



## PROSPECTUS SIMPLIFIÉ

Le 27 juin 2024

Parts d'un fonds commun de placement de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O et parts de série FNB (à moins d'indication contraire)

### FONDS RBC

#### Fonds des marchés monétaires

Fonds de bons du Trésor canadien RBC<sup>4</sup>  
Fonds du marché monétaire canadien RBC<sup>4</sup>  
Fonds du marché monétaire Plus RBC<sup>14</sup>  
Fonds du marché monétaire américain RBC<sup>4</sup>  
Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC<sup>14</sup>

#### Fonds de revenu fixe

Fonds canadien de revenu à court terme RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC<sup>4</sup>  
Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC<sup>4</sup>  
Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC<sup>16</sup>  
Fonds d'obligations RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations étrangères RBC<sup>2</sup>  
Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC<sup>4</sup>  
Fonds FNB indiciel d'obligations mondiales RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations de sociétés canadiennes RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations à rendement élevé RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC<sup>4</sup>  
Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC<sup>4</sup>  
Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC<sup>4</sup>  
Fonds en devises des marchés émergents RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)<sup>4</sup>

#### Fonds de revenu fixe (suite)

Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay<sup>15</sup>  
Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)<sup>5</sup>  
Portefeuille prudence d'obligations RBC<sup>21</sup>  
Portefeuille d'obligations essentielles RBC<sup>21</sup>  
Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC<sup>21</sup>  
Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC<sup>1</sup>

#### Fonds équilibrés et solutions portefeuille

Solution de versement géré RBC<sup>1</sup>  
Solution de versement géré RBC – Évolué<sup>1</sup>  
Solution de versement géré RBC – Évolué Plus<sup>4</sup>  
Fonds de revenu mensuel RBC<sup>4</sup>  
Fonds de revenu mensuel américain RBC<sup>2</sup>  
Fonds équilibré RBC<sup>5</sup>  
Fonds équilibré mondial RBC<sup>3</sup>  
Fonds équilibré de marchés émergents RBC<sup>5</sup>  
Fonds prudent de croissance et de revenu RBC<sup>7</sup>  
Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC<sup>9</sup>  
Fonds mondial de croissance et de revenu RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille prudence élevée sélect RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille prudence sélect RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille équilibré sélect RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille de croissance sélect RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC<sup>9</sup>  
Portefeuille prudence choix sélect RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille équilibré choix sélect RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille de croissance choix sélect RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille mondial prudence élevée RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille mondial prudence RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille mondial équilibré RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille mondial croissance RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille mondial toutes actions RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille prudence élevée choix mondial RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille prudence choix mondial RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille équilibré choix mondial RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille croissance choix mondial RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille toutes actions choix mondial RBC<sup>1</sup>  
Solution de revenu de retraite RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille de retraite 2020 RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille de retraite 2025 RBC<sup>8</sup>  
Portefeuille de retraite 2030 RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille de retraite 2035 RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille de retraite 2040 RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille de retraite 2045 RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille de retraite 2050 RBC<sup>1</sup>

#### Fonds équilibrés et solutions portefeuille (suite)

Portefeuille de retraite 2055 RBC<sup>1</sup>  
Portefeuille de retraite 2060 RBC<sup>1</sup>  
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'éducation Objectif 2040 RBC<sup>4</sup>

#### Fonds d'actions canadiennes

Fonds canadien de dividendes RBC<sup>10</sup>  
Fonds d'actions canadiennes RBC<sup>12</sup>  
Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC<sup>5</sup>  
Fonds tendance d'actions canadiennes RBC<sup>4</sup>  
Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes RBC<sup>4</sup>  
Fonds indiciel canadien RBC<sup>17</sup>  
Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC<sup>4</sup>  
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC<sup>19</sup>  
Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC<sup>2</sup>  
Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC<sup>4</sup>

#### Fonds d'actions nord-américaines

Fonds nord-américain de valeur RBC<sup>19</sup>  
Fonds nord-américain de croissance RBC<sup>20</sup>

#### Fonds d'actions américaines

Fonds américain de dividendes RBC<sup>3</sup>  
Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC<sup>5</sup>  
Fonds d'actions américaines RBC<sup>18</sup>  
Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions américaines QUBE RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC<sup>5</sup>  
Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC<sup>5</sup>  
Fonds de valeur d'actions américaines RBC<sup>4</sup>  
Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC<sup>4</sup>  
Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC<sup>16</sup>  
Fonds indiciel américain RBC<sup>17</sup>  
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)<sup>4</sup>  
Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC<sup>2</sup>  
Fonds d'actions de croissance de sociétés américaine à moyenne capitalisation RBC<sup>4</sup>  
Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC<sup>4</sup>  
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC<sup>4</sup>

(suite)

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces parts et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

Aucun courtier autorisé n'a participé à la préparation du présent prospectus simplifié ni n'a examiné son contenu.

### **Fonds d'actions américaines (suite)**

Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC<sup>4</sup>  
Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC<sup>4</sup>  
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC<sup>4</sup>  
Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II<sup>4</sup>  
Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC<sup>4</sup>

### **Fonds d'actions internationales**

Fonds international de croissance de dividendes RBC<sup>5</sup>  
Fonds d'actions internationales RBC<sup>19</sup>  
Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC<sup>4</sup>  
Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC<sup>16</sup>  
Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC<sup>2</sup>  
Fonds d'actions européennes RBC<sup>5</sup>  
Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions asiatiques RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions chinoises RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions japonaises RBC<sup>4</sup>  
Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC<sup>4</sup>  
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC<sup>20</sup>  
Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions de marchés émergents RBC<sup>5</sup>  
Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC<sup>4</sup>  
Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC<sup>5</sup>  
Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC<sup>4</sup>  
Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC<sup>4</sup>

### **Fonds d'actions mondiales**

Fonds mondial de croissance de dividendes RBC<sup>3</sup>  
Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC<sup>5</sup>  
Fonds d'actions mondiales RBC<sup>5</sup>  
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC<sup>5</sup>  
Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC<sup>4</sup>  
Fonds leaders d'actions mondiales RBC<sup>5</sup>  
Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC<sup>5</sup>  
Fonds d'actions mondiales QUBE RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC<sup>5</sup>  
Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC<sup>4</sup>  
Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC<sup>4</sup>  
Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC<sup>4</sup>  
Fonds mondial d'énergie RBC<sup>20</sup>

### **Fonds d'actions mondiales (suite)**

Fonds mondial de métaux précieux RBC<sup>20</sup>  
Fonds mondial de ressources RBC<sup>4</sup>  
Fonds mondial de technologie RBC<sup>20</sup>  
**Fonds Vision RBC**  
Fonds d'obligations à court terme sans combustibles fossiles Vision RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations Vision RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC<sup>4</sup>  
Fonds équilibré Vision RBC<sup>13</sup>  
Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions canadiennes Vision RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans combustibles fossiles Vision QUBE RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions mondiales Vision RBC<sup>4</sup>  
Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC<sup>4</sup>

### **PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC**

Portefeuille privé de revenu à court terme RBC<sup>11</sup>  
Portefeuille privé de revenu RBC<sup>11</sup>  
Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC<sup>2</sup>  
Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC<sup>11</sup>  
Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC<sup>2</sup>  
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC<sup>11</sup>  
Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC<sup>11</sup>  
Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC<sup>11</sup>  
Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC<sup>11</sup>  
Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC<sup>11</sup>  
Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC<sup>11</sup>  
Portefeuille privé d'actions EAEO RBC<sup>11</sup>  
Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC<sup>11</sup>  
Portefeuille privé d'actions mondiales de croissance RBC<sup>11</sup>  
Portefeuille privé d'actions mondiales RBC<sup>11</sup>

### **FONDS ALTERNATIFS RBC**

Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)<sup>1</sup>  
Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC<sup>1</sup>  
Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert)<sup>1</sup>

- <sup>1</sup> Placement de parts de série A, de série F et de série O seulement.
- <sup>2</sup> Placement de parts de série A, de série D, de série F, de série I et de série O seulement.
- <sup>3</sup> Placement de parts de série A, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8 et de série O seulement.
- <sup>4</sup> Placement de parts de série A, de série D, de série F et de série O seulement.
- <sup>5</sup> Placement de parts de série A, de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O seulement.
- <sup>6</sup> Placement de parts de série A, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I et de série O seulement.
- <sup>7</sup> Placement de parts de série A, de série T5, de série F, de série FT5, de série I et de série O seulement.
- <sup>8</sup> Placement de parts de série A, de série T5, de série F, de série FT5 et de série O seulement.
- <sup>9</sup> Placement de parts de série A, de série T5, de série H, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O seulement.
- <sup>10</sup> Placement de parts de série A, de série T5, de série T8, de série D, de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O seulement.
- <sup>11</sup> Placement de parts de série F et de série O seulement.
- <sup>12</sup> Placement de parts de série A, de série T5, de série D, de série F, de série FT5, de série I et de série O seulement.
- <sup>13</sup> Placement de parts de série A, de série D, de série DZ, de série F et de série O seulement.
- <sup>14</sup> Placement de parts de série A et de série F seulement.
- <sup>15</sup> Placement de parts de série A, de série D, de série F, de série U et de série O seulement.
- <sup>16</sup> Placement de parts de série A, de série DZ, de série F et de série O seulement.
- <sup>17</sup> Placement de parts de série DZ, de série F et de série O seulement.
- <sup>18</sup> Placement de parts de série A, de série AZ, de série T5, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5 et de série O seulement.
- <sup>19</sup> Placement de parts d'un fonds commun de placement de série A, de série T5, de série D, de série F, de série FT5 et de série O et de parts de série FNB seulement.
- <sup>20</sup> Placement de parts d'un fonds commun de placement de série A, de série D, de série F et de série O et de parts de série FNB seulement.
- <sup>21</sup> Placement de parts d'un fonds commun de placement de série A, de série F et de série O et de parts de série FNB seulement.

## TABLE DES MATIÈRES

|   |    |   |     |
|---|----|---|-----|
| <b>Introduction</b>   | 4  | Placements dans des fiducies de revenu  | 71  |
| <b>Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement</b>  | 5  | Imposition des porteurs de parts  | 71  |
| Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille  | 5  | Relevés d'impôt   | 74  |
| Sous-conseillers en valeurs   | 10 | Régimes enregistrés, CELI et CELIAPP  | 74  |
| Arrangements en matière de courtage   | 23 | Admissibilité pour les régimes enregistrés, les CELI et les CELIAPP   | 74  |
| Placeur principal   | 26 | Au sujet des REEE   | 75  |
| Dépositaire   | 26 | <b>Obligations d'information internationales</b>  | 75  |
| Auditeur  | 26 | <b>Quels sont vos droits?</b>   | 76  |
| Agent chargé de la tenue des registres – Parts d'un fonds commun de placement                                   | 26 | <b>Dispenses et approbations</b>  | 76  |
| Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts – Parts de série FNB                             | 26 | <b>Attestation des fonds, du gestionnaire, du promoteur et du placeur principal des fonds</b>                         | 85  |
| Courtier désigné – Parts de série FNB   | 26 | <b>Attestation du placeur principal des fonds (parts de série A et de série AZ des fonds RBC)</b>                     | 86  |
| Promoteur   | 27 | <b>Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document</b>                 | 87  |
| Agent de prêt de titres   | 27 | <b>Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement et quels sont les risques associés à un placement dans un tel fonds?</b> | 87  |
| Comité d'examen indépendant et gouvernance  | 27 | Introduction  | 87  |
| Entités membres du groupe   | 28 | OPC alternatif  | 87  |
| Politiques et pratiques   | 29 | Risque et rendement   | 88  |
| Rémunération des administrateurs, des dirigeants et du fiduciaire   | 35 | Risques propres aux fonds   | 88  |
| Contrats importants   | 35 | <b>Questions relatives au placement</b>   | 98  |
| Procédures juridiques   | 36 | <b>Restrictions en matière de placement</b>   | 101 |
| Site Web désigné  | 36 | <b>Description des parts offertes par les fonds</b>   | 104 |
| <b>Évaluation des titres en portefeuille</b>  | 36 | <b>Désignation, constitution et genèse des fonds</b>  | 106 |
| <b>Calcul de la valeur liquidative</b>  | 39 | <b>Méthode de classification du risque de placement</b>   | 121 |
| <b>Achats, échanges et rachats</b>  | 40 | <b>Guide d'utilisation des descriptions des fonds</b>   | 121 |
| Transition vers un cycle de règlement à un jour (T+1)   | 40 | Détail du fonds   | 121 |
| Achats  | 40 | Quels types de placement le fonds fait-il?  | 122 |
| Échanges – Parts d'un fonds commun de placement   | 45 | <b>Fourchette des cours des parts de série FNB et volume des opérations sur celles-ci</b>                             | 123 |
| Échanges – Parts de série FNB   | 45 | Fonds de bons du Trésor canadien RBC  | 125 |
| Rachats – Parts d'un fonds commun de placement  | 46 | Fonds du marché monétaire canadien RBC  | 126 |
| Échanges et rachats – Parts de série FNB  | 48 | Fonds du marché monétaire Plus RBC  | 127 |
| Reclassements – Parts d'un fonds commun de placement  | 50 | Fonds du marché monétaire américain RBC   | 128 |
| Reclassements – Parts de série FNB  | 50 | Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC  | 130 |
| Solde minimum   | 51 | Fonds canadien de revenu à court terme RBC  | 132 |
| Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement                          | 51 | Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC  | 134 |
| Opérations à court terme – Parts d'un fonds commun de placement   | 55 | Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC   | 136 |
| Opérations à court terme – Parts de série FNB   | 56 | Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC   | 138 |
| Fixation de la juste valeur   | 56 | Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC  | 140 |
| Frais d'opérations à court terme  | 56 | Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC  | 142 |
| Surveillance des activités de négociation   | 57 | Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC   | 144 |
| <b>Services facultatifs</b>   | 57 | Fonds d'obligations RBC   | 146 |
| <b>Frais</b>  | 59 | Fonds d'obligations étrangères RBC  | 148 |
| Frais payables par les fonds  | 59 | Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC   | 150 |
| Frais payables directement par vous   | 60 | Fonds FNB indiciel d'obligations mondiales RBC  | 153 |
| <b>Rémunération des courtiers</b>   | 61 | Fonds d'obligations de sociétés canadiennes RBC   | 155 |
| Mode de versement de la rémunération de votre professionnel en placement et de votre courtier                   | 61 | Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC   | 157 |
| Commissions de suivi  | 62 | Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC   | 159 |
| Autres formes de soutien accordé aux courtiers  | 68 | Fonds d'obligations à rendement élevé RBC   | 161 |
| <b>Incidences fiscales</b>  | 68 | Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC   | 163 |
| Modifications proposées du taux d'inclusion des gains en capital et du taux de déduction pour pertes en capital | 69 | Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC   | 165 |
| Imposition des fonds  | 69 | Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC  | 167 |
|   |    | Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC  | 169 |

## TABLE DES MATIÈRES

|  |     |  |     |
|--|-----|--|-----|
| Fonds en devises des marchés émergents RBC   | 171 | Portefeuille croissance choix mondial RBC  | 289 |
| Fonds d'obligations de marchés émergents RBC   | 173 | Portefeuille toutes actions choix mondial RBC  | 291 |
| Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)                                 | 175 | Solution de revenu de retraite RBC   | 293 |
| Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay                                       | 177 | Portefeuille de retraite 2020 RBC  | 296 |
| Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)                                   | 179 | Portefeuille de retraite 2025 RBC  | 300 |
| Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)       | 181 | Portefeuille de retraite 2030 RBC  | 304 |
| Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) | 183 | Portefeuille de retraite 2035 RBC  | 308 |
| Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)                           | 185 | Portefeuille de retraite 2040 RBC  | 312 |
| Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)                             | 187 | Portefeuille de retraite 2045 RBC  | 316 |
| Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)                       | 189 | Portefeuille de retraite 2050 RBC  | 320 |
| Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)                                    | 191 | Portefeuille de retraite 2055 RBC  | 324 |
| Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)                  | 193 | Portefeuille de retraite 2060 RBC  | 328 |
| Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay                                 | 195 | Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC  | 332 |
| Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)      | 197 | Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC  | 334 |
| Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)                                  | 199 | Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC  | 337 |
| Portefeuille prudence d'obligations RBC  | 201 | Fonds d'éducation Objectif 2040 RBC  | 340 |
| Portefeuille d'obligations essentielles RBC  | 203 | Fonds canadien de dividendes RBC   | 343 |
| Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC  | 205 | Fonds d'actions canadiennes RBC  | 346 |
| Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC   | 207 | Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC   | 348 |
| Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC                                       | 209 | Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC   | 350 |
| Solution de versement géré RBC   | 211 | Fonds tendance d'actions canadiennes RBC   | 352 |
| Solution de versement géré RBC – Évolué  | 214 | Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes RBC   | 354 |
| Solution de versement géré RBC – Évolué Plus   | 217 | Fonds indiciel canadien RBC  | 356 |
| Fonds de revenu mensuel RBC  | 219 | Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC  | 358 |
| Fonds de revenu mensuel américain RBC  | 221 | Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC  | 360 |
| Fonds équilibré RBC  | 224 | Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC  | 362 |
| Fonds équilibré mondial RBC  | 227 | Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC   | 365 |
| Fonds équilibré de marchés émergents RBC   | 230 | Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC                   | 367 |
| Fonds prudent de croissance et de revenu RBC   | 233 | Fonds nord-américain de valeur RBC   | 369 |
| Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC   | 236 | Fonds nord-américain de croissance RBC   | 371 |
| Fonds mondial de croissance et de revenu RBC   | 239 | Fonds américain de dividendes RBC  | 373 |
| Portefeuille prudence élevée sélect RBC  | 242 | Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC  | 375 |
| Portefeuille prudence sélect RBC   | 245 | Fonds d'actions américaines RBC  | 378 |
| Portefeuille équilibré sélect RBC  | 248 | Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC  | 380 |
| Portefeuille de croissance sélect RBC  | 251 | Fonds d'actions américaines QUBE RBC   | 382 |
| Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC  | 254 | Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC   | 384 |
| Portefeuille prudence choix sélect RBC   | 257 | Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC                           | 386 |
| Portefeuille équilibré choix sélect RBC  | 259 | Fonds de valeur d'actions américaines RBC  | 389 |
| Portefeuille de croissance choix sélect RBC  | 261 | Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC   | 391 |
| Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC  | 263 | Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC                                       | 393 |
| Portefeuille mondial prudence élevée RBC   | 265 | Fonds indiciel américain RBC   | 395 |
| Portefeuille mondial prudence RBC  | 268 | Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)  | 397 |
| Portefeuille mondial équilibré RBC   | 271 | Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC  | 399 |
| Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC   | 274 | Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC                   | 401 |
| Portefeuille mondial croissance RBC  | 277 | Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC | 403 |
| Portefeuille mondial toutes actions RBC  | 280 | Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC                      | 405 |
| Portefeuille prudence élevée choix mondial RBC   | 283 | Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC                          | 407 |
| Portefeuille prudence choix mondial RBC  | 285 | Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC                       | 409 |
| Portefeuille équilibré choix mondial RBC   | 287 | Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC  | 411 |
|  |     | Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II   | 413 |

## TABLE DES MATIÈRES

|   |     |   |     |
|---|-----|---|-----|
| Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC   | 415 | Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles<br>Vision RBC  | 521 |
| Fonds international de croissance de dividendes RBC   | 417 | Portefeuille privé de revenu à court terme RBC  | 524 |
| Fonds d'actions internationales RBC   | 420 | Portefeuille privé de revenu RBC  | 526 |
| Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC   | 423 | Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC  | 528 |
| Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en<br>devises RBC                         | 425 | Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC  | 530 |
| Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC   | 427 | Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC  | 532 |
| Fonds d'actions européennes RBC   | 429 | Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines<br>à grande capitalisation RBC                   | 534 |
| Fonds d'actions de sociétés européennes<br>à moyenne capitalisation RBC                       | 431 | Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines<br>à grande capitalisation neutre en devises RBC | 536 |
| Fonds d'actions asiatiques RBC  | 433 | Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC  | 538 |
| Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC   | 435 | Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines<br>à grande capitalisation RBC                     | 540 |
| Fonds d'actions chinoises RBC   | 437 | Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines<br>à grande capitalisation neutre en devises RBC   | 542 |
| Fonds d'actions japonaises RBC  | 439 | Portefeuille privé de sociétés américaines<br>à petite capitalisation RBC                                       | 544 |
| Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC                                     | 441 | Portefeuille privé d'actions EAEO RBC   | 546 |
| Fonds de dividendes de marchés émergents RBC  | 443 | Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC  | 548 |
| Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC                                       | 445 | Portefeuille privé d'actions mondiales de croissance RBC  | 550 |
| Fonds d'actions de marchés émergents RBC  | 447 | Portefeuille privé d'actions mondiales RBC  | 552 |
| Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC   | 449 | Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)   | 554 |
| Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC   | 451 | Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC   | 557 |
| Fonds d'actions de marchés émergents<br>à faible volatilité QUBE RBC                          | 453 | Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC<br>(CAD – Couvert)  | 560 |
| Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC   | 455 | <b>Renseignements additionnels</b>  | 563 |
| Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation<br>de marchés émergents RBC               | 457 | Rendement passé et faits saillants de nature financière   | 563 |
| Fonds mondial de croissance de dividendes RBC   | 459 | Questions relatives aux licences et aux marques<br>de commerce  | 563 |
| Fonds mondial de croissance de dividendes<br>neutre en devises RBC                            | 462 | <b>Termes et expressions utilisés dans le présent<br/>prospectus simplifié</b>                                  | 565 |
| Fonds d'actions mondiales RBC   | 465 |   |     |
| Fonds spécifique d'actions mondiales RBC  | 468 |   |     |
| Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC                                    | 471 |   |     |
| Fonds leaders d'actions mondiales RBC   | 474 |   |     |
| Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC                                       | 477 |   |     |
| Fonds d'actions mondiales QUBE RBC  | 480 |   |     |
| Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC  | 482 |   |     |
| Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre<br>en devises QUBE RBC                   | 484 |   |     |
| Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC  | 486 |   |     |
| Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC   | 488 |   |     |
| Fonds d'actions monde tous les pays à faible<br>volatilité QUBE RBC                           | 490 |   |     |
| Fonds mondial d'énergie RBC   | 492 |   |     |
| Fonds mondial de métaux précieux RBC  | 494 |   |     |
| Fonds mondial de ressources RBC   | 496 |   |     |
| Fonds mondial de technologie RBC  | 498 |   |     |
| Fonds d'obligations à court terme sans<br>combustibles fossiles Vision RBC                    | 500 |   |     |
| Fonds d'obligations Vision RBC  | 502 |   |     |
| Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC                                     | 504 |   |     |
| Fonds équilibré Vision RBC  | 506 |   |     |
| Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC   | 509 |   |     |
| Fonds d'actions canadiennes Vision RBC  | 512 |   |     |
| Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans<br>combustibles fossiles Vision QUBE RBC | 514 |   |     |
| Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles<br>fossiles Vision RBC                 | 517 |   |     |
| Fonds d'actions mondiales Vision RBC  | 519 |   |     |

## Introduction

Dans le présent document, « nous », « notre » et « nos » font référence à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (« RBC GMA »). Tous les fonds RBC, portefeuilles privés RBC et fonds alternatifs RBC énumérés en page couverture du présent prospectus simplifié sont désignés tant collectivement qu'individuellement par le terme « fonds ». Chaque fonds est, ou a l'intention d'être, une fiducie de fonds commun de placement. Les portefeuilles sélect RBC, les portefeuilles choix sélect RBC, la Solution de versement géré RBC, la Solution de versement géré RBC – Évolué, la Solution de versement géré RBC – Évolué Plus, les portefeuilles mondiaux RBC, le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC, les portefeuilles choix mondial RBC, la Solution de revenu de retraite RBC et les portefeuilles de retraite RBC décrits dans le présent prospectus simplifié sont parfois désignés collectivement par le terme « portefeuilles » et, individuellement, par le terme « portefeuille ».

Chaque fonds se divise en plusieurs séries de parts qui représentent la participation que détiennent les porteurs de parts (les « porteurs de parts ») dans un fonds.

Le capital autorisé de chacun des fonds comprend une ou plusieurs catégories de parts d'un fonds communs de placement (les « parts d'un fonds communs de placement ») et, pour certains des fonds, comprend une ou plusieurs catégories de parts négociées en bourse (les « parts de série FNB »). Dans les présentes, les parts d'un fonds communs de placement et les parts de série FNB sont appelées les « parts ».

Tous les montants en dollars figurant dans le présent document sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Dans certains cas, les renvois à des renseignements historiques relatifs à un fonds issu d'une fusion comprennent les renseignements pertinents tant à l'égard du fonds dissous qu'à celui du fonds prorogé.

Le présent prospectus simplifié contient des renseignements importants choisis au sujet des fonds énumérés en page couverture pour vous aider à prendre une décision de placement éclairée et à comprendre vos droits à titre d'épargnant.

Le présent prospectus simplifié est divisé en deux parties. On trouvera de l'information générale sur les fonds et une présentation des entreprises qui les gèrent, entre les pages 4 et 86 du présent prospectus simplifié. On trouvera de l'information propre à chacun des fonds entre les pages 87 et 562.

D'autres renseignements sur chacun des fonds sont présentés dans les documents suivants :

- › les derniers aperçus du fonds déposés;
- › les derniers aperçus du FNB déposés, s'il y a lieu;
- › les derniers états financiers annuels déposés des fonds;
- › les états financiers intermédiaires déposés après ces états financiers annuels;
- › les derniers rapports annuels de la direction sur le rendement du fonds déposés;
- › tout rapport intermédiaire de la direction sur le rendement des fonds déposé après ce rapport annuel de la direction sur le rendement des fonds.

Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié, de sorte qu'ils en font légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée. Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents, veuillez nous appeler au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC et les fonds alternatifs RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC, écrivez-nous par courriel à [rbcgam@rbc.com](mailto:rbcgam@rbc.com) ou adressez-vous à votre courtier.

Vous pouvez également obtenir un exemplaire du présent prospectus simplifié, des aperçus du fonds, des aperçus du FNB, des rapports de la direction sur le rendement des fonds et des états financiers sur le site Web des fonds RBC, des portefeuilles privés RBC et des fonds alternatifs RBC à [www.rbcgam.com/documentsreglementaires](http://www.rbcgam.com/documentsreglementaires).

On peut aussi obtenir ces documents et d'autres renseignements sur les fonds à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

Les termes clés utilisés dans le présent document, sans y être définis, ont le sens qui leur est donné à la rubrique « Termes et expressions utilisés dans le présent prospectus simplifié ».

## Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement

La présente rubrique présente les entreprises participant à la gestion des fonds ou leur fournissant des services.

### *Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille*

#### **Gestionnaire**

RBC GMA est le gestionnaire, le fiduciaire et le gestionnaire de portefeuille principal de chaque fonds. RBC GMA est également le placeur principal des parts d'un fonds commun de placement, exception faite des parts de série A, de série AZ et de série FNB des fonds RBC. RBC GMA est issue du regroupement de Phillips, Hager & North gestion de placement Itée (« PH&N ») et de RBC Gestion d'Actifs Inc., membre de son groupe, le 1<sup>er</sup> novembre 2010. Le 1<sup>er</sup> novembre 2013, RBC GMA s'est regroupée avec sa filiale en propriété exclusive, Les Conseillers en placements BonaVista limitée, et l'entité issue du regroupement a conservé le nom de RBC GMA. Fonds d'investissement Royal Inc. (« FIRI ») est le placeur principal des parts de série A et de série AZ des fonds RBC. RBC GMA est le gestionnaire de placements principal des entreprises de RBC® offrant des services aux particuliers, dont les fonds RBC, les fonds de PH&N, les portefeuilles privés RBC, les fonds alternatifs RBC et les FNB RBC. La Fiducie RBC Services aux investisseurs (« RBC SI ») est le dépositaire de tous les fonds et exécute certaines fonctions administratives pour la série FNB. RBC GMA, FIRI, RBC Placements en Direct Inc. (« RBC PD »), RBC Dominion valeurs mobilières Inc. (« RBC DVM »), RBC SI et Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée (« PH&N GFPC ») sont toutes des filiales en propriété exclusive de Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). L'expression « RBC » désigne la Banque Royale et les sociétés de son groupe.

L'adresse postale, le numéro de téléphone et l'adresse du site Web de RBC GMA sont 155 Wellington Street West, Suite 2200, Toronto (Ontario) M5V 3K7, 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC et les fonds alternatifs RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC et [www.rbcgam.com/fr/ca](http://www.rbcgam.com/fr/ca). Vous pouvez communiquer avec nous par courriel à [rbcgam@rbc.com](mailto:rbcgam@rbc.com). Si vous avez des questions sur les parts de série FNB, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone au 1 855 RBC-ETFS (722-3837) ou par courriel à [rbcgam@rbc.com](mailto:rbcgam@rbc.com).

RBC GMA gère les fonds RBC et les fonds alternatifs RBC aux termes de la déclaration de fiducie générale des fonds RBC (défini dans les présentes) et gère les portefeuilles privés RBC aux termes de la déclaration de fiducie générale des portefeuilles privés RBC (défini dans les présentes). Se reporter à la rubrique « Désignation, constitution et genèse des fonds » à la page 106. RBC GMA est chargée de l'exploitation quotidienne des fonds, notamment des services d'évaluation et de tenue du registre des porteurs de titres, la supervision des ententes de courtage aux fins de la souscription et de la vente des titres et autres éléments d'actif du fonds, la nomination des placeurs des parts des fonds et la prestation de services de consultation en matière de placement et de gestion de portefeuille. Des frais de gestion sont versés à RBC GMA à titre de rémunération pour les services rendus à l'égard de chaque fonds. Les fonds versent également des frais d'administration fixes à RBC GMA. En contrepartie, RBC GMA prend à sa charge certains frais d'exploitation des fonds. Les frais d'administration qu'un fonds verse à RBC GMA à l'égard d'une série peuvent, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux frais d'exploitation que RBC GMA prend à sa charge pour cette série du fonds. Le montant de ces frais et les détails sur ceux-ci sont indiqués dans le prospectus simplifié des fonds dans le tableau « Détail du fonds » relatif à chaque fonds à partir de la page 125. Actuellement, RBC GMA gère d'autres fonds communs de placement dont les parts sont offertes au public.

RBC GMA retient les services de sous-conseillers en valeurs pour que ceux-ci fournissent des conseils en placement à l'égard de certains fonds. Les sous-conseillers sont présentés dans le tableau « Détail du fonds » relatif à chaque fonds à partir de la page 125. RBC GMA est responsable de tout conseil en placement qu'un sous-conseiller donne aux fonds. Comme les sous-conseillers et leurs éléments d'actif peuvent se situer à l'extérieur du Canada, il peut être difficile de faire valoir certains droits contre eux.

RBC GMA ne participe pas à la gestion des placements des fonds communs de placement dans lesquels les fonds peuvent investir (chacun, un « fonds sous-jacent »), sauf les fonds RBC, les portefeuilles privés RBC, les fonds alternatifs RBC, les fonds PH&N ou les FNB RBC sous-jacents, selon le cas.

RBC GMA s'est alliée à un fournisseur de service de recherche de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), Sustainalytics, pour qu'il fournisse des services de recherche indépendante et objective des critères d'exclusion ESG pour le compte du Fonds d'obligations à court terme sans combustibles fossiles Vision RBC, du Fonds d'obligations Vision RBC, du Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC, du Fonds équilibré Vision RBC, du Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC, du Fonds d'actions canadiennes Vision RBC, du Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans combustibles fossiles Vision QUBE RBC, du Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC, du Fonds d'actions mondiales Vision RBC et du Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC (collectivement, les « fonds Vision RBC »). Ces fonds n'investissent que dans des sociétés qui respectent les critères d'exclusion ESG, à l'exception du Fonds d'obligations à court terme sans combustibles fossiles Vision RBC, du Fonds d'obligations Vision RBC et du Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC, qui peuvent investir dans des papiers commerciaux adossés à des actifs et dans des obligations gouvernementales et quasi-gouvernementales à l'égard desquelles les

prêts sous-jacents pourraient manquer de transparence, ou si les critères d'exclusion ESG ne s'appliquent pas. Les autres fonds que gère RBC GMA peuvent utiliser les résultats de la recherche ESG comme facteur d'analyse des placements et d'évaluation des risques généraux d'une entreprise.

Dans le cas des portefeuilles choix sélect RBC et des portefeuilles choix mondial RBC, l'évaluation et le suivi des fonds sous-jacents s'effectuent d'après le travail de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC, qui choisit les fonds communs de placement de tiers, de concert avec RBC GMA, sous réserve de l'approbation générale de RBC GMA en tant que gestionnaire de portefeuille.

Si une assemblée des porteurs de parts est convoquée à l'égard d'un fonds sous-jacent que nous ou un membre de notre groupe gérons, vous aurez les droits de vote que confèrent les parts du fonds sous-jacent et nous n'exercerons pas ces droits de vote. Si une assemblée des porteurs de parts est convoquée à l'égard d'un fonds sous-jacent que nous ou un membre de notre groupe ne gérons pas, nous exercerons les droits de vote à notre gré de façon à servir les intérêts des porteurs de parts du ou des fonds RBC, des portefeuilles privés RBC ou des fonds alternatifs RBC, selon le cas.

#### **Administrateurs et hauts dirigeants de RBC GMA**

Le nom et le lieu de résidence de tous les administrateurs et hauts dirigeants de RBC GMA ainsi que les postes et fonctions qu'ils occupent auprès de RBC GMA figurent ci-dessous :

| <b>NOM</b>         | <b>LIEU DE RÉSIDENCE</b>         | <b>POSTES ET FONCTIONS AUPRÈS DE RBC GMA</b>                          |
|--------------------|----------------------------------|---|
| Sandra Aversa      | Toronto (Ontario)                | Administratrice   |
| Wayne Bossert      | Mississauga (Ontario)            | Administrateur  |
| Leigh E. Chalmers  | Toronto (Ontario)                | Administratrice   |
| Daniel E. Chornous | Toronto (Ontario)                | Administrateur et chef des placements                                 |
| Douglas Coulter    | Toronto (Ontario)                | Administrateur et président, particuliers                             |
| Steve Gabor        | Vancouver (Colombie-Britannique) | Chef des finances, RBC GMA  |
| Matthew D. Graham  | Toronto (Ontario)                | Chef de l'exploitation  |
| Douglas A. Guzman  | Toronto (Ontario)                | Administrateur et président du conseil                                |
| Heidi Johnston     | Squamish (Colombie-Britannique)  | Chef des finances, Fonds de RBC GMA                                   |
| Mona S. McManus    | Toronto (Ontario)                | Chef de la conformité à la réglementation                             |
| Chandra Stempien   | Toronto (Ontario)                | Administratrice   |
| Damon G. Williams  | Toronto (Ontario)                | Administrateur, chef de la direction et personne désignée responsable |

#### **Fiduciaire**

À titre de fiduciaire, RBC GMA détient le titre de propriété à l'égard des biens de chaque fonds (à l'exception de certains avoirs hypothécaires du Fonds canadien de revenu à court terme RBC et du Portefeuille privé de revenu à court terme RBC, selon le cas), par exemple les espèces et les titres, ou les parts des fonds sous-jacents dans le cas des fonds et des portefeuilles qui investissent dans un ou plusieurs fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

RBC GMA peut démissionner en tant que fiduciaire à la condition que les porteurs de parts du fonds approuvent la nomination du nouveau fiduciaire. Il n'est pas nécessaire d'obtenir l'approbation des porteurs de parts si le nouveau fiduciaire est membre du groupe de RBC GMA, mais un avis d'au moins 60 jours du changement sera donné aux porteurs de parts du fonds. La déclaration de fiducie générale des fonds RBC et la déclaration de fiducie générale des portefeuilles privés RBC peuvent être modifiées de la façon décrite à la rubrique « Description des parts offertes par les fonds ».



Les services fournis par RBC GMA ne sont pas exclusifs aux fonds, et aucune disposition de la déclaration de fiducie générale des fonds RBC ou de la déclaration de fiducie générale des portefeuilles privés RBC n'empêche RBC GMA ou l'un des membres de son groupe de fournir des services similaires à d'autres fonds d'investissement et d'autres clients (que leurs objectifs et politiques en matière de placements soient similaires ou non à ceux des fonds) ou de s'adonner à d'autres activités.

La déclaration de fiducie générale des fonds RBC et la déclaration de fiducie générale des portefeuilles privés RBC prévoient que RBC GMA et ses administrateurs, membres de la direction, employés, mandataires, conseillers et parties apparentées ont le droit d'être indemnisés à l'égard des frais qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions aux termes de la déclaration applicable, à moins que ces frais ne soient engagés par suite de la négligence, d'un manquement voulu ou d'un acte malhonnête ou d'une omission de respecter les normes de diligence établies dans la déclaration.

#### Conseiller en valeurs

RBC GMA et certains autres sous-conseillers en valeurs fournissent des services-conseils en placement à l'égard à certains fonds. Le tableau suivant présente le nom, le titre et le rôle dans le processus de prise de décisions de placement des personnes à l'emploi de RBC GMA ou des sous-conseillers en valeurs qui prennent des décisions de placement :

#### RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Toronto (Ontario)

| NOM ET TITRE  | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT   |
|---|---|
| Daniel E. Chornous<br>Chef des placements   | Responsable de la direction générale des politiques d'investissement et de la gestion de tous les fonds. Également responsable des recommandations sur la répartition de l'actif mondiale et de la construction du portefeuille de titres de capitaux propres et de revenu fixe mondiaux. |
| Efstathios (Stephen) Notidis<br>Premier gestionnaire de portefeuille, Titres mondiaux à revenu fixe et devises                      | Membre de l'équipe des titres à revenu fixe mondiaux, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles de titres à revenu fixe.   |
| Marty Balch<br>Directeur général et premier gestionnaire de portefeuille, Titres mondiaux à revenu fixe et devises                  | Membre de l'équipe des titres à revenu fixe mondiaux, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles de titres à revenu fixe.   |
| Dagmara Fijalkowski<br>Directrice générale, première gestionnaire de portefeuille et chef, Titres mondiaux à revenu fixe et devises | Chef de l'équipe des titres à revenu fixe mondiaux, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles de titres à revenu fixe.  |
| Frank Gambino<br>Directeur général et premier gestionnaire de portefeuille, Titres mondiaux à revenu fixe et devises                | Membre de l'équipe des titres à revenu fixe mondiaux, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles de titres à revenu fixe.  |
| Joanne Lee<br>Première gestionnaire de portefeuille, Titres mondiaux à revenu fixe et devises                                       | Membre de l'équipe des titres à revenu fixe mondiaux, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles de titres à revenu fixe.  |
| David Nava<br>Premier gestionnaire de portefeuille, Titres mondiaux à revenu fixe et devises  | Membre de l'équipe des titres à revenu fixe mondiaux, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles de titres à revenu fixe.  |

| NOM ET TITRE  | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT  |
|---|--|
| John Luke Stedman<br>Gestionnaire de portefeuille, Titres mondiaux à revenu fixe et devises                   | Membre de l'équipe des titres à revenu fixe mondiaux, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles de titres à revenu fixe.     |
| Oliver McMahon<br>Premier gestionnaire de portefeuille, Placements quantitatifs                               | Responsable de la stratégie quantitative, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.  |
| Norman So<br>Premier gestionnaire de portefeuille, Placements quantitatifs                                    | Responsable de la stratégie quantitative, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.  |
| Stu Kedwell<br>Directeur général, premier gestionnaire de portefeuille et cochef, Actions nord-américaines    | Cochef de l'équipe des actions nord-américaines et responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.                      |
| Doug Raymond<br>Directeur général, premier gestionnaire de portefeuille et cochef, Actions nord-américaines   | Cochef de l'équipe des actions nord-américaines et responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.                      |
| Ryan Grant<br>Premier gestionnaire de portefeuille, Actions canadiennes                                       | Membre de l'équipe des actions canadiennes (Vancouver), responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.                                  |
| Jennifer McClelland<br>Directrice générale et première gestionnaire de portefeuille, Actions nord-américaines | Membre de l'équipe des actions nord-américaines, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |
| Brad Willock<br>Directeur général et premier gestionnaire de portefeuille, Actions nord-américaines           | Membre de l'équipe des actions nord-américaines, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des stratégies d'actions américaines de base et axées sur le revenu. |
| Marcello Montanari<br>Directeur général et premier gestionnaire de portefeuille, Actions nord-américaines     | Membre de l'équipe des actions nord-américaines, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |
| Rob Cavallo<br>Premier gestionnaire de portefeuille, Actions nord-américaines                                 | Membre de l'équipe des actions nord-américaines, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |
| Irene Fernando<br>Directrice générale et première gestionnaire de portefeuille, Actions nord-américaines      | Membre de l'équipe des actions nord-américaines, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |

| NOM ET TITRE  | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT  |
|---|--|
| Sarah Neilson<br>Directrice générale et première gestionnaire de portefeuille, Actions nord-américaines                     | Membre de l'équipe des actions nord-américaines, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |
| David Tron<br>Premier gestionnaire de portefeuille, Actions nord-américaines  | Membre de l'équipe des actions nord-américaines, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |
| Shanthu David<br>Premier gestionnaire de portefeuille, Actions nord-américaines   | Membre de l'équipe des actions nord-américaines, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |
| Josef Turnbull<br>Premier gestionnaire de portefeuille, Actions nord-américaines  | Membre de l'équipe des actions nord-américaines, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |
| Angelica Murison<br>Première gestionnaire de portefeuille, Actions nord-américaines   | Membre de l'équipe des actions nord-américaines, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |
| Jeffrey Schok<br>Premier gestionnaire de portefeuille, Actions nord-américaines et mondiales                                | Membre de l'équipe des actions nord-américaines, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |
| Sarah Riopelle<br>Directrice générale et première gestionnaire de portefeuille, Solutions de placements                     | Responsable de la stratégie de placement et de la répartition tactique des actifs pour les produits équilibrés et les solutions de portefeuille.   |
| Martin Paleczny<br>Directeur général et premier gestionnaire de portefeuille, répartition de l'actif et instruments dérivés | Responsable de l'analyse technique et de la mise en œuvre des stratégies sur instruments dérivés et de couverture des fonds d'actions, de titres à revenu fixe, de devises et de marchandises. |
| Milos Vukovic<br>Directeur général et chef, Politique de placement  | Responsable du développement et de la supervision des mandats de placement et de la mise en œuvre des stratégies de répartition tactique des actifs.   |

Les décisions de placement des personnes indiquées dans le tableau précédent qui sont prises pour le compte de RBC GMA ne sont pas assujetties à la surveillance, à l'approbation ou à la ratification d'un comité. Le processus de prise de décisions de placement s'appuie sur le travail des comités de recherche, d'analyse et de placement internes. Le chef des placements supervise les décisions de placement.

Dans le cas des portefeuilles choix sélect RBC et les portefeuilles choix mondial RBC, l'évaluation et le suivi des fonds sous-jacents s'effectuent d'après le travail approfondi de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC, qui travaille de concert avec RBC GMA. RBC GMA fournit également aux portefeuilles des services de répartition de l'actif, de suivi, de rééquilibrage et

d'autres services de gestion des placements connexes. RBC GMA ne participe pas à la gestion des placements des fonds sous-jacents autres que les fonds RBC, les portefeuilles privés RBC et les fonds alternatifs RBC sous-jacents. Le mode de sélection des fonds sous-jacents est décrit dans la description propre à chacun des fonds à partir de la page 125.

*Sous-conseillers en valeurs*

La liste qui suit présente les sous-conseillers en valeurs (les « sous-conseillers ») des fonds :

| NOM DU FONDS   | SOUS-CONSEILLER EN VALEURS                                      |
|--|---|
| Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC  | O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C.                          |
| Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC  | Stamford, Connecticut   |
| Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)  |   |
| Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC  |   |
| Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC  |   |
| Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II   |   |
| Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC  |   |
| Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC  |   |
| Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC<br>(à l'égard d'une partie du fonds)   | RBC Global Asset Management (UK) Limited<br>Londres, Angleterre |
| Fonds d'obligations RBC<br>(à l'égard d'une partie du fonds)   |   |
| Fonds d'obligations étrangères RBC<br>(à l'égard d'une partie du fonds)  |   |
| Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC<br>(à l'égard d'une partie du fonds)   |   |
| Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC<br>(à l'égard d'une partie du fonds)   |   |
| Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC<br>(à l'égard d'une partie du fonds)   |   |
| Fonds d'obligations de marchés émergents RBC<br>(à l'égard d'une partie du fonds)  |   |
| Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay   |   |
| Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)   |   |
| Fonds d'obligations mondiales de sociétés de<br>catégorie investissement BlueBay (Canada)<br>(à l'égard d'une partie du fonds)       |   |
| Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie<br>investissement \$ US BlueBay (Canada)<br>(à l'égard d'une partie du fonds) |   |
| Fonds d'obligations européennes à rendement élevé<br>BlueBay (Canada)  |   |
| Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé<br>BlueBay (Canada)<br>(pour le volet fonds sous-jacent)                             |   |
| Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US<br>BlueBay (Canada)<br>(à l'égard d'une partie du fonds)                       |   |
| Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)  |   |
| Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale<br>BlueBay (Canada)   |   |
| Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay   |   |
| Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés<br>émergents BlueBay (Canada)   |   |
| Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)  |   |
| Fonds équilibré RBC<br>(à l'égard d'une partie du fonds)   |   |

**NOM DU FONDS**

**SOUS-CONSEILLER EN VALEURS**

---

Fonds équilibré mondial RBC  
(à l'égard d'une partie du fonds)  
Fonds international de croissance de dividendes RBC  
(pour le volet fonds sous-jacent)  
Fonds d'actions internationales RBC  
(pour le volet actions européennes du fonds)  
Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC  
(pour le volet actions européennes du fonds sous-jacent)  
Fonds d'actions européennes RBC  
Fonds d'actions de sociétés européennes  
à moyenne capitalisation RBC  
Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC  
(pour le volet fonds sous-jacent)  
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC  
Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC  
Fonds d'actions de marchés émergents RBC  
Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC  
Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC  
Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation  
de marchés émergents RBC  
Fonds mondial de croissance de dividendes RBC  
Fonds mondial de croissance de dividendes neutre  
en devises RBC  
Fonds d'actions mondiales RBC  
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC  
Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC  
(pour le volet fonds sous-jacent)  
Fonds leaders d'actions mondiales RBC  
Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC  
(pour le volet fonds sous-jacent)  
  
Fonds équilibré Vision RBC  
(à l'égard d'une partie du fonds)  
Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles  
fossiles Vision RBC  
Fonds d'actions mondiales Vision RBC  
Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC  
Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)  
(à l'égard d'une partie du fonds)

---

Fonds équilibré RBC  
(pour le volet actions asiatiques du fonds)  
Fonds équilibré mondial RBC  
(pour le volet actions asiatiques du fonds)  
Fonds international de croissance de dividendes RBC  
(pour le volet actions asiatiques du fonds)  
Fonds d'actions internationales RBC  
(pour le volet actions asiatiques du fonds)  
Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC  
(pour le volet actions asiatiques du fonds sous-jacent)  
Fonds d'actions asiatiques RBC  
(pour le volet fonds sous-jacent)  
Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC  
Fonds d'actions chinoises RBC  
Fonds d'actions japonaises RBC

RBC Global Asset Management (Asia) Limited  
Hong Kong, Chine

| NOM DU FONDS   | SOUS-CONSEILLER EN VALEURS  |
|--|---|
| Fonds indiciel canadien RBC<br>Fonds indiciel américain RBC  | Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée<br>Toronto (Ontario)    |
| Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC<br>Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC<br>(pour le volet fonds sous-jacent)<br>Fonds d'obligations de sociétés de catégorie<br>investissement \$ US RBC<br>Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC<br>(à l'égard d'une partie du fonds)<br>Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie<br>investissement BlueBay (Canada)<br>(à l'égard d'une partie du fonds)<br>Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie<br>investissement \$ US BlueBay (Canada)<br>(à l'égard d'une partie du fonds)<br>Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)<br>(pour le volet fonds sous-jacent)<br>Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US<br>BlueBay (Canada)<br>(à l'égard d'une partie du fonds)<br>Fonds de revenu mensuel américain RBC<br>(à l'égard d'une partie du fonds)<br>Fonds d'actions américaines de base de sociétés<br>à petite capitalisation RBC<br>Fonds de valeur en actions américaines de sociétés<br>à petite capitalisation RBC<br>Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)<br>(à l'égard d'une partie du fonds) | RBC Global Asset Management (U.S.) Inc.<br>Minneapolis, Minnesota |
| Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC   | Beutel, Goodman & Company Ltd.<br>Toronto (Ontario)               |
| Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines<br>à grande capitalisation RBC<br>Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines<br>à grande capitalisation neutre en devises RBC<br>(pour le volet fonds sous-jacent)  | Westwood Management Corp.<br>Dallas, Texas                        |
| Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC   | Brown Advisory, LLC<br>Baltimore, Maryland                        |
| Portefeuille privé de sociétés américaines à petite<br>capitalisation RBC  | Kennedy Capital Management, LLC<br>St. Louis, Missouri            |
| Portefeuille privé d'actions EAEO RBC  | EARNEST Partners, LLC<br>Atlanta, Georgia                         |
| Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC   | Lazard Asset Management LLC<br>New York, New York                 |
| Portefeuille privé d'actions mondiales de croissance RBC   | Walter Scott & Partners Limited<br>Édimbourg, Royaume-Uni         |

| NOM DU FONDS                               | SOUS-CONSEILLER EN VALEURS                             |
|--|--|
| Portefeuille privé d'actions mondiales RBC | Capital International, Inc.<br>Los Angeles, Californie |
| Tous les autres fonds                      | RBC GMA<br>Toronto (Ontario)                           |

Les sous-conseillers fournissent des analyses et font des recommandations en matière de placement à l'égard des fonds. En contrepartie de leurs services, les sous-conseillers susmentionnés reçoivent une rémunération de RBC GMA. Cette rémunération n'est pas imputée aux fonds.

RBC GMA est responsable des conseils en placement donnés par les sous-conseillers. Vous devez savoir qu'il pourrait être difficile de faire valoir des droits reconnus à l'encontre des sous-conseillers parce que ceux-ci peuvent résider à l'extérieur du Canada et que la totalité ou une partie de leurs actifs se situent à l'extérieur du Canada. À titre de gestionnaire des fonds, RBC GMA assumera en tout temps la responsabilité globale de la gestion des portefeuilles de placements des fonds, sous réserve du contrôle et des directives du fiduciaire.

Le tableau ci-dessous indique le nom et le titre des personnes employées par RBC GMA et par les sous-conseillers qui sont principalement responsables de la gestion quotidienne d'un fonds ou qui mettent en œuvre sa stratégie de placement, ainsi que le rôle qu'ils occupent dans le processus de prise de décisions de placement :

**O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C.**  
Stamford, Connecticut, États-Unis

| NOM ET TITRE   | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT  |
|--|--|
| Ehren Stanhope, CFA<br>Cochef de la gestion des placements, stratège en chef et gestionnaire de portefeuille | En tant que dépositaire du concept initial des stratégies de placement élaborées par l'ancien président du conseil, James O'Shaughnessy, qui a pris sa retraite le 31 décembre 2022, M. Stanhope est responsable de prendre les décisions finales relativement à toute modification du processus de placement. Son rôle consiste principalement à veiller à ce que les améliorations demeurent conformes aux objectifs de placement prévus par les stratégies et à être responsable de la supervision de la stratégie de placement, de la répartition de l'actif, de la constitution du portefeuille, de la recherche, de la sélection des titres et de la mise en œuvre du portefeuille. Il dirige les gestionnaires de portefeuille et les membres de l'équipe de recherche pour planifier et mettre en œuvre des améliorations au processus de placement. |
| Scott Bartone, CFA<br>Cochef de la gestion des placements, chef des produits et gestionnaire de portefeuille | Responsable, entre autres, de s'assurer que les portefeuilles de placement sont gérés et réalisés conformément aux objectifs de placement des clients d'OSAM (terme défini ci-après). Il gère les équipes de mise en œuvre et de négociation. Il obtient et fournit également des conseils sur les modifications à la construction du portefeuille que l'entreprise pourrait envisager de mettre en œuvre.   |
| Claire Noel, CFA<br>Gestionnaire de portefeuille   | Responsable de la supervision du travail de recherche quantitative d'OSAM, qui comprend les processus d'optimisation et la modélisation des risques.   |
| Daniel Nitiutomo, CFA<br>Gestionnaire de portefeuille  | Responsable de la gestion quotidienne de la stratégie de placement et chargé de proposer, de tester et de mettre en œuvre des améliorations à la stratégie.  |

Les décisions de placement de ces personnes, prises pour le compte d'O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C. (« OSAM »), ne sont pas assujetties à la surveillance, à l'approbation ou à la ratification d'un comité. Le processus de prise de décisions de placement s'appuie sur la méthode quantitative exclusive de choix des actions fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et OSAM en date du 1<sup>er</sup> octobre 2007, dans sa version modifiée (la « convention d'OSAM ») prévoit que le mandat de sous-conseiller en valeurs d'OSAM à l'égard des fonds O'Shaughnessy RBC peut être résilié par RBC GMA en tout temps pour un motif valable, à la condition qu'un avis en ce sens soit donné à OSAM conformément à la convention d'OSAM.

Beutel, Goodman & Company Ltd.  
Toronto (Ontario)

| NOM ET TITRE   | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT   |
|--|---|
| Stephen J. Arpin<br>Directeur général, Actions canadiennes | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche de titres couvrant les sociétés canadiennes dans les secteurs des sociétés à grande et à petite capitalisation, de la technologie et de l'énergie.   |
| James W. Black<br>Vice-président, Actions canadiennes      | Gestionnaire de portefeuille de titres de sociétés à grande capitalisation et responsable de la recherche de titres couvrant des sociétés canadiennes dans les secteurs de la télécommunication et les finances.  |
| Mary Crowe<br>Vice-présidente, Actions canadiennes         | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche de titres couvrant des sociétés canadiennes des secteurs des biens de consommation de base, des TI et des services de télécommunication.   |
| William Otton<br>Vice-président, Actions canadiennes       | Gestionnaire de portefeuille de titres de sociétés et responsable de la recherche de titres couvrant les sociétés canadiennes dans les secteurs des sociétés à grande et à petite capitalisation et des matières premières.   |
| Sara Shahram<br>Vice-présidente, Actions canadiennes       | Gestionnaire de portefeuille de titres de sociétés et responsable de la recherche de titres couvrant les sociétés canadiennes dans les secteurs de l'énergie, des matières premières, des produits industriels et des services publics.   |
| Vim Thasan<br>Vice-président, Actions canadiennes          | Gestionnaire de portefeuille de titres de sociétés à grande capitalisation et responsable de la recherche de titres couvrant les sociétés canadiennes dans les secteurs de l'immobilier, des produits industriels, des biens de consommation discrétionnaire et des services publics. |
| Dora Ho<br>Vice-présidente, Actions canadiennes            | Gestionnaire de portefeuille responsable de la recherche de titres couvrant les sociétés canadiennes dans les secteurs des services financiers et des biens de consommation discrétionnaire.  |

Les décisions de placement des personnes dont le nom figure ci-dessus, prises pour le compte de Beutel, Goodman & Company Ltd. (« Beutel »), ne sont pas assujetties à la surveillance, à l'approbation ou à la ratification d'un comité, mais Beutel a recours à une méthode par équipe, similaire à un comité, pour fournir ses services de gestion de portefeuille au fonds. Les membres de l'équipe de professionnels de Beutel partagent la même idéologie de valeur et disposent chacun de leur propre domaine d'expertise. En équipe, ils examinent l'analyse des secteurs et des entreprises, prennent des décisions d'achat et de vente fondées sur une recherche ascendante réalisée à l'interne et assurent une surveillance constante de leurs portefeuilles respectifs.

La convention relative au sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et Beutel prévoit qu'elle peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 30 jours donné par RBC GMA ou d'un préavis écrit de 90 jours donné par Beutel. RBC GMA a également le droit de résilier la convention immédiatement si Beutel pose certains gestes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.



**EARNEST Partners, LLC**  
Atlanta, Géorgie

| NOM ET TITRE                                     | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT   |
|--|---|
| Paul E. Viera<br>Chef de la direction et associé | Chef de l'équipe d'investissement, responsable de la stratégie et de la recherche de portefeuilles.             |
| Dinkar Singh<br>Associé                          | Membre de l'équipe d'investissement, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse de portefeuilles. |
| Chris Hovis<br>Associé                           | Membre de l'équipe d'investissement, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse de portefeuilles. |

Les décisions de placement des personnes dont le nom figure ci-dessus, prises pour le compte d'EARNEST Partners, LLC (« EARNEST »), sont assujetties à la surveillance d'un comité. EARNEST a recours à une méthode visant à affecter une équipe à la gestion de portefeuilles. Tous les membres de l'équipe participent au processus de choix des titres.

La convention relative au sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et EARNEST prévoit qu'elle peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 30 jours donné par RBC GMA ou au moyen d'un préavis de 90 jours donné par EARNEST. RBC GMA a également le droit de résilier la convention immédiatement si EARNEST pose certains gestes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

**RBC Global Asset Management (UK) Limited**  
Londres, Angleterre

| NOM ET TITRE   | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT  |
|--|--|
| Soo Boo Cheah<br>Directeur général et premier gestionnaire de portefeuille, Actions mondiales à revenu fixe et devises           | Membre de l'équipe des titres à revenu fixe mondiaux, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles de titres à revenu fixe. |
| Andrew Fava<br>Directeur général et gestionnaire de portefeuille, Titres à revenu fixe mondiaux et devises                       | Membre de l'équipe des titres à revenu fixe mondiaux, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles de titres à revenu fixe. |
| David Lambert<br>Directeur général, premier gestionnaire de portefeuille et chef des actions européennes                         | Chef de l'équipe des actions européennes, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.                           |
| Philippe Langham<br>Directeur général, premier gestionnaire de portefeuille et chef des actions de marchés émergents             | Chef de l'équipe des actions de marchés émergents, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.                  |
| Laurence Bensafi<br>Directrice générale, première gestionnaire de portefeuille et chef adjointe des actions de marchés émergents | Chef adjoint de l'équipe des actions de marchés émergents, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.          |

| NOM ET TITRE  | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT   |
|---|---|
| <p>Habib Subjally<br/>Directeur général, premier gestionnaire de portefeuille et chef des marchés boursiers mondiaux</p>            | <p>Chef de l'équipe des actions mondiales, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.</p>   |
| <p>Jeremy Richardson<br/>Premier gestionnaire de portefeuille, Actions mondiales</p>  | <p>Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.</p>  |
| <p>Peregrine (Perry) Winfield<br/>Premier gestionnaire de portefeuille, Actions mondiales</p>                                       | <p>Membre de l'équipe des actions mondiales, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.</p>  |
| <p>Justin Jewell*<br/>Directeur général, premier gestionnaire de portefeuille et chef des titres européens à rendement élevé</p>    | <p>Chef de l'équipe des titres à revenu fixe européens à rendement élevé, responsable de la stratégie et de la prise de décision générale pour les portefeuilles de titres à revenu fixe européens à rendement élevé.</p>   |
| <p>Polina Kurdyavko*<br/>Directrice générale, première gestionnaire de portefeuille et chef du groupe des marchés émergents</p>     | <p>Chef de l'équipe des titres à revenu fixe de marchés émergents, responsable de la stratégie et de la prise de décision générale pour les portefeuilles de titres à revenu fixe de marchés émergents.</p>   |
| <p>Mark Dowding*<br/>Directeur général, premier gestionnaire de portefeuille et chef des placements</p>                             | <p>Responsable de la stratégie et de la prise de décision générale pour les portefeuilles de titres à revenu fixe alternatifs.</p>  |
| <p>Kaspar Hense*<br/>Directeur général et premier gestionnaire de portefeuille</p>  | <p>Gestionnaire de portefeuille en chef de la stratégie globale mondiale et gouvernementale mondiale ainsi que cogestionnaire de portefeuille en chef de la stratégie globale et gouvernementale à l'égard de l'euro.</p>   |
| <p>Raphael Robelin*<br/>Directeur général, premier gestionnaire de portefeuille et chef du crédit sous forme d'actifs multiples</p> | <p>Chef de l'équipe des crédits multiactifs, responsable de la stratégie et de la prise de décision générale pour les portefeuilles de titres à revenu fixe multiactifs.</p>  |
| <p>Anthony Kettle*<br/>Directeur général et premier gestionnaire de portefeuille</p>  | <p>Gestionnaire de portefeuille en chef des stratégies absolues et de rendement total dans les marchés émergents; des stratégies à l'égard de société dans les marchés émergents; responsable de la construction générale du portefeuille et de la gestion quotidienne du portefeuille.</p> |
| <p>Brent David*<br/>Premier gestionnaire de portefeuille, devises des marchés émergents</p>   | <p>Gestionnaire de portefeuille en chef des stratégies sur les monnaies locales dans les marchés émergents; responsable de la construction générale du portefeuille et de la gestion quotidienne du portefeuille.</p>   |

| NOM ET TITRE  | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT  |
|---|--|
| Pierre-Henri de Monts de Savasse*<br>Premier gestionnaire de portefeuille | Chef de l'équipe des obligations convertibles, responsable de la stratégie et de la prise de décision générale pour les portefeuilles de titres à revenu fixe convertibles.      |
| Zain Jaffer*<br>Gestionnaire de portefeuille                              | Membre de l'équipe des obligations convertibles et partage la responsabilité de la prise de décision et de la construction du portefeuille de titres à revenu fixe convertibles. |

\* Membre de l'équipe des titres à revenu fixe de BlueBay

Les décisions de placement des personnes dont le nom figure dans le tableau ci-dessus (à l'exception des membres de l'équipe des titres à revenu fixe de BlueBay), prises pour le compte de RBC Global Asset Management (UK) Limited (« RBC GAM (UK) »), ne sont pas assujetties à la surveillance, à l'approbation ou à la ratification d'un comité. Le processus de prise de décisions de placement s'appuie sur la recherche et l'analyse effectuées par l'équipe d'investissement de RBC GAM (UK). La convention de sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et RBC GAM (UK) en date du 1<sup>er</sup> octobre 2005, dans sa version modifiée, prévoit qu'elle peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 61 jours donné par RBC GMA ou par RBC GAM (UK). RBC GMA a en outre le droit de résilier la convention immédiatement si RBC GAM (UK) pose certains gestes ou omet de s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes de la convention. La convention est résiliée automatiquement lorsque RBC GMA cesse d'agir à titre de conseiller principal relativement au fonds en question.

L'équipe des titres à revenu fixe de BlueBay a recours à une gestion de portefeuille axée sur une méthode d'équipe et les décisions de placement des personnes qui sont membre de l'équipe des titres à revenu fixe de BlueBay sont assujetties à la surveillance d'un comité. Tous les membres de l'équipe ont leur mot à dire sur le processus de sélection des titres. L'équipe des titres à revenu fixe de BlueBay peut également recevoir des conseils en placement d'un membre de son groupe aux États-Unis, soit RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., mais elle conserve la responsabilité globale du portefeuille.

#### **RBC Global Asset Management (Asia) Limited**

Hong Kong, Chine

| NOM ET TITRE  | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT   |
|---|---|
| Mayur Nallamala<br>Directeur général, chef de la direction et chef des actions asiatiques | Chef de l'équipe des actions asiatiques, responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions. |
| Siguo Chen<br>Gestionnaire de portefeuille, Actions asiatiques                            | Membre de l'équipe des actions asiatiques, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.                |
| Maya Funaki<br>Gestionnaire de portefeuille, Actions asiatiques                           | Membre de l'équipe des actions asiatiques, responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.                |

Les décisions de placement des personnes dont le nom figure dans le tableau ci-dessus, prises pour le compte de RBC Global Asset Management (Asia) Limited (« RBC GAM (Asia) »), ne sont pas assujetties à la surveillance, à l'approbation ou à la ratification d'un comité. Le processus de prise de décisions de placement s'appuie sur la recherche et l'analyse effectuées par l'équipe d'investissement de RBC GAM (Asia).

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et RBC GAM (Asia) en date du 1<sup>er</sup> octobre 2005, dans sa version modifiée, prévoit qu'elle peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 61 jours donné par RBC GMA ou par RBC GAM (Asia). RBC GMA a en outre le droit de résilier la convention immédiatement si RBC GAM (Asia) pose certains gestes ou omet de s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes de la convention. La convention est résiliée automatiquement lorsque RBC GMA cesse d'agir à titre de conseiller principal ou de gestionnaire de portefeuille relativement au fonds en question.

**Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée**  
Toronto, Ontario

RBC GMA a conclu une convention de sous-conseiller en valeurs (la « convention de sous-conseiller en valeurs de BlackRock ») datée du 9 avril 2019 avec Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada »), aux termes de laquelle BlackRock Canada a été nommée le sous-conseiller en valeurs du Fonds indiciel canadien RBC et du Fonds indiciel américain RBC. Suivant les modalités de la convention de sous-conseiller en valeurs de BlackRock, BlackRock Canada a nommé BlackRock Financial Management, Inc. (« BFM »), société membre de son groupe, pour qu'elle fournisse des services de gestion de placement au Fonds indiciel canadien RBC et au Fonds indiciel américain RBC. BFM est une filiale en propriété exclusive indirecte de BlackRock, Inc. (société mère de BlackRock Canada). Même si BFM fournit des services de gestion de placement au Fonds indiciel canadien RBC et au Fonds indiciel américain RBC, BlackRock Canada demeure responsable des conseils en placement que BFM fournit au Fonds indiciel canadien RBC et au Fonds indiciel américain RBC en qualité de sous-conseiller des fonds. En particulier, BlackRock Canada est responsable de toute perte pouvant découler du fait que BFM n'exerce pas les pouvoirs et ne s'acquitte pas des responsabilités rattachés à ses fonctions avec intégrité, de bonne foi et au mieux des intérêts de BlackRock Canada ainsi que du Fonds indiciel canadien RBC et du Fonds indiciel américain RBC, ou n'exerce pas le degré de soin, de diligence et de compétence qu'un gestionnaire de portefeuille raisonnablement prudent exercerait dans les circonstances.

| NOM ET TITRE  | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT   |
|---|---|
| Peter Sietsema<br>Directeur, chef de l'architecture de portefeuilles pour des FNB institutionnels aux États-Unis et au Canada/en Amérique latine qui disposent d'un sous-conseiller | Chef de l'équipe chargée de l'architecture des portefeuilles avec un plein pouvoir de décision en matière de placement.   |
| Shantelle Durbin<br>Directrice, chef de l'architecture de portefeuilles qui disposent d'un sous-conseiller  | Membre de l'équipe chargée de l'architecture des portefeuilles avec un plein pouvoir de décision en matière de placement. |

Chez BFM, la gestion de portefeuille se fait par l'intermédiaire d'équipes intégrées composées de spécialistes des placements hautement qualifiés. De plus, BFM utilise des systèmes de placements à la fine pointe de la technologie ainsi que des méthodes de placement et des mesures de protection rigoureuses. Un comité composé de hauts dirigeants et de gestionnaires de portefeuille (le « comité d'examen des placements de BFM ») examine régulièrement la gestion des portefeuilles de placements. Les rendements inhabituels sont signalés à l'interne et examinés par le comité d'examen des placements de BFM.

La convention de sous-conseiller en valeurs de BlackRock prévoit qu'elle peut être résiliée par RBC GMA au moyen d'un préavis écrit de 30 jours ou par BlackRock Canada au moyen d'un préavis écrit de 60 jours. De plus, RBC GMA a le droit de résilier la convention de sous-conseiller en valeurs de BlackRock sans délai si BlackRock Canada commet certains actes ou omet d'exécuter ses fonctions aux termes de la convention.

**Westwood Management Corp.**  
Dallas, Texas

| NOM ET TITRE  | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT   |
|---|---|
| Matthew Lockridge<br>Premier vice-président, chef du gestionnaire des portefeuilles principaux de valeur aux États-Unis | Responsable de la supervision de l'équipe chargée des portefeuilles de valeur à grande capitalisation, qui effectue la gestion de portefeuille, la recherche et l'analyse des portefeuilles d'actions de valeur à grande capitalisation aux États-Unis. |
| Lauren Hill<br>Première vice-présidente, gestionnaire de portefeuille et analyste en recherche                          | Membre de l'équipe chargée des portefeuilles de valeur à grande capitalisation, qui est responsable de la gestion de portefeuille, de la recherche et de l'analyse des portefeuilles d'actions de valeur à grande capitalisation aux États-Unis.        |
| Michael Wall<br>Vice-président, gestionnaire de portefeuille et analyste en recherche                                   | Membre de l'équipe chargée des portefeuilles de valeur à grande capitalisation, qui est responsable de la gestion de portefeuille, de la recherche et de l'analyse des portefeuilles d'actions de valeur à grande capitalisation aux États-Unis.        |

Les décisions de placement des personnes dont le nom figure ci-dessus, prises pour le compte de Westwood Management Corp. (« Westwood »), ne sont pas assujetties à la surveillance, à l'approbation ou à la ratification d'un comité. Westwood a recours à une méthode visant à affecter une équipe à la gestion de portefeuille. Tous les membres de l'équipe participent au processus et les décisions sont dictées par le processus.

La convention relative au sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et Westwood prévoit qu'elle peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 61 jours donné par RBC GMA ou par Westwood. RBC GMA a également le droit de résilier la convention immédiatement si Westwood pose certains gestes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

**Browns Advisory, LLC**  
Baltimore, Maryland

| NOM ET TITRE   | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT |
|--|---|
| Kenneth M. Stuzin, CFA<br>Gestionnaire de portefeuille | Responsable de la stratégie.                              |

Les décisions de placement de la personne dont le nom figure ci-dessus, prises pour le compte de Brown Advisory, LLC (« Brown Advisory »), ne sont pas assujetties à la surveillance, à l'approbation ou à la ratification d'un comité. Dans sa gestion de portefeuilles, Brown Advisory emploie une méthode fondamentale axée sur la recherche. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes de Brown Advisory collaborent pour trouver des entreprises attrayantes dans lesquelles investir.

La convention relative au sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et Brown Advisory prévoit qu'elle peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 30 jours donné par RBC GMA ou au moyen d'un préavis de 90 jours donné par Brown Advisory. RBC GMA a également le droit de résilier la convention immédiatement si Brown Advisory pose certains gestes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Kennedy Capital Management, LLC  
St. Louis, Missouri

| NOM ET TITRE                                | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT                                 |
|---|---|
| Alex Mosman<br>Gestionnaire de portefeuille | Gestion quotidienne du fonds et unique responsable des décisions en matière de placement. |

Les décisions de placement de la personne dont le nom figure ci-dessus, prises pour le compte de Kennedy Capital Management, LLC (« Kennedy »), ne sont pas assujetties à la surveillance, à l'approbation ou à la ratification d'un comité. Dans sa gestion de portefeuilles, Kennedy emploie une méthode fondamentale axée sur la recherche. Les gestionnaires de portefeuille et les analystes de Kennedy collaborent pour trouver des entreprises attrayantes dans lesquelles investir.

La convention relative au sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et Kennedy prévoit qu'elle peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 61 jours donné par RBC GMA ou par Kennedy. RBC GMA a également le droit de résilier la convention immédiatement si Kennedy pose certains gestes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

Capital International, Inc.  
Los Angeles, Californie

| NOM ET TITRE  | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT  |
|---|--|
| Gerald Du Manoir<br>Associé de la division Capital International Investors d'un membre du groupe de Capital International et gestionnaire de portefeuille | En tant que gestionnaire de portefeuille d'actions, Gerald Du Manoir gère un secteur du fonds.   |
| William Robbins<br>Associé de la division Capital International Investors d'un membre du groupe de Capital International et gestionnaire de portefeuille  | En tant que gestionnaire de portefeuille d'actions, William Robbins gère un secteur du fonds.  |
| Steven Watson<br>Administrateur auprès de Capital International et gestionnaire de portefeuille   | En tant que gestionnaire de portefeuille d'actions, Steven Watson gère un secteur du fonds.  |
| Eu-Gené Cheah<br>Associé de la division Capital International Investors d'un membre du groupe de Capital International et spécialiste en portefeuilles    | En tant que gestionnaire de portefeuille d'actions, Eu-Gené Cheah gère un secteur du fonds.  |
| Philip Winston<br>Vice-président principal et gestionnaire de portefeuille  | En tant que gestionnaire de portefeuille d'actions, Philip Winston gère un secteur du fonds.   |
| Michael Wadeson<br>Responsable de la stratégie de portefeuille  | En tant que responsable de la stratégie de portefeuille, Michael Wadeson prend des décisions en matière de placement qui visent à représenter au mieux les convictions qui font partie de la stratégie de placement. |

| NOM ET TITRE   | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT  |
|--|--|
| Richard Carlyle<br>Responsable de la stratégie de portefeuille   | En tant que responsable de la stratégie de portefeuille, Richard Carlyle prend des décisions en matière de placement qui visent à représenter au mieux les convictions qui font partie de la stratégie de placement. |
| Olufunmilayo Nubi<br>Responsable de la stratégie de portefeuille | En tant que responsable de la stratégie de portefeuille, Olufunmilayo Nubi prend des décisions en matière de placement qui visent à représenter au mieux les convictions qui sous-tendent la stratégie de placement. |

Les décisions de placement des personnes dont le nom figure ci-dessus, prises pour le compte de Capital International, Inc. (« Capital International ») sont assujetties à l'objectif et aux stratégies des fonds ainsi qu'à la supervision des comités liés au placement appropriés d'un membre du même groupe que Capital International et de ses divisions de placement. Pour chaque offre de placement, Capital International commence par définir un objectif de placement clair et constitue une équipe diversifiée, qui est mieux placée pour saisir l'univers des occasions disponibles. Le processus de placement, The Capital System<sup>MC</sup>, est conçu pour permettre aux professionnels en placement d'agir selon leurs convictions les plus élevées, tout en limitant le risque lié à une prise de décision isolée. Chaque portefeuille est divisé en parties qui sont gérées de manière indépendante par des professionnels en placement ayant des antécédents, des âges et des approches en matière de placement diversifiés. Des analystes en placement représentant une variété de régions géographiques et de concentrations sectorielles suivent l'univers des occasions de placement indiquées dans l'offre de placement.

La convention relative au sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et Capital International prévoit qu'elle peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 61 jours donné par RBC GMA ou Capital International. RBC GMA a également le droit de résilier la convention immédiatement si Capital International pose certains gestes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

**Lazard Asset Management LLC**  
New York, New York

| NOM ET TITRE  | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT  |
|---|--|
| Michael G. Fry<br>Directeur général, gestionnaire de portefeuille et analyste     | Gestionnaire de portefeuille et analyste en chef responsable de la supervision de la stratégie relative aux actions outre-mer et de la construction du portefeuille. |
| Michael A. Bennett<br>Directeur général, gestionnaire de portefeuille et analyste | Gestionnaire de portefeuille et analyste responsable de la recherche et de l'analyse des portefeuilles d'actions outre-mer.  |
| Michael Powers<br>Conseiller principal, gestionnaire de portefeuille et analyste  | Gestionnaire de portefeuille et analyste responsable de la recherche et de l'analyse des portefeuilles d'actions outre-mer.  |
| Giles Edwards<br>Directeur général, gestionnaire de portefeuille et analyste      | Gestionnaire de portefeuille et analyste responsable de la recherche et de l'analyse des portefeuilles d'actions outre-mer.  |
| Paul Selvey-Clinton<br>Directeur, gestionnaire de portefeuille et analyste        | Gestionnaire de portefeuille et analyste responsable de la recherche et de l'analyse des portefeuilles d'actions outre-mer.  |

Les décisions de placement des personnes dont le nom figure ci-dessus, prises pour le compte de Lazard Asset Management LLC (« Lazard »), ne sont pas assujetties à la surveillance, à l'approbation ou à la ratification d'un comité.

La convention relative au sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et Lazard prévoit qu'elle peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 61 jours donné par RBC GMA ou d'un préavis écrit de 90 jours donné par Lazard. RBC GMA a également le droit de résilier la convention immédiatement si Lazard pose certains gestes ou omet de s'acquitter de ses obligations aux termes de la convention.

**RBC Global Asset Management (U.S.) Inc.**  
Minneapolis, Minnesota

| NOM ET TITRE  | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT  |
|---|--|
| Brian Svendahl<br>Directeur général et premier gestionnaire de portefeuille   | Membre de l'équipe des titres à revenu fixe américains et responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles de titres à revenu fixe.                                   |
| John Northup<br>Gestionnaire de portefeuille,<br>Titres à revenu fixe   | Membre de l'équipe des titres à revenus fixes américains, responsable de la recherche et de l'analyse fondamentale des portefeuilles des titres à revenu fixe.   |
| Kelsey Bosshardt<br>Gestionnaire de portefeuille,<br>Titres à revenu fixe   | Membre de l'équipe des titres à revenu fixe américains et responsable de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles de titres à revenu fixe.  |
| Andrzej Skiba<br>Directeur général et chef des titres à revenu fixe américains  | Chef de l'équipe des titres à revenu fixe américains et responsable de la stratégie et de la prise de décision générale des portefeuilles de titres à revenu fixe de catégorie investissement et à revenu élevé. |
| Lance F. James<br>Directeur général et premier gestionnaire de portefeuille, Actions américaines de base et de valeur | Responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |
| Richard J. Drage<br>Premier gestionnaire de portefeuille,<br>Actions de croissance américaines                        | Responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |
| Andy Topps<br>Gestionnaire de portefeuille, Actions de croissance américaines   | Responsable de la stratégie, de la recherche fondamentale et de l'analyse des portefeuilles d'actions.   |

Les décisions de placement des personnes dont le nom figure ci-dessus, prises pour le compte de RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. (« RBC GAM (US) »), ne sont pas assujetties à la supervision, à l'approbation ou à la ratification d'un comité. La gestion de portefeuille chez RBC GAM (US) est axée sur une méthode d'équipe. Tous les membres de l'équipe ont leur mot à dire sur le processus et les décisions.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et RBC GAM (US) prévoit qu'elle peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 61 jours donné par RBC GMA ou par RBC GAM (US). RBC GMA a en outre le droit de résilier la convention immédiatement si RBC GAM (US) pose certains gestes ou omet de s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes de la convention.



Walter Scott & Partners Limited  
Édimbourg, Royaume-Uni

| NOM ET TITRE                                   | RÔLE DANS LE PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISIONS DE PLACEMENT   |
|--|---|
| Jane Henderson<br>Directrice générale          | Membre de l'équipe de direction des placements, responsable de la ratification ou du rejet de toutes les nouvelles décisions d'achat et d'établir les répartitions au sein des portefeuilles. |
| Charles Macquaker<br>Directeur des placements  | Membre de l'équipe de direction des placements, responsable de la ratification ou du rejet de toutes les nouvelles décisions d'achat et d'établir les répartitions au sein des portefeuilles. |
| Roy Leckie<br>Directeur des placements         | Membre de l'équipe de direction des placements, responsable de la ratification ou du rejet de toutes les nouvelles décisions d'achat et d'établir les répartitions au sein des portefeuilles. |
| Fraser Fox<br>Gestionnaire de placements       | Membre de l'équipe de direction des placements, responsable de la ratification ou du rejet de toutes les nouvelles décisions d'achat et d'établir les répartitions au sein des portefeuilles. |
| Maxim Skorniakov<br>Gestionnaire de placements | Membre de l'équipe de direction des placements, responsable de la ratification ou du rejet de toutes les nouvelles décisions d'achat et d'établir les répartitions au sein des portefeuilles. |

Les décisions de placement des personnes dont le nom figure ci-dessus, prises pour le compte de Walter Scott & Partners Limited (« Walter Scott »), sont assujetties à la supervision et à la gouvernance du comité de gestion des placements du cabinet, un sous-comité formel du comité de direction du cabinet.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue entre RBC GMA et Walter Scott prévoit qu'elle peut être résiliée au moyen d'un préavis écrit de 61 jours donné par RBC GMA ou par Walter Scott. L'une ou l'autre des parties a en outre le droit de résilier la convention immédiatement si l'autre partie pose certains gestes ou omet de s'acquitter des obligations qui lui incombent aux termes de la convention.

### *Arrangements en matière de courtage*

RBC GMA ou le sous-conseiller d'un fonds prend les décisions ayant trait à l'achat et à la vente de titres du fonds, dont des parts des fonds sous-jacents, et d'autres actifs des fonds comme les espèces et les dépôts à terme, ainsi que les décisions ayant trait à l'exécution des opérations sur les titres du portefeuille d'un fonds, y compris le choix du marché et du courtier ainsi que la négociation des commissions.

Dans certains cas, RBC GMA reçoit des biens ou des services de courtiers en échange des opérations de courtage qu'elle leur confie. Parmi les biens et services en contrepartie desquels RBC GMA peut attribuer des opérations de courtage figurent des biens et services de recherche (des « biens et services de recherche ») et des biens et services d'exécution d'ordres (des « biens et services d'exécution d'ordres »).

RBC GMA reçoit notamment les biens et services de recherche suivants : i) des conseils quant à la valeur de titres et au bien-fondé d'opérations sur des titres et ii) des analyses et des rapports relativement à des titres, à des émetteurs, à des secteurs d'activité, à la stratégie de portefeuilles ou encore à des facteurs et à des tendances économiques ou politiques susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur de titres. Ces biens et services peuvent être fournis directement par le courtier qui exécute l'ordre (la « recherche exclusive ») ou par une autre partie que le courtier qui exécute l'ordre (la « recherche par un tiers »). Les biens et services de recherche que reçoit RBC GMA en échange d'opérations de courtage comprennent des conseils, des analyses et des rapports portant, entre autres, sur des actions, des secteurs d'activité et des économies particuliers.

RBC GMA peut également recevoir des biens et services d'exécution d'ordres comme des analyses de données, des applications logicielles et la transmission de données. Ces biens et services peuvent être offerts directement par le courtier qui exécute l'ordre ou par une autre partie.

Les utilisateurs des biens et services de recherche et des biens et services d'exécution d'ordre sont les gestionnaires de portefeuille, les analystes et les négociateurs de RBC GMA.

Dans certains cas, RBC GMA peut recevoir des biens et services dont certains éléments sont admissibles à titre de biens et services de recherche et/ou de biens et services d'exécution d'ordres, et d'autres ne le sont pas. Ces types de biens et services peuvent être considérés comme à usage multiple (les « biens et services à usage multiple »). Si RBC GMA obtient des biens et services à usage multiple, elle ne peut affecter des opérations de courtage qu'en paiement de la tranche qui serait admissible à titre de biens et services autorisés qu'elle utilise pour prendre des décisions en matière de placements ou d'opérations ou encore pour effectuer des opérations sur titres, pour le compte des fonds. Les types de biens et services à usage multiple que peut recevoir RBC GMA comprennent les applications logicielles et les analyses de données.

RBC GMA ne transmet les ordres d'opération à un courtier aux fins d'exécution que si elle a approuvé le recours à ce courtier. RBC GMA approuve le recours à un courtier si elle est d'avis qu'il est en mesure d'effectuer la meilleure exécution, ce qui tient compte d'un certain nombre de facteurs comme le prix, le volume d'opérations, la vitesse d'exécution, la certitude de l'exécution ainsi que le coût total de l'opération.

La capacité du courtier à fournir des biens et des services de recherche et des biens et services d'exécution d'ordre qui ajoutent de la valeur à nos processus de prise de décision en matière de placement et d'exécution d'ordre permettant de produire un rendement sur les placements de nos clients constitue un autre argument, quoique secondaire, militant en faveur de l'approbation du courtier en question par RBC GMA. Parmi les autres facteurs dont nous tenons compte pour approuver un courtier figurent la conformité du courtier à la réglementation, sa solvabilité et sa capacité à traiter efficacement les ordres d'opération et à les régler.

RBC GMA utilise les mêmes critères pour choisir tous ses courtiers, peu importe si le courtier est membre de son groupe ou s'il ne l'est pas. RBC GMA a actuellement des arrangements en matière de courtage avec RBC DVM, RBC Europe Limited (« RBC Europe ») et RBC Capital Markets, LLC (« RBC CM »), membres du même groupe que RBC GMA. RBC DVM, RBC Europe et RBC CM peuvent fournir des biens et des services de recherche, des biens et des services d'exécution d'ordres ainsi que des biens et des services à usage multiple en échange d'opérations de courtage. Depuis le 29 juin 2022, RBC DVM, RBC Europe et RBC CM ont chacune fourni des biens et services de recherche et des biens et services d'exécution d'ordres en échange d'opérations de courtage.

RBC GMA réalise des analyses approfondies du coût des opérations afin de s'assurer que les fonds et ses clients tirent un avantage raisonnable de l'utilisation des biens et services de recherche et des biens et services d'exécution d'ordres, selon le cas, de même que des opérations de courtage attribuées. Plus particulièrement, les équipes de gestionnaires de placement de RBC GMA choisissent les courtiers auxquels attribuer des opérations en fonction de leur capacité d'exécuter au mieux les ordres, de la compétitivité des commissions et de l'éventail des services qu'ils offrent ainsi que de la qualité de leur recherche.

RBC GMA peut avoir recours à des biens et services de recherche de même qu'à des biens et services d'exécution d'ordres si cela est avantageux pour les fonds et ses clients, mis à part ceux dont les opérations ont généré le courtage. Toutefois, RBC GMA a mis en place des politiques et des procédures visant à établir de bonne foi que, durant une période de temps raisonnable, tous les clients, y compris les fonds, tirent un avantage juste et raisonnable en échange de la commission générée.

Vous pouvez obtenir une liste des autres courtiers ou tiers qui fournissent des biens et services de recherche et/ou des biens et services d'exécution d'ordres en nous appelant, sans frais, au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC et les fonds alternatifs RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC, ou en nous envoyant un courriel à [rbcgam@rbc.com](mailto:rbcgam@rbc.com).

### **Courtiers principaux**

La Banque de Nouvelle-Écosse (BNS) agit à titre de courtier principal du Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC aux termes d'une convention de services de courtage principale datée du 11 février 2019, en sa version modifiée. En sa qualité de courtier principal du Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC, BNS fournit des services de courtage principal qui comprennent l'exécution d'opérations au nom du fonds, l'octroi de crédit au fonds et le règlement d'opérations et la prestation de services de dépôt relativement au compte du fonds. BNS est située à Toronto, en Ontario. Le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC peut emprunter des fonds et/ou des titres auprès de BNS à des fins de placement conformément à ses objectifs et stratégies de placement.

RBC GMA a retenu les services de SG Americas Securities, LLC (SGAS) (chacun de SGAS et de BNS, un « courtier principal ») pour que celle-ci agisse à titre de courtier principal supplémentaire et fournisse au Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC des services de courtage principal qui comprennent l'exécution d'opérations au nom du fonds, l'octroi de crédit au fonds et le règlement d'opérations et la prestation de services de dépôt relativement au compte du fonds. SGAS est située à New York, dans l'État de New York. Le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC peut emprunter des fonds et/ou des titres auprès de SGAS à des fins de placement conformément à ses objectifs et stratégies de placement.

### Sous-conseillers

RBC GAM (Asia) suit les politiques et les procédures relatives à l'utilisation des courtages versés par les clients qui sont décrites ci-dessus.

RBC GAM (UK) se charge de payer directement tous les biens et services de recherche et les biens et services d'exécution d'ordres.

RBC GMA a appris que BlackRock Canada, O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C. et Walter Scott n'affectent pas les opérations de courtage dans le cadre desquelles des courtages sont payés par les fonds en contrepartie de la prestation de biens ou de services, sauf à l'égard de l'exécution d'ordres.

EARNEST Partners, LLC, Westwood Management Corp., Brown Advisory, LLC, Kennedy Capital Management, LLC et RBC GAM (US) confient des opérations de courtage à l'égard desquelles les clients versent des courtages aux fonds en échange de biens et services de recherche et/ou de biens et services d'exécution d'ordres. RBC GMA a appris que ces sous-conseillers ont adopté des politiques et procédures à l'égard des opérations générant des courtages confiées en échange de biens et services de recherche et de biens et services d'exécution d'ordres qui sont conformes aux exigences du paragraphe (e) de l'article 28 de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis. Aux termes de cette disposition, un sous-conseiller peut verser une commission plus élevée à un courtier qui fournit des biens et services de recherche et/ou des biens et services d'exécution d'ordres (par rapport à la commission versée à un autre courtier qui exécute une opération), à la condition que le sous-conseiller en question établisse de bonne foi que la commission est raisonnable compte tenu de la valeur des biens et services pouvant être attribués eu égard à l'opération particulière ou à la responsabilité globale du sous-conseiller en ce qui a trait aux clients pour lesquels il exerce un pouvoir discrétionnaire en ce qui a trait aux placements. Ces sous-conseillers évaluent périodiquement le caractère raisonnable des courtages relatifs aux opérations confiées aux courtiers, vu le nombre total des biens et services de recherche et/ou des biens et services d'exécution d'ordres fournis par chaque courtier dont ils reçoivent les services en question. Les biens et services de recherche et les biens et services d'exécution d'ordres que reçoivent ces sous-conseillers en échange de courtages peuvent être fournis directement par le courtier exécutant ou par une autre partie que le courtier exécutant.

Beutel reçoit des biens et services en échange des opérations de courtage de ses clients qu'il confie à certains courtiers. Beutel reçoit des biens et services de recherche ainsi que des biens et services d'exécution d'ordres, qui peuvent être fournis directement par le courtier exécutant ou par une autre partie que le courtier exécutant. Pour respecter l'obligation de s'assurer que le fonds tire un avantage raisonnable compte tenu de l'emploi des biens et services reçus et des courtages payés par les clients, Beutel tient compte de la capacité du courtier à exécuter au mieux les ordres, de la responsabilité financière du courtier, de son délai de réponse à la société, de sa commission ou de l'écart en cause et de la gamme des services offerts.

Lorsque la loi le permet, Lazard reçoit des services de recherche de courtiers qui effectuent des opérations sur actions pour ses clients. Ces courtiers fournissent des services de recherche exclusive et des services de recherche par des tiers dans le cadre d'ententes de partage des courtages (parfois appelées des « accords de paiement indirect au moyen de courtages »). Ces ententes et les services de recherche obtenus dans le cadre de celles-ci sont conçus pour répondre aux exigences du paragraphe (e) de l'article 28 de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis. Les nouveaux services de recherche par des tiers devant être obtenus dans le cadre des ententes de partage des courtages sont examinés par Lazard qui s'assure qu'ils répondent aux exigences de la réglementation applicable. Les opérations effectuées par les courtiers avec lesquels Lazard a conclu des ententes de partage des courtages sont assujetties aux mêmes normes de meilleure exécution que Lazard applique aux autres opérations sur actions.

RBC GMA a été avisée que Capital International, Inc. (« Capital International ») s'efforce d'obtenir le meilleur service d'exécution (le prix total le plus favorable qui soit raisonnablement disponible dans les circonstances) pour les opérations sur le portefeuille de ses clients, compte tenu d'un éventail de facteurs. Parmi ces facteurs figurent la taille et le type des opérations, la nature et la qualification des marchés pour le titre devant être acheté ou vendu, le coût, la qualité, la vitesse probable et la fiabilité de l'exécution et du règlement, la capacité des courtiers ou des installations d'exécution d'assurer la liquidité et l'anonymat et le compromis entre les incidences sur le marché et les coûts associés aux possibilités. Capital International tient compte de ces facteurs, qui comportent un élément de jugement qualitatif, pour choisir des courtiers et des installations d'exécution chargés des opérations sur le portefeuille des clients. Capital International considère que le meilleur service d'exécution est un processus qui devrait être évalué avec le temps dans le cadre d'une relation globale avec les maisons de courtage. À cet égard, Capital International n'estime pas qu'elle a l'obligation d'obtenir le taux de commission le plus faible possible pour une opération sur un portefeuille au détriment du prix, du service et de la qualité. Les courtages ne représentent qu'une petite partie du coût total des exécutions, alors que d'autres facteurs, comme l'incidence sur le marché et la vitesse d'exécution, contribuent grandement au coût global des exécutions.

Capital International exécute des opérations sur le portefeuille avec des courtiers qui pourraient lui fournir des biens et services de recherche et/ou des biens et services d'exécution d'ordres, mais seulement lorsque, à son avis, le courtier est en mesure d'exécuter le mieux l'opération. Les décisions de Capital International relativement au fournisseur de services de recherche sont prises indépendamment des décisions quant au choix de services de courtage et d'exécution. Capital International et les membres de son groupe prennent en charge le coût de tous les services de recherche sur les placements de tiers rendus pour les comptes de clients pour lesquels ils agissent comme conseiller.

### *Placeur principal*

RBC GMA est le placeur principal des parts d'un fonds commun de placement, exception faite des parts de série A, de série AZ et de série FNB des fonds RBC. RBC GMA est située au 155 Wellington Street West, Suite 2200, Toronto (Ontario) M5V 3K7.

FIRI est le placeur principal des parts de série A et de série AZ des fonds RBC aux termes d'une convention de placement conclue par RBC GMA et FIRI le 12 février 2004. La convention de placement peut être résiliée par une partie moyennant un préavis écrit de 30 jours. FIRI est sise au 200 Bay Street, Royal Bank Plaza, South Tower, 12th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2J5.

Pour de plus amples renseignements sur le placement de parts de série FNB, se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Parts de série FNB » à la page 43.

### *Dépositaire*

RBC SI, de Toronto, en Ontario, est le dépositaire de l'actif des fonds (sauf les avoirs hypothécaires du Fonds canadien de revenu à court terme RBC et du Portefeuille privé de revenu à court terme RBC) et exécute certaines fonctions administratives pour la série FNB aux termes d'une convention de dépôt générale modifiée intervenue entre RBC GMA et RBC SI en date du 26 juillet 2012, dans sa version modifiée (la « convention de dépôt générale »). Comme le permettent la convention de dépôt générale et le *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement* (le « Règlement 81-102 »), RBC SI peut nommer des sous-dépositaires à l'occasion. RBC SI touche une rémunération versée par RBC GMA en contrepartie des services de garde qu'elle rend aux fonds. Chaque partie peut résilier la convention de dépôt générale en donnant à l'autre partie un préavis d'au moins 90 jours.

RBC DVM, de Toronto, en Ontario, est le sous-dépositaire principal des éléments d'actif des portefeuilles choix sélect RBC et des portefeuilles choix mondial RBC aux termes d'une convention de sous-garde intervenue avec le Trust Royal en date du 4 mai 2000, que le Trust Royal a cédée à la Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs (maintenant, RBC SI) le 1<sup>er</sup> janvier 2006. RBC DVM, courtier en valeurs mobilières, appartient au même groupe que la Banque Royale et détient une partie importante des parts des fonds sous-jacents des portefeuilles.

Les avoirs hypothécaires assurés par la SCHL du Fonds canadien de revenu à court terme RBC et du Portefeuille privé de revenu à court terme RBC sont administrés par ResMor Trust Company de Calgary, en Alberta, aux termes d'une convention écrite datée du 22 septembre 2004.

BNS agit à titre de dépositaire des actifs du Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC aux termes d'une convention de dépôt intervenue en date du 27 juin 2024 entre RBC GMA, en sa qualité de fiduciaire et gestionnaire du Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC, et BNS (la « convention de dépôt avec BNS »). Aux termes de la convention de dépôt avec BNS, BNS peut désigner des sous-dépositaires pour qu'ils fournissent des services de garde des actifs du Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC qui sont détenus à l'extérieur du Canada.

### *Auditeur*

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, de Toronto, en Ontario, est l'auditeur des fonds.

### *Agent chargé de la tenue des registres – Parts d'un fonds commun de placement*

La Banque Royale, RBC SI et RBC GMA tiennent un registre des porteurs de toutes les parts d'un fonds commun de placement des fonds. Le registre des fonds est tenu à Montréal, au Québec, à Toronto, en Ontario et à Vancouver, en Colombie-Britannique. RBC SI et RBC GMA sont des filiales en propriété exclusive indirectes de Banque Royale.

### *Agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts – Parts de série FNB*

L'agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts à l'égard des parts de série FNB des fonds est la Compagnie Trust TSX, à ses bureaux principaux de Toronto, en Ontario.

### *Courtier désigné – Parts de série FNB*

RBC GMA a nommé un courtier désigné (défini dans les présentes) pour chacun des fonds qui offrent des parts de série FNB. RBC GMA peut nommer d'autres courtiers désignés ou remplacer des courtiers désignés en cours de mandat à l'occasion. Tous les courtiers désignés doivent être membres de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, participants à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la Cboe Canada Inc. (la « Cboe Canada »), selon le cas, et adhérents de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS »). Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Parts de série FNB – Courtiers désignés » à la page 43.

### *Promoteur*

RBC GMA a pris l'initiative de former et d'organiser les fonds. Elle peut donc en être considérée comme le promoteur au sens des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada. RBC GMA, à titre de gestionnaire, de fiduciaire et de gestionnaire de portefeuille des fonds, reçoit une rémunération des fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59.

### *Agent de prêt de titres*

RBC SI, de Toronto, en Ontario, est l'agent de prêt de titres de chacun des fonds aux termes d'une convention de mandat relative au prêt de titres modifiée qu'elle a conclue avec RBC GMA en date du 27 juin 2011 (la « convention de mandat relative au prêt de titres »). RBC SI est une filiale en propriété exclusive de la Banque Royale et un membre du même groupe que RBC GMA. Conformément à la convention de mandat relative au prêt de titres, RBC SI évaluera chaque jour les titres prêtés et les biens donnés en garantie pour s'assurer que la valeur de ces biens équivaut au moins à 102 % de la valeur des titres. Aux termes de la convention de mandat relative au prêt de titres, RBC SI doit indemniser et tenir à couvert chacun des fonds des pertes pouvant découler d'un manquement de RBC SI à son degré de soin ou d'une négligence, d'une fraude ou d'une inconduite délibérée de sa part. Une partie peut mettre fin à la convention de mandat relative au prêt de titres si elle en avise l'autre partie par écrit cinq jours ouvrables à l'avance.

### *Comité d'examen indépendant et gouvernance*

#### **Comité d'examen indépendant**

Le comité d'examen indépendant (le « CEI ») agit en tant que comité d'examen indépendant que les fonds sont tenus d'avoir en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Le CEI examine les questions liées aux conflits d'intérêts se rapportant à RBC GMA et aux fonds et donne des commentaires à leur égard.

Le CEI se compose de cinq membres qui sont tous indépendants de RBC GMA, des fonds et des entités reliées à RBC GMA.

Le CEI examinera et évaluera, au moins une fois par année, le bien-fondé et l'efficacité de ce qui suit :

- › les politiques et les procédures de RBC GMA se rapportant aux questions liées aux conflits d'intérêts à l'égard des fonds;
- › toute directive permanente qu'il a donnée à RBC GMA relativement à des questions liées aux conflits d'intérêts à l'égard des fonds;
- › la conformité de RBC GMA et des fonds aux conditions que le CEI a imposées dans une recommandation ou approbation;
- › tout sous-comité à qui le CEI a délégué l'une ou l'autre de ses fonctions.

En outre, le CEI examinera et évaluera, au moins une fois par année, l'indépendance et la rémunération de ses membres, son efficacité et la contribution et l'efficacité de ses membres. Le CEI remettra à RBC GMA un rapport sur les résultats de cette évaluation.

Le CEI se compose actuellement de Suromitra Sanatani (présidente), de Brenda Eaton (vice-présidente), de Ruth M. Corbin, d'Enrique Cuyegkeng et de Joanne Vézina. Chaque membre du CEI est indépendant de RBC GMA, les fonds et les entités reliées à RBC GMA.

Le CEI prépare un rapport annuel destiné aux porteurs de parts, qui décrit ses activités et affiche ces rapports sur son site Web dédié, au [www.rbcgam.com/documentsreglementaires](http://www.rbcgam.com/documentsreglementaires), ou les porteurs de parts peuvent en obtenir un exemplaire, sans frais, en appelant au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC et les fonds alternatifs RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC ou en transmettant un courriel à [rbcgam@rbc.com](mailto:rbcgam@rbc.com).

Ce rapport et d'autres renseignements sur le CEI sont également disponibles à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

#### **Gouvernance**

À titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille des fonds, RBC GMA est chargé de la gestion, de l'administration et des activités quotidiennes des fonds, et fournit aux fonds des conseils en placement et des services de gestion de portefeuille.

RBC GMA a établi des politiques, des procédures, des pratiques et des lignes directrices appropriées pour s'assurer de la bonne gestion des fonds, notamment comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), des politiques et des procédures portant sur les conflits d'intérêts. Les systèmes utilisés par RBC GMA à l'égard des fonds visent à assurer le suivi et la gestion des pratiques commerciales et pratiques en matière de vente, des risques et des conflits d'intérêts internes relatifs aux fonds tout en veillant à ce que les exigences liées à la réglementation et à la conformité ainsi qu'aux normes internes soient respectées. Le personnel de RBC GMA responsable de la conformité, en collaboration avec la direction de RBC GMA, veille à ce que ces politiques, procédures, pratiques et lignes directrices soient communiquées à l'occasion à toutes les personnes pertinentes et mises à jour, au besoin (y compris les systèmes susmentionnés) pour tenir compte de l'évolution de la situation. RBC GMA surveille également l'application de toutes ces politiques, procédures, pratiques et lignes directrices pour s'assurer de leur efficacité continue.

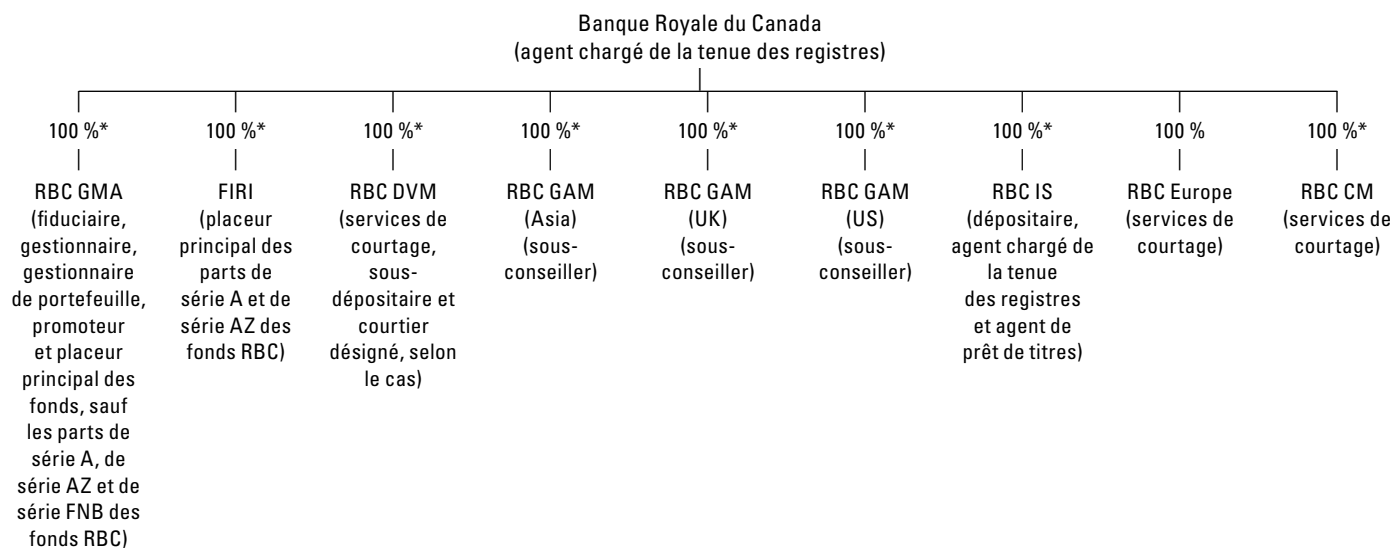
Le respect des pratiques et des restrictions en matière de placements imposées par les lois sur les valeurs mobilières fait l’objet d’un suivi régulier par RBC GMA. Les pratiques et les restrictions en matière de placements pour les fonds et les lignes directrices concernant l’utilisation d’instruments dérivés et les opérations de prêt de titres ainsi que les conventions de mise en pension et de prise en pension de titres se trouvent aux pages 33 et suivantes.

RBC GMA a en outre mis en place une politique d’opérations personnelles à l’intention des employés (la « politique ») qui vise à prévenir les conflits éventuels, perçus ou réels entre les intérêts de RBC GMA et des membres de son personnel et ceux des clients et des fonds. Aux termes de la politique, certains membres du personnel de RBC GMA doivent faire approuver préalablement certaines de leurs opérations sur titres personnelles pour s’assurer qu’elles n’entrent pas en conflit avec les meilleurs intérêts des fonds et qu’elles ne leur ont pas été offertes en raison des postes qu’ils occupent au sein de RBC GMA.

RBC GMA dispose de politiques et de procédures concernant l’évaluation, la surveillance, l’atténuation et la communication des risques associés à la liquidité dans les fonds.

**Entités membres du groupe**

Les sociétés suivantes qui fournissent des services aux fonds ou à RBC GMA relativement aux fonds sont des entités membres du groupe de RBC GMA :



\* Filiales indirectes de la Banque Royale du Canada.

Les frais de gestion et d’administration que les fonds versent à RBC GMA et les courtages que les fonds versent à des membres du même groupe figurent dans les états financiers audités des fonds. Les frais versés aux autres membres du même groupe indiqués ci-dessus sont payés par RBC GMA au moyen des frais de gestion et d’administration que les fonds versent à RBC GMA, selon le cas.

Capital Funding Alberta Limited (« CFAL »), filiale indirecte de la Banque Royale du Canada, peut fournir le capital de démarrage afin de créer un fonds. Il s’agit d’un placement qui se veut temporaire en attendant les souscriptions des investisseurs non reliés ou d’autres fonds gérés par RBC GMA et qui n’est pas effectué dans le but de produire un rendement. CFAL n’est pas tenue de conserver un placement minimum dans un fonds. Si CFAL fournit le capital de démarrage à un fonds, la totalité ou une partie du placement peut être rachetée à tout moment sans que les porteurs de parts en soient avisés, dans la mesure où les exigences des autorités de réglementation applicables au capital de démarrage ont été remplies.

RBC Dominion valeurs mobilières Inc., un membre du groupe de RBC GMA, a accepté d’agir à titre de courtier désigné pour certains des fonds qui offrent des parts de série FNB et de courtier autorisé pour les fonds qui offrent des parts de série FNB. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Parts de série FNB – Courtiers désignés ».

**Alliance stratégique avec BlackRock Canada**

RBC GMA et BlackRock Canada ont créé une alliance stratégique concernant leurs activités de fonds négociés en bourse au Canada dans le cadre de laquelle les familles de FNB offertes par RBC GMA et par BlackRock Canada sont regroupées sous une seule marque, soit RBC iShares (l’« alliance stratégique »). L’alliance stratégique est une alliance stratégique contractuelle à long terme ne comportant pas l’établissement d’une coentreprise. Dans le cadre de l’alliance stratégique, RBC GMA et BlackRock Canada fournissent chacune à l’autre partie des services de soutien et certains services liés à l’administration, au soutien aux placements, à la commercialisation et à la gestion des FNB gérés par RBC GMA et BlackRock Canada (collectivement, les « FNB issus de l’alliance stratégique »). Dans le cadre de la prestation de ces services réciproques,

RBC GMA et BlackRock Canada s'accordent mutuellement certains droits d'information, d'examen et de consentement limités à l'égard des FNB issus de l'alliance stratégique. De plus, en contrepartie de ces services réciproques fournis dans le cadre de l'alliance stratégique, RBC GMA et BlackRock Canada acceptent de partager les revenus provenant des frais de gestion attribuables aux FNB issus de l'alliance stratégique. Bien que RBC GMA et BlackRock Canada se fournissent des services, les deux sociétés conservent leurs responsabilités distinctes de gestion de fonds et de conseils en placement pour les FNB issus de l'alliance stratégique à l'égard desquels ils agissent à titre de gestionnaire de fonds d'investissement ou de conseiller en valeurs. La convention relative à l'alliance stratégique prévoit que RBC GMA et BlackRock Canada collaboreront au développement de nouveaux produits ainsi qu'à l'analyse permanente et à la rationalisation de la gamme de produits.

**Dirigeants et autres personnes intéressés dans des opérations importantes – Parts de série FNB**

RBC GMA, pour le compte des fonds, peut conclure diverses conventions liant le courtier autorisé avec des courtiers inscrits (qui peuvent ou non être des courtiers désignés), aux termes desquelles les courtiers autorisés peuvent souscrire des parts de série FNB de l'un ou de plusieurs des fonds de la façon décrite à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Parts de série FNB ».

RBC GMA touchera une rémunération en contrepartie des services qu'elle fournit à l'égard des parts de série FNB des fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59.

**Principaux porteurs de titres – Parts de série FNB**

CDS & Co., prête-nom de la CDS, est le propriétaire inscrit des parts de série FNB des fonds qu'elle détient pour divers courtiers et autres personnes pour le compte de leurs clients, entre autres. De temps à autre, un fonds ou un autre fonds de placement géré par RBC GMA ou un membre de son groupe pourrait être le propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des parts d'une série d'un fonds. Se reporter à la rubrique « Risques propres aux fonds – Risque associé à un grand investisseur » à la page 93.

*Politiques et pratiques*

**Placements**

Chaque fonds a été conçu pour répondre aux objectifs de placement de différents types d'épargnants. Il y a lieu de se reporter aux descriptions des fonds données à partir de la page 125 pour une description de l'objectif de placement de chaque fonds.

La modification de l'objectif de placement fondamental d'un fonds nécessite le consentement de la majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question. Le fiduciaire peut apporter d'autres changements aux stratégies et activités de placement d'un fonds sans le consentement des porteurs de parts, sous réserve de l'approbation requise de la part des autorités canadiennes en valeurs mobilières et/ou du CEI d'un fonds.

**OPC alternatifs**

Les stratégies de placement des OPC alternatifs offrent une plus grande marge de manœuvre que celles des OPC classiques, tel qu'il est décrit dans le tableau ci-dessous.

| RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT           | OPC CLASSIQUES/FNB   | OPC ALTERNATIFS   |
|--|--|---|
| <b>Restriction en matière de concentration</b> | Peuvent investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur, sous réserve de quelques exceptions.  | Peuvent investir jusqu'à 20 % de leur valeur liquidative dans les titres d'un seul émetteur, sous réserve de quelques exceptions. |
| <b>Restriction en matière de contrôle</b>      | Peuvent détenir jusqu'à 10 % a) soit des votes se rattachant aux titres comportant droit de vote en circulation de l'émetteur, b) soit des titres de capitaux propres en circulation de l'émetteur. Ne peuvent pas investir dans des titres d'un émetteur dans le but d'exercer une emprise sur l'émetteur ou d'en assurer la gestion. | Comme les OPC classiques.   |

| RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT   | OPC CLASSIQUES/FNB   | OPC ALTERNATIFS   |
|--|--|---|
| <b>Emprunt de fonds</b>  | Peuvent emprunter des fonds pour un montant maximal n'excédant pas 5 % de leur valeur liquidative, en général à titre seulement de mesure provisoire pour répondre à des demandes de rachat ou régler des opérations de portefeuille.  | Peuvent emprunter des fonds à des fins de placement pour un montant maximal n'excédant pas 50 % de leur valeur liquidative.   |
| <b>Vente à découvert</b>   | Peuvent vendre des titres à découvert d'une valeur ne dépassant pas 20 % de la valeur liquidative du fonds, la limite dans un seul émetteur étant de 5 % de la valeur liquidative du fonds.  | Peuvent vendre des titres à découvert d'une valeur ne dépassant pas 50 % de la valeur liquidative du fonds, la limite dans un seul émetteur étant de 10 % de la valeur liquidative du fonds.  |
| <b>Couverture en espèces pour les ventes à découvert</b>                         | Une couverture en espèces de 150 % est requise. Ne peuvent pas employer les espèces provenant d'une vente à découvert pour prendre des positions acheteur sur des titres.  | Aucune couverture en espèces n'est requise.   |
| <b>Limite à la valeur totale des emprunts de fonds et des ventes à découvert</b> | Le total des fonds empruntés et de la valeur marchande des titres vendus à découvert ne peut pas excéder 50 % de la valeur liquidative du fonds (dans le cas des OPC classiques, il serait toutefois impossible d'atteindre cette limite).   | Comme les OPC classiques.   |
| <b>Limite à l'effet de levier total</b>  | L'effet de levier n'est pas autorisé en raison de la capacité limitée d'emprunter et de conclure des dérivés non couverts.   | La somme de tous les emprunts de fonds, de la valeur marchande des titres vendus à découvert et de la valeur notionnelle des positions sur dérivés visés (autres que des positions utilisées à des fins de couverture) ne peut pas excéder 300 % de la valeur liquidative du fonds. |
| <b>Restrictions sur la constitution de sûretés</b>                               | Ne peuvent pas constituer une sûreté sur des actifs du portefeuille, sauf dans le cadre d'emprunts de fonds acceptables, d'opérations sur dérivés et de ventes à découvert permises ou encore en garantie du paiement des honoraires et des charges des dépositaires et sous-dépositaires. | Comme les OPC classiques.   |



| RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT                                       | OPC CLASSIQUES/FNB   | OPC ALTERNATIFS  |
|--|--|--|
| <b>Placements dans d'autres fonds d'investissement</b>                     | Peuvent investir jusqu'à 100 % de leur valeur liquidative dans des OPC classiques et des FNB sous-jacents assujettis aux dispositions du Règlement 81-102.   | Peuvent investir jusqu'à 100 % de leur valeur liquidative dans des OPC classiques et des FNB sous-jacents, sous réserve des dispositions du Règlement 81-102 (à moins qu'il ne s'agisse de parts indicielles qui pourraient ne pas être assujetties au Règlement 81-102).  |
|  | Peuvent investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans des fonds alternatifs publics et des fonds d'investissement à capital fixe sous-jacents assujettis aux dispositions du Règlement 81-102.   | Peuvent investir jusqu'à 100 % de leur valeur liquidative dans des OPC alternatifs et des fonds d'investissement à capital fixe sous-jacents, sous réserve des dispositions du Règlement 81-102, ou dans des fonds sous-jacents qui respectent les dispositions du Règlement 81-102 applicables aux OPC alternatifs et aux fonds d'investissement à capital fixe et qui sont des émetteurs assujettis au Canada. |
| <b>Opérations de prêt, mises en pension ou prises en pension de titres</b> | Permisses, sous réserve de certaines exigences.  | Comme les OPC classiques.  |
| <b>Dérivés de gré à gré et négociés en bourse</b>                          | Il y a des exigences de notation désignée pour les options, les titres assimilables à des titres de créance, les swaps et les contrats à terme de gré à gré qui ne sont pas compensés (tant pour l'instrument que pour la contrepartie).   | Les exigences de notation désignée ne s'appliquent pas.  |
|  | La valeur de l'exposition à la contrepartie est limitée à 10 % de la valeur liquidative du fonds et est évaluée en fonction de la valeur au marché de l'exposition du fonds du fait de ses positions sur dérivés non compensés, à moins que la contrepartie (ou son garant) ne respecte certaines exigences de notation désignée.  | Comme les OPC classiques.  |
|  | Les placements dans des options (ou des titres assimilables à des options qui comportent une composante d'options) à des fins autres que de couverture sont limités à 10 % de la valeur liquidative du fonds. Il faut une couverture totale en ce qui a trait aux options, aux contrats à terme de gré à gré, aux contrats à terme standardisés et aux swaps utilisés à des fins autres que de couverture. | Les obligations de couverture relatives aux dérivés visés utilisés à des fins autres que de couverture ne s'appliquent pas.  |

| RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT | OPC CLASSIQUES/FNB  | OPC ALTERNATIFS   |
|--------------------------------------|---|---|
| <b>Types de placements interdits</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>› Immeubles</li> <li>› Créances hypothécaires, sauf des créances hypothécaires garanties</li> <li>› Un maximum de 10 % de la valeur liquidative d'un fonds peut être investie dans des créances hypothécaires garanties</li> <li>› Certificats de métaux précieux (sauf l'or, l'argent, le platine ou le palladium)</li> <li>› Marchandises physiques (sauf s'il s'agit d'un placement dans de l'or, de l'argent, du platine ou du palladium; ou dans des certificats d'or, d'argent, de platine ou de palladium autorisés; ou dans des dérivés dont l'élément sous-jacent est une marchandise physique ou un certificat de métal précieux et que la limite de 10 % de la valeur liquidative est respectée)</li> <li>› Participations dans des syndicats de prêt ou des prêts si cette participation oblige le fonds à prendre en charge l'administration du prêt consenti à l'emprunteur</li> </ul> | Comme les OPC classiques, mais peuvent investir sans restriction dans des certificats de métaux précieux et des marchandises physiques. |
| <b>Actifs non liquides</b>           | Peuvent investir jusqu'à 10 % de leur valeur liquidative dans des actifs non liquides (sous réserve d'un plafond de 15 % pour un maximum de 90 jours).  | Comme les OPC classiques.   |

### Placements dans des instruments dérivés

Les fonds (sauf les fonds des marchés monétaires) peuvent avoir recours à des instruments dérivés autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières aux fins de couverture ou à d'autres fins. De plus, certains fonds sous-jacents dans lesquels les fonds peuvent investir peuvent utiliser des instruments dérivés autorisés par les autorités canadiennes en valeurs mobilières aux fins de couverture ou à d'autres fins. Les facteurs de risque associés à l'utilisation d'instruments dérivés sont présentés à la rubrique « Risques propres aux fonds » à la page 88.

Les instruments dérivés peuvent être utilisés pour participer à l'évolution d'un marché ou d'un groupe de titres donné sans qu'il soit nécessaire d'acquiescer directement les titres ou pour réduire temporairement une participation dans un marché donné dans lequel le fonds sous-jacent a déjà investi. Les instruments dérivés qu'un fonds sous-jacent peut utiliser comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les bons de souscription, les options ou les options sur contrats à terme, les swaps et les parts indicelles.

RBC GMA est responsable de la gestion des risques associés à l'utilisation d'instruments dérivés. Elle suit des lignes directrices écrites énonçant les objectifs et les buts liés à la négociation d'instruments dérivés, qui sont établies et revues périodiquement par le conseil d'administration de RBC GMA, au besoin. De plus, RBC GMA a des politiques et des procédures de contrôle écrites énonçant les procédés de gestion des risques applicables à la négociation d'instruments dérivés. Ces politiques et procédures précisent les formalités d'autorisation, de documentation, de déclaration, de suivi et de révision relatives à des stratégies en matière d'instruments dérivés qui permettent d'assurer que ces fonctions sont exercées par des personnes indépendantes de celles qui négocient les instruments dérivés. Les politiques et procédures de contrôle relatives à la négociation des instruments dérivés font partie du régime de conformité de RBC GMA. Une équipe spécialement formée examine toutes les opérations sur instruments dérivés afin de s'assurer que les positions sur instruments dérivés des fonds respectent les politiques et procédures de contrôle existantes à cet égard. Étant donné que les fonds ont rarement recours à des instruments dérivés, RBC GMA ne procède pas actuellement à des simulations visant à mettre le portefeuille à l'essai dans des conditions difficiles. Les stratégies en matière d'instruments dérivés font l'objet d'un suivi régulier par la direction de RBC GMA. Des auditeurs internes de la Banque Royale s'assurent périodiquement du respect de ces politiques et procédures. Pour ce qui est des fonds dont des tiers sont les sous-conseillers, RBC GMA reçoit du sous-conseiller pertinent des confirmations trimestrielles indiquant que les fonds respectent les lois sur les valeurs mobilières applicables relativement à l'utilisation d'instruments dérivés.

Un fonds peut conclure des opérations sur instruments dérivés avec une partie apparentée, ou par l'intermédiaire d'une telle partie, sous réserve de l'approbation du CEI et de certaines autres conditions.

#### **Opérations de prêt, mises en pension et prises en pension de titres**

Certains des fonds (et certains fonds sous-jacents dans lesquels un fonds peut investir, selon le cas) peuvent conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres conformément aux règles des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Aux termes d'une convention de mandataire, RBC GMA a nommé RBC SI afin qu'elle agisse à titre de mandataire de RBC GMA et des fonds et qu'elle conclue des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour le compte des fonds. Cette convention de mandataire prévoit les types d'opérations qu'un fonds pourra conclure, les types d'actifs du portefeuille des fonds qui peuvent être utilisés, les exigences relatives à la garantie, les limites quant à la taille des opérations, les contreparties permises aux opérations et le placement des liquidités reçues en garantie. Le mandataire :

- › s'assurera qu'une garantie soit fournie sous forme d'espèces, de titres admissibles ou de titres convertibles en titres visés par l'opération de prêt, la mise en pension ou la prise en pension de titres;
- › évaluera les titres prêtés ou achetés et la garantie quotidiennement pour s'assurer que la valeur de la garantie équivaut à au moins 102 % de la valeur des titres;
- › investira les liquidités reçues en garantie conformément aux restrictions en matière de placements prévues dans la convention de mandataire;
- › n'investira pas plus de la moitié de la valeur liquidative d'un fonds dans des opérations de prêt ou des mises en pension de titres à tout moment donné;
- › évaluera la solvabilité des contreparties aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres.

Un fonds peut mettre fin en tout temps aux opérations de prêt de titres le touchant. Les fonds concluent des opérations de mise en pension et de prise en pension de titres d'une durée maximale de 30 jours.

RBC GMA et RBC SI passent en revue la convention de mandataire ainsi que les opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres périodiquement, au besoin, pour s'assurer qu'elles respectent la réglementation canadienne en valeurs mobilières et les politiques de régie interne décrites ci-dessus.

Les facteurs de risque associés au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres sont présentés à la rubrique « Risques propres aux fonds » à la page 88. RBC GMA est chargée de gérer les risques associés au prêt, à la mise en pension et à la prise en pension de titres. Des lignes directrices écrites, établies et revues périodiquement par RBC GMA, énoncent les objectifs relatifs aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. RBC GMA a mis en place des politiques et des procédures écrites de contrôle énonçant les pratiques de gestion des risques applicables aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. Étant donné que les fonds ont rarement recours à des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres, RBC GMA ne procède pas actuellement à des simulations visant à mettre le portefeuille à l'essai dans des conditions difficiles. Toutes les opérations de prêt, les mises en pension et les prises en pension de titres font l'objet d'un suivi régulier de la part de la direction de RBC GMA. Se reporter à la rubrique « Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement » à la page 5. Des auditeurs internes de la Banque Royale s'assurent périodiquement du respect de ces politiques et procédures.

Les fonds (y compris les fonds sous-jacents) qui concluent des opérations de prêt ou des mises en pension de titres ne peuvent engager plus de 50 % de leur valeur liquidative dans des opérations de prêt de titres ou des mises en pension de titres en tout temps. On pourra mettre fin à une opération de prêt de titres en tout temps, et toutes les mises en pension et prises en pension de titres doivent être exécutées dans un délai de 30 jours.

#### **Politiques et procédures de vote par procuration**

À titre de gestionnaire de portefeuille de chacun des fonds, RBC GMA est chargée de gérer les placements des fonds, y compris de l'exercice des droits de vote que confèrent les titres détenus par les fonds. Dans le cas de certains fonds qui ont un sous-conseiller, RBC GMA a délégué à celui-ci la responsabilité de gestion des placements et les obligations connexes d'exercice du droit de vote du fonds. Dans le texte qui suit, un « fonds » peut également désigner un fonds sous-jacent.

RBC GMA a mis sur pied des politiques, des procédures et des lignes directrices de vote par procuration (les « lignes directrices en matière de vote par procuration ») touchant les titres détenus par les fonds auxquels sont rattachés des droits de vote. Les lignes directrices en matière de vote par procuration prévoient que les droits de vote de chaque fonds seront exercés dans les meilleurs intérêts du fonds.

Les sous-conseillers affiliés à RBC GMA ont adopté les lignes directrices en matière de vote par procuration. Des sous-conseillers tiers ont établi leurs propres politiques et procédures de vote par procuration pour les fonds dont ils sont les sous-conseillers. Les sous-conseillers qui ont établi leurs propres politiques et procédures de vote par procuration exerceront les droits rattachés aux procurations dans les meilleurs intérêts du ou des fonds. Pour les sous-conseillers qui ont établi leurs propres politiques et procédures de vote par procuration, RBC GMA examinera ces politiques et procédures chaque année.

Les lignes directrices en matière de vote par procuration énoncent les principes de gouvernance qu'appliquera RBC GMA pour déterminer la façon de voter généralement sur les questions à l'égard desquelles un fonds reçoit des documents de procuration. Les lignes directrices sur le vote par procuration de RBC GMA sont évaluées et mises à jour annuellement, selon l'évolution des pratiques exemplaires en matière de gouvernance d'entreprise. Les lignes directrices en matière de vote par procuration établissent des lignes directrices portant sur l'exercice du droit de vote rattaché aux titres d'un émetteur sur les questions suivantes : le conseil d'administration, la rémunération des dirigeants et des administrateurs, la protection contre les offres publiques d'achat, les droits des actionnaires, les propositions des actionnaires, ainsi que les propositions relatives à la direction et aux questions environnementales et sociales. RBC GMA exercera généralement le droit de vote que confèrent les procurations conformément aux lignes directrices en matière de vote par procuration, mais il se peut qu'elle déroge aux lignes directrices en matière de vote par procuration si elle est d'avis qu'il est dans l'intérêt du fonds de voter de façon différente à ce qui y est prévu. La décision définitive sur la façon d'exercer le droit de vote que confèrent les procurations des fonds revient à RBC GMA. Toute question qui n'est pas visée par les lignes directrices en matière de vote par procuration, dont les questions d'affaires portant sur l'émetteur ou celles qui sont soulevées par les actionnaires de l'émetteur, seront traitées au cas par cas tout en considérant l'impact éventuel du vote sur la plus-value pour les actionnaires.

RBC GMA a retenu les services de Institutional Shareholder Services Inc. (« ISS ») pour qu'elle fournisse des services administratifs et des services de vote par procuration aux fonds. ISS fournit des recommandations de vote personnalisées fondées sur les lignes directrices en matière de vote par procuration à l'égard des propositions figurant dans les procurations des émetteurs. Les lignes directrices en matière de vote par procuration s'appliquent aux émetteurs du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Irlande, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Dans tous les autres marchés, RBC GMA utilise les lignes directrices en matière de vote par procuration locales d'ISS. RBC GMA examine les recommandations de vote faites par ISS afin d'établir si elles tiennent compte réellement des intérêts du ou des fonds, selon RBC GMA. RBC GMA compte également une politique de vote par procuration, qui comprend une procédure visant à s'assurer que les droits de vote sont exercés dans l'intérêt des fonds.

Les principes de vote généraux d'ISS, ses politiques de vote actuelles et d'autres renseignements sur son processus de formulation et d'application de la politique de vote sont affichés au [www.issgovernance.com](http://www.issgovernance.com).

Si RBC GMA est aux prises avec un possible conflit d'intérêts important à l'égard de procurations, son comité sur le vote par procuration prendra des mesures pour le régler. Dans certains cas, des questions relatives au vote par procuration peuvent être soumises au CEI afin d'obtenir sa recommandation. L'équipe de placement responsable de RBC GMA a recours à un analyste en matière de gouvernance qui est chargé de s'assurer que RBC GMA exerce le droit de vote que confèrent les procurations conformément aux lignes directrices en matière de vote par procuration et de signaler les situations devant être tranchée par le comité sur le vote par procuration. Puisque RBC GMA dispose d'un pouvoir discrétionnaire sur les portefeuilles des fonds, elle dépose les demandes de règlement d'actions collectives applicables pour le compte des fonds. RBC GMA a retenu les services de Institutional Shareholder Services Inc. pour qu'elle fournisse des services de soutien administratif en cas d'actions collectives.

Pour les sous-conseillers qui suivent leurs propres politiques et procédures de vote par procuration, ces politiques et procédures guident le sous-conseiller pour établir la façon d'exercer le droit de vote à l'égard d'une question pour laquelle le fonds qui a un sous-conseiller reçoit des documents de procuration.

On peut obtenir gratuitement les lignes directrices en matière de vote par procuration et la politique de vote par procuration de chaque sous-conseiller, selon le cas, en appelant au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC et les fonds alternatifs RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC ou en écrivant à RBC Gestion mondiale d'actifs Inc., 155 Wellington Street West, Suite 2200, Toronto (Ontario) M5V 3K7. Les lignes directrices en matière de vote par procuration sont également affichées sur le site Web de RBC GMA à [www.rbcgam.com/documentsreglementaires](http://www.rbcgam.com/documentsreglementaires).

Le porteur de parts d'un fonds peut consulter gratuitement, sur demande, le registre des votes par procuration d'un fonds pour la dernière période de 12 mois terminée le 30 juin de chaque année à tout moment après le 31 août de l'année en question. Le registre des votes par procuration de chaque fonds sera également disponible sur le site Web des fonds RBC, des portefeuilles privés RBC et des fonds alternatifs RBC à [www.rbcgam.com/documentsreglementaires](http://www.rbcgam.com/documentsreglementaires).

### Droits de vote et investissements dans un fonds de fonds

Certains des fonds RBC, des portefeuilles privés RBC et des fonds alternatifs RBC peuvent investir dans d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), dont, dans certains cas, d'autres fonds RBC, fonds PH&N, portefeuilles privés RBC ou fonds, selon le cas. Si une assemblée des porteurs de parts est convoquée à l'égard d'un fonds sous-jacent que nous ou un membre de notre groupe gérons, vous aurez les droits de vote que confèrent les parts du fonds sous-jacent et nous n'exercerons pas ces droits de vote. Si une assemblée des porteurs de parts est convoquée à l'égard d'un fonds sous-jacent qui n'est pas géré par nous ou par un membre de notre groupe, nous exercerons les droits de vote à notre gré de façon conforme à la politique de vote par procuration.

### Rémunération des administrateurs, des dirigeants et du fiduciaire

Les fonds n'ont pas d'administrateurs ni de dirigeants. RBC GMA, en qualité de fiduciaire des fonds, n'a droit à aucune rémunération. RBC GMA, en qualité de gestionnaire des fonds, a droit de toucher des frais de gestion (se reporter au tableau « Détail du fonds » relatif à chaque fonds pour obtenir de plus amples renseignements).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les membres du CEI ont reçu une rémunération annuelle, des jetons de présence et le remboursement des frais qu'ils ont engagés dans l'exécution de leurs fonctions pour les fonds et certains autres fonds gérés par RBC GMA qui font l'objet d'un prospectus, comme il est exposé dans le tableau qui suit :

| MEMBRE DU CEI                                       | RÉMUNÉRATION | FRAIS REMBOURSÉS |
|---|--------------|------------------|
| Ruth M. Corbin<br><i>Ontario</i>                    | 80 000 \$    | 4 073 \$         |
| Enrique Cuyegkeng<br><i>Ontario</i>                 | 80 000 \$    | 3 018 \$         |
| Brenda Eaton*<br><i>Colombie-Britannique</i>        | 80 000 \$    | 13 857 \$        |
| Suromitra Sanatani**<br><i>Colombie-Britannique</i> | 90 000 \$    | 13 267 \$        |
| Joanne Vézina<br><i>Québec</i>                      | 80 000 \$    | 7 380 \$         |

\* Vice-présidente du CEI

\*\* Présidente du CEI

Cette rémunération et ces frais sont des frais d'exploitations payés par RBC GMA et, en retour, chaque fonds verse des frais d'administration fixes à RBC GMA. Se reporter à la rubrique « Frais – Frais payables par les fonds – Frais d'exploitation » à la page 60 pour obtenir de plus amples renseignements.

### Contrats importants

Les contrats importants conclus par chaque fonds sont les suivants :

- la déclaration de fiducie générale des fonds RBC et le règlement afférent à chaque fonds (se reporter à la rubrique « Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement – Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille » à la page 5);
- la déclaration de fiducie générale des portefeuilles privés RBC et le supplément à l'égard de chaque fonds (se reporter à la rubrique « Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement – Gestionnaire, fiduciaire et gestionnaire de portefeuille » à la page 5);
- la convention de placement relative aux parts de série A et de série AZ des fonds (se reporter à la rubrique « Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement – Placeur principal » à la page 26);
- la convention de dépôt générale (se reporter à la rubrique « Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement – Dépositaire » à la page 26);
- la convention de dépôt avec BNS (se reporter à la rubrique « Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement – Dépositaire » à la page 26).

Les porteurs de parts existants ou éventuels peuvent examiner des exemplaires des contrats importants susmentionnés au bureau principal des fonds pendant les heures normales d'ouverture de bureau.

### *Procédures juridiques*

Nous n'avons pas connaissance de poursuites judiciaires importantes, actuelles ou envisagées, auxquelles les fonds, RBC GMA ou un placeur principal des fonds sont parties.

### *Site Web désigné*

Les OPC doivent afficher certains documents d'information réglementaire sur un site Web désigné. On peut obtenir le document auquel se rapporte le site Web désigné des OPC à l'adresse suivante : [www.rbcgam.com/documentsreglementaires](http://www.rbcgam.com/documentsreglementaires).

## Évaluation des titres en portefeuille

La valeur des titres ou des biens détenus par un fonds ou de ses passifs sera déterminée de la façon suivante :

- › *Actions* – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées selon le cours de clôture enregistré par la bourse de valeurs à laquelle le titre est principalement négocié. Si le cours de clôture ne se situe pas au sein de l'écart acheteur-vendeur, RBC GMA déterminera les points à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui représentent le mieux la juste valeur.
- › *Titres à revenu fixe et titres de créance* – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débentures et les autres titres de créance sont évalués selon le cours médian publié par les grandes maisons de courtage ou les fournisseurs indépendants de données sur l'établissement des cours de ces titres. Les créances hypothécaires approuvées aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* sont évaluées à un montant qui produit un rendement équivalent au taux de rendement en vigueur des créances hypothécaires de type et de durée similaires.
- › *Placements à court terme* – Les placements à court terme sont évalués à leur coût plus les intérêts courus, ce qui équivaut à peu près à la juste valeur.
- › *Options* – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent à un prix d'exercice convenu au cours de la période prévue ou à une date déterminée. Les options inscrites en bourse sont évaluées selon le cours de clôture à la bourse de valeurs reconnue à la cote de laquelle l'option est inscrite. Si le cours de clôture ne se situe pas au sein de l'écart acheteur-vendeur, RBC GMA déterminera les points à l'intérieur de l'écart acheteur-vendeur qui représentent le mieux la juste valeur. À la vente d'une option, la prime que reçoit un fonds est inscrite comme crédit reporté, évalué à la valeur du marché courante de l'option qu'il faudrait acquérir pour liquider la position. Toute différence résultant d'une réévaluation sera considérée comme un gain non réalisé ou une perte non subie sur placement. Le crédit reporté sera déduit dans le calcul de la valeur liquidative du fonds. Les titres, s'il en est, qui font l'objet d'une option vendue seront évalués à la valeur du marché courante.
- › *Bons de souscription* – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'établissement du prix des options reconnu, qui comprend des facteurs comme la durée des bons de souscription, la valeur temporelle de l'argent et la volatilité, qui sont pertinents à l'évaluation.
- › *Contrats à terme de gré à gré* – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte découlant de la liquidation de la position à la date d'évaluation.
- › *Swaps de rendement global* – Un swap de rendement global constitue une entente aux termes de laquelle une partie effectue des versements en fonction d'un taux déterminé, soit fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des versements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu qu'il produit et les gains en capital. Les contrats de swap de rendement global sont évalués à la valeur du marché chaque jour selon les prix déterminés par les teneurs de marché.
- › *Contrats à terme standardisés* – Les contrats à terme standardisés que concluent les fonds sont des ententes financières prévoyant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix prévu par contrat à une date future déterminée. Toutefois, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ou de vendre l'instrument financier à la date de règlement; ils ont plutôt l'intention de liquider chaque contrat à terme standardisé avant son règlement par la conclusion de contrats à terme standardisés équivalents en contrebalancement. Les contrats à terme standardisés sont évalués selon le gain ou la perte découlant de la liquidation de la position à la date d'évaluation.
- › *Contrats de swap sur défaillance de crédit* – Les swaps sur défaillance de crédit sont des ententes entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse des frais périodiques en échange d'un paiement par le vendeur de protection qui est tributaire de la survenance d'un cas lié au crédit, comme un défaut, une faillite ou d'une restructuration, concernant une entité désignée. Les contrats de swap sur défaillance de crédit sont évalués en fonction de cotes provenant de sources indépendantes.
- › *Fonds sous-jacents* – La valeur des fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse est établie selon leur valeur liquidative par part respective par des sociétés de fonds aux dates d'évaluation pertinentes et la valeur des fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse est établie à la clôture des marchés aux dates d'évaluation pertinentes.

- › *Établissement de la juste valeur des placements* – Les fonds disposent d’une procédure permettant de déterminer la juste valeur des titres et d’autres instruments financiers pour lesquels un cours n’est pas à disposition ou dont le prix risque de ne pas être fiable. Une procédure permet de déterminer la juste valeur des titres étrangers qui se négocient dans des pays situés à l’extérieur de l’Amérique du Nord chaque jour afin d’éviter une désuétude des prix et de tenir compte, notamment, des événements importants qui se produisent après la clôture d’un marché étranger. RBC GMA dispose également de procédures dans le cadre desquelles les fonds ont principalement recours à une méthode fondée sur le marché, qui peut se servir d’actifs ou de passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (dans le cas des fonds négociés en bourse), des opérations récentes, des multiples du marché, des valeurs comptables et d’autres renseignements pertinents au placement pour établir la juste valeur. Les fonds peuvent également recourir à une méthode d’évaluation fondée sur le revenu dans le cadre de laquelle les flux de trésorerie futurs prévus du placement sont actualisés pour calculer la juste valeur. Cette méthode peut également être utilisée en raison de la nature ou de la durée d’une restriction touchant la disposition des placements, mais seulement si elle constitue une caractéristique de l’instrument lui-même. En raison de l’incertitude inhérente aux évaluations de tels placements, les justes valeurs peuvent être considérablement différentes des valeurs qui auraient été utilisées si un marché actif avait existé.
- › *Encaisse* – L’encaisse est composée de liquidités et de dépôts bancaires et figure dans les livres comptables en tant que coût amorti. La valeur comptable de l’encaisse correspond approximativement à sa juste valeur puisqu’elle est à court terme de nature.
- › *Taux de change* – La valeur de placements et d’autres actifs et passifs en monnaie étrangère est convertie en dollars canadiens (en dollars américains, dans le cas du Fonds du marché monétaire américain RBC, du Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, du Fonds d’obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, du Fonds d’obligations de sociétés à court terme \$ US RBC, du Fonds d’obligations mondiales \$ US RBC, du Fonds d’obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, du Fonds d’obligations à rendement élevé \$ US RBC, du Fonds stratégique d’obligations à revenu \$ US RBC, du Fonds d’obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), du Fonds d’obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), du Fonds d’obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), du Fonds d’obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), du Fonds d’obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, du Fonds d’obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), du Fonds de revenu mensuel américain RBC, du Portefeuille d’obligations essentielles \$ US RBC, du Portefeuille d’obligations essentielles plus \$ US RBC, du Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC et du Fonds d’actions mondiales neutre au marché QUBE RBC) selon le taux de change en vigueur à chaque date d’évaluation. Les achats et les ventes de placements, le revenu et les frais sont convertis selon le taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations.
- › La valeur liquidative par part des fonds suivants est établie en dollars canadiens conformément aux règles énoncées ci-dessus. Dans le cas des clients qui détiennent des parts de ces fonds libellées en dollars américains, la valeur par part de ces fonds exprimée en dollars américains est établie en convertissant la valeur par part établie en dollars canadiens en dollars américains à l’aide du taux de change en vigueur à la fermeture des bureaux à la date d’évaluation.

| FONDS  | SÉRIES   |
|--|--|
| Fonds en devises des marchés émergents RBC               | Série O  |
| Fonds d’obligations de marchés émergents RBC             | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds prudent de croissance et de revenu RBC             | Série A et série F                                       |
| Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC           | Série A et série F                                       |
| Fonds mondial de croissance et de revenu RBC             | Série A et série F                                       |
| Portefeuille prudence élevée sélect RBC                  | Série A et série F                                       |
| Portefeuille prudence sélect RBC                         | Série A et série F                                       |
| Portefeuille équilibré sélect RBC                        | Série A et série F                                       |
| Portefeuille de croissance sélect RBC                    | Série A et série F                                       |
| Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC          | Série A et série F                                       |
| Fonds canadien de dividendes RBC                         | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds américain de dividendes RBC                        | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds d’actions américaines RBC                          | Série A, série D, série DZ, série F, série FZ et série O |
| Fonds d’actions américaines à faible volatilité QUBE RBC | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds de valeur d’actions américaines RBC                | Série A, série D, série F et série O                     |

| FONDS  | SÉRIES                               |
|--|--------------------------------------|
| Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC   | Série A, série D et série F          |
| Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC         | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC            | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC                | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions internationales RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions chinoises RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC                                  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds de dividendes de marchés émergents RBC   | Série A, série F et série O          |
| Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC                                    | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions de marchés émergents RBC   | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds mondial de croissance de dividendes RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions mondiales RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds spécifique d'actions mondiales RBC   | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds leaders d'actions mondiales RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC                                     | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC                           | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions mondiales Vision RBC   | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC                            | Série A, série F et série O          |
| Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC   | Série A, série D et série F          |
| Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC   | Série O                              |
| Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC                                 | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC   | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC                     | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé d'actions EAEO RBC  | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC   | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé d'actions mondiales de croissance RBC                                   | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé d'actions mondiales RBC   | Série F                              |



- › La valeur par part des fonds suivants est établie en dollars américains conformément aux règles énoncées ci-dessus. Dans le cas des clients qui détiennent des parts de ces fonds libellées en dollars canadiens, la valeur par part de ces fonds exprimée en dollars canadiens est établie en convertissant la valeur par part établie en dollars américains en dollars canadiens à l'aide du taux de change en vigueur à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation.

| FONDS   | SÉRIES  |
|---|---|
| Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)                               | Série A, série D, série F et série O          |
| Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)             | Série A, série D, série F et série O          |
| Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay                            | Série A, série D, série F et série O          |
| Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada) | Série A, série D, série F et série O          |
| Fonds de revenu mensuel américain RBC   | Série A, série D, série F, série I et série O |
| Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC                                     | Série A, série F et série O                   |

- › Aux fins de la détermination de la valeur par part du Fonds mondial de métaux précieux RBC, la valeur des métaux précieux est évaluée selon le cours de clôture à une date d'évaluation ou, si un tel cours de clôture n'est pas disponible, selon le prix fixé par RBC GMA en fonction des données pertinentes du marché ou de la société qui, de l'avis de RBC GMA, rendent le mieux la juste valeur du placement.
- › Si une date d'évaluation d'un fonds ne tombe pas un jour ouvrable pour un marché particulier, les prix ou les cours du jour ouvrable précédent seront utilisés pour évaluer l'actif ou le passif pour ce marché.
- › Si les principes d'évaluation décrits ci-dessus sont inadéquats dans les circonstances, RBC GMA déterminera une valeur qu'elle considère juste et raisonnable dans les circonstances. RBC GMA ne s'est pas prévalu de ce pouvoir discrétionnaire au cours des trois dernières années.

Le passif d'un fonds comprend ce qui suit :

- › l'ensemble des dettes, des obligations et des réclamations de quelque nature que ce soit;
- › l'ensemble des frais d'exploitation et des autres frais accumulés.

## Calcul de la valeur liquidative

Les parts de chaque fonds sont divisées en plusieurs séries, lesquelles sont divisées en parts d'égale valeur. Lorsque vous investissez dans un fonds, ce sont en fait des parts d'une série particulière du fonds que vous achetez. Une valeur liquidative par part (une « valeur par part ») distincte est calculée pour chaque série de parts. La valeur par part peut varier quotidiennement.

Chaque fonds calcule une valeur liquidative distincte pour chaque série de parts, comme si la série constituait un fonds distinct. Les actifs attribuables à toutes les séries de parts d'un fonds sont regroupés pour créer un fonds à des fins de placement. Chaque série paie sa quote part des frais du fonds en plus de ses frais de gestion et d'administration. La différence au chapitre des frais du fonds, des frais de gestion et des frais d'administration entre chaque série signifie que chaque série présente une valeur liquidative par part différente.

La valeur liquidative d'une série est fondée sur des montants propres à la série, comme les sommes versées à l'achat, dans le cas des parts d'un fonds commun de placement seulement, et au rachat de parts de la série et les frais attribuables uniquement à cette série, ainsi que sur la quote-part de la série des revenus de placement du fonds, de l'appréciation ou de la dépréciation des actifs sur le marché, des frais communs et des autres sommes non attribuables à la série. Les frais sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice (c.-à-d. « à mesure qu'ils sont engagés ») et non selon la méthode de la comptabilité de trésorerie (c.-à-d. « au moment où ils sont payés »). Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Parts de série FNB » à la page 43 pour obtenir de plus amples renseignements sur l'achat de parts de série FNB.

Nous ou notre mandataire calculons la valeur par part de chaque série en divisant la valeur liquidative de la série par le nombre de parts de la série en circulation. Nous ou notre mandataire établissons la valeur par part de chaque série à la fermeture de la séance chaque jour d'évaluation.

Un jour d'évaluation s'entend d'un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte et/ou d'un ou de plusieurs jours que nous déterminons, sous réserve du respect des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Voici notre méthode de calcul de la valeur liquidative par part de chaque série de parts d'un fonds :

- › nous prenons la juste valeur de tous les placements et des autres éléments d'actif attribués à la série;
- › nous soustrayons ensuite les éléments de passif attribués à cette série et obtenons la valeur liquidative de la série;
- › nous divisons ce montant par le nombre total de parts de cette série du fonds détenues par les épargnants et obtenons alors la valeur par part de la série.

Pour connaître la valeur de votre placement dans un fonds, vous n'avez qu'à multiplier la valeur par part de la série de parts que vous détenez par le nombre de parts que vous détenez.

Il est prévu qu'une valeur par part constante pour le Fonds de bons du Trésor canadien RBC, le Fonds du marché monétaire canadien RBC, le Fonds du marché monétaire Plus RBC, le Fonds du marché monétaire américain RBC et le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC soit maintenue par le calcul du revenu net et son attribution aux porteurs de parts chaque jour et sa distribution chaque mois et par la distribution des gains en capital réalisés nets chaque année. Toutefois, rien ne garantit que la valeur par part ne fluctuera pas.

Vous pouvez obtenir gratuitement la valeur liquidative d'un fonds ou la valeur liquidative par part d'une série d'un fonds sur le site Web des fonds RBC, des portefeuilles privés RBC et des fonds alternatifs RBC au [www.rbcgam.com/fr/ca](http://www.rbcgam.com/fr/ca) et, à l'égard des parts de série FNB, au [www.rbcgam.com/fr/ca/products/etfs](http://www.rbcgam.com/fr/ca/products/etfs), ou par l'entremise de notre système de réponse vocale interactive en nous appelant sans frais au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) à l'égard des fonds RBC et des fonds alternatifs RBC ou au 1 800 662-0652 à l'égard des portefeuilles privés RBC, en nous écrivant par courriel à [rbcgam@rbc.com](mailto:rbcgam@rbc.com) ou en vous adressant à votre courtier.

## Achats, échanges et rachats

### *Transition vers un cycle de règlement à un jour (T+1)*

Le 27 mai 2024, le cycle de règlement standard qui s'applique à la plupart des opérations sur titres au Canada est passé d'un cycle de règlement à deux jours (T+2) à un cycle de règlement à un jour (T+1), et les États-Unis ont effectué cette même transition le 28 mai 2024. Le 27 mai 2024, le cycle de règlement pour les souscriptions et les rachats des fonds est passé à un cycle de règlement T+1. Les investisseurs devraient s'adresser à leur courtier s'ils souhaitent obtenir de plus amples renseignements.

### *Achats*

#### **Parts d'un fonds commun de placement**

Les parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O ne comportent pas de frais d'acquisition, ce qui signifie que vous pouvez acheter, faire racheter ou échanger des parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O d'un fonds par l'entremise de certains courtiers sans payer de frais d'acquisition. Se reporter aux rubriques « Frais » à la page 59 et « Rémunération des courtiers » à la page 61 pour plus de détails.

Nous pouvons « plafonner » la taille d'un fonds en limitant les nouvelles souscriptions, y compris les acquisitions de parts d'un fonds commun de placement dans le cadre d'échanges. Nous continuerons de permettre les rachats ainsi que le calcul de la valeur par part de chaque série de parts du fonds. Nous pouvons en tout temps décider de recommencer à accepter les nouvelles demandes de souscription ou d'échange de parts du fonds.

Des restrictions s'appliquent à la souscription de parts d'un fonds commun de placement de certains fonds. Se reporter à la rubrique « Restrictions visant la souscription de parts de certains fonds » à la page 53.

#### **Ce qu'il faut aussi savoir**

Nous n'accepterons aucune demande de souscription de parts d'un fonds commun de placement pendant les périodes de suspension des droits de rachat de parts d'un fonds commun de placement des porteurs de parts. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Rachats – Parts d'un fonds commun de placement – Circonstances où vous ne serez peut-être pas autorisé à faire racheter vos parts » ci-après pour plus de détails.

Vous pouvez régler la souscription de parts d'un fonds commun de placement des fonds suivants en dollars canadiens ou en dollars américains :

| FONDS   | SÉRIES   |
|---|--|
| Fonds en devises des marchés émergents RBC  | Série O  |
| Fonds d'obligations de marchés émergents RBC  | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)                               | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)             | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay                            | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada) | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds de revenu mensuel américain RBC   | Série A, série D, série F, série I et série O            |
| Fonds prudent de croissance et de revenu RBC  | Série A et série F                                       |
| Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC  | Série A et série F                                       |
| Fonds mondial de croissance et de revenu RBC  | Série A et série F                                       |
| Portefeuille prudence élevée sélect RBC   | Série A et série F                                       |
| Portefeuille prudence sélect RBC  | Série A et série F                                       |
| Portefeuille équilibré sélect RBC   | Série A et série F                                       |
| Portefeuille de croissance sélect RBC   | Série A et série F                                       |
| Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC   | Série A et série F                                       |
| Fonds canadien de dividendes RBC  | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds américain de dividendes RBC   | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds d'actions américaines RBC   | Série A, série D, série DZ, série F, série FZ et série O |
| Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC                                | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds de valeur d'actions américaines RBC   | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC  | Série A, série D et série F                              |
| Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC      | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC         | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC             | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC                                     | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds d'actions internationales RBC   | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds d'actions chinoises RBC   | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC                               | Série A, série D, série F et série O                     |
| Fonds de dividendes de marchés émergents RBC  | Série A, série F et série O                              |

| FONDS  | SÉRIES                               |
|--|--------------------------------------|
| Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC                                    | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions de marchés émergents RBC   | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds mondial de croissance de dividendes RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions mondiales RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds spécifique d'actions mondiales RBC   | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds leaders d'actions mondiales RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC                                     | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions mondiales Vision RBC   | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC                            | Série A, série F et série O          |
| Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC   | Série A, série D et série F          |
| Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC   | Série O                              |
| Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC                                 | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC   | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC                     | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé d'actions EAEO RBC  | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC   | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé d'actions mondiales de croissance RBC                                   | Série F et série O                   |
| Portefeuille privé d'actions mondiales RBC   | Série F                              |
| Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC  | Série A, série F et série O          |

La valeur par part en dollars américains de chacun de ces fonds (sauf pour le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds de revenu mensuel américain RBC et le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC) est établie par la conversion en dollars américains de la valeur par part du fonds calculée en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation. Nous pourrions offrir des options de souscription en dollars américains pour d'autres fonds ou séries dans le futur.

La valeur par part en dollars canadiens du Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), du Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, du Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), du Fonds de revenu mensuel américain RBC et du Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC est établie par la conversion en dollars canadiens de la valeur par part du fonds calculée en dollars américains au moyen du taux de change en vigueur à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation.

Aux fins de l'impôt canadien, les gains et les pertes en capital doivent être recensés et déclarés en dollars canadiens. Pour calculer les gains ou les pertes en capital, à l'achat, à la vente ou à l'échange de parts d'un fonds commun de placement libellées en dollars américains, vous devez convertir les dollars américains en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur le ou les jours où vous avez acheté, vendu ou échangé les parts d'un fonds commun de placement. De plus, bien que les distributions seront versées en dollars américains, elle devront être déclarées en dollars canadiens aux fins de l'impôt canadien. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont vos parts libellées en dollars américains seront assujetties à l'impôt canadien, veuillez vous reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Imposition des porteurs de parts » à la page 71. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité concernant votre propre situation.

Notre option de souscription en dollars américains est offerte aux épargnants qui souhaitent souscrire des parts d'un fonds commun de placement de certains fonds en dollars américains. Si vous souscrivez vos parts d'un fonds commun de placement en dollars américains, vous recevrez des dollars américains au moment de leur vente ou de leur échange ou lorsque vous recevrez des distributions d'un fonds. Les options en dollars américains ne visent aucune stratégie particulière. Il ne s'agit pas d'une couverture du change ni d'une protection contre les pertes attribuables à la fluctuation du change entre le dollar canadien et le dollar américain et la mesure n'a aucune incidence sur le rendement de votre fonds.

### Parts de série FNB

#### *Courtiers désignés*

RBC GMA, pour le compte de chacun des fonds qui offrent des parts de série FNB, a conclu une convention liant le courtier désigné (une « convention liant le courtier désigné ») avec un courtier désigné, aux termes de laquelle le courtier désigné acceptera d'accomplir certaines fonctions à l'égard des fonds, notamment les suivantes : a) souscrire un nombre suffisant de parts de série FNB pour remplir les exigences d'inscription initiale de la TSX ou de la Cboe Canada, selon le cas; b) souscrire des parts de série FNB sur une base continue dans le cadre du rééquilibrage et du rajustement de l'actif détenu par les fonds et lorsque des parts de série FNB sont rachetées au comptant, tel qu'il est énoncé à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Parts de série FNB », et c) afficher un cours vendeur et un cours acheteur pour la négociation des parts de série FNB à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas.

#### *Courtiers autorisés*

RBC GMA, pour le compte des fonds qui offrent des parts de série FNB, a conclu plusieurs conventions liant le courtier autorisé (des « conventions liant le courtier autorisé ») avec des courtiers inscrits (qui pourraient ou non être des courtiers désignés) aux termes desquelles les courtiers autorisés pourront souscrire des parts de série FNB des fonds.

#### *Émission de parts de série FNB*

Tous les ordres visant à acheter des parts de série FNB directement des fonds doivent être passés par des courtiers autorisés ou des courtiers désignés. Les fonds se réservent le droit absolu de rejeter tout ordre de souscription passé par un courtier autorisé ou un courtier désigné.

Un fonds ne versera aucune rémunération à un courtier autorisé ou à un courtier désigné dans le cadre de l'émission de parts de série FNB. À l'émission de parts de série FNB, RBC GMA peut, à son gré, facturer des frais d'administration à un courtier autorisé ou à un courtier désigné pour compenser les frais éventuels engagés dans le cadre de l'émission des parts de série FNB.

Tout jour de bourse (défini dans les présentes), un courtier autorisé ou un courtier désigné peut passer, selon la forme et à l'endroit prescrits à l'occasion par le fonds applicable, un ordre de souscription visant le nombre prescrit de parts (défini dans les présentes) des fonds ou un multiple intégral de celui-ci. Chaque jour de bourse, RBC GMA fera connaître le nombre prescrit de parts aux courtiers autorisés et aux courtiers désignés. RBC GMA peut, à son gré, augmenter ou diminuer le nombre prescrit de parts à l'occasion.

Si un ordre de souscription est reçu par le fonds pertinent au plus tard à 16 h, heure de l'Est, un jour de bourse (ou à une heure antérieure un tel jour de bourse fixée par RBC GMA) et accepté par ce fonds en question, le fonds émettra généralement en faveur du courtier autorisé ou du courtier désigné le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) le jour de bourse suivant le jour de bourse où la souscription a lieu. Les fonds doivent recevoir le paiement des parts de série FNB souscrites le jour de bourse suivant le jour de bourse où la souscription a lieu.

À moins que RBC GMA y consente ou que la déclaration de fiducie cadre des fonds RBC n'en prévoie autrement, en guise de paiement pour un nombre prescrit de parts d'un fonds, un courtier autorisé ou un courtier désigné doit remettre un produit de souscription composé d'un panier (défini dans les présentes) et d'une somme d'argent suffisante pour que la valeur du panier et de la somme d'argent remise corresponde à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts du fonds pertinent calculée après la réception de l'ordre de souscription.

RBC GMA peut, à son gré, accepter plutôt un produit de souscription composé i) d'un montant au comptant seulement correspondant à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts du fonds pertinent calculée après la réception de l'ordre de souscription, majoré ii) s'il y a lieu, des frais de création au comptant (défini dans les présentes).

Si un fonds reçoit un ordre de souscription d'un courtier autorisé ou d'un courtier désigné à la date de déclaration par ce fonds d'une distribution payable au comptant ou après cette date et au plus tard à la date ex-dividende à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, relative à cette distribution (de façon générale, le deuxième jour de bourse précédent la date de référence ou toute autre date à laquelle l'acheteur devient admissible à la réception de droits à l'égard des parts de série FNB souscrites), une somme supplémentaire correspondant à la distribution par part de série FNB en espèces sera ajoutée à la valeur liquidative par part de série FNB et remise en espèces au fonds à l'égard de chaque part de série FNB émise.

Outre l'émission des parts de série FNB décrite ci-dessus, le fonds peut également émettre des parts de série FNB en faveur de porteurs de parts au moment du réinvestissement automatique des distributions, comme il est énoncé à la rubrique « Politique en matière de distributions » de la description de chacun des fonds, à partir de la page 125, et à la rubrique « Incidences fiscales », à la page 68.

#### ***Achat ou vente de parts de série FNB***

Les parts de série FNB du Portefeuille prudence d'obligations RBC, du Portefeuille d'obligations essentielles RBC, du Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC, du Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC, du Fonds nord-américain de valeur RBC, du Fonds nord-américain de croissance RBC, du Fonds d'actions internationales RBC, du Fonds de dividendes de marchés émergents RBC, du Fonds mondial d'énergie RBC, du Fonds mondial de métaux précieux RBC et du Fonds mondial de technologie RBC sont inscrites à la cote de la Cboe Canada et sont offertes de façon continue, et les investisseurs peuvent en acheter et en vendre à la Cboe Canada ou à toute autre bourse par l'entremise de courtiers inscrits dans la province ou le territoire où ils résident.

Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels associés à l'achat ou à la vente de parts de série FNB. Aucune rémunération n'est versée à RBC GMA et aux fonds par les porteurs de parts dans le cadre de l'achat ou de la vente de parts de série FNB à la TSX, à la Cboe Canada ou à une autre bourse de valeurs.

Les symboles boursiers des parts de série FNB sont présentés dans le tableau ci-dessous :

| FONDS  | SYMBOLE BOURSIER |
|--|------------------|
| Portefeuille prudence d'obligations RBC          | RCNS             |
| Portefeuille d'obligations essentielles RBC      | RCOR             |
| Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC | RPLS             |
| Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC        | RCEI             |
| Fonds nord-américain de valeur RBC               | RNAV             |
| Fonds nord-américain de croissance RBC           | RNAG             |
| Fonds d'actions internationales RBC              | RINT             |
| Fonds de dividendes de marchés émergents RBC     | REMD             |
| Fonds mondial d'énergie RBC                      | RENG             |
| Fonds mondial de métaux précieux RBC             | RGPM             |
| Fonds mondial de technologie RBC                 | RTEC             |

#### ***Inscription et transfert par l'entremise de la CDS***

Les parts de série FNB des fonds ne peuvent être détenues que par l'entremise de la CDS. Les porteurs de parts des fonds n'auront pas le droit de recevoir de certificats à l'égard des parts de série FNB. La CDS est le propriétaire inscrit de toutes les parts de série FNB de chaque fonds. Les porteurs de parts de série FNB sont les véritables propriétaires selon les registres de la CDS ou de ses adhérents. Les adhérents de la CDS sont des courtiers en valeurs mobilières, des banques, des sociétés de fiducie et d'autres établissements qui, directement ou indirectement, ont conclu des ententes de dépôt avec la CDS. Les fonds permettent aux porteurs de parts d'échanger ou de faire racheter leurs parts de série FNB. Pour exercer ce droit, ces derniers doivent suivre les formalités établies par la CDS et ses adhérents. De plus, la CDS ou l'adhérent de la CDS par l'entremise duquel un propriétaire détient des parts de série FNB doit effectuer tout paiement ou livrer tout autre bien auquel ce propriétaire a droit, et c'est par son entremise que ce propriétaire exerce tous les autres droits d'un propriétaire de parts de série FNB. À l'achat d'une part de série FNB, le propriétaire ne recevra que l'avis d'exécution habituel. Lorsque, dans le présent prospectus, il est fait mention d'un porteur de parts de série FNB, il s'agit, à moins d'indication contraire, du propriétaire véritable des parts de série FNB.

Les fonds et RBC GMA ne seront pas responsables i) des dossiers tenus par la CDS en ce qui concerne les participations véritables dans les parts de série FNB ou des comptes d'inscription en compte tenus par la CDS, ii) de la gestion, de la supervision ou de l'examen des dossiers concernant ces participations véritables ni iii) de tout avis donné ou d'une déclaration faite par la CDS à l'égard des règles et des règlements de la CDS ou d'une mesure prise par la CDS ou selon les directives des adhérents de la CDS.

La capacité d'un propriétaire véritable de parts de série FNB de donner en gage ces parts de série FNB ou de prendre toute mesure portant sur ses droits sur celles-ci (autrement que par l'entremise d'un adhérent de la CDS) pourrait être limitée en raison de l'absence de certificat papier.

Les fonds ont le choix de mettre fin à l'immatriculation des parts de série FNB au moyen du système d'inscription en compte, auquel cas des certificats entièrement nominatifs seront délivrés à l'égard de ces parts de série FNB à leurs propriétaires véritables ou à leurs prête-noms.

#### ***Points particuliers devant être examinés par les porteurs de parts de série FNB***

Les fonds qui offrent des parts de série FNB ont obtenu une dispense de certaines dispositions des lois sur les valeurs mobilières de sorte que les dispositions relatives aux « systèmes d'alerte » énoncées dans les lois sur les valeurs mobilières canadiennes ne s'appliquent pas à l'acquisition de parts de série FNB. En outre, grâce à la dispense obtenue des autorités en valeurs mobilières canadiennes, un porteur de parts peut acquérir plus de 20 % des parts de série FNB d'une catégorie d'un fonds par l'entremise de la TSX ou de la Cboe Canada, selon le cas, sans égard aux exigences relatives aux offres publiques d'achat prévues par les lois sur les valeurs mobilières applicables, à la condition que le porteur de parts, de même que toute personne agissant conjointement ou de concert avec lui, s'engage envers RBC GMA à ne pas exercer des droits de vote rattachés à plus de 20 % des parts de série FNB d'une catégorie du fonds en cause.

Les parts de série FNB des fonds constituent des « biens évalués à la valeur du marché » aux fins des règles d'évaluation à la valeur du marché de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt »). Ces règles exigent que les contribuables qui constituent des institutions financières au sens de ces règles comptabilisent à titre de revenu les gains et les pertes accumulés chaque année sur les titres qui constituent des « biens évalués à la valeur du marché » au sens des règles. Se reporter aux rubriques « Incidences fiscales » à la page 68 et « Dispenses et approbations » à la page 76.

Le fonds commun de placement qui souhaite investir dans des parts de série FNB devrait déterminer lui-même sa capacité à le faire après avoir étudié attentivement les dispositions pertinentes du Règlement 81-102, notamment celles en matière de contrôle et de concentration et certaines de celles qui portent sur les « fonds de fonds ».

#### ***Échanges – Parts d'un fonds commun de placement***

Un échange consiste à échanger des parts d'un fonds contre des parts d'un autre fonds. Vous pouvez échanger des parts d'un fonds RBC contre celles d'un autre fonds RBC (sauf les parts de série FNB) ou échanger des parts d'un portefeuille privé RBC contre celles d'un autre portefeuille privé RBC (sauf les parts de série FNB) dans la mesure où vous maintenez le solde minimal approprié dans chaque fonds.

Vous ne pouvez faire des échanges qu'entre des parts de fonds RBC, de portefeuilles privés RBC et de fonds alternatifs RBC libellées dans la même devise.

Si un porteur de parts demande qu'un échange de parts d'un fonds contre des parts d'un autre fonds RBC ou portefeuille privé RBC ou fonds alternatif RBC soit effectué, la souscription de parts du fonds RBC ou du portefeuille privé RBC ou du fonds alternatif RBC, selon le cas, sera effectuée à la valeur par part de la série de parts à la date du rachat des parts du premier fonds.

Après avoir reçu votre demande d'échange, nous rachèterons vos parts du fonds que vous voulez échanger et nous affecterons le produit à la souscription de parts du fonds, du fonds RBC ou du portefeuille privé RBC ou du fonds alternatif RBC dont vous souhaitez acquérir des parts.

Un échange de parts d'une fiducie de fonds commun de placement à une autre est considéré comme une disposition et peut donner lieu à un gain ou à une perte en capital aux fins de l'impôt dans le cadre d'un compte non enregistré. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales » à la page 68. Vous avez l'obligation de comptabiliser et de déclarer à l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») les gains en capital que vous réalisez ou les pertes en capital que vous subissez.

Des restrictions visant la souscription de parts de certains fonds s'appliquent également à l'égard d'échange contre des parts de ces fonds. Se reporter à la rubrique « Restrictions visant la souscription de parts de certains fonds » à la page 53.

#### ***Échanges – Parts de série FNB***

Vous ne pouvez pas échanger des parts de série FNB d'un fonds contre des parts de série FNB ou des parts d'un fonds commun de placement d'un autre fonds.

*Rachats – Parts d’un fonds commun de placement*

Vous pouvez donner à votre courtier la directive de vendre en tout temps la totalité ou une partie de vos parts. Cette opération s’appelle un rachat. RBC GMA doit recevoir votre demande de rachat avant l’heure limite pertinente pour racheter vos parts à la valeur par part en vigueur ce jour-là. Les demandes de rachat seront traitées selon l’ordre de leur réception. Le fonds ne traitera pas les demandes de rachat portant une date ultérieure ou un prix donné. Votre courtier prendra en charge tous les frais connexes.

Le prix à l’égard des demandes de rachat que RBC GMA reçoit avant 16 h, heure de l’Est, à une date d’évaluation (et avant 13 h, heure de l’Est, le 24 décembre, s’il s’agit d’une date d’évaluation) sera fixé à la valeur par part ce jour-là. Le prix à l’égard des demandes de rachat que RBC GMA reçoit après 16 h, heure de l’Est, à une date d’évaluation (et après 13 h, heure de l’Est, le 24 décembre, si ce jour est un jour d’évaluation), sera fixé à la date d’évaluation suivante. Si RBC GMA décide de calculer la valeur par part à un autre moment qu’après l’heure de fermeture habituelle de la TSX, le prix par part reçu sera déterminé en fonction de ce moment. Veuillez prendre note que votre courtier peut fixer une heure de tombée hâtive.

Les demandes de rachat relatives au Fonds du marché monétaire Plus RBC doivent être d’au moins 100 \$ et les demandes de rachat relatives au Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC doivent être d’au moins 100 \$ US. Les demandes de rachat relatives au Fonds du marché monétaire américain RBC, au Fonds d’obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, au Fonds d’obligations mondiales \$ US RBC, au Fonds d’obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), au Fonds d’obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), au Portefeuille d’obligations essentielles \$ US RBC, au Portefeuille d’obligations essentielles plus \$ US RBC, au Fonds de revenu mensuel américain RBC et au Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC doivent être d’au moins 25 \$ US, et les demandes de rachat relatives à tous les autres fonds RBC doivent être d’au moins 25 \$ (à moins que le solde du compte ne soit inférieur à 25 \$).

Dans un délai d’un jour ouvrable suivant chaque date d’évaluation, nous verserons à chaque porteur de parts qui a demandé un rachat un montant égal à la valeur des parts déterminée à la date d’évaluation. Si toutes les parts d’un porteur de parts dans un fonds sont rachetées, le revenu net et les gains en capital réalisés nets attribuables aux parts qui ont été déclarés payables avant la date d’évaluation seront également versés au porteur de parts. Dans le cas des fonds suivants, ce paiement sera fait en dollars américains.

|   |  |
|---|--|
| Fonds du marché monétaire américain RBC                               | Fonds d’obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) |
| Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC                              | Fonds d’obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)                       |
| Fonds d’obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC          | Fonds stratégique d’obligations à revenu \$ US RBC   |
| Fonds d’obligations de sociétés à court terme \$ US RBC               | Portefeuille d’obligations essentielles \$ US RBC  |
| Fonds d’obligations mondiales \$ US RBC                               | Portefeuille d’obligations essentielles plus \$ US RBC                                       |
| Fonds d’obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC | Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC   |
| Fonds d’obligations à rendement élevé \$ US RBC                       |  |

Dans le cas des clients qui détiennent des parts des fonds suivants, le paiement en question sera fait dans la monnaie dans laquelle les parts sont détenues.

| FONDS   | SÉRIES                               |
|---|--------------------------------------|
| Fonds en devises des marchés émergents RBC  | Série O                              |
| Fonds d’obligations de marchés émergents RBC  | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d’obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)                               | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d’obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)             | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d’obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay                            | Série A, série D, série F et série O |
| Fonds d’obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada) | Série A, série D, série F et série O |



| FONDS  | SÉRIES   |
|--|--|
| Fonds de revenu mensuel américain RBC  | Série A, série D, série F, série I et série O                  |
| Fonds prudent de croissance et de revenu RBC                                       | Série A et série F   |
| Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC                                     | Série A et série F   |
| Fonds mondial de croissance et de revenu RBC                                       | Série A et série F   |
| Portefeuille prudence élevée sélect RBC  | Série A et série F   |
| Portefeuille prudence sélect RBC   | Série A et série F   |
| Portefeuille équilibré sélect RBC  | Série A et série F   |
| Portefeuille de croissance sélect RBC  | Série A et série F   |
| Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC                                    | Série A et série F   |
| Fonds canadien de dividendes RBC   | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds américain de dividendes RBC  | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds d'actions américaines RBC  | Série A, série D, série DZ, de série F, de série FZ et série O |
| Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC                           | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds de valeur d'actions américaines RBC  | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC                                       | Série A, série D et série F                                    |
| Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC    | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC        | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC                                | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds d'actions internationales RBC  | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds d'actions chinoises RBC  | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC                          | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds de dividendes de marchés émergents RBC                                       | Série A, série F et série O                                    |
| Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC                            | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds d'actions de marchés émergents RBC   | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC                                | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC                                | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds mondial de croissance de dividendes RBC                                      | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds d'actions mondiales RBC  | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds spécifique d'actions mondiales RBC   | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds leaders d'actions mondiales RBC  | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC                             | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds d'actions monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC                   | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds d'actions mondiales Vision RBC   | Série A, série D, série F et série O                           |
| Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC                    | Série A, série F et série O                                    |

| FONDS  | SÉRIES                      |
|--|-----------------------------|
| Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC   | Série A, série D et série F |
| Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC   | Série O                     |
| Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC | Série F et série O          |
| Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC                                 | Série F et série O          |
| Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC   | Série F et série O          |
| Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC                     | Série F et série O          |
| Portefeuille privé d'actions EAEO RBC  | Série F et série O          |
| Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC   | Série F et série O          |
| Portefeuille privé d'actions mondiales de croissance RBC                                   | Série F et série O          |
| Portefeuille privé d'actions mondiales RBC   | Série F                     |
| Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC  | Série A, série F et série O |

Si le porteur de parts fait racheter une partie seulement de ses parts dans un fonds, le produit du rachat sera versé comme il est décrit ci-dessus, et le revenu net et les gains en capital réalisés nets attribuables aux parts seront versés au porteur de parts conformément à la politique en matière de distributions du fonds. Les paiements seront considérés avoir été faits dès le dépôt du produit du rachat dans le compte bancaire du porteur de parts ou la mise à la poste d'un chèque dans une enveloppe préaffranchie, adressée au porteur de parts, à moins que le chèque ne soit refusé.

Votre demande de rachat ou d'échange ne sera pas traitée avant que votre courtier n'ait reçu tous les documents. Votre courtier vous informera des documents dont il a besoin. Il doit nous remettre tous les documents requis dans les 10 jours ouvrables suivant la date de votre ordre de rachat. S'il omet de le faire, nous rachèterons les parts pour votre compte. Si le coût de rachat des parts est inférieur au produit de la vente, le fonds conservera la différence. Si le coût de rachat des parts est supérieur au produit de la vente, votre courtier devra payer la différence et les frais connexes. Votre courtier peut conclure des ententes avec vous qui vous obligeront à l'indemniser en cas de pertes subies par le courtier si vous omettez de satisfaire aux exigences du fonds ou des lois sur les valeurs mobilières portant sur un rachat de titres du fonds.

**Circonstances où vous ne serez peut-être pas autorisé à faire racheter vos parts**

Dans des circonstances extraordinaires, il ne vous sera peut-être pas permis de faire racheter vos parts. Nous pourrions suspendre votre droit de rachat dans les cas suivants :

- > les négociations normales sont suspendues à toute bourse ou sur tout marché où plus de 50 % des titres d'un fonds sont inscrits ou négociés,
- > nous obtenons la permission des Autorités canadiennes en valeurs mobilières de suspendre temporairement le rachat de parts.

Un fonds n'acceptera aucune souscription de parts lorsque le droit de rachat des parts est suspendu.

*Échanges et rachats – Parts de série FNB*

**Échange de parts de série FNB à la valeur liquidative par part contre des paniers et une somme d'argent**

Les porteurs de parts des fonds peuvent échanger le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) des fonds n'importe quel jour de bourse contre des paniers et une somme d'argent. Pour effectuer un échange de parts de série FNB, un porteur de parts doit présenter une demande d'échange selon le modèle et à l'endroit prescrits par le fonds pertinent à l'occasion au plus tard à 16 h, heure de l'Est, un jour de bourse (ou à une heure antérieure un tel jour de bourse fixée par RBC GMA). Le prix d'échange sera égal à la valeur liquidative de chaque nombre prescrit de parts remises aux fins de rachat à la date de prise d'effet de la demande d'échange, payable au moyen de la remise de paniers (constitués de la façon publiée le plus récemment avant la réception de la demande d'échange) et d'une somme d'argent. Les parts de série FNB seront rachetées dans le cadre de l'échange. RBC GMA fera connaître aux courtiers autorisés et aux courtiers désignés le nombre prescrit de parts et de paniers pour chaque fonds pertinent après la fermeture des bureaux chaque jour de bourse et aux autres personnes sur demande.

RBC GMA peut, sur demande d'un porteur de parts et avec le consentement de RBC GMA, donner suite à une demande d'échange en remettant une somme en argent seulement correspondant à la valeur liquidative du nombre prescrit de parts du fonds concerné établie après la réception de la demande d'échange. Toutefois, RBC GMA donnera suite à une demande d'échange en remettant une somme en argent seulement à la condition que le porteur de parts accepte de payer les frais d'échange au comptant (définis dans les présentes).

Les porteurs de parts doivent savoir que la valeur liquidative par part de série FNB diminuera à la date ex-dividende d'une distribution payable en espèces ou sous forme de parts de série FNB. Les porteurs de parts qui ne sont pas des porteurs de parts inscrits à la date de référence relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir la distribution en question. Toutefois, les porteurs de parts qui échangent des parts de série FNB à compter de la date de déclaration de toute distribution payable en espèces et avant la date ex-dividende à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, pour la distribution en question recevront généralement un prix d'échange correspondant à la valeur liquidative de chaque nombre prescrit de parts déposées aux fins de rachat, majoré d'un montant par part de série FNB correspondant au montant de la distribution par part de série FNB.

Si une demande d'échange n'est pas reçue au plus tard aux heures limites de réception indiquées ci-dessus, elle ne prendra effet qu'à partir du jour de bourse suivant. Le règlement des échanges contre des paniers et une somme d'argent sera généralement effectué au plus tard le jour de bourse suivant le jour de prise d'effet de la demande d'échange. Se reporter à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

Si les titres d'un émetteur dans lequel un fonds a investi font à un moment donné l'objet d'une interdiction d'opérations ordonnée par une autorité en valeurs mobilières, la livraison des paniers à un porteur de parts au moment d'un échange du nombre prescrit de parts pourrait être reportée jusqu'au moment où le transfert des paniers sera permis par les lois.

#### **Rachat de parts de série FNB contre une somme d'argent**

Les porteurs de parts pourront faire racheter le nombre de parts de série FNB d'un fonds qu'ils souhaitent faire racheter au comptant à un prix de rachat par part de série FNB correspondant au moindre des montants suivants : i) 95 % du cours de clôture des parts de série FNB à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, le jour de prise d'effet du rachat, et ii) la valeur liquidative des parts de série FNB le jour de prise d'effet du rachat. Les porteurs de parts seront de façon générale en mesure de vendre (plutôt que de faire racheter) des parts de série FNB au cours du marché à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, par l'entremise d'un courtier inscrit, sous réserve seulement des courtages usuels. Par conséquent, les porteurs de parts devraient consulter leurs courtiers ou conseillers en placements avant de faire racheter leurs parts de série FNB contre une somme d'argent. Aucune commission ni aucuns frais ne sont versés à RBC GMA ou aux fonds par les porteurs de parts dans le cadre de la vente de parts de série FNB à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas.

Pour qu'un rachat au comptant prenne effet un jour de bourse, une demande de rachat au comptant présentée selon le modèle et à l'endroit indiqués par le fonds pertinent doit être remise à ce fonds au plus tard à 9 h, heure de l'Est, ce jour-là. Si une demande de rachat au comptant n'est pas reçue de cette manière au plus tard à 9 h, heure de l'Est, un jour de bourse, l'ordre de rachat au comptant ne prendra effet que le jour de bourse suivant. On peut se procurer des formulaires de demande de rachat au comptant auprès d'un courtier inscrit.

Le prix de rachat sera généralement payé au plus tard le jour de bourse suivant la date de prise d'effet du rachat. Se reporter à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76. Les porteurs de parts qui auront remis une demande de rachat avant la date de référence relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir la distribution en question.

Dans le cadre du rachat de parts de série FNB, un fonds aliénera généralement des titres ou d'autres éléments d'actif.

#### **Demandes d'échange et de rachat**

Le porteur de parts qui soumet une demande d'échange ou de rachat est réputé déclarer au fonds et à RBC GMA ce qui suit : i) il est pleinement habilité à déposer les parts de série FNB aux fins d'échange ou de rachat et à recevoir le produit de l'échange ou du rachat et ii) les parts de série FNB n'ont pas été prêtées ni données en nantissement et elles ne font pas l'objet d'une convention de rachat, d'une convention de prêt de titres ni d'une entente similaire qui empêcherait leur livraison au fonds. RBC GMA se réserve le droit de vérifier ces déclarations, à son gré. En règle générale, RBC GMA les vérifiera s'il y a des niveaux inhabituellement élevés d'échange ou de rachat ou une position à découvert à l'égard du fonds applicable. Si le porteur de parts, à la réception d'une demande de vérification, ne fournit pas à RBC GMA une preuve satisfaisante de la véracité des déclarations, sa demande d'échange ou de rachat ne sera pas considérée comme ayant été reçue en bonne et due forme et sera refusée.

#### **Suspension de l'échange et du rachat**

RBC GMA peut suspendre le rachat des parts de série FNB, ou le paiement du produit du rachat d'un fonds a) pendant toute période au cours de laquelle les négociations normales sont interrompues à une bourse de valeurs ou à un autre marché où des titres appartenant au fonds sont inscrits et négociés, si ceux-ci représentent plus de 50 % en valeur ou en exposition au marché sous-jacent du total de l'actif du fonds, sans provision pour le passif, et s'ils ne sont pas négociés à une autre bourse de valeurs qui représente une solution de rechange raisonnablement pratique pour le fonds ou b) avec le consentement préalable des autorités en valeurs mobilières pour toute période ne pouvant dépasser 30 jours, pendant laquelle RBC GMA détermine qu'il existe une situation qui rend la vente d'actifs du fonds difficile ou qui nuit à la capacité

de RBC SI de déterminer leur valeur. Cette suspension peut s'appliquer à toutes les demandes de rachat reçues avant la suspension, mais pour lesquelles aucun paiement n'a été fait, de même qu'à toutes les demandes reçues pendant la suspension. RBC GMA avisera tous les porteurs de parts qui font une telle demande qu'il y a une suspension et que le rachat sera fait au prix de rachat fixé à la première date d'évaluation qui suit la fin de la suspension. Tous ces porteurs de parts auront le droit de retirer leur demande de rachat et seront avisés de ce droit. La suspension prendra fin dans tous les cas le premier jour où a cessé la situation qui donnait lieu à la suspension, pourvu qu'il n'existe aucune autre situation permettant une suspension. Dans la mesure où elle n'est pas contraire aux règles et aux règlements officiels adoptés par tout organisme gouvernemental ayant compétence sur les fonds, toute déclaration de suspension que fait RBC GMA sera concluante.

#### **Frais d'échange et de rachat**

RBC GMA peut facturer aux porteurs de parts, à son gré, des frais d'échange ou de rachat correspondant à un maximum de 0,05 % du produit de l'échange ou du rachat pour compenser certains frais d'opérations liés à l'échange ou au rachat de parts de série FNB des fonds.

#### ***Reclassements – Parts d'un fonds commun de placement***

Vous pouvez reclasser des parts d'une série d'un fonds en parts d'une autre série du même fonds (sauf les parts de série FNB) si vous êtes admissible à la détention de parts de cette série. Cette opération s'appelle un reclassement. Pour éviter toute ambiguïté, les parts d'un fonds commun de placement ne peuvent pas être reclassées en parts de série FNB, et inversement. Si vous n'êtes plus autorisé à détenir des parts d'une série parce que vous ne satisfaites plus aux critères d'admissibilité applicables, vos parts seront reclassées en parts de la série de parts du fonds que vous êtes autorisé à détenir. Un reclassement de parts n'entraînera pas de gain ni de perte en capital parce qu'une telle opération n'est pas considérée comme un rachat ou une autre forme de disposition des parts ayant fait l'objet du reclassement aux fins de l'impôt.

Vous pourriez devoir verser une commission à votre courtier pour effectuer un tel reclassement. Vous négociez le montant de cette commission avec votre conseiller professionnel en placement. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de renseignements.

La valeur de votre placement, moins les frais, demeurera la même tout juste après le reclassement. Cependant, vous pourriez détenir un nombre différent de parts parce que la valeur liquidative par part peut différer d'une série à l'autre. Un reclassement de parts d'une série en une autre série de parts du même fonds ne constitue pas une disposition aux fins de l'impôt.

#### ***Reclassements – Parts de série FNB***

Vous ne pouvez reclasser des parts de série FNB d'un fonds en parts d'une autre série du même fonds.

### *Solde minimum*

Dans le cas de parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8, vous devez investir et conserver un solde minimum pour chaque fonds. Le montant de ces placements minimums de même que le montant minimum pour les placements additionnels, pour les régimes de placement préautorisé et pour les rachats sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Se reporter à la rubrique « Services facultatifs » à la page 57 pour plus de détails sur les régimes de placement préautorisé.

| Fonds  | Solde minimum | Montant minimum – placements additionnels/régimes de placement préautorisé/rachats <sup>1,2</sup> |
|--|---------------|---|
| Fonds du marché monétaire Plus RBC   | 100 000 \$    | 100 \$  |
| Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC <sup>3,4</sup>  | 100 000 \$ US | 100 \$ US   |
| Fonds du marché monétaire américain RBC <sup>3,4</sup> , Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC <sup>4</sup> , Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC <sup>4</sup> , Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC <sup>4</sup> , Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC <sup>3,4</sup> , Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC <sup>3,4</sup> , Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC <sup>4</sup> , Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) <sup>4</sup> , Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) <sup>4</sup> , Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC <sup>4</sup> , Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC <sup>4</sup> et Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC <sup>4</sup> | 500 \$ US     | 25 \$ US  |
| Tous les autres fonds RBC <sup>5</sup>   | 500 \$        | 25 \$   |

Notes :

<sup>1</sup> Les épargnants qui souscrivent leurs parts par l'entremise d'un courtier peuvent être assujettis à des exigences plus élevées quant au montant minimum d'un placement initial ou additionnel ou d'un rachat.

<sup>2</sup> Les minimums sont applicables à chaque opération.

<sup>3</sup> Les parts du fonds ne peuvent être souscrites aux fins des régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale, y compris au moyen de régimes de placement préautorisé.

<sup>4</sup> Le prix de souscription des parts du fonds doit être réglé en dollars américains. Le produit de la vente de parts du fonds vous sera versé en dollars américains.

<sup>5</sup> RBC GMA peut exiger un placement minimum pour chacun des portefeuilles privés RBC.

Les parts de série FNB ne comportent aucun montant minimal de placement initial ou additionnel.

### *Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement*

Vous ou votre professionnel en placement, le cas échéant, devez choisir la série qui vous convient. Chaque série peut exiger un placement minimum différent, peut vous imposer des frais différents et peut avoir une incidence sur la rémunération que nous versons à un courtier.

**Les parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D et série DZ ne sont pas offertes aux épargnants qui détiennent ces parts dans un compte auprès d'un courtier exécutant, y compris RBC PD, ou d'un autre courtier qui n'effectue pas d'évaluation de la convenance.**

#### **Parts de série A et de série AZ**

Les parts de série A et de série AZ sont offertes à tous les épargnants. Les parts de série A et de série AZ des fonds RBC peuvent être achetées, échangées ou rachetées par l'entremise de FIRI et par l'entremise d'autres courtiers tiers autorisés, dont RBC DVM. Les parts de série A des fonds alternatifs RBC sont offertes par l'entremise de courtiers autorisés, dont RBC DVM. Les fonds nous versent des frais de gestion à l'égard des parts de série A et de série AZ. Nous payons au courtier une partie des frais de gestion qui sont imposés aux fonds à titre de services courants appelés une commission de suivi.

#### **Parts de série T5 et de série T8**

Les parts de série T5 et de série T8 sont offertes à tous les épargnants. Les parts de série T5 et de série T8 sont offertes par l'intermédiaire de courtiers autorisés, dont RBC DVM. Les fonds nous versent des frais de gestion à l'égard des parts de série T5 et de série T8. Nous payons au courtier une partie des frais de gestion à titre de commission de suivi.

#### **Parts de série H**

Les parts de série H ne sont offertes qu'aux épargnants qui effectuent le placement minimum et conservent le solde minimum requis dans un compte ouvert auprès de courtiers autorisés, dont RBC PD. Les fonds nous versent des frais de gestion à l'égard des parts de série H. Nous payons au courtier une partie des frais de gestion qui sont imposés aux fonds à titre de commission de suivi.

Le solde minimum requis pour la détention de parts de série H est de 200 000 \$. Le montant minimum d'un placement additionnel est de 25 \$.

**Parts de série D et de série DZ**

Les parts de série D et de série DZ peuvent être achetées, échangées ou rachetées par l'entremise de Phillips, Hager & North Investments Funds Ltd., ou certains autres courtiers autorisés. Les fonds nous versent des frais de gestion à l'égard des parts de série D et de série DZ. Aucuns frais d'acquisition ni aucune commission ne sont versés à l'égard des parts de série D ou de série DZ lorsque celles-ci sont achetées directement par l'entremise de Phillips, Hager & North Investments Funds Ltd. Nous payons à certains courtiers autorisés (dont Phillips, Hager & North Investments Funds Ltd.) une partie des frais de gestion qui sont imposés aux fonds à titre de commission de suivi.

**Parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8**

Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 sont offertes aux épargnants qui ont des comptes à commission auprès de leurs courtiers. Elles peuvent également être offertes aux épargnants qui ont des comptes d'exécution d'ordres seulement auprès d'un courtier où aucune évaluation de la convenance n'est effectuée, dont RBC PD. Les épargnants pourraient devoir verser directement à leur courtier une rémunération en contrepartie de l'achat et de la vente de parts, de conseils en placement et/ou d'autres services. Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 ne peuvent être achetées, échangées et rachetées que par l'entremise de courtiers autorisés, et non par notre intermédiaire. Nous ne versons pas de frais d'acquisition ni de commission aux courtiers qui vendent des parts de série F, de série FZ, de série FT5 ou de série FT8 et pouvons donc imputer des frais de gestion moins élevés.

Les parts de série F des fonds alternatifs RBC sont offertes par l'intermédiaire de courtiers autorisés, dont RBC DVM.

Dans le cas des parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8, vous devez investir et conserver un solde minimum pour chaque fonds. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Solde minimum » à la page 51.

**Parts de série I**

Les parts de série I ne sont offertes qu'aux épargnants qui effectuent le placement minimum et conservent le solde minimum requis et qui ont des comptes à commission auprès de leurs courtiers. Ces épargnants versent directement à leur courtier une rémunération pour les conseils de placement et les autres services qu'il leur fournisse. Nous ne versons pas de frais d'acquisition ni de commission aux courtiers qui vendent des parts de série I; nous pouvons donc réduire les frais de gestion.

Le solde minimum requis pour la détention de parts de série I est de 200 000 \$. Le montant minimum d'un placement additionnel est de 25 \$.

**Parts de série U**

Les parts de série U ne sont offertes qu'aux clients qui ont conclu une entente d'achat de parts de série U directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ou d'administration ne sont payables par les fonds à l'égard des parts de série U. Les porteurs de parts de série U versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %.

**Parts de série O**

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par les fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %.

**Toutes les séries**

Si le solde de votre compte tombe sous le solde minimum requis pour un fonds ou une série en particulier ou si vous n'êtes plus par ailleurs admissible à la détention de parts d'un fonds ou d'une série, nous pouvons racheter ou reclassifier vos parts, selon le cas. Si votre solde concernant le Fonds du marché monétaire Plus RBC ou le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC devient inférieur au solde minimum requis, nous pourrions échanger vos parts contre des parts de la même série du Fonds du marché monétaire canadien RBC ou du Fonds du marché monétaire américain RBC, selon le cas, ou nous pourrions les racheter. Si un porteur de parts est ou devient un citoyen ou un résident des États-Unis ou un résident d'un autre pays étranger, nous pourrions l'obliger à faire racheter ses parts si sa participation risque de donner lieu à des incidences défavorables sur le plan réglementaire ou fiscal pour un fonds ou un autre porteur de parts d'un fonds. Si nous rachetons, reclassifions ou substituons vos parts, l'effet sera le même que si vous aviez demandé l'opération vous-même. Dans le cas de rachats touchant des comptes non enregistrés, le produit du rachat pourra vous être remis; dans le cas de rachats touchant des régimes enregistrés, le produit du rachat pourra être viré à un compte d'épargne enregistré qui fait partie du régime. Nous ne vous aviserons pas et nous n'aviserons pas votre courtier avant de prendre une mesure quelconque.

RBC GMA doit recevoir votre demande de souscription, de rachat ou d'échange de parts avant l'heure limite pertinente pour que vous puissiez recevoir la valeur unitaire en vigueur ce jour-là. Il incombe à votre courtier de nous transmettre les demandes en temps opportun et d'assumer tous les coûts connexes.

Si nous recevons votre demande avant 16 h, heure de l'Est, à une date d'évaluation (et avant 13 h, heure de l'Est, le 24 décembre, si ce jour est un jour d'évaluation), votre demande sera traitée en fonction de la valeur par part en vigueur ce jour-là. Une valeur par part distincte est calculée pour chaque série de parts. Si nous recevons votre demande après 16 h, heure de l'Est, à une date d'évaluation (et après 13 h, heure

de l'Est, le 24 décembre, si ce jour est un jour d'évaluation), votre demande sera traitée en fonction de la valeur par part en vigueur à la date d'évaluation suivante. Si nous décidons que la valeur liquidative par part sera calculée à un autre moment qu'après la fermeture habituelle de la TSX, la valeur par part payée ou reçue sera déterminée en fonction du moment en question. RBC GMA traite les demandes dans un délai d'un jour ouvrable. Si vous confiez votre demande à un courtier, sauf FIRI ou RBC DVM, ce courtier pourrait fixer une heure limite antérieure. Votre courtier pourra vous donner de plus amples renseignements à ce sujet.

Les clients de RBC Banque Royale qui ont un compte non enregistré auprès de FIRI peuvent consulter leurs comptes, acheter, faire racheter et échanger des parts des fonds RBC par l'entremise du service La Banque en direct de RBC Banque Royale à [www.rbcbanqueroyale.com](http://www.rbcbanqueroyale.com). Les titulaires de comptes RER de RBC Banque Royale peuvent consulter leurs comptes, acheter des parts des fonds RBC ou en échanger en ligne. Pour ce qui est des opérations par voie du service La Banque en direct, si FIRI reçoit votre demande avant 15 h, heure de l'Est, vous paierez ou recevrez le prix par part en vigueur ce jour-là, à moins que le fiduciaire ne fixe une autre heure limite. Si FIRI reçoit votre demande après 15 h, heure de l'Est, vous paierez ou recevrez la valeur par part en vigueur le jour ouvrable suivant.

Un fonds émettra des parts le jour ouvrable suivant la réception, par le fiduciaire, d'une demande de souscription, sous réserve du droit du fiduciaire de la refuser à son entière appréciation, à la valeur par part de la série à la date à laquelle la demande de souscription a été reçue. Les parts peuvent être émises qu'en contrepartie d'une somme en espèces ou, à la discrétion du fiduciaire, en contrepartie de placements qui sont admissibles pour le fonds applicable dont la valeur est établie par le fiduciaire.

RBC GMA peut accepter ou refuser des demandes de souscription, en tout ou en partie, dans un délai d'un jour ouvrable suivant la demande. Si une demande de souscription est refusée, les sommes reçues avec la demande seront immédiatement remboursées à l'épargnant.

Dans le cadre de son entente avec vous, votre courtier peut prendre des dispositions avec vous pour que vous l'indemnisiez de toute perte qu'il a subie par suite d'une demande de souscription qui échoue par votre faute.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les fonds qui vendent des parts en dollars canadiens ou américains, veuillez vous reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Achats ».

#### **Restrictions visant la souscription de parts de certains fonds**

Un placement dans les fonds suivants n'est pas autorisé pour les régimes enregistrés ou les comptes d'épargne libre d'impôt (CELI) ou les comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP) administrés par RBC Banque Royale :

|   |  |
|---|--|
| Fonds du marché monétaire américain RBC                               | Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) |
| Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC                              | Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)                       |
| Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC          | Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC   |
| Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC               | Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC  |
| Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC                               | Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC                                       |
| Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC | Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC   |
| Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC                       |  |

Les parts du Fonds de revenu mensuel RBC ne peuvent être souscrites que par l'entremise de comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI ou de CELIAPP. Les régimes enregistrés dotés de régimes de placement préautorisé établis auprès de RBC GMA au plus tard le 9 décembre 2005 peuvent poursuivre la souscription de parts du Fonds de revenu mensuel RBC.

Les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire des parts de certaines séries des fonds. Ceux qui détiennent des parts de ces séries le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans ces séries du fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

| FONDS   | SÉRIES             |
|---|--------------------|
| Fonds d'obligations étrangères RBC                | Série I            |
| Fonds de revenu mensuel américain RBC             | Série I            |
| Fonds prudent de croissance et de revenu RBC      | Série I            |
| Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC    | Série H et série I |
| Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC       | Série I            |
| Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC | Série I            |

Depuis le 30 juin 2017, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série DZ du Fonds équilibré Vision RBC. Les épargnants qui détenaient des parts de série DZ du Fonds équilibré Vision RBC le 30 juin 2017 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

À compter du 30 juin 2021, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC le 30 juin 2021 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

Depuis le 15 septembre 2021, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts du Fonds mondial de croissance de dividendes RBC, du Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC, du Fonds d'actions mondiales RBC, du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, du Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC et du Fonds d'actions mondiales Vision RBC. Les épargnants qui détenaient des parts de ces fonds le 15 septembre 2021 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans ces fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le Fonds mondial de croissance de dividendes RBC, le Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC, le Fonds d'actions mondiales RBC, le Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, le Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC et le Fonds d'actions mondiales Vision RBC. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

Depuis le 21 janvier 2022, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire a) de parts de toutes les séries du Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC (à l'exception des parts de série A et de série F), du Fonds indiciel canadien RBC et du Fonds indiciel américain RBC, et b) de parts de série DZ du Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC et du Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC. Les épargnants qui détenaient des parts de ces séries des fonds le 21 janvier 2022 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans ces séries des fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans ces séries des fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

Depuis le 24 janvier 2022, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC et du Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC. Les épargnants qui détenaient des parts de série I de ces fonds le 24 janvier 2022 peuvent continuer d'acheter des parts de série I de ces fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans ces fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.

Depuis le 8 avril 2022, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série AZ, de série DZ et de série FZ du Fonds d'actions américaines RBC. Les épargnants qui détenaient des parts de série AZ, de série DZ et de série FZ du fonds le 8 avril 2022 peuvent continuer d'acheter des parts de série AZ, de série DZ et de série FZ du fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.



Un placement dans les fonds suivants n'est pas autorisé pour les régimes enregistrés, les CELI ou les CELIAPP administrés par RBC Banque Royale :

|   |  |
|---|--|
| Fonds d'obligations de marchés émergents RBC  | Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC |
| Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)                               | Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC    |
| Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)             | Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC        |
| Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay                            | Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC                                |
| Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada) | Fonds d'actions internationales RBC  |
| Fonds de revenu mensuel américain RBC   | Fonds d'actions chinoises RBC  |
| Fonds prudent de croissance et de revenu RBC  | Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC                          |
| Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC  | Fonds de dividendes de marchés émergents RBC                                       |
| Fonds mondial de croissance et de revenu RBC  | Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC                            |
| Portefeuille prudence élevée sélect RBC   | Fonds d'actions de marchés émergents RBC   |
| Portefeuille prudence sélect RBC  | Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC                                |
| Portefeuille équilibré sélect RBC   | Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC                                |
| Portefeuille de croissance sélect RBC   | Fonds mondial de croissance de dividendes RBC                                      |
| Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC   | Fonds d'actions mondiales RBC  |
| Fonds canadien de dividendes RBC  | Fonds spécifique d'actions mondiales RBC   |
| Fonds américain de dividendes RBC   | Fonds leaders d'actions mondiales RBC  |
| Fonds d'actions américaines RBC   | Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC                             |
| Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC                                | Fonds d'actions mondiales Vision RBC   |
| Fonds de valeur d'actions américaines RBC   | Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC                    |
| Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC  | Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC                                |

Vous devez payer vos parts au moment de leur achat. Si nous ne recevons pas le paiement intégral, nous annulerons votre demande de souscription et rachèterons les parts, y compris celles que vous avez acquises par suite d'un échange. Si le prix de rachat des parts est supérieur à leur valeur au moment de leur émission, la différence sera versée au fonds. Si le prix de rachat des parts est inférieur à leur valeur au moment de leur émission, nous verserons la différence au fonds et recouvrerons auprès de votre courtier ce montant ainsi que les frais afférents. Votre courtier pourrait exiger que vous lui remboursiez le montant versé s'il subit une perte.

**Nous avons le droit de refuser toute demande de souscription ou d'échange de parts, mais nous devons le faire le jour ouvrable suivant la réception de la demande. Si nous refusons votre demande de souscription ou d'échange, nous vous rembourserons immédiatement les sommes reçues au moment de la demande.**

*Opérations à court terme – Parts d'un fonds commun de placement*

La plupart des fonds communs de placement sont considérés comme des placements à long terme. Ainsi, nous tentons de dissuader les épargnants de souscrire, de faire racheter ou d'échanger des parts trop souvent.

Certains épargnants pourraient tenter d'effectuer fréquemment des opérations sur des parts de fonds afin de tirer profit des différences entre la valeur des parts d'un fonds et la valeur des titres sous-jacents (détermination du moment propice). Si des porteurs de parts se livrent à ces activités, la valeur du fonds pourrait diminuer au détriment des autres porteurs de parts. Les opérations à court terme trop fréquentes peuvent également réduire le rendement d'un fonds puisque le fonds pourrait être obligé de détenir des liquidités additionnelles pour verser le produit des rachats ou vendre des avoirs du portefeuille, donnant ainsi lieu à des coûts de négociation additionnels.

Selon le fonds et les circonstances, RBC GMA aura recours à une combinaison de mesures préventives et détectives pour décourager et repérer les opérations trop fréquentes à court terme dans les fonds RBC, les portefeuilles privés RBC et les fonds alternatifs RBC, dont les suivantes :

- › fixation de la juste valeur des titres que détient un fonds;
- › imposition de frais d'opérations à court terme;
- › surveillance des activités de négociation et refus de négociation.

Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » ci-dessous.

### *Opérations à court terme – Parts de série FNB*

RBC GMA n'estime pas actuellement nécessaire d'imposer des restrictions sur la négociation à court terme visant les parts de série FNB des fonds étant donné qu'elles constituent des fonds négociés en bourse qui sont principalement négociés sur le marché secondaire.

### *Fixation de la juste valeur*

Les bureaux de la Bourse de Toronto ferment à 16 h, heure de l'Est. Nous utilisons la valeur marchande des titres à 16 h, heure de l'Est, pour fixer le prix des titres nord-américains détenus dans les portefeuilles des fonds. Toutefois, les heures d'ouverture pour la négociation de la plupart des titres étrangers (soit les titres qui ne sont pas nord-américains) se terminent avant l'heure de fermeture de la Bourse de Toronto de 16 h, heure de l'Est. Par exemple, le dernier cours de clôture d'un titre surtout négocié sur les marchés asiatiques pourrait être vieux de 15 heures lorsqu'il est 16 h, heure de l'Est à la Bourse de Toronto. Ainsi, nous disposons d'une procédure pour fixer la juste valeur des titres étrangers négociés chaque jour dans des pays situés à l'extérieur de l'Amérique du Nord afin d'éviter une désuétude des prix et de tenir compte, notamment, des événements importants qui surviennent après la fermeture d'un marché étranger. Par conséquent, la valeur calculée à l'égard des titres dont la juste valeur a été fixée afin de calculer la valeur liquidative d'un fonds pourrait être différente du dernier cours de clôture de ces titres. Dans le cadre de l'évaluation de notre processus de fixation de la juste valeur, nous comparerons régulièrement les cours de clôture, les cours d'ouverture du jour suivant sur les mêmes marchés et les prix rajustés en fonction de la juste valeur. Cette procédure est conçue de façon à réduire la possibilité d'appliquer des stratégies de détermination du moment propice, qui vise en grande partie les fonds disposant d'un portefeuille de titres étrangers imposant. Elle pourrait également être utilisée à l'égard de titres étrangers détenus par un fonds sous-jacent dans lequel le fonds investit, ce qui aurait une incidence indirecte sur la valeur liquidative du fonds.

Se reporter à la rubrique « Évaluation des titres en portefeuille » à la page 36 pour savoir dans quelle situation nous pourrions fixer la juste valeur des titres que détient un fonds.

### *Frais d'opérations à court terme*

Des frais correspondant à 2 % de la valeur du rachat ou de l'échange seront facturés si vous investissez dans des parts d'un fonds commun de placement (exception faite des fonds de marché monétaire) pour une période de sept jours ou moins. Les parts de série FNB ne comportent aucuns frais d'opérations à court terme.

Les frais facturés seront versés directement au fonds et visent à contrer les opérations trop fréquentes et à contrebalancer les coûts connexes. Pour savoir si les frais s'appliquent, les parts qui seront rachetées en premier seront celles qui auront été détenues depuis le plus longtemps. Les frais pourraient ne pas s'appliquer dans certains cas, dont les suivants :

- › les régimes de retraits préautorisés ou systématiques ou les régimes d'échange automatique;
- › le rachat de parts au moyen de retraits préautorisés ou automatiques;
- › les rachats de parts souscrites au moyen d'un réinvestissement de distributions;
- › le reclassement de parts d'une série en parts d'une autre série du même fonds;
- › les rachats que RBC GMA, un autre fonds RBC, un portefeuille privé RBC, un fonds alternatif RBC ou un fonds commun de placement effectuée en conséquence du rééquilibrage du portefeuille, si des exigences relatives aux avis de rachat ont été établies par RBC GMA ou aux termes d'un programme de répartition d'actifs discrétionnaire. Dans le cas d'un programme de répartition d'actifs discrétionnaire, votre courtier ou conseiller financier doit établir si vos comptes sont admissibles et nous aviser avant la réalisation des opérations afin de nous permettre de renoncer aux frais de négociation à court terme.

### *Surveillance des activités de négociation*

Nous surveillons régulièrement les opérations effectuées dans tous les fonds par l'entremise de comptes individuels et à retraits préautorisés ou automatiques. Nous avons établi des critères pour chaque fonds que nous appliquons de façon juste et uniforme en vue d'enrayer les activités de négociation que nous jugeons potentiellement nuisibles pour les porteurs de parts à long terme. Nous pouvons limiter ou refuser un ordre d'achat ou d'échange sans préavis, y compris les opérations acceptées par votre courtier.

De façon générale, votre opération pourrait être considérée comme étant trop fréquente si vous vendez ou échangez vos parts d'un fonds plus d'une fois dans les 90 jours suivant leur achat.

Dans le cadre de l'exercice de notre droit de refuser un ordre d'achat ou d'échange, nous pouvons considérer les activités de négociation effectuées dans plusieurs comptes à propriétaire, contrôle ou influence unique comme étant des opérations effectuées dans un seul compte. **RBC GMA établira, à son gré, si vos opérations sont considérées comme étant trop fréquentes.**

### **Services facultatifs**

Les services facultatifs offerts aux épargnants sont décrits dans cette partie.

#### *Régime de placement préautorisé – Parts d'un fonds commun de placement – Fonds RBC seulement*

Si vous désirez investir régulièrement dans un fonds, vous pouvez recourir à un régime de placement préautorisé.

Voici comment fonctionne le régime :

- › les montants minimums du placement initial et des placements additionnels pour chaque fonds ou série sont indiqués à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement » à la page 51;
- › si vous n'investissez pas le montant correspondant au solde minimum, vous devrez atteindre le solde minimum dans l'année qui suit (pour les parts de série H, de série D, de série I et de série O et pour les parts du Fonds du marché monétaire Plus RBC et du Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le placement minimum doit être effectué à l'avance);
- › vous pouvez investir une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte que vous détenez. Renseignez-vous auprès de votre courtier;
- › nous prélèverons automatiquement des sommes dans votre compte bancaire tenu à toute institution financière en vue de la souscription de parts du fonds que vous aurez choisi;
- › nous annulerons votre ordre d'achat s'il n'y a pas suffisamment de fonds dans votre compte bancaire pour honorer le paiement.

Si vous souscrivez des parts d'un fonds par l'intermédiaire d'un régime de placement préautorisé, votre courtier vous fera parvenir les derniers aperçus du fonds une fois, au moment de votre achat initial de titres d'un fonds, et pourrait ne pas le faire par la suite lors d'achats de parts du même fonds dans le cadre du régime de placement préautorisé, sauf si vous le lui demandez. Vous pouvez obtenir, en tout temps et sans frais, un exemplaire des derniers aperçus du fonds à l'égard de vos fonds en communiquant avec nous aux numéros sans frais 1 800 668-FOND (3663) (français) ou 1 800 463-FUND (3863) (anglais) concernant les fonds RBC et les fonds alternatifs RBC, ou 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC, ou par courriel, à l'adresse [rbcgam@rbc.com](mailto:rbcgam@rbc.com), ou en communiquant avec un autre courtier qui vend nos fonds. On peut également consulter les derniers aperçus du fonds et le dernier prospectus simplifié des fonds sur le site Web de SEDAR+, à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), ou sur le site Web dédié des fonds, à [www.rbcgam.com/documentsreglementaires](http://www.rbcgam.com/documentsreglementaires).

Les lois sur les valeurs mobilières applicables ne vous accordent aucun droit de résoudre l'engagement de souscrire des titres des fonds dans le cadre du régime de placement préautorisé, sauf en ce qui concerne votre souscription initiale des titres concernés. Vous continuerez cependant de bénéficier de tous les autres droits qui vous sont accordés en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment un droit d'action si le présent prospectus simplifié ou un document qui y est intégré par renvoi renferme des informations fausses ou trompeuses. Pour plus d'information, veuillez vous reporter à la rubrique « Quels sont vos droits? » à la page 76.

#### *Régime d'échange automatique – Parts d'un fonds commun de placement – Fonds RBC seulement*

Si vous souhaitez échanger des parts d'un fonds contre des parts d'autres fonds RBC périodiquement, vous pouvez vous prévaloir de notre régime d'échange automatique.

Voici comment fonctionne le régime :

- › vous pouvez échanger des parts d'un fonds contre des parts d'un autre fonds RBC ou vous pouvez échanger des parts d'un fonds contre des parts de plusieurs fonds RBC;

- › vous devez respecter les exigences relatives au solde minimum du ou des fonds contre des parts desquels vous souhaitez échanger vos parts. Les exigences relatives au solde minimum pour chaque fonds sont indiquées à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d’un fonds commun de placement » à la page 51;
- › vous pouvez effectuer un échange une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte dont vous disposez. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre courtier.

Il faut se rappeler qu’un échange de parts de fiducie de fonds communs de placement est considéré comme une disposition et peut donner lieu à un gain ou à une perte en capital aux fins d’impôt si les parts sont détenues dans le cadre d’un compte non enregistré. Il vous incombe de surveiller les gains en capital que vous réalisez ou les pertes en capital que vous subissez et de les déclarer à l’ARC.

#### *Réinvestissement automatique des distributions – Parts d’un fonds commun de placement – Fonds RBC seulement*

Si vous détenez des parts d’un fonds dans le cadre d’un régime enregistré, d’un CELI ou d’un CELIAPP et que ces parts sont offertes par l’entremise de FIRI, en sa qualité d’agent des placements aux termes du régime enregistré, du CELI ou du CELIAPP, ou par l’entremise de RBC DVM, les distributions seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.

Si vous êtes titulaire d’un régime non enregistré auprès de FIRI ou de RBC DVM, nous réinvestirons automatiquement toutes les distributions d’un fonds dans des parts additionnelles de ce fonds, sauf si vous indiquez à FIRI ou à RBC DVM de vous les verser en espèces.

Si vous détenez votre compte auprès d’un autre courtier, veuillez communiquer avec ce dernier pour savoir comment les distributions seront réinvesties.

#### *Régime de retraits systématiques – Parts d’un fonds commun de placement – Fonds RBC seulement*

Si vous désirez prélever régulièrement des sommes sur vos placements non enregistrés dans un fonds, vous pouvez établir un régime de retraits systématiques. Voici comment fonctionne le régime :

- › vous devez avoir au moins 10 000 \$ dans votre compte non enregistré pour établir un régime de retraits systématiques (100 000 \$ dans le cas du Fonds du marché monétaire Plus RBC, 100 000 \$ US dans le cas du Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC et 10 000 \$ US dans le cas de parts d’un autre fonds détenues en dollars américains);
- › vous pouvez choisir de retirer une somme d’au moins 100 \$ une fois par semaine, toutes les deux semaines, deux fois par mois, une fois par mois, une fois par trimestre, deux fois par année ou une fois par année selon le type de compte dont vous disposez. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à votre courtier. (Le montant minimum est de 100 \$ US dans le cas de parts de fonds détenues en dollars américains);
- › l’argent sera déposé directement dans votre compte bancaire;
- › si vous décidez de mettre fin à votre régime de retraits systématiques et que votre solde est inférieur au solde minimum applicable à un fonds, nous pourrions vous demander de porter le montant de votre investissement au niveau minimum ou de faire racheter le placement restant dans le fonds.

N’oubliez pas que si les retraits que vous effectuez sont supérieurs à ce que votre investissement vous rapporte, vous réduirez et éventuellement épuiserez le montant de votre investissement initial. Notez bien que les retraits systématiques aux termes d’un tel régime équivalent à un rachat. Vous avez l’obligation de comptabiliser et de déclarer à l’ARC les gains en capital que vous réalisez ou les pertes en capital que vous subissez à l’égard des parts dont vous avez disposé.

#### *Régimes enregistrés et comptes d’épargne libre d’impôt*

Les parts de la famille entière des fonds RBC, des portefeuilles privés RBC et des fonds alternatifs RBC (exception faite de ce qui est mentionné à la rubrique « Restrictions visant la souscription de parts de certains fonds » à la page 53) peuvent être souscrites dans le cadre de tout régime enregistré, de tout CELI et de tout CELIAPP. Se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Admissibilité pour les régimes enregistrés, les CELI et les CELIAPP » à la page 74.

Un régime enregistré s’entend d’un régime enregistré d’épargne-retraite (REER), d’un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), d’un régime enregistré d’épargne-études (REEE), d’un régime enregistré d’épargne-invalidité (REEI), d’un régime de participation différée aux bénéfices (RPDB) ou d’un régime enregistré d’épargne-retraite collectif (RER collectif).

Les régimes enregistrés font l’objet d’un traitement spécial en vertu de la Loi de l’impôt. Un de leurs principaux avantages est que vous ne devez payer aucun impôt sur l’argent accumulé dans ces régimes jusqu’au moment de son retrait. Les CELI et les CELIAPP font généralement l’objet d’un traitement similaire en vertu de la Loi de l’impôt, mais les retraits d’un CELI et certains retraits d’un CELIAPP ne sont pas imposables. En outre, les cotisations à un REER sont déductibles de vos gains imposables jusqu’à concurrence du plafond permis. Vous devriez consulter votre fiscaliste pour plus de détails sur les incidences fiscales des régimes enregistrés, des CELI et des CELIAPP.

### *Incidences des frais d'acquisition – Parts d'un fonds commun de placement*

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer à la souscription, au rachat, à l'échange et au reclassement de parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U ou de série O.

Puisque les frais d'acquisition et les frais de rachat ne s'appliquent pas à la série A, à la série AZ, à la série T5, à la série T8, à la série H, à la série D, à la série DZ, à la série F, à la série FZ, à la série FT5, à la série FT8, à la série I, à la série U ou à la série O des fonds, il n'est pas nécessaire de convoquer une assemblée des porteurs de parts de ces séries pour approuver l'introduction de frais pouvant entraîner une augmentation des frais pour ces séries ou les porteurs de leurs parts ni pour modifier le mode de calcul des frais imposés à ces séries d'une façon pouvant entraîner une augmentation des frais pour ces séries ou les porteurs de leurs parts. Une telle modification ne sera apportée que si un avis est envoyé par la poste aux porteurs de parts visés au moins 60 jours avant la date d'évaluation à laquelle l'augmentation doit entrer en vigueur.

## **Frais**

Cette rubrique présente les frais vous pourriez devoir payer, directement ou indirectement, si vous investissez dans les fonds. Les fonds assument une partie de ces frais, que vous payez indirectement, car ils réduisent la valeur de votre placement.

### *Frais payables par les fonds*

#### **Frais de gestion**

RBC GMA, en tant que gestionnaire des fonds, a droit à des frais de gestion de la part de chaque fonds. Les frais de gestion sont calculés et cumulés chaque jour sur la valeur liquidative de chaque série de parts d'un fonds et ils varient d'une série de parts d'un fonds à l'autre. Se reporter aux renseignements sur les frais qui figurent dans le tableau de la rubrique « Détail du fonds » de chaque fonds dans le présent prospectus simplifié.

En sa qualité de gestionnaire de chaque fonds, RBC GMA gère les activités quotidiennes de chaque fonds, notamment la négociation de contrats avec des fournisseurs de services et leur supervision, la préparation de rapports à l'intention des actionnaires et des autorités en valeurs mobilières, l'organisation du placement et la nomination des placeurs des titres des fonds, le versement de commissions de suivi et certaines activités de commercialisation. RBC GMA agit en qualité de principal gestionnaire de portefeuille de chaque fonds chargé de la gestion des portefeuilles de placement et de l'exécution des opérations de portefeuille de chaque fonds, soit directement ou par l'entremise de sous-conseillers.

Pour certaines années et dans certains cas, RBC GMA peut absorber une partie des frais de gestion d'une série. La décision de prendre en charge les frais de gestion est prise au gré de RBC GMA sans en aviser les porteurs de parts.

#### *Distribution des frais de gestion*

Nous pourrions réduire les frais de gestion qu'assument certains investisseurs institutionnels qui détiennent des parts de série I d'un fonds et qui ont signé une convention avec nous en faisant en sorte que le fonds verse le montant de la réduction sous forme d'une distribution des frais de gestion directement aux investisseurs institutionnels admissibles.

La décision, à notre gré, de verser des distributions de frais de gestion est tributaire d'un certain nombre de facteurs, notamment l'importance du placement et la négociation d'une convention relative aux frais entre l'investisseur institutionnel et RBC GMA.

### *Fonds RBC, portefeuilles privés RBC et fonds alternatifs RBC qui investissent dans des fonds sous-jacents*

Les fonds sous-jacents dans lesquels un fonds RBC, un portefeuille privé RBC ou un fonds alternatif RBC peut investir doivent payer des frais qui s'ajoutent aux frais que doit payer le fonds RBC, le portefeuille privé RBC ou le fonds alternatif RBC, selon le cas. Les frais de gestion indiqués dans le tableau du « Détail du fonds » de chaque fonds correspondent au total des frais de gestion payés par le fonds, qu'ils soient exigés au niveau du fonds ou au niveau d'un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou au niveau d'un fonds négocié en bourse géré par BlackRock Canada ou un membre de son groupe dans le cas des fonds indiciels RBC ou des portefeuilles mondiaux RBC qui détiennent un tel fonds négocié en bourse. À titre d'exemple, les frais de gestion indiqués pour le Fonds FNB indiciel d'obligations canadiens RBC qui investit dans le iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF tient compte du total des frais de gestion combinés qu'imposent le Fonds FNB indiciel d'obligations canadiens RBC et le iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF. Un fonds RBC, un portefeuille privé RBC ou un fonds alternatif RBC n'assume aucuns frais de gestion ni aucune prime au rendement qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un doublement des frais que doivent assumer les fonds sous-jacents de ce fonds RBC, portefeuille privé RBC ou fonds alternatif RBC, selon le cas, pour le même service. De plus, le fonds RBC, le portefeuille privé RBC ou le fonds alternatif RBC, selon le cas, ne versera pas de frais d'acquisition ni de frais de rachat à l'acquisition ou au rachat de titres d'un fonds sous-jacent qui est un fonds RBC ou un fonds géré par un membre du même groupe. En ce qui concerne les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds RBC, des portefeuilles privés RBC ou des fonds

alternatifs RBC, le fonds RBC, le portefeuille privé RBC ou le fonds alternatif RBC, selon le cas, ne versera au fonds sous-jacent aucuns frais d'acquisition ni frais de rachat qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un doublement des frais que doit assumer un épargnant du fonds RBC, du portefeuille privé RBC ou du fonds alternatif RBC, selon le cas.

### Frais d'exploitation

#### *Frais d'administration et autres frais des fonds*

RBC GMA assume certains frais d'exploitation des fonds, y compris les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais reliés à l'exploitation quotidienne des fonds, dont la rémunération annuelle des membres du CEI, leurs jetons de présence aux réunions et le remboursement des frais qu'ils engagent, les frais de tenue des registres, les coûts reliés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les frais de garde, les honoraires de l'auditeur et des conseillers juridiques, et les frais relatifs à la préparation et à la distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des aperçus du fonds, des aperçus du FNB, des relevés et des renseignements communiqués aux épargnants.

En contrepartie, chaque fonds verse des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration sont calculés et cumulés chaque jour sur la valeur liquidative de chaque série de parts d'un fonds et ils peuvent varier d'une série de parts et d'un fonds à l'autre. Les frais d'administration qu'un fonds verse à RBC GMA à l'égard d'une série peuvent, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux frais d'exploitation que doit payer RBC GMA pour cette série du fonds. Se reporter aux renseignements portant sur les « Frais » dans le tableau « Détail du fonds » de chaque fonds présenté dans le présent prospectus simplifié.

Chaque fonds prend également directement en charge certains frais d'exploitation, notamment les frais du CEI qui ne sont pas reliés à la rémunération annuelle et aux jetons de présence des membres du CEI et au remboursement des frais à ceux-ci, les droits exigés par de nouvelles exigences d'un gouvernement ou d'un organisme de réglementation et les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais des fonds »), ainsi que les taxes et impôts (notamment la taxe sur les produits et services (la « TPS ») ou la taxe de vente harmonisée (la « TVH »), selon le cas). Les autres frais des fonds seront répartis parmi les fonds et parmi chaque série de parts d'un fonds de façon juste et équitable en fonction des services utilisés.

Il n'y a pas de frais d'administration à verser à l'égard des parts de la série U d'un fonds, mais d'autres frais des fonds leur seront tout de même attribués selon la répartition prévue.

Pour certaines années et dans certains cas, RBC GMA peut régler une partie des frais d'administration ou des autres frais des fonds attribuables à une série. La décision de prendre en charge les frais d'administration ou les autres frais des fonds est prise au gré de RBC GMA sans en aviser les porteurs de parts.

Les frais d'administration et les autres frais des fonds sont compris dans le ratio des frais de gestion (le « RFG ») d'un fonds, de même que les frais du fonds sous-jacent pertinent, le cas échéant.

#### *Incidences de la TPS/TVH sur les RFG*

Un fonds est tenu de payer la TPS/TVH sur les frais de gestion et les frais d'administration qui lui sont facturés. En général, le taux de la TPS/TVH dépend du lieu de résidence des porteurs de parts du fonds à un moment donné. Les modifications des taux de la TPS/TVH actuels, les modifications des provinces qui imposent la TPS/TVH et les variations du lieu de résidence des porteurs de parts d'un fonds auront une incidence sur le RFG du fonds d'une année à l'autre.

#### *Comité d'examen indépendant*

Le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant des fonds. Chaque membre du CEI a le droit de recevoir une rémunération annuelle de 60 000 \$ (70 000 \$ pour le président), un jeton de présence de 5 000 \$ par réunion périodique du CEI à laquelle il assiste et de 1 500 \$ par réunion additionnelle à laquelle il assiste par conférence téléphonique. Les frais engagés par chaque membre du CEI dans le cadre de ses fonctions à ce titre lui sont également remboursés. Ces frais sont les frais d'exploitation que RBC GMA a payés en retour desquels chaque fonds lui verse des frais d'administration fixes.

#### *Frais payables directement par vous*

##### **Frais d'acquisition – Parts d'un fonds commun de placement**

Les parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O des fonds ne comportent pas de frais d'acquisition. Ainsi, vous pouvez acheter, faire racheter ou échanger des parts de ces séries par l'entremise de certains courtiers sans payer de frais d'acquisition.

##### **Frais d'échange et de reclassement – Parts d'un fonds commun de placement**

Vous n'avez rien à payer à RBC GMA pour le reclassement de vos parts d'une série en parts d'une autre série du même fonds. Les fonds RBC, les portefeuilles privés RBC et les fonds alternatifs RBC exigeront des frais d'opérations à court terme si vous échangez vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 56 du présent prospectus simplifié.

#### **Frais de rachat – Parts d'un fonds commun de placement**

Vous n'avez pas de frais à payer au rachat de parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U et de série O d'un fonds. Les fonds RBC, les portefeuilles privés RBC et les fonds alternatifs RBC exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 56 du présent prospectus simplifié.

#### **Frais d'échange et de rachat – Parts de série FNB**

RBC GMA peut facturer aux porteurs de parts, à son gré, des frais d'échange ou de rachat correspondant à un maximum de 0,05 % du produit de l'échange ou du rachat pour compenser certains frais d'opérations liés à l'échange ou au rachat de parts de série FNB des fonds. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Échanges et rachats – Parts de série FNB – Frais d'échange et de rachat » à la page 50 du présent prospectus simplifié.

#### **Courtages – Parts de série FNB**

Les investisseurs pourraient devoir payer les courtages habituels associés à l'achat ou à la vente de parts de série FNB. Aucune rémunération n'est versée à RBC GMA et aux fonds par les porteurs de parts de série FNB dans le cadre de l'achat ou de la vente de parts à la TSX, à la Cboe Canada ou à une autre bourse de valeurs. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Parts de série FNB – Achat ou vente de parts de série FNB » à la page 44 du présent prospectus simplifié.

#### **Frais d'opérations à court terme – Parts d'un fonds commun de placement**

Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 56 du présent prospectus simplifié.

#### **Frais d'opérations à court terme – Parts de série FNB**

RBC GMA n'estime pas actuellement nécessaire d'imposer des restrictions sur la négociation à court terme visant les parts de série FNB des fonds étant donné qu'elles sont principalement négociées sur le marché secondaire. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Opérations à court terme – Parts de série FNB » à la page 56 du présent prospectus simplifié.

#### **Frais d'un régime fiscal enregistré, d'un CELI et d'un CELIAPP**

Vous pourriez devoir payer des frais à votre courtier si vous transférez à une autre institution financière vos placements détenus dans le cadre d'un régime enregistré.

Aucuns de ces frais ne sont payables à RBC GMA.

#### **Autres frais – Parts d'un fonds commun de placement**

Vous pourriez devoir rembourser votre courtier s'il subit une perte parce que nous avons dû racheter vos parts en raison d'un paiement insuffisant. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement » à la page 51 du présent prospectus simplifié.

## **Rémunération des courtiers**

### *Parts d'un fonds commun de placement*

#### *Mode de versement de la rémunération de votre professionnel en placement et de votre courtier*

Votre professionnel en placement est normalement la personne par l'entremise de laquelle vous souscrivez les parts des fonds. Votre professionnel en placement peut être un courtier, un planificateur financier ou un conseiller autorisé à vendre des parts d'un fonds commun de placement. Votre courtier est la maison de courtage pour laquelle votre professionnel en placement travaille.

#### **Parts de série A et de série AZ**

L'acquisition de parts de série A et de série AZ ne comporte pas de frais. Vous ne payez donc pas de frais à la souscription, au rachat ni à l'échange de vos parts. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 56 du présent prospectus simplifié.

#### **Parts de série T5 et de série T8**

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent pas de frais. Vous n'avez donc pas de frais d'acquisition à payer si vous achetez, faites racheter ou échangez vos parts. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 56 du présent prospectus simplifié.

**Parts de série H**

Les parts de série H ne comportent pas de frais. Vous n'avez donc pas de frais d'acquisition à payer si vous achetez, faites racheter ou échangez vos parts. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 56 du présent prospectus simplifié.

**Parts de série D et de série DZ**

Les parts de série D et de série DZ ne comportent pas de frais. Vous n'avez donc pas de frais d'acquisition à payer si vous achetez, faites racheter ou échangez vos parts. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 56 du présent prospectus simplifié.

**Parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8**

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer pour les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 et nous ne versons aucune commission de suivi à votre courtier à l'égard des parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8. Votre courtier négocie ses frais directement avec vous pour les services qu'il fournit. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 56 du présent prospectus simplifié.

**Parts de série I**

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer pour les parts de série I, et nous ne versons aucune commission de suivi à votre courtier à l'égard des parts de série I. Votre conseiller ou courtier négocie sa rémunération directement avec vous pour les services qu'il fournit. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 56 du présent prospectus simplifié.

**Parts de série U et de série O**

Vous n'avez pas de frais d'acquisition à payer pour les parts de série U et de série O. Les fonds exigeront des frais d'opérations à court terme si vous faites racheter vos parts dans les sept jours suivant leur achat. Se reporter à la rubrique « Frais d'opérations à court terme » à la page 56 du présent prospectus simplifié.

**Commissions de suivi**

Tant que vous détiendrez votre placement, nous verserons aux courtiers des frais de service continu annuels, appelés une « commission de suivi », fondés sur la valeur totale des parts de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D ou de série DZ que leurs clients détiennent dans les fonds selon ce qui figure dans le tableau ci-après.

| Fonds  | Commission de suivi annuelle pour les parts de série A | Commission de suivi annuelle pour les parts de série T5 | Commission de suivi annuelle pour les parts de série T8 | Commission de suivi annuelle pour les parts de série H | Commission de suivi annuelle pour les parts de série D |
|--|--|---|---|--|--|
| <b>FONDS RBC</b>   |  |   |   |  |  |
| <b>Fonds des marchés monétaires</b>                                  |  |   |   |  |  |
| Fonds de bons du Trésor canadien RBC                                 | 0,10 %   | —   | —   | —  | 0,10 %   |
| Fonds du marché monétaire canadien RBC                               | 0,10 %   | —   | —   | —  | 0,10 %   |
| Fonds du marché monétaire Plus RBC                                   | 0,10 %   | —   | —   | —  | —  |
| Fonds du marché monétaire américain RBC                              | 0,10 %   | —   | —   | —  | 0,10 %   |
| Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC                             | 0,10 %   | —   | —   | —  | —  |
| <b>Fonds de revenu fixe</b>  |  |   |   |  |  |
| Fonds canadien de revenu à court terme RBC                           | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC         | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC              | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC                      | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC                             | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds FNB indiciel d'obligations canadiens RBC                       | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC <sup>1</sup> | 0,50 %   | —   | —   | —  | —  |
| Fonds d'obligations RBC  | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |



| Fonds   | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série A | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série T5 | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série T8 | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série H | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série D |
|---|--|---|---|--|--|
| <b>Fonds de revenu fixe (suite)</b>   |  |   |   |  |  |
| Fonds d'obligations étrangères RBC  | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC   | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds FNB indiciel d'obligations mondiales RBC  | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations de sociétés canadiennes RBC   | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations de sociétés de catégorie<br>investissement \$ US RBC                        | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC   | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations à rendement élevé RBC   | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC   | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations mondiales à rendement<br>élevé RBC  | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC  | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC  | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds en devises des marchés émergents RBC  | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'obligations de marchés émergents RBC  | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations de marchés émergents RBC<br>(CAD – Couvert)                                 | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations mondiales à revenu<br>mensuel BlueBay                                       | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations souveraines mondiales<br>BlueBay (Canada)                                   | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'obligations mondiales de sociétés de<br>catégorie investissement BlueBay (Canada)       | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'obligations mondiales de sociétés de<br>catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'obligations européennes à rendement<br>élevé BlueBay (Canada)                           | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé<br>BlueBay (Canada)                             | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations mondiales à rendement<br>élevé \$ US BlueBay (Canada)                       | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations de marchés émergents<br>BlueBay (Canada)                                    | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'obligations de marchés émergents en<br>monnaie locale BlueBay (Canada)                  | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'obligations de sociétés de marchés<br>émergents BlueBay                                 | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de<br>marchés émergents BlueBay (Canada)      | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations mondiales convertibles<br>BlueBay (Canada)                                  | 0,75 %   | 0,75 %  | —   | —  | 0,15 %   |
| Portefeuille prudence d'obligations RBC   | 0,50 %   | —   | —   | —  | —  |
| Portefeuille d'obligations essentielles RBC   | 0,50 %   | —   | —   | —  | —  |
| Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC   | 0,50 %   | —   | —   | —  | —  |
| Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC  | 0,50 %   | —   | —   | —  | —  |
| Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC  | 0,50 %   | —   | —   | —  | —  |
| <b>Fonds équilibrés et solutions portefeuille</b>   |  |   |   |  |  |
| Solution de versement géré RBC  | 0,75 %   | —   | —   | —  | —  |
| Solution de versement géré RBC – Évolué   | 0,75 %   | —   | —   | —  | —  |

| Fonds   | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série A | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série T5 | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série T8 | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série H | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série D |
|---|--|---|---|--|--|
| <b>Fonds équilibrés et solutions portefeuille (suite)</b> |  |   |   |  |  |
| Solution de versement géré RBC – Évolué Plus              | 1,00 %   | –   | –   | –  | 0,25 %   |
| Fonds de revenu mensuel RBC                               | 0,50 %   | –   | –   | –  | 0,15 %   |
| Fonds de revenu mensuel américain RBC                     | 0,75 %   | –   | –   | –  | 0,15 %   |
| Fonds équilibré RBC                                       | 1,00 %   | 1,00 %  | 1,00 %  | –  | 0,25 %   |
| Fonds équilibré mondial RBC                               | 1,00 %   | 1,00 %  | 1,00 %  | –  | 0,25 %   |
| Fonds équilibré de marchés émergents RBC                  | 1,00 %   | 1,00 %  | –   | –  | 0,25 %   |
| Fonds prudent de croissance et de revenu RBC              | 0,75 %   | 0,75 %  | –   | –  | –  |
| Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC            | 1,00 %   | 1,00 %  | –   | 1,00 %   | 0,25 %   |
| Fonds mondial de croissance et de revenu RBC              | 1,00 %   | 1,00 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille prudence élevée sélect RBC                   | 0,75 %   | 0,75 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille prudence sélect RBC                          | 0,75 %   | 0,75 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille équilibré sélect RBC                         | 1,00 %   | 1,00 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille de croissance sélect RBC                     | 1,00 %   | 1,00 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC           | 1,00 %   | 1,00 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille prudence choix sélect RBC                    | 0,75 %   | –   | –   | –  | –  |
| Portefeuille équilibré choix sélect RBC                   | 1,00 %   | –   | –   | –  | –  |
| Portefeuille de croissance choix sélect RBC               | 1,00 %   | –   | –   | –  | –  |
| Portefeuille de croissance dynamique choix<br>sélect RBC  | 1,00 %   | –   | –   | –  | –  |
| Portefeuille mondial prudence élevée RBC                  | 0,75 %   | 0,75 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille mondial prudence RBC                         | 0,75 %   | 0,75 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille mondial équilibré RBC                        | 1,00 %   | 1,00 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC                  | 1,00 %   | 1,00 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille mondial croissance RBC                       | 1,00 %   | 1,00 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille mondial toutes actions RBC                   | 1,00 %   | 1,00 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille prudence élevée choix mondial RBC            | 0,75 %   | –   | –   | –  | –  |
| Portefeuille prudence choix mondial RBC                   | 0,75 %   | –   | –   | –  | –  |
| Portefeuille équilibré choix mondial RBC                  | 1,00 %   | –   | –   | –  | –  |
| Portefeuille croissance choix mondial RBC                 | 1,00 %   | –   | –   | –  | –  |
| Portefeuille toutes actions choix mondial RBC             | 1,00 %   | –   | –   | –  | –  |
| Solution de revenu de retraite RBC                        | 0,75 %   | 0,75 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille de retraite 2020 RBC                         | 0,75 %   | 0,75 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille de retraite 2025 RBC                         | 0,75 %   | 0,75 %  | –   | –  | –  |
| Portefeuille de retraite 2030 RBC                         |  |   |   |  |  |
| Actuellement  | 1,00 %   | –   | –   | –  | –  |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025                 | 0,75 %   | –   | –   | –  | –  |
| Portefeuille de retraite 2035 RBC                         |  |   |   |  |  |
| Actuellement  | 1,00 %   | –   | –   | –  | –  |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2030                 | 0,75 %   | –   | –   | –  | –  |
| Portefeuille de retraite 2040 RBC                         |  |   |   |  |  |
| Actuellement  | 1,00 %   | –   | –   | –  | –  |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2035                 | 0,75 %   | –   | –   | –  | –  |
| Portefeuille de retraite 2045 RBC                         |  |   |   |  |  |
| Actuellement  | 1,00 %   | –   | –   | –  | –  |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2040                 | 0,75 %   | –   | –   | –  | –  |
| Portefeuille de retraite 2050 RBC                         |  |   |   |  |  |
| Actuellement  | 1,00 %   | –   | –   | –  | –  |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2045                 | 0,75 %   | –   | –   | –  | –  |

| Fonds   | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série A | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série T5 | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série T8 | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série H | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série D |
|---|--|---|---|--|--|
| <b>Fonds équilibrés et solutions portefeuille (suite)</b> |  |   |   |  |  |
| Portefeuille de retraite 2055 RBC                         |  |   |   |  |  |
| Actuellement  | 1,00 %   | —   | —   | —  | —  |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2050                 | 0,75 %   | —   | —   | —  | —  |
| Portefeuille de retraite 2060 RBC                         |  |   |   |  |  |
| Actuellement  | 1,00 %   | —   | —   | —  | —  |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2055                 | 0,75 %   | —   | —   | —  | —  |
| Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC                       | 0,25 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC                       |  |   |   |  |  |
| Actuellement  | 0,85 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025                 | 0,65 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2028                 | 0,25 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC                       |  |   |   |  |  |
| Actuellement  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025                 | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2033                 | 0,25 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'éducation Objectif 2040 RBC                       |  |   |   |  |  |
| Actuellement  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2030                 | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2038                 | 0,25 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| <b>Fonds d'actions canadiennes</b>                        |  |   |   |  |  |
| Fonds canadien de dividendes RBC                          | 1,00 %   | 1,00 %  | 1,00 %  | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions canadiennes RBC                           | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC                      | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité           |  |   |   |  |  |
| QUBE RBC  | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds tendance d'actions canadiennes RBC                  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes RBC              | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds indiciel canadien RBC <sup>1</sup>                  | —  | —   | —   | —  | —  |
| Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC             | 0,65 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions 100 % canadiennes                         |  |   |   |  |  |
| O'Shaughnessy RBC   | 0,75 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC                 | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds de sociétés canadiennes à moyenne                   |  |   |   |  |  |
| capitalisation RBC  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite      |  |   |   |  |  |
| et moyenne capitalisation RBC                             | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| <b>Fonds d'actions nord-américaines</b>                   |  |   |   |  |  |
| Fonds nord-américain de valeur RBC                        | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds nord-américain de croissance RBC                    | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| <b>Fonds d'actions américaines</b>                        |  |   |   |  |  |
| Fonds américain de dividendes RBC                         | 1,00 %   | 1,00 %  | 1,00 %  | —  | 0,25 %   |
| Fonds américain de dividendes neutre                      |  |   |   |  |  |
| en devises RBC  | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions américaines RBC <sup>2</sup>              | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC         | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions américaines QUBE RBC                      | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions américaines à faible volatilité           |  |   |   |  |  |
| QUBE RBC  | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |

| Fonds   | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série A | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série T5 | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série T8 | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série H | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série D |
|---|--|---|---|--|--|
| <b>Fonds d'actions américaines (suite)</b>  |  |   |   |  |  |
| Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre<br>en devises QUBE RBC                           | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds de valeur d'actions américaines RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en<br>devises RBC <sup>1</sup>                          | 1,00 %   | —   | —   | —  | —  |
| Fonds indiciel américain RBC <sup>1</sup>   | —  | —   | —   | —  | —  |
| Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC<br>(Non couvert)  | 0,65 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC   | 0,65 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions de croissance de sociétés<br>américaines à moyenne capitalisation RBC                   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds neutre en devises d'actions de croissance de<br>sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à<br>moyenne capitalisation RBC                      | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions américaines de base de sociétés<br>à petite capitalisation RBC                          | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds de valeur en actions américaines de sociétés<br>à petite capitalisation RBC                       | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC   | 0,65 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| <b>Fonds d'actions internationales</b>  |  |   |   |  |  |
| Fonds international de croissance de dividendes RBC   | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions internationales RBC   | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre<br>en devises RBC <sup>1</sup>                      | 1,00 %   | —   | —   | —  | —  |
| Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions européennes RBC   | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne<br>capitalisation RBC                                 | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions asiatiques RBC  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions chinoises RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions japonaises RBC  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds multistratégique d'actions de marchés<br>émergents RBC  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds de dividendes de marchés émergents RBC  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds de dividendes de marchés émergents<br>hors Chine RBC  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions de marchés émergents RBC  | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC   | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions de marchés émergents à faible<br>volatilité QUBE RBC                                    | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |

**FONDS RBC, PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC ET FONDS ALTERNATIFS RBC Prospectus simplifié**

| Fonds  | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série A | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série T5 | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série T8 | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série H | Commission de suivi<br>annuelle pour les<br>parts de série D |
|--|--|---|---|--|--|
| <b>Fonds d'actions internationales (suite)</b>   |  |   |   |  |  |
| Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC                                      | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC               | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| <b>Fonds d'actions mondiales</b>   |  |   |   |  |  |
| Fonds mondial de croissance de dividendes RBC  | 1,00 %   | 1,00 %  | 1,00 %  | —  | 0,25 %   |
| Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC                            | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions mondiales RBC  | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds spécifique d'actions mondiales RBC   | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC                                 | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds leaders d'actions mondiales RBC  | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC                                    | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions mondiales QUBE RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC                                     | 1,00 %   | 1,00 %  | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC                   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC                           | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds mondial d'énergie RBC  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds mondial de métaux précieux RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds mondial de ressources RBC  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds mondial de technologie RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| <b>Fonds Vision RBC</b>  |  |   |   |  |  |
| Fonds d'obligations à court terme sans combustibles fossiles Vision RBC                    | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations Vision RBC   | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC                                  | 0,50 %   | —   | —   | —  | 0,15 %   |
| Fonds équilibré Vision RBC <sup>3</sup>  | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC                                      | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions canadiennes Vision RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans combustibles fossiles Vision QUBE RBC | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC                 | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions mondiales Vision RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC                            | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| <b>PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC</b>  |  |   |   |  |  |
| Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |
| Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC   | 1,00 %   | —   | —   | —  | 0,25 %   |

| Fonds                                      | Commission de suivi annuelle pour les parts de série A | Commission de suivi annuelle pour les parts de série T5 | Commission de suivi annuelle pour les parts de série T8 | Commission de suivi annuelle pour les parts de série H | Commission de suivi annuelle pour les parts de série D |
|--|--|---|---|--|--|
| <b>FONDS ALTERNATIFS RBC</b>               |  |   |   |  |  |
| Fonds d'obligations alternatives mondiales |  |   |   |  |  |
| BlueBay (Canada)                           | 0,75 %   | —   | —   | —  | —  |
| Fonds d'actions mondiales neutre au marché |  |   |   |  |  |
| QUBE RBC                                   | 1,00 %   | —   | —   | —  | —  |
| Fonds d'actions mondiales neutre au marché |  |   |   |  |  |
| QUBE RBC (CAD – Couvert)                   | 1,00 %   | —   | —   | —  | —  |

<sup>1</sup> La commission de suivi pour les parts de série DZ du Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC, du Fonds indiciel canadien RBC, du Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC, du Fonds indiciel américain RBC et du Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC s'établit à 0,10 %.

<sup>2</sup> La commission de suivi pour les parts de série AZ et de série DZ du Fonds d'actions américaines RBC s'établit respectivement à 1,00 % et 0,25 %.

<sup>3</sup> La commission de suivi pour les parts de série DZ du Fonds équilibré Vision RBC s'établit à 0,25 %.

Nous ne versons aucune commission de suivi à l'égard des parts de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U, de série O ou de série FNB.

Ces frais de service payés à votre courtier sont tributaires du type de fonds et de l'option de frais que vous choisissez. Nous pourrions modifier les modalités des frais de service payés à votre courtier sans vous en aviser. De façon générale, les courtiers versent une partie des frais de service qu'ils reçoivent à leurs professionnels en placement pour les services qu'ils fournissent à leurs clients.

### *Autres formes de soutien accordé aux courtiers*

Nous pouvons participer à des programmes conjoints de publicité avec les courtiers afin de les aider à commercialiser les fonds. Nous pouvons utiliser une partie des frais de gestion pour payer jusqu'à concurrence de 50 % du coût de ces programmes de publicité conformément aux règles du *Règlement 81-105 sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif* (le « Règlement 81-105 »).

La Banque Royale est propriétaire, directement ou indirectement, de la totalité de FIRI, de RBC GMA, de RBC DVM, de RBC PD et de PH&N GFPC, qui sont les placeurs principaux ou les courtiers participants à l'égard de certaines séries de parts des fonds.

## Incidences fiscales

Cette partie résume les principales incidences de l'impôt sur le revenu fédéral canadien sur les fonds et les épargnants qui sont des particuliers et qui, aux fins de l'impôt, résident au Canada, n'ont pas de lien de dépendance avec le fonds et détiennent des parts d'un fonds en tant qu'immobilisations.

La description qui suit repose sur les dispositions actuelles de la Loi de l'impôt et de son règlement d'application, ainsi que sur toutes les propositions visant à modifier la Loi de l'impôt et son règlement d'application annoncées publiquement. Elle repose également sur les politiques administratives et de cotisation publiées par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC »).

Le présent résumé ne prétend pas être exhaustif. Il ne traite pas des incidences fiscales provinciales, territoriales ou étrangères ni ne constitue un avis juridique ou fiscal à un porteur donné de parts d'un fonds. Les épargnants sont invités à consulter leurs propres conseillers en fiscalité pour connaître les incidences fiscales découlant d'un placement compte tenu de leur situation.

Le présent résumé est également fondé sur les hypothèses selon lesquelles i) aucun des émetteurs de titres détenus par un fonds ne sera une société étrangère affiliée au fonds ou un porteur de parts, ii) aucun des titres détenus par un fonds ne constituera a) un « abri fiscal déterminé », au sens de l'article 143.2 de la Loi de l'impôt, b) une participation dans une fiducie non-résidente qui n'est pas une « fiducie étrangère exempte », au sens de l'article 94 de la Loi de l'impôt, c) une participation dans une fiducie non-résidente qui est réputée être une société étrangère affiliée contrôlée du fonds aux fins de la Loi de l'impôt ou d) un bien d'un fonds de placement non-résident qui obligerait le fonds à inclure des sommes importantes dans son revenu aux fins de l'article 94.1 de la Loi de l'impôt, iii) aucun fonds ne conclura un arrangement donnant lieu à un mécanisme de transfert de dividendes aux fins de la Loi de l'impôt et iv) aucun porteur de parts n'a conclu ni ne conclura un « contrat dérivé à terme » au sens de l'article 248(1) de la Loi de l'impôt sur les parts d'un fonds.

Le présent résumé tient pour acquis qu'un maximum de 50 % des parts d'un fonds qui ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt seront détenues à tout moment par une ou plusieurs « institutions financières », au sens des articles 142.3 à 142.7 de la Loi de l'impôt. Si plus de 50 % (calculé en fonction de la juste valeur marchande) des parts d'un fonds sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la Loi de l'impôt, le fonds lui-même sera alors traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales.

Conformément à ces règles, un fonds sera tenu de constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulées sur certains types de titres d'emprunt et de titres de capitaux propres qu'il détient et il sera également visé aux règles spéciales en matière d'inclusion de revenu à l'égard de ces titres. Le revenu attribuable à un tel traitement sera inclus dans les sommes devant être distribuées aux porteurs de parts. Si plus de 50 % des parts d'un fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste avant ce moment-là et les gains ou les pertes sur certains types de titres d'emprunt et de titres de capitaux propres qu'elles détiennent qui se sont accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subies par le fonds à ce moment-là et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition du fonds commencera alors comme il est indiqué ci-dessus.

Initialement, après la création d'un fonds, une filiale de la Banque Royale détiendra la totalité des parts en circulation du fonds. Par conséquent, les fonds seront visés, au moins pendant une période initiale, par les règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-dessus. Si plus de la moitié des parts d'un fonds cesse subséquemment d'être détenue par une filiale de la Banque Royale et/ou par d'autres institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée s'être terminée tout juste avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés jusqu'alors seront réputés avoir été réalisés ou subies par le fonds comme il est décrit ci-dessus et seront compris dans les sommes réputées être distribuées aux porteurs de parts du fonds au cours de l'année d'imposition abrégée. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année-là et les années subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par les règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

### *Modifications proposées du taux d'inclusion des gains en capital et du taux de déduction pour pertes en capital*

Selon les modifications fiscales publiées le 10 juin 2024 (les « modifications fiscales du 10 juin »), la proportion d'un gain en capital qui serait incluse dans le revenu à titre de gain en capital imposable, ou la proportion d'une perte en capital qui constituerait une perte en capital déductible, passerait globalement de la moitié aux deux tiers pour tout gain en capital réalisé ou toute perte subie à compter du 25 juin 2024. L'inclusion de la moitié des gains en capital continuera de s'appliquer aux particuliers (autres que la plupart des fiducies) jusqu'à un seuil maximal de 250 000 \$ de gains en capital nets par année.

Aux termes des modifications fiscales du 10 juin, deux taux d'inclusion et de déduction différents s'appliqueraient pour les années d'imposition commençant avant le 25 juin 2024, et pour celles se terminant après le 24 juin 2024 (l'« année de transition »). Par conséquent, pour son année de transition, le contribuable devra déterminer séparément les gains en capital réalisés et les pertes en capital subies avant le 25 juin 2024 (la « période 1 ») et ceux réalisés après le 24 juin 2024 (la « période 2 », chacune des périodes 1 et 2 étant une « période »). Le seuil annuel de 250 000 \$ pour un particulier sera entièrement disponible en 2024 sans réduction proportionnelle et ne s'appliquerait qu'à l'égard des gains en capital nets réalisés au cours de la période 2, déduction faite des pertes en capital nettes de la période 1.

Si les modifications fiscales du 10 juin sont adoptées telles que proposées, les incidences fiscales décrites ci-après seront, à certains égards, différentes. Le résumé qui suit décrit de manière générale, sans être exhaustif, les incidences fiscales fédérales canadiennes possibles découlant des modifications fiscales du 10 juin en lien avec les gains (ou les pertes) en capital des fiducies et de leurs porteurs de parts. Par conséquent, il est fortement recommandé aux porteurs de parts de consulter leur propre conseiller en fiscalité au sujet des incidences des modifications fiscales du 10 juin sur leur situation personnelle.

### *Imposition des fonds*

Chaque fonds est, ou devrait être, une fiducie de fonds commun de placement au sens de la partie I de la Loi de l'impôt. Le Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Portefeuille prudence élevée choix mondial RBC, le Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC, le Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC, le Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC, le Fonds d'actions monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC, le Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC, le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC et le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert) sont à l'heure actuelle admissibles à titre de fiducies d'investissement à participation unitaire au sens de la Loi de l'impôt et devraient devenir des fiducies de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt.

Chaque fonds est assujéti à l'impôt sur son revenu prévu par la Loi de l'impôt (y compris sur ses gains en capital imposables nets) pour chaque année, déduction faite de la partie du revenu qui est payée ou payable aux porteurs de parts du fonds au cours de l'année. Chaque fonds en question (sauf le Fonds du marché monétaire américain RBC et le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, se reporter à la rubrique « Politique en matière de distributions » pour de plus amples renseignements à l'égard de chacun de ces fonds) devrait distribuer aux porteurs de parts chaque année son revenu (y compris ses gains en capital imposables nets) afin de ne pas devoir payer l'impôt sur le revenu ordinaire pour une année donnée en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement au sens de la Loi de l'impôt tout au long d'une année d'imposition i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement au sens de la Loi de l'impôt pour cette année, ii) il pourrait devoir payer un impôt spécial prévu par la partie XII.2 de la Loi de l'impôt pour cette année et iii) il pourrait être visé par les règles qui s'appliquent aux institutions financières qui sont traitées ci-dessus. Un fonds qui constitue un « placement enregistré » en vertu de la Loi de l'impôt, mais qui ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement, peut, dans certains cas, devoir payer l'impôt prévu par la partie X.2 de la Loi de l'impôt s'il effectue un placement dans des biens qui ne constituent pas un placement admissible pour des régimes enregistrés. Les fonds qui constituent des « placements enregistrés » n'ont pas l'intention d'effectuer des placements qui les obligeraient à payer l'impôt prévu par la partie X.2 de la Loi de l'impôt pour une période au cours de laquelle le fonds constitue un placement enregistré.

Un fonds inclura dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition l'intérêt (ou la somme réputée constituer de l'intérêt aux fins de la Loi de l'impôt) que le fonds accumule ou est réputé avoir accumulé à la fin de l'année, ou qu'il doit recevoir ou qu'il a reçu avant la fin de l'année, dans la mesure où l'intérêt en question (ou la somme réputée constituer de l'intérêt) n'était pas inclus dans le calcul du revenu du fonds pour une année d'imposition précédente.

Toutes les dépenses déductibles de chaque fonds, y compris les frais communs à toutes les séries de parts du fonds, les frais de gestion et les autres frais propres à une série précise de parts du fonds, seront incluses dans le calcul du revenu ou de la perte du fonds, dans son ensemble, aux fins de l'impôt.

Aux termes de la Loi de l'impôt, les règles sur la restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (les « règles de RDEIF »), si elles s'appliquent à une entité, pourraient limiter la déductibilité des intérêts et d'autres frais liés au financement par l'entité dans la mesure où ces frais, déduction faite des intérêts et des autres revenus liés au financement, excèdent un ratio fixe du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA ») ajusté de l'entité. Les règles de RDEIF et leur application sont très complexes, et rien ne garantit que les règles de RDEIF n'auront pas d'incidences défavorables sur un fonds ou ses porteurs de parts. Plus particulièrement, si ces règles devaient s'appliquer afin de restreindre les déductions autrement disponibles pour un fonds, la tranche imposable des distributions que le fonds verse aux porteurs de parts pourrait être augmentée, ce qui pourrait réduire le rendement après impôt associé à un placement dans des parts. Bien que certains fonds d'investissement qui sont considérés comme des « entités exclues » aux fins des règles de RDEIF puissent être exclus de l'application de ces règles, rien ne garantit qu'un fonds serait admissible à titre d'« entité exclue » à ces fins et, par conséquent, le fonds pourrait être assujéti aux règles de RDEIF.

Si les attributions appropriées sont faites par un fonds sous-jacent dans lequel un fonds investit, la nature des distributions versées par le fonds sous-jacent et provenant de dividendes (y compris de dividendes déterminés) de sociétés canadiennes, du revenu de source étrangère et de gains en capital sera préservée entre les mains du fonds qui reçoit les distributions aux fins du calcul de son revenu et des attributions à l'égard de ses propres distributions versées à ses porteurs de parts. Un fonds peut également recevoir d'un fonds sous-jacent des distributions de revenu ordinaire. Les distributions que verse un fonds à ses porteurs de parts peuvent tenir compte de la nature des montants en question que ce fonds reçoit.

Si les fonds investissent dans des titres qui ne sont pas libellés en dollars canadiens, le coût et le produit de la disposition des titres, les versements de dividendes ou d'intérêts sur ceux-ci, et toutes les autres sommes, seront établis, aux fins de la Loi de l'impôt, en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur au moment de l'opération. Par conséquent, les fonds peuvent réaliser un revenu, réaliser des gains ou subir des pertes en raison de la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport au dollar canadien, et ces gains de change ou pertes de change seront compris dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt. Si les distributions qu'un fonds verse aux porteurs de parts au cours d'une année ne suffisent pas à maintenir l'équilibre avec son revenu aux fins de l'impôt, calculées en dollars canadiens, le fonds peut effectuer une distribution additionnelle aux porteurs de parts avant la fin de l'année afin de s'assurer que le fonds n'ait pas d'impôt à payer.

Un fonds qui investit dans des instruments dérivés plutôt que dans des placements directs inclura les gains réalisés et déduira les pertes subies dans le cadre des opérations liées aux instruments dérivés, et le Fonds mondial de métaux précieux RBC inclura les gains réalisés et déduira les pertes subies dans le cadre de la disposition de métaux précieux, à titre de revenu plutôt qu'à titre de gains et de pertes en capital. Si un fonds a recours à des instruments dérivés pour couvrir l'exposition à des devises des titres détenus à titre d'immobilisations et que les instruments dérivés sont suffisamment liés à ces titres, les gains réalisés ou les pertes subies sur ces instruments dérivés seront généralement traités comme des gains ou des pertes en capital. Lorsqu'un fonds investit dans un fonds sous-jacent qui investit dans des placements fondés sur l'or ou l'argent, une partie des distributions provenant du fonds sous-jacent peut également être traitée comme un revenu plutôt que des gains en capital.

La Loi de l'impôt renferme des règles (les « règles relatives aux contrats dérivés à terme ») visant certains arrangements financiers (appelés des « contrats dérivés à terme ») qui tentent de réduire l'impôt en convertissant, par l'entremise de contrats dérivés, le rendement d'un investissement autrement qualifié de revenu normal en gains en capital. Les règles relatives aux contrats dérivés à terme ont une vaste portée et pourraient s'appliquer à d'autres arrangements ou opérations. Les règles relatives aux contrats dérivés à terme ne s'appliquent généralement pas aux couvertures de change. Si les règles relatives aux contrats dérivés à terme devaient s'appliquer aux instruments dérivés utilisés par un fonds dont les gains constitueraient autrement des gains en capital, les gains réalisés sur de tels instruments dérivés pourraient être traités comme un revenu ordinaire plutôt que des gains en capital.



Les pertes que subit un fonds ne peuvent pas être réparties entre les porteurs de parts, mais le fonds peut les reporter à des années futures et les déduire au cours de ces années. Certains fonds peuvent être touchés par les règles en matière de perte différée de la Loi de l'impôt. Une perte subie à la disposition d'immobilisations est considérée comme une perte différée si un fonds fait l'acquisition d'un bien (un « bien de remplacement ») qui est le même que le bien vendu ou qui est identique à celui-ci, dans les 30 jours précédant et suivant la disposition et le fonds devient propriétaire du bien de remplacement 30 jours après la disposition initiale. Si une perte est différée, le fonds pertinent ne peut déduire la perte de ses gains en capital tant que le bien de remplacement n'est pas vendu et acquis de nouveau dans les 30 jours précédant et suivant la vente.

Si un fonds est assujéti à un « fait lié à la restriction de pertes », i) son année d'imposition sera réputée prendre fin aux fins de l'impôt et ii) il deviendra visé par les règles relatives à un fait lié à la restriction de pertes qui s'appliquent généralement aux sociétés qui subissent une acquisition de contrôle, dont la réalisation réputée de pertes en capital non subies et des restrictions touchant leur capacité à reporter les pertes. De façon générale, un fonds sera assujéti à un fait lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du fonds ou un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du fonds, au sens attribué à ces expressions dans les règles relatives aux personnes affiliées contenues dans la Loi de l'impôt, avec les modifications pertinentes. De façon générale, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un fonds sera un bénéficiaire qui, avec les personnes ou sociétés de personnes avec lesquelles le bénéficiaire est affilié, a une participation dans le fonds dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de celle de l'ensemble des droits sur le revenu ou le capital, respectivement, du fonds. Un fonds sera généralement dispensé de l'application éventuelle des règles relatives à un fait lié à la restriction de pertes s'il constitue une « fiducie de placement déterminée » au sens de la Loi de l'impôt.

Si le montant des distributions versées par un fonds sous-jacent à un fonds au cours d'une année dépasse le revenu et les gains en capital du fonds sous-jacent, l'excédent ne sera pas inclus dans le revenu du fonds qui le reçoit (à moins que le fonds sous-jacent ne décide de traiter l'excédent comme un revenu), mais réduira le prix de base rajusté de ses parts du fonds sous-jacent aux fins de calcul d'un gain ou d'une perte en capital réalisé ou subie sur une disposition future des parts du fonds sous-jacent. Un traitement fiscal similaire s'applique à l'égard des distributions excédentaires sur les parts d'une fiducie de revenu détenues par un fonds ou un fonds sous-jacent. Dans chaque cas, si le prix de base rajusté d'une part devait être un montant inférieur à zéro, ce montant négatif sera réputé constituer un gain en capital réalisé par le porteur et le prix de base rajusté de la part du porteur sera alors de zéro.

### *Placements dans des fiducies de revenu*

Selon certaines règles de la Loi de l'impôt portant sur les fiducies et les sociétés de personnes intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), certains organismes cotés en bourse, comme certaines fiducies de revenu et certaines fiducies de placement immobilier, sont assujétiés à l'impôt sur les distributions versées aux porteurs de parts au moyen de certains types de revenu. Si une fiducie de revenu paie l'impôt en question à l'égard d'une distribution, la distribution sera considérée, entre les mains de l'investisseur, comme s'il s'agissait d'un dividende d'une société canadienne imposable.

### *Imposition des porteurs de parts*

#### **Imposition de votre placement**

Les porteurs de parts d'un fonds (sauf les régimes enregistrés, les CELL ou les CELIAPP) sont tenus d'inclure dans leur revenu aux fins de l'impôt pour une année donnée la somme du revenu en dollars canadiens (y compris les gains en capital imposables nets et les distributions de frais de gestion) qui leur est payée ou payable par le fonds au cours de l'année et déduite par le fonds dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt, peu importe qu'elle soit réinvestie ou non dans des parts additionnelles du fonds. Toute somme réinvestie dans des parts additionnelles du fonds s'ajoutera au prix de base rajusté des parts pour le porteur de parts.

Si les distributions versées à un porteur de parts par un fonds au cours d'une année sont supérieures à la quote-part du revenu net et des gains en capital nets du fonds attribuable à ce porteur de parts pour l'année, la différence ne sera généralement pas imposable et viendra plutôt réduire le prix de base rajusté des parts du fonds détenues par ce porteur, à moins que le fonds ne choisisse et n'ait le droit de traiter les excédents en question à titre de distributions de revenu. Toutefois, si ces distributions excédentaires étaient réinvesties dans de nouvelles parts, le prix de base rajusté global des parts du porteur de parts ne serait pas réduit. Si le prix de base rajusté devenait un montant négatif par suite des réductions du prix de base rajusté des parts d'un porteur de parts pour l'année, ce montant serait considéré comme un gain en capital que le porteur de parts aurait réalisé durant l'année et le prix de base rajusté des parts deviendrait équivalent à zéro.

Chaque fonds attribuera, dans la mesure permise par la Loi de l'impôt, la partie, le cas échéant, du revenu net distribué aux porteurs de parts pouvant être raisonnablement considérée comme étant composée, respectivement, i) de dividendes imposables réputés avoir été reçus par le fonds sur les actions de sociétés canadiennes imposables et ii) de gains en capital imposables nets réputés avoir été réalisés par le fonds. Un tel montant attribué sera réputé, aux fins de l'impôt, avoir été reçu ou réalisé par les porteurs de parts au cours de l'année à titre de dividende imposable et de gain en capital imposable, respectivement. Le traitement de majoration et de crédit fiscal pour dividendes qui s'applique habituellement aux dividendes imposables versés par une société canadienne imposable s'appliquera aux montants attribués à titre de

dividendes imposables. Une bonification de la majoration des dividendes et du crédit d'impôt pour dividende s'applique à l'égard de certains dividendes admissibles et chaque fonds informera les porteurs de parts des dividendes qui pourraient être considérés comme des dividendes admissibles. Les montants attribués à titre de gains en capital imposables seront assujettis aux règles générales sur l'imposition des gains en capital, décrites ci-après. De plus, le fonds pourrait faire des attributions à l'égard du revenu considéré comme provenant de sources étrangères de façon qu'aux fins du calcul du crédit pour impôt étranger d'un porteur de parts, le porteur de parts puisse être réputé avoir payé sous forme d'impôt au gouvernement d'un pays étranger la partie de l'impôt réputé avoir été payée par le fonds à ce pays correspondant à la part du porteur de parts du revenu du fonds provenant de sources situées dans ce pays. Les porteurs de parts seront avisés chaque année de la composition des montants, y compris des sommes non imposables, qui leur sont distribués.

Si les modifications fiscales du 10 juin sont adoptées telles que proposées, le montant qu'un fonds attribue à un porteur de parts au titre des gains en capital imposables nets que le fonds a réalisés au cours de son année de transition sera majoré (c'est-à-dire que les gains en capital imposables nets de la période 1 seront doublés, ou les gains en capital imposables nets pour la période 2 seront multipliés par 3/2), et le montant majoré sera réputé être un gain en capital réalisé par le porteur de parts (le « gain en capital réputé »). La proportion dans laquelle le gain en capital réputé sera réparti entre la période 1 et la période 2 de l'année de transition du porteur de parts dépend de la méthode de répartition que le fonds choisit pour son année de transition :

- a) Si le fonds attribue au porteur de parts la tranche du gain en capital réputé du porteur de parts attribuable aux dispositions d'immobilisations ayant eu lieu au cours de la période 1 et/ou de la période 2 de l'année de transition du fonds (l'« attribution de l'année de transition »), le fonds peut répartir le gain en capital réputé entre les deux périodes, de l'une des façons suivantes :
  - i) en fonction de la ou des périodes au cours desquelles les dispositions d'immobilisations en question ont réellement eu lieu;
  - ii) en choisissant de traiter le gain en capital réputé devant être réalisé proportionnellement au cours des deux périodes en fonction du nombre de jours dans chaque période;
- b) Si le fonds n'effectue pas l'attribution de l'année de transition à l'égard du porteur de parts, la totalité du gain en capital réputé sera réputé avoir été tiré de dispositions d'immobilisations ayant eu lieu au cours de la période 2.

RBC GMA a actuellement l'intention d'effectuer l'attribution de l'année de transition à l'égard des porteurs de parts.

Les distributions effectuées à partir des gains réalisés par le Fonds mondial de métaux précieux RBC par suite de la vente de métaux précieux seront désignées comme un revenu ordinaire et non comme des gains en capital. Les distributions effectuées par un fonds à partir des gains sur certains instruments dérivés seront désignées comme du revenu ordinaire et non comme des gains en capital.

Sauf dans le cas des fonds des marchés monétaires, lorsqu'un porteur de parts acquiert des parts d'un fonds, la valeur liquidative des parts et, ainsi, une partie du prix payé pourraient comprendre le revenu et les gains en capital réalisés du fonds qui n'ont pas été distribués et les gains en capital accumulés qui n'ont pas été réalisés par le fonds. Cette situation pourrait surtout se produire vers la fin de l'exercice avant que les distributions de fin d'exercice aient été effectuées. Si le fonds distribue le revenu et les gains en capital réalisés en question et que ces gains en capital accumulés sont réalisés et distribués, un porteur de parts devra inclure le revenu et les gains en question dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt, même si ces montants étaient compris dans le prix payé par le porteur de parts. Si la somme des distributions est réinvestie dans des parts additionnelles du fonds, les montants seront ajoutés au prix de base rajusté des parts du porteur de parts. Dans le cas des fonds des marchés monétaires (sauf le Fonds du marché monétaire américain RBC et le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC), le revenu est réparti chaque jour et distribué chaque mois. Dans le cas du Fonds du marché monétaire américain RBC et du Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le revenu net est calculé en dollars américains, réparti chaque jour et distribué chaque mois et les fonds peuvent également faire une distribution de gains en capital nets découlant de gains sur change, calculés en dollars canadiens, à la fin de chaque exercice. Les autres fonds prévoient distribuer leur revenu net chaque mois, chaque trimestre ou chaque année et leurs gains en capital nets, chaque année, généralement en décembre. Une distribution entraîne une diminution de la valeur liquidative par part du fonds, sauf dans le cas des fonds des marchés monétaires.

Le prix de base rajusté des parts d'un porteur de parts pour une série tiendra compte du coût moyen pour le porteur de parts de toutes les parts de cette série qu'il détient, y compris les parts souscrites dans le cadre du réinvestissement d'une distribution.

À la disposition réelle ou réputée d'une part d'un fonds, y compris le rachat d'une part par un fonds pour régler des frais, un rachat à la dissolution d'un fonds (y compris lorsque le porteur de parts reçoit des parts d'un autre fonds) et un échange de parts d'un fonds contre celles d'un autre fonds, un gain en capital (ou une perte en capital) sera réalisé (ou subi) dans la mesure où le produit tiré de la disposition des parts du fonds est supérieur (ou inférieur) au total du prix de base rajusté des parts en question pour le porteur et des coûts de disposition. Dans le cas des parts qui ne sont pas libellées en dollars canadiens, la somme du prix de base rajusté et des coûts de disposition sera calculée en dollars canadiens à l'aide du taux de change en vigueur au moment de l'acquisition (et au moment de toute autre opération ayant une incidence sur le prix de base rajusté de ces parts) et de la disposition, respectivement. Sous réserve des modifications fiscales du 10 juin, la

moitié d'un gain en capital réalisé dans le cadre de la disposition de ces parts sera incluse dans le revenu à titre de gain en capital imposable. Sous réserve des modifications fiscales du 10 juin, la moitié d'une perte en capital subie sera déduite des gains en capital imposables, sous réserve des règles détaillées de la Loi de l'impôt et conformément à celles-ci.

Un reclassement de parts d'une série en parts d'une autre série du même fonds ne sera pas réputé constituer une disposition aux fins de l'impôt et, par conséquent, le porteur de parts ne réalisera aucun gain ni ne subira aucune perte par suite d'un reclassement. Le total du prix de base rajusté des parts du porteur de parts reçues au moment du reclassement correspondra au total du prix de base rajusté des parts reclassées tout juste avant le reclassement.

Les particuliers pourraient être assujettis à un impôt minimum de remplacement qui pourrait s'appliquer à l'égard de montants traités à titre de dividendes admissibles et de gains en capital.

Les porteurs de parts de série F, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U ou de série O devraient consulter leurs conseillers fiscaux pour savoir si les frais qu'ils doivent assumer peuvent être déduits du coût de leurs parts ou être ajoutés à celui-ci aux fins de l'impôt.

### Calcul du gain ou de la perte en capital au rachat de parts

Un porteur de parts qui détient des parts dans un compte non enregistré a l'obligation de comptabiliser et de déclarer à l'ARC en dollars canadiens les gains en capital qu'il réalise ou les pertes en capital qu'il subit à l'égard de ces parts. Le gain ou la perte en capital du porteur de parts aux fins de l'impôt au moment du rachat ou de l'échange de parts, ce qui comprend généralement un rachat à la dissolution d'un fonds (y compris lorsque le porteur de parts reçoit des parts d'un autre fonds), correspond généralement à la différence entre le produit du rachat ou de l'échange de parts (déduction faite des coûts de disposition, comme les frais) et le prix de base rajusté de ces parts. En ce qui concerne les parts libellées en dollars américains, le gain ou la perte en capital aux fins de l'impôt au moment du rachat ou de l'échange de parts correspond à la différence entre le produit du rachat ou de l'échange de parts (déduction faite des coûts de disposition, comme les frais) convertie en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur à la date de la disposition et le prix de base rajusté de ces parts converti en dollars canadiens au moyen du taux de change en vigueur à la date de l'acquisition (et, le cas échéant, le taux de change en vigueur à la date de toute autre opération ayant une incidence sur le prix de base rajusté de ces parts), malgré le fait que la souscription initiale du porteur de parts et le produit sont libellés en dollars américains. Sous réserve des modifications fiscales du 10 juin, la moitié du gain ou de la perte en capital est prise en considération dans le calcul des gains en capital imposables et des pertes en capital déductibles, respectivement. Le montant d'un gain en capital imposable est inclus dans le revenu d'un porteur de parts. Les pertes en capital déductibles ne peuvent être déduites que des gains en capital imposables, sous réserve des règles fiscales détaillées pertinentes et conformément à celles-ci. Un porteur de parts peut également réaliser des gains en capital ou subir des pertes en capital à l'égard des parts rachetées pour régler les frais liés aux échanges ou aux opérations à court terme.

Si le porteur de parts a souscrit des parts à différents moments, il est probable qu'il ait payé des prix différents. Cette situation vise également les parts reçues au moyen du réinvestissement de distributions, d'échanges ou de reclassements. Le prix de base rajusté des parts d'une série correspond au prix moyen pondéré payé par part calculé en dollars canadiens. Voici deux exemples de calcul du prix de base rajusté des parts d'une série d'un fonds :

Parts libellées en dollars canadiens :

- › Supposons qu'un porteur de parts détient 1 000 parts d'une série de parts d'un fonds pour lesquelles il a payé 10 \$ chacune, y compris les frais d'acquisition, soit un total de 10 000 \$.
- › Maintenant, supposons que le porteur de parts achète 100 autres parts de la même série de parts du fonds à 12 \$ chacune, y compris les frais d'acquisition, soit un total de 1 200 \$.
- › Le porteur de parts a dépensé 11 200 \$ pour 1 100 parts du fonds.
- › Le nouveau prix de base rajusté sera donc le suivant : 11 200 \$ divisé par 1 100 parts, soit 10,18 \$ par part.

Parts libellées en dollars américains :

- › Supposons que le porteur de parts détient 1 000 parts d'une série de parts d'un fonds pour lesquelles il a payé 10 \$ US chacune (10 000 \$ US), y compris les frais d'acquisition. Supposons maintenant que le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain au moment où il souscrit ces parts était de 1,40. Nous obtenons 14 000 \$ CA.
- › Maintenant, supposons que le porteur de parts achète 100 autres parts de la même série de parts du fonds à 12 \$ US chacune (1 200 \$ US), y compris les frais d'acquisition. Supposons maintenant que le taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain au moment où il souscrit les parts était de 1,20. Nous obtenons 1 440 \$ CA.
- › Le porteur de parts aura dépensé 15 440 \$ CA pour 1 100 parts du fonds.
- › Le nouveau prix de base rajusté sera donc le suivant : 15 440 \$ CA divisé par 1 100 parts, soit 14,04 \$ CA par part.

Un reclassement de parts d'une série en parts d'une autre série du même fonds n'est pas considéré comme une disposition de parts; ainsi, le porteur de parts peut reclasser des parts d'une série en parts d'une autre série du même fonds sans qu'il y ait de gain ou de perte en capital. Bien que le prix de base rajusté par part soit modifié, le prix de base rajusté total des parts du porteur de parts ne changera pas.

Si le porteur de parts échange ses parts d'un fonds contre des parts d'un autre fonds, l'opération sera considérée comme une disposition des parts échangées et une acquisition des nouvelles parts. Ainsi, dans le cadre d'un tel échange, le porteur de parts peut réaliser un gain en capital ou subir une perte en capital et le prix de base rajusté de son placement peut changer.

De façon générale, une distribution supérieure au revenu et aux gains en capital du fonds, notamment les remboursements de capital, sera traitée comme une somme non imposable. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie de son propre capital investi. Ce montant ne sera pas inclus dans le revenu du porteur de parts, mais réduira le prix de base rajusté de ses parts du fonds, à moins que le fonds ne décide de traiter ces montants comme une distribution de revenu. S'ils sont réinvestis dans des parts additionnelles, ces montants augmenteront le total du prix de base rajusté des parts du porteur de parts. Si le prix de base rajusté devenait un montant négatif par suite des réductions du prix de base rajusté des parts d'un porteur de parts pour l'année, ce montant serait considéré comme un gain en capital que le porteur de parts aurait réalisé durant l'année et le prix de base rajusté des parts deviendrait équivalent à zéro.

Si un porteur de parts vend ses parts d'un fonds pour inscrire une perte en capital et que ce porteur de parts, son conjoint ou une personne avec laquelle il a des liens (notamment une société qui appartient au porteur de parts) a acheté des parts du fonds dans les 30 jours précédant ou suivant le moment où le porteur de parts a vendu ses parts, le porteur de parts ne pourra pas déduire la perte en question de ses gains en capital. Dans ce cas, le montant de la perte s'ajoute au prix de base rajusté des parts nouvellement acquises.

Le porteur de parts devrait conserver un relevé détaillé du coût des parts acquises et des distributions se rapportant à ses parts afin de pouvoir calculer leur prix de base rajusté. Des ajustements appropriés devront être effectués en cas de regroupement ou de division des parts. Si le porteur de parts souscrit ou vend des parts libellées en dollars américains, il doit convertir les dollars américains en dollars canadiens en utilisant les taux de change en vigueur les jours de souscription et de vente des parts. Nous invitons le porteur de parts à consulter un conseiller en fiscalité pour en savoir davantage à cet égard dans sa situation personnelle.

### *Taux de rotation des titres en portefeuille*

De façon générale, plus le taux de rotation des titres en portefeuille est élevé au cours d'une année, plus il est probable qu'un porteur de parts reçoive une distribution qui devra être incluse dans son revenu pour l'année. S'il est réinvesti, le montant de la distribution s'ajoutera au prix de base rajusté des parts pour le porteur de parts aux fins de l'impôt. Il n'existe pas de lien particulier entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds commun de placement. Toutefois, un taux de rotation élevé fera augmenter les frais d'opérations, lesquels constituent des frais à la charge du fonds.

### *Relevés d'impôt*

Les porteurs de parts recevront un relevé d'impôt annuel contenant des renseignements relatifs aux distributions de revenu net, de gains en capital nets (y compris, si les modifications fiscales du 10 juin sont adoptées, la tranche des gains en capital attribuée à chaque période) et de montants non imposables (notamment un remboursement de capital) distribués par les fonds dont ils détiennent des parts pour leur permettre de remplir leur déclaration de revenus. Les porteurs de parts devraient conserver au dossier le coût des parts acquises afin de pouvoir calculer tout gain en capital réalisé ou toute perte en capital subie au moment du rachat ou autre disposition de leurs parts.

### *Régimes enregistrés, CELI et CELIAPP*

De façon générale, le montant d'une distribution payée ou payable à un régime enregistré (comme un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), un régime enregistré d'épargne-études (REEE), un régime enregistré d'épargne-retraite collectif, un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR), un régime enregistré d'épargne-invalidité (REEL) ou un régime de participation différée aux bénéficiaires (RPDB)), à un CELI ou à un CELIAPP provenant d'un fonds et de gains réalisés par un régime enregistré, un CELI ou un CELIAPP dans le cadre d'une disposition de parts d'un fonds ne sera pas imposable en vertu de la Loi de l'impôt. Toutefois, les montants retirés d'un régime enregistré peuvent être assujettis à l'impôt (sauf le remboursement de cotisations à un REEE, certains retraits d'un CELIAPP ou d'un REEL, et les retraits d'un CELI).

### *Admissibilité pour les régimes enregistrés, les CELI et les CELIAPP*

Les parts d'un fonds constitueront des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les fiducies régies par des régimes enregistrés, des CELI et des CELIAPP si un fonds devient admissible, ou maintient son admissibilité, à titre de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt, ses parts sont inscrites à la cote d'une « bourse de valeur désignée » ou le fonds constitue un « placement admissible » en vertu de la Loi de l'impôt. Dans le cas d'un fonds, le cas échéant, qui ne serait par ailleurs pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement pour une période donnée, nous avons en général l'intention de produire un choix pour que le fonds constitue un « placement enregistré » en vertu de la Loi de l'impôt au cours de cette période. Toutefois, à l'heure actuelle, le Fonds de

dividendes de marchés émergents hors Chine RBC, le Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC, le Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC et le Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC ne sont pas des fiducies de fonds commun de placement ou des « placements enregistrés » en vertu de la Loi de l'impôt. Par conséquent, les parts de chaque fonds, sauf, à l'heure actuelle, celles du Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC, du Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC, du Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC et du Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC, constitueront, à tout moment pertinent, des placements admissibles pour les fiducies régies par des régimes enregistrés, des CELI et des CELIAPP. Les parts de toute la famille de fonds RBC, de portefeuilles privés RBC et de fonds alternatifs RBC (exception faite de ce qui est mentionné à la rubrique « Restrictions visant la souscription de parts de certains fonds » à la page 53) peuvent être souscrites dans le cadre de tous les régimes enregistrés, CELI et CELIAPP.

Dans le cas d'un CELI, d'un CELIAPP, d'un REER, d'un REEE, d'un REEI et d'un FERR, dans la mesure où le titulaire, le souscripteur ou le rentier n'a pas de participation notable dans un fonds ni de lien de dépendance avec le fonds aux fins de la Loi de l'impôt, les parts du fonds en question ne constitueront pas des placements interdits pour le CELI, le CELIAPP, le REER, le REEE, le REEI ou le FERR (les « règles relatives aux placements interdits »). De façon générale, le titulaire, le souscripteur ou le rentier n'aura une participation notable dans un fonds que s'il est propriétaire d'au moins 10 % de la valeur des parts en circulation du fonds, seul ou avec des personnes ou des sociétés de personnes avec lesquelles il a un lien de dépendance. Selon une règle d'exonération visant les organismes de placement collectif nouvellement formés, les parts de chacun des fonds ne devraient pas constituer un placement interdit pour un CELI, un CELIAPP, un REER, un REEE, un REEI ou un FERR au cours des 24 premiers mois d'existence du fonds. Les porteurs de parts devraient consulter leurs conseillers en fiscalité pour savoir si un placement dans un fonds risque de constituer un placement interdit pour un CELI, un CELIAPP, un REER, un REEE, un REEI ou un FERR dans leur situation particulière.

### *Au sujet des REEE*

Les parts de chaque fonds (à l'exception des parts du Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC, du Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC, du Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC et du Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC) constitueront, à tout moment pertinent, des placements admissibles en vertu de la Loi de l'impôt pour les REEE.

Les cotisations à un REEE ne sont pas déductibles d'impôt. Les cotisations sont assujetties à une limite à vie de 50 000 \$ par bénéficiaire. Le souscripteur devra payer une pénalité fiscale de 1 % par mois pour toute cotisation excédant cette limite.

Les cotisations versées à un REEE peuvent donner droit à des subventions canadiennes pour l'épargne-études (les « SCEE »). Ces subventions sont payables directement au REEE, sous réserve de certains plafonds. Les SCEE peuvent devoir être remboursées dans certaines circonstances, notamment lors de retraits de cotisations dans certaines situations. De plus, les bénéficiaires pourraient également être admissibles au Bon d'études canadien.

Tant qu'un REEE est enregistré en vertu de la Loi de l'impôt, aucun impôt n'est exigible aux termes de la Loi de l'impôt du souscripteur, du bénéficiaire ou du REEE relativement au revenu net et aux gains en capital nets distribués par un fonds sur les parts détenues dans un REEE ou sur les gains en capital réalisés à la disposition de parts tant qu'aucun montant n'est retiré du régime.

Le bénéficiaire d'un REEE sera tenu d'inclure dans son revenu les paiements d'aide aux études au fur et à mesure qu'il les reçoit.

Sous réserve des modalités du REEE, il se pourrait que le souscripteur reçoive un remboursement de cotisations versées à son REEE. Un remboursement de cotisations n'est pas inclus dans le revenu du souscripteur, mais pourrait entraîner le remboursement de SCEE et des restrictions sur le versement de ces subventions dans le futur.

Dans certains cas, notamment si le bénéficiaire d'un REEE ne poursuit pas d'études supérieures à l'âge de 21 ans et que le REEE est établi depuis au moins dix ans, le souscripteur pourra transférer jusqu'à 50 000 \$ de revenu et de gains en capital accumulés dans le REEE à son REER ou à celui de son conjoint sans avoir à inclure le montant transféré dans son revenu personnel. Il est entendu que le montant des déductions inutilisées du souscripteur aux fins d'un REER doit être suffisant. Le souscripteur pourra aussi recevoir le versement de la totalité ou d'une partie du revenu et des gains en capital accumulés du REEE à titre de revenu personnel. Une pénalité fiscale de 20 % s'applique à ces versements en plus de l'impôt à payer.

## **Obligations d'information internationales**

Selon l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en vue d'améliorer l'observation fiscale à l'échelle internationale au moyen d'un meilleur échange de renseignements en vertu de la Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune (l'« accord intergouvernemental ») et la législation canadienne connexe, les fonds et leurs intermédiaires doivent déclarer à l'ARC certains renseignements, dont certains renseignements financiers (comme le solde des comptes), sur les porteurs de parts (sauf les régimes enregistrés, les CELI et les CELIAPP) i) qui sont, ou dont les personnes détenant

le contrôle sont, des résidents des États-Unis, des citoyens des États-Unis (y compris les citoyens des États-Unis qui sont des résidents ou des citoyens du Canada) ou certaines autres « personnes des États-Unis » au sens de l'accord intergouvernemental ou ii) qui ne fournissent pas certains renseignements sur demande alors qu'il y a des indices suggérant le statut américain. Les intermédiaires et/ou les entités qui détiennent des parts directement ou indirectement pourraient être visés par d'autres exigences de communication de renseignements en vertu de l'accord intergouvernemental. L'ARC communique ces renseignements tous les ans à l'Internal Revenue Service des États-Unis conformément aux dispositions et aux mécanismes de protection de la Convention entre le Canada et les États-Unis d'Amérique en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

En outre, conformément aux règles contenues dans la Loi de l'impôt visant à mettre en œuvre la norme commune de déclaration de l'Organisation de coopération et de développement économiques (les « règles relatives à la norme commune de déclaration »), un fonds et ses intermédiaires doivent, en vertu de la législation canadienne, relever et déclarer à l'ARC certains renseignements, dont des renseignements financiers (comme le solde des comptes), concernant les porteurs de parts des fonds (sauf les régimes enregistrés, les CELI et les CELIAPP) qui sont, ou dont les personnes détenant le contrôle sont, des résidents aux fins de l'impôt d'un autre pays que le Canada (sauf les États-Unis). Les intermédiaires et/ou les entités qui détiennent des parts directement ou indirectement pourraient être visés par des exigences de communication différentes en vertu des règles relatives à la norme commune de déclaration. L'ARC pourra alors échanger les renseignements avec les pays où les porteurs de parts sont des résidents aux fins de l'impôt en vertu des dispositions et des mécanismes de protection de la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale ou de la convention fiscale bilatérale pertinente.

## Quels sont vos droits?

### Parts d'un fonds commun de placement

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu des fonds, ou un droit d'annulation par rapport à toute souscription, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

La législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet aussi de demander la nullité d'un contrat d'achat de parts d'un organisme de placement collectif et un remboursement, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle, un aperçu des fonds ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera éventuellement un conseiller juridique.

### Parts de série FNB

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère au souscripteur ou à l'acquéreur un droit de résolution qui ne peut être exercé que dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation de souscription ou d'acquisition de parts de série FNB. Dans plusieurs provinces et territoires, la législation permet également au souscripteur ou à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fausse ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus.

On se reportera aux dispositions applicables et on consultera éventuellement un avocat.

## Dispenses et approbations

RBC GMA a obtenu une dispense en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables lui permettant d'effectuer certaines opérations décrites ci-après. Sous réserve des exceptions indiquées ci-dessous, nous gérons chacun des fonds conformément aux restrictions et pratiques ordinaires concernant les placements des organismes de placement collectif (les « restrictions ») contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, y compris le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107. Un fonds ne peut se fier aux exceptions applicables à tous les fonds décrites ci-après que si ses objectifs de placement sont conformes à celles-ci.

### Tous les fonds – Titres d'un émetteur relié

De façon générale, les restrictions empêchent un fonds d'acheter les titres d'un émetteur relié. Toutefois, un fonds peut acheter les titres d'un émetteur relié si l'achat est effectué sur une bourse à la cote de laquelle les titres sont inscrits et sur laquelle ils sont négociés. Un fonds peut donc acheter, à titre d'exemple, des actions ordinaires et des actions privilégiées inscrites à la cote d'une bourse. RBC GMA a obtenu une dispense qui permet à un fonds d'acheter des titres de créance d'un émetteur relié dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :

- a) l'achat est effectué sur le marché secondaire;
- b) le titre de créance a obtenu une notation désignée d'une agence de notation désignée;
- c) le prix devant être payé n'est pas supérieur au cours vendeur du titre établi de la façon suivante :
  - i) si l'achat est effectué sur un marché, conformément aux exigences du marché,
  - ii) si l'achat n'est pas effectué sur un marché,
    - A) le prix auquel un vendeur indépendant n'ayant pas de lien de dépendance est disposé à vendre; ou
    - B) le prix coté publiquement par un marché indépendant ou tout au plus le prix coté publiquement par au moins une partie indépendante n'ayant pas de lien de dépendance.

RBC GMA a également reçu une dispense qui permet à un fonds d'acheter des titres de créance d'un émetteur relié (exception faite de titres adossés à des actifs), dont la durée est d'au moins 365 jours avant leur échéance, offerts sur le marché primaire (c.-à-d. auprès de l'émetteur) (un « placement ») pourvu que toutes les conditions suivantes soient respectées :

- a) le titre de créance doit avoir obtenu une notation désignée d'une agence de notation désignée;
- b) la taille du placement doit être d'au moins 100 millions de dollars;
- c) au moins deux acheteurs sans lien de dépendance doivent acheter collectivement au moins 20 % des titres émis dans le cadre du placement;
- d) après l'achat, au plus 5 % de l'actif net du fonds doit être investi dans les titres de créance de l'émetteur;
- e) après l'achat, les fonds et d'autres fonds d'investissement reliés ne doivent pas détenir collectivement plus de 20 % des titres émis dans le cadre du placement;
- f) le prix d'achat ne doit pas excéder le prix le plus bas versé par un acheteur sans lien de dépendance.

#### **Tous les fonds – Opérations pour son compte**

De façon générale, les restrictions empêchent un fonds d'acheter des titres d'une partie apparentée agissant pour son compte ou de lui en vendre. Toutefois, un fonds peut effectuer de telles opérations si le cours acheteur et le cours vendeur sont déclarés par un système de cotation public. Un fonds peut également acheter des titres de créance d'un autre fonds ou lui en vendre, sous réserve de certaines conditions prévues par le Règlement 81-102 et le Règlement 81-107. RBC GMA a obtenu une dispense qui permet à un fonds d'acheter des titres de créance d'une partie apparentée qui est un placeur principal sur les marchés canadien et/ou international des titres de créance ou de lui en vendre dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :

- a) l'opération est effectuée sur le marché secondaire;
- b) le cours acheteur et le cours vendeur pour le titre doivent être établis en fonction d'une cote obtenue auprès d'une partie indépendante si une cote publique n'est pas disponible;
- c) un achat ne doit pas être effectué à un prix supérieur au cours vendeur et une vente ne doit pas être effectuée à un prix inférieur au cours acheteur;
- d) l'opération est assujettie aux « règles d'intégrité du marché » au sens de la législation canadienne en valeurs mobilières et aux règles équivalentes de transparence et de déclaration des opérations qui s'appliquent aux opérations sur des titres d'emprunt sur les marchés internationaux de titres d'emprunt.

#### **Tous les fonds – Placement par une partie apparentée**

De façon générale, il est interdit à un fonds d'investir dans des titres à l'égard desquels une partie apparentée a agi à titre de placeur au cours du placement et pendant une période de 60 jours par la suite. Toutefois, un fonds peut acheter des titres de créance et des titres de participation à l'égard desquels une partie apparentée a agi à titre de placeur si certaines conditions prévues par le Règlement 81-102 sont respectées, notamment, en ce qui concerne les titres de participation, celles qui prévoient qu'un prospectus doit être déposé à l'égard des titres. RBC GMA a reçu une dispense permettant à un fonds d'acheter des titres de participation même si un prospectus n'a pas été déposé, dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :

- a) l'émetteur est un émetteur assujetti au Canada;
- b) les conditions qui s'appliquent à des achats effectués alors qu'un prospectus a été déposé sont respectées.

RBC GMA a reçu une dispense qui permet à un fonds d'acheter des titres de capitaux propres placés aux États-Unis et au Royaume-Uni, dans l'Union européenne, en Suisse, en Norvège, en Australie, à Hong Kong et à Singapour (collectivement, les « autres territoires ») pourvu que toutes les conditions suivantes soient respectées :

- a) une partie apparentée qui participe au placement doit faire l'objet d'une réglementation de ses activités de placement au Canada, aux États-Unis ou dans les autres territoires;
- b) les titres émis dans le cadre du placement doivent être inscrits à la cote d'une bourse de valeurs et, s'ils sont acquis au cours de la période de 60 jours suivant le placement, ils doivent l'être par l'entremise d'une bourse de valeurs;

- c) les conditions qui s'appliquent à l'achat de titres de participation placés au Canada dans le cadre duquel une partie apparentée a agi à titre de preneur ferme doivent être respectées.

RBC GMA a reçu une dispense qui permet à un fonds d'acheter des titres d'emprunt (exception faite de titres adossés à des actifs) à l'égard desquels une partie apparentée a agi à titre de preneur ferme bien que les titres d'emprunt n'aient pas obtenu une notation désignée d'une agence de notation désignée, pourvu que les conditions suivantes soient respectées :

- a) si les titres sont acquis dans le cadre d'un placement :
- i) au moins un preneur ferme agissant à ce titre dans le cadre du placement n'est pas un courtier relié,
  - ii) au moins un souscripteur qui est indépendant du fonds et qui n'a pas de lien de dépendance avec lui et le courtier relié doivent acheter au moins 5 % des titres visés par le placement,
  - iii) le prix que le fonds paie pour les titres dans le cadre du placement ne doit pas être plus élevé que le prix le plus bas payé par les souscripteurs sans lien de dépendance qui participent au placement,
  - iv) le fonds et les fonds reliés à l'égard desquels RBC GMA, un membre de son groupe ou une personne qui a un lien avec elle agit à titre de gestionnaire et/ou de gestionnaire de portefeuille ne peuvent acquérir collectivement qu'un maximum de 50 % des titres visés par le placement dans le cadre duquel un courtier relié agit à titre de preneur ferme;
- b) si les titres sont acquis au cours de la période de 60 jours :
- i) le cours vendeur des titres est facilement accessible, comme l'indique le commentaire 7 de l'article 6.1 du Règlement 81-107,
  - ii) le prix qu'un fonds paie pour les titres ne doit pas être plus élevé que le cours vendeur accessible du titre,
  - iii) l'achat est assujéti aux règles d'intégrité du marché, au sens du Règlement 81-107.

#### **Tous les fonds – Opérations entre fonds**

Conformément au Règlement 81-102 et au Règlement 81-107, les fonds peuvent effectuer certaines opérations entre fonds sous réserve de certaines conditions, notamment que l'opération entre fonds soit effectuée selon le « cours du marché » du titre. RBC GMA a obtenu une dispense permettant à un fonds d'effectuer des opérations entre fonds selon, dans le cas d'un titre coté ou d'un titre coté à l'étranger, le dernier prix de vente, précédant l'opération, à la bourse de valeurs à laquelle le titre est négocié.

Conformément à une dispense obtenue pour le compte des fonds, chaque fonds peut effectuer certaines opérations sur des titres en portefeuille, y compris des créances hypothécaires, avec des fonds d'investissement qui ne sont pas visés par le Règlement 81-107 et avec des comptes discrétionnaires gérés par RBC GMA ou des parties apparentées, sous réserve du respect de conditions similaires à celles que prévoit le Règlement 81-107 et d'autres modalités qui s'appliquent aux opérations hypothécaires, dont les exigences d'évaluation.

#### **Examen par le comité d'examen indépendant**

Un registre approprié des opérations décrites ci-dessus (collectivement appelées les « opérations avec une personne reliée ») doit être tenu et, dans certains cas, des documents doivent être déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières. De plus, le CEI doit examiner et évaluer le caractère adéquat et l'efficacité des politiques et des procédures de RBC GMA concernant les opérations avec une personne reliée et le CEI et RBC GMA doivent agir conformément aux exigences du Règlement 81-107 à l'égard de directives permanentes et de dépôt de documents auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières.

Le CEI des fonds a approuvé des directives permanentes portant sur les opérations avec une personne reliée. Conformément aux conditions des directives permanentes applicables du CEI, le CEI passe en revue les opérations avec une personne reliée au moins une fois par trimestre, alors que les opérations à titre de contrepartiste sont étudiées au moins une fois par année. Dans le cadre de son examen, le CEI vérifie si les décisions de placement constituant des opérations avec une personne reliée respectent les conditions suivantes :

- a) elles ont été prises par RBC GMA dans l'intérêt du fonds sans l'intervention de la Banque Royale et sans tenir compte d'une question pertinente pour la Banque Royale, les personnes avec lesquelles elle a des liens ou les membres de son groupe;
- b) elles sont conformes aux conditions de la politique et procédure de RBC GMA;
- c) elles sont conformes aux directives permanentes applicables du CEI;
- d) elles donnent lieu à des résultats justes et raisonnables pour le fonds.

Le CEI doit aviser les autorités de réglementation des valeurs mobilières s'il juge qu'une décision de placement constituant une opération avec une personne reliée n'a pas été prise conformément aux exigences précédentes.

De plus amples renseignements sur les membres du CEI figurent à la rubrique « Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement – Comité d'examen indépendant et gouvernance – Comité d'examen indépendant » à la page 27.



**Tous les fonds – Fonds négociés en bourse allemands**

RBC GMA a obtenu une dispense permettant aux fonds dont les objectifs et les stratégies de placement permettent une exposition aux titres de capitaux propres européens d'acheter des titres de certains fonds d'investissement déterminés qui sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de la Directive OPCVM IV (2009/65/CE), qui sont inscrits à la cote de la Bourse de Francfort et gérés par BlackRock Asset Management Deutschland AG (les « FNB allemands »), dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :

- a) le placement d'un fonds dans des FNB allemands doit se faire conformément aux objectifs de placement fondamentaux du fonds;
- b) aucun des FNB allemands ne doit être un fonds négocié en bourse synthétique, c'est à dire qu'il ne doit pas se fonder principalement sur une stratégie de placement qui a recours à des swaps ou à d'autres instruments dérivés pour obtenir une exposition financière indirecte au rendement d'un indice;
- c) le placement d'un fonds dans un FNB allemand doit par ailleurs se conformer à l'article 2.5 du Règlement 81-102;
- d) un fonds ne doit pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et ne doit pas investir plus de 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement;
- e) un fonds ne doit pas acquérir de titres additionnels d'un FNB allemand, et doit se départir des titres d'un FNB allemand qu'il détient alors, si le régime réglementaire qui s'applique au FNB allemand est modifié de quelque façon importante que ce soit.

**Tous les fonds – Fonds négociés en bourse du Royaume-Uni**

RBC GMA a obtenu une dispense permettant aux fonds d'acheter des titres de certains fonds d'investissement déterminés qui sont des organismes de placement collectif en valeurs mobilières en vertu de la Directive OPCVM IV (2009/65/CE), qui sont inscrits à la cote de la Bourse de Londres et gérés par BlackRock Asset Management Ireland Limited (les « FNB du Royaume-Uni »), dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :

- a) le placement d'un fonds dans des FNB du Royaume-Uni doit se faire conformément aux objectifs de placement fondamentaux du fonds;
- b) aucun des FNB du Royaume-Uni ne doit être un fonds négocié en bourse synthétique, c'est à dire qu'il ne doit pas se fonder principalement sur une stratégie de placement qui a recours à des swaps ou à d'autres instruments dérivés pour obtenir une exposition financière indirecte au rendement d'un indice;
- c) le placement d'un fonds dans un FNB du Royaume-Uni doit par ailleurs se conformer à l'article 2.5 du Règlement 81-102;
- d) un fonds ne doit pas investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et ne doit pas investir plus de 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement;
- e) un fonds ne doit pas acquérir de titres additionnels d'un FNB du Royaume-Uni, et doit se départir des titres d'un FNB du Royaume-Uni qu'il détient alors, si le régime réglementaire qui s'applique au FNB du Royaume-Uni est modifié de quelque façon importante que ce soit.

**Tous les fonds – Paiement des coûts directs engagés par un courtier participant dans le cadre d'activités de commercialisation conjointe portant sur la planification financière**

RBC GMA a obtenu une dispense lui permettant de payer à un courtier participant les coûts directs engagés par lui pour une communication publicitaire, une conférence pour les épargnants ou un séminaire pour les épargnants qui est préparé ou présenté par le courtier participant (une « activité de commercialisation conjointe »), pour autant que le but premier de l'activité de commercialisation conjointe est de faire la promotion des questions de placement en valeurs mobilières et de planification des placements, de retraite, d'impôts et de succession (collectivement, la « planification financière »), ou de dispenser une formation sur ces points (autre la formation dispensée sur les organismes de placement collectif gérés par RBC GMA que permet le Règlement 81-105 à l'heure actuelle). Cette pratique est permise dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :

- a) RBC GMA doit par ailleurs se conformer aux paragraphes 5.1 b) à e) du Règlement 81-105;
- b) RBC GMA ne doit pas obliger un courtier participant à vendre des titres des fonds ou d'autres produits financiers aux épargnants;
- c) exception faite de ce que permet le Règlement 81-105, RBC GMA ne doit pas adopter pour les courtiers participants et leurs représentants des mesures d'ordre financier ou autre les incitant à recommander les fonds aux épargnants;
- d) la documentation présentée dans le cadre d'une activité de commercialisation conjointe portant sur la planification financière ne doit contenir que de l'information d'ordre général sur cette question;
- e) RBC GMA doit préparer et approuver le contenu de l'information d'ordre général sur la planification financière présenté dans le cadre d'une activité de commercialisation conjointe qu'elle parraine et elle doit choisir ou approuver un conférencier compétent pour chaque présentation portant sur cette question;
- f) toute information d'ordre général sur la planification financière présentée dans le cadre d'une activité de commercialisation conjointe doit contenir un énoncé clair indiquant que le contenu présenté n'est offert qu'à des fins de formation et ne constitue pas des conseils destinés aux participants à la conférence ou au séminaire ou aux personnes à qui s'adresse la communication publicitaire, selon le cas;
- g) toute information d'ordre général sur la planification financière présentée dans le cadre d'une activité de commercialisation conjointe doit contenir une mention des types de professionnels qui ont généralement les compétences pour donner des conseils sur la nature de l'information présentée.

**Tous les fonds – Contrats de change à terme**

RBC GMA a obtenu une dispense qui permet à un fonds de conclure un contrat de change à terme (un « contrat de change à terme »), et de demeurer partie à celui-ci, contrat dans le cadre duquel un fonds livre la monnaie dans laquelle il calcule sa valeur liquidative (la « monnaie de base ») et reçoit une autre monnaie sans qu'il doive se conformer aux exigences en matière de couverture en espèces du paragraphe 2.8 1)d) du Règlement 81-102, pourvu que :

- a) l'utilisation du contrat de change à terme soit conforme aux stratégies et objectifs de placement fondamentaux du fonds pertinent;
- b) le fonds ne conclue pas un contrat de change à terme si, immédiatement après l'avoir conclu, le montant global de la monnaie de base que le fonds doit livrer aux termes de tous les contrats de change à terme (le « montant global ») dépasse la valeur des actifs que le fonds détient et qui sont libellés dans la monnaie de base (les « avoirs dans la monnaie de base »);
- c) si le montant global d'un fonds dépasse à tout moment la valeur de ses avoirs dans la monnaie de base, le fonds prenne, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, toutes les mesures nécessaires pour ramener le montant global à un montant qui ne dépasse pas la valeur de ses avoirs dans la monnaie de base.

**Tous les fonds – Achat et vente de créances hypothécaires auprès de parties apparentées – opérations pour son compte**

RBC GMA a reçu une dispense qui permet aux fonds d'acheter des créances hypothécaires commerciales du Canada ou des États-Unis auprès de parties apparentées, aux conditions suivantes :

- a) l'achat ou la vente est conforme aux objectifs de placement du fonds;
- b) le CEI du fonds a approuvé la transaction conformément au paragraphe 5.2 2) du Règlement 81-107;
- c) RBC GMA se conforme, relativement à toute vente ou à tout achat qu'effectue le fonds, au paragraphe 5.1 du Règlement 81-107, et RBC GMA et le CEI se conforment au paragraphe 5.4 du Règlement 81-107 en ce qui a trait aux directives permanentes fournies par le CEI en lien avec la vente ou l'achat d'une créance hypothécaire;
- d) RBC GMA ne touche aucune rémunération en lien avec l'achat ou la vente d'une créance hypothécaire et relativement à la remise d'une créance hypothécaire, les seuls frais encourus étant des frais d'administration modiques imposés par le dépositaire du fonds, les frais normalement associés au transfert de la créance hypothécaire, le cas échéant, et tous frais de gestion de la créance par la suite;
- e) chaque créance hypothécaire est évaluée par une société d'évaluation de renom indépendante spécialisée dans l'évaluation des créances hypothécaires commerciales ou qui fournit des services d'évaluation par des professionnels qui sont des membres actifs de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises, à un prix déterminé conformément au paragraphe III(2)(2.4) de l'*Instruction générale C-29 sur les organismes de placement collectif en créances hypothécaires*;
- f) suivant l'achat d'une créance hypothécaire par le fonds, le fonds ne détient pas plus de 10 % de sa valeur liquidative dans des créances hypothécaires achetées auprès de la Banque Royale ou d'une autre société du même groupe que RBC GMA;
- g) les états financiers du fonds présentent les créances hypothécaires de son portefeuille selon leur juste valeur, conformément à la norme IFRS 13, « Évaluation de la juste valeur », telle qu'elle peut être modifiée ou remplacée à l'occasion;
- h) le fonds tient des registres écrits qui contiennent des renseignements sur les créances hypothécaires reçues ou remises par le fonds ainsi que la valeur de ces créances, et ce, pour une période de cinq ans à compter de la fin de l'exercice au cours duquel la créance hypothécaire a été reçue ou remise par le fonds.

**Tous les fonds – Titres visés par la Rule 144A**

RBC GMA a obtenu une dispense permettant aux fonds d'acheter et de détenir des titres à revenu fixe admissibles à la dispense des exigences d'inscription en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), et négociables conformément à cette dispense, tel que le prévoit la Rule 144A prise en application de la Loi de 1933 (les « titres visés par la Rule 144A »), aux conditions suivantes :

- a) au moment de l'achat, le fonds est un « acheteur institutionnel admissible », au sens du terme *Qualified Institutional Buyer* dans la Loi de 1933;
- b) les titres visés par la Rule 144A ne sont pas des actifs du portefeuille dont le fonds ne peut disposer aisément sur un marché où les cours, établis par cotations publiques, sont largement diffusés, pour une somme qui, à tout le moins, se rapproche du montant de son évaluation utilisé pour calculer la valeur liquidative par titre du fonds d'investissement;
- c) les titres visés par la Rule 144A sont négociés sur un marché bien établi et liquide.

**Tous les autres fonds que les fonds des marchés monétaires – Opérations sur instruments dérivés**

Les fonds ont obtenu une dispense des autorités de réglementation des valeurs mobilières leur permettant d'élargir le cadre de la catégorie de placements qui constituent une couverture en espèces pour les dérivés visés conclus par les fonds en vue d'inclure certains titres à revenu fixe liquides dont la durée de vie résiduelle est de 365 jours ou moins, titres à taux variable dont le taux d'intérêt est rétabli au plus tard tous les 185 jours et titres des fonds des marchés monétaires RBC.

Les fonds ont obtenu des autorités de réglementation des valeurs mobilières une dispense de certaines règles en matière d'instruments dérivés figurant dans le Règlement 81-102, laquelle permet aux fonds, dans le cadre de l'utilisation d'instruments dérivés comme il est décrit à la rubrique « Placements dans des instruments dérivés » à la page 32, d'utiliser ce qui suit à titre de couverture, si un fonds dispose d'une position acheteur à l'égard d'un titre assimilable à un titre de créance ayant une composante sous forme de position acheteur à l'égard d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un contrat à terme standardisé ou si un fonds dispose d'un droit de recevoir des sommes aux termes d'un swap :

- a) une couverture en espèces d'un montant qui, avec la marge tenant lieu de dérivé visé et la valeur marchande du dérivé visé, n'est pas inférieure, selon l'évaluation quotidienne à la valeur du marché, à l'exposition sous-jacente du dérivé visé sur le marché;
- b) un droit ou une obligation de vendre une quantité équivalente de la participation sous-jacente du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré et une couverture en espèces qui, avec la marge tenant lieu de la position, n'est pas inférieure à l'excédent, le cas échéant, du prix d'exercice du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré sur le prix d'exercice du droit ou de l'obligation de vendre la participation sous-jacente;
- c) un droit ou une obligation de conclure un swap de compensation visant une quantité équivalente et comportant une durée équivalente et une couverture en espèces qui, avec la marge tenant lieu de la position, n'est pas inférieure au montant total, le cas échéant, des obligations du fonds aux termes du swap, déduction faite des obligations du fonds aux termes du swap de compensation en question;
- d) une combinaison des positions dont il est question aux alinéas a) et b) pour les titres assimilables à des titres de créance assortis d'une position acheteur à l'égard d'un contrat à terme de gré à gré ou d'un contrat à terme standardisé ou des positions dont il est question aux alinéas a) et c) dans le cas d'un swap, laquelle est suffisante, sans avoir recours aux autres éléments d'actif du fonds, pour permettre au fonds de faire l'acquisition de la participation sous-jacente du contrat à terme standardisé ou du contrat à terme de gré à gré ou pour s'acquitter de ses obligations prévues par le swap.

Comme les Fonds alternatifs RBC sont des OPC alternatifs suivant le Règlement 81-102, ils peuvent employer des stratégies relatives à l'utilisation d'instruments dérivés par un fonds, lesquelles sont généralement interdites aux OPC classiques selon ce règlement. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux rubriques « Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement – Politiques et pratiques » à la page 29 et « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

#### **Tous les autres fonds que les fonds des marchés monétaires – Fonds négociés en bourse axés sur l'or et l'argent**

RBC GMA a obtenu une dispense permettant aux fonds, sauf les fonds des marchés monétaires, d'acheter des titres de certains fonds négociés en bourse qui visent à reproduire le rendement de l'or ou de l'argent ou la valeur d'un instrument dérivé déterminé dont la participation sous-jacente est l'or ou l'argent (les « FNB axés sur l'or ou l'argent »), dans la mesure où certaines conditions sont respectées, notamment les suivantes :

- a) le placement d'un fonds dans des titres d'un FNB axé sur l'or ou l'argent doit se faire conformément aux objectifs de placement fondamentaux du fonds;
- b) le fonds ne doit pas vendre à découvert des titres d'un FNB axé sur l'or ou l'argent;
- c) les titres du FNB axé sur l'or ou l'argent doivent être négociés à une bourse de valeurs du Canada ou des États-Unis;
- d) un fonds ne doit pas acheter des titres de FNB axés sur l'or ou l'argent si, tout juste après l'achat, plus de 10 % de l'actif net du fonds, selon la valeur marchande au moment de l'achat, devait se composer de titres de FNB axés sur l'or ou l'argent;
- e) un fonds ne doit pas acheter de titres de FNB axés sur l'or ou l'argent si, tout juste après l'achat, l'exposition de la valeur marchande aux FNB axés sur l'or ou l'argent est supérieure à 10 % de l'actif net du fonds, selon la valeur marchande au moment de l'achat.

#### **Tous les fonds offrant des parts de série FNB**

Tous les fonds qui offrent des parts de série FNB a obtenu une dispense des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières :

- a) qui libère les fonds dispenses de l'obligation de préparer et de déposer un prospectus ordinaire conformément au *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 ») à l'égard des parts de série FNB dans la forme prescrite à l'*Annexe 41-101A2 – Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement* pourvu que les fonds déposent i) un prospectus à l'égard des parts de série FNB conformément aux dispositions du Règlement 81-101, sauf les exigences relatives au dépôt d'un aperçu du fonds, et ii) un aperçu du FNB conforme à la partie 3B du Règlement 41-101;
- b) qui permet aux fonds de traiter les parts de série FNB ainsi que les parts d'un fonds commun de placement comme si ces titres étaient des fonds séparés aux fins de leur conformité aux dispositions des parties 9, 10 et 14 du Règlement 81-102;
- c) dispenser les fonds de l'exigence qu'un prospectus contienne une attestation des preneurs fermes;
- d) dispenser les fonds de l'exigence d'inclure dans le prospectus la mention portant sur les droits de résolution et sanctions civiles prescrites à la rubrique 36.2 de l'*Annexe 41-101A2 – Information à fournir dans le prospectus du fonds d'investissement*;

- e) permettre l'achat par un porteur de parts de plus de 20 % des parts de série FNB d'une catégorie d'un fonds au moyen d'achats à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, sans tenir compte des exigences en matière d'offre publique d'achat des lois sur les valeurs mobilières du Canada applicables, à la condition qu'un tel porteur de parts, et toute personne agissant conjointement ou de concert avec celui-ci, s'engagent envers RBC GMA à ne pas exercer les droits de vote relatifs à plus de 20 % des parts de série FNB d'une catégorie de ce fonds à toute assemblée des porteurs de parts;
- f) permettre à un fonds d'emprunter de l'argent pendant une période maximale de 45 jours et, si le prêteur l'exige, de mettre des éléments d'actif en portefeuille en garantie comme mesure temporaire pour financer la partie des distributions devant être versées aux porteurs de parts qui représente les sommes que le fonds n'a pas encore reçues, mais, dans tous les cas, sans dépasser 5 % de l'actif net du fonds;
- g) permettre à un fonds dont une partie de l'actif du portefeuille est ou sera investie dans des titres qui se règlent habituellement le troisième jour ouvrable suivant la date de l'opération pertinente (soit un cycle T+3) de régler les opérations sur des parts de série FNB sur le marché primaire (soit un échange ou un rachat) dans les trois jours ouvrables suivant la date de l'opération pertinente plutôt que dans les deux jours ouvrables suivant la date de l'opération pertinente comme l'exige le Règlement 81-102.

**Tous les fonds communs de placement alternatifs – Regroupement du prospectus simplifié d'un fonds commun de placement alternatif avec celui d'autres fonds communs de placement qui ne sont pas des fonds communs de placement alternatifs**  
RBC GMA a obtenu une dispense permettant de regrouper le prospectus simplifié d'un ou plusieurs fonds communs de placement alternatifs gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe avec celui d'un ou plusieurs fonds communs de placement qui ne sont pas des fonds communs de placement alternatifs.

**Tous les fonds communs de placement alternatifs – Restriction quant aux ventes au découvert**

RBC GMA a obtenu une dispense permettant aux OPC alternatifs gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe de vendre à découvert des titres d'une valeur d'au plus 100 % de leur valeur liquidative, dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :

- a) L'OPC alternatif peut vendre un titre à découvert ou emprunter des fonds uniquement si, tout juste après l'opération :
  - i) la valeur marchande globale de l'ensemble des titres vendus à découvert par l'OPC alternatif ne dépasse pas 100 % de sa valeur liquidative;
  - ii) la valeur globale des fonds empruntés par l'OPC alternatif ne dépasse pas 50 % de sa valeur liquidative;
  - iii) la valeur marchande globale des titres vendus à découvert par l'OPC alternatif combinée à la valeur globale des fonds empruntés par l'OPC alternatif ne dépasse pas 100 % de sa valeur liquidative.
- b) chaque vente à découvert effectuée par l'OPC alternatif se conformera par ailleurs à l'ensemble des exigences à l'égard des ventes à découvert qui s'appliquent aux OPC alternatifs indiqués dans le Règlement 81-102;
- c) l'exposition globale d'un OPC alternatif aux ventes à découvert, aux emprunts de fonds et aux dérivés visés ne dépassera pas 300 % de sa valeur liquidative;
- d) chaque vente à découvert sera effectuée conformément aux objectifs et aux stratégies de placement de l'OPC alternatif.

**Tous les fonds sauf les OPC alternatifs – Couverture croisée**

RBC GMA a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense qui soustrait les fonds aux exigences de couverture en espèces prévues dans le Règlement 81-102 relativement au maintien de certaines positions acheteur sur dérivés lors du recours à des stratégies de couverture entre marchés des capitaux propres ou de couverture croisée sur le taux des obligations gouvernementales, dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :

- a) le recours à des stratégies de couverture croisée sur le taux des obligations du gouvernement et/ou de couverture entre marchés des capitaux propres énoncées dans la décision est conforme aux objectifs de placement fondamental et aux stratégies de placement du fonds applicable;
- b) la prise et le maintien de chaque position acheteur sur dérivés respectent la définition de « couverture » donnée dans le Règlement 81-102 relativement à un portefeuille d'obligations de société correspondantes, dans le cas d'une couverture croisée sur le taux des obligations du gouvernement, ou relativement à un panier de titres correspondant, dans le cas d'une couverture entre marchés des capitaux propres;
- c) si la totalité ou une partie de la position vendeur sur dérivés prend fin ou est liquidée, alors une portion équivalente de sa position acheteur sur dérivés correspondante doit également prendre fin ou être liquidée;
- d) sous réserve de la condition énoncée au point e), le fonds ne prendra et ne maintiendra une position acheteur sur dérivés que si l'exposition boursière sous-jacente pour le fonds de toutes les positions acheteur sur dérivés (l'« exposition acheteur sur dérivés ») ne dépasse pas, en fonction de l'évaluation à la valeur du marché quotidienne, l'ensemble de la valeur marchande des valeurs correspondantes suivantes :
  - i) les positions vendeur sur dérivés;
  - ii) les portefeuilles d'obligations de sociétés (dans le cas d'une couverture croisée sur le taux des obligations du gouvernement) ou les paniers de titres (dans le cas d'une couverture entre marchés des capitaux propres);

- iii) les positions acheteur sur dérivés (collectivement, le « montant global »);
- e) si, à tout moment, son exposition vendeur sur dérivés est supérieure au montant global indiqué à la condition au point d) ci-dessus, alors le fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires pour réduire son exposition acheteur sur dérivés, ou attribuer une couverture en espèces ou une marge sur compte supplémentaire de sorte que son exposition acheteur sur dérivés ne soit pas supérieure au montant global et à la couverture en espèces et à la marge sur compte attribuée.

Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC, Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC, Fonds FNB indiciel d'obligations mondiales RBC, Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes RBC, Fonds indiciel canadien RBC, Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC, Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC, Fonds indiciel américain RBC, Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC, Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC et Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC (les « fonds indiciels RBC ») – Placement par une partie apparentée

RBC GMA a également obtenu une dispense permettant aux fonds indiciels RBC d'acheter des titres de participation à l'égard desquels une partie apparentée a agi à titre de placeur au cours du placement et pendant une période de 60 jours par la suite, dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :

- a) les fonds indiciels RBC répondent à la définition donnée à l'expression « organisme de placement collectif indicial » dans le Règlement 81-102;
- b) le CEI approuve l'opération, conformément aux exigences de l'alinéa 5.2 2) du Règlement 81-107;
- c) le placement est effectué au moyen d'un appel public à l'épargne ou d'un placement privé dans le territoire où il a principalement lieu;
- d) les titres devant être acquis sont représentés dans l'indice autorisé du fonds indiciel RBC et ils doivent être acquis pour que le fonds indiciel RBC puisse réaliser ses objectifs de placement;
- e) les titres sont inscrits à la cote d'une bourse reconnue;
- f) si les titres sont acquis durant le placement, ils ne sont pas acquis d'un placeur qui est un courtier apparenté, et, s'ils sont acquis au cours de la période de 60 jours suivant le placement, ils le sont auprès d'une bourse reconnue;
- g) les fonds indiciels RBC déposent le détail de chaque placement effectué au plus tard au moment où ils déposent leurs états financiers annuels.

#### **Fonds d'éducation Objectif RBC**

RBC GMA a obtenu une dispense de l'application du Règlement 81-102 permettant à un fonds d'éducation Objectif RBC, à la date de sa dissolution et en guise de règlement du prix de rachat des parts en circulation, de remettre à ses porteurs de parts des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC, et ce, sans leur consentement préalable écrit.

#### **Portefeuilles sélect RBC – Restriction quant au contrôle**

RBC GMA a obtenu une dispense permettant aux portefeuilles sélect RBC d'acheter des titres de certains fonds privés existants gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (soit le Fonds immobilier canadien de base RBC et la SEC Fonds d'infrastructure mondiale RBC) ou de tout autre fonds privé pour lequel RBC GMA ou un membre de son groupe agira à titre de fiduciaire et/ou de gestionnaire dans l'avenir (chacun, un « fonds privé RBC ») qui place leurs titres en vertu d'une dispense des exigences de prospectus prévue dans les lois canadiennes en valeur mobilière applicables si, tout juste après l'achat, le portefeuille sélect RBC détenait des titres représentant plus de 10 % a) des droits de vote rattachés aux titres comportant droit de vote en circulation du fonds privé RBC ou b) des titres de capitaux propres en circulation du fonds privé RBC, dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :

- a) aucun portefeuille sélect RBC ne participe activement aux activités commerciales du fonds privé RBC;
- b) chaque portefeuille sélect RBC est un investisseur sans lien de dépendance dans le fonds privé RBC selon les mêmes modalités que d'autres tiers investisseurs;
- c) un portefeuille sélect RBC ne détient pas plus de 20 % des titres de capitaux propres ou titres comportant droit de vote en circulation d'un fonds privé RBC;
- d) les placements dans les fonds privés RBC sont considérés comme des placements non liquides aux termes du Règlement 81-102 et, par conséquent, ne peuvent, dans l'ensemble, dépasser 10 % de la valeur liquidative du portefeuille sélect RBC;
- e) aucuns frais de vente ou de rachat ne sont ou ne seront payés relativement au placement dans le Fonds privé RBC;
- f) le portefeuille sélect RBC ne verse ni ne versera de frais de gestion ou de primes de rendement qui, pour une personne raisonnable, constitueraient un dédoublement des frais payables par un fonds privé RBC pour le même service;
- g) s'il y a lieu, le placement d'un portefeuille sélect RBC dans un fonds privé RBC est ou sera communiqué aux investisseurs dans les états financiers et/ou les aperçus du fonds du portefeuille sélect RBC;
- h) le gestionnaire du fonds privé RBC se conforme à l'article 5.1 du Règlement 81-107 et, tout comme le CEI du portefeuille sélect RBC, se conformera à l'article 5.4 du Règlement 81-107 relativement aux éventuelles instructions permanentes portant sur un placement effectué par un portefeuille sélect RBC dans un fonds privé RBC.

**Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC et Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert)**

RBC GMA a obtenu une dispense permettant au Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC et au Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert) (chacun, un « Fonds neutre au marché QUBE ») d'inclure les données sur son rendement antérieur (pour la période antérieure à la date où ce fonds a placé ses parts aux termes d'un prospectus simplifié) dans ses aperçus du fonds et ses documents d'information continue, dans la mesure où les conditions suivantes sont respectées :

- a) les communications publicitaires, les aperçus du fonds et les rapports de la direction sur le rendement du fonds qui renferment des données sur le rendement antérieur des parts d'un Fonds neutre au marché QUBE relativement à une période antérieure au moment où le Fonds neutre au marché est devenu un émetteur assujéti indiquent ce qui suit :
  - i) le Fonds neutre au marché QUBE n'était pas un émetteur assujéti durant la période en question;
  - ii) les frais du Fonds neutre au marché QUBE auraient été supérieurs au cours de la période en cause s'il avait été assujéti aux exigences réglementaires supplémentaires qui s'appliquent à un émetteur assujéti;
  - iii) RBC GMA a obtenu pour le compte du Fonds neutre au marché QUBE une dispense permettant la déclaration de données sur le rendement antérieur des parts du Fonds neutre au marché QUBE relativement à une période antérieure au moment où le Fonds neutre au marché QUBE est devenu un émetteur assujéti;
  - iv) à l'égard du rapport de la direction sur le rendement du fonds, les états financiers du Fonds neutre au marché QUBE pour la période en question sont affichés sur le site Web de RBC GMA et les investisseurs peuvent en obtenir une copie, sur demande;
- b) RBC GMA affiche les états financiers de chaque Fonds neutre au marché QUBE depuis la date à laquelle les parts du Fonds neutre au marché QUBE ont initialement été offertes à la vente aux termes d'un placement privé sur le site Web dédié du Fonds neutre au marché QUBE applicable, et remet une copie de ces états financiers aux investisseurs qui en font la demande.

## Attestation des fonds, du gestionnaire, du promoteur et du placeur principal des fonds

Le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 27 juin 2024

Par : « *Damon G. Williams* »

Damon G. Williams  
Chef de la direction  
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,  
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire,  
de promoteur et de placeur principal des fonds  
(sauf les parts de série A, de série AZ et de  
série FNB des fonds RBC)

Par : « *Heidi Johnston* »

Heidi Johnston  
Chef des finances, Fonds de RBC GMA,  
RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,  
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire,  
de promoteur et de placeur principal des fonds  
(sauf les parts de série A, de série AZ et de  
série FNB des fonds RBC)

Au nom du conseil d'administration  
de RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.,  
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire, de promoteur et de  
placeur principal des fonds (sauf les parts de série A, de série AZ et de série FNB des fonds RBC)

Par : « *Douglas Coulter* »

Douglas Coulter  
Administrateur

Par : « *Daniel E. Chornous* »

Daniel E. Chornous  
Administrateur

**Attestation du placeur principal des fonds  
(parts de série A et de série AZ des fonds RBC)**

À notre connaissance, le présent prospectus simplifié et les documents qui y sont intégrés par renvoi révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres offerts dans le prospectus simplifié, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fautive ou trompeuse.

Le 27 juin 2024

**FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.**

Par : « *Michael Walker* » \_\_\_\_\_

Michael Walker  
Président



## Information précise sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le présent document

### Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement et quels sont les risques associés à un placement dans un tel fonds?

#### *Introduction*

Un fonds commun de placement représente la mise en commun de placements pour le compte de personnes ayant un objectif de placement similaire. Lorsque vous investissez dans un fonds commun de placement, votre argent est mis en commun avec celui de nombreux autres épargnants. Un gestionnaire de placements professionnel investit cet argent pour le compte de tout le groupe.

Le revenu, les frais, les gains et les pertes du fonds commun de placement sont partagés entre les épargnants au prorata de leur participation. Investir dans des fonds communs de placement peut s'avérer une façon plus simple, plus accessible et moins coûteuse de se constituer un portefeuille de titres et exige relativement peu de temps.

Les fonds communs de placement possèdent différents types de placement, selon leurs objectifs à cet égard. Ces placements comprennent des titres de capitaux propres comme des actions, des titres à revenu fixe comme des obligations et des éléments de trésorerie ou des équivalents de trésorerie comme des bons du Trésor. Contrairement aux fonds communs de placement conventionnels, certains fonds peuvent également investir dans des parts d'autres fonds communs de placement appelés les « fonds sous-jacents ». La valeur de ces placements varie de jour en jour, reflétant la fluctuation des taux d'intérêt, l'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers et l'actualité visant la société. Par conséquent, la valeur de vos parts, au moment de leur rachat, peut être supérieure ou inférieure à leur valeur au moment où vous les avez achetées.

Lorsque vous investissez dans une fiducie de fonds commun de placement, vous achetez une partie du fonds appelée part. Les fonds communs de placement tiennent un registre de tous les placements où est inscrit le nombre de parts détenues par chaque épargnant. Plus vous placez d'argent dans un fonds commun de placement, plus vous détenez de parts. Le prix d'une part varie de jour en jour, selon le rendement des placements. Lorsque la valeur des placements augmente, le prix des parts monte, et lorsque la valeur des placements chute, le prix des parts baisse également.

Certains fonds communs de placement offrent plus d'une série de parts. Une structure à séries multiples reconnaît le fait que des épargnants différents peuvent rechercher les mêmes objectifs de placement, mais avoir besoin de conseils ou de services différents. Chaque série représente un placement dans le même portefeuille de placements de chaque fonds. Toutefois, chaque série peut imputer ses propres frais de gestion et engager ses propres dépenses. Par conséquent, on calcule chaque jour une valeur liquidative par part distincte pour chaque série. Se reporter à la rubrique « Calcul de la valeur liquidative » à la page 39.

Votre placement dans un fonds commun de placement n'est pas garanti. À la différence des comptes de banque ou des certificats de placement garanti (« CPG »), les parts d'un fonds commun de placement ne sont pas garanties par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par quelque autre organisme d'assurance-dépôts gouvernemental.

Dans des circonstances exceptionnelles, vous ne pouvez peut-être pas faire racheter vos parts. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Rachats – Parts d'un fonds commun de placement – Circonstances où vous ne serez peut-être pas autorisé à faire racheter vos parts » à la page 48 pour plus de renseignements.

#### *OPC alternatif*

Un organisme de placement collectif alternatif (un « OPC alternatif ») est un organisme de placement collectif autorisé par les autorités en valeurs mobilières canadiennes à utiliser une gamme de stratégies de placement qui offrent une plus grande marge de manœuvre. Se reporter aux rubriques « Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement » à la page 5 et « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Les fonds d'investissement publics canadiens, y compris les organismes de placement collectif classiques (les « OPC classiques »), les fonds négociés en bourse (les « FNB ») et les fonds d'investissement à capital fixe sont assujettis aux restrictions en matière de placement prévues par le Règlement 81-102. Historiquement, des exceptions à ces restrictions étaient prévues pour les fonds marché à terme, soit des organismes de placement collectif spécialisés qui étaient autorisés à investir dans des dérivés et des marchandises physiques, en vertu de l'ancien *Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme*, d'une manière non permise aux autres fonds d'investissement publics canadiens. Le régime des organismes de placement collectif alternatifs (les « OPC alternatifs »), prévu par le Règlement 81-102, modernise le régime des fonds marché à terme en élargissant la portée des stratégies alternatives que les OPC alternatifs (c'est-à-dire les fonds alternatifs RBC) peuvent utiliser. En particulier, les stratégies de placement des OPC alternatifs offrent une plus grande marge de manœuvre que celles des OPC classiques. Se reporter à la rubrique « Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement – Politiques et pratiques – OPC alternatifs » à la page 29 pour plus de renseignements.

Chacun des Fonds alternatifs RBC est un OPC alternatif au sens du Règlement 81-102, c'est-à-dire qu'ils peuvent utiliser des stratégies qui sont généralement interdites aux OPC classiques en vertu du Règlement 81-102, notamment emprunter, jusqu'à concurrence de 50 % de leur valeur liquidative, des fonds pour les affecter à des placements, vendre, jusqu'à concurrence de 50 % de leur valeur liquidative, des titres à découvert (le niveau combiné des emprunts de fonds et des ventes à découvert est plafonné à un total de 50 %) et recourir à l'effet de levier jusqu'à concurrence de 300 % de leur valeur liquidative. Pour de plus amples renseignements sur les risques liés à ces stratégies, se reporter aux rubriques « Risques propres aux fonds – Risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés » à la page 90, « Risques propres aux fonds – Risque associé à l'effet de levier » à la page 93 et « Risques propres aux fonds – Risque associé à la vente à découvert » à la page 96.

Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement des Fonds alternatifs RBC, il pourrait arriver, durant certaines conditions du marché, que ces stratégies accélèrent la baisse de valeur de votre placement. De plus, les conditions du marché pourraient faire en sorte qu'il soit difficile ou impossible pour les Fonds alternatifs RBC de liquider une position.

**Risque et rendement**

Un épargnant court toujours le risque de perdre de l'argent. Les fonds communs de placement ne font pas exception, mais le degré de risque varie considérablement d'un fonds à un autre. En règle générale, les placements présentant les plus grands risques offrent les meilleures possibilités de gains, mais aussi les plus grandes possibilités de pertes. Il s'agit pour vous de reconnaître le risque lié au placement, de le comprendre et de déterminer votre tolérance à ce risque. Se reporter à la rubrique « Risques propres aux fonds » à la page 88.

Même si, à court terme, la valeur de vos placements chutait, à long terme, les effets de la volatilité du marché à court terme pourront être atténués. Un échéancier de placement à court terme peut vous forcer à vendre lorsque les conditions du marché sont défavorables. Idéalement, les personnes qui investissent dans les fonds d'actions devraient avoir un échéancier de placement se situant au minimum entre cinq et neuf ans, soit une période généralement assez longue pour que les placements surmontent la volatilité à court terme, le cas échéant, et prennent de la valeur.

Le graphique ci-après montre le lien entre le risque et le rendement éventuel. Comme vous pouvez le constater, les fonds du marché monétaire sont les moins volatils, mais présentent généralement les rendements les moins élevés. À l'opposé, les fonds d'actions sont habituellement les plus à risques, mais ils ont aussi tendance à offrir les meilleures possibilités de rendement.



À l'occasion, un fonds commun de placement peut toutefois en surpasser un autre. Il s'agit de constituer un portefeuille diversifié de fonds communs de placement pour tenter de faire en sorte que la baisse du rendement d'un fonds commun de placement soit contrebalancée par la croissance du rendement d'un autre, ce qui contribue à réduire les risques et à obtenir un rendement constant. Votre conseiller peut vous aider à mettre sur pied un portefeuille qui vous convient.

**Risques propres aux fonds**

Vous trouverez ci-après une description des facteurs de risque particuliers pouvant toucher la valeur de votre placement dans un fonds. Le rendement d'un organisme de placement collectif qui investit principalement dans d'autres organismes de placement collectif (un « fonds de fonds ») et la capacité de l'organisme de placement collectif d'atteindre ses objectifs de placement sont directement liés au rendement et aux objectifs de placement des fonds sous-jacents qu'il détient. Reportez-vous aux descriptions des fonds données à partir de la page 124 pour connaître les facteurs de risque applicables à chacun des fonds ou à chacun des fonds sous-jacents au sein d'un portefeuille.

**Risque associé à l'érosion du capital**

Si les marchés connaissent un recul important sans redressement en vue, la valeur liquidative des parts d'un fonds chuterait probablement à la remorque du marché en baisse. Un fléchissement à long terme de la valeur liquidative pourrait nous obliger à réduire temporairement les distributions afin de nous permettre de rétablir la valeur liquidative près du prix par part initial pour éviter une érosion importante du capital et des incidences à long terme sur la capacité du fonds à réaliser un revenu. Une érosion du capital peut également survenir en cours d'exercice si les distributions versées par une série dépassent le revenu du fonds attribuable à cette série.

**Risque associé aux marchandises**

Certains fonds peuvent s'exposer à des marchandises ou à des secteurs liés à des marchandises, dont une exposition à l'or, à l'argent et au platine, en investissant directement ou indirectement dans des marchandises. Les fonds exposés à des marchandises seront touchés par la fluctuation du prix des marchandises, lequel peut fluctuer considérablement en peu de temps et provoquer la volatilité de la valeur liquidative d'un fonds. Le prix des marchandises peut fluctuer en raison de plusieurs facteurs, dont l'offre et la demande, la spéculation, les activités des banques centrales et des fonds monétaires internationaux, l'instabilité politique ou économique, la fluctuation des taux d'intérêt et du change ou la modification des règlements gouvernementaux touchant les marchandises.

**Risque associé à la concentration**

Il y a des risques associés à n'importe quel fonds commun de placement qui concentre ses placements dans un ou des émetteurs particuliers. La concentration des placements permet à un fonds commun de placement de miser sur le potentiel d'un émetteur donné. Toutefois, cela signifie également que la valeur du fonds commun de placement tend à être plus volatile que celle d'un fonds plus diversifié étant donné que la valeur concentrée du fonds est plus touchée par le rendement de l'émetteur en question.

**Risque associé au crédit**

Le risque associé au crédit est la possibilité qu'un emprunteur, ou le cocontractant aux termes d'un contrat sur instruments dérivés, d'une mise en pension ou d'une prise en pension de titres, ne veuille pas ou ne puisse pas rembourser le prêt ou remplir ses obligations à temps ou en général. Des agences spécialisées notent les titres d'emprunt émis par des sociétés, des gouvernements et des entités à objectif déterminé (comme des entités qui émettent des titres adossés à des actifs ou des titres adossés à des prêts hypothécaires). Les titres d'emprunt émis par des sociétés ou des gouvernements de marchés émergents présentent souvent un risque de crédit accru (cote de solvabilité plus faible), tandis que les titres d'emprunt émis par des sociétés bien établies ou des gouvernements de pays développés présentent généralement un risque de crédit moindre (cote de solvabilité plus élevée). Une révision à la baisse de la cote de solvabilité d'un émetteur ou d'autres nouvelles ayant une incidence négative sur sa cote de solvabilité peuvent avoir une influence sur la valeur marchande d'un titre d'emprunt. D'autres facteurs peuvent aussi avoir une incidence sur la valeur marchande d'un titre d'emprunt, comme le niveau de liquidité du titre, un changement dans la perception du marché à l'égard de la solvabilité du titre, des parties qui participent à la création du titre et des actifs sous-jacents, le cas échéant. Les instruments d'emprunt assortis d'une faible cote de solvabilité ou sans cote de solvabilité offrent généralement un meilleur rendement que les instruments d'emprunt dont la cote est plus élevée, mais le risque de subir des pertes importantes est plus élevé. Les fonds qui investissent dans des sociétés ou des marchés qui présentent un plus grand risque de crédit sont souvent plus volatils à court terme. Par contre, ils peuvent offrir de meilleures possibilités de rendement à long terme.

**Risque associé au change**

La plupart des fonds sont évalués en dollars canadiens; toutefois, les fonds qui achètent des titres étrangers peuvent être tenus de les payer en monnaie étrangère et reçoivent donc une contrepartie en monnaie étrangère au moment de la vente. Ces fonds peuvent également acheter des devises à titre de placements. Par conséquent, les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux monnaies étrangères auront une incidence sur la valeur, en dollars canadiens, des titres étrangers ou des devises détenus par un fonds. Par exemple, si le dollar canadien est en hausse par rapport au dollar américain, l'avoir d'un fonds libellé en dollars américains aura une valeur inférieure en dollars canadiens. Cette baisse de valeur peut réduire, voire annuler, le rendement obtenu par le fonds. L'exposition au risque associé au change peut avoir pour effet d'augmenter la volatilité des placements étrangers par rapport aux placements canadiens. Certains fonds peuvent se protéger contre le risque de fluctuation des taux de change des éléments d'actif sous-jacents du fonds.

***Pour les organismes de placement collectif libellés en dollars américain***

L'Agence du revenu du Canada exige que les gains et les pertes en capital soient convertis en dollars canadiens. Ainsi, si vous faites racheter des parts d'un fonds commun de placement libellé en dollars américains, vous devrez calculer les gains ou les pertes en fonction de la valeur de vos parts en dollars canadiens à l'achat et à la vente.

De plus, bien que les fonds communs de placement libellés en dollars américains distribuent leur revenu en dollars américains, il doit être converti en dollars canadiens aux fins de l'impôt du Canada. Par conséquent, tous les revenus de placement vous seront convertis en dollars canadiens aux fins de l'impôt sur le revenu.

Dans chaque cas énoncé ci-dessus, la fluctuation de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain peut avoir une incidence sur l'impôt que vous aurez à payer. Vous devriez consulter votre conseiller en fiscalité.

#### **Risque associé à la cybersécurité**

Puisque la technologie occupe de plus en plus de place dans le milieu des affaires, les organismes de placement collectif comme les fonds s'exposent davantage à des risques liés à l'exploitation comme des incidents de cybersécurité. Il s'agit de situations aussi bien intentionnelles que non intentionnelles qui pourraient faire en sorte qu'un fonds perde des renseignements exclusifs ou d'autres renseignements visés par les lois en matière de protection des renseignements personnels, subisse des corruptions de données ou perde le contrôle de l'exploitation. Un fonds pourrait s'exposer à des amendes imposées par les autorités, à des dommages à sa réputation, à des coûts de conformité additionnels associés à des mesures correctives et/ou à une perte financière. Des incidents de cybersécurité peuvent survenir suivant un accès non autorisé aux systèmes informatiques d'un fonds (par voie de piratage ou par l'utilisation de logiciels malveillants notamment), mais ils peuvent également découler d'attaques externes comme des attaques par saturation (soit des mesures visant à bloquer aux utilisateurs l'accès aux services offerts par l'entremise d'un réseau). De plus, les incidents de cybersécurité touchant des fournisseurs de services indépendants d'un fonds (comme les administrateurs, les agents des transferts, les dépositaires et les sous-conseillers) ou des émetteurs dans les titres desquels un fonds investit peuvent également exposer un fonds à plusieurs des mêmes risques associés à des incidents de cybersécurité directs. Comme pour les risques généraux liés à l'exploitation, les fonds ont mis en place des systèmes de gestion des risques conçus pour réduire les risques associés à la cybersécurité. Cependant, rien ne garantit que de telles mesures seront efficaces, surtout parce que les fonds ne contrôlent pas directement les systèmes de cybersécurité des émetteurs et des fournisseurs de services indépendants.

#### **Risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés**

Un instrument dérivé est un type de placement dont la valeur est établie en fonction du rendement d'autres placements ou de la fluctuation des taux d'intérêt, des taux de change ou des indices boursiers.

Les fonds peuvent recourir à des instruments dérivés autorisés par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM ») dans la mesure où ceux-ci sont utilisés conformément aux objectifs de placement du fonds. **Un fonds (autre qu'un OPC alternatif) ne peut recourir à des instruments dérivés à des fins spéculatives ou en vue d'établir un portefeuille avec trop d'effet de levier.** Si un fonds (autre qu'un OPC alternatif) a recours à des instruments dérivés, il doit, conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, détenir suffisamment d'actifs ou d'espèces pour pouvoir respecter ses engagements pris aux termes des contrats sur instruments dérivés, de façon à limiter les pertes pouvant découler de l'utilisation d'instruments dérivés. Se reporter aux rubriques « Dispenses et approbations » à la page 76 et « Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement et quels sont les risques associés à un placement dans un tel fonds? – OPC alternatif » à la page 87 pour plus de renseignements.

Il existe de nombreux types d'instruments dérivés, ceux-ci prenant habituellement la forme d'un contrat d'achat ou de vente d'une marchandise, d'une monnaie, d'un titre ou d'un indice boursier donné. Parmi les types d'instruments dérivés les plus courants, on retrouve :

- › les contrats à terme standardisés ou de gré à gré – engagements pris le jour même d'acheter ou de vendre une monnaie, un titre ou un indice boursier à une date déterminée et à un prix fixé d'avance;
- › les contrats d'option – engagements donnant à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres dans un délai prescrit à un prix fixé d'avance;
- › les swaps – contrats négociés entre les parties, celles-ci ayant convenu d'échanger des paiements établis d'après le rendement de différents placements. Parmi les types de swaps les plus courants, on retrouve le swap de taux d'intérêt. La partie A convient de payer à la partie B un montant établi d'après un taux d'intérêt fixé à l'avance. En contrepartie, la partie B convient de payer à la partie A un montant variable établi d'après un taux de référence comme celui du Secured Overnight Financing Rate (le « taux SOFR »), selon le cas.

Les instruments dérivés peuvent aider un fonds commun de placement à atteindre ses objectifs de placement et peuvent servir à l'une des fins suivantes :

- › aux fins de protection contre le risque de fluctuation de la valeur d'un placement pouvant découler d'une variation des taux d'intérêt, des taux de change, des cours des marchandises et des cours boursiers ou pour réduire ce risque;
- › comme substitut aux placements directs dans un titre ou un marché en particulier. Un fonds commun de placement peut recourir aux instruments dérivés au lieu d'acheter le titre même pour des raisons d'économie ou d'efficacité;
- › comme substitut aux placements directs dans une devise dans le cadre de la stratégie de placement globale d'un fonds commun de placement qui investit dans des titres étrangers. Le gestionnaire de portefeuille pourrait être d'avis qu'une monnaie aura un rendement supérieur ou inférieur à celui d'une autre monnaie au cours d'une certaine période et pourrait conclure des contrats de change à terme de gré à gré afin de s'exposer à une devise à court ou à long terme.

Les instruments dérivés comportent des risques spéciaux, dont voici les plus courants :

- › l'utilisation d'instruments dérivés à des fins de couverture peut ne pas toujours être efficace ou peut limiter la possibilité qu'un fonds commun de placement de réaliser un gain;
- › l'utilisation d'instruments dérivés à des fins autres que de couverture ne protège pas un fonds commun de placement d'une baisse de la valeur du titre, de la devise ou du marché sous-jacent dont l'instrument dérivé est un substitut;
- › il se peut que le prix d'un instrument dérivé ne reflète pas exactement la valeur de la monnaie ou du titre sous-jacent;
- › rien ne peut garantir qu'un fonds commun de placement pourra liquider son contrat sur instruments dérivés au moment voulu. Des limites de négociation imposées par une bourse peuvent aussi avoir un effet négatif sur la capacité qu'un fonds commun de placement de liquider ses positions sur instruments dérivés. Cette situation pourrait empêcher un fonds commun de placement de réaliser un profit ou de limiter ses pertes;
- › les instruments dérivés négociés sur les marchés étrangers peuvent être plus difficiles à négocier et pourraient comporter des risques de crédit plus élevés que ceux négociés en Amérique du Nord;
- › le cocontractant aux termes du contrat sur instruments dérivés peut ne pas être en mesure de remplir son obligation de conclure l'opération.

### **Risque associé à l'intégration des facteurs ESG**

Un fonds ou un fonds sous-jacent peut à l'occasion intégrer les facteurs ESG importants à titre de composantes de son processus de placement de la façon décrite à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable ». Ces questions varieront d'une équipe d'investissement à l'autre puisque chaque équipe a mis au point ses propres méthodes d'intégration des facteurs ESG importants dans ses processus d'analyse des investissements et de prise de décisions, s'il y a lieu. Les facteurs ESG peuvent avoir une incidence sur l'exposition d'un fonds ou d'un fonds sous-jacent à certains émetteurs ou à certains secteurs, et un fonds ou un fonds sous-jacent pourrait renoncer à certaines occasions de placement. Il est impossible de garantir que l'intégration des facteurs ESG importants contribuera au rendement positif à long terme d'un fonds ou d'un fonds sous-jacent.

Les critères ESG à appliquer, tels qu'ils sont établis par RBC GMA ou un sous-conseiller, et l'évaluation des caractéristiques ESG d'un émetteur ou d'un secteur peuvent différer des critères ou de l'évaluation établis par d'autres investisseurs. Par conséquent, les fonds ou les fonds sous-jacents pourraient investir dans des émetteurs dont le profil ne correspond pas à des caractéristiques ESG positives ou aux valeurs ESG d'un épargnant en particulier. De plus, la méthodologie employée pour intégrer les facteurs ESG importants pourrait ne pas éliminer la possibilité que le fonds ou le fonds sous-jacent ait une exposition à des émetteurs qui présentent des caractéristiques ESG négatives et cette méthodologie pourrait être modifiée avec le temps.

Les fonds ou les fonds sous-jacents pourraient recourir à de la recherche par des tiers et inclure de la recherche exclusive afin d'évaluer les caractéristiques ESG, les risques et les opportunités que présente un émetteur. De telles données de recherche pourraient être incomplètes, inexactes ou non disponibles, ce qui se traduirait par des évaluations inexactes des pratiques en matière d'ESG d'un émetteur. Les modifications d'ordre législatif ou réglementaire, l'évolution de la conjoncture du marché et/ou des changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient également avoir une incidence sur la qualité et la comparabilité de ces données de recherche.

Se reporter à la rubrique « Risque associé à la stratégie de placement fondée sur des critères ESG » ci-après pour connaître les fonds et les fonds sous-jacents qui cherchent à mettre en œuvre une stratégie de placement particulière fondée sur des critères ESG ou des critères d'impact ou de développement durable.

### **Risque associé à la stratégie de placement fondée sur des critères ESG**

L'utilisation par un fonds d'une stratégie de placement fondée sur des critères ESG peut limiter le nombre et le type d'occasions de placement dont il dispose et, par conséquent, le fonds peut produire un rendement inférieur à celui du marché dans l'ensemble ou à celui d'autres fonds, dont ceux qui ont adopté des critères ESG. Un fonds qui tente de mettre en œuvre une stratégie de placement particulière fondée sur des critères ESG pourrait saisir des occasions d'acheter certains titres à un moment où il serait autrement avantageux de le faire sur le plan économique ou pourrait vendre des titres à un moment où il serait autrement désavantageux de le faire sur le plan économique. Les critères ESG comportent une part d'incertitude et son appliqué de façon discrétionnaire et subjective. Les critères ESG à appliquer et l'évaluation des caractéristiques ESG d'un émetteur ou d'un secteur peuvent différer des critères ou de l'évaluation établis par d'autres investisseurs. Par conséquent, les fonds pourraient investir dans des émetteurs dont le profil ne correspond pas à des caractéristiques ESG positives ou aux valeurs ESG d'un épargnant en particulier. Il est impossible de garantir que le recours à une stratégie de placement fondée sur des critères ESG par un fonds contribuera au rendement positif à long terme d'un fonds.

Un fonds qui adopte une stratégie d'exclusion fondée sur des critères ESG pourrait nuire à son rendement pour différentes raisons, y compris, notamment, l'absence d'exposition à un secteur particulier, une importante indue accordée à une caractéristique ESG, des erreurs ou des omissions dans les données utilisées dans le processus de sélection ainsi que des difficultés techniques dans l'application du processus de sélection. Un fonds peut s'éloigner de sa liste fondée sur des critères d'exclusion ESG s'il estime que cela est dans l'intérêt du fonds, comme lorsque RBC GMA constate que les données utilisées pour dresser la liste d'exclusion sont inexactes ou incomplètes en raison de

faits ou d'événements récents. Un fonds peut également détenir des titres d'émetteurs qui ont été ajoutés à sa liste fondée sur des critères d'exclusion ESG après que le fonds a décidé d'investir dans des titres jusqu'à ce que le fonds soit en mesure de se dessaisir de ces titres de manière adéquate.

Les fonds pourraient recourir à de la recherche par des tiers et inclure de la recherche exclusive afin d'évaluer les caractéristiques ESG, les risques et les occasions que présente un émetteur. De telles données de recherche pourraient être incomplètes, inexactes ou non disponibles, ce qui se traduirait par des évaluations inexactes des pratiques en matière d'ESG d'un émetteur. Les modifications d'ordre législatif ou réglementaire, l'évolution de la conjoncture du marché et/ou des changements dans la disponibilité et la fiabilité des données pourraient également avoir une incidence sur la qualité et la comparabilité de ces données de recherche.

Pour les fonds qui intègrent des facteurs ESG à leur stratégie de placement fondées sur des facteurs ESG, veuillez vous reporter à la rubrique « Risque associé à l'intégration des facteurs ESG » ci-après. Se reporter à la rubrique « Risque associé à la spécialisation » pour connaître les fonds qui peuvent ou non investir dans un secteur particulier de l'économie selon leur processus d'investissement.

### **Risque associé aux placements étrangers**

Les fonds peuvent investir dans des sociétés qui exercent leurs activités ou qui sont inscrites à la cote de bourses de valeurs dans d'autres pays que le Canada. Les placements dans ces sociétés pourraient être touchés par des facteurs économiques et politiques mondiaux, ainsi que par les facteurs économiques et politiques propres au pays ou à la région géographique où l'émetteur exerce ses activités. Plusieurs pays disposent de normes moins strictes en matière de comptabilité, d'audit et de présentation de l'information que celles qui s'appliquent au Canada. Certains marchés boursiers étrangers ont un volume d'opérations moins important, ce qui peut rendre la vente d'un placement plus difficile et les prix plus volatils. Dans certains pays, l'application de lois sur les placements étrangers et le change peut compliquer la vente d'un placement, ou des retenues ou autres impôts ou taxes applicables peuvent réduire le rendement du placement. Différents facteurs financiers, politiques ou sociaux sont susceptibles de nuire à la valeur de placements étrangers, et les sociétés qui exercent leurs activités dans des marchés étrangers pourraient n'avoir à leur disposition que des gammes de produits, des marchés et des ressources limités. Par conséquent, les fonds communs de placement qui se spécialisent par des placements dans des titres de sociétés inscrites à la cote de bourses de valeurs dans d'autres pays que le Canada ou dans des sociétés qui exercent leurs activités dans d'autres pays que le Canada peuvent connaître des variations de prix plus marquées et plus fréquentes à court terme.

Les risques associés aux placements étrangers sont habituellement plus importants dans les marchés émergents.

### **Risque associé aux taux d'intérêt**

Si un fonds investit principalement dans des obligations et d'autres titres à revenu fixe, sa valeur sera principalement touchée par la fluctuation des taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt diminuent, la valeur des parts du fonds aura tendance à augmenter. Par contre, si les taux d'intérêt augmentent, la valeur de ses parts aura tendance à diminuer. Selon l'avoir d'un fonds, l'incidence des taux d'intérêt à court terme sur la valeur d'un fonds commun de placement peut différer de celle des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds commun de placement investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus longue, la principale incidence sur sa valeur sera la modification du niveau général des taux d'intérêt à long terme. Si un fonds commun de placement investit principalement dans des obligations et dans d'autres titres à revenu fixe ayant une durée à l'échéance plus courte, la principale incidence sur sa valeur sera la modification du niveau général des taux d'intérêt à court terme. Si vous voulez tirer un revenu à court terme de votre placement, vous devez savoir que le niveau du revenu en intérêts pouvant être tiré d'un fonds du marché monétaire variera en fonction des rajustements des taux d'intérêt à court terme.

### **Risque associé aux placements en Chine**

Puisque le Fonds d'actions chinoises RBC concentre ses placements en Chine, son rendement devrait être étroitement lié à la conjoncture sociale, politique et économique de la Chine et être plus volatil que le rendement de fonds plus diversifiés sur le plan géographique. Bien que l'économie chinoise ait connu une croissance rapide ces dernières années et que le gouvernement chinois ait mis en œuvre des réformes économiques importantes pour libéraliser la politique commerciale, promouvoir l'investissement étranger et réduire le contrôle gouvernemental de l'économie, rien ne garantit que la croissance économique ou ces réformes se poursuivront. L'économie chinoise pourrait également connaître une croissance plus lente si la demande mondiale ou nationale pour les produits chinois diminue considérablement et/ou si les principaux partenaires commerciaux appliquent des tarifs douaniers ou mettent en œuvre d'autres mesures protectionnistes. L'économie chinoise peut également être touchée par une hausse des taux d'inflation, une récession économique, l'inefficacité du marché, la volatilité et des anomalies concernant les cours qui peuvent être liées à l'influence gouvernementale, à un manque d'information à la disposition du public et/ou à une instabilité politique et sociale. Le gouvernement de la Chine exerce un contrôle serré sur la monnaie afin d'atteindre des objectifs économiques sur les plans commercial et politique et s'immisce souvent dans le marché des devises. Le gouvernement chinois joue également un rôle majeur dans les politiques économiques du pays en matière d'investissements étrangers. Les investisseurs étrangers sont exposés au risque de perte découlant de l'expropriation ou de la nationalisation de leurs actifs et de leurs biens d'investissement, à des restrictions gouvernementales concernant les investissements étrangers et au rapatriement de capitaux investis. Les marchés boursiers chinois font l'objet

d'arrêts fréquents des opérations et d'un faible volume d'opérations, ce qui se traduit par une plus faible liquidité et une volatilité accrue des cours. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient nuire au rendement du Fonds d'actions chinoises RBC et accroître la volatilité d'un placement dans le fonds.

#### **Risque associé aux placements à Hong Kong**

Le Fonds d'actions chinoises RBC peut investir une partie de ses actifs dans des placements à Hong Kong. Un placement dans des sociétés qui sont constituées à Hong Kong ou dont les titres s'y négocient comporte des incidences particulières qui ne sont habituellement pas associées à un placement dans des pays dotés de gouvernements plus démocratiques ou d'économies ou de marchés boursiers mieux établis. La Chine est le principal partenaire commercial de Hong Kong, autant sur le plan des exportations que des importations. Tout changement touchant l'économie, la réglementation commerciale ou les taux de change de la Chine peut nuire à l'économie de Hong Kong.

#### **Risque associé à l'émetteur**

La valeur marchande des titres d'un émetteur particulier peut être plus instable que celle de l'ensemble du marché. En conséquence, si les titres d'un émetteur constituent une partie importante de la valeur marchande des actifs d'un fonds sous-jacent, les variations de la valeur marchande des titres de cet émetteur peuvent causer de plus grandes fluctuations de la valeur liquidative par part du fonds sous-jacent que ce qui serait normalement le cas. Un fonds moins diversifié peut également être pénalisé par une liquidité réduite si une partie importante de son actif est investie dans un seul émetteur. En effet, le fonds pourrait ne pas être en mesure de liquider facilement les titres qu'il détient dans l'émetteur en question pour satisfaire aux demandes de rachat.

En général, un fonds commun de placement ne peut investir plus de 10 % de sa valeur liquidative dans les titres d'un même émetteur. Les fonds communs de placement alternatifs ne sont pas autorisés à investir plus de 20 % de leur valeur liquidative dans les titres d'un même émetteur (la « restriction relative à la concentration »). Cette limite ne s'applique pas aux placements faits dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement des États-Unis ou le gouvernement d'une province ou d'un territoire du Canada, des titres émis par une chambre de compensation, des titres émis par des organismes de placement collectif assujettis aux exigences du Règlement 81-102 et du Règlement 81-101 ou des parts liées à un indice boursier émises par un organisme de placement collectif.

Les fonds indiciaires peuvent investir leur actif dans les titres d'une même société selon la proportion que représentent les titres de cette société dans l'indice repère, même si celle-ci est supérieure à 10 %. Le Fonds indiciaire obligataire du gouvernement canadien RBC, le Fonds indiciaire canadien RBC et le Fonds indiciaire américain RBC investissent leur valeur liquidative conformément à la pondération de leur repère, pouvant dépasser 10 % dans un seul émetteur. Si la proportion que représentent les titres d'une société dans un indice donné augmente, toute augmentation ou diminution de la valeur de ceux-ci aura une incidence plus marquée sur la valeur liquidative d'un fonds et sur son rendement global. Le fonds indiciaire est donc susceptible d'être plus volatil qu'un fonds géré activement dont l'actif est assujéti à une limite de 10 % de titres d'une même société.

#### **Risque associé à un grand investisseur**

Les titres d'un fonds, notamment un fonds sous-jacent, peuvent être détenus en grande quantité par un épargnant, notamment un autre organisme de placement collectif. Afin de pouvoir répondre aux demandes de rachat et de souscription de l'épargnant, le fonds pourrait devoir modifier considérablement son avoir et pourrait devoir acheter ou vendre des placements à des prix désavantageux. Cette situation pourrait réduire le rendement du fonds. La description des fonds indique si un épargnant détenait une quantité importante (plus de 10 %) de parts d'un fonds dans les 30 jours précédant la date du présent prospectus simplifié.

Si un fonds est assujéti à un « fait lié à la restriction de pertes », i) son année d'imposition sera réputée prendre fin aux fins de l'impôt et ii) il deviendra visé par les règles relatives à un fait lié à la restriction de pertes qui s'appliquent généralement aux sociétés qui subissent une acquisition de contrôle, dont la réalisation réputée de pertes en capital non subies et des restrictions touchant leur capacité à reporter les pertes. De façon générale, un fonds sera assujéti à un fait lié à la restriction de pertes si une personne devient un « bénéficiaire détenant une participation majoritaire » du fonds ou un groupe de personnes devient un « groupe de bénéficiaires détenant une participation majoritaire » du fonds, au sens attribué à ces expressions dans les règles relatives aux personnes affiliées dans la Loi de l'impôt, avec les modifications pertinentes. De façon générale, un bénéficiaire détenant une participation majoritaire d'un fonds sera un bénéficiaire qui, avec les droits de bénéficiaire de personnes ou sociétés de personnes auxquelles le bénéficiaire est affilié, est propriétaire d'une participation dans le fonds dont la juste valeur marchande est supérieure à 50 % de celle de l'ensemble des droits sur le revenu ou le capital, respectivement, du fonds. Un fonds sera généralement dispensé de l'application éventuelle des règles relatives à un fait lié à la restriction de pertes s'il constitue une « fiducie de placement déterminée » au sens de la Loi de l'impôt.

#### **Risque associé à l'effet de levier**

En tant qu'OPC alternatifs en vertu du Règlement 81-102, les fonds alternatifs RBC ne sont pas visés par certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des OPC classiques (sauf les OPC alternatifs) de recourir à l'effet de levier de leurs actifs pour emprunter, effectuer des ventes à découvert et/ou utiliser des dérivés. Il se peut que des décisions de placement

concernant les actifs des fonds alternatifs RBC dépassent la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions ne sont pas les bonnes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements avaient été effectués uniquement dans le cadre d'un portefeuille acheteur sans effet de levier comme c'est le cas pour la plupart des OPC classiques qui investissent dans des actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement qui font appel à l'effet de levier augmentent le taux de rotation du fonds, les coûts associés à ses opérations et à ses incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

Aux termes des restrictions en matière de placement applicables aux OPC alternatifs qui sont énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale de chacun des fonds alternatifs RBC correspondant à la somme de ce qui suit, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds : i) la valeur totale de la dette impayée aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) la valeur notionnelle totale des positions du fonds sur des dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale de chacun des fonds alternatifs RBC dépasse trois fois la valeur liquidative du fonds, le fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener l'exposition brute globale à un maximum de trois fois la valeur liquidative du fonds.

Conformément au Règlement 81-102, un fonds alternatif RBC peut emprunter des fonds jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et peut vendre des titres à découvert, dans la mesure où la valeur marchande totale des titres vendus à découvert est limitée à 50 % de sa valeur liquidative. Le recours combiné à la vente à découvert et à l'emprunt de fonds par un fonds alternatif RBC est assujéti à une limite globale de 50 % de sa valeur liquidative. Si la valeur globale des fonds empruntés et de la valeur marchande totale de l'ensemble des titres vendus à découvert par un fonds alternatif RBC dépasse 50 % de sa valeur liquidative, le fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener la valeur globale des fonds empruntés et de la valeur marchande totale des titres vendus à découvert à un maximum de 50 % de la valeur liquidative du fonds.

#### **Risque associé à la liquidité**

La liquidité signifie la rapidité et la facilité avec lesquelles un élément d'actif peut être vendu et converti en espèces. La plupart des titres détenus par des fonds communs de placement peuvent être vendus facilement et à un juste prix. Dans certains cas, comme c'est le cas en périodes de fluctuations soudaines des taux d'intérêt et/ou lorsque les marchés sont perturbés, qu'un émetteur manque à ses obligations ou encore qu'un jour férié est observé dans un territoire étranger, certains titres peuvent devenir moins liquides, c'est-à-dire qu'ils se vendent moins rapidement ou moins aisément. Certains titres peuvent ne pas être liquides en raison de restrictions juridiques, de la nature du placement, de certaines caractéristiques, comme les sûretés, ou du manque d'acheteurs intéressés par le titre ou le marché donné. En conséquence de l'absence de liquidité, les titres peuvent être vendus à perte ou le rendement d'un fonds pourrait être réduit ou les parts de série FNB pourraient se négocier à escompte par rapport à la valeur liquidative par part de série FNB sur le marché.

#### **Risque associé au marché**

Le risque associé au marché représente le risque inhérent à un placement sur les marchés des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe. La valeur marchande des placements d'un fonds variera en fonction d'événements propres aux sociétés et de l'état des marchés des actions ou des titres à revenu fixe en général, y compris, notamment, la guerre et l'occupation d'un territoire, le terrorisme, les facteurs géopolitiques, les crises sanitaires, les catastrophes naturelles, les changements climatiques et l'agitation civile. La valeur marchande des placements d'un fonds variera également en fonction de la conjoncture économique et financière générale dans les pays où sont faits ces placements (découlant notamment de crises politiques ou sociales ou de crises liées aux changements climatiques ou à d'autres facteurs).

#### **Risque associé aux séries multiples**

Les parts de la plupart des fonds sont offertes en plusieurs séries. Chaque série assume ses propres frais qui sont comptabilisés séparément. Ces frais seront déduits aux fins du calcul de la valeur par part pour cette série, ce qui entraînera la réduction de cette valeur. Si une série n'est pas en mesure de payer ses frais ou ses dettes, les éléments d'actif des autres séries seront affectés au paiement de ceux-ci. Par conséquent, le prix par part des autres séries de parts pourrait également diminuer. Se reporter aux rubriques « Achats, échanges et rachats » à la page 40 et « Frais » à la page 59 pour plus de renseignements sur chaque série et sur la méthode de calcul de sa valeur par part.

#### **Risque associé aux versements**

La Solution de versement géré RBC, la Solution de versement géré RBC – Évolué et la Solution de versement géré RBC – Évolué Plus effectuent des distributions mensuelles périodiques en fonction d'un taux de versement. Ces fonds sont conçus afin de produire un flux de trésorerie périodique tout en gérant également les incidences sur le capital investi. Le risque associé aux versements correspond au risque que la somme de vos flux de trésorerie fluctue en raison de la conjoncture du marché des capitaux. À titre d'exemple, si le rendement du fonds au cours de l'année est inférieur au taux de versement, alors la somme des distributions mensuelles pourrait diminuer au cours de l'année suivante. De plus, le montant de la distribution mensuelle peut également être rajusté au cours de l'année sans préavis si la conjoncture du marché des capitaux a eu une incidence importante sur la capacité à maintenir le taux de versement du fonds.



**Risque associé aux investisseurs institutionnels étrangers qualifiés**

Le Fonds d'actions chinoises RBC peut investir dans des actions de type A chinoises admissibles inscrites et négociées à la Bourse de Shanghai (la « Bourse de Shanghai ») et à la Bourse de Shenzhen (la « Bourse de Shenzhen ») par un titulaire d'une licence d'investisseur institutionnel étranger qualifié (*Qualified Foreign Institutional Investor* ou « QFII »), ou par son entremise, délivrée par la China Securities Regulatory Commission et assujettie aux exigences réglementaires chinoises applicables (la « réglementation QFII »). La licence QFII peut être suspendue, réduite ou révoquée en tout temps en raison de changements aux lois, aux règlements ou aux politiques applicables de la Chine, ou d'une mesure ou d'une omission de la part du titulaire de licence visé, ce qui pourrait entraîner la liquidation ou le rapatriement des actions de type A chinoises du fonds achetées au moyen de la licence QFII. La réglementation QFII pourrait être révisée dans l'avenir et comprendre des modifications visant les règles permettant au fonds de rapatrier des espèces de la Chine. Ces modifications pourraient limiter la capacité du fonds à acheter ou à vendre des actions de type A chinoises au moment où il le souhaite ainsi que sa capacité à régler les demandes de rachat des porteurs de parts à l'intérieur du délai demandé. Le régime QFII impose aussi des limites sur la propriété étrangère des actions de type A chinoises, lesquelles pourraient également avoir des incidences sur le moment des placements du fonds dans certaines actions de type A chinoises.

**Risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative**

Le Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC, le Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC, le Fonds d'actions américaines QUBE RBC, le Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC, le Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC, le Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC, le Fonds d'actions mondiales QUBE RBC, le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC, le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC, le Fonds d'actions monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC, le Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans combustibles fossiles Vision QUBE RBC, le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC et le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert) (collectivement, les « Fonds QUBE RBC® »), ainsi que le Fonds tendance d'actions canadiennes RBC, sont gérés au moyen d'un processus de placement de nature quantitative, soit un style de placement dans le cadre duquel des modèles mathématiques ou statistiques sont utilisés pour établir les données sur lesquelles seront fondées les décisions de placement.

Les stratégies de placement de nature quantitative ont recours à des modèles statistiques complexes afin de contrôler le risque au niveau du portefeuille et de sélectionner chacun des titres. Les stratégies de placement de nature quantitative se caractérisent par le contrôle rigoureux des risques et une méthode disciplinée de sélection des titres. Bien qu'elles soient habituellement reconnues comme étant positives, ces caractéristiques comportent également des risques qui leur sont propres. Les modèles mathématiques et statistiques qui guident le contrôle du risque et la sélection disciplinée des titres se fondent sur les données antérieures. Lorsque les marchés se comportent de façon imprévisible, les modèles de nature quantitative peuvent produire des résultats imprévus pouvant avoir une incidence sur le rendement d'un fonds.

**Risque associé à l'absence d'un marché actif**

Les parts du Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC et du Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert) étaient placées dans le cadre d'un placement privé avant la date du présent prospectus simplifié. Rien ne garantit qu'un marché public actif sera maintenu pour les parts des fonds.

**Risque associé à l'absence d'un marché actif pour les parts de série FNB**

Même si les parts de série FNB du Portefeuille prudence d'obligations RBC, du Portefeuille d'obligations essentielles RBC, du Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC, du Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC, du Fonds nord-américain de valeur RBC, du Fonds nord-américain de croissance RBC, du Fonds d'actions internationales RBC, du Fonds de dividendes de marchés émergents RBC, du Fonds mondial d'énergie RBC, du Fonds mondial de métaux précieux RBC et du Fonds mondial de technologie RBC sont inscrites à la cote de la Cboe Canada, rien ne garantit qu'un marché public actif sera maintenu pour les parts de série FNB.

**Risque associé à l'utilisation des services d'un courtier principal pour la détention d'éléments d'actif**

La totalité ou une partie des éléments d'actifs d'un fonds alternatif RBC peut être détenue par le courtier principal (*prime broker*) pour le compte du fonds pour certains services de courtage, de règlement, de dépôt, de compensation et autres fournis dans le cadre de ces opérations. La totalité ou une partie des éléments d'actif d'un fonds alternatif RBC peut être détenue dans un ou plusieurs comptes sur marge du fait que le fonds recourra à l'effet de levier et pourrait effectuer des ventes à découvert. Dans des comptes sur marge, les éléments d'actif du client sont parfois moins isolés qu'aux termes d'une convention de dépôt plus conventionnelle. Le courtier principal peut également prêter, nantir ou hypothéquer les éléments d'actif d'un fonds alternatif RBC figurant dans ces comptes, ce qui pourrait entraîner leur perte. Par conséquent, les éléments d'actif d'un fonds alternatif RBC pourraient être gelés et ne pas pouvoir être retirés ni utilisés aux fins d'opérations ultérieures pendant une période prolongée si le courtier principal éprouve des problèmes financiers, notamment en cas de défaut, de faillite ou d'insolvabilité. Le cas échéant, le fonds alternatif RBC pourrait subir des pertes du fait qu'il n'y a pas suffisamment d'éléments d'actif dans le compte établi auprès du courtier principal pour régler les réclamations de ses créanciers et du fait d'une détérioration du marché pendant que ses positions ne pouvaient être négociées. En outre, le courtier principal ne sera probablement pas en mesure de fournir un levier financier au fonds alternatif RBC, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur son rendement.

**Risque que le cours des parts de série FNB diffère de leur valeur liquidative par part de série FNB**

Il se peut que les parts de série FNB d'un fonds se négocient à des cours inférieurs, équivalents ou supérieurs à leur valeur liquidative par part de série FNB. La valeur liquidative par part de série FNB fluctuera en fonction de la valeur marchande des avoirs d'un fonds. Le cours des parts de série FNB fluctuera en fonction de la valeur liquidative par part de série FNB du fonds pertinent, de l'offre et de la demande à la TSX ou à la Cboe Canada, ainsi que de l'interruption ou la cessation des négociations sur la TSX ou la Cboe Canada, selon le cas. Par conséquent, le rendement des parts de série FNB par rapport à celui de séries d'OPC classiques d'un fonds pourrait varier. En outre, un seul investisseur, notamment un autre fonds, peut détenir une tranche importante des parts de série FNB d'un fonds. Si un investisseur important achetait ou vendait une tranche importante des parts de série FNB d'un fonds, la valeur marchande de ces parts de série FNB pourrait baisser ou augmenter, selon le cas, provisoirement, si bien que les parts de série FNB seraient achetées ou vendues moyennant un escompte ou une prime par rapport à la valeur liquidative par part de série FNB du fonds. De plus, d'autres facteurs pourraient entraîner des fluctuations entre le rendement des parts de série FNB et celle de séries d'OPC classiques, comme les courtages et la TVH. Cependant, étant donné que les porteurs de parts et les courtiers peuvent échanger le nombre prescrit de parts d'un fonds à la valeur liquidative par part de série FNB, RBC GMA estime que les parts ne se négocieront fort probablement pas moyennant des escomptes ou des primes élevés par rapport à leur valeur liquidative par part de série FNB d'un fonds.

Si un porteur de parts achète des parts de série FNB d'un fonds à un moment où le cours d'une part de série FNB est à prime par rapport à la valeur liquidative par part de série FNB ou vend des parts de série FNB d'un fonds à un moment où le cours d'une part de série FNB est à escompte par rapport à la valeur liquidative par part de série FNB, il pourrait subir une perte.

**Risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres**

Certains fonds (et certains fonds sous-jacents dans lesquels un fonds peut investir, selon le cas) peuvent conclure des arrangements de prêt de titres ainsi que des mises en pension et des prises en pension de titres conformément aux règles des ACVM. Des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres peuvent être conclues pour accroître les revenus ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme pour augmenter la valeur liquidative d'un fonds.

Dans le cadre d'une opération de prêt de titres, un fonds prête ses titres à un emprunteur en contrepartie de frais. Une mise en pension de titres a lieu lorsqu'un fonds vend un titre à un certain prix et s'engage à le racheter plus tard auprès de la même partie à un prix plus élevé. L'écart entre le prix plus élevé et le prix initial se compare à l'intérêt sur un prêt. À l'inverse, une prise en pension a lieu lorsque le fonds achète un titre à un certain prix et s'engage à le revendre à la même partie à un prix plus élevé. L'autre partie à une opération de prêt, à une mise en pension ou à une prise en pension de titres doit livrer une garantie au fonds.

Certains risques se rattachent aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres. En cas de défaut de l'autre partie quant à l'exécution de l'opération, le fonds pourrait demeurer en possession de la garantie donnée par l'autre partie en vue de garantir l'opération. Dans le cadre d'une opération de prêt ou d'une mise en pension de titres, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des garanties détenues et les sommes en espèces reçues n'augmentent pas autant que la valeur des titres qui ont été prêtés ou qui ont fait l'objet d'une entente visant leur achat et que l'autre partie à l'opération ne peut mener à bien l'opération. Dans le cadre d'une prise en pension, le fonds pourrait subir une perte si la valeur des titres achetés diminue par rapport à la valeur des sommes en espèces et des garanties remises. Afin de minimiser ces risques, l'autre partie doit fournir une garantie qui équivaut à au moins 102 % de la valeur des titres ou des espèces du fonds commun de placement et qui est permise par les ACVM. La valeur des opérations et de la garantie fait l'objet d'un suivi quotidien et la garantie sera rajustée en conséquence par l'agent de prêt de titres des fonds.

Les fonds (y compris les fonds sous-jacents) qui concluent des opérations de prêt ou des mises en pension de titres ne peuvent engager plus de 50 % de leur valeur liquidative dans des opérations de prêt de titres ou des mises en pension de titres en tout temps. On pourra mettre fin à une opération de prêt de titres en tout temps, et toutes les mises en pension et prises en pension de titres doivent être exécutées dans un délai de 30 jours.

**Risque associé à la vente à découvert**

Les fonds alternatifs RBC peuvent vendre des titres à découvert dans le cadre de leurs stratégies de placement. Une vente à découvert d'un titre pourrait exposer un fonds à des pertes si le cours du titre vendu à découvert augmente, puisque le fonds pourrait être tenu d'acheter ce titre pour couvrir sa position vendeur à un prix supérieur à celui auquel ce titre a été vendu à découvert. La vente à découvert de titres comporte un risque de perte illimité étant donné que le cours d'un titre peut s'apprécier indéfiniment avant que la position à découvert soit liquidée. De plus, une vente à découvert nécessite l'emprunt du titre pour que la vente à découvert puisse être réalisée. Rien ne garantit que le prêteur du titre n'exigera pas le remboursement du titre avant que le fonds ne le souhaite, ce qui pourrait ainsi obliger un fonds à emprunter le titre ailleurs ou à l'acheter sur le marché à un prix défavorable. Si plusieurs prêteurs du titre sur le marché rappellent en même temps le même titre, il peut survenir une liquidation forcée des positions vendeur qui pourraient provoquer une hausse importante du cours du titre emprunté. En outre, l'emprunt de titres nécessite le versement de frais d'emprunt. Rien ne garantit que les frais d'emprunt n'augmenteront pas au cours de la période d'emprunt, ce qui s'ajoute aux frais de la stratégie de vente à découvert. De plus, rien ne garantit que le titre qui a fait l'objet d'une vente à découvert puisse être racheté en raison des limites imposées par l'offre et la demande sur le marché. Un OPC alternatif

est généralement autorisé à vendre des titres à découvert jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative, y compris jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres d'un seul émetteur, comme il est expliqué dans les stratégies de placement des fonds alternatifs RBC, à la page 29.

**Risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière**

La fréquence et le volume des opérations sur les titres de sociétés à petite capitalisation boursière sont généralement plus faibles que ceux observés chez les sociétés à grande capitalisation. Ainsi, le cours des actions des sociétés à petite capitalisation boursière est généralement moins stable que celui des sociétés à grande capitalisation boursière. La valeur des titres peut grimper ou chuter de façon plus marquée que celle d'autres titres, et il peut être plus difficile de les acheter ou de les vendre.

**Risque associé à la spécialisation**

Certains fonds se spécialisent dans un secteur précis de l'économie ou une région du monde ou se démarquent par une approche ou un style particulier de gestion des placements, comme la croissance, la valeur ou l'investissement socialement responsable. La spécialisation permet à un fonds de miser sur une approche précise en matière de placement, capable de stimuler le rendement si le secteur, le pays ou le style de placement a la faveur du marché. Par contre, si le secteur, le pays ou le style de placement ne connaît plus autant de succès, il se peut que le rendement du fonds commun de placement soit inférieur à celui de placements moins spécialisés. Les fonds communs de placement qui se spécialisent se montrent moins enclins à la diversification, mais peuvent offrir des avantages de diversification aux portefeuilles qui n'ont pas autrement de placements dans ce type de spécialisation.

**Risque associé au programme Stock Connect**

Le Fonds d'actions chinoises RBC peut investir dans des actions de type A chinoises admissibles inscrites et négociées à la Bourse de Shanghai et à la Bourse de Shenzhen dans le cadre du programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect (« Stock Connect »). Stock Connect permet aux investisseurs de négocier et de régler des actions de type A chinoises par l'entremise de la Stock Exchange of Hong Kong Limited (la « Bourse de Hong Kong ») et est exploitée par la Bourse de Shanghai, la Bourse de Shenzhen, la Hong Kong Securities Clearing Corporation Limited (la « chambre de compensation de Hong Kong ») et la China Securities Depository and Clearing Corporation Limited, la chambre de compensation centrale de la République populaire de Chine. Le Fonds d'actions chinoises RBC pourrait négocier et régler des titres choisis inscrits à la cote de la Bourse de Shanghai et de la Bourse de Shenzhen, respectivement, par l'entremise d'un mécanisme de négociation à la Bourse de Hong Kong et à la chambre de compensation de Hong Kong.

En général, les actions de type A chinoises ne peuvent être vendues, achetées ou transférées que par l'entremise de Stock Connect et conformément à ses règles et règlements. Stock Connect n'est pas assujéti à des quotas de placement individuels, mais, conformément à la réglementation chinoise, les participants de Stock Connect doivent respecter des quotas de placement quotidiens et globaux. Ces quotas peuvent restreindre ou limiter la capacité d'un fonds à investir dans les actions de type A chinoises aux moments que le fonds privilégie.

**Risque associé à la reproduction de l'indice**

Les fonds indiciels RBC cherchent à procurer un rendement semblable à celui de leurs indices repères. Toutefois, les frais d'exploitation et de gestion d'un fonds influent sur sa capacité d'atteindre le même rendement que l'indice. Certains frais varient en fonction de divers facteurs, dont la taille du fonds, la composition de chaque indice, la compétence du gestionnaire de portefeuille et le volume d'opérations des porteurs de parts du fonds. Des opérations trop fréquentes entraînent des frais additionnels qui font obstacle à l'atteinte, par le fonds, du même rendement que celui de son indice repère.

**Risque associé à un placement dans une fiducie**

Lorsqu'un fonds investit dans une fiducie, il court le risque, en tant que porteur de parts de cette fiducie, d'être tenu responsable de toutes les obligations de la fiducie, de sorte qu'il pourrait faire l'objet d'une saisie ou d'une autre mesure en exécution forcée afin de satisfaire à ces obligations. Ce risque est associé aux fiducies de revenu, notamment les fiducies de placement immobilier et d'autres formes de fiducies commerciales. Ce risque est considéré comme faible. L'Alberta, l'Ontario, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique et le Manitoba ont adopté des lois qui éliminent ce risque pour les porteurs de parts de fiducies qui sont des émetteurs assujettis constitués sous le régime des lois de ces provinces. Si les fonds doivent s'acquitter de telles obligations et qu'ils omettent de le faire, un porteur de parts du fonds pourrait être tenu personnellement responsable des obligations de la fiducie. La possibilité qu'un porteur de parts engage sa responsabilité personnelle dans ce contexte est jugée extrêmement faible.

## Questions relatives au placement

### *Investissement responsable*

#### *Fonds Vision RBC*

Les fonds Vision RBC intègrent des facteurs ESG qui font partie de leurs objectifs de placement fondamentaux. Pour ce faire, les fonds Vision RBC appliquent une stratégie d'exclusion en matière d'ESG fondée sur un ensemble de critères définis liés aux facteurs ESG, découlant généralement d'un certain principe ou d'un ensemble de valeurs. RBC GMA utilise les services de recherche ESG d'un tiers fournisseur, Sustainalytics, pour qu'il fournisse des services de recherche indépendants et objectifs au sujet des critères d'exclusion en matière d'ESG pour le compte des fonds Vision RBC. À l'occasion, un fonds Vision RBC peut s'éloigner de sa ou ses listes d'exclusion lorsque RBC GMA établit que cela serait dans l'intérêt du fonds, comme lorsque RBC GMA constate que les données utilisées pour dresser la liste d'exclusion sont inexactes ou incomplètes en raison de faits ou d'événements récents.

#### **Fonds d'obligations à court terme sans combustibles fossiles Vision RBC, Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC, Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC, Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans combustibles fossiles Vision QUBE RBC, Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC et Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC**

Le processus de placement de chacun de ces fonds Vision RBC commence en excluant les émetteurs définis dans deux listes d'exclusion qui déterminent l'univers de placements des fonds. La première liste d'exclusion est fondée sur le rapport Carbon Underground 200 et la deuxième liste d'exclusion est préparée par Sustainalytics, dans chaque cas, comme il est décrit ci-après. Les deux listes d'exclusion sont appliquées en même temps et identifient les émetteurs qui ont participé à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles, en fonction de revenus tirés de ces activités ou des réserves éventuelles d'émissions de combustibles fossiles.

Le rapport Carbon Underground 200 repère et écarte les titres des 100 plus grandes sociétés charbonnières ouvertes dans le monde et des 100 plus grandes sociétés de pétrole et de gaz ouvertes dans le monde, classées en fonction des émissions de carbone pouvant émaner de leurs réserves présentées.

En ce qui concerne la deuxième liste d'exclusion, Sustainalytics détermine et écarte les titres d'émetteurs a) qui, directement ou indirectement au moyen d'une participation importante dans une filiale, tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation i) de l'exploration et de l'extraction du pétrole et du gaz naturel dans l'Arctique; ii) de l'exploration, de la production, du raffinage, du transport et/ou du stockage de pétrole et de gaz naturel; iii) de l'extraction de sables bitumineux, d'énergie de schiste et/ou de charbon thermique, et/ou iv) de la prestation de services de stockage, de transport, d'extraction et de raffinage de charbon thermique, et b) qui, directement ou indirectement au moyen d'une participation importante dans une filiale, tirent 10 % ou plus de leurs produits d'exploitation de la fourniture de produits et services personnalisés qui soutiennent l'exploration, la production, le raffinage, le transport et/ou le stockage de pétrole et de gaz, ou de la production d'énergie à base de charbon thermique.

RBC GMA applique ensuite son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres pour le fonds, qui comprend l'intégration de facteurs ESG. Se reporter à la rubrique « Intégration de facteurs ESG » à la page 100.

Si le Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC investit dans des fonds sous-jacents, les processus de sélection et d'intégration de facteurs ESG décrits ci-dessus sont appliqués par le fonds sous-jacent.

#### **Fonds d'obligations Vision RBC, Fonds équilibré Vision RBC, Fonds d'actions canadiennes Vision RBC et Fonds d'actions mondiales Vision RBC**

Le processus d'investissement de chacun de ces fonds Vision RBC débute par l'exclusion d'émetteurs énumérés dans une liste d'exclusion créée à partir de données de Sustainalytics qui établit l'univers des occasions de placement du fonds. À l'exception des obligations gouvernementales et quasi-gouvernementales, Sustainalytics fonde les critères d'exclusion en matière d'ESG sur une ou plusieurs des trois catégories, selon le cas : participation dans des produits, controverses en matière d'ESG et rendement relatif. Les critères d'exclusion en matière d'ESG pour les obligations gouvernementales et quasi-gouvernementales applicables sont analysés en fonction du *Niveau de risque pays*, comme il est décrit ci-après. Chacun de ces fonds Vision RBC applique une liste d'exclusion fondée sur les critères d'exclusion en matière d'ESG. RBC GMA applique ensuite son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds, qui comprend l'intégration de facteurs ESG. Se reporter à la rubrique « Intégration de facteurs ESG » à la page 100.

Si le Fonds équilibré Vision RBC investit dans des fonds sous-jacents, les processus de sélection et d'intégration de facteurs ESG décrits ci-dessus sont appliqués par le fonds sous-jacent.

### *Participation dans des produits*

Le critère de la participation dans des produits exclut les titres d'émetteurs dont les activités sont principalement axées sur la production et la distribution d'alcool, de jeux de hasard, d'armes, de divertissement pour adultes, de cannabis et de produits du tabac. La participation est fondée sur les revenus tirés de ces activités, selon les données recueillies par Sustainalytics. Les émetteurs ou leurs filiales à participation majoritaire qui participent aux catégories de produit suivantes sont exclus de l'univers de placement de ces fonds Vision RBC :

- › **Alcool** : Les émetteurs ou leurs filiales à participation majoritaire tirent au moins 5 % de leurs produits d'exploitation de la production de boissons alcooliques, ou tirent au moins 10 % de leurs produits d'exploitation d'activités liées à la production ou à la vente de boissons alcooliques.
- › **Jeux de hasard** : Les émetteurs ou leurs filiales à participation majoritaire tirent au moins 5 % de leurs produits d'exploitation d'établissement de jeux de hasard, ou tirent au moins 10 % de leurs produits d'exploitation de la production de biens et services liés à l'exploitation de jeux de hasard.
- › **Armes** : Les émetteurs ou leurs filiales à participation majoritaire tirent au moins 5 % de leurs produits d'exploitation de la fabrication d'armes militaires, d'armes de petit calibre, de systèmes de livraison d'armes et/ou de composantes intégrées ou personnalisées d'armes, ou tirent au moins 10 % de leurs produits d'exploitation de produits et/ou de services personnalisés qui soutiennent les armes militaires, les composantes d'armes, l'entretien des armes, ou la vente au détail d'armes de petit calibre.
- › **Divertissement pour adultes** : Les émetteurs ou leurs filiales à participation majoritaire tirent au moins 5 % de leurs produits d'exploitation de la production de divertissement pour adultes et/ou de la propriété ou l'exploitation d'établissements de divertissement pour adultes, ou tirent au moins 10 % de leurs produits d'exploitation de la distribution de matériel de divertissement pour adultes.
- › **Cannabis** : Les émetteurs ou leurs filiales à participation majoritaire tirent au moins 5 % de leurs produits d'exploitation de la fabrication de produits du cannabis, ou tirent au moins 10 % de leurs produits d'exploitation de la production de produits liés au cannabis ou de la vente de produits de cannabis.
- › **Produits du tabac** : Les émetteurs ou leurs filiales à participation majoritaire tirent au moins 5 % de leurs produits d'exploitation de la fabrication de produits du tabac, ou tirent au moins 10 % de leurs produits d'exploitation de la production de produits liés au tabac ou de la vente de produits du tabac.

### *Controverses en matière d'ESG*

Le critère de controverse en matière d'ESG exclut les titres d'émetteurs dont les activités sont classées dans la catégorie 5 (grave) ou dans la catégorie 4 (élevée), selon une cote de controverse déterminée par Sustainalytics. Sustainalytics utilise une échelle de controverse ESG à cinq niveaux pour ses cotes de controverse, allant de la catégorie 1 (faible), soit le niveau de gravité le moins élevé, à la catégorie 5 (grave), soit le niveau le plus élevé. Si Sustainalytics ne repère aucune controverse en matière d'ESG en lien avec un émetteur, elle considérera que l'émetteur n'affiche « aucune preuve de controverse ».

La cote de controverse de Sustainalytics est fondée sur son évaluation de la participation de l'émetteur à des incidents ayant des répercussions négatives en matière d'ESG. Les incidents sont évalués en fonction de l'incidence de l'incident pour les parties prenantes et du risque lié à la réputation que l'incident représente pour l'entreprise. Des exemples de tels incidents comprennent une grève à l'usine de l'entreprise ou un accident au lieu de travail.

Les événements sont des séries d'incidents isolées ou reliés portant sur les mêmes enjeux en matière d'ESG. Sustainalytics classe les événements en 40 indicateurs d'événements, qui couvrent une gamme de sujets en matière d'ESG. Les indicateurs d'événements reliés sont classés en dix thèmes litigieux :

- › **Incidents liés aux activités** : activités de l'entreprise qui ont une incidence sur l'environnement, notamment l'utilisation de l'eau, l'utilisation du sol et la gestion des émissions et déchets.
- › **Incidents liés à la chaîne d'approvisionnement environnementale** : activités des entreprises fournisseurs qui ont une incidence sur l'environnement, notamment l'utilisation de l'eau, l'utilisation du sol et la gestion des émissions et déchets.
- › **Incidents liés aux produits et aux services** : incidence environnementale négative de produits et services de l'entreprise.
- › **Incidents liés aux employés** : activités de l'entreprise qui ont une incidence sur ses employés, notamment la violation des droits de la personne, les relations de travail et la santé et la sécurité.
- › **Incidents liés à la chaîne d'approvisionnement sociale** : activités du fournisseur qui ont une incidence sur ses employés, notamment la violation des droits de la personne, les relations de travail et la santé et la sécurité.
- › **Incidents liés aux clients** : activités de l'entreprise qui ont une incidence négative sur les clients, notamment les questions de qualité et de sécurité, les incidents anticoncurrentiels et la sécurité des données.
- › **Incidents liés à la société et à la collectivité** : activités de l'entreprise qui ont une incidence sur les collectivités locales et la société de façon générale.
- › **Incidents liés à l'éthique commerciale** : activités commerciales contraires à l'éthique, notamment la corruption, la fraude, les conflits d'intérêts et la violation de la propriété intellectuelle.

- › **Incidents liés à la gouvernance** : incidents liés à la gouvernance, notamment les conflits au sein des conseils d'administration, la rémunération des membres de la haute direction et les problèmes liés aux structures des conseils d'administration.
- › **Incidents liés à la politique publique** : implication négative d'une entreprise dans des activités politiques, notamment des contributions politiques importantes et un lobbying négatif.

#### *Rendement relatif*

Le critère du rendement relatif exclut les titres d'émetteurs évalués comme les « pires de la catégorie ». Pour qu'il soit classé comme pire de la catégorie, Sustainalytics doit attribuer à l'émetteur une évaluation du risque ESG de risque sévère et l'évaluation du risque ESG de l'émetteur doit se classer au quartile inférieur de son groupe de référence du sous-secteur, selon la définition de Sustainalytics.

L'évaluation du risque ESG de Sustainalytics mesure le risque ESG non géré d'un émetteur, ou la mesure dans laquelle la valeur économique d'une entreprise est menacée par les facteurs ESG. L'évaluation du risque ESG comprend une valeur quantitative et une catégorie de risque. Sustainalytics attribue des notes d'évaluation du risque ESG en évaluant trois éléments constitutifs :

- › **Gouvernance** : Sustainalytics évalue l'exposition de l'émetteur aux controverses en matière de gouvernance.
- › **Questions ESG importantes** : Sustainalytics évalue la gestion par l'émetteur des risques ESG qu'elle juge importants pour le sous-secteur de l'émetteur, ainsi que son exposition.
- › **Questions ESG idiosyncratiques** : Sustainalytics évalue la gravité d'un événement sans rapport avec le sous-secteur spécifique de l'émetteur. Sustainalytics estimera qu'un tel événement constitue une question ESG importante lorsque l'événement est classé dans la catégorie 4 (élevée) ou dans la catégorie 5 (grave) (se reporter ci-dessus à la rubrique « Controverses en matière d'ESG »).

L'évaluation du risque ESG et les catégories de risque sont conçues pour être comparables entre les sous-secteurs. Pour qu'elle soit considérée comme pertinente dans les évaluations du risque ESG, une question doit avoir une incidence potentiellement substantielle sur la valeur économique de l'entreprise et, par conséquent, sur son profil de risque et de rendement financiers dans une perspective de placement.

#### *Niveau de risque pays*

En ce qui a trait aux obligations gouvernementales et quasi-gouvernementales, les critères d'évaluation du niveau de risque pays excluent les entités gouvernementales et reliées à des gouvernements de pays à qui Sustainalytics a attribué une note D ou E. Sustainalytics utilise une échelle ESG à cinq niveaux pour établir le niveau de risque pays, la note en lettre la plus élevée possible étant A et la plus faible étant E.

Le niveau de risque pays de Sustainalytics mesure le risque pour la prospérité et le développement économique à long terme d'un pays en évaluant la richesse nationale d'un pays et la capacité de celui-ci d'utiliser et de gérer cette richesse de manière efficace et durable. Les notes en lettre sont attribuées en fonction du pointage global fondé sur les facteurs ESG d'un pays. Le pointage global fondé sur le facteur ESG tient compte des trois résultats suivants pour chaque pays :

- › **Rendement en matière d'ESG** : évaluation du rendement d'un pays selon des indicateurs clés en matière d'ESG au sein des thèmes suivants : le capital naturel et produit, le capital humain et le capital institutionnel. Le capital naturel et produit évalue la réduction de l'intensité de carbone, de l'utilisation des ressources, de la gouvernance et de l'État de droit dans un pays. Le capital humain évalue la santé et le bien-être de la population d'un pays et le niveau de satisfaction des besoins fondamentaux de l'égalité des chances de sa population. Le capital institutionnel évalue la robustesse et la qualité des institutions d'un pays ainsi que la stabilité sociale et politique du pays.
- › **Rendement en matière de tendances** : évaluation du rendement en matière d'ESG d'un pays au cours des cinq dernières années.
- › **Rendement à l'égard des événements survenus dans un pays** : évaluation de mesures actuelles qui surviennent dans un pays et qui pourraient avoir une incidence sur la prospérité et le développement économique d'un pays et sa capacité de gérer sa richesse de manière efficace et durable. Des événements négatifs ou des modèles d'événements peuvent comprendre des guerres, des troubles civils, des événements climatiques extrêmes et des crimes violents à grande échelle.

#### *Intégration de facteurs ESG*

L'investissement responsable comprend l'intégration de facteurs ESG, que RBC GMA définit comme l'inclusion constante de facteurs ESG importants dans les décisions d'investissement en vue de repérer les principaux risques et occasions éventuels et d'accroître le rendement rajusté en fonction du risque à long terme.

Les équipes de placement de ce certains fonds, qui sont présentées dans les descriptions des fonds débutant à la page 125, intègrent des facteurs ESG lorsqu'elles estiment que ces facteurs sont importants et que de procéder ainsi est susceptible d'améliorer le rendement à long terme rajusté en fonction du risque de leurs investissements. Cela signifie qu'il est tenu compte des facteurs ESG importants, ainsi que d'autres éléments qui sont jugés importants, pour l'investissement, ce qui pourrait comprendre des paramètres financiers, des évaluations, des notes de crédit et l'échéance prévue. L'importance accordée aux facteurs ESG dans une décision d'investissement dépend de l'évaluation que fait l'équipe de placement de l'incidence possible de ce facteur ESG sur le rendement du titre et/ou du fonds. En règle générale, les facteurs ESG ne sont pas susceptibles d'influencer à eux seuls les décisions d'investissement et, dans certains cas, n'ont aucune influence.

Les facteurs ESG qui sont considérés comme importants pour chaque fonds applicable qui les intègre varient en fonction de l'émetteur et des secteurs ou régions où il mène ses activités. Cette approche fait partie du processus multidisciplinaire de RBC GMA qui est appliqué à l'ensemble de ses fonds qui intègrent l'ESG. L'analyse globale et la prise de décisions en matière d'investissement (y compris toute prise en compte de facteurs ESG et l'importance accordée aux facteurs ESG, s'il y a lieu) sont laissées à la discrétion de l'équipe d'investissement qui gère le fonds.

Se reporter à la rubrique « Dispositions générales » pour obtenir de plus amples renseignements.

#### *Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG*

L'équipe d'investissement intègre les cotes E (facteurs environnementaux), S (facteurs liés à l'éthique sociale) et G (facteurs liés à la gouvernance) de MSCI ESG Research LLC (« MSCI ESG »), un fournisseur tiers, dans le cadre de son approche de placement multifactorielle systématique afin de déterminer quels émetteurs affichent de piètres pratiques ESG. L'équipe d'investissement peut, à tout moment, utiliser des données ESG de tout fournisseur de substitution ou supplémentaire.

L'équipe d'investissement se réserve la discrétion d'écarter ou d'ajuster les données d'entrée de ces modèles, dont les facteurs ESG.

Pour de plus amples renseignements au sujet de la méthodologie de notation de MSCI ESG, visiter le site Web <https://www.msci.com/our-solutions/esg-investing/esg-ratings>.

Se reporter à la rubrique « Dispositions générales » pour obtenir de plus amples renseignements.

#### *Fonds dont les sous-conseillers sont des tiers*

Certains fonds gérés par des sous-conseillers tiers intègrent des facteurs ESG importants dans le cadre de leur processus de sélection des placements. Ces sous-conseillers tiers ont établi leur propre méthode ESG. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la description du fonds concerné débutant à la page 124.

#### *Dispositions générales*

Les fonds qui intègrent des facteurs ESG pourraient, de temps à autre, investir dans des dérivés, des espèces, des instruments du marché monétaire, des titres adossés à des actifs et du papier commercial, et d'autres instruments similaires si l'intégration de facteurs ESG n'est pas possible en raison de la nature de ces instruments. La capacité d'une équipe d'investissement à intégrer des facteurs ESG pourrait faire l'objet d'autres restrictions, comme de l'insuffisance, l'inexactitude ou la non disponibilité de renseignements et de données. Se reporter à la rubrique « Risque associé à l'intégration des facteurs ESG » à la page 91.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre document intitulé *La démarche en matière d'investissement responsable*, qui est affiché sur le site Web de RBC GMA à [www.rbcgam.com/ir](http://www.rbcgam.com/ir), lequel présente la démarche de RBC GMA en matière d'investissement responsable, notamment la façon dont RBC GMA intègre des facteurs ESG importants à son processus de placement et la façon dont elle agit en tant qu'investisseur actif et engagé, pour les types de placements applicables.

## **Restrictions en matière de placement**

Les fonds sont soumis à certaines restrictions et obligations énoncées dans les lois sur les valeurs mobilières, y compris dans le Règlement 81-102. Ces restrictions et obligations visent notamment à faire en sorte que les placements des fonds soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds soient gérés de façon convenable. Les fonds sont gérés conformément à ces restrictions et obligations, sous réserve de toute dispense obtenue. RBC GMA a obtenu une dispense en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables lui permettant d'effectuer certaines opérations; se reporter à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76 pour plus de renseignements.

#### **Utilisation d'instruments dérivés**

Un fonds qui n'est pas un fonds du marché monétaire peut effectuer les opérations suivantes :

- › utiliser d'autres éléments d'actif en portefeuille que ceux que prévoit le Règlement 81-102 en guise de couverture en espèces dans le cadre d'opérations sur instruments dérivés;
- › utiliser, outre une couverture en espèces, un droit ou une obligation visant l'élément sous-jacent en guise de couverture dans le cadre d'opérations sur instruments dérivés.

Un fonds qui investit dans des titres étrangers peut recourir à des instruments dérivés à une autre fin que de couverture afin d'obtenir une exposition à des devises. L'exposition du fonds à des opérations sur des devises à une autre fin que de couverture ne doit pas dépasser 7,5 % de son actif, à moins d'indication contraire dans la partie portant sur les stratégies de placement d'un fonds. Se reporter à la rubrique « Risques propres aux fonds – Risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés » à la page 90 pour de plus amples renseignements sur les risques associés à l'utilisation d'instruments dérivés.

**Organismes de placement collectif alternatifs**

Comme les fonds alternatifs RBC sont des OPC alternatifs suivant le Règlement 81-102, ils peuvent employer des stratégies relatives à l'utilisation d'instruments dérivés par un fonds, lesquelles sont généralement interdites aux OPC classiques selon ce règlement. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Risques propres aux fonds – Risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés » à la page 90.

**Restrictions en matière de placements de certains fonds**

Les restrictions et pratiques spécifiques en matière de placements mentionnées ci-après s'ajoutent aux restrictions ou elles sont des exceptions à celles-ci.

**Fonds canadien de revenu à court terme RBC, Fonds d'obligations RBC et Fonds équilibré RBC**

Les restrictions et pratiques en matière de placements du Fonds canadien de revenu à court terme RBC intègrent également les exigences de l'Instruction générale C-29 des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le Fonds canadien de revenu à court terme RBC, le Fonds d'obligations RBC et le Fonds équilibré RBC peuvent investir dans des créances hypothécaires.

**Fonds d'obligations RBC et Fonds d'obligations étrangères RBC**

Il n'y a pas de limite applicable quant à la valeur des placements que ces fonds peuvent faire dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, le gouvernement d'une province canadienne ou le gouvernement des États-Unis ou tout organisme mandataire de ceux-ci. Le Fonds d'obligations RBC et le Fonds d'obligations étrangères RBC peuvent tous deux exposer jusqu'à 35 % de leur actif net, par l'entremise de placements directs et d'instruments dérivés permis, à des titres émis ou garantis quant au capital et aux intérêts par un ou plusieurs gouvernements nationaux, y compris des organismes mandataires de ceux-ci, la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (la « Banque mondiale »), la Société financière internationale, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement et la Banque africaine de développement, si ces titres ont obtenu la note AAA de Standard & Poor's, division de The McGraw Hill Companies, Inc., ou d'une agence de notation semblable spécifiée dans le Règlement 81-102, ou jusqu'à 20 % de leur actif net, par l'entremise de placements directs et d'instruments dérivés permis, dans de tels titres émis ou garantis quant au capital et aux intérêts par un ou plusieurs gouvernements nationaux, y compris des organismes mandataires de ceux-ci, ou l'un des organismes internationaux mentionnés ci-dessus, ou la Banque européenne d'investissement, la Banque nordique d'investissement, la Communauté européenne et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, si ces titres ont obtenu au moins la note AA d'une de ces agences d'évaluation. Le Fonds d'obligations étrangères RBC peut exposer la totalité de son actif net à des titres de ce genre, mais au plus 35 % dans des titres d'un seul des émetteurs susmentionnés ayant obtenu la note AAA et au plus 20 % dans des titres d'un seul des émetteurs susmentionnés ayant obtenu la note AA ou collectivement de la Banque européenne d'investissement, de la Banque nordique d'investissement, de la Communauté européenne et de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

**Fonds mondial de métaux précieux RBC**

Le fonds n'achètera pas d'argent ni de platine, sous la forme de lingots, de pièces de monnaie ou de reçus ou certificats représentant ces derniers, si à la suite d'un tel achat plus de 20 % de l'actif net total du fonds (selon sa valeur marchande au moment de l'achat) étaient constitués d'argent et de platine. Il n'existe pas de restriction quant à la tranche de l'actif du fonds qui peut être investie dans de l'or, que ce soit sous la forme de lingots, de pièces de monnaie ou de reçus ou certificats représentant ces derniers.

Le Fonds mondial de métaux précieux RBC prévoit acheter et vendre des certificats de métaux précieux et des soldes de comptes par l'entremise de la Banque Royale, pourvu que ces acquisitions ou ces ventes soient effectuées aux taux commerciaux offerts par des personnes traitant sans lien de dépendance. Le fonds fera affaire avec la Banque Royale seulement lorsque les prix de la Banque Royale seront au moins aussi avantageux pour le fonds que les autres prix obtenus au moyen d'un échantillon raisonnable du marché. Le relevé des opérations du fonds contiendra de l'information sur les opérations effectuées par l'entremise de la Banque Royale, notamment la date de chaque opération, le prix ainsi que le type de métal précieux et la quantité ayant fait l'objet de l'opération.



#### **Liquidités du Fonds canadien de revenu à court terme RBC**

Le Fonds canadien de revenu à court terme RBC placera moins que la moitié de son portefeuille dans des créances hypothécaires. Toutes les créances hypothécaires sont approuvées en vertu de la *Loi nationale de l'habitation* (la « LNH »), dont les exigences en matière de liquidités peuvent être satisfaites par la vente de ces créances sur le marché libre, à un prix en vigueur pour l'achat de créances hypothécaires assurées par la Société canadienne d'hypothèques et de logements (la « SCHL ») comparables par des investisseurs hypothécaires importants à des conditions semblables.

#### **Tous les portefeuilles privés RBC, à l'exception du Portefeuille privé de revenu à court terme RBC**

Aucun des portefeuilles privés RBC, à l'exception du Portefeuille privé de revenu à court terme RBC ne peut investir dans des créances hypothécaires. Le Portefeuille privé de revenu à court terme RBC a obtenu des autorités canadiennes en valeurs mobilières une dispense à l'égard de la garde des éléments d'actif hypothécaires du fonds. Se reporter à la rubrique « Responsabilité de l'administration des fonds communs de placement – Dépositaire » à la page 26 pour plus de détails.

#### **Liquidité du Portefeuille privé de revenu à court terme RBC**

Le Portefeuille privé de revenu à court terme RBC peut investir jusqu'à 40 % de son portefeuille dans des créances hypothécaires.

#### **Acquisition de créances hypothécaires par le Fonds canadien de revenu à court terme RBC et par le Portefeuille privé de revenu à court terme RBC**

Le Fonds canadien de revenu à court terme RBC et le Portefeuille privé de revenu à court terme RBC sont assujettis à leurs restrictions et pratiques respectives en matière de placement et à l'Instruction générale C-29, adoptée par les autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui traite en partie des méthodes d'acquisition de créances hypothécaires s'appliquant aux fonds communs de placement ainsi que de l'effet de ces méthodes sur le rendement de ces fonds communs de placement. Les principales restrictions prévues par cette Instruction générale sont les suivantes :

Lorsqu'un fonds commun de placement acquiert des créances hypothécaires auprès d'une institution prêteuse avec laquelle le fonds commun de placement, sa société de gestion ou les initiés de l'un ou l'autre traitent sans lien de dépendance, ces créances hypothécaires doivent être acquises à un montant en capital qui produit au moins le rendement que les principaux prêteurs hypothécaires peuvent obtenir pour la vente de créances comparables non administrées dans des conditions semblables.

Dans tous les autres cas, les créances hypothécaires doivent être acquises par un fonds commun de placement conformément à l'une seulement des trois méthodes suivantes :

- a) à un montant en capital qui produit pour le fonds commun de placement un rendement égal au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse fait, au moment de l'achat par le fonds commun de placement, des engagements de prêts sur la garantie de créances hypothécaires comparables;
- b) à un montant en capital qui produit pour le fonds commun de placement le même rendement que le taux d'intérêt exigé par l'institution prêteuse du débiteur hypothécaire à la date de l'engagement, pourvu que la date de l'engagement ne précède pas de plus de 120 jours la date d'acquisition de la créance hypothécaire par le fonds commun de placement et que le taux d'intérêt soit égal au taux auquel l'institution prêteuse a fait des engagements de prêts sur la garantie de créances hypothécaires comparables à la date de l'engagement; ou
- c) à un montant en capital qui produit pour le fonds commun de placement un rendement qui n'est pas inférieur de plus de  $\frac{1}{4}$  de 1 % au taux d'intérêt auquel l'institution prêteuse fait des engagements de prêts, au moment de l'achat, sur la garantie de créances hypothécaires comparables, pourvu que l'institution prêteuse qui vend des créances hypothécaires au fonds commun de placement ait conclu un accord pour racheter les créances du fonds commun de placement dans des circonstances qui sont avantageuses pour le fonds commun de placement et que les autorités canadiennes en valeurs mobilières considèrent que cet accord justifie la différence dans le rendement pour le fonds commun de placement.

L'effet comparatif que les méthodes a), b) et c) ont sur le rendement pour un fonds, à l'exclusion de l'effet d'autres critères comme les frais administratifs, est comme suit : la méthode a) et la méthode b) produiront le même rendement pour le fonds lorsqu'il ne se produit pas de changement au taux d'intérêt pratiqué envers les débiteurs hypothécaires dans les 120 jours qui suivent. Lorsque le taux d'intérêt augmente durant les 120 jours, la méthode b) produira un rendement inférieur pour le fonds à la méthode a). Lorsque le taux d'intérêt diminue durant cette période de 120 jours, la méthode a) produira un rendement inférieur pour le fonds à la méthode b). La méthode c) produira un rendement inférieur à la méthode a) dans tous les cas. La méthode c) produira un rendement supérieur pour le fonds à la méthode b) lorsque le taux d'intérêt augmente d'un pourcentage qui est supérieur au pourcentage garanti énoncé en c) (soit jusqu'à concurrence de  $\frac{1}{4}$  de 1 %) au cours de la période de 120 jours. La méthode c) produira un rendement inférieur pour le fonds à la méthode b) lorsqu'il n'y a pas de changement au taux d'intérêt, lorsque le taux d'intérêt diminue au cours de la période de 120 jours ou lorsque le taux d'intérêt augmente au cours de cette période d'un pourcentage inférieur au pourcentage garanti.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont assurées par la SCHL, organisme du gouvernement du Canada. Les fonds peuvent acquérir ces créances hypothécaires à condition que leur total ne dépasse pas 40 % de l'actif net du fonds pertinent. Ces créances hypothécaires se négocient sur le marché libre, généralement par l'intermédiaire d'un courtier.

Un agent d'administration indépendant engagé par les fonds ou pour le compte de ceux-ci, ResMor Trust Company, administre les créances hypothécaires assurées par la SCHL conformément à une convention d'administration de créances hypothécaires conclue entre les fonds et ResMor Trust Company le 22 septembre 2004. En contrepartie des services d'administration hypothécaire fournis par les tiers agents d'administration, RBC GMA verse une rémunération annuelle qui représente un pourcentage du solde impayé du capital des créances hypothécaires administrées par les agents.

**Fonds canadien de revenu à court terme RBC et Portefeuille privé de revenu à court terme RBC – Analyse du portefeuille**  
Au 31 décembre 2023, le Fonds canadien de revenu à court terme RBC et le Portefeuille privé de revenu à court terme RBC ne détenaient aucune créance hypothécaire.

## Description des parts offertes par les fonds

Chaque fonds se divise en plusieurs séries de parts, chacune se divisant en parts qui représentent des participations d'égale valeur.

Chaque fonds peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Toutes les parts d'une même série d'un fonds confèrent les mêmes droits et privilèges. La participation de chaque porteur de parts d'un fonds est fonction du nombre de parts immatriculées à son nom. Le prix d'émission des parts n'est pas fixe (sauf pour ce qui est du Fonds de bons du Trésor canadien RBC, du Fonds du marché monétaire canadien RBC et du Fonds du marché monétaire Plus RBC, qui ont l'intention de maintenir la valeur de leurs parts aussi près que possible de 10 \$, ainsi que du Fonds du marché monétaire américain RBC et du Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, qui ont l'intention de maintenir la valeur de leurs parts aussi près que possible de 10 \$ US). Aucune part d'une série de parts d'un fonds n'a de priorité quelconque sur une autre part de la même série de parts du fonds.

Les parts de série FNB du Portefeuille prudence d'obligations RBC, du Portefeuille d'obligations essentielles RBC, du Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC, du Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC, du Fonds nord-américain de valeur RBC, du Fonds nord-américain de croissance RBC, du Fonds d'actions internationales RBC, du Fonds de dividendes de marchés émergents RBC, du Fonds mondial d'énergie RBC, du Fonds mondial de métaux précieux RBC et du Fonds mondial de technologie RBC sont inscrites à la cote de la Cboe Canada et sont offertes de façon continue, et les investisseurs pourront en acheter et en vendre à la Cboe Canada par l'entremise de courtiers inscrits dans leur province ou territoire de résidence.

Tous les ordres d'achat de parts de série FNB directement auprès des fonds doivent être placés par des courtiers autorisés ou des courtiers désignés. Les porteurs de parts de série FNB d'un fonds pourraient échanger le nombre prescrit de parts (ou un multiple intégral de celui-ci) d'un fonds n'importe quel jour de bourse contre des paniers et une somme d'argent, ou faire racheter des parts de série FNB d'un fonds contre une somme d'argent à un prix de rachat par part de série FNB correspondant au moindre des montants suivants : i) 95 % du cours de clôture des parts de série FNB à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, le jour de prise d'effet du rachat, et ii) la valeur liquidative des parts de série FNB à la date de prise d'effet du rachat. Les porteurs de parts seront généralement en mesure de vendre (plutôt que de faire racheter) des parts de série FNB au cours du marché à la TSX ou à la Cboe Canada, selon le cas, par l'entremise d'un courtier inscrit, sous réserve seulement des courtages usuels. Se reporter aux rubriques « Achats, échanges et rachats – Parts de série FNB » à la page 43 et « Achats, échanges et rachats – Échanges et rachats – Parts de série FNB » à la page 48.

Le 16 décembre 2004, la *Loi de 2004 sur la responsabilité des bénéficiaires d'une fiducie* (Ontario) est entrée en vigueur. Cette loi prévoit que les porteurs de parts d'une fiducie ne sont pas, à titre de bénéficiaires, responsables des actes, omissions, obligations ou engagements de la fiducie si, lorsque sont commis les actes ou omissions ou que naissent les obligations et engagements : i) d'une part, la fiducie est un émetteur assujéti au sens de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et ii) d'autre part, la fiducie est régie par les lois de l'Ontario. Chacun des fonds est un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario) et chacun des fonds est régi par les lois de l'Ontario en vertu des dispositions de la déclaration de fiducie cadre des fonds RBC.

Aucun porteur de parts n'est propriétaire des éléments d'actif d'un fonds. Les porteurs de parts ne détiennent que les droits mentionnés dans le prospectus simplifié, dans la déclaration de fiducie générale des fonds RBC ou la déclaration de fiducie générale des portefeuilles privés RBC, selon le cas, ainsi que dans le règlement ou le supplément afférent au fonds, selon le cas.

Les parts de chaque fonds possèdent les caractéristiques suivantes :

- les parts comportent des droits de distribution;
- les parts ne comportent aucun droit de vote, sauf comme il est décrit ci-dessous; étant donné que les fonds sont des fiducies, il n'y a pas d'assemblée des porteurs de parts;
- à la dissolution d'un fonds, l'actif sera distribué et les porteurs de parts recevront leur quote-part de la valeur du fonds;

- d) les parts comportent des droits de rachat (se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats » à la page 40;
- e) les parts ne comportent pas de droit de conversion, sauf dans certaines circonstances;
- f) les parts ne comportent pas de droit de préemption;
- g) les parts d'un fonds ne sont pas cessibles, sauf dans certaines circonstances;
- h) les parts ne sont pas susceptibles d'appels subséquents de versement;
- i) le fiduciaire peut diviser ou regrouper les parts d'un fonds sans donner de préavis aux porteurs de parts du fonds;
- j) sous réserve de l'approbation des porteurs de parts et des exigences d'avis décrites ci-dessous, ces caractéristiques peuvent être modifiées à l'occasion par RBC GMA, en qualité de fiduciaire du fonds.

Se reporter à la rubrique « Assemblée des porteurs de parts » ci-après pour consulter une description de vos droits de vote en tant que porteur de titres de fonds commun de placement.

#### **Assemblée des porteurs de parts**

À moins que les autorités canadiennes en valeurs mobilières n'accordent une dispense aux fonds, les changements suivants ne peuvent être apportés à un fonds qu'avec l'approbation de la majorité des porteurs de parts du fonds votant sur ces questions :

- a) le remplacement du gestionnaire du fonds (sauf s'il s'agit d'une société appartenant au même groupe que RBC GMA);
- b) le remplacement du fiduciaire du fonds (sauf s'il s'agit d'une société appartenant au même groupe que RBC GMA);
- c) une modification aux objectifs de placement fondamentaux du fonds;
- d) dans certains cas, si le fonds entreprend une restructuration avec un autre fonds commun de placement ou lui cède ses éléments d'actif ou encore acquiert ses éléments d'actif;
- e) une diminution de la fréquence du calcul de la valeur liquidative par part d'un fonds.

Au cours d'une assemblée des porteurs de parts d'un fonds ou d'une série de parts d'un fonds, chaque porteur de parts a droit à une voix par part entière immatriculée à son nom, sauf aux assemblées auxquelles les porteurs de parts d'une autre série ont le droit de voter séparément en tant que série.

Dans le cas du Fonds de bons du Trésor canadien RBC, du Fonds canadien de revenu à court terme RBC, du Fonds canadien de dividendes RBC, du Fonds nord-américain de croissance RBC et du Fonds d'actions internationales RBC, une modification apportée à la déclaration de fiducie générale des fonds RBC qui aurait pour effet de réduire le montant payable à l'égard des parts du fonds advenant la liquidation de ce fonds, ou d'éliminer des droits de vote y afférents, ne peut être apportée par le fiduciaire qu'avec le consentement des porteurs de parts des fonds réunis en assemblée, à la majorité des voix exprimées sur la question.

Dans certains cas, une restructuration d'un fonds avec un autre organisme de placement collectif ou un transfert de ses éléments d'actif à un autre organisme de placement collectif peuvent être effectués sans l'approbation préalable des porteurs de parts du fonds, à la condition que le CEI approuve l'opération conformément au Règlement 81-107, que la restructuration ou le transfert respecte certaines exigences du Règlement 81-102 et du Règlement 81-107, selon le cas, et que les porteurs de parts du fonds reçoivent un avis écrit au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du changement.

Les auditeurs d'un fonds peuvent être remplacés sans l'approbation préalable des porteurs de parts du fonds, à la condition que le CEI approuve le remplacement et que les porteurs de parts du fonds reçoivent un avis écrit au moins 60 jours avant la date d'entrée en vigueur du remplacement.

Les fonds n'ont pas de date de dissolution fixe, mais RBC GMA peut dissoudre chacun des fonds sans l'approbation des porteurs de parts en leur remettant un préavis de 60 jours.

Les porteurs de parts recevront un avis de 60 jours de toute modification devant être apportée à la déclaration de fiducie générale des fonds RBC ou à la déclaration de fiducie générale des portefeuilles privés RBC, selon le cas, ou au règlement ou au supplément, selon le cas; toutefois, la déclaration de fiducie générale des fonds RBC, la déclaration de fiducie générale des portefeuilles privés RBC, le règlement ou le supplément peut être modifié sans obtenir l'approbation des porteurs de parts des fonds ou sans les aviser si la modification proposée :

- a) ne devait pas porter atteinte de manière importante aux intérêts des porteurs de parts;
- b) devait assurer le respect des lois, règlements et normes applicables;
- c) devait fournir une protection additionnelle aux porteurs de parts;
- d) devait éliminer des incompatibilités ou des manques d'uniformité ou corriger des fautes de frappe, des erreurs d'écriture ou autres erreurs du même genre; ou
- e) devait faciliter l'administration d'un fonds ou permettre de donner suite à des modifications apportées à la Loi de l'impôt qui pourraient, en l'absence d'une telle modification, porter atteinte aux intérêts du fonds ou de ses porteurs de parts.

Étant donné qu’aucuns frais d’acquisition ni de rachat ne s’appliquent aux parts de série FNB, de série A, de série AZ, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série U ou de série O des fonds, il n’est pas nécessaire de tenir une assemblée des porteurs de ces séries de parts pour approuver l’imposition de frais pouvant entraîner une augmentation des frais à la charge de ces séries de parts ou des porteurs de ces séries de parts ou un changement touchant le mode de calcul des frais imputés à ces séries de parts qui pourrait entraîner une augmentation des frais pour ces séries de parts ou pour les porteurs de parts de ces séries. Un tel changement ne sera apporté que si un avis est posté aux porteurs de parts pertinents au moins 60 jours avant la date d’évaluation à laquelle l’augmentation doit entrer en vigueur. Le CEI doit examiner toute augmentation proposée des frais de gestion ou des frais d’administration d’un fonds et faire une recommandation à cet égard. Le RFG de la série O d’un portefeuille privé RBC ne doit pas dépasser 0,50 % et le RFG de la série F d’un portefeuille privé RBC ne doit pas dépasser 1,50 %.

## Désignation, constitution et genèse des fonds

Chacun des fonds RBC et des fonds alternatifs RBC est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable régie par les lois de l’Ontario et par une déclaration de fiducie générale modifiée datée du 20 avril 2023 (la « déclaration de fiducie générale des fonds RBC ») signée par RBC GMA, en qualité de fiduciaire des fonds, et un règlement à l’égard de chaque fonds.

Chacun des portefeuilles privés RBC est une fiducie de fonds commun de placement à capital variable régie par les lois de l’Ontario et par une huitième déclaration de fiducie modifiée datée du 5 septembre 2017 (la « déclaration de fiducie générale des portefeuilles privés RBC ») et un supplément ou un supplément modifié, selon le cas, à l’égard de chaque fonds signés par RBC GMA, en qualité de fiduciaire des fonds.

L’adresse du siège social de chaque fonds est le 155 Wellington Street West, Suite 2200, Toronto (Ontario) M5V 3K7.

Chacun des fonds a été constitué à la date indiquée dans le tableau suivant (qui, aux fins du présent document, constitue la date à laquelle le fonds a offert ses parts pour la première fois; d’autres séries de parts du fonds pourraient avoir été offertes après cette date). Les portefeuilles privés RBC établis avant le 21 août 2003 n’offraient aucune part au public avant cette date. Ce tableau indique également si les noms des fonds ont été modifiés et si des événements importants touchant les fonds sont survenus au cours des 10 dernières années (comme des regroupements, des fusions, des restructurations, des transferts d’actif, des modifications aux objectifs de placement fondamentaux ou aux stratégies de placement importantes et des remplacements des conseillers en valeurs ou du gestionnaire).

| FONDS  | DATE DE CRÉATION     | CHANGEMENTS  |
|--|----------------------|--|
| <b>FONDS RBC</b>   |                      |  |
| <b>Fonds des marchés monétaires</b>                          |                      |  |
| Fonds de bons du Trésor canadien RBC                         | Le 25 janvier 1991   | Sans objet.  |
| Fonds du marché monétaire canadien RBC                       | Le 18 septembre 1986 | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie de revenu à court terme RBC s’est fusionnée avec le Fonds du marché monétaire canadien RBC. |
| Fonds du marché monétaire Plus RBC                           | Le 3 février 1997    | Sans objet.  |
| Fonds du marché monétaire américain RBC                      | Le 5 juillet 1990    | Sans objet.  |
| Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC                     | Le 25 octobre 2007   | Sans objet.  |
| <b>Fonds de revenu fixe</b>                                  |                      |  |
| Fonds canadien de revenu à court terme RBC                   | Le 27 janvier 1992   | Sans objet.  |
| Fonds d’obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC | Le 14 janvier 2021   | Sans objet.  |
| Fonds d’obligations de sociétés à court terme \$ US RBC      | Le 17 janvier 2018   | Sans objet.  |
| Fonds d’obligations mondiales à court terme RBC              | Le 14 janvier 2021   | Sans objet.  |
| Fonds d’obligations à revenu mensuel RBC                     | Le 27 septembre 2010 | Sans objet.  |

| FONDS   | DATE DE CRÉATION   | CHANGEMENTS  |
|---|--------------------|--|
| <b>Fonds de revenu fixe (suite)</b>                     |                    |  |
| Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC        | Le 29 octobre 1999 | <p>Le Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC était auparavant connu sous la dénomination Fonds indiciel d'obligations canadiennes RBC. Sa dénomination a changé le 24 janvier 2022.</p> <p>À la fermeture des bureaux le 8 avril 2019, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans des organismes de placement collectif gérés par d'autres gestionnaires que RBC GMA ou un membre de son groupe. Les stratégies de placement du fonds ont été modifiées afin de tenir compte du remplacement de l'indice des obligations universelles + feuille d'érable FTSE Canada par l'indice des obligations universelles FTSE Canada comme indice que le fonds reproduit.</p> <p>À la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Les stratégies de placement du fonds ont été modifiées vers le 15 septembre 2017 afin de tenir compte du remplacement de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada par l'indice obligataire universel + feuille d'érable FTSE TMX Canada comme indice que le fonds reproduit.</p> <p>Le Fonds indiciel obligataire canadien RBC était auparavant connu sous la dénomination RBC Fonds Conseillers – obligations canadiennes. Sa dénomination a changé le 30 juin 2017.</p> |
| Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC | Le 9 mai 2000      | <p>À la fermeture des bureaux le 8 avril 2019, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans des organismes de placement collectif gérés par d'autres gestionnaires que RBC GMA ou un membre de son groupe.</p> <p>À la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Les stratégies de placement du fonds ont été modifiées afin de désigner l'indice obligataire fédéral FTSE TMX Canada comme indice que le fonds reproduit.</p>  |
| Fonds d'obligations RBC                                 | Le 29 juillet 1966 | À la fermeture des bureaux le 27 novembre 2015, le Portefeuille privé d'obligations canadiennes RBC s'est fusionné avec le Fonds d'obligations RBC.  |
| Fonds d'obligations étrangères RBC                      | Le 5 juillet 1991  | Sans objet.  |

| FONDS  | DATE DE CRÉATION                 | CHANGEMENTS   |
|--|----------------------------------|---|
| <b>Fonds de revenu fixe (suite)</b>  |                                  |   |
| Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC  | Le 14 janvier 2021               | Sans objet.   |
| Fonds FNB indiciel d'obligations mondiales RBC   | Le 4 janvier 2022                | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations de sociétés canadiennes RBC  | 1 <sup>er</sup> juillet 2000     | Le Fonds d'obligations de sociétés canadiennes RBC était auparavant connu sous la dénomination Portefeuille privé d'obligations de sociétés canadiennes RBC. Sa dénomination a changé le 29 juin 2022.  |
| Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC                        | Le 24 juin 2013                  | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC  | Le 23 août 2004                  | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations à rendement élevé RBC  | Le 27 septembre 2010             | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC  | Le 24 juin 2013                  | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC  | Le 15 octobre 2001               | Sans objet.   |
| Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC   | Le 24 juin 2013                  | Le Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC était auparavant connu sous la dénomination Fonds d'obligations à rendement élevé et à revenu mensuel RBC. Sa dénomination a changé le 25 janvier 2016. |
| Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC   | Le 17 janvier 2018               | Sans objet.   |
| Fonds en devises des marchés émergents RBC   | Le 14 novembre 2014              | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations de marchés émergents RBC   | Le 23 juin 2010                  | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)                                 | Le 27 juin 2016                  | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay                                       | Le 7 avril 2011                  | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)                                   | Le 1 <sup>er</sup> novembre 2016 | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)       | Le 1 <sup>er</sup> novembre 2016 | Le 1 <sup>er</sup> novembre 2021, RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est devenue le sous-conseiller en valeurs pour une partie de son portefeuille.  |
| Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada) | Le 14 janvier 2021               | Le 1 <sup>er</sup> novembre 2021, RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est devenue le sous-conseiller en valeurs pour une partie de son portefeuille.  |
| Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)                           | Le 27 juin 2016                  | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)                             | Le 14 janvier 2021               | Sans objet.   |

| FONDS   | DATE DE CRÉATION     | CHANGEMENTS   |
|---|----------------------|---|
| <b>Fonds de revenu fixe (suite)</b>   |                      |   |
| Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)                  | Le 8 novembre 2012   | Le 1 <sup>er</sup> novembre 2021, RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est devenue le sous-conseiller en valeurs pour une partie de son portefeuille.  |
| Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)                               | Le 26 juin 2018      | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)             | Le 26 juin 2018      | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay                            | Le 16 décembre 2011  | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada) | Le 28 juin 2021      | Sans objet.   |
| Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)                             | Le 8 novembre 2012   | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada) s'est fusionnée avec le Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada). |
| Portefeuille prudence d'obligations RBC   | Le 26 juin 2018      | Sans objet.   |
| Portefeuille d'obligations essentielles RBC   | Le 26 juin 2018      | Sans objet.   |
| Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC                                       | Le 14 janvier 2021   | Sans objet.   |
| Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC  | Le 26 juin 2018      | Sans objet.   |
| Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC                                  | Le 14 janvier 2021   | Sans objet.   |
| <b>Fonds équilibrés et solutions portefeuille</b>                                       |                      |   |
| Solution de versement géré RBC  | Le 23 août 2004      | Sans objet.   |
| Solution de versement géré RBC – Évolué   | Le 23 août 2004      | Sans objet.   |
| Solution de versement géré RBC – Évolué Plus  | Le 15 avril 2002     | Sans objet.   |
| Fonds de revenu mensuel RBC   | Le 23 juin 1997      | Sans objet.   |
| Fonds de revenu mensuel américain RBC   | Le 6 mai 2005        | Sans objet.   |
| Fonds équilibré RBC   | Le 17 septembre 1987 | Sans objet.   |
| Fonds équilibré mondial RBC   | Le 3 mars 1998       | Sans objet.   |
| Fonds équilibré de marchés émergents RBC  | Le 22 janvier 2019   | Sans objet.   |
| Fonds prudent de croissance et de revenu RBC  | Le 12 novembre 2014  | Sans objet.   |
| Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC  | Le 24 juin 2013      | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie équilibrée de croissance et de revenu RBC s'est fusionnée avec le Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC.                          |

| FONDS   | DATE DE CRÉATION     | CHANGEMENTS   |
|---|----------------------|---|
| <b>Fonds équilibrés et solutions portefeuille (suite)</b> |                      |   |
| Fonds mondial de croissance et de revenu RBC              | Le 11 janvier 2016   | Sans objet.   |
| Portefeuille prudence élevée sélect RBC                   | Le 2 mars 2009       | Sans objet.   |
| Portefeuille prudence sélect RBC                          | Le 11 décembre 1986  | Sans objet.   |
| Portefeuille équilibré sélect RBC                         | Le 11 décembre 1986  | Sans objet.   |
| Portefeuille de croissance sélect RBC                     | Le 11 décembre 1986  | Sans objet.   |
| Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC           | Le 19 janvier 2007   | Sans objet.   |
| Portefeuille prudence choix sélect RBC                    | Le 5 juin 2000       | Sans objet.   |
| Portefeuille équilibré choix sélect RBC                   | Le 5 juin 2000       | Sans objet.   |
| Portefeuille de croissance choix sélect RBC               | Le 5 juin 2000       | Sans objet.   |
| Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC     | Le 5 juin 2000       | Sans objet.   |
| Portefeuille mondial prudence élevée RBC                  | Le 25 juin 2019      | Sans objet.   |
| Portefeuille mondial prudence RBC                         | Le 25 juin 2019      | Sans objet.   |
| Portefeuille mondial équilibré RBC                        | Le 25 juin 2019      | Sans objet.   |
| Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC                  | Le 14 janvier 2021   | Sans objet.   |
| Portefeuille mondial croissance RBC                       | Le 25 juin 2019      | Sans objet.   |
| Portefeuille mondial toutes actions RBC                   | Le 25 juin 2019      | Sans objet.   |
| Portefeuille prudence élevée choix mondial RBC            | Le 28 juin 2021      | Sans objet.   |
| Portefeuille prudence choix mondial RBC                   | Le 28 juin 2021      | Sans objet.   |
| Portefeuille équilibré choix mondial RBC                  | Le 28 juin 2021      | Sans objet.   |
| Portefeuille croissance choix mondial RBC                 | Le 28 juin 2021      | Sans objet.   |
| Portefeuille toutes actions choix mondial RBC             | Le 28 juin 2021      | Sans objet.   |
| Solution de revenu de retraite RBC                        | Le 23 septembre 2016 | Sans objet.   |
| Portefeuille de retraite 2020 RBC                         | Le 23 septembre 2016 | Sans objet.   |
| Portefeuille de retraite 2025 RBC                         | Le 23 septembre 2016 | Sans objet.   |
| Portefeuille de retraite 2030 RBC                         | Le 23 septembre 2016 | Sans objet.   |
| Portefeuille de retraite 2035 RBC                         | Le 23 septembre 2016 | Au 4 mars 2024, la stratégie de répartition de l'actif a été modifiée de façon à ajuster la composition de l'actif en portefeuille du Portefeuille de retraite 2035 RBC par rapport à la date cible du fonds. |
| Portefeuille de retraite 2040 RBC                         | Le 23 septembre 2016 | Au 4 mars 2024, la stratégie de répartition de l'actif a été modifiée de façon à ajuster la composition de l'actif en portefeuille du Portefeuille de retraite 2040 RBC par rapport à la date cible du fonds. |



| FONDS   | DATE DE CRÉATION     | CHANGEMENTS   |
|---|----------------------|---|
| <b>Fonds équilibrés et solutions portefeuille (suite)</b> |                      |   |
| Portefeuille de retraite 2045 RBC                         | Le 23 septembre 2016 | Au 4 mars 2024, la stratégie de répartition de l'actif a été modifiée de façon à ajuster la composition de l'actif en portefeuille du Portefeuille de retraite 2045 RBC par rapport à la date cible du fonds. |
| Portefeuille de retraite 2050 RBC                         | Le 23 septembre 2016 | Au 4 mars 2024, la stratégie de répartition de l'actif a été modifiée de façon à ajuster la composition de l'actif en portefeuille du Portefeuille de retraite 2050 RBC par rapport à la date cible du fonds. |
| Portefeuille de retraite 2055 RBC                         | Le 24 juin 2020      | Au 4 mars 2024, la stratégie de répartition de l'actif a été modifiée de façon à ajuster la composition de l'actif en portefeuille du Portefeuille de retraite 2055 RBC par rapport à la date cible du fonds. |
| Portefeuille de retraite 2060 RBC                         | Le 24 juin 2020      | Au 4 mars 2024, la stratégie de répartition de l'actif a été modifiée de façon à ajuster la composition de l'actif en portefeuille du Portefeuille de retraite 2060 RBC par rapport à la date cible du fonds. |
| Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC                       | Le 3 juillet 2007    | Sans objet.   |
| Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC                       | Le 22 juin 2012      | Sans objet.   |
| Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC                       | Le 28 juin 2017      | Sans objet.   |
| Fonds d'éducation Objectif 2040 RBC                       | Le 27 juin 2022      | Sans objet.   |
| <b>Fonds d'actions canadiennes</b>                        |                      |   |
| Fonds canadien de dividendes RBC                          | Le 6 janvier 1993    | Sans objet.   |
| Fonds d'actions canadiennes RBC                           | Le 5 décembre 1966   | Sans objet.   |
| Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC                      | Le 24 juin 2013      | Sans objet.   |
| Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC  | Le 8 novembre 2012   | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC s'est fusionnée avec le Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC.                 |
| Fonds tendance d'actions canadiennes RBC                  | Le 14 novembre 2016  | Le Fonds tendance d'actions canadiennes RBC a été créé initialement le 22 septembre 2014, mais ses parts n'ont pas été offertes au public.  |
| Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes RBC              | Le 4 janvier 2022    | Sans objet.   |

| FONDS  | DATE DE CRÉATION     | CHANGEMENTS   |
|--|----------------------|---|
| <b>Fonds d'actions canadiennes (suite)</b>   |                      |   |
| Fonds indiciel canadien RBC  | Le 25 août 1998      | <p>Le 9 avril 2019, Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée est devenue le sous-conseiller en valeurs du fonds en remplacement de Conseillers en Gestion Globale State Street, Ltée.</p> <p>À la fermeture des bureaux le 8 avril 2019, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans des organismes de placement collectif gérés par d'autres gestionnaires que RBC GMA ou un membre de son groupe. Les stratégies de placement du fonds ont été modifiées le 9 avril 2019 afin de tenir compte du remplacement de l'indice FTSE Canada All Cap Domestic Index par l'indice composé plafonné de rendement global S&amp;P/TSX comme indice que le fonds reproduit.</p> <p>À la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Les stratégies de placement du fonds ont été modifiées vers le 15 septembre 2017 afin de tenir compte du remplacement de l'indice composé de rendement global S&amp;P/TSX par l'indice FTSE Canada All Cap Domestic Index comme indice que le fonds reproduit.</p> |
| Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC                                      | Le 23 septembre 1997 | Sans objet.   |
| Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC                                | Le 19 janvier 2007   | Sans objet.   |
| Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC  | Le 4 juillet 2006    | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie de revenu d'actions canadiennes RBC s'est fusionnée avec le Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC.   |
| Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC                         | Le 15 avril 1999     | <p>À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC s'est fusionnée avec le Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC.</p> <p>Sa dénomination a changé le 30 juin 2021.</p>   |
| Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC | Le 19 septembre 2013 | Sans objet.   |
| <b>Fonds d'actions nord-américaines</b>  |                      |   |
| Fonds nord-américain de valeur RBC   | Le 3 mars 1998       | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie de valeur nord-américaine RBC s'est fusionnée avec le Fonds nord-américain de valeur RBC.  |
| Fonds nord-américain de croissance RBC   | Le 6 janvier 1993    | Sans objet.   |

| FONDS  | DATE DE CRÉATION   | CHANGEMENTS  |
|--|--------------------|--|
| <b>Fonds d'actions américaines</b>   |                    |  |
| Fonds américain de dividendes RBC  | Le 15 octobre 2001 | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie de dividendes américains RBC s'est fusionnée avec le Fonds américain de dividendes RBC.   |
| Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC                        | Le 4 mai 2016      | Sans objet.  |
| Fonds d'actions américaines RBC  | Le 29 juillet 1966 | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie d'actions américaines RBC s'est fusionnée avec le Fonds d'actions américaines RBC.<br>À la fermeture des bureaux le 27 novembre 2015, le Portefeuille privé d'actions américaines RBC s'est fusionné avec le Fonds d'actions américaines RBC.   |
| Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC                          | Le 23 janvier 2006 | Sans objet.  |
| Fonds d'actions américaines QUBE RBC                                       | Le 24 juin 2013    | Sans objet.  |
| Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC                   | Le 8 novembre 2012 | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC s'est fusionnée avec le Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC.  |
| Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC | Le 4 mai 2016      | Sans objet.  |
| Fonds de valeur d'actions américaines RBC                                  | Le 8 janvier 2014  | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie de valeur d'actions américaines RBC s'est fusionnée avec le Fonds de valeur d'actions américaines RBC.  |
| Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC                               | Le 24 janvier 2022 | Sans objet.  |
| Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC             | Le 25 août 1998    | Le Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC était auparavant connu sous la dénomination Fonds américain indiciel neutre en devises RBC. Sa dénomination a changé le 24 janvier 2022.<br>À la fermeture des bureaux le 8 avril 2019, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans des organismes de placement collectif gérés par d'autres gestionnaires que RBC GMA ou un membre de son groupe. Les stratégies de placement du fonds ont été modifiées afin de tenir compte du remplacement de l'indice FTSE USA Hedged 100% to CAD Index par l'indice S&P 500 Total Return Hedged 100% to CAD Index comme indice que le fonds reproduit. |

| FONDS  | DATE DE CRÉATION     | CHANGEMENTS   |
|--|----------------------|---|
| <b>Fonds d'actions américaines (suite)</b>   |                      |   |
| Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC (suite)             |                      | À la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Les stratégies de placement du fonds ont été modifiées vers le 15 septembre 2017 afin de tenir compte du remplacement de l'indice Standard & Poor's 500 Total Return Index (en dollars américains) par l'indice FTSE USA Hedged 100% to CAD Index comme indice que le fonds reproduit.   |
| Fonds indiciel américain RBC   | Le 25 août 1998      | <p>Le 9 avril 2019, Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée est devenue le sous-conseiller en valeurs du fonds en remplacement de Conseillers en Gestion Globale State Street, Ltée.</p> <p>À la fermeture des bureaux le 8 avril 2019, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans des organismes de placement collectif gérés par d'autres gestionnaires que RBC GMA ou un membre de son groupe. Les stratégies de placement du fonds ont été modifiées le 9 avril 2019 afin de tenir compte du remplacement de l'indice FTSE USA Index par l'indice S&amp;P 500 Total Return Index comme indice que le fonds reproduit.</p> <p>À la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Les stratégies de placement du fonds ont été modifiées vers le 15 septembre 2017 afin de tenir compte du remplacement de l'indice Standard &amp; Poor's 500 Total Return (en dollars canadiens) par l'indice FTSE USA Index comme indice que le fonds reproduit.</p> |
| Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)                          | Le 17 janvier 2018   | Sans objet.   |
| Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC  | Le 23 septembre 1997 | Sans objet.   |
| Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC | Le 2 mars 1992       | <p>Le 1<sup>er</sup> novembre 2021, la gestion du portefeuille du fonds est passée de RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. à RBC GMA.</p> <p>Le Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC était auparavant connu sous la dénomination Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC. Sa dénomination a changé le 30 juin 2016.</p>   |

| FONDS  | DATE DE CRÉATION                  | CHANGEMENTS   |
|--|-----------------------------------|---|
| <b>Fonds d'actions américaines (suite)</b>   |                                   |   |
| Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC | Le 12 janvier 2006                | Le 1 <sup>er</sup> novembre 2021, la gestion du portefeuille du fonds est passée de RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. à RBC GMA.<br><br>Le Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC était auparavant connu sous la dénomination Fonds neutre en devises de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC. Sa dénomination a changé le 30 juin 2016. |
| Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC                      | Le 16 décembre 2011               | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC s'est fusionnée avec le Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC.<br><br>Le 1 <sup>er</sup> novembre 2021, la gestion du portefeuille du fonds est passée de RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. à RBC GMA.                                 |
| Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC                          | Le 16 décembre 2011               | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC s'est fusionnée avec le Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC.   |
| Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC                       | Le 1 <sup>er</sup> septembre 2015 | Sans objet.   |
| Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC  | Le 23 septembre 1997              | Sans objet.   |
| Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II   | Le 10 janvier 2008                | Sans objet.   |
| Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC  | Le 30 juin 1995                   | Sans objet.   |
| <b>Fonds d'actions internationales</b>   |                                   |   |
| Fonds international de croissance de dividendes RBC  | Le 27 octobre 2006                | Sans objet.   |
| Fonds d'actions internationales RBC  | Le 6 janvier 1993                 | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie d'actions internationales RBC s'est fusionnée avec le Fonds d'actions internationales RBC.<br><br>À la fermeture des bureaux le 27 novembre 2015, le Portefeuille privé d'actions internationales RBC s'est fusionné avec le Fonds d'actions internationales RBC.  |
| Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC  | Le 14 avril 2014                  | Sans objet.   |

| FONDS  | DATE DE CRÉATION   | CHANGEMENTS  |
|--|--------------------|--|
| <b>Fonds d'actions internationales (suite)</b>                       |                    |  |
| Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC   | Le 25 août 1998    | <p>Le Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC était auparavant connu sous la dénomination Fonds international indiciel neutre en devises RBC. Sa dénomination a changé le 24 janvier 2022.</p> <p>À la fermeture des bureaux le 9 avril 2019, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans des organismes de placement collectif gérés par d'autres gestionnaires que RBC GMA ou un membre de son groupe. Les stratégies de placement du fonds ont été modifiées afin de tenir compte du remplacement de l'indice FTSE Developed ex North America Hedged 100% to CAD Index par l'indice MSCI EAFE IMI Hedged 100% to CAD Index comme indice que le fonds reproduit.</p> <p>À la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, l'objectif de placement du fonds a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Les stratégies de placement du fonds ont été modifiées vers le 15 septembre 2017 afin de tenir compte du remplacement de l'indice Morgan Stanley Capital International – Europe, Australasia and Far East Total Return (en monnaie nationale) par l'indice FTSE Developed ex North America Hedged 100% to CAD Index comme indice que le fonds reproduit.</p> |
| Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC                    | Le 17 janvier 2005 | Sans objet.  |
| Fonds d'actions européennes RBC                                      | Le 7 juillet 1987  | <p>À la fermeture des bureaux le 17 juin 2022, le Fonds européen de dividendes RBC s'est fusionné avec le Fonds d'actions européennes RBC.</p> <p>À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie d'actions européennes RBC s'est fusionnée avec le Fonds d'actions européennes RBC.</p>  |
| Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC | Le 30 juin 2016    | Le Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC a été initialement créé le 23 octobre 2012, mais ses parts n'avaient jamais été offertes au public auparavant.   |
| Fonds d'actions asiatiques RBC                                       | Le 12 juillet 1993 | Sans objet.  |
| Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC                        | Le 8 janvier 2014  | Sans objet.  |
| Fonds d'actions chinoises RBC  | Le 27 janvier 2020 | Sans objet.  |
| Fonds d'actions japonaises RBC                                       | Le 8 janvier 2014  | Sans objet.  |
| Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC            | Le 27 juin 2016    | Sans objet.  |
| Fonds de dividendes de marchés émergents RBC                         | Le 28 février 2013 | Sans objet.  |

| FONDS  | DATE DE CRÉATION     | CHANGEMENTS   |
|--|----------------------|---|
| <b>Fonds d'actions internationales (suite)</b>                               |                      |   |
| Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC                      | Le 20 avril 2021     | Sans objet.   |
| Fonds d'actions de marchés émergents RBC                                     | Le 16 décembre 2009  | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie d'actions de marchés émergents RBC s'est fusionnée avec le Fonds d'actions de marchés émergents RBC.                             |
| Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC                          | Le 23 mai 2023       | Sans objet.   |
| Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC                          | Le 22 janvier 2019   | Sans objet.   |
| Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC            | Le 30 septembre 2019 | Sans objet.   |
| Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC                        | Le 4 janvier 2022    | Sans objet.   |
| Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC | Le 28 février 2013   | Sans objet.   |
| <b>Fonds d'actions mondiales</b>   |                      |   |
| Fonds mondial de croissance de dividendes RBC                                | Le 20 décembre 2000  | Sans objet.   |
| Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC              | Le 4 mai 2016        | Sans objet.   |
| Fonds d'actions mondiales RBC  | Le 17 janvier 2014   | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie d'actions mondiales RBC s'est fusionnée avec le Fonds d'actions mondiales RBC.   |
| Fonds spécifique d'actions mondiales RBC                                     | Le 10 décembre 2013  | Le Fonds spécifique d'actions mondiales RBC a été initialement créé le 10 décembre 2013, mais ses parts n'avaient jamais été offertes au public auparavant.                               |
| Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC                   | Le 17 janvier 2018   | Sans objet.   |
| Fonds leaders d'actions mondiales RBC  | Le 29 mars 2021      | Sans objet.   |
| Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC                      | Le 27 juin 2022      | Sans objet.   |
| Fonds d'actions mondiales QUBE RBC   | Le 24 juin 2013      | Sans objet.   |
| Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC                       | Le 8 novembre 2012   | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC s'est fusionnée avec le Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC. |
| Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC     | Le 17 janvier 2018   | Sans objet.   |
| Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC                                   | Le 4 janvier 2022    | Sans objet.   |
| Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC                                    | Le 19 janvier 2007   | Sans objet.   |

| FONDS   | DATE DE CRÉATION     | CHANGEMENTS  |
|---|----------------------|--|
| <b>Fonds d'actions mondiales (suite)</b>                                |                      |  |
| Fonds d'actions monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC        | Le 8 janvier 2014    | Sans objet.  |
| Fonds mondial d'énergie RBC   | Le 30 septembre 1980 | Sans objet.  |
| Fonds mondial de métaux précieux RBC                                    | Le 25 octobre 1988   | Sans objet.  |
| Fonds mondial de ressources RBC   | Le 20 décembre 2000  | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie de ressources mondiales RBC s'est fusionnée avec le Fonds mondial de ressources RBC.  |
| Fonds mondial de technologie RBC  | Le 4 mai 2000        | Sans objet.  |
| <b>Fonds Vision RBC</b>   |                      |  |
| Fonds d'obligations à court terme sans combustibles fossiles Vision RBC | Le 6 janvier 2020    | Sans objet.  |
| Fonds d'obligations Vision RBC  | Le 26 août 2002      | Le Fonds d'obligations Vision RBC était auparavant connu sous la dénomination Fonds d'obligations Valeurs communautaires Phillips, Hager & North. Sa dénomination a changé le 30 juin 2017.<br><br>Le Fonds d'obligations Valeurs communautaires Phillips, Hager & North a été créé le 26 août 2002, mais ses parts n'étaient pas offertes aux termes du prospectus simplifié des fonds RBC et de la déclaration de fiducie générale des fonds RBC avant le 30 juin 2017.  |
| Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC               | Le 14 janvier 2021   | Sans objet.  |
| Fonds équilibré Vision RBC  | Le 3 juillet 2007    | À la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, l'objectif de placement du Fonds équilibré Vision RBC a été modifié afin de permettre au fonds d'investir dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.<br><br>À la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, le Fonds équilibré Valeurs communautaires Phillips, Hager & North a fusionné avec le Fonds équilibré Vision RBC.<br><br>Le Fonds équilibré Vision RBC était auparavant connu sous la dénomination Fonds équilibré Jantzi RBC. Sa dénomination a changé le 30 juin 2017. |
| Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC                   | Le 14 janvier 2021   | Sans objet.  |
| Fonds d'actions canadiennes Vision RBC                                  | Le 3 juillet 2007    | À la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, le Fonds d'actions canadiennes Valeurs communautaires Phillips, Hager & North a fusionné avec le Fonds d'actions canadiennes Vision RBC.<br><br>Le Fonds d'actions canadiennes Vision RBC était auparavant connu sous la dénomination Fonds actions canadiennes Jantzi RBC. Sa dénomination a changé le 30 juin 2017.  |



| FONDS  | DATE DE CRÉATION   | CHANGEMENTS   |
|--|--------------------|---|
| <b>Fonds Vision RBC (suite)</b>  |                    |   |
| Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans combustibles fossiles Vision QUBE RBC | Le 6 avril 2020    | Sans objet.   |
| Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC                 | Le 14 janvier 2021 | Sans objet.   |
| Fonds d'actions mondiales Vision RBC   | Le 3 juillet 2007  | À la fermeture des bureaux le 30 juin 2017, le Fonds d'actions mondiales Valeurs communautaires Phillips, Hager & North a fusionné avec le Fonds d'actions mondiales Vision RBC.<br><br>Le Fonds d'actions mondiales Vision RBC était auparavant connu sous la dénomination Fonds actions mondiales Jantzi RBC. Sa dénomination a changé le 30 juin 2017. |
| Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC                            | Le 30 juin 2017    | Le Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC a été créé initialement le 21 novembre 2016, mais ses parts n'avaient pas été offertes au public auparavant.   |

**PORTEFEUILLES PRIVÉS RBC**

**Fonds à revenu fixe**

|  |                              |             |
|--|------------------------------|-------------|
| Portefeuille privé de revenu à court terme RBC | Le 1 <sup>er</sup> juin 1989 | Sans objet. |
|--|------------------------------|-------------|

**Fonds équilibré**

|                                  |                                 |             |
|----------------------------------|---------------------------------|-------------|
| Portefeuille privé de revenu RBC | Le 1 <sup>er</sup> février 1996 | Sans objet. |
|----------------------------------|---------------------------------|-------------|

**Fonds d'actions canadiennes**

|  |                 |  |
|--|-----------------|--|
| Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC | Le 15 mars 1995 | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie de dividendes canadiens RBC s'est fusionnée avec le Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC. |
|--|-----------------|--|

|  |                   |   |
|--|-------------------|---|
| Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC | Le 2 octobre 2002 | Le Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC était auparavant connu sous la dénomination Portefeuille privé d'actions canadiennes croissance et revenu RBC. Sa dénomination a changé le 27 février 2019. |
|--|-------------------|---|

Le 27 février 2019, Beutel, Goodman & Company Ltd. est devenue le sous-conseiller en valeurs du fonds en remplacement de Greystone Managed Investments Inc.

|  |                  |  |
|--|------------------|--|
| Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC | Le 15 avril 1999 | À la fermeture des bureaux le 8 avril 2022, la Catégorie d'actions canadiennes RBC s'est fusionnée avec le Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC. |
|--|------------------|--|

| FONDS  | DATE DE CRÉATION                | CHANGEMENTS   |
|--|---------------------------------|---|
| <b>Fonds d'actions américaines</b>   |                                 |   |
| Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC                   | Le 1 <sup>er</sup> février 1999 | Sans objet.   |
| Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC | Le 8 janvier 2010               | Sans objet.   |
| Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC   | Le 1 <sup>er</sup> avril 1991   | Sans objet.   |
| Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC                     | Le 20 octobre 2008              | Sans objet.   |
| Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC   | Le 8 janvier 2010               | Sans objet.   |
| Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC                                       | Le 23 décembre 1997             | Sans objet.   |
| <b>Fonds d'actions internationales et mondiales</b>  |                                 |   |
| Portefeuille privé d'actions EAEO RBC  | Le 8 octobre 2002               | Sans objet.   |
| Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC   | Le 24 août 2007                 | Le 7 juin 2021, Lazard Asset Management LLC est devenue le sous-conseiller en valeurs du fonds en remplacement d'Edinburgh Partners Limited.  |
| Portefeuille privé d'actions mondiales de croissance RBC   | Le 27 juin 2022                 | Sans objet.   |
| Portefeuille privé d'actions mondiales RBC   | Le 1 <sup>er</sup> juin 1995    | Sans objet.   |
| <b>FONDS ALTERNATIFS RBC</b>   |                                 |   |
| Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)  | Le 16 septembre 2020            | Le 1 <sup>er</sup> novembre 2021, RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est devenue le sous-conseiller en valeurs pour une partie de son portefeuille.                              |
| Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC  | Le 27 février 2015              | Le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC a été initialement créé le 27 février 2015, mais ses parts n'avaient jamais été offertes au public auparavant.                 |
| Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert)  | Le 27 février 2015              | Le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert) a été initialement créé le 27 février 2015, mais ses parts n'avaient jamais été offertes au public auparavant. |

## Méthode de classification du risque de placement

Nous établissons le niveau de risque de chaque fonds conformément au Règlement 81-102. Le niveau de risque de placement d'un fonds doit être établi conformément à une méthode normalisée de classification du risque de placement fondée sur sa volatilité historique mesurée par l'écart-type de ses rendements sur dix ans. Tout comme la volatilité historique d'un fonds pourrait ne pas être indicative de sa volatilité future, son rendement historique pourrait ne pas être indicatif de ses rendements futurs. Vous devriez savoir que d'autres types de risques, mesurables et non mesurables, peuvent exister.

L'écart-type est une mesure statistique employée pour évaluer la dispersion d'un jeu de données autour de la valeur moyenne des données. Dans le contexte du rendement des placements, il mesure la variation des rendements qui s'est produite par le passé par rapport au rendement moyen. Plus l'écart-type est élevé, plus grande sera la variabilité des rendements passés.

À l'aide de cette méthode, nous attribuons un niveau de risque faible, faible à moyen, moyen, moyen à élevé ou élevé à chaque fonds.

- › Faible – les fonds assortis d'un niveau de risque faible sont habituellement associés aux fonds du marché monétaire et aux fonds de titres à revenu fixe canadiens.
- › Faible à moyen – les fonds assortis d'un niveau de risque faible à moyen sont habituellement associés aux fonds équilibrés, aux fonds de titres à revenu fixe à rendement élevé et aux fonds de répartition d'actifs.
- › Moyen – les fonds assortis d'un niveau de risque moyen sont habituellement associés aux fonds d'actions qui investissent dans des sociétés à grande capitalisation au sein de marchés développés.
- › Moyen à élevé – les fonds assortis d'un niveau de risque moyen à élevé sont habituellement associés aux fonds d'actions qui investissent dans des sociétés à petite capitalisation ou dans des régions ou des secteurs précis.
- › Élevé – les fonds assortis d'un niveau de risque élevé sont habituellement associés aux fonds d'actions qui investissent dans des secteurs étroits ou des pays de marchés émergents où le risque de perte à court ou moyen terme peut être élevé.

Le niveau de risque d'un fonds est établi en calculant son écart-type pour la dernière période de dix ans au moyen des rendements mensuels et en tenant compte du réinvestissement de la totalité du revenu et des distributions de gains en capital sous forme de parts additionnelles du fonds. Dans le cas des fonds qui n'ont pas d'antécédents de rendement d'au moins dix ans, nous avons recours à un indice de référence qui reproduit de façon raisonnablement approximative ou, dans le cas d'un fonds nouvellement créé, qui devrait reproduire de façon raisonnablement approximative l'écart-type du fonds (ou, dans certains cas, d'un organisme de placement collectif très similaire que nous gérons) à la place.

Parfois, nous pourrions juger que cette méthode produit un résultat qui traduit mal le risque du fonds, compte tenu d'autres facteurs qualitatifs. Par conséquent, nous pourrions classer un fonds au sein d'une catégorie de niveau de risque supérieure qui lui convient. Nous révisons annuellement le niveau de risque que comporte chaque fonds ou, plus fréquemment, s'il y a eu un changement important apporté aux politiques et stratégies de placement d'un fonds.

Pour obtenir gratuitement un exemplaire de la méthode employée par RBC GMA pour établir le niveau de risque de placement associé aux fonds, il suffit d'appeler au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC et les fonds alternatifs RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC ou d'écrire à RBC GMA à l'adresse indiquée à la dernière page du présent prospectus simplifié.

## Guide d'utilisation des descriptions des fonds

Cette section donne des renseignements supplémentaires qui vous aideront à mieux comprendre la description de chacun des fonds qui figure aux pages suivantes.

### *Détail du fonds*

Ce tableau vous donne un aperçu de chaque fonds. Il décrit le type de fonds commun de placement dont il s'agit, donne sa date de création et indique la série de parts qu'offre le fonds. Le tableau indique aussi si les parts du fonds constituent des placements admissibles pour les régimes enregistrés (comme un régime enregistré d'épargne-retraite (« REER »), un fonds enregistré de revenu de retraite (« FERR »), un régime enregistré d'épargne études (« REEE »), un régime enregistré d'épargne-invalidité (« REEI »), un régime de participation différée aux bénéfices (« RPDB ») ou un régime enregistré d'épargne-retraite collectif (« RER collectif »)), les comptes d'épargne libre d'impôt (« CELI ») et les comptes d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (« CELIAPP »). Vous trouverez plus de renseignements sur les régimes enregistrés, les CELI et les CELIAPP à la page 58. Le nom du sous-conseiller en valeurs, le cas échéant, de même que les frais de gestion et d'administration pour chaque série du fonds sont également présentés dans ce tableau.

## *Quels types de placement le fonds fait-il?*

### **Objectifs de placement**

Cette section décrit les objectifs de placement de chaque fonds ainsi que le type de titres dans lesquels le fonds peut investir afin de les atteindre. Un fonds peut viser la protection du capital, la production d'un revenu, la croissance du capital ou une combinaison des trois. Certains fonds recherchent un traitement fiscal avantageux ou la diversification des placements entre les catégories d'actifs, alors que d'autres adoptent une politique de placement ciblée, choisissant d'investir dans un pays ou un secteur en particulier.

### **Stratégies de placement**

Cette section décrit les principales stratégies de placement que le gestionnaire de portefeuille utilise pour que le fonds atteigne ses objectifs de placement. Ainsi, vous aurez une meilleure idée de la façon dont votre argent est géré. De plus, la présentation de cette section vous permet de comparer plus facilement le mode de gestion des différents fonds communs de placement.

Cette section indique également :

- › toutes les restrictions importantes adoptées par le fonds relativement aux placements;
- › la possibilité que le fonds ait recours à des instruments dérivés ainsi qu'une description de l'utilisation de ceux-ci.

### **Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

En matière de placements, il est essentiel de bien saisir la notion de risque et de bien connaître son degré de tolérance au risque. Cette section présente les risques propres à chaque fonds. Nous les avons classés par ordre de pertinence pour chaque fonds. Vous trouverez de l'information générale sur les risques associés au placement de même que la description de chaque risque aux rubriques « Qu'est-ce qu'un fonds commun de placement et quels sont les risques associés à un placement dans un tel fonds? » à la page 87 et « Risques propres aux fonds » à la page 88.

### **Méthode de classification du risque de placement**

Cette section donne une brève description de l'indice de référence ou des indices utilisés pour établir le niveau de risque d'un fonds dont l'historique de placement est inférieur à dix ans.

### **Politique en matière de distributions**

Cette section donne des détails sur le moment où les fonds feront des distributions. Les fonds vous rapportent de l'argent lorsqu'ils vous distribuent des revenus en intérêts, des dividendes, d'autres revenus gagnés ainsi que des gains en capital réalisés sur leurs placements sous-jacents ou, dans le cas des fonds qui investissent dans d'autres fonds, des revenus qui ont été distribués à chaque fonds par les fonds sous-jacents dans lesquels ils investissent. Les fonds peuvent également verser des distributions additionnelles, notamment des distributions considérées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Les distributions de chaque fonds qui investit dans des fonds sous-jacents peuvent varier selon les politiques en matière de distributions de chaque fonds sous-jacent et l'activité au sein de chaque fonds. Les fiducies de fonds communs de placement peuvent effectuer des distributions qui sont réputées être un revenu ordinaire, un revenu de dividendes, des gains en capital, un revenu de source étrangère ou des sommes non imposables (y compris un remboursement de capital). Dans le cas des régimes enregistrés (comme les REER, les FERR, les REEE, les REEI, les RPDB et les RER collectifs), des CELI et des CELIAPP qui détiennent des parts d'un fonds commun de placement offertes par l'intermédiaire de RBC Banque Royale, les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds. **Dans le cas des comptes non enregistrés qui détiennent des parts d'un fonds commun de placement, les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du même fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Dans le cas des parts de série FNB, les distributions de revenu seront versées en espèces et les distributions de gains en capital nets seront versées en espèces ou réinvesties dans des parts de série FNB additionnelles. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Politique en matière de distributions » du tableau « Détail du fonds » de chaque fonds applicable. Les porteurs de parts qui ne sont pas porteurs de parts inscrits à la date de référence relative à une distribution n'auront pas le droit de recevoir la distribution en question. De plus amples renseignements sur les distributions figurent à la rubrique « Incidences fiscales » à la page 68.

Si vous avez réglé des parts de certains fonds en dollars américains, les distributions versées à partir de ces fonds seront payées en dollars américains. Toutefois, toutes les sommes doivent être déclarées en dollars canadiens aux fins de l'impôt sur le revenu canadien. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Ce qu'il faut aussi savoir » à la page 40 pour obtenir la liste des fonds offerts en dollars américains.

## Fourchette des cours des parts de série FNB et volume des opérations sur celles-ci

Les tableaux suivants indiquent la fourchette des cours et le volume des parts de série FNB du Portefeuille prudence d'obligations RBC, du Portefeuille d'obligations essentielles RBC, du Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC, du Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC, du Fonds nord-américain de valeur RBC, du Fonds nord-américain de croissance RBC, du Fonds d'actions internationales RBC, du Fonds de dividendes de marchés émergents RBC, du Fonds mondial d'énergie RBC, du Fonds mondial de métaux précieux RBC et du Fonds mondial de technologie RBC à la Cboe Canada pour les périodes civiles indiquées. En règle générale, la majorité des opérations sur les parts de série FNB des fonds sont exécutées à la Cboe Canada.

|             | PORTEFEUILLE PRUDENCE<br>D'OBLIGATIONS RBC* |          |         | PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS<br>ESSENTIELLES RBC* |          |         | PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS<br>ESSENTIELLES PLUS RBC* |          |         |
|-------------|---|----------|---------|---|----------|---------|--|----------|---------|
|             | FOURCHETTE<br>DES COURS                     |          |         | FOURCHETTE<br>DES COURS                         |          |         | FOURCHETTE<br>DES COURS                              |          |         |
|             | PLAFOND                                     | PLANCHER | VOLUME  | PLAFOND   | PLANCHER | VOLUME  | PLAFOND  | PLANCHER | VOLUME  |
| <b>2024</b> |   |          |         |   |          |         |  |          |         |
| Mars        | 20,09 \$                                    | 20,04 \$ | 9 977   | 20,14 \$  | 20,09 \$ | 48 136  | 20,11 \$   | 20,02 \$ | 18 795  |
| Avril       | 20,07 \$                                    | 19,93 \$ | 48 780  | 20,10 \$  | 19,86 \$ | 615 813 | 20,11 \$   | 19,86 \$ | 270 616 |
| Mai         | 20,18 \$                                    | 19,99 \$ | 221 773 | 20,23 \$  | 19,94 \$ | 433 668 | 20,23 \$   | 19,94 \$ | 175 644 |

|             | FONDS DE REVENU D' ACTIONS<br>CANADIENNES RBC<br>PARTS DE SÉRIE FNB<br>(CBOE CA : RCEI) |          |        | FONDS NORD-AMÉRICAIN<br>DE VALEUR RBC<br>PARTS DE SÉRIE FNB<br>(CBOE CA : RNAV) |          |         | FONDS NORD-AMÉRICAIN<br>DE CROISSANCE RBC<br>PARTS DE SÉRIE FNB<br>(CBOE CA : RNAG) |          |        |
|-------------|---|----------|--------|---|----------|---------|---|----------|--------|
|             | FOURCHETTE<br>DES COURS   |          |        | FOURCHETTE<br>DES COURS   |          |         | FOURCHETTE<br>DES COURS   |          |        |
|             | PLAFOND   | PLANCHER | VOLUME | PLAFOND   | PLANCHER | VOLUME  | PLAFOND   | PLANCHER | VOLUME |
| <b>2023</b> |   |          |        |   |          |         |   |          |        |
| Juin        | 19,30 \$  | 18,90 \$ | 1 882  | 20,31 \$  | 19,89 \$ | 61 088  | 20,81 \$  | 20,41 \$ | 1 527  |
| Juillet     | 19,96 \$  | 19,85 \$ | 506    | 21,03 \$  | 20,27 \$ | 29 641  | 21,64 \$  | 21,64 \$ | 720    |
| Août        | 19,69 \$  | 19,19 \$ | 366    | 21,11 \$  | 20,71 \$ | 6 774   | 21,44 \$  | 20,82 \$ | 2 923  |
| Septembre   | 19,61 \$  | 19,15 \$ | 5 287  | 21,38 \$  | 20,34 \$ | 93 834  | 21,45 \$  | 20,34 \$ | 3 028  |
| Octobre     | 18,09 \$  | 18,09 \$ | 363    | 20,73 \$  | 19,78 \$ | 45 127  | 20,33 \$  | 20,33 \$ | 139    |
| Novembre    | 19,14 \$  | 18,52 \$ | 1 271  | 21,34 \$  | 20,64 \$ | 93 362  | 21,72 \$  | 21,57 \$ | 1 694  |
| Décembre    | 20,06 \$  | 19,21 \$ | 3 188  | 22,58 \$  | 21,35 \$ | 136 556 | 22,51 \$  | 21,71 \$ | 42 887 |
| <b>2024</b> |   |          |        |   |          |         |   |          |        |
| Janvier     | 19,99 \$  | 19,80 \$ | 2 046  | 22,13 \$  | 21,46 \$ | 89 897  | 22,88 \$  | 22,21 \$ | 17 468 |
| Février     | 20,06 \$  | 19,54 \$ | 2 062  | 22,68 \$  | 21,82 \$ | 41 988  | 23,57 \$  | 22,86 \$ | 74 045 |
| Mars        | 20,77 \$  | 20,35 \$ | 1 002  | 23,47 \$  | 22,78 \$ | 47 280  | 24,41 \$  | 23,76 \$ | 24 466 |
| Avril       | 20,71 \$  | 20,28 \$ | 2 951  | 23,54 \$  | 22,90 \$ | 33 309  | 24,39 \$  | 24,08 \$ | 5 857  |
| Mai         | 20,96 \$  | 20,75 \$ | 6 801  | 23,88 \$  | 22,88 \$ | 55 546  | 24,87 \$  | 22,44 \$ | 23 148 |

\* Au 20 mars 2024, date à laquelle commence la négociation des parts de série FNB du fonds à la Cboe Canada.

|             | FONDS D' ACTIONS<br>INTERNATIONALES RBC<br>PARTS DE SÉRIE FNB<br>(CBOE CA : RINT) |          |        | FONDS DE DIVIDENDES DE<br>MARCHÉS ÉMERGENTS RBC<br>PARTS DE SÉRIE FNB<br>(CBOE CA : REMD) |          |        | FONDS MONDIAL D'ÉNERGIE RBC<br>PARTS DE SÉRIE FNB<br>(CBOE CA : RENG) |          |        |
|-------------|---|----------|--------|---|----------|--------|---|----------|--------|
|             | FOURCHETTE<br>DES COURS   |          |        | FOURCHETTE<br>DES COURS   |          |        | FOURCHETTE<br>DES COURS   |          |        |
|             | PLAFOND   | PLANCHER | VOLUME | PLAFOND   | PLANCHER | VOLUME | PLAFOND   | PLANCHER | VOLUME |
| <b>2023</b> |   |          |        |   |          |        |   |          |        |
| Juin        | 20,56 \$  | 20,48 \$ | 469    | —   | —        | 3      | 18,53 \$  | 17,84 \$ | 836    |
| Juillet     | 20,65 \$  | 20,65 \$ | 220    | 20,18 \$  | 20,18 \$ | 641    | 19,12 \$  | 18,62 \$ | 1 731  |
| Août        | —   | —        | —      | 20,54 \$  | 19,98 \$ | 542    | 20,21 \$  | 20,00 \$ | 523    |
| Septembre   | —   | —        | 8      | 19,91 \$  | 19,91 \$ | 106    | 21,12 \$  | 20,40 \$ | 11 169 |
| Octobre     | —   | —        | —      | 19,63 \$  | 19,63 \$ | 197    | 21,39 \$  | 19,76 \$ | 2 792  |
| Novembre    | —   | —        | 102    | 20,00 \$  | 19,83 \$ | 3 782  | 20,17 \$  | 20,17 \$ | 454    |
| Décembre    | 21,16 \$  | 21,14 \$ | 286    | 19,82 \$  | 19,58 \$ | 624    | 19,19 \$  | 19,19 \$ | 410    |
| <b>2024</b> |   |          |        |   |          |        |   |          |        |
| Janvier     | 21,98 \$  | 20,96 \$ | 1 926  | 19,83 \$  | 19,82 \$ | 3 256  | 18,99 \$  | 18,22 \$ | 1 014  |
| Février     | 21,72 \$  | 21,49 \$ | 1 510  | 20,51 \$  | 20,30 \$ | 403    | 19,40 \$  | 18,61 \$ | 2 354  |
| Mars        | 23,13 \$  | 23,06 \$ | 554    | 21,50 \$  | 21,23 \$ | 447    | 21,05 \$  | 19,52 \$ | 2 087  |
| Avril       | —   | —        | 142    | 22,48 \$  | 21,47 \$ | 589    | 22,26 \$  | 21,71 \$ | 1 421  |
| Mai         | 23,59 \$  | 23,59 \$ | 673    | 23,23 \$  | 22,30 \$ | 572    | 21,87 \$  | 21,16 \$ | 2 853  |

|             | FONDS MONDIAL DE<br>MÉTAUX PRÉCIEUX RBC<br>PARTS DE SÉRIE FNB<br>(CBOE CA : RGPM) |          |        | FONDS MONDIAL<br>DE TECHNOLOGIE RBC<br>PARTS DE SÉRIE FNB<br>(CBOE CA : RTEC) |          |        |
|-------------|---|----------|--------|---|----------|--------|
|             | FOURCHETTE<br>DES COURS   |          |        | FOURCHETTE<br>DES COURS   |          |        |
|             | PLAFOND   | PLANCHER | VOLUME | PLAFOND   | PLANCHER | VOLUME |
| <b>2023</b> |   |          |        |   |          |        |
| Juin        | 20,93 \$  | 20,17 \$ | 429    | 24,72 \$  | 24,19 \$ | 3 035  |
| Juillet     | 21,25 \$  | 19,59 \$ | 851    | 25,74 \$  | 25,09 \$ | 1 335  |
| Août        | 19,96 \$  | 19,96 \$ | 427    | 25,75 \$  | 24,65 \$ | 6 092  |
| Septembre   | 19,55 \$  | 18,88 \$ | 1 859  | 25,90 \$  | 24,00 \$ | 1 620  |
| Octobre     | 19,19 \$  | 18,95 \$ | 1 435  | 25,43 \$  | 24,13 \$ | 5 027  |
| Novembre    | —   | —        | 215    | 27,03 \$  | 26,47 \$ | 1 994  |
| Décembre    | —   | —        | 61     | 28,00 \$  | 27,18 \$ | 3 730  |
| <b>2024</b> |   |          |        |   |          |        |
| Janvier     | 20,00 \$  | 18,80 \$ | 632    | 30,24 \$  | 26,90 \$ | 10 100 |
| Février     | 18,10 \$  | 17,98 \$ | 1 577  | 31,44 \$  | 30,02 \$ | 22 497 |
| Mars        | 21,00 \$  | 20,10 \$ | 1 301  | 32,64 \$  | 31,29 \$ | 23 548 |
| Avril       | 24,30 \$  | 22,20 \$ | 6 677  | 32,39 \$  | 30,13 \$ | 15 445 |
| Mai         | 24,75 \$  | 23,48 \$ | 4 719  | 33,76 \$  | 30,72 \$ | 13 096 |

**Fonds de bons du Trésor canadien RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds du marché monétaire canadien  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 25 janvier 1991<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 29 avril 2019<br>Série O – 29 avril 2019         |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 0,30 %   | 0,02 %                        |
|   | Série D   | 0,30 %   | 0,02 %                        |
|   | Série F   | 0,20 %   | 0,02 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Préserver la valeur de votre placement;
- › procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire à court terme.

Le fonds investit dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité, comme des bons du Trésor du gouvernement du Canada, des billets garantis par le gouvernement fédéral ainsi que des bons du Trésor et des billets de gouvernements provinciaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › s'efforce de maintenir une valeur par part constante de 10 \$;
- › investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;
- › choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
- › peut investir jusqu'à 5 % de l'actif du fonds dans des titres libellés en monnaies étrangères;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › le risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › le prix des parts du fonds peut augmenter ou baisser, bien que nous essayions de maintenir une valeur par part constante de 10 \$;
- › le risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur
- › un risque associé à la cybersécurité.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds répartit son revenu net quotidiennement et le distribue mensuellement. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds du marché monétaire canadien RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds du marché monétaire canadien  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 30 novembre 1986<br>Série D – 3 juillet 2007  | Série F – 22 juillet 2002<br>Série O – 2 novembre 2004     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 0,30 %   | 0,02 %                        |
|   | Série D   | 0,30 %   | 0,02 %                        |
|   | Série F   | 0,20 %   | 0,02 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire à court terme;
- › préserver la valeur de votre placement.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité, dont des bons du Trésor et des billets émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou leurs organismes mandataires, des acceptations bancaires, des billets de dépôt au porteur, des effets de commerce garantis par des actifs et des effets de commerce émis par des banques à charte, des sociétés de prêt, des sociétés de fiducie et des sociétés par actions canadiennes.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › s'efforce de maintenir une valeur par part constante de 10 \$;
- › investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;
- › choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
- › en ce qui concerne la portion placée dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés, investit uniquement dans des titres ayant obtenu au moins la note R-1 de DBRS Ltd. ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;
- › peut investir dans des titres d'emprunt émis par des organismes supranationaux comme la Banque mondiale;
- › peut investir jusqu'à 5 % de l'actif du fonds dans des titres libellés en monnaies étrangères;

- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit, dans la mesure où le fonds investit dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés;
- › un risque associé au marché;
- › le prix des parts du fonds peut augmenter ou baisser, bien que nous essayions de maintenir une valeur par part constante de 10 \$;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC détenait environ 19,4 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds répartit son revenu net quotidiennement et le distribue mensuellement. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Fonds du marché monétaire Plus RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |                         |                               |
|--|---|-------------------------|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds du marché monétaire canadien  |                         |                               |
| Date de création                           | Série A – 17 mars 1997  | Série F – 7 mars 2007   |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |                         |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |                         |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b> | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 0,30 %                  | 0,02 %                        |
|  | Série F   | 0,20 %                  | 0,02 %                        |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire à court terme;
- › préserver la valeur de votre placement.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité, dont des bons du Trésor et des billets émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou leurs organismes mandataires, des acceptations bancaires, des billets de dépôt au porteur, des effets de commerce garantis par des actifs et des effets de commerce émis par des banques à charte, des sociétés de prêt, des sociétés de fiducie et des sociétés par actions canadiennes.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › s'efforce de maintenir une valeur par part constante de 10 \$;
- › investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;
- › choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
- › en ce qui concerne la portion placée dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés, investit uniquement dans des titres ayant obtenu au moins la note R-1 de DBRS Ltd. ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;
- › peut investir dans des titres d'emprunt émis par des organismes supranationaux comme la Banque mondiale;
- › peut investir jusqu'à 5 % de l'actif du fonds dans des titres libellés en monnaies étrangères;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit, dans la mesure où le fonds investit dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés;
- › un risque associé au marché;
- › le prix des parts du fonds peut augmenter ou baisser, bien que nous essayions de maintenir une valeur par part constante de 10 \$;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds répartit son revenu net quotidiennement et le distribue mensuellement. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds du marché monétaire américain RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds du marché monétaire américain   |   |                               |
| Date de création  | Série A – 31 juillet 1990<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 30 août 2018<br>Série O – 1 <sup>er</sup> mars 2005 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                       | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 0,30 %  | 0,02 %                        |
|   | Série D   | 0,30 %  | 0,02 %                        |
|   | Série F   | 0,20 %  | 0,02 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>    | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire américain à court terme;
- › générer un rendement en dollars américains et offrir ainsi aux épargnants la possibilité d'une diversification des devises;
- › préserver la valeur de votre placement.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité libellés en dollars américains, dont des bons du Trésor émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou étrangers ou leurs organismes mandataires, des acceptations bancaires, des billets de dépôt au porteur, des effets de commerce adossés à des actifs et des effets de commerce émis par des sociétés canadiennes ou étrangères et par des organismes supranationaux comme la Banque mondiale.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › s'efforce de maintenir une valeur par part constante de 10 \$ US;
- › investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;
- › choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
- › en ce qui concerne la portion placée dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés, investit uniquement dans des titres ayant obtenu au moins la note R-1 de DBRS Ltd. ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;

- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › le risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit, dans la mesure où le fonds investit dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés;
- › un risque associé au marché;
- › le prix des parts du fonds peut augmenter ou baisser, bien que nous essayions de maintenir une valeur par part constante de 10 \$ US;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Vous devez régler les parts du Fonds du marché monétaire américain RBC en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts du Fonds du marché monétaire américain RBC, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

Fonds du marché monétaire américain RBC

### Politique en matière de distributions

Ce fonds répartit son revenu net quotidiennement et le distribue mensuellement. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Le fonds peut faire une distribution de gains en capital additionnelle, qu'il verse aux porteurs de parts annuellement en décembre, en raison des fluctuations des taux de change. Le revenu dégagé par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens aux fins de l'impôt. Lorsque le fonds vend des placements en dollars américains ou lorsque ses placements en dollars américains arrivent à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte sur le taux de change au moment de la conversion en dollars canadiens. Ce gain ou cette perte est considéré comme un gain ou une perte en capital aux fins de l'impôt. Au cours d'une année, nous pouvons faire le choix de maintenir ces gains en capital dans le fonds, de sorte que l'impôt devra être payé par le fonds. Nous pouvons faire ce choix sans en aviser les porteurs de parts à condition de le faire avant la fin de l'exercice du fonds. Cet impôt, payable par le fonds, est un impôt remboursable qui peut être récupéré dans les années subséquentes.

En cas de distribution de gains en capital, les parts additionnelles qui sont émises sont regroupées afin que la valeur liquidative par part de 10 \$ US soit maintenue. La distribution s'ajoute au prix de base rajusté du placement du porteur de parts et est également incluse dans le revenu imposable du porteur de parts dans l'année au cours de laquelle le gain lui est payé ou lui est payable.

**Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |   |                        |
|--|---|---|------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds du marché monétaire américain   |   |                        |
| Date de création                           | Série A – 1 <sup>er</sup> novembre 2007   | Série F – 1 <sup>er</sup> novembre 2007 |                        |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |   |                        |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |   |                        |
|  | Série   | Frais de gestion                        | Frais d'administration |
|  | Série A   | 0,30 %                                  | 0,02 %                 |
|  | Série F   | 0,20 %                                  | 0,02 %                 |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- > Procurer un revenu à court terme et des liquidités compatibles avec les taux du marché monétaire américain à court terme;
- > générer un rendement en dollars américains et offrir ainsi aux épargnants la possibilité d'une diversification des devises;
- > préserver la valeur de votre placement.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à court terme (un an ou moins) de grande qualité libellés en dollars américains, dont des bons du Trésor émis ou garantis par des gouvernements canadiens ou étrangers ou leurs organismes mandataires, des acceptations bancaires, des billets de dépôt au porteur, des effets de commerce adossés à des actifs et des effets de commerce émis par des sociétés canadiennes ou étrangères et par des organismes supranationaux comme la Banque mondiale.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- > s'efforce de maintenir une valeur par part constante de 10 \$ US;
- > investit dans des titres d'emprunt à court terme, en maintenant une durée moyenne de 90 jours ou moins;
- > choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
- > en ce qui concerne la portion placée dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés, investit uniquement dans des titres ayant obtenu au moins la note R-1 de DBRS Ltd. ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;
- > peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- > le risque associé aux taux d'intérêt;
- > un risque associé au crédit, dans la mesure où le fonds investit dans des titres du marché monétaire émis par des sociétés;
- > un risque associé au marché;
- > le prix des parts du fonds peut augmenter ou baisser, bien que nous essayions de maintenir une valeur par part constante de 10 \$ US;
- > un risque associé au change;
- > un risque associé aux séries multiples;
- > des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- > un risque associé à la cybersécurité.

Vous devez régler les parts du Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts du Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds répartit son revenu net quotidiennement et le distribue mensuellement. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Le fonds peut faire une distribution de gains en capital additionnelle, qu'il verse aux porteurs de parts annuellement en décembre, en raison des fluctuations des taux de change. Le revenu dégagé par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens aux fins de l'impôt. Lorsque les placements du fonds en dollars américains sont vendus ou arrivent à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte sur le taux de change en vigueur au moment de la conversion en dollars canadiens. Ce gain ou cette

## FONDS DES MARCHÉS MONÉTAIRES

---

### Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC

perce est considéré comme un gain ou une perte en capital aux fins de l'impôt. Au cours d'une année, nous pouvons faire le choix de maintenir ces gains en capital dans le fonds, de sorte que l'impôt devra être payé par le fonds. Nous pouvons faire ce choix sans en aviser les porteurs de parts à condition de le faire avant la fin de l'exercice du fonds. Cet impôt, payable par le fonds, est un impôt remboursable qui peut être récupéré dans les années subséquentes.

En cas de distribution de gains en capital, les parts additionnelles qui sont émises sont regroupées immédiatement afin que la valeur liquidative par part de 10 \$ US soit maintenue. La distribution s'ajoute au prix de base rajusté du placement du porteur de parts et est également incluse dans le revenu du porteur de parts dans l'année au cours de laquelle le gain lui est payé ou lui est payable.

## FONDS DE REVENU FIXE

### Fonds canadien de revenu à court terme RBC

| DÉTAIL DU FONDS                            |  |  |                               |
|--|--|--|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds de revenu canadien   |  |                               |
| Date de création                           | Série A – 27 janvier 1992<br>Série D – 3 juillet 2007  | Série F – 17 juillet 2003<br>Série O – 8 mars 2005         |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |  |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.  |  |                               |
|  | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A  | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|  | Série D  | 0,55 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F  | 0,40 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Administrateur                             | Les avoirs hypothécaires garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement sont administrés par ResMor Trust Company, qui fournit ses services au fonds à Calgary, en Alberta, conformément à une convention datée du 22 septembre 2004. |  |                               |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un niveau concurrentiel de revenu mensuel en investissant dans des éléments d'actif à revenu fixe à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de grande qualité à court terme émis ou garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux canadiens ou par des administrations municipales et des sociétés canadiennes, des titres adossés à des créances et des obligations de sociétés. Le fonds peut également investir dans des créances hypothécaires de premier rang de grande qualité visant des immeubles résidentiels situés au Canada assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* ou garantis par la Banque Royale ou certaines sociétés appartenant au même groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des échéances en fonction de critères économiques fondamentaux et de l'évolution du marché des capitaux;
- › investit la portion du fonds réservée aux obligations de sociétés dans des titres ayant obtenu en moyenne au moins la note A de DBRS Ltd. ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres d'emprunt de sociétés de qualité inférieure (à rendement élevé)

ayant obtenues une note inférieure à BBB(-) de DBRS Ltd. ou une note équivalente selon la définition donnée par d'autres agences de notation reconnues;

- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Si le fonds achète une créance hypothécaire, cette créance sera assurée par la SCHL et entièrement garantie par celle-ci pour le compte du gouvernement du Canada ou garantie par la Banque Royale ou certains membres de son groupe. Autrement dit, le fonds n'assume pas le risque de non-paiement associé aux créances hypothécaires qu'il détient à titre de placements.

## Fonds canadien de revenu à court terme RBC

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille prudence élevée sélect RBC détenaient environ 43,4 % et 13,5 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net mensuellement et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds américain de titres à revenu fixe à court terme   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 22 janvier 2021<br>Série D – 22 janvier 2021  | Série F – 22 janvier 2021<br>Série O – 22 janvier 2021 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,55 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,40 %   | 0,05 %                        |
| Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>  | 0,02 %   |                               |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis, Minnesota   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il ?**

*Objectifs de placement*

› Procurer un revenu à court terme au moyen de placements dans des titres à revenu fixe américains à court terme. Le fonds investit principalement dans un portefeuille bien diversifié de titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis par le Trésor américain et le gouvernement des États-Unis et ses organismes.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité émis ou garantis sur le marché américain par le Trésor américain ou par le gouvernement des États-Unis et ses organismes, ses intermédiaires et des entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis;
- › peut investir une partie de ses actifs dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par des entités, comme la Federal National Mortgage Association, la Federal Home Loan Mortgage Association, la Government National Mortgage Association et la Federal Home Loan Bank;
- › effectue une analyse fondamentale détaillée de la solvabilité et du secteur en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en réduisant le risque associé aux taux d'intérêt;

- › peut également investir dans des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires ou des groupes de prêts émis ou garantis par le gouvernement des États-Unis, ses organismes et ses intermédiaires, ainsi que des entreprises parrainées par le gouvernement des États-Unis;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et l'optimisation du rendement du portefeuille;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et des titres d'emprunt assortis d'une sûreté comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.



**Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC****Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC et le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC détenaient environ 27,7 % et 15,2 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

***Classification du risque de placement***

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice ICE BofA 1-5 Year U.S. Treasury & Agency Index. L'indice ICE BofA 1-5 Year U.S. Treasury & Agency Index reproduit le rendement de bons du Trésor américains assortis d'échéances allant de un à cinq ans. Les rendements de l'indice sont exprimés en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

**Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds américain de titres à revenu fixe à court terme   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 29 janvier 2018<br>Série D – 29 janvier 2018  | Série F – 29 janvier 2018<br>Série O – 29 janvier 2018     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série D   | 0,60 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,35 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs <sup>2</sup>  | RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis, Minnesota   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> <p><sup>2</sup> Le sous-conseiller en valeurs est le sous-conseiller du FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC, fonds sous-jacent du fonds, comme il est détaillé davantage ci-après à la rubrique « Stratégies de placement ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- Procurer un revenu mensuel constant et une possibilité de croissance modeste du capital.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille bien diversifié de titres à revenu fixe à court terme émis sur le marché des États-Unis par des sociétés des États-Unis et des sociétés étrangères, directement ou indirectement, par l'entremise de placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

À l'heure actuelle, le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif dans des parts du FNB d'obligations de sociétés américaines à court terme RBC (le « fonds sous-jacent »), dont le sous-conseiller est RBC Global Asset Management (U.S.) Inc.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité et de courte durée émis sur le marché des États-Unis par des sociétés des États-Unis et des sociétés étrangères à l'égard desquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note d'au moins BBB(-);

- effectue une analyse fondamentale détaillée de la solvabilité et du secteur de la société en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en réduisant le risque associé aux taux d'intérêt;
- diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et l'optimisation du rendement du portefeuille;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et des titres d'emprunt assortis d'une sûreté comme substituts de placements directs;
- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC****Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le rendement du fonds dépend directement du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Le fonds sous-jacent est assujéti notamment aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

***Classification du risque de placement***

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Bloomberg U.S. 1-5 Year Corporate Bond Index. L'indice Bloomberg U.S. 1-5 Year Corporate Bond Index reproduit le rendement du marché des obligations de sociétés de qualité à court terme des États-Unis. L'indice comprend des obligations de sociétés libellées en dollars américains émises auprès du public dont la durée à l'échéance est supérieure ou égale à un an mais inférieure à cinq ans. Le rendement de l'indice est indiqué en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer le revenu net mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

**Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds étranger de titres à revenu fixe  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 29 mars 2021<br>Série D – 29 mars 2021  | Série F – 29 mars 2021<br>Série O – 29 mars 2021           |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,55 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,40 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer un revenu régulier en tirant avantage des variations des taux d'intérêt et des taux de change sur les marchés mondiaux des titres à revenu fixe à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure libellés en monnaie étrangère et émis sur les marchés internationaux par des gouvernements et leurs organismes partout dans le monde. Le fonds peut aussi investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés canadiennes et étrangères et des organismes supranationaux, comme la Banque mondiale.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit dans des titres à revenu fixe à court terme de gouvernements, de leurs organismes, d'organismes supranationaux ou de sociétés partout dans le monde;
- › choisit des titres en fonction d'une analyse de critères économiques fondamentaux qui tient compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique fiscale et monétaire de chaque pays;

- › utilise une méthode rigoureuse d'évaluation des occasions selon quatre catégories de risque :
  - le risque associé au change – le fonds couvre généralement le risque de change par rapport au dollar canadien; cependant, le gestionnaire de portefeuille peut prendre les positions de change que la situation exige,
  - la tendance générale des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et au sein d'autres grandes économies,
  - la variation prévue de la marge de taux d'intérêt associée à un changement des notes de crédit ou perceptions de la qualité particulières,
  - les variations prévues des marges de taux d'intérêt entre différents segments du marché obligataire mondial (par exemple, entre l'Allemagne et les États-Unis);
- › peut investir dans des titres d'emprunt de sociétés de faible qualité (à rendement élevé) sur les marchés mondiaux (y compris les marchés émergents) auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation semblable) a accordé une cote inférieure à BBB(-) et des obligations gouvernementales nationales;

**Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC**

- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres d'un émetteur (exception faite de titres de gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et du gouvernement fédéral des États-Unis) ou peut investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres émis ou garantis par un ou plusieurs gouvernements nationaux, leurs organismes ou certains organismes internationaux, comme la Banque mondiale; dans ce dernier cas, le gestionnaire de portefeuille peut i) investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres auxquels Standard & Poor's ou une autre agence de notation similaire a attribué la note AAA ou ii) investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans une combinaison de titres auxquels Standard & Poor's ou une autre agence de notation similaire a attribué la note AAA ou AA, mais uniquement jusqu'à concurrence de 20 % de l'actif du fonds dans des titres ayant obtenu la note AA. Le fonds peut exposer la totalité de son actif net à de tels titres sans que plus de 35 % de celui-ci ne soit exposé aux titres d'un seul émetteur ayant obtenu la note AAA et que plus de 20 % ne soit exposé aux titres d'un seul émetteur ayant obtenu la note AA;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille d'obligations essentielles RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC et le Portefeuille prudence d'obligations RBC détenaient environ 46,0 %, 29,6 % et 19,7 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

***Classification du risque de placement***

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice FTSE World Government Bond Index 1-5 Year couvert par rapport au dollar canadien. L'indice FTSE World Government Bond Index 1-5 Year reproduit le rendement du marché des obligations gouvernementales mondiales à court terme.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations à revenu canadien   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 12 octobre 2010<br>Série D – 12 octobre 2010  | Série F – 12 octobre 2010<br>Série O – 12 octobre 2010     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,55 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,40 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un revenu mensuel régulier et une croissance modérée éventuelle du capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

On s'attend à ce que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit pour le fonds des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N et investissant dans des titres à revenu fixe;
- › répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après la capacité de ces derniers d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Le fonds peut investir dans tout fonds à revenu fixe faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N. Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle. Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage prises pour les fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

### Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. La distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, au besoin et sans préavis, en fonction des fluctuations des marchés financiers. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous ferons une distribution additionnelle du revenu net en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas

**imposable entre vos mains au cours de son année de réception.**

La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts.

## FONDS DE REVENU FIXE

### Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC

| DÉTAIL DU FONDS                            |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds indiciel d'obligations canadiennes  |  |                               |
| Date de création                           | Série A – 15 novembre 1999<br>Série D – 24 janvier 2022   | Série F – 29 octobre 2001<br>Série O – 29 avril 2019       |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 0,59 %   | 0,05 %                        |
|  | Série D   | 0,24 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,09 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

### Quels types de placement le fonds fait-il?

#### Objectifs de placement

- › Reproduire le rendement d'un indice du marché obligataire canadien généralement reconnu.
- › Procurer un rendement global composé de revenu et d'une croissance modeste du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe, comme des obligations, des débetures et des billets émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

#### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice obligataire universel FTSE Canada\* (ou son successeur). L'indice obligataire universel FTSE Canada est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui se compose d'un portefeuille très diversifié pouvant comprendre des obligations de qualité de gouvernements fédéraux et provinciaux, de sociétés et d'administrations municipales qui sont émises par des émetteurs canadiens;

- › investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif (en l'occurrence le iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF). Le iShares Core Canadian Universe Bond Index ETF vise à produire un revenu par la reproduction, dans la mesure du possible, du rendement de l'indice obligataire universel FTSE Canada, déduction faite des frais;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

\* Tous les droits relatifs à l'« indice obligataire universel FTSE Canada » appartiennent à FTSE Global Debt Capital Markets Inc. FTSE<sup>MD</sup> est une marque de commerce de FTSE International Limited au Canada que FTSE utilise sous licence. FTSE International Limited et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.



### Fonds FNB indiciel d'obligations canadiennes RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque lié au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également s'exposer directement à ces risques.

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la reproduction de l'indice;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds indiciel d'obligations canadiennes  |  |                               |
| Date de création <sup>1</sup>  | Série A – 27 juin 2024<br>Série DZ <sup>2</sup> – 5 juin 2000   | Série F – 4 juillet 2016<br>Série O – 29 avril 2019        |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|  | Série DZ  | 0,50 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,20 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Depuis le 21 janvier 2022, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts du fonds (à l'exception des parts de série A et de série F). Les épargnants qui détenaient des parts du fonds le 21 janvier 2022 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Avant de changer de désignation, le 24 janvier 2022, les parts de cette série s'appelaient les « parts de série A ».</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Reproduire le rendement d'un indice du marché obligataire canadien généralement reconnu;
- › procurer un rendement global composé de revenu et d'une croissance modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par des gouvernements du Canada, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice des obligations du gouvernement fédéral FTSE Canada\* (ou son successeur). L'indice des obligations du gouvernement fédéral FTSE Canada est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui se compose d'un portefeuille très diversifié d'obligations fédérales émises ou garanties par des gouvernements canadiens;
- › gère le fonds de sorte que le profil du rendement, des taux d'intérêt, des risques et des échéances du fonds ressemblera à celui du repère;
- › a recours à l'échantillonnage. Toutes les obligations composant l'indice dotées de caractéristiques semblables sont divisées en catégories et seul un nombre restreint d'obligations sont choisies dans chaque catégorie de façon à refléter globalement la composition de l'indice. L'échantillonnage est utilisé parce que, en raison des nombreux types d'obligations, il est difficile de reproduire de façon rentable un indice obligataire;
- › rajuste la composition du fonds en fonction des changements apportés à la composition du repère sous-jacent;
- › investit principalement dans des titres d'emprunt émis ou garantis par le gouvernement du Canada, de manière à minimiser le risque de crédit;

\* Tous les droits relatifs à l'« indice des obligations du gouvernement fédéral FTSE Canada » appartiennent à FTSE Global Debt Capital Markets Inc. FTSE<sup>MD</sup> est une marque de commerce de FTSE International Limited au Canada que FTSE utilise sous licence. FTSE International Limited et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

### Fonds indiciel obligataire du gouvernement canadien RBC

- › ne recherche pas un rendement supérieur à celui du marché, mais ne devrait pas non plus en obtenir un tellement plus bas, offrant ainsi un rendement plus constant année après année (par rapport au repère);
- › n'a pas actuellement l'intention d'investir dans des titres étrangers;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque associé au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative des taux d'intérêt en général.

Un placement dans le fonds peut également entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 87 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la reproduction de l'indice;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations canadiennes   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 31 octobre 1972<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 13 août 2001<br>Série O – 5 septembre 2006       |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,55 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,40 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- Procurer un rendement global à long terme supérieur à la moyenne consistant en des revenus en intérêts et en une croissance modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de grande qualité émis par des gouvernements et des sociétés du Canada. Le fonds peut également investir dans des titres semblables à l'extérieur du Canada.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- utilise une méthode rigoureuse d'évaluation des occasions selon trois catégories de risque :
  - la tendance générale des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et au sein d'autres grandes économies,
  - les variations prévues des marges de taux d'intérêt entre différents segments du marché obligataire (par exemple, entre les obligations des sociétés et celles des gouvernements ou entre les obligations de différentes sociétés),
  - la variation prévue de la marge de taux d'intérêt associée à un changement des notes de crédit ou perceptions de la qualité particulières;
- peut établir une durée moyenne supérieure à celle de nos autres fonds de titres à revenu fixe;

- choisit des titres en fonction d'une analyse de critères économiques fondamentaux qui tient compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique fiscale et monétaire du Canada, des États-Unis et d'autres pays;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres d'un émetteur (exception faite de titres des gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et du gouvernement fédéral des États-Unis) ou peut investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres émis ou garantis par un ou plusieurs gouvernements nationaux, leurs organismes mandataires ou certains organismes internationaux comme la Banque mondiale; dans ce dernier cas, le gestionnaire de portefeuille peut i) investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres auxquels Standard & Poor's, division de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« Standard & Poor's »), ou une autre agence de notation similaire a attribué la note AAA ou ii) investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans une combinaison de titres auxquels Standard & Poor's ou une autre agence de notation similaire a attribué la note AAA ou AA, mais uniquement jusqu'à concurrence de 20 % de l'actif du fonds dans des titres ayant obtenus la note AA;
- peut investir jusqu'à 30 % du portefeuille dans les titres suivants :
  - des titres d'emprunt mondiaux de qualité inférieure de sociétés (à rendement élevé) auxquels Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente a attribué une note inférieure à BBB(-),
  - des obligations d'État et de sociétés de marchés émergents à rendement élevé;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;

### Fonds d'obligations RBC

- › peut investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille prudence sélect RBC détenaient environ 36,0 % et 22,3 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations étrangères RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'obligations étrangères  |  |                               |
| Date de création   | Série A – 31 octobre 1991<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 13 août 2001   | Série I <sup>1</sup> – 21 avril 2014<br>Série O – 1 <sup>er</sup> octobre 2007 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,35 %   | 0,05 %                        |
|  | Série D   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %   | 0,05 %                        |
|  | Série I   | 0,50 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>                     | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement global à long terme supérieur à la moyenne en tirant avantage des variations des taux d'intérêt et des taux de change sur les marchés mondiaux des titres à revenu fixe;
- › procurer un rendement global composé d'un revenu en intérêts et d'une certaine croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de grande qualité libellés en monnaies étrangères et émis sur les marchés internationaux par des gouvernements canadiens et étrangers. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés canadiennes et étrangères et des organismes supranationaux comme la Banque mondiale.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit dans des titres à revenu fixe de gouvernements, de leurs organismes mandataires, d'organismes supranationaux ou de sociétés partout dans le monde;
- › choisit des titres en fonction d'une analyse de critères économiques fondamentaux qui tient compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique monétaire et budgétaire de chaque pays;

- › utilise une méthode rigoureuse d'évaluation des occasions selon quatre catégories de risque :
  - le risque associé au change – le fonds couvre généralement le risque de change par rapport au dollar canadien; cependant, le gestionnaire de portefeuille peut prendre les positions de change que la situation exige,
  - la tendance générale des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et au sein d'autres grandes économies,
  - la variation prévue de la marge de taux d'intérêt associée à un changement des notes de crédit ou perceptions de la qualité particulières,
  - les variations prévues des marges de taux d'intérêt entre différents segments du marché obligataire mondial (par exemple entre l'Allemagne et les États-Unis);
- › peut investir dans des titres d'emprunt de sociétés qui ne sont pas de bonne qualité (à rendement élevé) auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-) et dans des obligations de gouvernements nationaux, partout dans le monde (notamment, les marchés émergents);

### Fonds d'obligations étrangères RBC

- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres d'un émetteur (exception faite de titres de gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et du gouvernement fédéral des États-Unis) ou peut investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres émis ou garantis par un ou plusieurs gouvernements nationaux, leurs organismes mandataires ou certains organismes internationaux comme la Banque mondiale; dans ce dernier cas, le gestionnaire de portefeuille peut i) investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres auxquels Standard & Poor's ou une autre agence de notation similaire a attribué la note AAA ou ii) investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans une combinaison de titres auxquels Standard & Poor's ou une autre agence de notation similaire a attribué la note AAA ou AA, mais uniquement jusqu'à concurrence de 20 % de l'actif du fonds dans des titres ayant obtenus la note AA. Le fonds peut exposer la totalité de son actif net à de tels titres sans que plus de 35 % de celui-ci ne soit exposé aux titres d'un seul émetteur ayant obtenu la note AAA et que plus de 20 % ne soit exposé aux titres d'un seul émetteur ayant obtenu la note AA;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille prudence sélect RBC, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille prudence élevée sélect RBC détenaient environ 21,1 %, 17,3 % et 12,9 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

## FONDS DE REVENU FIXE

### Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC

| DÉTAIL DU FONDS  |   |  |                        |
|--|---|--|------------------------|
| Type de fonds  | Fonds étranger de titres à revenu fixe  |  |                        |
| Date de création   | Série A – 29 mars 2021<br>Série D – 29 mars 2021  | Série F – 29 mars 2021<br>Série O – 29 mars 2021 |                        |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |  |                        |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                        |
|  | Série   | Frais de gestion                                 | Frais d'administration |
|  | Série A   | 1,35 %   | 0,05 %                 |
|  | Série D   | 0,75 %   | 0,05 %                 |
|  | Série F   | 0,60 %   | 0,05 %                 |
| Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>  | 0,02 %   |                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)   |  |                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                        |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global à long terme supérieur à la moyenne en tirant avantage des variations des taux d'intérêt et des taux de change sur les marchés mondiaux des titres à revenu fixe.
- › Procurer un rendement global composé d'un revenu en intérêts et d'une certaine croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure libellés en monnaies étrangères et émis sur les marchés internationaux par des gouvernements et leurs organismes partout dans le monde. Le fonds peut aussi investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés canadiennes et étrangères et des organismes supranationaux, comme la Banque mondiale.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit dans des titres à revenu fixe de gouvernements, de leurs organismes, d'organismes supranationaux ou de sociétés partout dans le monde;
- › choisit des titres en fonction d'une analyse de critères économiques fondamentaux qui tient compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique fiscale et monétaire de chaque pays;
- › utilise une méthode rigoureuse d'évaluation des occasions selon quatre catégories de risque :

- le risque associé au change – le fonds couvre généralement le risque de change par rapport au dollar canadien; cependant, le gestionnaire de portefeuille peut prendre les positions de change que la situation exige,
- la tendance générale des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et au sein d'autres grandes économies,
- la variation prévue de la marge de taux d'intérêt associée à un changement des notes de crédit ou perceptions de la qualité particulières,
- les variations prévues des marges de taux d'intérêt entre différents segments du marché obligataire mondial (par exemple, entre l'Allemagne et les États-Unis);
- › peut investir dans des titres d'emprunt de société de faible qualité sur les marchés mondiaux (y compris les marchés émergents) auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation similaire) a attribué une note inférieure à BBB(-) et dans des obligations gouvernementales nationales;



**Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC**

- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres d'un émetteur (exception faite de titres de gouvernements fédéral et provinciaux du Canada et du gouvernement fédéral des États-Unis) ou peut investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres émis ou garantis par un ou plusieurs gouvernements nationaux, leurs organismes ou certains organismes internationaux, comme la Banque mondiale; dans ce dernier cas, le gestionnaire de portefeuille peut i) investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres auxquels Standard & Poor's ou une autre agence de notation similaire a attribué la note AAA ou ii) investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans une combinaison de titres auxquels Standard & Poor's ou une autre agence de notation similaire a attribué la note AAA ou AA, mais uniquement jusqu'à concurrence de 20 % de l'actif du fonds dans des titres ayant obtenu la note AA. Le fonds peut exposer la totalité de son actif net à de tels titres sans que plus de 35 % de celui-ci ne soit exposé aux titres d'un seul émetteur ayant obtenu la note AAA et que plus de 20 % ne soit exposé aux titres d'un seul émetteur ayant obtenu la note AA;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar américain. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC et le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC détenaient environ 37,2 %, 26,8 % et 14,1 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar américain. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie locale. Les rendements de l'indice sont exprimés en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

**Fonds FNB indiciel d'obligations mondiales RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds indiciel d'actions mondiales  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 24 janvier 2022<br>Série D – 24 janvier 2022  | Série F – 24 janvier 2022<br>Série O – 5 janvier 2022      |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 0,95 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,35 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,20 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier mondial généralement reconnu.
- › procurer un rendement global composé de revenu et d'une croissance modeste du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de haute qualité libellés dans des devises étrangères et émis par des gouvernements, des organismes reliés à des gouvernements et des sociétés mondiales, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › gère le fonds de façon à reproduire, dans la mesure du possible, le rendement d'un indice obligataire mondial mixte composé à 40 % de l'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond Index\* (ou son successeur) et à 60 % de l'indice Bloomberg Global Aggregate ex-USD 10% Issuer Capped (Hedged) Index\* (ou son successeur). L'indice mixte est composé d'obligations de gouvernements, d'organismes reliés à des gouvernements et de sociétés, ainsi que de titres adossés à des actifs, de titres adossés à des créances hypothécaires et de titres adossés à des créances hypothécaires commerciales d'émetteurs de marchés développés et de marchés émergents partout dans le monde;
- › investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif (en l'occurrence, selon une répartition de 40 % dans le iShares Core U.S. Aggregate Bond ETF et de 60 % dans le iShares Core International Aggregate Bond ETF). Le iShares Core U.S. Aggregate Bond ETF vise à produire un revenu par la reproduction, dans la mesure du possible, du rendement de l'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond Index, déduction faite des frais. Le iShares Core International Aggregate Bond ETF vise à produire un revenu par la reproduction, dans la mesure du possible, du rendement de l'indice Bloomberg Global Aggregate ex USD 10% Issuer Capped (Hedged) Index, déduction faite des frais. La répartition de l'actif du portefeuille sera reconstituée et rééquilibrée à l'occasion au gré de RBC GMA;

\* Tous les droits relatifs à l'indice « Bloomberg U.S. Aggregate Bond Index » et à l'indice « Bloomberg Global Aggregate ex-USD 10% Issuer Capped (Hedged) Index » appartiennent à Bloomberg Finance L.P. et aux membres de son groupe (« Bloomberg »). Bloomberg et les membres de son groupe et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

### Fonds FNB indiciel d'obligations mondiales RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque associé au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché des titres de capitaux propres.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du ou des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du ou des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement.

Un placement dans le fonds peut également entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 87 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la reproduction de l'indice;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (40 %) et de l'indice Bloomberg Global Aggregate ex USD 10% Issuer Capped (Hedged) Index couvert par rapport au dollar canadien (60 %). L'indice Bloomberg U.S. Aggregate Bond Index reproduit le rendement du marché global des obligations de catégorie investissement des États-Unis. L'indice Bloomberg Global Aggregate ex USD 10% Issuer Capped (Hedged) Index reproduit le rendement d'obligations mondiales de catégorie investissement non libellées en dollars américains qui atténue l'exposition aux fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollars américain. Le rendement de l'indice est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous informer de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations de sociétés canadiennes RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'obligations canadiennes   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 18 juillet 2022<br>Série D – 18 juillet 2022  | Série F – 1 <sup>er</sup> novembre 2003<br>Série O <sup>1</sup> – 21 août 2003 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|  | Série D   | 0,55 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,40 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>                     | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer des rendements à long terme se composant principalement de revenus d'intérêts ou une croissance modérée du capital. Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés canadiennes. Il peut également détenir des titres similaires de sociétés des États-Unis.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- a recours à une méthode disciplinée d'évaluation des placements selon cinq catégories de risques :
  - la direction globale des taux d'intérêt au Canada, aux États-Unis et dans les autres marchés économiques importants;
  - les changements prévus des écarts de taux d'intérêt entre différents segments du marché obligataire (par exemple, entre les obligations de sociétés et les obligations d'État ou entre différentes obligations de sociétés);
  - la fluctuation prévue de l'écart des taux d'intérêt associée à une modification de la note de crédit individuelle ou à un changement des perceptions de qualité;
  - le risque de change;
  - les primes de risque des obligations de sociétés et les fluctuations des taux;
- analyse le potentiel risque-rendement des émissions de sociétés;
- peut investir jusqu'à 30 % des éléments d'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;

- peut investir jusqu'à 20 % de la valeur marchande du fonds dans des titres ayant une note inférieure à BBB(-) selon DBRS Ltd. ou une note équivalente définie par d'autres agences de notation reconnues;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- peut participer à des opérations de prêt de titres;
- peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds d'obligations de sociétés canadiennes RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net mensuellement et à partir de ses gains en capital nets, s'il y a lieu, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations de sociétés des États-Unis  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 12 août 2013<br>Série D – 12 août 2013  | Série F – 12 août 2013<br>Série O – 12 août 2013 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                          | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,10 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,60 %   | 0,05 %                        |
| Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>  | 0,02 %   |                               |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis, Minnesota   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un revenu en intérêts et une croissance modérée éventuelle du capital en investissant principalement dans des obligations de sociétés des États-Unis.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des États-Unis.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des États-Unis auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note d'au moins BBB(-);
- › maintient au fil du temps une note de crédit moyenne minimale pour le portefeuille de BBB(-) attribuée par Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente);
- › applique une politique centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés, en investissant principalement dans les titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profils de crédit stables ou croissants et dont les titres sont sous-évalués étant donné la conjoncture actuelle du marché;

- › effectue une analyse détaillée fondamentale de crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;
- › peut investir une partie de son actif dans des titres du gouvernement des États-Unis, dans des titres émis par des organismes ou des intermédiaires du gouvernement des États-Unis ou dans des obligations de municipalités des États-Unis;
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres comparables d'émetteurs qui ne sont pas situés aux États-Unis;
- › peut détenir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres d'emprunt de sociétés de qualité inférieure (à rendement élevé) ayant obtenues une note inférieure à BBB(-) de Standard & Poor's (ou une note équivalente définie par d'autres agences de notation reconnues);
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés et des produits de crédit structurés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et des titres d'emprunt assortis d'une sûreté comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC détenait environ 10,2 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

### Politique en matière de distributions

Le fonds a l'intention de distribuer le revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et les gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.



**Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |  |  |
|---|--|--|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations mondiales de sociétés  |  |
| Date de création  | Série A – 23 août 2004<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 23 août 2004<br>Série O – 1 <sup>er</sup> janvier 2008 |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |  |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.  |  |
|   | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>  |
|   | Série A  | 1,50 %   |
|   | Série D  | 0,90 %   |
|   | Série F  | 0,75 %   |
|   | Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>       |
|   | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais de gestion à l'égard des parts de série A, de série D et de série F seront réduits comme suit :  |  |
|   | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>  |
|   | Série A  | 1,35 %   |
|   | Série D  | 0,75 %   |
|   | Série F  | 0,60 %   |
| Sous-conseillers en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)<br>RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis, Minnesota (à l'égard d'une partie du fonds) |  |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |  |  |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

**Objectifs de placement**

- Procurer un revenu en intérêts élevé et une croissance modérée éventuelle du capital en investissant principalement dans des obligations mondiales de sociétés.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de sociétés de bonne qualité partout dans le monde. Il peut également investir dans des titres d'emprunt à rendement élevé et dans des obligations d'États et de sociétés dans des marchés émergents.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des titres d'emprunt de bonne qualité auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note d'au moins BBB(-) partout dans le monde;
- maintient une note de crédit moyenne minimale pour le portefeuille de BBB(-) attribuée par Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente);

- applique une politique centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés, en investissant principalement dans les titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profils de crédit stables ou croissants et dont les titres sont sous-évalués étant donné la conjoncture actuelle du marché;
- effectue une analyse détaillée fondamentale de crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- peut investir jusqu'à 30 % du portefeuille dans des titres d'emprunt mondiaux de qualité inférieure de sociétés (à rendement élevé) auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-) et dans des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;
- met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et sa sensibilité à l'évolution de la conjoncture mondiale dans le cadre de l'évaluation des obligations d'États de marchés émergents;
- diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;
- peut investir dans des titres d'emprunt émis ou garantis par des gouvernements de pays développés et leurs organismes;
- peut recourir à des liquidités et des titres à court terme;

### Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC

- › peut également investir dans des actions privilégiées et des titres convertibles de sociétés;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
- › peut également recourir à des instruments dérivés et des produits de crédit structurés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré, des swaps et des titres d'emprunt assortis d'une sûreté comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille prudence élevée sélect RBC détenaient environ 31,6 %, 18,7 % et 11,4 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations à rendement élevé RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations à rendement élevé   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 12 octobre 2010<br>Série D – 12 octobre 2010  | Série F – 12 octobre 2010<br>Série O – 12 octobre 2010     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,25 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un revenu élevé et une croissance modérée éventuelle du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de sociétés à rendement élevé émis par des sociétés canadiennes et américaines.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note allant de BBB à B, émis par des sociétés canadiennes et américaines;
- › applique une philosophie centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés, en s'efforçant d'investir dans des titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profils de crédit stables ou s'améliorant et dont les titres sont sous-évalués;
- › effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur d'activité des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;

- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds d'obligations à rendement élevé RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds d'obligations à rendement élevé des États-Unis  |  |                               |
| Date de création                           | Série A – 21 octobre 2013<br>Série D – 21 octobre 2013  | Série F – 21 octobre 2013<br>Série O – 21 octobre 2013     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |  |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,25 %   | 0,05 %                        |
|  | Série D   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une croissance modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé de sociétés émis par des sociétés des États-Unis.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé auxquels Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente a attribué une note inférieure à BBB(-) et qui ont été émis par des sociétés des États-Unis;
- › applique une politique centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés visant à investir dans les titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profils de crédit stables ou croissants et qui sont réputées être sous-évaluées étant donné la conjoncture actuelle du marché;
- › effectue une analyse détaillée de crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;

- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC détenait environ 11,6 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

#### Politique en matière de distributions

Le fonds a l'intention de distribuer le revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre et les gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser que vous souhaitez les recevoir en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

**Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé   |   |                               |
| Date de création  | Série A – 17 juillet 2003<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 29 octobre 2001<br>Série O – 1 <sup>er</sup> janvier 2008 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %  | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,90 %  | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %  | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>          | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)   |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement global supérieur à la moyenne et atteindre un rendement supérieur;
- › procurer un rendement global composé de revenu en intérêts et d'une certaine croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de sociétés ou de gouvernements à rendement élevé partout dans le monde.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres d'emprunt mondiaux à rendement élevé ayant obtenu des notes inférieures à BBB(-) de Standard & Poor's;
- › applique une politique centrée sur la valeur à l'égard des obligations de société, en s'efforçant d'investir dans des titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profils de crédit stables ou croissants et dont les titres sont sous-évalués étant donné la conjoncture actuelle du marché;
- › effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- › peut investir une partie du portefeuille dans des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;

- › met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et de sa sensibilité à l'évolution de la conjoncture mondiale;
- › s'intéresse principalement aux pays qui démontrent une amélioration sur le plan budgétaire, de la balance des paiements et des méthodes visant à attirer des entreprises, conjuguée au dynamisme d'une politique gouvernementale favorable;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;

### Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

La gestion d'obligations à rendement élevé nécessite une analyse continue de l'évolution de l'hypothèse risque/rendement à l'égard des obligations de sociétés et des obligations garanties par l'État d'un pays émergent en fonction de l'évolution de l'économie mondiale et du marché des capitaux.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille équilibré sélect RBC détenaient environ 33,1 % et 15,6 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations mondiales de revenu   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 12 août 2013<br>Série D – 12 août 2013  | Série F – 12 août 2013<br>Série O – 12 août 2013           |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer un revenu mensuel régulier et une croissance modérée éventuelle du capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres à revenu fixe produisant un revenu élevé.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

On s'attend à ce que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N et investissant principalement dans des titres à revenu fixe de qualité et à rendement élevé émis par des sociétés et des gouvernements de marchés émergents ou procurant une exposition à des devises de marchés émergents;
- › répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après la capacité de ces derniers d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Le fonds peut investir dans tout fonds à revenu fixe faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N. Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle. Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

### Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. La distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, au besoin et sans préavis, en fonction des fluctuations des marchés financiers. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous ferons une distribution additionnelle du revenu net en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts.

**Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations mondiales de revenu   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 29 janvier 2018<br>Série D – 29 janvier 2018  | Série F – 29 janvier 2018<br>Série O – 29 janvier 2018     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un revenu mensuel régulier et une possibilité d'appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés des « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres à revenu fixe à rendement élevé.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe de qualité et à rendement élevé émis par des sociétés et des gouvernements de marchés émergents ou qui procurent une exposition à des devises de marchés émergents;
- › répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après la capacité de ces derniers d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Le fonds peut investir dans tout fonds à revenu fixe faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N. Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle. Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

### Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice Bloomberg U.S. Corporate Investment Grade Index (25,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified (25,0 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index (20,0 %), de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (10,0 %), de l'indice ICE BofA Global High Yield Constrained Index couvert en dollars américains (10,0 %) et de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (10,0 %).

L'indice Bloomberg U.S. Corporate Investment Grade Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des États-Unis. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés gouvernementales et paragouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité inférieure (note de BB à B) émis

par des sociétés des États-Unis. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. L'indice ICE BofA Global High Yield Constrained Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice limite le pourcentage représenté par un émetteur unique dans l'indice. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. Le rendement des indices est présenté en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. La distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, au besoin et sans préavis, en fonction des fluctuations des marchés financiers. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous ferons une distribution additionnelle du revenu net en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.**

**Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts.

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

**Fonds en devises des marchés émergents RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds en devises des marchés émergents  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 27 juillet 2015<br>Série D – 27 juillet 2015  | Série F – 27 juillet 2015<br>Série O – 17 novembre 2014    |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement global lié à celui des devises de marchés émergents et des taux d'intérêt à court terme;
- › procurer un rendement global constitué de revenus et d'une croissance modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des instruments du marché monétaire canadien à court terme et des contrats à terme sur devises de pays de marchés émergents.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › a recours à des instruments dérivés comme des contrats à terme de gré à gré en vue d'obtenir une exposition aux devises de pays de marchés émergents;
- › investit la plupart des actifs du fonds dans des titres du marché monétaire canadien de haute qualité;
- › s'intéresse principalement aux pays qui démontrent une amélioration sur le plan budgétaire, de la balance des paiements et des méthodes visant à attirer des entreprises, conjuguée au dynamisme d'une politique gouvernementale favorable;
- › met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et sa sensibilité à l'évolution de la conjoncture mondiale;
- › associe des facteurs fondamentaux à la prise en compte de l'analyse de facteurs techniques et du positionnement et des indicateurs psychologiques;

- › peut investir directement dans des titres à revenu fixe dans la monnaie des pays de marchés émergents dont les gouvernements sont les émetteurs;
- › peut investir notamment dans la monnaie et des titres de marché monétaire de pays membres du G10;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs, pour générer un revenu ou pour couvrir des expositions;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds en devises des marchés émergents RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC et le Portefeuille mondial équilibré RBC détenaient environ 26,6 %, 15,0 %, 10,8 % et 10,1 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+). L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents en monnaie nationale. Le rendement de l'indice est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net chaque trimestre en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital chaque année en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

**Fonds d'obligations de marchés émergents RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations de marchés émergents  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 23 août 2010<br>Série D – 23 août 2010  | Série F – 23 août 2010<br>Série O – 23 août 2010           |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement global composé d'un revenu en intérêts et d'une croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de gouvernements de marchés émergents. Le fonds peut également investir dans des obligations de sociétés de marchés émergents et dans des titres d'emprunt de gouvernements de pays développés.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des obligations émises par des gouvernements de marchés émergents et libellées en dollars américains. Le fonds peut également investir dans des obligations émises par les gouvernements de ces pays et libellées dans la monnaie d'un autre pays du G7 ou, encore dans la monnaie locale de ces pays;
- › met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et sa sensibilité à l'évolution de la conjoncture mondiale;
- › s'intéresse principalement aux pays qui démontrent une amélioration sur le plan budgétaire, de la balance des paiements et des méthodes visant à attirer des entreprises, conjuguée au dynamisme d'une politique gouvernementale favorable;
- › peut investir jusqu'à 20 % du portefeuille dans des titres d'emprunt émis par des gouvernements de pays développés;

- › peut investir jusqu'à 30 % du portefeuille dans des obligations de sociétés de marchés émergents;
- › applique une politique centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés de marchés émergents, en s'efforçant d'investir dans des titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profits croissants et dont les titres sont sous-évalués étant donné la conjoncture actuelle du marché;
- › effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défauts;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds d'obligations de marchés émergents RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar américain. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert) et le Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC détenaient environ 48,8 % et 20,2 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



## FONDS DE REVENU FIXE

### Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)

| DÉTAIL DU FONDS   |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations de marchés émergents  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 26 septembre 2016<br>Série D – 26 septembre 2016  | Série F – 26 septembre 2016<br>Série O – 26 septembre 2016 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <small><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</small> |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global composé d'un revenu en intérêts et d'une croissance du capital tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre les devises et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de gouvernements de pays de marchés émergents et il peut également investir dans des obligations de sociétés de marchés émergents et dans des titres d'emprunt de gouvernements de pays développés directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds aura également recours à des instruments dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Il est actuellement prévu que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts du Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (le « fonds sous-jacent »).

Le fonds a également recours à une stratégie permettant de réduire les incidences sur le fonds de la fluctuation des taux de change des devises par rapport au dollar canadien.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit principalement dans des obligations émises par des gouvernements de marchés émergents et libellées en dollars américains. Le fonds sous-jacent peut également investir dans des obligations émises par les gouvernements de ces pays et libellées dans la monnaie d'un autre pays du G7 ou, encore dans la monnaie locale de ces pays;
- › met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et sa sensibilité à l'évolution de la conjoncture mondiale;
- › s'intéresse principalement aux pays qui démontrent une amélioration sur le plan budgétaire, de la balance des paiements et des méthodes visant à attirer des entreprises, conjuguée au dynamisme d'une politique gouvernementale favorable;
- › peut investir jusqu'à 20 % du portefeuille dans des titres d'emprunt émis par des gouvernements de pays développés;
- › peut investir jusqu'à 30 % du portefeuille dans des obligations de sociétés de marchés émergents;
- › applique une politique centrée sur la valeur à l'égard des obligations de sociétés de marchés émergents, en s'efforçant d'investir dans des titres de bonne qualité de sociétés qui ont des profits croissants et dont les titres sont sous-évalués étant donné la conjoncture actuelle du marché;
- › effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défauts;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité et le rendement optimal du portefeuille;

### Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (CAD – Couvert)

- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Pour réduire au minimum les incidences sur le fonds de la fluctuation des taux de change des devises par rapport au dollar canadien, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

- › aura recours à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds est directement tributaire du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre les siens.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques liés à un placement dans le fonds sous-jacent dont il détient des parts. Il peut également s'exposer directement à ces risques. Parmi les risques touchant le fonds sous-jacent figurent les suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;

- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, deux investisseurs détenaient environ 19,3 % et 10,3 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre des devises et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition à des devises.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport à des devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds sous-jacent ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds sous-jacent devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur de devises par rapport au dollar canadien.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert en dollars canadiens. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations mondiales   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 11 juillet 2011<br>Série D – 11 juillet 2011  | Série F – 11 juillet 2011<br>Série O – 11 juillet 2011     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,90 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un revenu mensuel constant élevé.
- › Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une modeste appréciation du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé mondiaux, des titres d'emprunt de sociétés ou de gouvernements de marchés émergents et des obligations convertibles mondiales, directement ou indirectement, par l'entremise de placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › répartit les éléments d'actif du fonds dans des titres d'emprunt à rendement élevé mondiaux, des titres d'emprunt de marchés émergents et des obligations convertibles mondiales :
  - les titres d'emprunt à rendement élevé mondiaux comprennent des titres d'emprunt de sociétés qui ont une note de qualité inférieure (BB+ ou inférieure selon Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente) domiciliées ou exerçant leurs activités commerciales où que ce soit dans le monde;

- les titres d'emprunt de marchés émergents comprennent les obligations émises par des entités ou des émetteurs de marchés émergents domiciliés dans un pays à marché émergent et qui peuvent être libellées en dollars américains ou dans une monnaie d'un autre pays du G7 ou encore en monnaie locale de ces pays. Ces placements peuvent avoir une note de qualité inférieure (BB+ ou inférieure selon Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente). Ces placements peuvent comprendre des obligations émises par des nations souveraines ou des sociétés;
- les obligations convertibles mondiales comprennent des titres, notés ou pas, émis par des entités domiciliées ou exerçant leurs activités commerciales où que ce soit dans le monde;
- › vise les placements qui ont démontré pouvoir procurer des sources de revenu régulières;
- › effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur d'activité des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité d'une part et le revenu régulier et les rendements généraux optimaux d'autre part;
- › peut investir jusqu'à 15 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;

### Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay

- › peut investir la totalité des éléments d'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est fondée sur l'évaluation que fait le gestionnaire de portefeuille de la capacité du fonds sous-jacent à aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 56,4 % et 11,5 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. La distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, au besoin et sans préavis, en fonction des fluctuations des marchés financiers. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web, [www.rbcgm.com](http://www.rbcgm.com).

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous ferons une distribution additionnelle du revenu net en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts.

**Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres à revenu fixe mondial   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 1 <sup>er</sup> décembre 2016<br>Série D – 1 <sup>er</sup> décembre 2016  | Série F – 1 <sup>er</sup> décembre 2016<br>Série O – 1 <sup>er</sup> décembre 2016 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,35 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,60 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                         | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une modeste appréciation du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe émis par des entités et des gouvernements souverains (notamment ceux de pays de marchés émergents) partout dans le monde. Le fonds peut également investir dans des titres d'emprunt de sociétés à l'échelle mondiale.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres à revenu fixe de gouvernements, de leurs organismes, d'administrations régionales et d'organismes supranationaux partout dans le monde à l'égard desquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note d'au moins BBB(-) à leurs dettes d'État à long terme;
- › effectue une analyse détaillée de la croissance économique, de l'inflation et de la politique fiscale et monétaire de chaque pays en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;

- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;
- › peut investir jusqu'à 10 % de la valeur liquidative du fonds dans des titres d'un seul émetteur (sauf les titres du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux du Canada et du gouvernement fédéral des États-Unis) et peut i) investir jusqu'à 35 % de la valeur liquidative du fonds dans des titres d'emprunt émis ou garantis par un ou plusieurs gouvernements nationaux ou organismes supranationaux comme la Banque mondiale auxquels Standard & Poor's Financial Services LLC, filiale de The McGraw-Hill Companies, Inc. (« Standard & Poor's »), ou une autre agence de notation similaire a attribué une note d'au moins AAA ou ii) investir jusqu'à 20 % de la valeur liquidative du fonds dans des titres d'emprunts d'émetteurs décrits à l'alinéa i) auxquels Standard & Poor's ou une autre agence de notation similaire a attribué une note d'au moins AA. Les limites énoncées aux alinéas i) et ii) ne peuvent être regroupées pour un seul émetteur, les titres d'emprunt doivent se négocier sur un marché mature et liquide et le placement doit respecter l'objectif de placement fondamental du fonds;
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des obligations de sociétés, ce qui comprend des titres d'emprunt de sociétés à l'échelle mondiale (y compris dans les marchés émergents) et des obligations convertibles;
- › peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres d'emprunt auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-);

### Fonds d'obligations souveraines mondiales BlueBay (Canada)

- › peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille équilibré sélect RBC détenaient environ 28,0 % et 26,8 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement d'obligations d'État de qualité de plus de 20 pays en monnaie nationale.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |  |  |                               |
|--|--|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'obligations de sociétés mondiales  |  |                               |
| Date de création   | Série A – 1 <sup>er</sup> décembre 2016<br>Série D – 1 <sup>er</sup> décembre 2016   | Série F – 1 <sup>er</sup> décembre 2016<br>Série O – 1 <sup>er</sup> décembre 2016 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.  |  |                               |
|  | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A  | 1,35 %   | 0,05 %                        |
|  | Série D  | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F  | 0,60 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                         | 0,02 %                        |
| Sous-conseillers en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)<br>RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis, Minnesota (à l'égard d'une partie du fonds) |  |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |  |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une modeste appréciation du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de sociétés de qualité partout dans le monde. Il peut également investir dans des titres d'emprunt à rendement élevé et dans des obligations d'État et de sociétés de marchés émergents à l'échelle mondiale.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres d'emprunt de qualité de sociétés de partout dans le monde ou exerçant leurs activités partout dans le monde auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note d'au moins BBB(-);
- › effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;

- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des obligations convertibles;
- › peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres d'emprunt de sociétés de faible qualité à l'échelle mondiale auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-);
- › peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement BlueBay (Canada)

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC détenaient environ 28,9 %, 20,6 % et 11,5 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Index couvert en dollars canadiens. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds mondial de titres à revenu fixe de sociétés   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 22 janvier 2021<br>Série D – 22 janvier 2021  | Série F – 22 janvier 2021<br>Série O – 22 janvier 2021 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,35 %   | 0,05 %                        |
|  | Série D   | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %   | 0,05 %                        |
| Série O  | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>1</sup>   | 0,02 %   |                               |
| Sous-conseillers en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)<br>RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis, Minnesota (à l'égard d'une partie du fonds)  |  |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une modeste appréciation du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de sociétés de bonne qualité situées partout dans le monde. Il peut également investir dans des titres d'emprunt à rendement élevé et dans des obligations d'États et de sociétés sur des marchés émergents à l'échelle mondiale.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres d'emprunt de bonne qualité auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note d'au moins BBB(-) de sociétés domiciliées ou qui exercent leurs activités commerciales partout dans le monde;
- › effectue une analyse détaillée de crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;

- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité d'une part et le revenu régulier et les rendements;
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des obligations convertibles;
- › peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres d'emprunt de sociétés de faible qualité à l'échelle mondiale auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-);
- › peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres adossés à des actifs et des titres adossés à des créances hypothécaires;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada)

- › peut recourir à des dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar américain. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, Capital Funding Alberta Limited, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC, un investisseur et le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC détenaient environ 32,7 %, 23,1 %, 18,9 % et 18,0 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts du fonds, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar américain. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des secteurs industriels, des services publics et financiers sur des marchés développés et émergents partout dans le monde. Les rendements de l'indice sont exprimés en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

**Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations européennes à rendement élevé   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 3 octobre 2016<br>Série D – 3 octobre 2016  | Série F – 3 octobre 2016<br>Série O – 3 octobre 2016       |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,90 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,05 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement global composé de revenu en intérêts et d'appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé émis par des entités domiciliées ou exerçant la majorité de leurs activités commerciales en Europe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit les actifs du fonds principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé, comme des obligations et des prêts de sociétés, qui ont une note de qualité inférieure (BB+ ou inférieure selon Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente) de sociétés domiciliées ou exerçant la majorité de leurs activités commerciales en Europe;
- › effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;

- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des obligations convertibles;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;

### Fonds d'obligations européennes à rendement élevé BlueBay (Canada)

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille équilibré sélect RBC détenaient environ 58,1 % et 35,2 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice ICE BofA Euro Currency High Yield Constrained Index couvert en dollars canadiens. L'indice ICE BofA Euro Currency High Yield Constrained Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité de sociétés libellés en euro.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |  |  |                               |
|--|--|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds mondial de titres à revenu fixe à rendement élevé  |  |                               |
| Date de création   | Série A – 22 janvier 2021<br>Série D – 22 janvier 2021   | Série F – 22 janvier 2021<br>Série O – 22 janvier 2021     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.  |  |                               |
|  | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A  | 1,50 %   | 0,02 %                        |
|  | Série D  | 0,90 %   | 0,02 %                        |
|  | Série F  | 0,75 %   | 0,02 %                        |
|  | Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseillers en valeurs <sup>2</sup>   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (pour le volet fonds sous-jacent)<br>RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis, Minnesota (pour le volet fonds sous-jacent) |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> <p><sup>2</sup> Les sous-conseillers en valeurs sont des sous-conseillers du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), fonds sous-jacent du fonds, tel qu'il est décrit en détail à la rubrique « Stratégies de placement ».</p> |  |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une modeste appréciation du capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés des « fonds sous-jacents ») et met l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé émis par des entités domiciliées ou exerçant la majorité de leurs activités commerciales partout dans le monde, tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre les devises et le dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le fonds investit son actif principalement dans des parts du Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada) dont les sous-conseillers sont RBC Global Asset Management (UK) Limited et RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. Le fonds peut également investir dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Le fonds a également recours à une stratégie permettant de réduire les incidences sur le fonds de la fluctuation des taux de change des devises par rapport au dollar canadien.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit les actifs du fonds sous-jacent principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé, comme des obligations et des prêts de sociétés, qui ont une note de qualité inférieure (BB+ ou inférieure selon Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente) de sociétés domiciliées ou exerçant la majorité de leurs activités commerciales partout dans le monde;
- › effectue une analyse détaillée de crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité d'une part et le revenu régulier et les rendements;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des obligations convertibles;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;

### Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé BlueBay (Canada)

- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Pour réduire au minimum les incidences sur le fonds de la fluctuation des taux de change des devises par rapport au dollar canadien, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

- › peut recourir à des dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds dépend directement du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent d'atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Voici certains des risques auxquels est exposé le fonds sous-jacent :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, un investisseur détenait environ 10,9 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fond est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice ICE BofA Global High Yield Constrained Index couvert par rapport au dollar canadien. L'indice ICE BofA Global High Yield Constrained Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité inférieure émis par des sociétés partout dans le monde. L'indice limite le pourcentage représenté par un émetteur unique dans l'indice.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds mondial de titres à revenu fixe à rendement élevé   |  |                               |
| Date de création <sup>1</sup>   | Série A – 22 janvier 2021<br>Série D – 22 janvier 2021  | Série F – 22 janvier 2021<br>Série O – 22 janvier 2021 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,90 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
| Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>2</sup>   | 0,05 %   |                               |
| Sous-conseillers en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)<br>RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis, Minnesota (à l'égard d'une partie du fonds)  |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Avant le 22 janvier 2021, les parts de série A et de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une modeste appréciation du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé émis par des entités domiciliées ou exerçant la majorité de leurs activités commerciales partout dans le monde.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit les actifs du fonds principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé, comme des obligations et des prêts de sociétés, qui ont une note de qualité inférieure (BB+ ou inférieure selon Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente) de sociétés domiciliées ou exerçant la majorité de leurs activités commerciales partout dans le monde;
- › effectue une analyse détaillée de crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;

- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité d'une part et le revenu régulier et les rendements;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des obligations convertibles;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar américain. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

### Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada)

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds d'obligations de base plus PH&N et un investisseur détenaient environ 73,1 % et 12,6 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice ICE BofA Global High Yield Constrained Index couvert par rapport au dollar américain. L'indice ICE BofA Global High Yield Constrained Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité inférieure émis par des sociétés partout dans le monde. L'indice limite le pourcentage représenté par un émetteur unique dans l'indice. Les rendements de l'indice sont exprimés en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.



**Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations de marchés émergents  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 27 janvier 2020<br>Série D – 27 janvier 2020  | Série F – 27 janvier 2020<br>Série O – 24 septembre 2018   |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,05 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe gouvernementaux et quasi-gouvernementaux de pays de marchés émergents. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés situées dans des pays de marchés émergents.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le conseiller en valeurs :

- investit principalement dans des titres à revenu fixe gouvernementaux et quasi-gouvernementaux de pays de marchés émergents qui sont libellés en dollars américains. Il peut également investir dans des titres à revenu fixe gouvernementaux et quasi-gouvernementaux de pays de marchés émergents libellés dans une monnaie d'un autre pays du G7;
- peut également investir dans des titres à revenu fixe de sociétés à rendement élevé de marchés émergents libellés en dollars américains ou dans une autre monnaie d'un pays du G7;
- met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et sa sensibilité à l'évolution de l'économie mondiale;

- effectue une analyse détaillée de la croissance économique, de l'inflation et de la politique fiscale et monétaire de chaque pays et, en ce qui concerne les obligations de sociétés, une analyse des caractéristiques du secteur et de solvabilité de chaque société en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;
- peut investir l'actif du fonds dans des obligations convertibles;
- peut investir l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada)

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds d'obligations de base plus PH&N et le Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC détenaient environ 50,8 % et 34,7 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. Le rendement de l'indice est présenté en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations de marchés émergents  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 27 janvier 2020<br>Série D – 27 janvier 2020  | Série F – 27 janvier 2020<br>Série O – 6 décembre 2018     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,05 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une appréciation modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe gouvernementaux et quasi-gouvernementaux de pays de marchés émergents qui sont libellés en monnaies locales. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe émis par des sociétés situées dans des pays de marchés émergents en monnaies locales.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le conseiller en valeurs :

- › investit principalement dans des titres à revenu fixe gouvernementaux et quasi-gouvernementaux de pays de marchés émergents qui sont libellés en monnaies locales. Il peut également investir dans des titres à revenu fixe gouvernementaux et quasi-gouvernementaux de pays de marchés émergents libellés dans une autre devise que la monnaie locale;
- › peut également investir dans des titres à revenu fixe de sociétés à rendement élevé de marchés émergents libellés en monnaies locales ou dans une autre devise que la monnaie locale;
- › met l'accent sur l'analyse fondamentale de l'économie de chaque pays et sa sensibilité à l'évolution de l'économie mondiale;

- › effectue une analyse détaillée de la croissance économique, de l'inflation et de la politique fiscale et monétaire de chaque pays et, en ce qui concerne les obligations de sociétés, une analyse des caractéristiques du secteur et de solvabilité de chaque société en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier, dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;
- › peut investir l'actif du fonds dans des obligations convertibles;
- › peut investir l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada)

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC et le Fonds d'obligations de base plus PH&N détenaient environ 45,2 % et 37,9 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui du fonds et sur celui de l'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified. L'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en monnaie locale émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |  |
|---|---|--|--|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations mondiales   |  |  |
| Date de création  | Série A – 30 janvier 2012<br>Série D – 30 janvier 2012<br>Série F – 30 janvier 2012   | Série U – 27 juin 2019<br>Série O – 30 janvier 2012        |  |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |  |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b>                              |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,10 %   |
|   | Série D   | 0,90 %   | 0,10 %   |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %   |
|   | Série U   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,05 %   |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |  |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série U ne sont offertes qu'aux clients qui ont conclu une entente d'achat de parts de série U directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ou d'administration ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série U. Les porteurs de parts de série U versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série U ».</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |  |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une modeste appréciation du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt de sociétés situées dans des pays de marchés émergents. Le fonds peut également investir dans des titres d'emprunt de gouvernements de pays de marchés émergents et de pays développés.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres d'emprunt libellés en dollars américains de sociétés situées dans des pays de marchés émergents. Le fonds peut également investir dans des titres d'emprunt de sociétés de marchés émergents libellés dans une monnaie locale ou une monnaie d'un autre pays du G7;
- › peut également investir dans des obligations d'État de marchés émergents et des titres d'emprunt de gouvernements de pays développés au moyen de la monnaie locale ou de la monnaie d'un pays du G7;

- › effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur d'activité des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité ou un pays en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité d'une part et le revenu et les rendements généraux optimaux d'autre part;
- › peut investir jusqu'à 5 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar américain. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille d'obligations essentielles RBC, le Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC, le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC et le Fonds d'obligations RBC détenaient environ 24,3 %, 16,8 %, 11,9 %, 11,6 % et 10,0 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

**Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations mondiales   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 13 octobre 2021<br>Série D – 13 octobre 2021  | Série F – 13 octobre 2021<br>Série O – 13 octobre 2021     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,90 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,05 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une modeste appréciation du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé de sociétés situées dans des pays de marchés émergents. Le fonds peut également investir dans des titres d'emprunt de gouvernements de pays de marchés émergents et de pays développés.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres d'emprunt à rendement élevé de sociétés de marchés émergents qui ont une note de qualité inférieure (BB+ ou inférieure selon Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente) libellés en dollars américains. Il peut également investir dans des titres d'emprunt à rendement élevé de sociétés de marchés émergents libellés dans une monnaie locale ou une autre monnaie d'un pays du G7;
- › peut également investir dans des obligations d'État de marchés émergents et des titres d'emprunt de gouvernements de pays développés au moyen de la monnaie locale ou de la monnaie d'un autre pays du G7;

- › effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur d'activité des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- › diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité ou un pays en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité d'une part et le revenu et les rendements généraux optimaux d'autre part;
- › peut investir jusqu'à 5 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada)

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar américain. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille d'obligations essentielles RBC et le Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC détenaient environ 47,7 % et 40,7 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Market Diversified High Yield Index. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Market Diversified High Yield Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe à rendement élevé libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont exprimés en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.



## FONDS DE REVENU FIXE

### Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)

| DÉTAIL DU FONDS   |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations mondiales   |   |                               |
| Date de création  | Série A – 26 novembre 2012<br>Série T5 – 21 avril 2014<br>Série D – 26 novembre 2012  | Série F – 26 novembre 2012<br>Série FT5 – 21 avril 2014<br>Série O – 26 novembre 2012 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,35 %  | 0,10 %                        |
|   | Série T5  | 1,35 %  | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,75 %  | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série FT5   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                            | 0,05 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une modeste appréciation du capital.

Le fonds investit principalement dans obligations convertibles à l'échelle mondiale émises par des entités qui sont établies ou qui exercent leurs activités n'importe où dans le monde.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit l'actif du fonds principalement dans des obligations convertibles à l'échelle mondiale, qu'une note leur ait été attribuée ou non, émises par des entités qui sont établies ou qui exercent leurs activités n'importe où dans le monde;
- effectue une analyse détaillée du crédit et des titres de capitaux propres en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défaut;
- diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier dans le but d'atteindre un équilibre entre la volatilité, d'une part, et le revenu périodique et les rendements généraux optimaux, d'autre part;

- peut également investir jusqu'à 10 % de l'actif net du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une conversion, d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- peut investir jusqu'à la totalité de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

### Fonds d'obligations mondiales convertibles BlueBay (Canada)

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement des parts de série T5 et de série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Portefeuille prudence d'obligations RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds d'obligations canadiennes   |  |                               |
| Date de création                           | Série A – 29 novembre 2018<br>Série F – 20 août 2018  | Série O – 20 août 2018<br>Série FNB (Cboe CA : RCNS – 20 mars 2024 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,40 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>         | 0,05 %                        |
|  | Série FNB   | 0,40 %   | 0,05 %                        |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un revenu constant et la possibilité d'une plus-value du capital modeste.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »), privilégiant les fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

On s'attend à ce que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe pour qu'ils fassent partie du fonds en vue de construire un portefeuille de titres à revenu fixe diversifié en fonction du secteur d'activité, de la géographie, de la qualité du crédit, de la durée, de la devise et d'autres facteurs pertinents et peut investir dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure, comme des obligations de sociétés à rendement élevé et certaines obligations d'État de marché émergent, à l'égard desquels l'allocation se situe normalement dans la fourchette de 5 % à 15 %;

- › répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des marchés des titres à revenu fixe et la capacité des fonds sous-jacents d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

### Portefeuille prudence d'obligations RBC

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque que le cours des parts de série FNB diffère de leur valeur liquidative;
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif pour les parts de série FNB;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (60,0 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (10,0 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (10,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien (3,0 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert par rapport au dollar canadien (3,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (6,5 %) et de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (7,5 %).

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit

le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité (ayant obtenu une note de BB à B) émis par des sociétés des États-Unis. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

#### *Parts d'un fonds commun de placement*

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

#### *Parts de série FNB*

Pour les parts de série FNB, le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, en espèces chaque trimestre en mars, en juin, en septembre et en décembre. **Le fonds prévoit distribuer les gains en capital nets annuellement en décembre, lesquels pourraient, à notre discrétion, être versés en espèces ou réinvestis automatiquement dans des parts de série FNB supplémentaires du fonds à un prix égal à la valeur liquidative par part de série FNB du fonds.** Dans le cas d'un réinvestissement, les parts de série FNB seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts de série FNB en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts de série FNB en circulation avant la distribution.

**Portefeuille d'obligations essentielles RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds d'obligations canadiennes   |   |                               |
| Date de création                           | Série A – 29 novembre 2018<br>Série F – 20 août 2018  | Série O – 20 août 2018<br>Série FNB (Cboe CA : RCOR) – 20 mars 2024 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 0,90 %  | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,40 %  | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>          | 0,05 %                        |
|  | Série FNB   | 0,40 %  | 0,05 %                        |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un revenu constant et la possibilité d'une plus-value du capital modeste.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »), privilégiant les fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

On s'attend à ce que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe pour qu'ils fassent partie du fonds en vue de construire un portefeuille de titres à revenu fixe diversifié en fonction du secteur d'activité, de la géographie, de la qualité du crédit, de la durée, de la devise et d'autres facteurs pertinents et peut investir dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure, comme des obligations de sociétés à rendement élevé et certaines obligations d'État de marché émergent, à l'égard desquels l'allocation se situe normalement dans la fourchette de 10 % à 20 %;

- › répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des marchés des titres à revenu fixe et la capacité des fonds sous-jacents d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

### Portefeuille d'obligations essentielles RBC

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque que le cours des parts de série FNB diffère de leur valeur liquidative;
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif pour les parts de série FNB;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (30,0 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (33,0 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (11,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien (3,0 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert par rapport au dollar canadien (3,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (13,0 %) et de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (7,0 %).

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond

Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité (ayant obtenu une note de BB à B) émis par des sociétés des États-Unis. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

#### *Parts d'un fonds commun de placement*

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

#### *Parts de série FNB*

Pour les parts de série FNB, le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, en espèces chaque trimestre en mars, en juin, en septembre et en décembre. **Le fonds prévoit distribuer les gains en capital nets annuellement en décembre, lesquels pourraient, à notre discrétion, être versés en espèces ou réinvestis automatiquement dans des parts de série FNB supplémentaires du fonds à un prix égal à la valeur liquidative par part de série FNB du fonds.** Dans le cas d'un réinvestissement, les parts de série FNB seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts de série FNB en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts de série FNB en circulation avant la distribution.

**Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds américain de titres à revenu fixe   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 25 janvier 2021<br>Série F – 25 janvier 2021  | Série O – 25 janvier 2021                                  |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,40 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,05 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer un revenu régulier et une modeste appréciation éventuelle du capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés des « fonds sous-jacents ») et met l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› choisit les fonds sous-jacents qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe pour qu'ils fassent partie du fonds en vue de construire un portefeuille de titres à revenu fixe diversifié en fonction du secteur d'activité, de la géographie, de la qualité du crédit, de la durée, de la devise et d'autres facteurs pertinents et peut investir dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure, comme des obligations de sociétés à rendement élevé et certaines obligations d'État de marchés émergents, à l'égard desquels l'allocation se situe normalement dans la fourchette de 10 % à 20 %;

› répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des marchés des titres à revenu fixe et la capacité des fonds sous-jacents d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;

› peut recourir à des dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;

› peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

### Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Voici certains des risques auxquels est exposé le fonds sous-jacent :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice Bloomberg U.S. 1-5 Year Corporate Bond Index (16,0 %), de l'indice ICE BofA 1-5 Year U.S. Treasury Index (7,0 %), de l'indice Bloomberg U.S. Corporate Investment Grade Index (10,0 %), de l'indice ICE U.S. Treasury Core Bond Index (5,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar américain (20,0 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar américain (15,0 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index (13,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified (2,0 %), de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (7,0 %) et de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (5,0 %).

L'indice Bloomberg U.S. 1-5 Year Corporate Bond Index reproduit le rendement du marché des obligations de sociétés de qualité à court terme des États-Unis. L'indice comprend des obligations de sociétés libellées en dollars américains émises auprès du public

dont la durée à l'échéance est supérieure ou égale à un an, mais inférieure à cinq ans. L'indice ICE BofA 1-5 Year U.S. Treasury Index reproduit le rendement des bons du Trésor américains assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice Bloomberg U.S. Corporate Investment Grade Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés américaines. L'indice ICE U.S. Treasury Core Bond Index reproduit le rendement de billets et d'obligations libellés en dollars américains et émis par le Trésor américain. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie locale. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des secteurs industriels, des services publics et financiers sur des marchés développés et émergents partout dans le monde. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe (note de BB à B) de qualité inférieure émis par des sociétés américaines. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents en monnaie locale. Les rendements des indices sont libellés en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

#### **Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.



**Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds d'obligations mondiales   |   |                               |
| Date de création                           | Série A – 29 novembre 2018<br>Série F – 20 août 2018  | Série O – 20 août 2018<br>Série FNB (Cboe CA : RPLS) – 20 mars 2024 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 0,90 %  | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,40 %  | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>          | 0,05 %                        |
|  | Série FNB   | 0,40 %  | 0,05 %                        |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un revenu constant et la possibilité d'une plus-value du capital modeste.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »), privilégiant les fonds qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

On s'attend à ce que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe pour qu'ils fassent partie du fonds en vue de construire un portefeuille de titres à revenu fixe diversifié en fonction du secteur d'activité, de la géographie, de la qualité du crédit, de la durée, de la devise et d'autres facteurs pertinents et peut investir dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure, comme des obligations de sociétés à rendement élevé et certaines obligations d'État de marché émergent, à l'égard desquels l'allocation se situe normalement dans la fourchette de 15 % à 25 %;
- › répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des marchés des titres à revenu fixe et la capacité des fonds sous-jacents d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

### Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque que le cours des parts de série FNB diffère de leur valeur liquidative;
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif pour les parts de série FNB;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (16,0 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (39,0 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (20,0 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert par rapport au dollar canadien (2,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (5,0 %), de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (4,0 %), de l'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index couvert par rapport au dollar canadien (2,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien (7,0 %) et de l'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified (5,0 %).

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice ICE BofA U.S.

High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité (ayant obtenu une note de BB à B) émis par des sociétés des États-Unis. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents libellés en monnaie locale. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. L'indice Thomson Reuters Global Convertible Focus Index reproduit le rendement d'obligations convertibles émises par des sociétés de partout dans le monde. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en monnaie locale émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

#### *Parts d'un fonds commun de placement*

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

#### *Parts de série FNB*

Pour les parts de série FNB, le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, en espèces chaque trimestre en mars, en juin, en septembre et en décembre. **Le fonds prévoit distribuer les gains en capital nets annuellement en décembre, lesquels pourraient, à notre discrétion, être versés en espèces ou réinvestis automatiquement dans des parts de série FNB supplémentaires du fonds à un prix égal à la valeur liquidative par part de série FNB du fonds.** Dans le cas d'un réinvestissement, les parts de série FNB seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts de série FNB en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts de série FNB en circulation avant la distribution.

**Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds mondial de titres à revenu fixe   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 25 janvier 2021<br>Série F – 25 janvier 2021  | Série O – 25 janvier 2021                                  |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,40 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,05 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer un revenu régulier et une modeste appréciation éventuelle du capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés des « fonds sous-jacents ») et met l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres à revenu fixe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui investissent principalement dans des titres à revenu fixe pour qu'ils fassent partie du fonds en vue de construire un portefeuille de titres à revenu fixe diversifié en fonction du secteur d'activité, de la géographie, de la qualité du crédit, de la durée, de la devise et d'autres facteurs pertinents et peut investir dans des titres à revenu fixe de qualité inférieure, comme des obligations de sociétés à rendement élevé et certaines obligations d'État de marchés émergents, à l'égard desquels l'allocation se situe normalement dans la fourchette de 15 % à 25 %;

- › répartit et rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents d'après l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des marchés des titres à revenu fixe et la capacité des fonds sous-jacents d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement déclarés;
- › peut recourir à des dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

### Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Voici certains des risques auxquels est exposé le fonds sous-jacent :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice Bloomberg U.S. 1-5 Year Corporate Bond Index (10,0 %), de l'indice ICE BofA 1-5 Year U.S. Treasury Index (4,0 %), de l'indice Bloomberg U.S. Corporate Investment Grade Index (8,0 %), de l'indice ICE U.S. Treasury Core Bond Index (8,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar américain (15,0 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar américain (20,0 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index (14,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified (4,5 %), de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (4,0 %), de l'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified (2,5 %) et de l'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) (10,0 %).

L'indice Bloomberg U.S. 1-5 Year Corporate Bond Index reproduit le rendement du marché des obligations de sociétés de qualité à court terme des États-Unis. L'indice comprend des obligations de sociétés libellées en dollars américains émises auprès du public dont la durée à l'échéance est supérieure ou égale à un an, mais

inférieure à cinq ans. L'indice ICE BofA 1-5 Year U.S. Treasury Index reproduit le rendement des bons du Trésor américains assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice Bloomberg U.S. Corporate Investment Grade Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés américaines. L'indice ICE U.S. Treasury Core Bond Index reproduit le rendement de billets et d'obligations libellés en dollars américains et émis par le Trésor américain. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie locale. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés des secteurs industriels, des services publics et financiers sur des marchés développés et émergents partout dans le monde. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe (note de BB à B) de qualité inférieure émis par des sociétés américaines. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. L'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe en monnaie locale émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice J.P. Morgan Emerging Local Markets Index Plus (ELMI+) reproduit le rendement d'instruments du marché monétaire à court terme de pays de marchés émergents en monnaie locale. Les rendements des indices sont libellés en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

#### **Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

**Solution de versement géré RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de revenu canadien  |  |
| Date de création                           | Série A – 23 août 2004<br>Série F – 2 juillet 2008  | Série O – 20 août 2018                                     |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,39 %   |
|  | Série F   | 0,60 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |
|  | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits comme suit :   |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,35 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un revenu mensuel régulier élevé assorti d'une possibilité de croissance modeste du capital.
- › Procurer des distributions bénéficiant d'un traitement fiscal relativement avantageux, composées principalement d'un revenu en intérêts et, dans une moindre mesure, d'un revenu de dividendes, de gains en capital réalisés et d'un remboursement de capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement dont l'objectif de placement consiste à produire un revenu.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe en fonction de leur capacité à procurer des flux de trésorerie et à compléter d'autres fonds au sein du fonds;
- › répartit l'actif parmi les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles établies pour le fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du fonds parmi les fonds sous-jacents pour s'assurer que le fonds respecte ses pondérations cibles;

- › étudie le rendement des fonds sous-jacents pour s'assurer qu'ils continuent de correspondre aux objectifs de placement du fonds;
- › peut détenir une partie de son actif sous forme de liquidités ou de titres du marché monétaire;
- › peut investir jusqu'à 45 % de son actif dans des titres étrangers.

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus. Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs. Il s'agit de la répartition de l'actif du fonds.

| Catégorie d'actifs         | Pondération cible |
|----------------------------|-------------------|
| Titres à revenu fixe       | 70 %              |
| Titres de capitaux propres | 30 %              |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et

### Solution de versement géré RBC

de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du fonds dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'érosion du capital;
- › un risque associé aux versements;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

L'utilisation d'instruments dérivés au sein du fonds pourrait également faire en sorte que le fonds s'expose directement au risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de verser des distributions chaque mois en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 5 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du portefeuille. Il s'agit du taux auquel le portefeuille a l'intention de verser des distributions au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est analysée et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Si le taux de rendement du portefeuille dépasse le taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors d'augmenter l'an prochain. Si le taux de rendement du portefeuille est inférieur au taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors de diminuer l'an prochain. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement du portefeuille.

**Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions mensuelles dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com). Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

L'excédent du revenu et des gains en capital sur le taux de versement sera distribué en décembre. Ces distributions de fin d'année additionnelles seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du portefeuille, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de maintenir votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles l'an prochain.

**Le montant total des distributions du portefeuille pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille cette année-là. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement d'une partie de votre propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital reporte, mais n'élimine pas, l'impôt que vous pourriez devoir payer.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez

**Solution de versement géré RBC**

fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Le portefeuille est principalement conçu afin d'être détenu dans un compte non enregistré.

**Solution de versement géré RBC – Évolué**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de revenu canadien  |  |
| Date de création                           | Série A – 23 août 2004<br>Série F – 2 juillet 2008  | Série O – 20 août 2018                                     |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,45 %   |
|  | Série F   | 0,65 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |
|  | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits comme suit :   |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,40 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un revenu mensuel régulier élevé assorti d'une possibilité de croissance modeste du capital.
- › Procurer des distributions bénéficiant d'un traitement fiscal relativement avantageux composées d'un revenu de dividendes, d'un revenu en intérêts, de gains en capital réalisés et d'un remboursement de capital, sans érosion importante continue de la valeur liquidative du fonds.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement dont l'objectif de placement consiste à produire un revenu.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe en fonction de leur capacité à procurer des flux de trésorerie et à compléter d'autres fonds au sein du fonds;
- › répartit l'actif parmi les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles établies pour le fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du fonds parmi les fonds sous-jacents pour s'assurer que le fonds respecte ses pondérations cibles;

- › étudie le rendement des fonds sous-jacents pour s'assurer qu'ils continuent de correspondre aux objectifs de placement du fonds;
- › peut détenir une partie de son actif sous forme de liquidités ou de titres du marché monétaire;
- › peut investir jusqu'à 45 % de son actif dans des titres étrangers.

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus. Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs. Il s'agit de la répartition de l'actif du fonds.

| Catégorie d'actifs         | Pondération cible |
|----------------------------|-------------------|
| Titres à revenu fixe       | 60 %              |
| Titres de capitaux propres | 40 %              |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et



### Solution de versement géré RBC – Évolué

de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du fonds dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'érosion du capital;
- › un risque associé aux versements;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés à des opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

L'utilisation d'instruments dérivés au sein du fonds pourrait également faire en sorte que le fonds s'expose directement au risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de verser des distributions chaque mois en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 6 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du portefeuille. Il s'agit du taux auquel le portefeuille a l'intention de verser des distributions au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est analysée et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du portefeuille, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du portefeuille que vous détenez au moment de la distribution. Si le taux de rendement du portefeuille dépasse le taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors d'augmenter l'an prochain. Si le taux de rendement du portefeuille est inférieur au taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors de diminuer l'an prochain. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement du portefeuille.

**Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions mensuelles dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com). Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

L'excédent du revenu et des gains en capital sur le taux de versement sera distribué en décembre. Ces distributions de fin d'année additionnelles seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du portefeuille, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de maintenir votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles l'an prochain.

**Le montant total des distributions du portefeuille pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le portefeuille cette année-là. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement d'une partie de votre propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital reporte, mais n'élimine pas, l'impôt que vous pourriez devoir payer.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez

**Solution de versement géré RBC – Évolué**

fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Le portefeuille est principalement conçu afin d'être détenu dans un compte non enregistré.

**Solution de versement géré RBC – Évolué Plus**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds équilibré canadien  |   |                               |
| Date de création   | Série A – 15 avril 2002<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 15 avril 2002<br>Série O – 1 <sup>er</sup> janvier 2008 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,70 %  | 0,05 %                        |
|  | Série D   | 0,95 %  | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,70 %  | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>        | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**
**Objectifs de placement**

- › Procurer une distribution mensuelle périodique la plus élevée possible, notamment de dividendes, de gains en capital réalisés, d'autres revenus et de rendement du capital, sans éroder de façon importante et continue la valeur liquidative des parts du fonds;
- › procurer un potentiel de croissance modérée du capital.

Le fonds investit principalement dans un ensemble équilibré de titres de capitaux propres, d'obligations et de titres d'emprunt à court terme canadiens et peut également investir dans des titres étrangers, directement ou indirectement, au moyen de placements dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

**Stratégies de placement**

Le fonds devrait investir jusqu'à 100 % de son actif net dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (chacun, un « fonds sous-jacent »).

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe en fonction de leur capacité à procurer des flux de trésorerie et à compléter d'autres fonds au sein du fonds;
- › répartit l'actif parmi les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles établies pour le fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du fonds parmi les fonds sous-jacents pour s'assurer que le fonds respecte ses pondérations cibles;

- › étudie le rendement des fonds sous-jacents pour s'assurer qu'ils continuent de correspondre aux objectifs de placement du fonds;
- › peut détenir une partie de son actif sous forme de liquidités ou de titres du marché monétaire;
- › peut investir jusqu'à 45 % de son actif dans des titres étrangers.

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus. Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs. Il s'agit de la répartition de l'actif du fonds.

| Catégorie d'actifs         | Pondération cible |
|----------------------------|-------------------|
| Titres à revenu fixe       | 40 %              |
| Titres de capitaux propres | 60 %              |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

### Solution de versement géré RBC – Évolué Plus

Afin de rajuster la répartition de l'actif du fonds dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé à l'érosion du capital;
- › un risque associé aux versements;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › les risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

L'utilisation d'instruments dérivés au sein du fonds pourrait également faire en sorte que le fonds s'expose directement au risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 7 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du fonds. Il s'agit du taux auquel le fonds a l'intention de verser des distributions au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est analysée et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Si le taux de rendement du fonds dépasse le taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors d'augmenter l'an prochain. Si le taux de rendement du fonds est inférieur au taux de versement, la somme de votre distribution mensuelle risque alors de diminuer l'an prochain. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement du fonds.

**Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions mensuelles dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com). Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

L'excédent du revenu et des gains en capital sur le taux de versement sera distribué en décembre. Ces distributions de fin d'année additionnelles seront automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de maintenir votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles l'an prochain.

**Le montant total des distributions du fonds pour une année pourrait dépasser le revenu et les gains en capital réalisés par le fonds cette année-là. L'excédent sera considéré comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement d'une partie de votre propre capital investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital reporté, mais n'élimine pas, l'impôt que vous pourriez devoir payer.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Le fonds est principalement conçu afin d'être détenu dans un compte non enregistré.

**Fonds de revenu mensuel RBC**

Les parts du Fonds de revenu mensuel RBC ne peuvent être souscrites que par l’entremise de comptes non enregistrés et ne peuvent être souscrites dans le cadre de régimes enregistrés. Les régimes enregistrés dotés de régimes de placement préautorisé établis au plus tard le 9 décembre 2005 peuvent poursuivre la souscription de parts du Fonds de revenu mensuel RBC.

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds de revenu équilibré canadien  |  |                               |
| Date de création                           | Série A – 17 août 1997<br>Série D – 3 juillet 2007  | Série F – 13 août 2001<br>Série O – 1 <sup>er</sup> janvier 2008 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. Les parts du fonds ne sont plus offertes par l’entremise de régimes enregistrés, sauf par l’entremise de régimes de placement préautorisé établis au plus tard le 9 décembre 2005. |  |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d’administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d’administration</b> |
|  | Série A   | 1,00 %   | 0,05 %                        |
|  | Série D   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>       | 0,02 %                        |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu’aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d’achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l’égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d’un fonds commun de placement – Parts de série O ».

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- Procurer un revenu mensuel régulier le plus élevé possible.
- Faire des distributions bénéficiant d’un traitement fiscal relativement avantageux, composées d’un revenu de dividendes, d’un revenu en intérêts et de gains en capital.
- Offrir une possibilité de croissance modeste du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens offrant des rendements supérieurs, comme des obligations, des débetures et des billets de gouvernements et de sociétés et des actions privilégiées. Le fonds peut également investir dans des actions ordinaires, des fiducies de revenu et des placements semblables offrant des rendements élevés. Il peut également investir dans des titres comparables d’émetteurs étrangers.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d’avoir obtenu le consentement d’une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

La distribution mensuelle est revue et établie au début de chaque année civile d’après les perspectives du marché et peut être rajustée au cours de l’année, au besoin, en fonction des fluctuations des marchés des capitaux.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres;

- a recours à une méthode de répartition de l’actif stratégique qui vise à établir la répartition d’actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l’avance pour chaque catégorie d’actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

| <b>Catégorie d’actifs</b>  | <b>Pondération cible</b> |
|----------------------------|--------------------------|
| Titres à revenu fixe       | 55 %                     |
| Titres de capitaux propres | 45 %                     |

- ajuste le pourcentage de l’actif du fonds investi dans chaque catégorie d’actifs en fonction de l’évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d’actifs et gère la répartition de façon qu’elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d’actifs;
- peut investir jusqu’à 35 % de l’actif du fonds directement dans des titres étrangers;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d’investissement dans la mesure où l’exposition d’un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d’intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;

### Fonds de revenu mensuel RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;

Lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :

- › recherche des titres qui offrent un revenu à court terme supérieur à la moyenne;
- › surveille la conjoncture économique générale, l'inflation et la politique monétaire ainsi que leur incidence éventuelle sur le portefeuille;
- › analyse le risque de crédit associé aux sociétés émettrices;
- › vise une durée semblable à celle de l'indice obligataire universel FTSE Canada\*.

Lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :

- › privilégie les actions qui offrent un dividende supérieur à la moyenne;
- › étudie les résultats financiers de la société afin de déterminer si celle-ci peut maintenir et accroître le versement de dividendes;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. La distribution mensuelle peut être rajustée au cours de l'année, au besoin et sans préavis, en fonction des fluctuations des marchés des capitaux. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous ferons une distribution additionnelle du revenu net en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts.

\* Tous les droits relatifs à l'« indice obligataire universel FTSE Canada » appartiennent à FTSE Global Debt Capital Markets Inc. FTSE<sup>MD</sup> est une marque de commerce de FTSE International Limited au Canada que FTSE utilise sous licence. FTSE International Limited et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

**Fonds de revenu mensuel américain RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de revenu équilibré américain   |   |                               |
| Date de création   | Série A – 24 mai 2005<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 24 mai 2005  | Série I <sup>1</sup> – 12 août 2013<br>Série O – 20 août 2018 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                       | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,40 %  | 0,05 %                        |
|  | Série D   | 0,80 %  | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,65 %  | 0,05 %                        |
|  | Série I   | 0,60 %  | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>    | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis, Minnesota (à l'égard d'une partie du fonds)   |   |                               |
| <sup>1</sup> Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.  |   |   |                               |
| <sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un revenu mensuel régulier en dollars américains combiné à une légère croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe américains tels que des obligations d'États et de sociétés, des billets, des titres adossés à des créances et des actions privilégiées. Il investit également dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis de qualité élevée. Il peut également investir dans des titres d'emprunt à rendement élevé et des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres américains;
- › a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

| Catégorie d'actifs         | Pondération cible |
|----------------------------|-------------------|
| Titres à revenu fixe       | 55 %              |
| Titres de capitaux propres | 45 %              |

- › ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut investir dans des titres d'emprunt à rendement élevé, comme des obligations et des prêts de sociétés, de catégorie inférieure (BB+) ou moins par Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente);

### Fonds de revenu mensuel américain RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102.

Lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :

- › cherche des titres qui offrent un rendement en revenu à court terme en dollars américains supérieur à la moyenne;
- › a recours à une méthode disciplinée d'évaluation des possibilités dans trois catégories de risques :
  - la tendance générale des taux d'intérêt aux États-Unis et dans d'autres régions économiques importantes,
  - la variation prévue des marges de taux d'intérêt entre différents segments des marchés obligataires (par exemple, entre les obligations de sociétés et les obligations d'États ou entre des obligations de sociétés différentes),
  - la variation prévue de la marge de taux d'intérêt associée à un changement des notes de crédit ou perceptions de la qualité particulières;
- › investit principalement dans des titres d'emprunt américains de bonne qualité auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué au moins la note BBB(-);
- › surveille la conjoncture économique en général, l'inflation et la politique monétaire ainsi que l'incidence éventuelle de ces éléments sur le portefeuille;
- › investit dans des titres d'emprunt titrisés américains tels que des titres adossés à des créances hypothécaires, des titres adossés à des créances et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales;
- › analyse le risque de crédit associé aux sociétés émettrices;
- › peut investir dans des titres à revenu fixe émis et/ou garantis par des gouvernements des États-Unis ou du Canada libellés en dollars américains et dans des titres à revenu fixe émis par un organisme supranational comme la Banque mondiale;

- › peut investir jusqu'à 20 % du portefeuille dans des titres d'emprunt mondiaux de qualité inférieure de sociétés (à rendement élevé) auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-) et dans des obligations d'États de marchés émergents.

Lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :

- › a recours à plusieurs méthodes disciplinées fondées sur l'analyse fondamentale, l'analyse technique et l'analyse quantitative pour trouver des actions offrant des possibilités de placement supérieures;
- › investit principalement dans des actions susceptibles de produire un rendement en dividendes supérieur à la moyenne et capables de maintenir et d'accroître les dividendes;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement, en décembre. Les distributions mensuelles peuvent être rajustées au cours de l'année, au besoin et sans préavis en fonction de l'évolution de la conjoncture des marchés financiers. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuelle sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Si les distributions mensuelles sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous effectuerons une distribution supplémentaire de revenu net en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**



### Fonds de revenu mensuel américain RBC

Si les distributions mensuelles régulières excèdent le revenu net et les gains en capital nets du fonds en dollars canadiens pour l'exercice, l'excédent sera traité comme un remboursement de capital. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.

La tranche de la distribution qui constitue un remboursement de capital sera portée en réduction du prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vos distributions vous sont versées en espèces plutôt que d'être réinvesties dans de nouvelles parts, le montant de la réduction du prix de base rajusté par part de vos parts fera augmenter le gain en capital (ou diminuer la perte en capital) au cours de l'année durant laquelle vous demanderez le rachat de vos parts.

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

**Fonds équilibré RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |  |  |                               |
|--|--|--|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds équilibré canadien   |  |                               |
| Date de création                           | Série A – 31 décembre 1987<br>Série T5 – 24 septembre 2012<br>Série T8 – 3 juillet 2007<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 13 août 2001  | Série FT5 – 28 février 2022<br>Série FT8 – 28 février 2022<br>Série I – 12 janvier 2004<br>Série O <sup>1</sup> – 5 septembre 2006 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |  |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.        |  |                               |
|  | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A  | 1,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série T5   | 1,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série T8   | 1,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série D  | 1,10 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F  | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série FT5  | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série FT8  | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série I  | 0,20 %   | 0,02 %                        |
|  | Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>   | 0,02 %                        |
| Sous-conseillers en valeurs                | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)<br>RBC Global Asset Management (Asia) Limited, Hong Kong, Chine (pour le volet titres asiatiques du fonds) |  |                               |

<sup>1</sup> Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.

<sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer une combinaison de croissance du capital et de revenu modeste.

Le fonds investit principalement dans un ensemble équilibré de titres de capitaux propres, d'obligations et de titres d'emprunt à court terme canadiens et peut également investir dans des titres étrangers.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit dans des titres de capitaux propres, des titres à revenu fixe et des espèces;
- › a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe                            | 40 %              |
| Titres de capitaux propres canadiens            | 34 %              |
| Titres de capitaux propres américains           | 13 %              |
| Titres de capitaux propres internationaux       | 9 %               |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 4 %               |

### Fonds équilibré RBC

- › ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible des catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres internationaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents;
- › peut investir jusqu'à 40 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › peut investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et des fonds d'infrastructure ouverts ou fermés;
- › peut investir l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des actions étrangères;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :

- › évalue les perspectives des marchés à l'échelle mondiale afin de déterminer la répartition entre les titres de capitaux propres canadiens et américains et ceux d'autres marchés importants;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;

- › choisit des sociétés dans divers secteurs d'activité afin d'assurer une diversification adéquate;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés qui offrent une croissance supérieure;
- › examine les statistiques financières de sociétés afin de déterminer si le cours de leur action est intéressant.

Lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des titres en fonction d'une analyse économique fondamentale tenant compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique monétaire et budgétaire du Canada et des États-Unis;
- › choisit des durées de placement en fonction des perspectives des taux d'intérêt;
- › investit principalement dans des obligations de gouvernements, bien qu'il choisisse aussi des obligations de sociétés;
- › analyse les cotes de crédit de divers émetteurs afin de déterminer les titres les plus appropriés pour le portefeuille.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

**Fonds équilibré RBC****Politique en matière de distributions**

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5, de la série T8, de la série FT5 et de la série FT8 (qui devrait demeurer à environ 5 % pour la série T5 et la série FT5 et à environ 8 % pour la série T8 et la série FT8), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5, des parts de série T8, des parts de série FT5 et des parts de série FT8. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5, des parts de série T8, des parts de série FT5 et des parts de série FT8, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos

parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds équilibré mondial RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |  |   |                               |
|--|--|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds équilibré mondial  |   |                               |
| Date de création   | Série A – 20 avril 1998<br>Série T5 – 24 septembre 2012<br>Série T8 – 3 juillet 2007<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 13 août 2001<br>Série FT5 – 28 février 2022<br>Série FT8 – 28 février 2022<br>Série O – 22 septembre 2008 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.        |   |                               |
|  | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A  | 1,85 %  | 0,05 %                        |
|  | Série T5   | 1,85 %  | 0,05 %                        |
|  | Série T8   | 1,85 %  | 0,05 %                        |
|  | Série D  | 1,10 %  | 0,05 %                        |
|  | Série F  | 0,85 %  | 0,05 %                        |
|  | Série FT5  | 0,85 %  | 0,05 %                        |
|  | Série FT8  | 0,85 %  | 0,05 %                        |
|  | Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>  | 0,02 %                        |
| Sous-conseillers en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)<br>RBC Global Asset Management (Asia) Limited, Hong Kong, Chine (pour le volet titres asiatiques du fonds) |   |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |  |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer une croissance à long terme du capital et, dans une moindre mesure, un revenu modéré.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe;
- › a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe                            | 40 %              |
| Titres de capitaux propres canadiens            | 15 %              |
| Titres de capitaux propres américains           | 25 %              |
| Titres de capitaux propres internationaux       | 15 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 5 %               |

- › ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible des catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres internationaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents;
- › peut investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et des fonds d'infrastructure ouverts ou fermés;
- › peut investir l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds, comme l'autorise le Règlement 81-102;

### Fonds équilibré mondial RBC

- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant un revenu fixe et partiellement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des actions étrangères;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la combinaison d'actifs du fonds;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :

- › évalue les perspectives des marchés à l'échelle mondiale afin de déterminer la répartition entre les titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer les perspectives de croissance de celles-ci;
- › choisit des sociétés dans divers secteurs d'activité afin d'assurer une diversification adéquate;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur selon leurs perspectives de croissance;
- › examine les statistiques financières de sociétés afin de déterminer si le cours de leurs actions est intéressant.

Lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des titres en fonction d'une analyse économique fondamentale, tenant compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique monétaire et budgétaire du Canada, des États-Unis et d'autres marchés importants;

- › choisit des durées de placement en fonction des perspectives des taux d'intérêt;
- › analyse les notes de crédit de divers émetteurs afin de déterminer les titres les plus appropriés pour le portefeuille.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5, de la série T8, de la série FT5 et de la série FT8 (qui devrait demeurer à environ 5 %

### Fonds équilibré mondial RBC

pour la série T5 et la série FT5 et à environ 8 % pour la série T8 et la série FT8), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5, des parts de série T8, des parts de série FT5 et des parts de série FT8. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Dans le cas des parts de série T5, des parts de série T8, des parts de série FT5 et des parts de série FT8, le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre et ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds équilibré de marchés émergents RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds équilibré de marchés émergents  |   |                               |
| Date de création  | Série A – 27 janvier 2020<br>Série T5 – 27 janvier 2020<br>Série D – 27 janvier 2020  | Série F – 27 janvier 2020<br>Série FT5 – 27 janvier 2020<br>Série O – 27 janvier 2020 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,85 %  | 0,05 %                        |
|   | Série T5  | 1,85 %  | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 1,10 %  | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,85 %  | 0,05 %                        |
|   | Série FT5   | 0,85 %  | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                            | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- Procurer une combinaison de croissance du capital et de revenu modeste.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié d'actions et de titres à revenu fixe de marchés émergents, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

On s'attend à ce que le fonds investisse jusqu'à 100 % de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds n'investira dans des parts d'autres fonds sous-jacents qu'en fonction de la capacité du fonds sous-jacent à aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- choisit les fonds sous-jacents au sein de la famille de fonds RBC ou de fonds PH&N misant sur des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;

- a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

| Catégorie d'actifs         | Pondération cible |
|----------------------------|-------------------|
| Titres à revenu fixe       | 50 %              |
| Titres de capitaux propres | 50 %              |

- ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 20 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;
- choisit les fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille :
  - évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques,
  - s'intéresse principalement aux pays qui démontrent une amélioration sur le plan budgétaire, du solde des paiements et des méthodes visant à attirer des entreprises, conjuguée au dynamisme d'une politique gouvernementale favorable,
  - emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour relever les actions assorties d'un potentiel de placement élevé,
  - effectue une analyse détaillée du crédit et du secteur des sociétés en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel élevé de rendement supérieur tout en minimisant les possibilités de défauts;
- diversifie le portefeuille de façon à éviter de se concentrer sur un émetteur, un secteur d'activité, un pays ou une note de crédit en particulier;



### Fonds équilibré de marchés émergents RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des titres à revenu fixe et partiellement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des actions étrangères;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;

- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

Un fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien (15,0 %), de l'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified (15,0 %), de l'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified (20,0 %), de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (45,0 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Small-Cap Net Index (5,0 %).

L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien reproduit le rendement des titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition à certains des plus grands pays. L'indice J.P. Morgan GBI-Emerging Markets Index Global Diversified reproduit le rendement des titres à revenu fixe libellés en monnaie locale émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition à certains des plus grands pays. L'indice J.P. Morgan Corporate Emerging Markets Bond Index (CEMBI) Diversified reproduit le rendement des titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des sociétés de pays de marchés émergents. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation de pays de marchés émergents. L'indice MSCI Emerging Markets Small-Cap Net Index

### Fonds équilibré de marchés émergents RBC

reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation de pays de marchés émergents. Le rendement des indices est indiqué en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

#### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement des parts de série T5 et de série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.**

La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la

réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds prudent de croissance et de revenu RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds équilibré mondial   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 26 janvier 2015<br>Série T5 – 26 janvier 2015<br>Série F – 26 janvier 2015  | Série FT5 – 26 janvier 2015<br>Série I <sup>1</sup> – 26 janvier 2015<br>Série O – 26 janvier 2015 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,40 %   | 0,05 %                        |
|  | Série T5  | 1,40 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,65 %   | 0,05 %                        |
|  | Série FT5   | 0,65 %   | 0,05 %                        |
|  | Série I   | 0,55 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>   | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer une combinaison de croissance du capital et de revenu modéré.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres produisant un revenu et de titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde, directement ou indirectement, par l'entremise de placements dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres qui génèrent du revenu et des titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde, notamment des actions ordinaires qui versent des dividendes, des actions privilégiées, des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des débetures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres titres qui génèrent du revenu. Le fonds peut également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents et des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;

- › a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

| Catégorie d'actifs         | Pondération cible |
|----------------------------|-------------------|
| Titres à revenu fixe       | 75 %              |
| Titres de capitaux propres | 25 %              |

- › ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;
- › lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :
  - a recours à plusieurs méthodes disciplinées fondées sur l'analyse fondamentale, l'analyse technique et l'analyse quantitative pour trouver des actions offrant des possibilités de placement supérieures,
  - investit principalement dans des actions susceptibles de produire un rendement en dividendes supérieur à la moyenne et capables de maintenir et d'accroître les dividendes,
  - cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement;

**Fonds prudent de croissance et de revenu RBC**

- › lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :
  - choisit pour le fonds des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N et investissant dans des titres à revenu fixe ou des titres de capitaux propres,
  - choisit des fonds sous-jacents en fonction de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés de change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant un revenu fixe et partiellement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des actions étrangères;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la combinaison d'actifs du fonds;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Dans le cas d'un investissement dans un fonds sous-jacent, les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, trois investisseurs détenaient environ 15,9 %, 13,0 % et 12,5 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

***Classification du risque de placement***

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice obligataire universel FTSE Canada (75,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (9,0 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (10,0 %), de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (3,0 %) et de l'indice MSCI EAFE Net Index (3,0 %).

L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX.

### Fonds prudent de croissance et de revenu RBC

L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés à l'extérieur des États-Unis et du Canada. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de**

**capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds équilibré mondial   |   |                               |
| Date de création  | Série A – 12 août 2013<br>Série T5 – 12 août 2013<br>Série H <sup>1</sup> – 12 août 2013<br>Série D – 12 août 2013  | Série F – 12 août 2013<br>Série FT5 – 12 août 2013<br>Série I <sup>2</sup> – 12 août 2013<br>Série O – 12 août 2013 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,75 %  | 0,05 %                        |
|   | Série T5  | 1,75 %  | 0,05 %                        |
|   | Série H   | 1,60 %  | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %  | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %  | 0,05 %                        |
|   | Série FT5   | 0,75 %  | 0,05 %                        |
|   | Série I   | 0,60 %  | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup>  | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série H du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série H du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer une combinaison de croissance du capital et de revenu modéré.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres produisant un revenu et de titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres qui génèrent du revenu et des titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde, notamment des actions ordinaires qui versent des dividendes, des actions privilégiées, des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres titres qui génèrent du revenu. Le fonds peut également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents et des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;
- › a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

| Catégorie d'actifs         | Pondération cible |
|----------------------------|-------------------|
| Titres à revenu fixe       | 40 %              |
| Titres de capitaux propres | 60 %              |

### Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC

- › ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;
- › lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :
  - a recours à plusieurs méthodes disciplinées fondées sur l'analyse fondamentale, l'analyse technique et l'analyse quantitative pour trouver des actions offrant des possibilités de placement supérieures,
  - investit principalement dans des actions susceptibles de produire un rendement en dividendes supérieur à la moyenne et capables de maintenir et d'accroître les dividendes,
  - cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement;
- › lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille :
  - choisit pour le fonds des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N et investissant dans des titres à revenu fixe ou des titres de capitaux propres,
  - choisit des fonds sous-jacents en fonction de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés de change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant un revenu fixe et partiellement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des actions étrangères;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la combinaison d'actifs du fonds;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le gestionnaire de portefeuille du fonds ou d'un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe, selon le cas, peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut être visé par les risques suivants dont une description détaillée figure à partir de la page 87 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions

### Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC

également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés, respectivement, par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.



**Fonds mondial de croissance et de revenu RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds équilibré mondial   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 25 janvier 2016<br>Série T5 – 25 janvier 2016<br>Série F – 25 janvier 2016  | Série FT5 – 25 janvier 2016<br>Série O – 25 janvier 2016   |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %   | 0,05 %                        |
|  | Série T5  | 1,75 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|  | Série FT5   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**
**Objectifs de placement**

- › Procurer une combinaison de croissance du capital et de revenu modéré.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres et de titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe de n'importe où dans le monde, notamment des actions ordinaires, des actions privilégiées, des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des débetures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et d'autres titres qui génèrent du revenu. Le fonds peut également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de marchés émergents et des obligations d'États et de sociétés de marchés émergents;

- › a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

| Catégorie d'actifs         | Pondération cible |
|----------------------------|-------------------|
| Titres à revenu fixe       | 40 %              |
| Titres de capitaux propres | 60 %              |

- › ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;
- › lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :
  - a recours à plusieurs méthodes disciplinées fondées sur l'analyse fondamentale, l'analyse technique et l'analyse quantitative pour trouver des actions offrant des possibilités de placement supérieures,
  - cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement;
- › lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe ou des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille :
  - choisit pour le fonds des fonds sous-jacents faisant partie de la famille de fonds RBC ou de la famille de fonds PH&N et investissant dans des titres à revenu fixe ou des titres de capitaux propres,
  - choisit des fonds sous-jacents en fonction de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;

### Fonds mondial de croissance et de revenu RBC

- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés de change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant un revenu fixe et partiellement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant des actions étrangères;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la combinaison d'actifs du fonds;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

Un fonds sous-jacent peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (32,50 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert par rapport au dollar canadien (3,75 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien (3,75 %) et de l'indice MSCI World Net Index (60,00 %).

L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de faible qualité (note de BB à B) émis par des sociétés des États-Unis. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande

### Fonds mondial de croissance et de revenu RBC

et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

#### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés, respectivement, par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de**

base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Portefeuille prudence élevée sélect RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 9 mars 2009<br>Série T5 – 24 septembre 2012<br>Série F – 9 mars 2009  | Série FT5 – 4 juillet 2016<br>Série O – 24 février 2014    |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,44 %   | 0,05 %                        |
|   | Série T5  | 1,44 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|   | Série FT5   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout ceux qui investissent dans des titres à revenu fixe et, dans une certaine mesure, ceux qui ont une certaine exposition aux fonds communs de placement qui investissent dans des titres de capitaux propres. Le portefeuille investit dans une combinaison de fonds canadiens, de fonds internationaux et de fonds des États-Unis.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                        | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe                      | 75 %              |
| Titres de capitaux propres canadiens      | 10 %              |
| Titres de capitaux propres américains     | 8 %               |
| Titres de capitaux propres internationaux | 7 %               |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains et des titres de capitaux propres internationaux.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

### Portefeuille prudence élevée sélect RBC

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;

- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre

**Portefeuille prudence élevée sélect RBC**

d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Portefeuille prudence sélect RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 31 décembre 1986<br>Série T5 – 24 septembre 2012<br>Série F – 21 janvier 2008   | Série FT5 – 4 juillet 2016<br>Série O – 22 septembre 2008  |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,53 %   |
|  | Série T5  | 1,58 %   |
|  | Série F   | 0,75 %   |
|  | Série FT5   | 0,75 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |
|  | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais de gestion à l'égard des parts de série A et de série T5 seront réduits comme suit :  |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,50 %   |
|  | Série T5  | 1,50 %   |
|  | <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |  |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital. Pour y arriver, il équilibre ses placements en investissant dans plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout ceux qui investissent dans des titres à revenu fixe canadiens et peuvent générer un revenu. Il investit également dans des fonds communs de placement de titres de capitaux propres, surtout les fonds de titres de capitaux propres canadiens, mais aussi, dans une moindre mesure, les fonds de titres de capitaux propres américains et internationaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

**Portefeuille prudence sélect RBC**

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                        | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe                      | 60 %              |
| Titres de capitaux propres canadiens      | 13 %              |
| Titres de capitaux propres américains     | 15 %              |
| Titres de capitaux propres internationaux | 12 %              |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains et des titres de capitaux propres internationaux.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

**Politique en matière de distributions**

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



### Portefeuille prudence sélect RBC

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Portefeuille équilibré sélect RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |
|---|---|--|
| Type de fonds   | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création  | Série A – 31 décembre 1986<br>Série T5 – 24 septembre 2012<br>Série F – 21 janvier 2008   | Série FT5 – 4 juillet 2016<br>Série O – 22 septembre 2008  |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,67 %   |
|   | Série T5  | 1,67 %   |
|   | Série F   | 0,80 %   |
|   | Série FT5   | 0,80 %   |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|   |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,02 %   |
|   | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais de gestion à l'égard des parts de série F et de série FT5 seront réduits comme suit :   |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série F   | 0,78 %   |
|   | Série FT5   | 0,78 %   |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital, tout en offrant, dans une moindre mesure, un revenu modeste. Pour y arriver, il équilibre ses placements en investissant dans plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), dont les fonds de titres de capitaux propres, qui offrent un potentiel de croissance plus élevé, et les fonds de titres à revenu fixe, qui procurent diversification et potentiel de revenu. La portion du portefeuille réservée aux titres à revenu fixe est investie principalement dans des fonds de titres à revenu fixe canadiens. La portion du portefeuille réservée aux titres de capitaux propres est investie dans une combinaison variée de fonds de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

**Portefeuille équilibré sélect RBC**

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe                            | 40 %              |
| Titres de capitaux propres canadiens            | 15 %              |
| Titres de capitaux propres américains           | 25 %              |
| Titres de capitaux propres internationaux       | 15 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 5 %               |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres internationaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

**Politique en matière de distributions**

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

### Portefeuille équilibré sélect RBC

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre et ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Portefeuille de croissance sélect RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 31 décembre 1986<br>Série T5 – 24 septembre 2012<br>Série F – 21 janvier 2008   | Série FT5 – 4 juillet 2016<br>Série O – 22 septembre 2008  |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,76 %   |
|  | Série T5  | 1,76 %   |
|  | Série F   | 0,85 %   |
|  | Série FT5   | 0,85 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), privilégiant les fonds de titres de capitaux propres, en raison du potentiel de croissance plus élevé qu'ils offrent, ainsi que, dans une moindre mesure, les fonds communs de placement de titres à revenu fixe, en raison de la diversification qu'ils offrent. Le portefeuille investit dans une combinaison variée de fonds de titres canadiens, américains et internationaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe                            | 25 %              |
| Titres de capitaux propres canadiens            | 18 %              |
| Titres de capitaux propres américains           | 30 %              |
| Titres de capitaux propres internationaux       | 19 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 8 %               |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres internationaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

### Portefeuille de croissance sélect RBC

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);

- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un**

**Portefeuille de croissance sélect RBC**

remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |
|---|---|--|
| Type de fonds   | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création  | Série A – 22 janvier 2007<br>Série T5 – 24 septembre 2012<br>Série F – 21 janvier 2008  | Série FT5 – 4 juillet 2016<br>Série O – 22 septembre 2008  |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,85 %   |
|   | Série T5  | 1,85 %   |
|   | Série F   | 0,90 %   |
|   | Série FT5   | 0,90 %   |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|   |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,02 %   |
|   | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais de gestion à l'égard des parts de série F et de série FT5 seront réduits comme suit :   |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série F   | 0,85 %   |
|   | Série FT5   | 0,85 %   |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), privilégiant les fonds de titres de capitaux propres, en raison du potentiel de croissance plus élevé qu'ils offrent. Le portefeuille investit dans une combinaison variée de fonds de titres canadiens, américains et internationaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe                            | 2 %               |
| Titres de capitaux propres canadiens            | 29 %              |
| Titres de capitaux propres américains           | 38 %              |
| Titres de capitaux propres internationaux       | 20 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 11 %              |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 10 % par rapport à la pondération cible.



### Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

### Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Portefeuille prudence choix sélect RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |
|---|---|--|
| Type de fonds   | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création  | Série A – 5 juin 2000<br>Série F – 4 juillet 2016   | Série O – 28 juin 2018                                     |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,68 %   |
|   | Série F   | 0,95 %   |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|   |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,02 %   |
|   | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais de gestion à l'égard des parts de série A et de série F seront réduits comme suit :   |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,60 %   |
|   | Série F   | 0,85 %   |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à fournir un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital. Il cherche à atteindre cet objectif en équilibrant ses placements entre plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement, surtout ceux qui investissent dans des titres à revenu fixe canadiens et qui ont le potentiel de générer un revenu. Il investit aussi dans des fonds communs de placement de titres de capitaux propres, surtout les fonds de titres de capitaux propres canadiens, mais aussi, dans une moindre mesure, les fonds de titres de capitaux propres américains et internationaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Certains fonds communs de placement dans lesquels le portefeuille investit pourraient être gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains de ces fonds peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif constitue la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre les actifs du portefeuille entre les fonds sous-jacents de sorte que celui-ci respecte ses pondérations cibles;
- › suit le comportement des fonds sous-jacents et les réévalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC.

Le choix des fonds sous-jacents du portefeuille suit une procédure de sélection qui s'appuie aussi sur le travail de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC lorsqu'il s'agit de choisir des fonds communs de placement de tiers.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

**Portefeuille prudence choix sélect RBC**

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                        | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe                      | 60 %              |
| Titres de capitaux propres canadiens      | 13 %              |
| Titres de capitaux propres américains     | 15 %              |
| Titres de capitaux propres internationaux | 12 %              |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains et des titres de capitaux propres internationaux.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les autres fonds sous-jacents à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents permet de réduire la volatilité, mais fait également en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

## Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement, soit en mars, en juin, en septembre et en décembre et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard des parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille équilibré choix sélect RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |
|---|---|--|
| Type de fonds   | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création  | Série A – 5 juin 2000<br>Série F – 4 juillet 2016   | Série O – 28 juin 2018                                     |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,87 %   |
|   | Série F   | 1,00 %   |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|   |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,02 %   |
|   | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais de gestion à l'égard des parts de série A et de série F seront réduits comme suit :   |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,85 %   |
|   | Série F   | 0,85 %   |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital, tout en recherchant secondairement un revenu modéré. Il cherche à atteindre cet objectif en équilibrant ses placements entre plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement, notamment les fonds de titres de capitaux propres, en raison du potentiel plus élevé de croissance qu'ils offrent et les fonds de titres à revenu fixe en raison de la diversification et du potentiel de revenu qu'ils offrent. La portion du portefeuille réservée aux titres à revenu fixe est investie principalement dans des fonds de titres à revenu fixe canadiens. La portion du portefeuille réservée aux titres de capitaux propres est investie dans une combinaison variée de fonds de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Certains fonds communs de placement dans lesquels le portefeuille investit pourraient être gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains de ces fonds peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif constitue la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre les actifs du portefeuille entre les fonds sous-jacents de sorte que celui-ci respecte ses pondérations cibles;
- › suit le comportement des fonds sous-jacents et les réévalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC.

Le choix des fonds sous-jacents du portefeuille suit une procédure de sélection qui s'appuie aussi sur le travail de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC lorsqu'il s'agit de choisir des fonds communs de placement de tiers.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

**Portefeuille équilibré choix sélect RBC**

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe                            | 40 %              |
| Titres de capitaux propres canadiens            | 15 %              |
| Titres de capitaux propres américains           | 25 %              |
| Titres de capitaux propres internationaux       | 15 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 5 %               |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres internationaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les autres fonds sous-jacents à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Ce portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents permet de réduire la volatilité, mais fait également en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

**Politique en matière de distributions**

Ce portefeuille a l'intention de distribuer le revenu net et les gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard des parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille de croissance choix sélect RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |
|---|---|--|
| Type de fonds   | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création  | Série A – 5 juin 2000<br>Série F – 4 juillet 2016   | Série O – 28 juin 2018                                     |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 2,06 %   |
|   | Série F   | 1,05 %   |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|   |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,02 %   |
|   | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais de gestion à l'égard des parts de série A et de série F seront réduits comme suit :   |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,85 %   |
|   | Série F   | 0,85 %   |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital. Il cherche à atteindre cet objectif en investissant principalement dans des fonds communs de placement de titres de capitaux propres en raison du potentiel plus élevé de croissance qu'ils offrent ainsi que, dans une moindre mesure, dans des fonds communs de placement de titres à revenu fixe en raison de la diversification qu'ils offrent. Le portefeuille investit dans une combinaison variée de fonds canadiens, américains et internationaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Certains fonds communs de placement dans lesquels le portefeuille investit pourraient être gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains de ces fonds peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif constitue la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre les actifs du portefeuille entre les fonds sous-jacents de sorte que celui-ci respecte ses pondérations cibles;
- › suit le comportement des fonds sous-jacents et les réévalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC.

Le choix des fonds sous-jacents du portefeuille suit une procédure de sélection qui s'appuie aussi sur le travail de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC lorsqu'il s'agit de choisir des fonds communs de placement de tiers.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

**Portefeuille de croissance choix sélect RBC**

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe                            | 25 %              |
| Titres de capitaux propres canadiens            | 18 %              |
| Titres de capitaux propres américains           | 30 %              |
| Titres de capitaux propres internationaux       | 19 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 8 %               |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres canadiens, des titres de capitaux propres américains, des titres de capitaux propres internationaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les autres fonds sous-jacents à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents permet de réduire la volatilité, mais fait également en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

## Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard des parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |
|---|---|--|
| Type de fonds   | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création  | Série A – 5 juin 2000<br>Série F – 4 juillet 2016   | Série O – 28 juin 2018                                     |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 2,25 %   |
|   | Série F   | 1,10 %   |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|   |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,02 %   |
|   | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais de gestion à l'égard des parts de série A et de série F seront réduits comme suit :   |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,85 %   |
|   | Série F   | 0,85 %   |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital. Il cherche à atteindre cet objectif en investissant dans des fonds de titres de capitaux propres en raison du potentiel élevé de croissance qu'ils offrent. Le portefeuille investit principalement dans une combinaison variée de fonds de titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Certains fonds communs de placement dans lesquels le portefeuille investit pourraient être gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains de ces fonds peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif constitue la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit les actifs entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);

- › rééquilibre les actifs du portefeuille entre les fonds sous-jacents de sorte que celui-ci respecte ses pondérations cibles;
- › suit le comportement des fonds sous-jacents et les réévalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC.

Le choix des fonds sous-jacents du portefeuille suit une procédure de sélection qui s'appuie aussi sur le travail de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC lorsqu'il s'agit de choisir des fonds communs de placement de tiers.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

**Portefeuille de croissance dynamique choix sélect RBC**

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe                            | 2 %               |
| Titres de capitaux propres canadiens            | 29 %              |
| Titres de capitaux propres américains           | 38 %              |
| Titres de capitaux propres internationaux       | 20 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 11 %              |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 10 % par rapport à la pondération cible.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur les autres fonds sous-jacents à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Ce portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents permet de réduire la volatilité, mais fait également en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

## Politique en matière de distributions

Ce portefeuille a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du portefeuille, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard des parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille mondial prudence élevée RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 15 juillet 2019<br>Série T5 – 12 juillet 2021<br>Série F – 15 juillet 2019  | Série FT5 – 12 juillet 2021<br>Série O – 15 juillet 2019   |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,45 %   |
|  | Série T5  | 1,45 %   |
|  | Série F   | 0,70 %   |
|  | Série FT5   | 0,70 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout ceux qui investissent dans des titres à revenu fixe et, dans une certaine mesure, ceux qui ont une certaine exposition aux fonds communs de placement qui investissent dans des titres de capitaux propres.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe mondiaux                   | 75 %              |
| Titres de capitaux propres mondiaux             | 22 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 3 %               |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres mondiaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

### Portefeuille mondial prudence élevée RBC

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;

- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé des indices des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (1,0 %), Bloomberg Global Aggregate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (74,0 %) et MSCI All Country World Total Return Net Index (25,0 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 30 jours courant. L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis dans les marchés mondiaux. L'indice comprend des obligations de gouvernements, d'organismes reliés à des gouvernements et de sociétés, ainsi que des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales d'émetteurs de marchés développés et de marchés émergents. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement des parts de série T5 et de série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part

### Portefeuille mondial prudence élevée RBC

à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 ou de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Portefeuille mondial prudence RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 15 juillet 2019<br>Série T5 – 12 juillet 2021<br>Série F – 15 juillet 2019  | Série FT5 – 12 juillet 2021<br>Série O – 15 juillet 2019   |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,45 %   |
|  | Série T5  | 1,45 %   |
|  | Série F   | 0,70 %   |
|  | Série FT5   | 0,70 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital. Pour y arriver, il maintient un équilibre entre les placements dans plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout ceux qui investissent dans des titres à revenu fixe et qui offre la possibilité de produire un revenu. Il investit également dans des fonds d'actions.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe mondiaux                   | 60 %              |
| Titres de capitaux propres mondiaux             | 35 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 5 %               |

**Portefeuille mondial prudence RBC**

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres mondiaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille

assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé des indices des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (1,0 %), Bloomberg Global Aggregate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (59,0 %) et MSCI All Country World Total Return Net Index (40,0 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 30 jours courant. L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis dans les marchés mondiaux. L'indice comprend des obligations de gouvernements, d'organismes reliés à des gouvernements et de sociétés, ainsi que des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales d'émetteurs de marchés développés et de marchés émergents. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Portefeuille mondial prudence RBC

#### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement des parts de série T5 et de série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 ou de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples

renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.



**Portefeuille mondial équilibré RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 15 juillet 2019<br>Série T5 – 12 juillet 2021<br>Série F – 15 juillet 2019  | Série FT5 – 12 juillet 2021<br>Série O – 15 juillet 2019   |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,70 %   |
|  | Série T5  | 1,70 %   |
|  | Série F   | 0,70 %   |
|  | Série FT5   | 0,70 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital, tout en offrant, dans une moindre mesure, un revenu modeste. Pour y arriver, il équilibre ses placements en investissant dans plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), qui investissent dans des fonds de titres de capitaux propres pour le potentiel élevé de croissance et dans des fonds de titres à revenu fixe pour la diversification et la possibilité de produire un revenu.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe mondiaux                   | 40 %              |
| Titres de capitaux propres mondiaux             | 53 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 7 %               |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

### Portefeuille mondial équilibré RBC

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;

- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé des indices des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (1,0 %), Bloomberg Global Aggregate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (39,0 %) et MSCI All Country World Total Return Net Index (60,0 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 30 jours courant. L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis dans les marchés mondiaux. L'indice comprend des obligations de gouvernements, d'organismes reliés à des gouvernements et de sociétés, ainsi que des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales d'émetteurs de marchés développés et de marchés émergents. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELL et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement des parts de série T5 et de série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds

### Portefeuille mondial équilibré RBC

que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 ou de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de répartition stratégique d'actifs   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 25 janvier 2021<br>Série T5 – 25 janvier 2021<br>Série F – 25 janvier 2021  | Série FT5 – 25 janvier 2021<br>Série O – 25 janvier 2021   |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP. À l'heure actuelle, les parts de ce fonds ne peuvent être détenues dans le cadre de régimes enregistrés administrés par RBC Banque Royale. |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.   |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,70 %   | 0,05 %                        |
|   | Série T5  | 1,70 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|   | Série FT5   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance à long terme du capital, tout en offrant, dans une moindre mesure, un revenu modeste. Pour y arriver, il équilibre ses placements en investissant dans plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), qui investissent dans des fonds de titres de capitaux propres pour le potentiel élevé de croissance et dans des fonds de titres à revenu fixe pour la diversification et la possibilité de produire un revenu.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif parmi les fonds sous-jacents selon les pondérations cibles établies pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);

› rééquilibre l'actif du portefeuille parmi les fonds sous-jacents pour s'assurer que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs :

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe mondiaux                   | 40 %              |
| Titres de capitaux propres mondiaux             | 53 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 7 %               |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres à revenu fixe mondiaux et la catégorie des titres de capitaux propres mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

### Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. En général, le portefeuille assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer certains de ces risques directement. Les risques des fonds sous-jacents comprennent les suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);

- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

Vous devez régler les parts du fonds en dollars américains. Lorsque vous vendrez vos parts, nous vous les paierons en dollars américains. De plus, toutes les distributions sont effectuées en dollars américains. Au moment de l'achat de parts, vous devez désigner un compte bancaire en dollars américains dans lequel vous recevrez les versements.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice FTSE 1-Month T-Bill Index (1,0 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Total Return Index couvert par rapport au dollar américain (39,0 %) et de l'indice MSCI All Country World Net Index (60,0 %).

L'indice FTSE 1-Month T-Bill Index reproduit le rendement d'obligations publiques émises par le Trésor américain dont l'échéance est de un mois. L'indice Bloomberg Global Aggregate Total Return Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe mondiaux de qualité émis sur vingt-quatre marchés libellés en monnaie locale. L'indice MSCI All Country World Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à moyenne et grande capitalisation dans des pays de marchés développés et émergents partout dans le monde. Les rendements des indices sont exprimés en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement des parts de série T5 et de série FT5

### Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC

(qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 ou de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

Le revenu gagné par le fonds doit être déclaré en dollars canadiens à des fins fiscales. Lorsqu'un placement dans un fonds est vendu ou vient à échéance, le fonds peut réaliser un gain ou subir une perte par suite des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Ce gain ou cette perte de change est traité comme un gain ou une perte en capital à des fins fiscales. De tels gains ou pertes en capital seront inclus dans les gains en capital nets distribués aux porteurs de parts annuellement, et les porteurs de parts seront imposés en conséquence à l'égard de ceux-ci.

**Portefeuille mondial croissance RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 15 juillet 2019<br>Série T5 – 12 juillet 2021<br>Série F – 15 juillet 2019  | Série FT5 – 12 juillet 2021<br>Série O – 15 juillet 2019   |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,70 %   |
|  | Série T5  | 1,70 %   |
|  | Série F   | 0,70 %   |
|  | Série FT5   | 0,70 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance du capital à long terme. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout des fonds d'actions pour le potentiel élevé de croissance, assorti d'une certaine exposition à des fonds de titres à revenu fixe pour la diversification.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe mondiaux                   | 25 %              |
| Titres de capitaux propres mondiaux             | 66 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 9 %               |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

### Portefeuille mondial croissance RBC

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;

- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé des indices des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (1,0 %), Bloomberg Global Aggregate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (24,0 %) et MSCI All Country World Total Return Net Index (75,0 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 30 jours courant. L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis dans les marchés mondiaux. L'indice comprend des obligations de gouvernements, d'organismes reliés à des gouvernements et de sociétés, ainsi que des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales d'émetteurs de marchés développés et de marchés émergents. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement des parts de série T5 et de série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part



### Portefeuille mondial croissance RBC

à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 ou de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Portefeuille mondial toutes actions RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 15 juillet 2019<br>Série T5 – 12 juillet 2021<br>Série F – 15 juillet 2019  | Série FT5 – 12 juillet 2021<br>Série O – 15 juillet 2019   |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,70 %   |
|  | Série T5  | 1,70 %   |
|  | Série F   | 0,70 %   |
|  | Série FT5   | 0,70 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance du capital à long terme. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout des fonds d'actions pour le potentiel élevé de croissance.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Certains des fonds sous-jacents peuvent également être des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe. La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe mondiaux                   | 1 %               |
| Titres de capitaux propres mondiaux             | 88 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 11 %              |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

On peut obtenir des renseignements sur les fonds négociés en bourse gérés par BlackRock Canada ou un membre de son groupe au [www.blackrock.com](http://www.blackrock.com).

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas

### Portefeuille mondial toutes actions RBC

influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (1,0 %) et de l'indice MSCI All Country World Total Return Net Index (99,0 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 30 jours courant. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces. Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement des parts de série T5 et de série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 ou de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

### Portefeuille mondial toutes actions RBC

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Portefeuille prudence élevée choix mondial RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 24 janvier 2022<br>Série F – 24 janvier 2022  | Série O – 24 janvier 2022                                  |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,60 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout ceux qui investissent dans des titres à revenu fixe et, dans une certaine mesure, ceux qui ont une certaine exposition aux fonds communs de placement qui investissent dans des titres de capitaux propres.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles;
- › suit le comportement des fonds sous-jacents et les réévalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC lorsqu'il choisit les fonds sous-jacents gérés par des gestionnaires de placement indépendants;

Une procédure de sélection fondée sur le travail de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC détermine le choix des fonds sous-jacents de tiers pour le portefeuille.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Le gestionnaire de portefeuille peut également investir à l'occasion dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le portefeuille peut aussi investir dans des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe.

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe mondiaux                   | 75 %              |
| Titres de capitaux propres mondiaux             | 22 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 3 %               |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres mondiaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

### Portefeuille prudence élevée choix mondial RBC

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, Capital Funding Alberta Limited détenait environ 12,8 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement d'un indice mixte composé des indices des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (1,0 %), Bloomberg Global Aggregate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (74,0 %) et MSCI All Country World Total Return Net Index (25,0 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 30 jours courant. L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis dans les marchés mondiaux. L'indice comprend des obligations de gouvernements, d'organismes reliés à des gouvernements et de sociétés, ainsi que des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales d'émetteurs de marchés développés et de marchés émergents. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille prudence choix mondial RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 24 janvier 2022<br>Série F – 24 janvier 2022  | Série O – 24 janvier 2022                                  |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,60 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer un revenu et un potentiel de croissance modérée du capital. Pour y arriver, il maintient un équilibre entre les placements dans plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout ceux qui investissent dans des titres à revenu fixe et qui offre la possibilité de produire un revenu. Il investit également dans des fonds d'actions.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles;
- › suit le comportement des fonds sous-jacents et les réévalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC lorsqu'il choisit les fonds sous-jacents gérés par des gestionnaires de placement indépendants.

Une procédure de sélection fondée sur le travail de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC détermine le choix des fonds sous-jacents de tiers pour le portefeuille.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider au portefeuille d'atteindre ses objectifs de placement prévus. Le gestionnaire de portefeuille peut également investir à l'occasion dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le portefeuille peut aussi investir dans des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe.

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| <b>Catégorie d'actifs</b>                       | <b>Pondération cible</b> |
|---|--------------------------|
| Titres à revenu fixe mondiaux                   | 60 %                     |
| Titres de capitaux propres mondiaux             | 35 %                     |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 5 %                      |

### Portefeuille prudence choix mondial RBC

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres à revenu fixe mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres de capitaux propres mondiaux et des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;

- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement d'un indice mixte composé des indices des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (1,0 %), Bloomberg Global Aggregate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (59,0 %) et MSCI All Country World Total Return Net Index (40,0 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 30 jours courant. L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis dans les marchés mondiaux. L'indice comprend des obligations de gouvernements, d'organismes reliés à des gouvernements et de sociétés, ainsi que des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales d'émetteurs de marchés développés et de marchés émergents. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Portefeuille équilibré choix mondial RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 24 janvier 2022<br>Série F – 24 janvier 2022  | Série O – 24 janvier 2022                                  |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,85 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance du capital à long terme et, par ailleurs, à produire un revenu modeste. Pour y arriver, il maintient un équilibre entre les placements dans plusieurs catégories d'actifs.

Le portefeuille investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), qui investissent dans des fonds d'actions pour le potentiel élevé de croissance et dans des fonds de titres à revenu fixe pour la diversification et la possibilité de produire un revenu.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- > choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- > répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- > rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles;
- > suit le comportement des fonds sous-jacents et les réévalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC lorsqu'il choisit les fonds sous-jacents gérés par des gestionnaires de placement indépendants.

Une procédure de sélection fondée sur le travail de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC détermine le choix des fonds sous-jacents de tiers pour le portefeuille.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Le gestionnaire de portefeuille peut également investir à l'occasion dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le portefeuille peut aussi investir dans des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe.

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| <b>Catégorie d'actifs</b>                       | <b>Pondération cible</b> |
|---|--------------------------|
| Titres à revenu fixe mondiaux                   | 40 %                     |
| Titres de capitaux propres mondiaux             | 53 %                     |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 7 %                      |

### Portefeuille équilibré choix mondial RBC

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux, et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres de capitaux propres de marchés émergents.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;

- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et celui de l'indice mixte composé des indices des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (1,0 %), Bloomberg Global Aggregate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (39,0 %) et MSCI All Country World Total Return Net Index (60,0 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 30 jours courant. L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis dans les marchés mondiaux. L'indice comprend des obligations de gouvernements, d'organismes reliés à des gouvernements et de sociétés, ainsi que des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales d'émetteurs de marchés développés et de marchés émergents. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard des parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille croissance choix mondial RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 24 janvier 2022<br>Série F – 24 janvier 2022  | Série O – 24 janvier 2022                                  |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <small>1 Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</small> |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance du capital à long terme. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout des fonds d'actions pour le potentiel élevé de croissance, assorti d'une certaine exposition à des fonds de titres à revenu fixe pour la diversification.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles;
- › suit le comportement des fonds sous-jacents et les révalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC lorsqu'il choisit les fonds sous-jacents gérés par des gestionnaires de placement indépendants.

Une procédure de sélection fondée sur le travail de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC détermine le choix des fonds sous-jacents de tiers pour le portefeuille.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Le gestionnaire de portefeuille peut également investir à l'occasion dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le portefeuille peut aussi investir dans des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe.

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe mondiaux                   | 25 %              |
| Titres de capitaux propres mondiaux             | 66 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 9 %               |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux, et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres de capitaux propres de marchés émergents.

### Portefeuille croissance choix mondial RBC

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement d'un indice mixte composé des indices des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (1,0 %), Bloomberg Global Aggregate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (24,0 %) et MSCI All Country World Total Return Net Index (75,0 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 30 jours courant. L'indice Bloomberg Global Aggregate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis dans les marchés mondiaux. L'indice comprend des obligations de gouvernements, d'organismes reliés à des gouvernements et de sociétés, ainsi que des titres adossés à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales d'émetteurs de marchés développés et de marchés émergents. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille toutes actions choix mondial RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de répartition stratégique de l'actif   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 24 janvier 2022<br>Série F – 24 janvier 2022  | Série O – 24 janvier 2022                                  |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce portefeuille est un fonds de répartition stratégique de l'actif. Il vise avant tout à procurer une croissance du capital à long terme. Pour y arriver, il investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents »), surtout des fonds d'actions pour le potentiel élevé de croissance.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

La répartition stratégique de l'actif est la stratégie de placement principale à laquelle le gestionnaire de portefeuille a recours. Le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents qui feront partie du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles prédéterminées pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du portefeuille entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte ses pondérations cibles;
- › suit le comportement des fonds sous-jacents et les réévalue de concert avec Recherche en fonds communs de placement RBC lorsqu'il choisit les fonds sous-jacents gérés par des gestionnaires de placement indépendants.

Une procédure de sélection fondée sur le travail de recherche et d'analyse de Recherche en fonds communs de placement RBC détermine le choix des fonds sous-jacents de tiers pour le portefeuille.

La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Le gestionnaire de portefeuille peut également investir à l'occasion dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le portefeuille peut aussi investir dans des fonds négociés en bourse gérés par Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée (« BlackRock Canada ») ou un membre de son groupe.

Recherche en fonds communs de placement RBC est une équipe interne qui fournit des services de recherche et des conseils objectifs aux conseillers en valeurs de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Recherche en fonds communs de placement RBC se compose d'une équipe d'analystes en fonds communs de placement qui choisit et surveille des fonds choisis parmi plus de 1 500 fonds communs de placement offerts par plus de 70 sociétés canadiennes de fonds communs de placement.

Le tableau suivant présente la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe mondiaux                   | 1 %               |
| Titres de capitaux propres mondiaux             | 88 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 11 %              |

Les pourcentages indiqués ci-dessus représentent les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs. Nous gérons l'affectation de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible pour les catégories des titres à revenu fixe mondiaux et des titres de capitaux propres mondiaux, et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible pour la catégorie des titres de capitaux propres de marchés émergents.

### Portefeuille toutes actions choix mondial RBC

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente la liste des fonds sous-jacents dans lesquels le portefeuille investit à l'heure actuelle, notamment des renseignements sur leur affectation actuelle, et des renseignements sur les fonds sous-jacents gérés par RBC GMA.

Le portefeuille peut également investir dans des fonds négociés en bourse, des organismes de placement collectif alternatifs et des fonds immobiliers et d'infrastructures ouverts ou fermés.

Afin de rajuster la répartition de l'actif du portefeuille dans des délais opportuns, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à titre de substituts à un placement direct dans un marché donné.

Le gestionnaire de portefeuille peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif. Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du portefeuille dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du portefeuille à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans le portefeuille sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le portefeuille assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques directement. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (1,0 %) et de l'indice MSCI All Country World Total Return Net Index (99,0 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 30 jours courant. L'indice MSCI All Country World Total Return Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés et de pays de marchés émergents partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Solution de revenu de retraite RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de répartition de l'actif   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 11 octobre 2016<br>Série T5 – 11 octobre 2016<br>Série F – 11 octobre 2016  | Série FT5 – 11 octobre 2016<br>Série O – 11 octobre 2016   |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,45 %   | 0,05 %                        |
|  | Série T5  | 1,45 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|  | Série FT5   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**
**Objectifs de placement**

- › Procurer un revenu constant et la possibilité d'une plus-value du capital modeste.

Le fonds est un fonds de répartition d'actifs expressément conçu à l'intention des épargnants qui s'approchent de leur retraite ou qui sont déjà à la retraite. Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »), privilégiant les fonds dont l'objectif de placement est de produire un revenu.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

**Stratégies de placement**

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe en fonction de leur capacité à procurer une entrée de fonds et à servir de compléments aux autres fonds du portefeuille;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies pour le portefeuille (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débetures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
- › rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents afin que le portefeuille respecte en tout temps ses pondérations cibles;
- › revoit le rendement des fonds sous-jacents pour s'assurer qu'ils continuent de correspondre aux objectifs de placement du fonds;
- › peut détenir une partie de son actif dans des espèces et des titres du marché monétaire.

**Solution de revenu de retraite RBC**

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus. Le tableau suivant indique la pondération cible pour chaque catégorie d'actifs; il s'agit de la répartition de l'actif du fonds.

| Catégorie d'actifs         | Pondération cible |
|----------------------------|-------------------|
| Titres à revenu fixe       | 75 %              |
| Titres de capitaux propres | 25 %              |

Les pourcentages indiqués précédemment sont les pondérations cibles de chaque catégorie d'actifs. Nous gérerons la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

Pour rajuster la répartition de l'actif du fonds rapidement, le gestionnaire de portefeuille peut recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps en tant que substituts de placements directs dans un marché donné.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;

- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé aux versements (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (55,0 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (9,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (3,5 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (2,5 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert par rapport au dollar canadien (2,5 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert par rapport au dollar canadien (2,5 %), de l'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX (4,6 %), de l'indice S&P/TSX Composite High Dividend Total Return Index (4,5 %) et de l'indice MSCI World Net Index (15,9 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe (note de BB à B) de qualité inférieure émis par des sociétés américaines. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier



### Solution de revenu de retraite RBC

canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituant de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P/TSX Composite High Dividend Total Return Index reproduit le rendement de 50 à 75 titres sur lesquels des dividendes sont versés, choisis parmi les titres faisant partie de l'indice composé de rendement global S&P/TSX. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELL et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, le fonds a l'intention de verser des distributions régulières mensuelles en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 5 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du fonds. Il s'agit du taux des distributions que le fonds a l'intention de faire au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est revue et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous possédez au moment de la distribution. Si le rendement du fonds au cours de l'année civile dépasse le taux de versement, alors la somme de vos distributions mensuelles pourrait augmenter au cours de l'année suivante. Si le rendement du fonds au cours de l'année est inférieur au taux de versement, alors la somme de vos distributions mensuelles pourrait diminuer au cours de l'année suivante. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle au cours de l'année, sans préavis, si les conditions des marchés des capitaux ont eu une incidence importante sur la capacité de maintenir le taux de versement pour les parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant actuel de la distribution mensuelle par part sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Pour les parts de série T5 et de série FT5, l'excédent du revenu et des gains en capital sur le taux de versement sera distribué en décembre. Ces distributions additionnelles de fin d'année seront automatiquement réinvesties dans des parts du fonds même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de conserver votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles l'an prochain.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue le remboursement au porteur de parts d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital permet de reporter, et non d'éliminer, l'impôt que vous pourriez devoir payer.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues pour être détenues au sein d'un compte non enregistré.

**Portefeuille de retraite 2020 RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de répartition de l'actif   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 11 octobre 2016<br>Série T5 – 11 octobre 2016<br>Série F – 11 octobre 2016  | Série FT5 – 11 octobre 2016<br>Série O – 11 octobre 2016   |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,45 %   | 0,05 %                        |
|   | Série T5  | 1,45 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|   | Série FT5   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2020. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
- › rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;
- › peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;

**Portefeuille de retraite 2020 RBC**

- › peut investir une partie de son actif dans des FNB;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

*Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite*

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2020. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

- › l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
- › l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
- › l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
- › au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), soit au moment où l'épargnant entre dans la population active et dispose d'une longue période avant d'avoir besoin de fonds pour sa retraite, l'épargnant aura une tolérance au risque accrue de sorte que le portefeuille misera sur une répartition initiale de 90 % dans des titres de capitaux propres;
- › à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;
- › au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

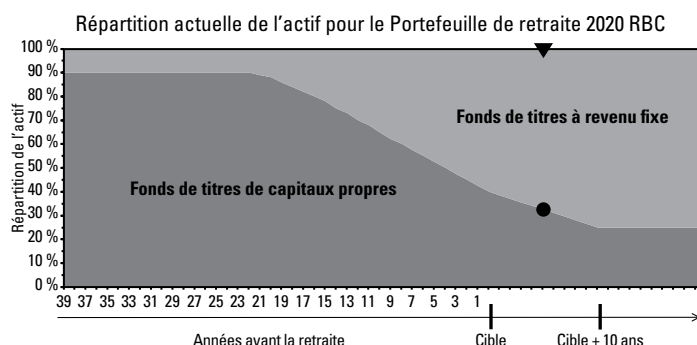
Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

|                      | Fonds de titres à revenu fixe (%)* | Fonds de titres de capitaux propres (%) |
|----------------------|------------------------------------|---|
| 2024                 | 66                                 | 34                                      |
| 2026                 | 69                                 | 31                                      |
| 2030 et par la suite | 75                                 | 25                                      |

\* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.



Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

**Portefeuille de retraite 2020 RBC**

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé aux versements (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

***Classification du risque de placement***

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice

mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (27,5 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (12,0 %), de l'indice des prix à la consommation canadien (non désaisonnalisé) avec un écart de un mois + 400 pdb (4,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (10,0 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert en dollars canadiens (3,1 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert en dollars canadiens (3,1 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert en dollars canadiens (6,3 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (7,3 %), de l'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX (4,2 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (12,9 %) et de l'indice MSCI EAFE Net Index (9,6 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice des prix à la consommation canadien reproduit les variations de prix qui touchent les consommateurs canadiens. Il mesure les variations de prix en comparant, dans le temps, le coût d'un panier de biens et services fixes. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe (note de BB à B) de qualité inférieure émis par des sociétés américaines. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituant de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX reproduit le rendement de 50 à 75 titres sur lesquels des dividendes sont versés, choisis parmi les titres faisant partie de l'indice composé de rendement global S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

**Portefeuille de retraite 2020 RBC****Politique en matière de distributions**

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, le fonds a l'intention de verser des distributions régulières mensuelles en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 5 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du fonds. Il s'agit du taux des distributions que le fonds a l'intention de faire au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est revue et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous possédez au moment de la distribution. Si le rendement du fonds au cours de l'année civile dépasse le taux de versement, alors la somme de vos distributions mensuelles pourrait augmenter au cours de l'année suivante. Si le rendement du fonds au cours de l'année est inférieur au taux de versement, alors la somme de vos distributions mensuelles pourrait diminuer au cours de l'année suivante. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle au cours de l'année, sans préavis, si les conditions des marchés des capitaux ont eu une incidence importante sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant actuel de la distribution mensuelle par part sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Pour les parts de série T5 et de série FT5, l'excédent du revenu et des gains en capital sur le taux de versement sera distribué en décembre. Ces distributions additionnelles de fin d'année seront automatiquement réinvesties dans des parts du fonds même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de conserver votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles l'an prochain.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue le remboursement au porteur de parts d'une**

**partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital permet de reporter, et non d'éliminer, l'impôt que vous pourriez devoir payer.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues pour être détenues au sein d'un compte non enregistré.

**Portefeuille de retraite 2025 RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de répartition de l'actif   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 11 octobre 2016<br>Série T5 – 24 août 2020<br>Série F – 11 octobre 2016   | Série FT5 – 24 août 2020<br>Série O – 11 octobre 2016      |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,45 %   | 0,05 %                        |
|   | Série T5  | 1,45 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|   | Série FT5   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2025. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débetures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
- › rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;
- › peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut investir une partie de son actif dans des FNB;

**Portefeuille de retraite 2025 RBC**

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

*Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite*

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2025. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

- › l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
- › l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
- › l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
- › au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), soit au moment où l'épargnant entre dans la population active et dispose d'une longue période avant d'avoir besoin de fonds pour sa retraite, l'épargnant aura une tolérance au risque accrue de sorte que le portefeuille misera sur une répartition initiale de 90 % dans des titres de capitaux propres;
- › à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;
- › au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

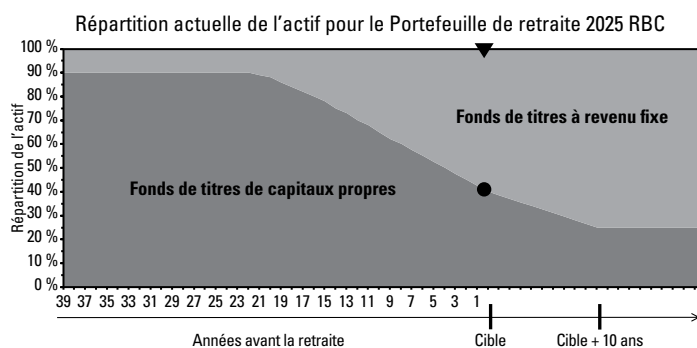
Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

|                      | Fonds de titres à revenu fixe (%)* | Fonds de titres de capitaux propres (%) |
|----------------------|------------------------------------|---|
| 2024                 | 58                                 | 42                                      |
| 2026                 | 62                                 | 38                                      |
| 2030                 | 68                                 | 32                                      |
| 2035 et par la suite | 75                                 | 25                                      |

\* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.



Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

**Portefeuille de retraite 2025 RBC**

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (17,5 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (13,0 %), de l'indice des prix à la consommation canadien (non désaisonnalisé) avec un écart de un mois + 400 pdb (4,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au

dollar canadien (10,0 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert en dollars canadiens (3,2 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert en dollars canadiens (3,3 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert en dollars canadiens (6,5 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (9,7 %), de l'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX (4,2 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (17,6 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (10,2 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (0,8 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice des prix à la consommation canadien reproduit les variations de prix qui touchent les consommateurs canadiens. Il mesure les variations de prix en comparant, dans le temps, le coût d'un panier de biens et services fixes. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe (note de BB à B) de qualité inférieure émis par des sociétés américaines. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituant de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX reproduit le rendement de 50 à 75 titres sur lesquels des dividendes sont versés, choisis parmi les titres faisant partie de l'indice composé de rendement global S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.



**Portefeuille de retraite 2025 RBC****Politique en matière de distributions**

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, le fonds a l'intention de verser des distributions régulières mensuelles en fonction d'un taux de versement (qui devrait demeurer à environ 5 %). Le taux de versement ne représente pas le rendement du fonds. Il s'agit du taux des distributions que le fonds a l'intention de faire au cours de l'année.

La somme de vos distributions mensuelles est revue et fixée à nouveau au début de chaque année civile. Elle est calculée en fonction du taux de versement du fonds, de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous possédez au moment de la distribution. Si le rendement du fonds au cours de l'année civile dépasse le taux de versement, alors la somme de vos distributions mensuelles pourrait augmenter au cours de l'année suivante. Si le rendement du fonds au cours de l'année est inférieur au taux de versement, alors la somme de vos distributions mensuelles pourrait diminuer au cours de l'année suivante. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle au cours de l'année, sans préavis, si les conditions des marchés des capitaux ont eu une incidence importante sur la capacité de maintenir le taux de versement pour les parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant actuel de la distribution mensuelle par part sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Pour les parts de série T5 et de série FT5, l'excédent du revenu et des gains en capital sur le taux de versement sera distribué en décembre. Ces distributions additionnelles de fin d'année seront automatiquement réinvesties dans des parts du fonds même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces. Ces distributions sont automatiquement réinvesties afin de conserver votre capital investi et la somme de vos distributions mensuelles l'an prochain.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue le remboursement au porteur de parts d'une**

**partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. Le remboursement de capital permet de reporter, et non d'éliminer, l'impôt que vous pourriez devoir payer.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues pour être détenues au sein d'un compte non enregistré.

**Portefeuille de retraite 2030 RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 11 octobre 2016<br>Série F – 11 octobre 2016  | Série O – 11 octobre 2016                                  |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,70 %   |
|  | Série F   | 0,70 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |
|  | À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :   |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,45 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2030. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débetures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
- › rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;

**Portefeuille de retraite 2030 RBC**

- › peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut investir une partie de son actif dans des FNB;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

*Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite*

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2030. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

- › l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
- › l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
- › l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
- › au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), soit au moment où l'épargnant entre dans la population active et dispose d'une longue période avant d'avoir besoin de fonds pour sa retraite, l'épargnant aura une tolérance au risque accrue de sorte que le portefeuille misera sur une répartition initiale de 90 % dans des titres de capitaux propres;
- › à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;

- › au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

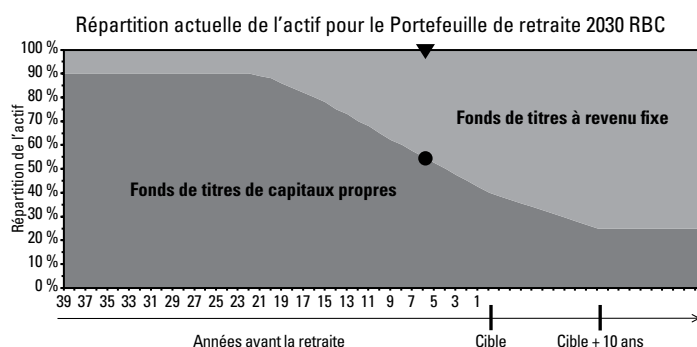
Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacents à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

|                      | Fonds de titres à revenu fixe (%)* | Fonds de titres de capitaux propres (%) |
|----------------------|------------------------------------|---|
| 2024                 | 45                                 | 55                                      |
| 2026                 | 50                                 | 50                                      |
| 2030                 | 60                                 | 40                                      |
| 2035                 | 68                                 | 32                                      |
| 2040 et par la suite | 75                                 | 25                                      |

\* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.



**Portefeuille de retraite 2030 RBC**

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

## Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (8,0 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (12,0 %), de l'indice des prix à la consommation canadien (non désaisonnalisé) avec un écart de un mois + 400 pdb (4,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (9,0 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert en dollars canadiens (3,0 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert en dollars canadiens (3,0 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert en dollars canadiens (6,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (13,1 %), de l'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX (4,2 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (22,0 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (12,8 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (2,9 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice des prix à la consommation canadien reproduit les variations de prix qui touchent les consommateurs canadiens. Il mesure les variations de prix en comparant, dans le temps, le coût d'un panier de biens et services fixes. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe (note de BB à B) de qualité inférieure émis par des sociétés américaines. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituant de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX reproduit le rendement de 50 à 75 titres sur lesquels des dividendes sont versés, choisis parmi les titres faisant partie de l'indice composé de rendement global S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à

### Portefeuille de retraite 2030 RBC

grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille de retraite 2035 RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 11 octobre 2016<br>Série F – 11 octobre 2016  | Série O – 11 octobre 2016                                  |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,70 %   |
|  | Série F   | 0,70 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |
|  | À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2030 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :   |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,45 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2035. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débetures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
- › rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;

**Portefeuille de retraite 2035 RBC**

- › peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut investir une partie de son actif dans des FNB;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

*Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite*

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2035. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

- › l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
- › l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
- › l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
- › au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), soit au moment où l'épargnant entre dans la population active et dispose d'une longue période avant d'avoir besoin de fonds pour sa retraite, l'épargnant aura une tolérance au risque accrue de sorte que le portefeuille misera sur une répartition initiale de 90 % dans des titres de capitaux propres;
- › à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;

- › au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

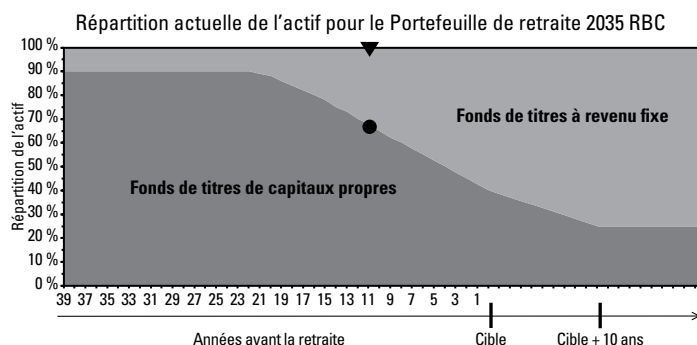
Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacents à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

|                      | Fonds de titres à revenu fixe (%)* | Fonds de titres de capitaux propres (%) |
|----------------------|------------------------------------|---|
| 2024                 | 32                                 | 68                                      |
| 2026                 | 38                                 | 62                                      |
| 2030                 | 48                                 | 52                                      |
| 2035                 | 60                                 | 40                                      |
| 2040                 | 68                                 | 32                                      |
| 2045 et par la suite | 75                                 | 25                                      |

\* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.



**Portefeuille de retraite 2035 RBC**

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

## Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (3,5 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (7,5 %), de l'indice des prix à la consommation canadien (non désaisonnalisé) avec un écart de un mois + 400 pdb (4,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (7,0 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert en dollars canadiens (2,5 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert en dollars canadiens (2,5 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert en dollars canadiens (5,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (17,4 %), de l'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX (4,2 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (25,9 %), de l'indice Russell Mid Cap Value Total Return Index (1,3 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (15,5 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (3,7 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice des prix à la consommation canadien reproduit les variations de prix qui touchent les consommateurs canadiens. Il mesure les variations de prix en comparant, dans le temps, le coût d'un panier de biens et services fixes. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe (note de BB à B) de qualité inférieure émis par des sociétés américaines. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituant de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX reproduit le rendement de 50 à 75 titres sur lesquels des dividendes sont versés, choisis parmi les titres faisant partie de l'indice composé de rendement global S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice Russell Mid Cap Value Total Return Index reproduit le rendement des actions de valeur de sociétés



### Portefeuille de retraite 2035 RBC

des États-Unis à moyenne capitalisation. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille de retraite 2040 RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 11 octobre 2016<br>Série F – 11 octobre 2016  | Série O – 11 octobre 2016                                  |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,70 %   |
|  | Série F   | 0,70 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |
|  | À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2035 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :   |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,45 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2040. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débetures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
- › rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;

**Portefeuille de retraite 2040 RBC**

- › peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut investir une partie de son actif dans des FNB;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

*Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite*

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2040. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

- › l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
- › l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
- › l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
- › au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), soit au moment où l'épargnant entre dans la population active et dispose d'une longue période avant d'avoir besoin de fonds pour sa retraite, l'épargnant aura une tolérance au risque accrue de sorte que le portefeuille misera sur une répartition initiale de 90 % dans des titres de capitaux propres;
- › à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;

- › au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

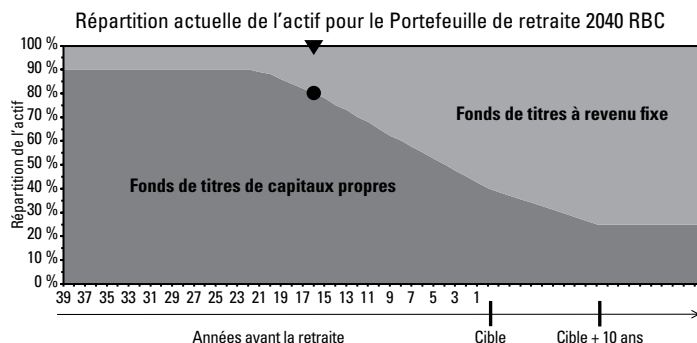
Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacents à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

|                      | Fonds de titres à revenu fixe (%)* | Fonds de titres de capitaux propres (%) |
|----------------------|------------------------------------|---|
| 2024                 | 20                                 | 80                                      |
| 2026                 | 25                                 | 75                                      |
| 2030                 | 35                                 | 65                                      |
| 2035                 | 48                                 | 52                                      |
| 2040                 | 60                                 | 40                                      |
| 2045                 | 68                                 | 32                                      |
| 2050 et par la suite | 75                                 | 25                                      |

\* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.



**Portefeuille de retraite 2040 RBC**

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

## Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (0,7 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (4,5 %), de l'indice des prix à la consommation canadien (non désaisonnalisé) avec un écart de un mois + 400 pdb (4,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (4,7 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert en dollars canadiens (1,5 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert en dollars canadiens (1,5 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert en dollars canadiens (3,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (21,3 %), l'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX (4,0 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (29,9 %), de l'indice Russell Mid Cap Value Total Return Index (2,5 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (17,9 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (4,5 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice des prix à la consommation canadien reproduit les variations de prix qui touchent les consommateurs canadiens. Il mesure les variations de prix en comparant, dans le temps, le coût d'un panier de biens et services fixes. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe (note de BB à B) de qualité inférieure émis par des sociétés américaines. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituant de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX reproduit le rendement de 50 à 75 titres sur lesquels des dividendes sont versés, choisis parmi les titres faisant partie de l'indice composé de rendement global S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice Russell Mid Cap Value Total Return Index reproduit le rendement des actions de valeur de sociétés

### Portefeuille de retraite 2040 RBC

des États-Unis à moyenne capitalisation. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille de retraite 2045 RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 11 octobre 2016<br>Série F – 11 octobre 2016  | Série O – 11 octobre 2016                                  |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,70 %   |
|  | Série F   | 0,70 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |
|  | À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2040 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :   |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,45 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2045. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débetures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
- › rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;

**Portefeuille de retraite 2045 RBC**

- › peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut investir une partie de son actif dans des FNB;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

*Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite*

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2045. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

- › l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
- › l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
- › l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
- › au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), soit au moment où l'épargnant entre dans la population active et dispose d'une longue période avant d'avoir besoin de fonds pour sa retraite, l'épargnant aura une tolérance au risque accrue de sorte que le portefeuille misera sur une répartition initiale de 90 % dans des titres de capitaux propres;
- › à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;

- › au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

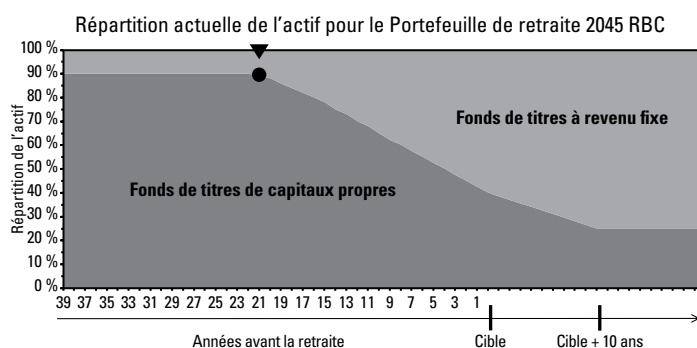
Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacents à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

|                      | Fonds de titres à revenu fixe (%)* | Fonds de titres de capitaux propres (%) |
|----------------------|------------------------------------|---|
| 2024                 | 11                                 | 89                                      |
| 2026                 | 14                                 | 86                                      |
| 2030                 | 22                                 | 78                                      |
| 2035                 | 35                                 | 65                                      |
| 2040                 | 48                                 | 52                                      |
| 2045                 | 60                                 | 40                                      |
| 2050                 | 68                                 | 32                                      |
| 2055 et par la suite | 75                                 | 25                                      |

\* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.



**Portefeuille de retraite 2045 RBC**

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

## Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations à court terme FTSE Canada (0,5 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (1,0 %), de l'indice des prix à la consommation canadien (non désaisonnalisé) avec un écart de un mois + 400 pdb (4,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (3,0 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert en dollars canadiens (0,6 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert en dollars canadiens (0,6 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert en dollars canadiens (1,3 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (23,6 %), de l'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX (4,0 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (32,6 %), de l'indice Russell Mid Cap Value Total Return Index (3,3 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (20,0 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (5,5 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice des obligations à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice des prix à la consommation canadien reproduit les variations de prix qui touchent les consommateurs canadiens. Il mesure les variations de prix en comparant, dans le temps, le coût d'un panier de biens et services fixes. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe (note de BB à B) de qualité inférieure émis par des sociétés américaines. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constitutifs de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX reproduit le rendement de 50 à 75 titres sur lesquels des dividendes sont versés, choisis parmi les titres faisant partie de l'indice composé de rendement global S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice Russell Mid Cap Value Total Return Index reproduit le rendement des actions de valeur de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation. L'indice



### Portefeuille de retraite 2045 RBC

MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille de retraite 2050 RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 11 octobre 2016<br>Série F – 11 octobre 2016  | Série O – 11 octobre 2016                                  |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,70 %   |
|  | Série F   | 0,70 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |
|  | À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2045 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :   |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,45 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2050. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débetures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
- › rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;

**Portefeuille de retraite 2050 RBC**

- › peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut investir une partie de son actif dans des FNB;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

*Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite*

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2050. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

- › l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
- › l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
- › l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
- › au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), soit au moment où l'épargnant entre dans la population active et dispose d'une longue période avant d'avoir besoin de fonds pour sa retraite, l'épargnant aura une tolérance au risque accrue de sorte que le portefeuille misera sur une répartition initiale de 90 % dans des titres de capitaux propres;
- › à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;

- › au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

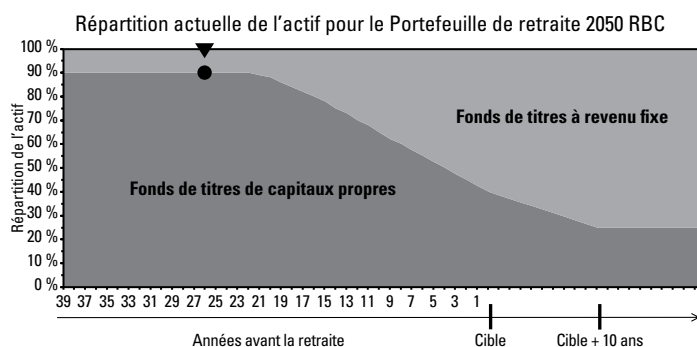
Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacents à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

|                      | Fonds de titres à revenu fixe (%)* | Fonds de titres de capitaux propres (%) |
|----------------------|------------------------------------|---|
| 2024                 | 10                                 | 90                                      |
| 2026                 | 10                                 | 90                                      |
| 2030                 | 12                                 | 88                                      |
| 2035                 | 22                                 | 78                                      |
| 2040                 | 35                                 | 65                                      |
| 2045                 | 48                                 | 52                                      |
| 2050                 | 60                                 | 40                                      |
| 2055                 | 68                                 | 32                                      |
| 2060 et par la suite | 75                                 | 25                                      |

\* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.



### Portefeuille de retraite 2050 RBC

Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations à court terme FTSE Canada (0,5 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (0,7 %), de l'indice des prix à la consommation canadien (non désaisonnalisé) avec un écart de un mois + 400 pdb (4,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (2,7 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert en dollars canadiens (0,5 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert en dollars canadiens (9,5 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert en dollars canadiens (1,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (23,5 %), de l'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX (3,8 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (32,4 %), de l'indice Russell Mid Cap Value Total Return Index (3,3 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (20,8 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (6,3 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice des obligations à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice des prix à la consommation canadien reproduit les variations de prix qui touchent les consommateurs canadiens. Il mesure les variations de prix en comparant, dans le temps, le coût d'un panier de biens et services fixes. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe (note de BB à B) de qualité inférieure émis par des sociétés américaines. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituants de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX reproduit le rendement de 50 à 75 titres sur lesquels des dividendes sont versés, choisis parmi les titres faisant partie de l'indice composé de rendement global S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice Russell Mid Cap Value Total Return Index reproduit le rendement des actions de valeur de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation. L'indice MSCI EAFE Net

### Portefeuille de retraite 2050 RBC

Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille de retraite 2055 RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |
|---|---|--|
| Type de fonds   | Fonds de répartition de l'actif   |  |
| Date de création  | Série A – 24 août 2020<br>Série F – 24 août 2020  | Série O – 24 août 2020                                     |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,70 %   |
|   | Série F   | 0,70 %   |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|   |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,02 %   |
|   | À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2050 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :   |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,45 %   |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2055. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
- › rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;

**Portefeuille de retraite 2055 RBC**

- › peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut investir une partie de son actif dans des FNB;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

*Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite*

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2055. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

- › l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
- › l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
- › l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
- › au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), soit au moment où l'épargnant entre dans la population active et dispose d'une longue période avant d'avoir besoin de fonds pour sa retraite, l'épargnant aura une tolérance au risque accrue de sorte que le portefeuille misera sur une répartition initiale de 90 % dans des titres de capitaux propres;
- › à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;

- › au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

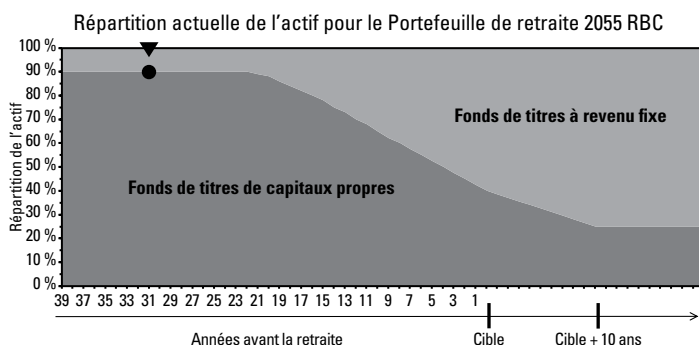
Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacents à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

|                      | Fonds de titres à revenu fixe (%)* | Fonds de titres de capitaux propres (%) |
|----------------------|------------------------------------|---|
| 2024                 | 10                                 | 90                                      |
| 2026                 | 10                                 | 90                                      |
| 2030                 | 10                                 | 90                                      |
| 2035                 | 12                                 | 88                                      |
| 2040                 | 22                                 | 78                                      |
| 2045                 | 35                                 | 65                                      |
| 2050                 | 48                                 | 52                                      |
| 2055                 | 60                                 | 40                                      |
| 2060                 | 68                                 | 32                                      |
| 2065 et par la suite | 75                                 | 25                                      |

\* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

**Portefeuille de retraite 2055 RBC**

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.



Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;

- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

*Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations à court terme FTSE Canada (0,5 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (0,7 %), de l'indice des prix à la consommation canadien (non désaisonnalisé) avec un écart de un mois + 400 pdb (4,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (2,7 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert en dollars canadiens (0,5 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert en dollars canadiens (0,5 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert en dollars canadiens (1,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (23,5 %), de l'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX (3,5 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (31,7 %), de l'indice Russell Mid Cap Value Total Return Index (3,3 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (21,2 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (6,9 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice des obligations à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice des prix à la consommation canadien reproduit les variations de prix qui touchent les consommateurs canadiens. Il mesure les variations de prix en comparant, dans le temps, le coût d'un panier de biens et services fixes. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe (note de BB à B) de qualité inférieure émis par des sociétés américaines. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains



### Portefeuille de retraite 2055 RBC

émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constitutifs de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX reproduit le rendement de 50 à 75 titres sur lesquels des dividendes sont versés, choisis parmi les titres faisant partie de l'indice composé de rendement global S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice Russell Mid Cap Value Total Return Index reproduit le rendement des actions de valeur de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille de retraite 2060 RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition de l'actif   |  |
| Date de création                           | Série A – 24 août 2020<br>Série F – 24 août 2020  | Série O – 24 août 2020                                     |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,70 %   |
|  | Série F   | 0,70 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |
|  | À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2055 ou vers cette date, les frais de gestion à l'égard des parts de série A seront réduits de la façon suivante :   |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,45 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global composé d'un revenu et d'une plus-value du capital modeste.

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des personnes qui épargnent en vue de prendre leur retraite vers 2060. Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de capitaux propres, de titres à revenu fixe et/ou de titres du marché monétaire partout dans le monde, soit directement ou indirectement par l'entremise d'un placement dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »). Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs pour mettre l'accent sur les placements dans les titres à revenu fixe et/ou les titres du marché monétaire. Tout au long de la durée du fonds, son exposition à des placements ayant des objectifs de croissance sera réduite et son exposition à des placements misant sur le revenu et la protection du capital sera augmentée. À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du portefeuille, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts des fonds sous-jacents.

Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principal (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite »). Le gestionnaire de portefeuille :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › choisit des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres de partout dans le monde, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des obligations à rendement élevé, des obligations convertibles, des débentures et des billets, du papier commercial adossé à des actifs, des titres adossés à des créances hypothécaires, d'autres titres produisant un revenu, des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les fonds sous-jacents peuvent également investir dans des titres de capitaux propres de marchés émergents, des devises de pays de marchés émergents et des obligations de gouvernements et de sociétés de marchés émergents;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des fonds sous-jacents qui investissent dans des titres étrangers;
- › rééquilibre l'actif entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de répartition de l'actif;

**Portefeuille de retraite 2060 RBC**

- › peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut investir une partie de son actif dans des FNB;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

*Stratégie de répartition de l'actif pour les portefeuilles de retraite*

Le fonds est conçu principalement pour les personnes qui épargnent en vue de financer leur retraite.

Le fonds a recours à une stratégie de répartition de l'actif, ou une « pente évolutive », qui réajuste la répartition de l'actif du portefeuille par rapport à une date cible de 2060. La date cible vise à tenir compte du possible départ à la retraite d'un épargnant qui atteint l'âge de 65 ans. Lorsque l'horizon de placement du fonds est éloigné (c'est-à-dire que la date cible se situe loin dans le futur), le fonds investit dans des titres dans le but d'obtenir un rendement élevé. Lorsque l'horizon de placement du fonds est rapproché (c'est-à-dire que la date cible est tout près ou qu'elle a été dépassée), la protection du capital et/ou de l'actif devient la priorité par rapport au rendement et la répartition de l'actif devient plus prudente.

En vue d'élaborer une pente évolutive qui soit adéquate pour le plus grand nombre d'épargnants, certaines hypothèses concernant un épargnant ont été émises. Les épargnants pourraient avoir des caractéristiques différentes en réalité. Parmi les principales hypothèses figurent les suivantes :

- › l'épargnant a commencé investir à l'âge de 25 ans en vue de sa retraite;
- › l'âge cible de la retraite de l'épargnant est de 65 ans;
- › l'épargnant travaille pendant 40 ans et cotise périodiquement à un régime d'épargne retraite pendant cette période;
- › au début de la pente évolutive (c'est-à-dire à l'âge de 25 ans), soit au moment où l'épargnant entre dans la population active et dispose d'une longue période avant d'avoir besoin de fonds pour sa retraite, l'épargnant aura une tolérance au risque accrue de sorte que le portefeuille misera sur une répartition initiale de 90 % dans des titres de capitaux propres;
- › à mesure que l'âge cible de la retraite approche, l'épargnant visera à réduire le risque touchant son épargne retraite au moyen de la réduction de son exposition à des placements dans des titres de capitaux propres;

- › au moment où il atteindra l'âge de la retraite (c'est-à-dire à l'âge de 65 ans), l'épargnant aura acquis une tolérance au risque suffisante pour permettre une répartition cible de 40 % dans des titres de capitaux propres, laquelle diminuera graduellement sur 10 ans pour atteindre une répartition cible de 25 % de titres de capitaux propres. Cette répartition sera maintenue pour le reste de la vie de l'épargnant.

Dix ans après que le fonds a atteint sa date cible, la répartition de l'actif du fonds devrait être en grande partie semblable à celle de la Solution de revenu de retraite RBC. Le fonds devrait, sur remise d'un préavis aux porteurs de parts et à la date que RBC GMA aura déterminée, être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, et les porteurs de parts du fonds deviendront des porteurs de parts de la Solution de revenu de retraite RBC. Si le fonds devait être regroupé avec la Solution de revenu de retraite RBC, des incidences fiscales pourraient toucher les porteurs de parts.

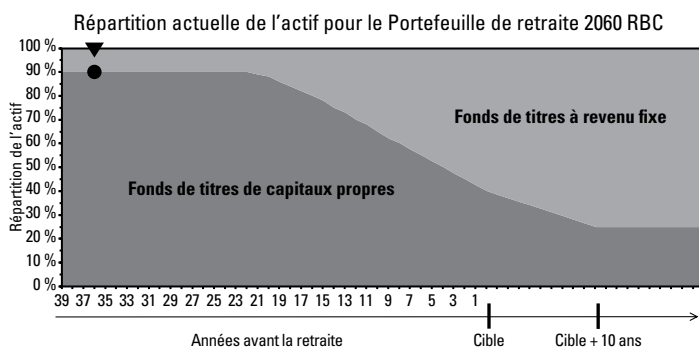
Le fonds investira habituellement dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité des fonds sous-jacents à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant.

|                      | Fonds de titres à revenu fixe (%)* | Fonds de titres de capitaux propres (%) |
|----------------------|------------------------------------|---|
| 2024                 | 10                                 | 90                                      |
| 2026                 | 10                                 | 90                                      |
| 2030                 | 10                                 | 90                                      |
| 2035                 | 10                                 | 90                                      |
| 2040                 | 12                                 | 88                                      |
| 2045                 | 22                                 | 78                                      |
| 2050                 | 35                                 | 65                                      |
| 2055                 | 48                                 | 52                                      |
| 2060                 | 60                                 | 40                                      |
| 2065                 | 68                                 | 32                                      |
| 2070 et par la suite | 75                                 | 25                                      |

\* Peut comprendre des fonds du marché monétaire

**Portefeuille de retraite 2060 RBC**

Le tableau suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les titres de capitaux propres, les fonds à revenu fixe et/ou les fonds du marché monétaire et la façon dont la pondération des catégories d'actifs évolue au fil du temps à mesure que le fonds approche de sa date cible.



Le fonds peut investir dans tout fonds sous-jacent. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur répartition actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit. La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;

- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

*Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des obligations à court terme FTSE Canada (0,5 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (0,7 %), de l'indice des prix à la consommation canadien (non désaisonnalisé) avec un écart de un mois + 400 pdb (4,0 %), de l'indice FTSE World Government Bond Index couvert par rapport au dollar canadien (2,7 %), de l'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index couvert en dollars canadiens (0,5 %), de l'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified couvert en dollars canadiens (0,5 %), de l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index couvert en dollars canadiens (1,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (23,5 %), de l'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX (3,5 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (31,7 %), de l'indice Russell Mid Cap Value Total Return Index (3,3 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (21,2 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (6,9 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice des obligations à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice des prix à la consommation canadien reproduit les variations de prix qui touchent les consommateurs canadiens. Il mesure les variations de prix en comparant, dans le temps, le coût d'un panier de biens et services fixes. L'indice FTSE World Government Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe d'État de qualité en monnaie nationale. L'indice ICE BofA U.S. High Yield BB-B Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe (note de BB à B) de qualité inférieure émis par des sociétés américaines. L'indice J.P. Morgan Emerging Markets Bond Index (EMBI) Global Diversified reproduit le rendement de titres à revenu fixe libellés en dollars américains

### Portefeuille de retraite 2060 RBC

émis par des entités gouvernementales et quasi-gouvernementales de marchés émergents. L'indice diversifié limite l'exposition de certains des grands pays. L'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Bond Index reproduit le rendement de titres à revenu fixe de qualité émis par des sociétés de partout dans le monde. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constitutifs de l'indice composé S&P/TSX. L'indice composé de rendement global dividendes élevés S&P/TSX reproduit le rendement de 50 à 75 titres sur lesquels des dividendes sont versés, choisis parmi les titres faisant partie de l'indice composé de rendement global S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice Russell Mid Cap Value Total Return Index reproduit le rendement des actions de valeur de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de répartition de l'actif   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 3 juillet 2007<br>Série D – 1 <sup>er</sup> novembre 2011   | Série F – 4 juillet 2016<br>Série O – 28 juin 2018         |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 0,88 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,69 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,65 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <small><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</small> |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des épargnants qui épargnent de l'argent afin de financer des études supérieures qui commenceront vers 2025. Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs passant d'une prépondérance pour les fonds d'actions, au cours des premières années, à une prépondérance pour les fonds du marché monétaire à mesure que sa date cible (2025) approche. Pendant la durée de vie du fonds, son portefeuille passera d'un intérêt porté sur les fonds offrant un potentiel de croissance à un intérêt porté sur les fonds axés sur la protection du capital.

À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds, soit le nombre d'années restant avant la date cible du fonds (2025).

Le fonds investit principalement son actif dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »).

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principale (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif »). Le gestionnaire de portefeuille :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de la répartition de l'actif;
- › peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Stratégie de répartition de l'actif

Le fonds est conçu principalement pour les épargnants qui épargnent de l'argent en vue de financer des études supérieures.

Le gestionnaire de portefeuille établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs selon une stratégie de répartition de l'actif dont la prudence s'accroît avec le temps. À la date cible du fonds, la catégorie d'actifs de fonds du marché monétaire occupera la totalité de la pondération du fonds.

Le fonds investira dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

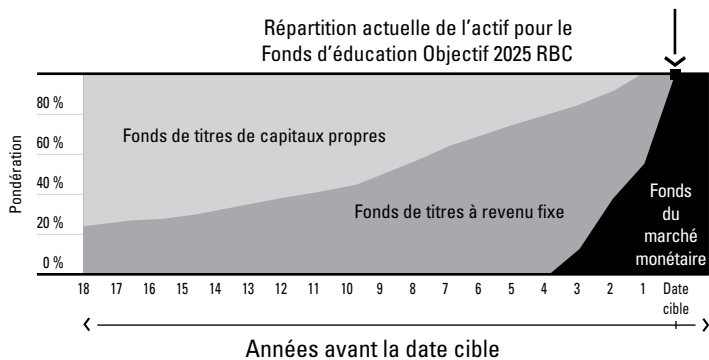
**Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC**

Nous gérons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 10 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau et le graphique suivants.

|                                     | À compter de |      |
|-------------------------------------|--------------|------|
|                                     | 2024         | 2025 |
| Fonds du marché monétaire (%)       | 55           | 100  |
| Fonds de titres à revenu fixe (%)   | 45           | 0    |
| Fonds d'actions (%)                 | 0            | 0    |
| Fonds d'actions canadiennes* (%)    | 0            | 0    |
| Fonds d'actions américaines (%)     | 0            | 0    |
| Fonds d'actions internationales (%) | 0            | 0    |

\* Les fonds figurant dans la catégorie « Fonds d'actions canadiennes » peuvent être des fonds de titres de capitaux propres canadiens ou nord-américains.

Le graphique suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les fonds d'actions, les fonds de titres à revenu fixe et les fonds du marché monétaire et le comportement des pondérations de la catégorie d'actifs au fil du temps à mesure que le fonds s'approche de sa date cible.



L'année au cours de laquelle la date cible du fonds sera atteinte, on s'attend à ce que l'actif du fonds soit intégralement investi dans des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC. Durant l'année en question, nous avons l'intention de dissoudre le fonds et de remettre les parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC aux porteurs de parts du fonds. Les porteurs de parts recevront un préavis d'au moins 60 jours de la date de dissolution et seront avisés de la marche à suivre pour faire racheter les parts d'un fonds et recevoir une somme en espèces plutôt que des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC à la date de dissolution.

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

**Quels sont les risques associés à un placement dans les fonds?**

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les mêmes que les risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- > un risque associé au marché;
- > un risque associé aux taux d'intérêt;
- > un risque associé au crédit;
- > un risque associé aux placements étrangers;
- > un risque associé au change;
- > un risque associé à la spécialisation;
- > un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- > un risque associé à la liquidité;
- > un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- > un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- > un risque associé aux séries multiples;
- > des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- > un risque associé à un grand investisseur;
- > un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds de répartition de l'actif   |  |                               |
| Date de création                           | Série A – 9 juillet 2012<br>Série D – 9 juillet 2012  | Série F – 4 juillet 2016<br>Série O – 28 juin 2018         |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,58 %   | 0,05 %                        |
|  | <b>PARTS DE SÉRIE A</b>   |  |                               |
|  | <b>Date de prise d'effet</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | 1 <sup>er</sup> janvier 2025  | 1,40 %   | 0,05 %                        |
|  | 1 <sup>er</sup> janvier 2028  | 0,88 %   | 0,05 %                        |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série D   | 0,87 %   | 0,05 %                        |
|  | <b>PARTS DE SÉRIE D</b>   |  |                               |
|  | <b>Date de prise d'effet</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | 1 <sup>er</sup> janvier 2025  | 0,78 %   | 0,05 %                        |
|  | 1 <sup>er</sup> janvier 2028  | 0,69 %   | 0,05 %                        |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|  | <b>PARTS DE SÉRIE F</b>   |  |                               |
|  | <b>Date de prise d'effet</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | 1 <sup>er</sup> janvier 2028  | 0,65 %   | 0,05 %                        |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des épargnants qui épargnent de l'argent afin de financer des études supérieures qui commenceront vers 2030. Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs passant d'une prépondérance pour les fonds d'actions, au cours des premières années, à une prépondérance pour les fonds du marché monétaire à mesure que sa date cible (2030) approche. Pendant la durée de vie du fonds, son portefeuille passera d'un intérêt porté sur les fonds offrant un potentiel de croissance à un intérêt porté sur les fonds axés sur la protection du capital.

À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds, soit le nombre d'années restant avant la date cible du fonds (2030).

Le fonds investit principalement son actif dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »).

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.



**Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC**

*Stratégies de placement*

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principale (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif »). Le gestionnaire de portefeuille :

- › établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- › répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- › rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de la répartition de l'actif;
- › peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

*Stratégie de répartition de l'actif*

Le fonds est conçu principalement pour les épargnants qui épargnent de l'argent en vue de financer des études supérieures.

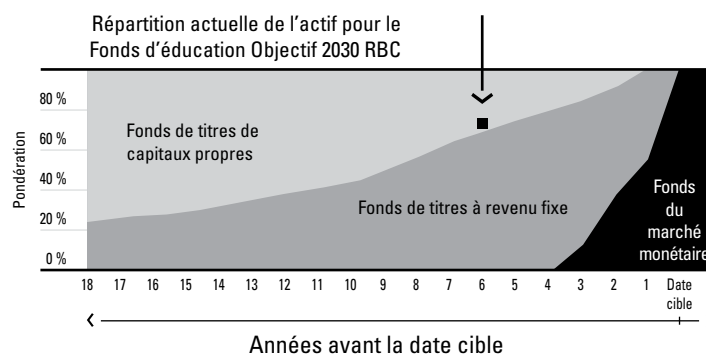
Le gestionnaire de portefeuille établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs selon une stratégie de répartition de l'actif dont la prudence s'accroît avec le temps. À la date cible du fonds, la catégorie d'actifs de fonds du marché monétaire occupera la totalité de la pondération du fonds.

Le fonds investira dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 10 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau et le graphique suivants..

|  | 2024 | 2025 | 2027 | À compter de 2030 |
|--|------|------|------|-------------------|
| <b>Fonds du marché monétaire (%)</b>     | 0    | 0    | 13   | 100               |
| <b>Fonds de titres à revenu fixe (%)</b> | 70   | 75   | 73   | 0                 |
| <b>Fonds d'actions (%)</b>               | 30   | 25   | 14   | 0                 |
| Fonds d'actions canadiennes* (%)         | 11   | 9    | 5    | 0                 |
| Fonds d'actions américaines (%)          | 11   | 9    | 5    | 0                 |
| Fonds d'actions internationales (%)      | 8    | 7    | 4    | 0                 |

\* Les fonds figurant dans la catégorie « Fonds d'actions canadiennes » peuvent être des fonds de titres de capitaux propres canadiens ou nord-américains.

Le graphique suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les fonds d'actions, les fonds de titres à revenu fixe et les fonds du marché monétaire et le comportement des pondérations de la catégorie d'actifs au fil du temps à mesure que le fonds s'approche de sa date cible.



L'année au cours de laquelle la date cible du fonds sera atteinte, on s'attend à ce que l'actif du fonds soit intégralement investi dans des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC. Durant l'année en question, nous avons l'intention de dissoudre le fonds et de remettre les parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC aux porteurs de parts du fonds. Les porteurs de parts recevront un préavis d'au moins 60 jours de la date de dissolution et seront avisés de la marche à suivre pour faire racheter les parts d'un fonds et recevoir une somme en espèces plutôt que des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC à la date de dissolution.

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

### Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les mêmes que les risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

## FONDS ÉQUILIBRÉS ET SOLUTIONS PORTEFEUILLE

### Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de répartition de l'actif   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 28 août 2017<br>Série D – 28 août 2017  | Série F – 28 août 2017<br>Série O – 28 juin 2018           |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,70 %   | 0,05 %                        |
|   | <b>PARTS DE SÉRIE A</b>   |  |                               |
|   | <b>Date de prise d'effet</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | 1 <sup>er</sup> janvier 2025  | 1,45 %   | 0,05 %                        |
|   | 1 <sup>er</sup> janvier 2033  | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série D   | 0,95 %   | 0,05 %                        |
|   | <b>PARTS DE SÉRIE D</b>   |  |                               |
|   | <b>Date de prise d'effet</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | 1 <sup>er</sup> janvier 2033  | 0,80 %   | 0,05 %                        |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série F   | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|   | <b>PARTS DE SÉRIE F</b>   |  |                               |
|   | <b>Date de prise d'effet</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | 1 <sup>er</sup> janvier 2033  | 0,65 %   | 0,05 %                        |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC**

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des épargnants qui épargnent de l'argent afin de financer des études supérieures qui commenceront vers 2035. Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs passant d'une prépondérance pour les fonds d'actions, au cours des premières années, à une prépondérance pour les fonds du marché monétaire à mesure que sa date cible (2035) approche. Pendant la durée de vie du fonds, son portefeuille passera d'un intérêt porté sur les fonds offrant un potentiel de croissance à un intérêt porté sur les fonds axés sur la protection du capital.

À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds, soit le nombre d'années restant avant la date cible du fonds (2035).

Le fonds investit principalement son actif dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »).

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principale (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif »). Le gestionnaire de portefeuille :

- établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de la répartition de l'actif;
- peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

*Stratégie de répartition de l'actif*

Le fonds est conçu principalement pour les épargnants qui épargnent de l'argent en vue de financer des études supérieures.

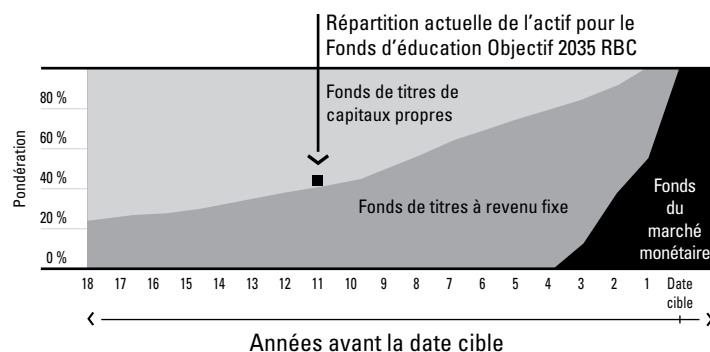
Le gestionnaire de portefeuille établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs selon une stratégie de répartition de l'actif dont la prudence s'accroît avec le temps. À la date cible du fonds, la catégorie d'actifs de fonds du marché monétaire occupera la totalité de la pondération du fonds.

Le fonds investira dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 10 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau et le graphique suivants.

|                                     | 2024 | 2026 | 2029 | 2032 | À compter de 2035 |
|-------------------------------------|------|------|------|------|-------------------|
| Fonds du marché monétaire (%)       | 0    | 0    | 0    | 13   | 100               |
| Fonds de titres à revenu fixe (%)   | 42   | 51   | 70   | 73   | 0                 |
| Fonds d'actions (%)                 | 58   | 49   | 30   | 14   | 0                 |
| Fonds d'actions canadiennes* (%)    | 21   | 18   | 11   | 5    | 0                 |
| Fonds d'actions américaines (%)     | 21   | 18   | 11   | 5    | 0                 |
| Fonds d'actions internationales (%) | 16   | 13   | 8    | 4    | 0                 |

\* Les fonds figurant dans la catégorie « Fonds d'actions canadiennes » peuvent être des fonds de titres de capitaux propres canadiens ou nord-américains.

Le graphique suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les fonds d'actions, les fonds de titres à revenu fixe et les fonds du marché monétaire et le comportement des pondérations de la catégorie d'actifs au fil du temps à mesure que le fonds s'approche de sa date cible.



### Fonds d'éducation Objectif 2035 RBC

L'année au cours de laquelle la date cible du fonds sera atteinte, on s'attend à ce que l'actif du fonds soit intégralement investi dans des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC. Durant l'année en question, nous avons l'intention de dissoudre le fonds et de remettre les parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC aux porteurs de parts du fonds. Les porteurs de parts recevront un préavis d'au moins 60 jours de la date de dissolution et seront avisés de la marche à suivre pour faire racheter les parts d'un fonds et recevoir une somme en espèces plutôt que des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC à la date de dissolution.

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les mêmes que les risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice obligataire universel FTSE Canada (42,0 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (21,0 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (21,0 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (12,8 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (3,2 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constitutifs de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

## FONDS ÉQUILIBRÉS ET SOLUTIONS PORTEFEUILLE

### Fonds d'éducation Objectif 2040 RBC

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |  |  |                               |
|---|--|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de répartition de l'actif  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 18 juillet 2022<br>Série D – 18 juillet 2022   | Série F – 18 juillet 2022<br>Série O – 29 juin 2022        |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails |  |                               |
|   | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A  | 1,70 %   | 0,05 %                        |
|   | <b>PARTS DE SÉRIE A</b>  |  |                               |
|   | <b>Date de prise d'effet</b>   | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | 1 <sup>er</sup> janvier 2030   | 1,45 %   | 0,05 %                        |
|   | 1 <sup>er</sup> janvier 2038   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|   | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série D  | 0,95 %   | 0,05 %                        |
|   | <b>PARTS DE SÉRIE D</b>  |  |                               |
|   | <b>Date de prise d'effet</b>   | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | 1 <sup>er</sup> janvier 2038   | 0,80 %   | 0,05 %                        |
|   | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série F  | 0,70 %   | 0,05 %                        |
|   | <b>PARTS DE SÉRIE F</b>  |  |                               |
|   | <b>Date de prise d'effet</b>   | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | 1 <sup>er</sup> janvier 2038   | 0,65 %   | 0,05 %                        |
|   | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |  |  |                               |

**Fonds d'éducation Objectif 2040 RBC**

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

Ce fonds est un fonds de répartition de l'actif conçu expressément pour répondre aux besoins évolutifs des épargnants qui épargnent de l'argent afin de financer des études supérieures qui commenceront vers 2040. Le fonds modifiera graduellement sa combinaison d'actifs passant d'une prépondérance pour les fonds d'actions, au cours des premières années, à une prépondérance pour les fonds du marché monétaire à mesure que sa date cible (2040) approche. Pendant la durée de vie du fonds, son portefeuille passera d'un intérêt porté sur les fonds offrant un potentiel de croissance à un intérêt porté sur les fonds axés sur la protection du capital.

À tout moment, le fonds conservera une combinaison d'actifs diversifiés appropriée pour la durée de vie restante du fonds, soit le nombre d'années restant avant la date cible du fonds (2040).

Le fonds investit principalement son actif dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »).

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Les fonds sous-jacents sont gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le gestionnaire de portefeuille a recours à une stratégie de répartition de l'actif en tant que stratégie de placement principale (se reporter à la rubrique « Stratégie de répartition de l'actif »). Le gestionnaire de portefeuille :

- établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs;
- répartit l'actif entre les fonds sous-jacents en tenant compte des pondérations cibles établies au moyen de la stratégie de répartition de l'actif du fonds (exception faite des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie);
- rééquilibre l'actif du fonds entre les fonds sous-jacents afin que le fonds respecte en tout temps ses pondérations cibles prévues par la stratégie de la répartition de l'actif;
- peut détenir une partie de son actif dans des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

*Stratégie de répartition de l'actif*

Le fonds est conçu principalement pour les épargnants qui épargnent de l'argent en vue de financer des études supérieures.

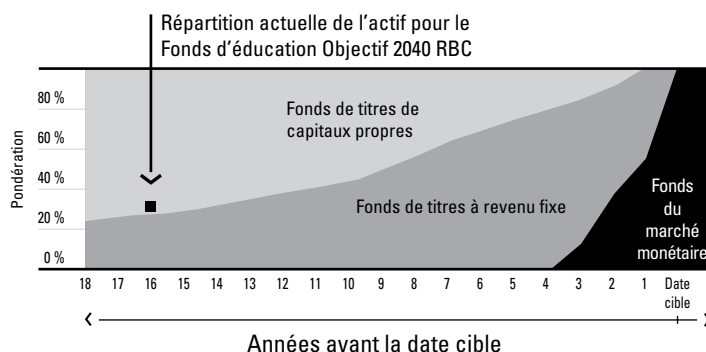
Le gestionnaire de portefeuille établit les pondérations cibles pour chaque catégorie d'actifs selon une stratégie de répartition de l'actif dont la prudence s'accroît avec le temps. À la date cible du fonds, la catégorie d'actifs de fonds du marché monétaire occupera la totalité de la pondération du fonds.

Le fonds investira dans les fonds sous-jacents de chaque catégorie d'actifs selon les pondérations cibles indiquées dans le tableau suivant. Les pourcentages varieront quotidiennement en fonction de l'évolution du marché, de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille des perspectives du marché et de la capacité du fonds sous-jacent à aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus. Nous gérerons l'affectation à une catégorie d'actifs de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 10 % par rapport aux pondérations cibles indiquées dans le tableau et le graphique suivants.

|                                     | 2024 | 2025 | 2028 | 2031 | 2034 | 2037 | À compter de 2040 |
|-------------------------------------|------|------|------|------|------|------|-------------------|
| Fonds du marché monétaire (%)       | 0    | 0    | 0    | 0    | 0    | 13   | 100               |
| Fonds de titres à revenu fixe (%)   | 28   | 30   | 39   | 51   | 70   | 73   | 0                 |
| Fonds d'actions (%)                 | 72   | 70   | 61   | 49   | 30   | 14   | 0                 |
| Fonds d'actions canadiennes* (%)    | 26   | 25   | 22   | 18   | 11   | 5    | 0                 |
| Fonds d'actions américaines (%)     | 26   | 25   | 22   | 18   | 11   | 5    | 0                 |
| Fonds d'actions internationales (%) | 20   | 20   | 17   | 13   | 8    | 4    | 0                 |

\* Les fonds figurant dans la catégorie « Fonds d'actions canadiennes » peuvent être des fonds de titres de capitaux propres canadiens ou nord-américains.

Le graphique suivant illustre la répartition approximative du fonds parmi les fonds d'actions, les fonds de titres à revenu fixe et les fonds du marché monétaire et le comportement des pondérations de la catégorie d'actifs au fil du temps à mesure que le fonds s'approche de sa date cible.



### Fonds d'éducation Objectif 2040 RBC

L'année au cours de laquelle la date cible du fonds sera atteinte, on s'attend à ce que l'actif du fonds soit intégralement investi dans des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC. Durant l'année en question, nous avons l'intention de dissoudre le fonds et de remettre les parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC aux porteurs de parts du fonds. Les porteurs de parts recevront un préavis d'au moins 60 jours de la date de dissolution et seront avisés de la marche à suivre pour faire racheter les parts d'un fonds et recevoir une somme en espèces plutôt que des parts du Fonds du marché monétaire canadien RBC à la date de dissolution.

Le fonds peut investir dans tout fonds qui est géré par RBC GMA ou un membre de son groupe. La décision d'investir dans un fonds sous-jacent est prise en fonction de l'évaluation du gestionnaire de portefeuille de la perspective du marché et de la capacité du fonds sous-jacent d'aider le portefeuille à atteindre ses objectifs de placement prévus.

Notre site Web, [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com), présente des renseignements sur les fonds sous-jacents dans lesquels le fonds investit à l'heure actuelle, notamment sur leur affectation actuelle.

Un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont les mêmes que les risques associés à un placement dans les fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;

- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice obligataire universel FTSE Canada (28,3 %), de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX (25,6 %), de l'indice S&P 500 Total Return Index (25,6 %), de l'indice MSCI EAFE Net Index (16,4 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (4,1 %). La répartition de l'actif du fonds variera graduellement au fil du temps.

L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement des marchés de titres à revenu fixe canadiens de qualité, dont des obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constitutifs de l'indice composé S&P/TSX. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. L'indice MSCI EAFE Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés, sauf le Canada et les États-Unis. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Fonds canadien de dividendes RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |  |
|--|---|---|--|
| Type de fonds  | Fonds de dividendes canadien  |   |  |
| Date de création   | Série A – 11 janvier 1993<br>Série T5 – 24 septembre 2012<br>Série T8 – 3 juillet 2007<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 13 août 2001  | Série FT5 – 11 août 2014<br>Série FT8 – 4 juillet 2016<br>Série I – 4 février 2004<br>Série U – 27 juin 2019<br>Série O <sup>1</sup> – 5 septembre 2006 |  |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |  |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  | Série A   | 1,50 %  | 0,10 %   |
|  | Série T5  | 1,50 %  | 0,10 %   |
|  | Série T8  | 1,50 %  | 0,10 %   |
|  | Série D   | 0,85 %  | 0,10 %   |
|  | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %   |
|  | Série FT5   | 0,60 %  | 0,10 %   |
|  | Série FT8   | 0,60 %  | 0,10 %   |
|  | Série I   | 0,44 %  | 0,02 %   |
|  | Série U   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup> |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup>  | 0,02 %   |
| <p><sup>1</sup> Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série U ne sont offertes qu'aux clients qui ont conclu une entente d'achat de parts de série U directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ou d'administration ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série U. Les porteurs de parts de série U versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série U ».</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |  |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

Procurer un rendement global à long terme, composé de ce qui suit :

- › un revenu de dividendes régulier, bénéficiant du traitement fiscal préférentiel accordé à ce type de revenu;
- › une croissance à long terme modeste du capital.

Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de grandes sociétés canadiennes versant des dividendes supérieurs à la moyenne.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des sociétés canadiennes qui affichent un rendement en dividendes supérieur à la moyenne ou une perspective de versements ou de croissance de leurs dividendes ou qui sont susceptibles d'être touchées par des événements spéciaux comme des rachats d'actions sur le marché, des offres publiques d'achat et le versement de dividendes extraordinaires et pourrait également choisir des titres de sociétés étrangères comparables;
- › peut investir dans des titres à revenu fixe comme des obligations de gouvernements, des obligations de sociétés et des bons du Trésor;

**Fonds canadien de dividendes RBC**

- › choisit des placements à revenu fixe dont les coupons ont un taux d'intérêt élevé en fonction des prévisions relatives à l'évolution des taux d'intérêt à long terme; le revenu tiré de la portion du fonds réservée aux obligations sert aussi à payer les frais du fonds afin de réduire le revenu imposable des porteurs de parts;
- › surveille et étudie les placements de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également utiliser des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC détenait environ 10,1 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

**Politique en matière de distributions**

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre.

**Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5, de la série T8, de la série FT5 et de la série FT8 (qui devrait demeurer à environ 5 %, pour les parts de série T5 et de série FT5, et à environ 8 %, pour les parts de série T8 et de série FT8), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos

**Fonds canadien de dividendes RBC**

parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds d'actions canadiennes RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'actions canadiennes   |   |                               |
| Date de création  | Série A – 17 avril 1967<br>Série T5 – 27 février 2017<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 13 août 2001   | Série FT5 – 27 février 2017<br>Série I – 8 août 2006<br>Série O <sup>1</sup> – 5 septembre 2006 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série T5  | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,85 %  | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série FT5   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série I   | 0,20 %  | 0,02 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>                                      | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.<br><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés canadiennes afin de procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance économique au Canada. Il peut également investir dans des titres de sociétés étrangères comparables.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés offrant une croissance supérieure;

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à grande capitalisation boursière, mais aussi dans ceux de sociétés à moyenne et à petite capitalisation qui représentent des occasions intéressantes;
- › choisit des titres dans différents secteurs d'activité représentés dans l'indice composé S&P/TSX en fixant des minimums et des maximums pour chaque sous-indice;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également utiliser des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement le degré d'exposition au marché canadien ou aux marchés étrangers;

### Fonds d'actions canadiennes RBC

- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change, dans la mesure où le fonds investit dans des titres étrangers;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, un investisseur détenait environ 12,8 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours

de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions canadiennes   |   |                               |
| Date de création   | Série A – 12 juillet 2021<br>Série D – 12 juillet 2021  | Série F – 20 août 2018<br>Série O <sup>1</sup> – 27 juin 2013 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                       | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 0,85 %  | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>    | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes;
- › répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché canadien;
- › a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  - évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,

– tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;

- › surveillera et examinera le fonds en permanence;
- › peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres étrangers;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;

### Fonds d'actions canadiennes QUBE RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille de croissance sélect RBC et le Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC détenaient environ 60,1 %, 19,1 % et 12,9 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions canadiennes   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 19 novembre 2012<br>Série T5 – 25 janvier 2016<br>Série D – 19 novembre 2012  | Série F – 19 novembre 2012<br>Série FT5 – 25 janvier 2016<br>Série O <sup>1</sup> – 19 novembre 2012 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série T5  | 1,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 0,85 %   | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série FT5   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>   | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Avant le 13 novembre 2012, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

➤ Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres du Canada.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes;
- répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché canadien;

- a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  - évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  - tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
- vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres du Canada au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
- surveillera et examinera le fonds en permanence;
- peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres étrangers;



**Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité QUBE RBC**

- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

**Politique en matière de distributions**

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces.

Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 ou de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds tendance d'actions canadiennes RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'actions canadiennes   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 28 novembre 2016<br>Série D – 28 novembre 2016  | Série F – 28 novembre 2016<br>Série O – 28 novembre 2016   |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,60 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,85 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds a recours à un mécanisme de suivi systématique des tendances pour investir principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et dans des titres à revenu fixe à court terme.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement systématique de nature quantitative conçu pour sélectionner des actions selon certains critères liés à leurs attributs historiques concernant la courbe de leurs cours et leur volatilité.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › emploie un jeu de paramètres et de restrictions fondé sur l'antécédent des cours et de la volatilité;
- › évalue les actions au moyen d'indicateurs de tendance comme l'antécédent des cours et les moyennes mobiles;
- › a recours à une stratégie souple permettant d'investir n'importe quel pourcentage de l'actif du portefeuille (de 0 % à 100 %) dans des titres de capitaux propres canadiens selon les conditions du marché;

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres canadiens de sociétés à grande capitalisation, mais il peut tirer profit d'occasions intéressantes concernant des sociétés à petite ou moyenne capitalisation;
- › peut investir dans des titres d'emprunt à court terme ou dans des fonds négociés en bourse de titres d'emprunt à court terme;
- › surveillera, analysera et rééquilibrera le fonds en permanence;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Fonds tendance d'actions canadiennes RBC****Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

*Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché boursier canadien. L'indice impose des pondérations maximales de 10 % à tous les éléments constituant de l'indice composé S&P/TSX.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

**Politique en matière de distributions**

Le fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds indiciel de titres de capitaux propres canadiens  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 24 janvier 2022<br>Série D – 24 janvier 2022  | Série F – 24 janvier 2022<br>Série O – 5 janvier 2022      |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,09 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,34 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,09 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier canadien généralement reconnu;
- › procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX\* (ou son successeur). L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX comprend les éléments constitutants de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, dont la pondération de chaque élément constituant est plafonnée à 10 % et qui est conçu pour reproduire le rendement des sociétés à grande, à moyenne et à petite capitalisation du Canada;

- › investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif (en l'occurrence, le iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF). Le iShares Core S&P/TSX Capped Composite Index ETF vise à procurer une croissance à long terme du capital en reproduisant, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX, déduction faite des frais;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque lié au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché des titres de capitaux propres.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du ou des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

\* Tous les droits relatifs à l'« indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX » appartiennent à S&P. Standard and Poor's<sup>MD</sup> et S&P<sup>MD</sup> sont des marques de commerce déposées de S&P et TSX est une marque de commerce de TSX inc. S&P, TSX et leurs concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

### Fonds FNB indiciel d'actions canadiennes RBC

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du ou des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques uns de ces risques lui-même.

Un placement dans le fonds peut également entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 87 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la reproduction de l'indice;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Lorsque la pondération indicielle d'une société donnée augmente, l'effet de toute augmentation ou diminution de la valeur de celle-ci sur la valeur liquidative par part et le rendement global du fonds augmentent. Cette situation peut présenter un risque associé à l'émetteur, décrit plus en détail à la page 93.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX reproduit le rendement du marché des actions canadiennes. L'indice impose un plafond de 10 % à la pondération de chaque élément constituant de l'indice composé S&P/TSX.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds indiciel canadien RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |  |                        |                  |                        |          |        |        |         |        |        |         |  |        |
|---|--|------------------------|------------------|------------------------|----------|--------|--------|---------|--------|--------|---------|--|--------|
| Type de fonds   | Fonds indiciel de titres de capitaux propres canadiens   |                        |                  |                        |          |        |        |         |        |        |         |  |        |
| Date de création <sup>1</sup>   | Série DZ <sup>2</sup> – 13 octobre 1998<br>Série F – 4 juillet 2016<br>Série O – 29 avril 2019   |                        |                  |                        |          |        |        |         |        |        |         |  |        |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |                        |                  |                        |          |        |        |         |        |        |         |  |        |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.  |                        |                  |                        |          |        |        |         |        |        |         |  |        |
|   | <table border="1"> <thead> <tr> <th>Série</th> <th>Frais de gestion</th> <th>Frais d'administration</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Série DZ</td> <td>0,50 %</td> <td>0,10 %</td> </tr> <tr> <td>Série F</td> <td>0,05 %</td> <td>0,10 %</td> </tr> <tr> <td>Série O</td> <td>négociables et payés<br/>directement à RBC GMA<sup>3</sup></td> <td>0,02 %</td> </tr> </tbody> </table> | Série                  | Frais de gestion | Frais d'administration | Série DZ | 0,50 % | 0,10 % | Série F | 0,05 % | 0,10 % | Série O | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup> | 0,02 % |
| Série   | Frais de gestion   | Frais d'administration |                  |                        |          |        |        |         |        |        |         |  |        |
| Série DZ  | 0,50 %   | 0,10 %                 |                  |                        |          |        |        |         |        |        |         |  |        |
| Série F   | 0,05 %   | 0,10 %                 |                  |                        |          |        |        |         |        |        |         |  |        |
| Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup>   | 0,02 %                 |                  |                        |          |        |        |         |        |        |         |  |        |
| Sous-conseiller en valeurs  | Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, Toronto (Ontario)   |                        |                  |                        |          |        |        |         |        |        |         |  |        |
| <p><sup>1</sup> Depuis le 21 janvier 2022, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts du fonds le 21 janvier 2022 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Avant de changer de désignation, le 24 janvier 2022, les parts de cette série s'appelaient les « parts de série A ».</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |  |                        |                  |                        |          |        |        |         |        |        |         |  |        |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier canadien généralement reconnu;
- › procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX\* (ou son successeur). L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX comprend les éléments constitutifs de l'indice composé de rendement global S&P/TSX, dont la pondération de chaque élément constituant est plafonnée à 10 % et qui est conçu pour reproduire le rendement des sociétés à grande, à moyenne et à petite capitalisation du Canada;
- › a recours à une stratégie de placement passive, c'est-à-dire qu'il se concentre sur la diversification et la reproduction des caractéristiques générales de l'indice de référence pertinent;
- › utilise une stratégie de duplication de l'indice visant à reproduire, le plus possible, les titres et leur pondération dans l'indice de référence pertinent;
- › investit directement dans les titres qui composent l'indice de référence pertinent;
- › ajuste la composition du fonds en fonction des changements apportés à la composition du repère sous-jacent;

\* Tous les droits relatifs à l'« indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX » appartiennent à S&P. Standard and Poor's<sup>MD</sup> et S&P<sup>MD</sup> sont des marques de commerce déposées de S&P et TSX est une marque de commerce de TSX inc. S&P, TSX et leurs concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

### Fonds indiciel canadien RBC

- › ne recherche pas un rendement supérieur à celui du marché, mais ne devrait pas non plus en obtenir un tellement plus bas, offrant ainsi un rendement plus constant année après année (par rapport à l'indice de référence);
- › n'a pas actuellement l'intention d'investir dans des titres étrangers;
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds investira son actif dans les titres d'un émetteur selon la proportion que représentent les titres de cet émetteur dans l'indice repère, même si celle-ci est supérieure à 10 %.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque lié au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché des titres de capitaux propres.

Un placement dans le fonds peut également entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 87 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la reproduction de l'indice;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie.
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Lorsque la pondération indicielle d'une société donnée augmente, l'effet de toute augmentation ou diminution de la valeur de celle-ci sur la valeur liquidative par part et le rendement global du fonds augmentent. Cette situation peut présenter un risque associé à l'émetteur, décrit plus en détail à la page 93.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions canadiennes   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 4 novembre 1997<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 13 août 2001<br>Série O – 29 avril 2019          |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,25 %   | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %   | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C., Stamford, Connecticut   |  |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global à long terme, consistant en une croissance du capital et en un revenu à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et américaines au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, y compris des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres (actions et titres de fiducies de revenu) fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
- › filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attractifs;
- › filtre les titres en fonction de facteurs de risque d'ordre financier et de facteurs de risque liés à la gouvernance;

- › peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de chaque stratégie, comme il est décrit ci-après.

### La stratégie d'actions canadiennes :

- › choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
  - Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
  - Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
  - Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie d'actions canadiennes sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

- › investit jusqu'à 30 % de l'actif du fonds dans des titres sélectionnés au sein des marchés des États-Unis en fonction de critères similaires;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;



### Fonds d'actions canadiennes O'Shaughnessy RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
- › achète et vend des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Les enjeux en matière de gouvernance sont pris en compte à de multiples reprises tout au long du processus de placement. Au moment de délimiter l'univers de placement d'un fonds, le gestionnaire de portefeuille exclut les actions qui affichent de faibles résultats en matière de gouvernance au profit de celles qui affichent des résultats solides en matière de gouvernance. Les enjeux en matière de gouvernance sont également pris en compte au moment de rééquilibrer le portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille a créé son système, ses composantes et ses sources de données de classement exclusif de nature quantitative, qui lui permettent d'évaluer la gouvernance selon des données financières portant sur les difficultés financières, les préoccupations relatives à des clauses restrictives, la constatation des revenus et des frais ainsi que l'évaluation de l'actif et du passif.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Le fonds entend respecter sa stratégie de placement malgré tout fait nouveau défavorable relatif à un émetteur, à un secteur d'activité, à l'économie ou au marché boursier en général. Le fonds pourrait ainsi subir des pertes considérables, puisqu'une situation défavorable susceptible d'influer sur le cours d'une action pourrait se produire et empirer au cours de l'exercice.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'actions canadiennes   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 22 janvier 2007<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 22 janvier 2007<br>Série O – 18 juillet 2008     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C., Stamford, Connecticut   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- Procurer un rendement global à long terme, consistant en une croissance du capital et en un revenu à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres (actions et titres de fiducies de revenu) fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
- filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
- filtre les titres en fonction de facteurs de risque d'ordre financier et de facteurs de risque liés à la gouvernance;
- peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de chaque stratégie, comme il est décrit ci-après.

**La stratégie d'actions 100 % canadiennes :**

- choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
  - Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
  - Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
  - Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéficiaires de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie d'actions 100 % canadiennes sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

- n'a pas actuellement l'intention d'investir dans des titres étrangers;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;

### Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC

› achete et vend des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Les enjeux en matière de gouvernance sont pris en compte à de multiples reprises tout au long du processus de placement. Au moment de délimiter l'univers de placement d'un fonds, le gestionnaire de portefeuille exclut les actions qui affichent de faibles résultats en matière de gouvernance au profit de celles qui affichent des résultats solides en matière de gouvernance. Les enjeux en matière de gouvernance sont également pris en compte au moment de rééquilibrer le portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille a créé son système, ses composantes et ses sources de données de classement exclusif de nature quantitative, qui lui permettent d'évaluer la gouvernance selon des données financières portant sur les difficultés financières, les préoccupations relatives à des clauses restrictives, la constatation des revenus et des frais ainsi que l'évaluation de l'actif et du passif.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Le fonds entend respecter sa stratégie de placement malgré tout fait nouveau défavorable relatif à un émetteur, à un secteur d'activité, à l'économie ou au marché boursier en général. Le fonds pourrait ainsi subir des pertes considérables, puisqu'une situation défavorable susceptible d'influer sur le cours d'une action pourrait se produire et empirer au cours de l'exercice.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'actions canadiennes   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 28 août 2006<br>Série T5 – 12 juillet 2021<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 28 août 2006  | Série FT5 – 12 juillet 2021<br>Série O – 11 juillet 2011<br>Série FNB (Cboe CA : RCEI) – 8 mars 2023 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,60 %   | 0,10 %                        |
|   | Série T5  | 1,60 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,85 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
|   | Série FT5   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>   | 0,02 %                        |
|   | Série FNB   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer une entrée de fonds mensuelle élevée;
- › faire des distributions bénéficiant d'un traitement fiscal relativement avantageux, composées principalement de remboursements de capital, de revenus de dividendes, de gains en capital et de revenus d'intérêt;
- › offrir une possibilité de croissance modeste du capital.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés canadiennes, notamment des actions ordinaires et des actions privilégiées de sociétés canadiennes qui versent des dividendes, de fiducies de placement immobilier et de fiducies de revenu. Le fonds peut également investir dans des titres à revenu fixe, comme des obligations de gouvernements et de sociétés, des débentures et des billets.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit dans un portefeuille diversifié de titres de sociétés canadiennes qui génèrent un revenu, y compris des actions ordinaires et des actions privilégiées sur lesquelles des dividendes sont versés, des fiducies de placement immobilier et des fiducies de revenu;
- › recherche des titres de sociétés produisant un rendement en dividendes supérieur à la moyenne ou affichant une perspective de versements ou de croissance de leurs dividendes, au moment de la sélection d'actions ordinaires ou d'actions privilégiées;
- › recherche des entreprises solides ayant la capacité de maintenir et de faire croître les distributions tout en conservant les liquidités nécessaires aux possibilités de croissance internes, au moment de la sélection de titres de fiducie de revenu;
- › peut également investir dans des titres à revenu fixe, notamment jusqu'à 10 % dans des titres d'emprunt de sociétés de faible qualité (rendement élevé) auxquels Standard & Poor's (ou une agence de notation équivalente) a attribué une note inférieure à BBB(-);
- › peut investir jusqu'à 35 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;

**Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC**

- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substitut de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change, dans la mesure où le fonds investit dans des titres étrangers;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement)
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque que le cours des parts de série FNB diffère de leur valeur liquidative;
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif pour les parts de série FNB;
- › un risque associé à la cybersécurité.

**Politique en matière de distributions*****Parts d'un fonds commun de placement***

Ce fonds a l'intention de distribuer un revenu régulier mensuellement et les gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries d'OPC, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, la somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, la distribution mensuelle peut être rajustée, au besoin et sans préavis, au cours de l'année lorsque les conditions des marchés des capitaux changent et/ou ont une incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Si les distributions mensuelles régulières sont inférieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, nous ferons une distribution additionnelle en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Si les distributions mensuelles régulières sont supérieures à la partie du revenu net et des gains en capital nets du fonds pour l'exercice attribuables aux parts de la série, la distribution excédentaire sera traitée comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction du prix de base rajusté par part constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté par part n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples

**Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC**

renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

*Parts de série FNB*

Pour les parts de série FNB, le fonds a l'intention de distribuer un revenu en espèces régulier mensuellement. **Le fonds prévoit distribuer les gains en capital nets annuellement en décembre, lesquels pourraient, à notre discrétion, être versés en espèces ou réinvestis automatiquement dans des parts de série FNB supplémentaires du fonds à un prix égal à la valeur liquidative par part de série FNB du fonds.** Dans le cas d'un réinvestissement, les parts de série FNB seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts de série FNB en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts de série FNB en circulation avant la distribution.

**Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |
|---|---|---|
| Type de fonds   | Fonds d'actions canadiennes   |   |
| Date de création  | Série A – 12 juillet 2021<br>Série D – 12 juillet 2021<br>Série F – 12 juillet 2021   | Série I <sup>1</sup> – 1 <sup>er</sup> novembre 2003<br>Série O <sup>2</sup> – 21 août 2003 |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   |
|   | Série A   | 1,75 %  |
|   | Série D   | 1,00 %  |
|   | Série F   | 0,75 %  |
|   | Série I   | 0,55 %  |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup>                                  |
|   |   | <b>Frais d'administration</b>   |
|   |   | 0,10 %  |
|   |   | 0,10 %  |
|   |   | 0,10 %  |
|   |   | 0,10 %  |
|   |   | 0,10 %  |
|   | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais d'administration à l'égard des parts de série O seront réduits comme suit :   |   |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais d'administration</b>   |
|   | Série O   | 0,02 %  |
| <p><sup>1</sup> À compter du 30 juin 2021, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détiennent des parts de série I du fonds le 30 juin 2021 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer un rendement total à long terme composé principalement d'une plus-value du capital. Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation boursière qui offrent des perspectives de croissance au-dessus de la moyenne. Le fonds peut également investir dans des sociétés à petite capitalisation qui disposent de liquidités suffisantes.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- > se concentre sur les sociétés ayant un historique de croissance élevée des ventes et du bénéfice, offrant des perspectives de croissance continue au-dessus de la moyenne;
- > choisit des sociétés ayant une solide direction et des modèles d'affaires bien ciblés, et offrant un avantage concurrentiel;
- > répartit les placements du fonds entre les secteurs industriels et peut investir dans des sociétés à grande capitalisation, à moyenne capitalisation et à petite capitalisation;
- > intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- > peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- > peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- > peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;

### Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC

- › peut investir jusqu'à 25 % des éléments d'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds sectoriel d'actions canadiennes   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 17 février 2015<br>Série D – 17 février 2015  | Série F – 17 février 2015<br>Série O – 3 octobre 2013      |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,75 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à petite et à moyenne capitalisation inscrites à une bourse de valeurs du Canada au sein des secteurs de l'énergie et des matières premières.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des actions ordinaires et des actions privilégiées et d'autres titres, pouvant être convertis en de telles actions au gré du porteur, de sociétés inscrites à une bourse de valeurs du Canada, au sein des secteurs de l'énergie et des matières premières;
- › mise sur les actions de sociétés à petite et moyenne capitalisation, mais peut aussi investir dans des sociétés à grande capitalisation;

- › investit dans des sociétés exerçant, directement ou indirectement, des activités d'exploration, de mise en valeur, de production ou de distribution de ressources, notamment naturelles, y compris des sociétés qui fournissent des services au secteur des ressources naturelles ou qui bénéficient de l'évolution de ce secteur, ou celles qui conçoivent, élaborent ou procurent des produits et des services qui sont importants pour les infrastructures d'un pays ou d'une région et leur évolution future;
- › gère le risque général rattaché au portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Fonds de ressources de sociétés canadiennes à petite et moyenne capitalisation RBC****Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé aux marchandises;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC, le Fonds d'actions canadiennes RBC et le Fonds équilibré RBC détenaient environ 48,2 %, 32,9 % et 11,2 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce fonds, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires de ARC Resources Ltd. Le pourcentage maximum de l'actif net du fonds, selon sa valeur sur le marché, investi dans ARC Resources Ltd. n'a jamais dépassé 11,3 %. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur, ce facteur de risque étant décrit à la page 92.

***Classification du risque de placement***

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX. L'indice des titres à petite capitalisation S&P/TSX reproduit le rendement des actions de sociétés à petite capitalisation du marché canadien.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds nord-américain de valeur RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres nord-américains   |   |                               |
| Date de création   | Série A – 20 avril 1998<br>Série T5 – 11 août 2014<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 13 août 2001  | Série FT5 – 11 août 2014<br>Série O – 11 juillet 2011<br>Série FNB (Cboe CA : RNAV) – 8 mars 2023 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série T5  | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 0,85 %  | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série FT5   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>  | 0,02 %                        |
|  | Série FNB   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et/ou américaines, dont le cours est inférieur à leur valeur réelle et qui présentent des occasions de croissance à long terme.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › applique une méthode ascendante de sélection des actions afin de repérer les sociétés de qualité qui sont sous-évaluées, selon des critères comme l'actif, le bénéfice et les flux de trésorerie;
- › étudie les statistiques financières de chaque société afin de déterminer si le cours de l'action est inférieur à sa valeur réelle ou aux titres d'autres sociétés semblables;

- › utilise une stratégie de placement axée sur la valeur, misant sur l'achat de titres sous-évalués; par conséquent, le degré de volatilité du fonds devrait être moindre que celui d'un portefeuille d'actions de sociétés axées sur la croissance;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › tient compte de macrofacteurs mondiaux, comme le rythme et la qualité de la croissance économique mondiale et les perspectives concernant le cours des marchandises;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir dans des titres à revenu fixe ou des espèces afin de protéger la valeur du capital si la conjoncture du marché l'exige;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

### Fonds nord-américain de valeur RBC

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque que le cours des parts de série FNB diffère de leur valeur liquidative;
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif pour les parts de série FNB;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

#### *Parts d'un fonds commun de placement*

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries d'OPC, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5

(qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5, respectivement. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

#### *Parts de série FNB*

Pour les parts de série FNB, le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, en espèces annuellement en décembre. **Le fonds prévoit distribuer les gains en capital nets annuellement en décembre, lesquels pourraient, à notre discrétion, être versés en espèces ou réinvestis automatiquement dans des parts de série FNB supplémentaires du fonds à un prix égal à la valeur liquidative par part de série FNB du fonds.** Dans le cas d'un réinvestissement, les parts de série FNB seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts de série FNB en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts de série FNB en circulation avant la distribution.

**Fonds nord-américain de croissance RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres nord-américains   |   |                               |
| Date de création  | Série A – 11 janvier 1993<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 13 août 2001   | Série O <sup>1</sup> – 5 septembre 2006<br>Série FNB (Cboe CA : RNAG) – 8 mars 2023 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,85 %  | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>                          | 0,02 %                        |
|   | Série FNB   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
| <sup>1</sup> Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.<br><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et/ou américaines qui présentent des perspectives de croissance supérieures à la moyenne.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › privilégie les secteurs et les entreprises axés sur la croissance;
- › privilégie les sociétés présentant des perspectives de croissance continue supérieures à la moyenne qui présentent des caractéristiques quantitatives, techniques et fondamentales supérieures;
- › choisit des sociétés dotées d'une solide équipe de direction et de modèles d'entreprise ciblés et possédant un avantage concurrentiel;
- › choisit des titres dans différents secteurs d'activité et peut investir dans des sociétés à grande, moyenne et petite capitalisation;

- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds nord-américain de croissance RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque que le cours des parts de série FNB diffère de leur valeur liquidative;
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif pour les parts de série FNB;
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### Politique en matière de distributions

##### *Parts d'un fonds commun de placement*

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour les séries d'OPC, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

##### *Parts de série FNB*

Pour les parts de série FNB, le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, en espèces annuellement en décembre. **Le fonds prévoit distribuer les gains en capital nets annuellement en décembre, lesquels pourraient, à notre discrétion, être versés en espèces ou réinvestis automatiquement dans des parts de série FNB supplémentaires du fonds à un prix égal à la valeur liquidative par part de série FNB du fonds.** Dans le cas d'un réinvestissement, les parts de série FNB seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts de série FNB en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts de série FNB en circulation avant la distribution.

**Fonds américain de dividendes RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres américains  |  |                               |
| Date de création   | Série A – 4 juillet 2006<br>Série T5 – 24 septembre 2012<br>Série T8 – 3 juillet 2007<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 29 octobre 2001<br>Série FT5 – 11 août 2014<br>Série FT8 – 28 février 2022<br>Série O – 1 <sup>er</sup> octobre 2007 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série T5  | 1,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série T8  | 1,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 0,85 %   | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série FT5   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série FT8   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>   | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer une croissance à long terme du capital et un revenu de dividende régulier.

Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés des États-Unis qui versent des dividendes supérieurs à la moyenne.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des sociétés qui offrent des versements de dividende durables ou affichent de bonnes perspectives de versements ou de croissance de leurs dividendes et qui présentent un potentiel de création de valeur grâce à des événements comme des rachats d'actions sur le marché, des offres publiques d'achat et la réduction de la dette;

- › peut investir dans des titres à revenu fixe comme des obligations de gouvernements, des obligations de sociétés et des bons du Trésor;
- › surveille et étudie les placements de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer des revenus;

### Fonds américain de dividendes RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille prudence sélect RBC détenaient environ 19,6 % et 15,9 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5, de la série T8, de la série FT5 et de la série FT8 (qui devrait demeurer à environ 5 %, pour les parts de série T5 et de série FT5, et à environ 8 %, pour les parts de série T8 et de série FT8), de la

valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.



## FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES

### Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC

| DÉTAIL DU FONDS                            |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds de titres de capitaux propres américains  |   |                               |
| Date de création                           | Série A – 16 mai 2016<br>Série T5 – 16 mai 2016<br>Série D – 16 mai 2016  | Série F – 16 mai 2016<br>Série FT5 – 16 mai 2016<br>Série O – 16 mai 2016 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série T5  | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 0,85 %  | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série FT5   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                | 0,02 %                        |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer une croissance à long terme du capital et un revenu en dividendes périodique tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés des États-Unis offrant des rendements en dividendes supérieurs à la moyenne, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds aura également recours à des instruments dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le fonds investit directement dans des actions ordinaires et privilégiées de sociétés des États-Unis offrant des rendements en dividendes supérieurs à la moyenne.

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds a recours à des stratégies de placement similaires à celles du Fonds américain de dividendes RBC, mais il a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des sociétés qui offrent des versements de dividende durables ou affichent de bonnes perspectives de versements ou de croissance de leurs dividendes et qui présentent un potentiel de création de valeur grâce à des événements spéciaux comme des rachats d'actions sur le marché, des offres publiques d'achat et la réduction de la dette;
- › peut investir dans des titres à revenu fixe comme des obligations de gouvernements, des obligations de sociétés et des bons du Trésor;
- › surveille et étudie les placements de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change. Le fonds a recours à une couverture contre la fluctuation de la valeur du dollar américain afin de réduire au minimum son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice S&P 500 Total Return Index couvert en dollars canadiens. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés, respectivement, par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à**

### Fonds américain de dividendes neutre en devises RBC

l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds d'actions américaines RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres américains  |   |                               |
| Date de création   | Série A – 31 octobre 1972<br>Série AZ <sup>1</sup> – 24 janvier 2022<br>Série T5 – 27 février 2017<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série DZ <sup>1</sup> – 24 janvier 2022                           | Série F – 13 août 2001<br>Série FZ <sup>1</sup> – 24 janvier 2022<br>Série FT5 – 27 février 2017<br>Série O <sup>2</sup> – 5 septembre 2006 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série AZ  | 1,60 %  | 0,07 %                        |
|  | Série T5  | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 0,85 %  | 0,10 %                        |
|  | Série DZ  | 0,85 %  | 0,07 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série FZ  | 0,60 %  | 0,07 %                        |
|  | Série FT5   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup>  | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Avec prise d'effet le 8 avril 2022, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire des parts de série AZ, de série DZ et de série FZ du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série AZ, de série DZ et de série FZ du fonds le 8 avril 2022 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis de façon à procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance économique qu'offre le marché américain.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- choisit des titres parmi les différents secteurs d'activité du marché américain;
- choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéficiaire et du flux de trésorerie;
- examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds d'actions américaines RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille prudence sélect RBC détenaient environ 22,0 % et 17,4 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds de titres de capitaux propres américains  |  |                               |
| Date de création                           | Série A – 23 janvier 2006<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 23 janvier 2006<br>Série O – 31 décembre 2007    |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 0,85 %   | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

➤ Procurer une croissance à long terme du capital en investissant principalement dans des titres de capitaux propres et des titres assimilables à des actions ordinaires de sociétés des États-Unis tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis de façon à procurer une ample exposition aux possibilités de croissance économique qu'offre le marché des États-Unis. Le fonds aura également recours à des instruments dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds a recours à des stratégies de placement similaires à celles du Fonds d'actions américaines RBC, mais il a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- choisit des titres parmi les différents secteurs d'activités du marché des États-Unis;
- choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;
- examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds neutre en devises d'actions américaines RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets chaque année, en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELL et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions américaines QUBE RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions américaines   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 12 juillet 2021<br>Série D – 12 juillet 2021  | Série F – 20 août 2018<br>Série O – 28 juin 2013           |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 0,85 %   | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis;
- › répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché des États-Unis;
- › a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  - évalue les des sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,

– tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;

- › surveillera et examinera le fonds en permanence;
- › peut investir jusqu'à 25 % de son actif dans des titres non américains;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.



### Fonds d'actions américaines QUBE RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 51,3 %, 17,3 % et 14,2 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions américaines   |   |                               |
| Date de création   | Série A – 19 novembre 2012<br>Série T5 – 25 janvier 2016<br>Série D – 19 novembre 2012  | Série F – 19 novembre 2012<br>Série FT5 – 25 janvier 2016<br>Série O – 19 novembre 2012 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série T5  | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 0,85 %  | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série FT5   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                              | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres des États-Unis.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis;
- répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché américain;
- a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,

- évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
- tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
- vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres des États-Unis au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
- surveillera et examinera le fonds en permanence;
- peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres non américains;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter

### Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC

à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101;

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 ou de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres américains  |   |                               |
| Date de création   | Série A – 16 mai 2016<br>Série T5 – 16 mai 2016<br>Série D – 16 mai 2016  | Série F – 16 mai 2016<br>Série FT5 – 16 mai 2016<br>Série O – 16 mai 2016 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série T5  | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 0,85 %  | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série FT5   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer une croissance à long terme du capital tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres des États-Unis. Le fonds aura également recours à des instruments dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le fonds investit directement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis.

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Le fonds a recours à des stratégies de placement similaires à celles du Fonds d'actions américaines à faible volatilité QUBE RBC, mais il a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis;
- › répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché américain;
- › a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  - évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs pour choisir les titres,
  - tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines sociétés ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte de mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;

**Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC**

- › vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres des États-Unis au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
- › surveillera et examinera le fonds en permanence;
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres non américains;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change. Le fonds a recours à une couverture contre la fluctuation de la valeur du dollar américain afin de réduire au minimum son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

***Classification du risque de placement***

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice S&P Composite 1500 Total Return Index couvert par rapport au dollar canadien. L'indice S&P Composite 1500 Total Return Index reproduit le rendement du marché boursier des États-Unis qui comprend les actions de sociétés de toutes capitalisations boursières.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

**Fonds d'actions américaines à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC****Politique en matière de distributions**

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés, respectivement, par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant

imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds de valeur d'actions américaines RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres américains  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 10 mars 2014<br>Série D – 10 mars 2014  | Série F – 10 mars 2014<br>Série O – 10 mars 2014           |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,60 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,85 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés américaines dont la valeur est intéressante par rapport à celle de leurs pairs, à leur propre historique d'évaluation et au marché boursier en général tout en offrant des possibilités de croissance à long terme.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › applique une méthode ascendante de sélection des actions afin de repérer les sociétés de qualité qui sont sous-évaluées, selon des critères comme l'actif, le bénéfice et les flux de trésorerie;
- › étudie les statistiques financières de chaque société afin de déterminer si le cours de l'action est inférieur à sa valeur réelle ou aux titres d'autres sociétés semblables;
- › utilise une stratégie de placement axée sur la valeur, misant sur l'achat de titres sous-évalués; par conséquent, le degré de volatilité du fonds devrait être moindre que celui d'un portefeuille d'actions de sociétés axées sur la croissance;

- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › tient compte de macrofacteurs mondiaux, comme le rythme et la qualité de la croissance économique mondiale et les perspectives concernant le cours des marchandises;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir dans des titres à revenu fixe ou des espèces afin de protéger la valeur du capital si la conjoncture du marché l'exige;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds de valeur d'actions américaines RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds indiciel de titres de capitaux propres américains   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 24 janvier 2022<br>Série D – 24 janvier 2022  | Série F – 24 janvier 2022<br>Série O – 5 janvier 2022      |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,09 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,34 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,09 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier des États-Unis généralement reconnu;
- › procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Total Return Index\* (ou son successeur). L'indice S&P 500 Total Return Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui représente le rendement des actions de 500 sociétés à grande capitalisation des États-Unis;

- › investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif (en l'occurrence, le iShares Core S&P 500 Index ETF). Le iShares Core S&P 500 Index ETF vise à procurer une croissance du capital à long terme par la reproduction, dans la mesure du possible, du rendement de l'indice S&P 500 Total Return Index, déduction faite des frais. Les parts du iShares Core S&P 500 Index ETF sont achetées en dollars américains; les épargnants sont donc exposés au risque de change. Le rendement du fonds est composé d'une combinaison du rendement du marché américain et du rendement du change (c'est-à-dire le comportement du dollar américain par rapport au dollar canadien);
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

\* Tous les droits relatifs à l'indice « S&P 500 Total Return Index » appartiennent à S&P. Standard and Poor's<sup>MD</sup> et S&P<sup>MD</sup> sont des marques de commerce déposées de S&P et TSX est une marque de commerce de TSX inc. S&P, TSX et leurs concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

### Fonds FNB indiciel d'actions américaines RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque lié au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché des titres de capitaux propres.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également s'exposer directement à ces risques.

Un placement dans le fonds peut également entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 87 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la reproduction de l'indice;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Si la proportion que représentent les titres d'une société dans un indice donné augmente, toute augmentation ou diminution de la valeur de ceux-ci aura une incidence plus marquée sur la valeur liquidative d'un fonds et sur son rendement global. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur, ce facteur de risque étant décrit à la page 92.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice S&P 500 Total Return Index. L'indice S&P 500 Total Return Index reproduit le rendement des actions des 500 sociétés des États-Unis affichant la plus importante capitalisation boursière. Le rendement de l'indice est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |
|---|---|--|
| Type de fonds   | Fonds indiciel de titres de capitaux propres américains   |  |
| Date de création  | Série A – 24 janvier 2022<br>Série DZ <sup>1,2</sup> – 13 octobre 1998  | Série F – 4 juillet 2016<br>Série O – 29 avril 2019        |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,09 %   |
|   | Série DZ  | 0,50 %   |
|   | Série F   | 0,09 %   |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup> |
|   |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,05 %   |
|   |   | 0,02 %   |
| <p><sup>1</sup> Depuis le 21 janvier 2022, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de cette série du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de cette série du fonds le 21 janvier 2022 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Avant de changer de désignation, le 24 janvier 2022, les parts de cette série s'appelaient les « parts de série A ».</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier des États-Unis généralement reconnu;
- › procurer une croissance à long terme du capital, tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif. Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de couvrir son exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Total Return Hedged 100% to CAD Index\* (ou son successeur). L'indice S&P 500 Total Return Hedged 100% to CAD Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui représente le rendement des actions de 500 sociétés à grande capitalisation des États-Unis. Le rendement de l'indice est fondé sur le rendement du marché boursier des États-Unis et ne tient pas compte de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien;
- › investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif (en l'occurrence, le iShares Core S&P 500 Index ETF) et emploie des stratégies visant à réduire au minimum l'incidence sur le fonds de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien. Le fonds peut également investir dans le iShares Core S&P 500 Index ETF (CAD-Hedged). Le iShares Core S&P 500 Index ETF et le iShares Core S&P 500 Index ETF (CAD-Hedged) visent à procurer une croissance du capital à long terme par la reproduction, dans la mesure du possible, du rendement de l'indice S&P 500 Total Return Index, déduction faite des frais, et de l'indice S&P 500 Total Return Hedged to Canadian Dollars Index, déduction faite des frais, respectivement;

\* Tous les droits relatifs à l'indice « S&P 500 Total Return Hedged 100% to CAD Index » appartiennent à S&P. Standard and Poor's<sup>MD</sup> et S&P<sup>MD</sup> sont des marques de commerce déposées de S&P et TSX est une marque de commerce de TSX inc. S&P, TSX et leurs concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

### Fonds FNB indiciel d'actions américaines neutre en devises RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds investira son actif pour accroître son exposition aux titres d'une société selon la proportion que représentent les titres de cette société dans un indice donné, même si cette proportion est supérieure à 10 % de l'indice.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque associé au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché des titres de capitaux propres.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également s'exposer directement à ces risques.

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la reproduction de l'indice;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient un fonds sous-jacent ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient un fonds sous-jacent devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds indiciel américain RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |                         |                               |
|--|---|-------------------------|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds indiciel de titres de capitaux propres américains   |                         |                               |
| Date de création <sup>1</sup>  | Série DZ <sup>2</sup> – 13 octobre 1998<br>Série F – 4 juillet 2016   | Série O – 29 avril 2019 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |                         |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |                         |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b> | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série DZ  | 0,50 %                  | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,09 %                  | 0,10 %                        |
| Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup>  | 0,02 %                  |                               |
| Sous-conseiller en valeurs   | Gestion d'actifs BlackRock Canada Limitée, Toronto (Ontario)  |                         |                               |
| <sup>1</sup> Depuis le 21 janvier 2022, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts du fonds le 21 janvier 2022 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.  |   |                         |                               |
| <sup>2</sup> Avant de changer de désignation, le 24 janvier 2022, les parts de cette série s'appelaient les « parts de série A ».  |   |                         |                               |
| <sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |                         |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier des États-Unis généralement reconnu;
- › procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice S&P 500 Total Return Index\* (ou son successeur). L'indice S&P 500 Total Return Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui représente le rendement des actions de 500 sociétés à grande capitalisation des États-Unis;

- › a recours à une stratégie de placement passive, c'est-à-dire qu'il se concentre sur la diversification et la reproduction des caractéristiques générales de l'indice de référence pertinent;
- › utilise une stratégie de duplication de l'indice visant à reproduire, le plus possible, les titres et leur pondération dans l'indice de référence pertinent;
- › investit directement dans les titres qui composent l'indice de référence pertinent. Les titres des États-Unis sont achetés en dollars américains; les épargnants sont donc exposés au risque de change. Le rendement du fonds est composé d'une combinaison du rendement du marché américain et du rendement du change (c'est-à-dire le comportement du dollar américain par rapport au dollar canadien);
- › rajuste la composition du fonds en fonction des changements apportés à la composition du repère sous-jacent;
- › ne recherche pas un rendement supérieur à celui du marché, mais ne devrait pas non plus en obtenir un tellement plus bas, offrant ainsi un rendement plus constant année après année (par rapport à l'indice de référence);
- › peut investir jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;

\* Tous les droits relatifs à l'indice « S&P 500 Total Return Index » appartiennent à S&P. Standard and Poor's<sup>MD</sup> et S&P<sup>MD</sup> sont des marques de commerce déposées de S&P. S&P et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

### Fonds indiciel américain RBC

- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds investira son actif dans les titres d'une société selon la proportion que représentent les titres de cette société dans un indice donné, même si cette proportion est supérieure à 10 % de l'indice.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque lié au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché des titres de capitaux propres.

Un placement dans le fonds peut également entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 87 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la reproduction de l'indice;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres américains  |  |                               |
| Date de création   | Série A – 29 janvier 2018<br>Série D – 29 janvier 2018  | Série F – 29 janvier 2018<br>Série O – 29 janvier 2018     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,25 %   | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %   | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C., Stamford, Connecticut   |  |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global à long terme, consistant en une croissance du capital et en un revenu à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, y compris des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
- › filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
- › filtre les titres en fonction de facteurs de risque d'ordre financier et de facteurs de risque liés à la gouvernance;
- › peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de la stratégie, comme il est décrit ci-après.

### La stratégie de valeur américaine :

- › choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
  - Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
  - Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
  - Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie de valeur américaine sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

- › ne couvrira pas l'exposition au dollar américain par rapport au dollar canadien;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
- › achète et vend des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

### Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC (Non couvert)

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Les enjeux en matière de gouvernance sont pris en compte à de multiples reprises tout au long du processus de placement. Au moment de délimiter l'univers de placement d'un fonds, le gestionnaire de portefeuille exclut les actions qui affichent de faibles résultats en matière de gouvernance au profit de celles qui affichent des résultats solides en matière de gouvernance. Les enjeux en matière de gouvernance sont également pris en compte au moment de rééquilibrer le portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille a créé son système, ses composantes et ses sources de données de classement exclusif de nature quantitative, qui lui permettent d'évaluer la gouvernance selon des données financières portant sur les difficultés financières, les préoccupations relatives à des clauses restrictives, la constatation des revenus et des frais ainsi que l'évaluation de l'actif et du passif.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG ;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Russell 1000 Value Total Return Net Index. L'indice Russell 1000 Value Total Return Net Index reproduit le rendement d'actions de valeur d'environ 1 000 sociétés à grande capitalisation des États-Unis. Le rendement de l'indice est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres américains  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 4 novembre 1997<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 13 août 2001   | Série I <sup>1</sup> – 1 <sup>er</sup> octobre 2007<br>Série O <sup>2</sup> – 5 septembre 2006 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,25 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|   | Série I   | 0,60 %   | 0,02 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup>                                     | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C., Stamford, Connecticut   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global à long terme, consistant en une croissance du capital et en un revenu à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, y compris des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
- › filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
- › filtre les titres en fonction de facteurs de risque d'ordre financier et de facteurs de risque liés à la gouvernance;
- › peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de la stratégie, comme il est décrit ci-après.

#### La stratégie de valeur américaine :

- › choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
  - Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
  - Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
  - Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

### Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéficiaires de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie de valeur américaine sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
- › achète et vend des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Les enjeux en matière de gouvernance sont pris en compte à de multiples reprises tout au long du processus de placement. Au moment de délimiter l'univers de placement d'un fonds, le gestionnaire de portefeuille exclut les actions qui affichent de faibles résultats en matière de gouvernance au profit de celles qui affichent des résultats solides en matière de gouvernance. Les enjeux en matière de gouvernance sont également pris en compte au moment de rééquilibrer le portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille a créé son système, ses composantes et ses sources de données de classement exclusif de nature quantitative, qui lui permettent d'évaluer la gouvernance selon des données financières portant sur les difficultés financières, les préoccupations relatives à des clauses restrictives, la constatation des revenus et des frais ainsi que l'évaluation de l'actif et du passif.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres de sociétés américaines à moyenne capitalisation  |   |                               |
| Date de création  | Série A – 31 mars 1992<br>Série D – 3 juillet 2007  | Série F – 13 août 2001<br>Série O <sup>1</sup> – 5 septembre 2006 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, RPDB, REEI et RER collectifs et pour les CELI et les CELIAPP.   |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,75 %  | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %  | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %  | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>        | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.<br><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- Procurer une croissance à long terme du capital principalement au moyen de placements dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation et des actions ordinaires équivalentes.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation afin de procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance sur les marchés boursiers.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- choisit les titres dans les différents secteurs d'activité du marché américain;
- choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéficiaire et du flux de trésorerie;

- examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs pour rajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds;
- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 29,6 % et 11,4 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres américains à moyenne capitalisation   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 23 janvier 2006<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 23 janvier 2006<br>Série O – 2 juillet 2010      |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %   | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %   | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital principalement au moyen de placements dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation et des titres assimilables à des actions ordinaires tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à moyenne capitalisation de façon à procurer une ample exposition aux possibilités de croissance économique qu'offre le marché des États-Unis. Le fonds aura également recours à des instruments dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds a recours à des stratégies de placement similaires à celles du Fonds d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC, mais il a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des titres parmi les différents secteurs d'activités du marché des États-Unis;
- › choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant des fluctuations des taux d'intérêt ou des indices boursiers;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;

### Fonds neutre en devises d'actions de croissance de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC

- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets chaque année, en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds                              | Fonds de titres de capitaux propres de sociétés américaines à moyenne capitalisation  |  |
| Date de création                           | Série A – 30 janvier 2012<br>Série D – 30 janvier 2012  | Série F – 30 janvier 2012<br>Série O – 30 janvier 2012     |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,75 %   |
|  | Série D   | 1,00 %   |
|  | Série F   | 0,75 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,10 %   |
|  |   | 0,10 %   |
|  |   | 0,10 %   |
|  |   | 0,10 %   |
|  | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais d'administration à l'égard des parts de série O seront réduits comme suit :   |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  | Série O   | 0,02 %   |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

➤ Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à moyenne capitalisation qui sont considérées comme sous-évaluées afin de procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance sur les marchés boursiers.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- choisit les titres dans les différents secteurs d'activité du marché américain;
- choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéficiaire et du flux de trésorerie;

- examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

### Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à moyenne capitalisation RBC

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs pour rajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 51,7 % et 17,9 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres de sociétés américaines à petite capitalisation   |  |
| Date de création   | Série A – 30 janvier 2012<br>Série D – 30 janvier 2012  | Série F – 30 janvier 2012<br>Série O – 30 janvier 2012     |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,75 %   |
|  | Série D   | 1,00 %   |
|  | Série F   | 0,75 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
|  | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais d'administration à l'égard des parts de série O seront réduits comme suit :   |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  | Série O   | 0,02 %   |
| Sous-conseiller en valeurs   | RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis, Minnesota   |  |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à petite capitalisation afin de procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance sur les marchés boursiers.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les titres dans les différents secteurs d'activité du marché américain;
- › choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéficiaire et du flux de trésorerie;

- › choisit des sociétés ayant des facteurs d'affaires fondamentaux à long terme supérieurs, dont un produit ou un service éprouvé, une domination du marché, un avantage concurrentiel durable et une bonne santé financière;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite capitalisation RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs pour rajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds d'actions américaines RBC détenait environ 12,0 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres de sociétés américaines à petite capitalisation   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 14 septembre 2015<br>Série D – 14 septembre 2015  | Série F – 14 septembre 2015<br>Série O – 14 septembre 2015 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %   | 0,10 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %   | 0,10 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis, Minnesota   |  |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis à petite capitalisation qui sont considérées comme sous-évaluées afin de procurer aux épargnants une ample exposition aux possibilités de croissance sur les marchés boursiers.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les titres dans les différents secteurs d'activité du marché américain;
- › choisit des sociétés en fonction de la solidité de l'équipe de direction, de l'existence de modèles d'entreprise ciblés et du potentiel de croissance future du bénéfice et du flux de trésorerie;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;

- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › permet de recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › permet de conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à petite capitalisation RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice Russell 2000 Value Index. L'indice Russell 2000 Value Index reproduit le rendement des actions de 2 000 sociétés à petite capitalisation des États-Unis. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres américains  |  |
| Date de création   | Série A – 4 novembre 1997<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 13 août 2001<br>Série O – 1 <sup>er</sup> janvier 2008 |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  |
|  | Série A   | 1,25 %   |
|  | Série D   | 1,00 %   |
|  | Série F   | 0,75 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>       |
| <b>Frais d'administration</b>  |   | 0,10 %   |
|  |   | 0,10 %   |
|  |   | 0,10 %   |
|  |   | 0,02 %   |
| Sous-conseiller en valeurs   | O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C., Stamford, Connecticut   |  |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, y compris des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
- › filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
- › filtre les titres en fonction de facteurs de risque d'ordre financier et de facteurs de risque liés à la gouvernance;
- › investit principalement dans des actions de sociétés à petite capitalisation des États-Unis;
- › peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de chaque stratégie, comme il est décrit ci-après.

### La stratégie de croissance américaine :

- › choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
  - Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
  - Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
  - Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie de croissance américaine sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;

### Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC

- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
- › achète et vend des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Les enjeux en matière de gouvernance sont pris en compte à de multiples reprises tout au long du processus de placement. Au moment de délimiter l'univers de placement d'un fonds, le gestionnaire de portefeuille exclut les actions qui affichent de faibles résultats en matière de gouvernance au profit de celles qui affichent des résultats solides en matière de gouvernance. Les enjeux en matière de gouvernance sont également pris en compte au moment de rééquilibrer le portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille a créé son système, ses composantes et ses sources de données de classement exclusif de nature quantitative, qui lui permettent d'évaluer la gouvernance selon des données financières portant sur les difficultés financières, les préoccupations relatives à des clauses restrictives, la constatation des revenus et des frais ainsi que l'évaluation de l'actif et du passif.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |
|---|---|--|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres américains  |  |
| Date de création  | Série A – 14 janvier 2008<br>Série D – 14 janvier 2008  | Série F – 14 janvier 2008<br>Série O – 28 juin 2018        |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,85 %   |
|   | Série D   | 1,10 %   |
|   | Série F   | 0,85 %   |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
| <b>Frais d'administration</b>   |   | 0,10 %<br>0,10 %<br>0,10 %<br>0,02 %                       |
| Sous-conseiller en valeurs  | O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C., Stamford, Connecticut   |  |
| <small><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</small> |   |  |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis au moyen de l'Indexation Stratégique®, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, y compris des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
- › filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
- › filtre les titres en fonction de facteurs de risque d'ordre financier et de facteurs de risque liés à la gouvernance;
- › investit principalement dans des actions de sociétés de petite à moyenne capitalisation des États-Unis;
- › peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de chaque stratégie, comme il est décrit ci-après.

### La stratégie de croissance américaine II :

- › choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
  - Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
  - Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
  - Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie de croissance américaine II sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;

### Fonds de croissance américain O'Shaughnessy RBC II

- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
- › achète et vend des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Les enjeux en matière de gouvernance sont pris en compte à de multiples reprises tout au long du processus de placement. Au moment de délimiter l'univers de placement d'un fonds, le gestionnaire de portefeuille exclut les actions qui affichent de faibles résultats en matière de gouvernance au profit de celles qui affichent des résultats solides en matière de gouvernance. Les enjeux en matière de gouvernance sont également pris en compte au moment de rééquilibrer le portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille a créé son système, ses composantes et ses sources de données de classement exclusif de nature quantitative, qui lui permettent d'évaluer la gouvernance selon des données financières portant sur les difficultés financières, les préoccupations relatives à des clauses restrictives, la constatation des revenus et des frais ainsi que l'évaluation de l'actif et du passif.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de sciences et de technologie   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 31 juillet 1995<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 13 août 2001<br>Série O – 22 mars 2021           |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,75 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

➤ Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés des États-Unis qui exercent leurs activités dans les secteurs des sciences biologiques et de la technologie et devraient profiter des progrès scientifiques et technologiques.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Dans le domaine des sciences biologiques, les placements sont effectués notamment dans les secteurs de la biotechnologie, des appareils et des services médicaux, des produits pharmaceutiques et des instruments médicaux. Dans le domaine de la technologie, les placements sont effectués notamment dans les secteurs de l'informatique, des composants et des systèmes électroniques, de l'infrastructure Internet, des télécommunications, du traitement de données et des logiciels. Le fonds peut également investir dans des titres de sociétés comparables autres qu'américaines.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- utilise un style d'investissement ascendant, selon lequel il choisit des sociétés qui sont dotées d'une solide équipe de direction et de modèles d'entreprise ciblés et qui possèdent un avantage concurrentiel;
- cherche à repérer les technologies de pointe protégées par des droits de propriété intellectuelle;
- examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- surveille et évalue de façon suivie les sociétés afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- diversifie les placements en investissant dans plusieurs secteurs d'activité afin de réduire le risque;
- rajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans les groupes de technologie et de sciences biologiques en fonction de l'évolution des perspectives de chaque groupe;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;

### Fonds de sciences biologiques et de technologie RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation, bien que ce risque soit réduit par la diversification qui résulte de la répartition des placements entre le secteur de la technologie et celui des sciences biologiques;
- › un risque associé à l'environnement, à l'éthique sociale et à la gouvernance (ESG);
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce fonds, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires de Microsoft Corp., de NVIDIA Corporation et d'Apple Inc. Le pourcentage maximum de l'actif net du fonds, selon sa valeur sur le marché, investi dans Microsoft Corp., NVIDIA Corporation et Apple Inc. n'a jamais dépassé 11,8 %, 11,3 % et 10,8 %, respectivement. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur, ce facteur de risque étant décrit à la page 92.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds international de croissance de dividendes RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |  |   |                               |
|--|--|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres internationaux   |   |                               |
| Date de création   | Série A – 25 janvier 2016<br>Série T5 – 25 janvier 2016<br>Série D – 25 janvier 2016   | Série F – 6 novembre 2006<br>Série FT5 – 25 janvier 2016<br>Série O – 26 octobre 2009 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.                |   |                               |
|  | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A  | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série T5   | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série D  | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|  | Série F  | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série FT5  | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                            | 0,02 %                        |
| Sous-conseillers en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (pour le volet titres européens du fonds)<br>RBC Global Asset Management (Asia) Limited, Hong Kong, Chine (pour le volet titres asiatiques du fonds) |   |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |  |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**
**Objectifs de placement**

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans un portefeuille de titres de capitaux propres de grandes entreprises situées dans des pays en voie de développement à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds investit dans différentes régions en Europe, en Australasie et en Extrême-Orient.

Le fonds vise à investir dans les meilleures idées de placement dans un éventail de secteurs d'activité.

Le choix des titres s'effectue selon un processus méthodique d'évaluation qualitative des entreprises et d'évaluations quantitatives.

Les sociétés sont choisies selon des caractéristiques clés, dont les suivantes :

- › capacité à faire croître leurs dividendes au fil du temps;
- › avantages concurrentiels durables et dynamisme attrayant du secteur;
- › croissance à long terme supérieure en raison de leur forte position concurrentielle;
- › rentabilité élevée et durable;
- › saine situation financière;
- › équipe de direction, gouvernance et communication avec les actionnaires exemplaires;
- › politique de versement de dividendes durable, cohérente et attrayante;
- › valeur relative intéressante.

Le fonds investit dans une liste de sociétés ciblées, mais diversifiera ses placements entre différents secteurs.

Le fonds se concentrera sur les titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais investira également dans de plus petites sociétés.

Le risque général rattaché au portefeuille est géré au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres contenus dans l'indice de référence.

Le fonds peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe.

### Fonds international de croissance de dividendes RBC

Le fonds peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère.

Le gestionnaire de portefeuille intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

Le fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change.

Le fonds peut également avoir recours à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps comme substituts de placements directs. Le fonds peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outils de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fond pourrait entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 87 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds équilibré de croissance et de revenu RBC détenait environ 42,9 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 ou de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

### Fonds international de croissance de dividendes RBC

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds d'actions internationales RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |  |   |                               |
|---|--|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres internationaux   |   |                               |
| Date de création  | Série A – 11 janvier 1993<br>Série T5 – 27 février 2017<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 13 août 2001  | Série FT5 – 27 février 2017<br>Série O – 1 <sup>er</sup> janvier 2008<br>Série FNB (Cboe CA : RINT) – 8 mars 2023 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.                |   |                               |
|   | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A  | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série T5   | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série D  | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|   | Série F  | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série FT5  | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>  | 0,02 %                        |
|   | Série FNB  | 0,75 %  | 0,15 %                        |
| Sous-conseillers en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (pour le volet titres européens du fonds)<br>RBC Global Asset Management (Asia) Limited, Hong Kong, Chine (pour le volet titres asiatiques du fonds) |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |  |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le fonds permet de prendre part à des économies dont les cycles et les occasions de croissance sont différents de ceux du marché nord-américain.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › évalue les perspectives économiques de régions à l'extérieur de l'Amérique du Nord, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- › met l'accent sur les perspectives des secteurs et thèmes relativement aux régions d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient;
- › diversifie les placements du fonds par secteur d'activité dans les régions pour aider à réduire le risque;
- › emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
- › sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du portefeuille;
- › communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;

### Fonds d'actions internationales RBC

- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et parts de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG ;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;

- › un risque que le cours des parts de série FNB diffère de leur valeur liquidative;
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif pour les parts de série FNB;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

#### *Parts d'un fonds commun de placement*

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries d'OPC, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre

### Fonds d'actions internationales RBC

d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

#### *Parts de série FNB*

Pour les parts de série FNB, le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, en espèces annuellement en décembre. **Le fonds prévoit distribuer les gains en capital nets annuellement en décembre, lesquels pourraient, à notre discrétion, être versés en espèces ou réinvestis automatiquement dans des parts de série FNB supplémentaires du fonds à un prix égal à la valeur liquidative par part de série FNB du fonds.** Dans le cas d'un réinvestissement, les parts de série FNB seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts de série FNB en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts de série FNB en circulation avant la distribution.



**Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |  |  |                               |
|--|--|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres internationaux   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 28 avril 2014<br>Série D – 28 avril 2014   | Série F – 28 avril 2014<br>Série O – 28 avril 2014         |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.                |  |                               |
|  | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A  | 1,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série D  | 1,00 %   | 0,15 %                        |
|  | Série F  | 0,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseillers en valeurs <sup>2</sup>   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (pour le volet titres européens du fonds)<br>RBC Global Asset Management (Asia) Limited, Hong Kong, Chine (pour le volet titres asiatiques du fonds) |  |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |  |  |                               |
| <sup>2</sup> Les sous-conseillers en valeurs sont des sous-conseillers du Fonds d'actions internationales RBC, fonds sous-jacent du fonds, comme il est décrit ci-après à la rubrique « Stratégies de placement ».   |  |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents ») en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres de capitaux propres de sociétés situées à l'extérieur de l'Amérique du Nord tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre les devises et le dollar canadien. Le fonds vise à procurer une exposition aux marchés économiques qui offrent des cycles commerciaux et des occasions de croissance qui sont différents de ceux des marchés nord-américains.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds investit son actif principalement dans des parts du Fonds d'actions internationales RBC, dont les sous-conseillers en valeurs sont RBC Global Asset Management (UK) Limited (pour le volet titres européens du fonds) et RBC Global Asset Management (Asia) Limited (pour le volet titres asiatiques du fonds), ou dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Le fonds a également recours à une stratégie permettant de réduire les incidences sur le fonds de la fluctuation des taux de change des devises par rapport au dollar canadien.

Le processus de placement de chaque fonds sous-jacent est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › évalue les perspectives économiques de régions à l'extérieur de l'Amérique du Nord, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- › met l'accent sur les perspectives des secteurs et thèmes relativement aux régions d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient;
- › diversifie les placements du fonds par secteur d'activité dans les régions pour aider à réduire le risque;
- › emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
- › sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du portefeuille;
- › communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC

› peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Pour réduire au minimum les incidences sur le fonds de la fluctuation des taux de change des devises par rapport au dollar canadien, le gestionnaire de portefeuille :

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire au minimum l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds est directement tributaire du rendement du ou des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du ou des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du ou des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds peut également s'exposer à certains de ces risques lui-même. Le ou les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Ces risques sont expliqués plus en détail à partir de la page 87.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre des devises et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition à des devises.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport à des devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détiennent le ou les fonds sous-jacents ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détiennent le ou les fonds sous-jacents devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur de devises par rapport au dollar canadien.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets chaque année, en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds  | Fonds indiciel de titres de capitaux propres internationaux   |  |
| Date de création   | Série A – 24 janvier 2022<br>Série DZ <sup>1,2</sup> – 13 octobre 1998  | Série F – 4 juillet 2016<br>Série O – 29 avril 2019        |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,20 %   |
|  | Série DZ  | 0,50 %   |
|  | Série F   | 0,20 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup> |
|  |   | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,05 %   |
|  |   | 0,02 %   |
| <p><sup>1</sup> Depuis le 21 janvier 2022, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de cette série de parts du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de cette série du fonds le 21 janvier 2022 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Avant de changer de désignation, le 24 janvier 2022, les parts de cette série s'appelaient les « parts de série A ».</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier international généralement reconnu;
- › procurer une croissance à long terme du capital, tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif. Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés afin de couvrir son exposition à la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice MSCI EAFE IMI Hedged 100% to CAD Index\* (ou son successeur). L'indice MSCI EAFE IMI Hedged 100% to CAD Index est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui représente le rendement après impôt des titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation des marchés développés, sauf les États-Unis et le Canada. Le rendement de l'indice est fondé sur le rendement des marchés boursiers étrangers et ne tient pas compte de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien;
- › investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif (en l'occurrence, le iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF (CAD-Hedged)) et emploie des stratégies visant à réduire au minimum l'incidence sur le fonds de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien. Le fonds peut également investir dans le iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF. Le iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF (CAD-Hedged) et le iShares Core MSCI EAFE IMI Index ETF visent à procurer une croissance du capital à long terme par la reproduction, dans la mesure du possible, du rendement de l'indice MSCI EAFE Investable Market Index, déduction faite des frais, et de l'indice MSCI EAFE IMI Hedged 100% to CAD Index, déduction faite des frais, respectivement;

\* Tous les droits relatifs à l'indice « MSCI EAFE IMI Hedged 100% to CAD Index » appartiennent à MSCI. MSCI, les membres de son groupe et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

### Fonds FNB indiciel d'actions internationales neutre en devises RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds investira son actif pour accroître son exposition aux titres d'une société selon la proportion que représentent les titres de cette société dans un indice donné, même si cette proportion est supérieure à 10 % de l'indice.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque associé au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché des titres de capitaux propres.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également s'exposer directement à ces risques.

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la reproduction de l'indice;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre des devises le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition aux devises.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient un fonds sous-jacent ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient un fonds sous-jacent devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres internationaux  |   |                               |
| Date de création   | Série A – 17 janvier 2005<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 17 janvier 2005  | Série I <sup>1</sup> – 17 avril 2007<br>Série O <sup>2</sup> – 5 septembre 2006 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,85 %  | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,10 %  | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,85 %  | 0,15 %                        |
|  | Série I   | 0,75 %  | 0,02 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup>                      | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C., Stamford, Connecticut   |   |                               |
| <sup>1</sup> Depuis le 30 juin 2016, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 30 juin 2016 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.<br><sup>2</sup> Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.<br><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global à long terme, consistant en une croissance du capital et en un revenu à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies à l'extérieur de l'Amérique du Nord au moyen de l'Indexation Stratégique<sup>®</sup>, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, notamment des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
- › filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;

- › filtre les titres en fonction de facteurs de risque d'ordre financier et de facteurs de risque liés à la gouvernance;
- › peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de chaque stratégie, comme il est décrit ci-après.

#### La stratégie internationale :

- › choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
  - Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
  - Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
  - Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie internationale sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

Une exposition à un pays et à un secteur d'activité découle du choix de titres. Ainsi, le fonds pourrait être passablement sous-pondéré ou surpondéré dans certains pays ou secteurs d'activité en fonction de leurs indices mondiaux appropriés.

### Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC

- › consiste à investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin de réduire la complexité des opérations transfrontalières;
- › permet au fonds, afin de limiter les frais d'opérations, de recourir à des parts indicielles et à des instruments dérivés, comme des contrats à terme standardisés, à d'autres fins que de couverture afin de maintenir des positions sur le marché boursier à court terme;
- › ne permettra pas la couverture de l'exposition aux monnaies étrangères par rapport au dollar canadien;
- › permet de conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
- › consiste à acheter et vendre des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Les enjeux en matière de gouvernance sont pris en compte à de multiples reprises tout au long du processus de placement. Au moment de délimiter l'univers de placement d'un fonds, le gestionnaire de portefeuille exclut les actions qui affichent de faibles résultats en matière de gouvernance au profit de celles qui affichent des résultats solides en matière de gouvernance. Les enjeux en matière de gouvernance sont également pris en compte au moment de rééquilibrer le portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille a créé son système, ses composantes et ses sources de données de classement exclusif de nature quantitative, qui lui permettent d'évaluer la gouvernance selon des données financières portant sur les difficultés financières, les préoccupations relatives à des clauses restrictives, la constatation des revenus et des frais ainsi que l'évaluation de l'actif et du passif.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Le fonds entend respecter sa stratégie de placement malgré tout fait nouveau défavorable relatif à un émetteur, à un secteur d'activité, à l'économie ou au marché boursier en général. Le fonds pourrait ainsi subir des pertes considérables, puisqu'une situation défavorable susceptible d'influer sur le cours d'une action pourrait se produire et empirer au cours de l'exercice.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions européennes RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres européens   |   |                               |
| Date de création  | Série A – 31 juillet 1987<br>Série T5 – 27 février 2017<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 13 août 2001<br>Série FT5 – 27 février 2017<br>Série O – 1 <sup>er</sup> janvier 2008 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série T5  | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série FT5   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                                      | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes. Il permet de profiter des possibilités de croissance de l'économie européenne ainsi que des avantages d'une diversification à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Le fonds peut également investir dans des titres d'emprunt de grande qualité émis ou garantis par des gouvernements européens et d'autres pays ou organismes internationaux.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › évalue les perspectives économiques en Europe, notamment la croissance prévue, les évaluations boursières et les tendances économiques;
- › met l'accent sur les perspectives des secteurs et des thèmes européens;

- › diversifie les placements en investissant dans plusieurs secteurs d'activité dans la région afin de réduire le risque;
- › emploie diverses méthodes d'évaluation pour déterminer le cours de l'action;
- › choisit des actions en fonction de la valeur intrinsèque de chaque entreprise, de critères relatifs à la liquidité et du risque global associé au portefeuille;
- › communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

### Fonds d'actions européennes RBC

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et parts de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille prudence sélect RBC, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 33,1 %, 31,9 % et 11,1 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces.

Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.



**Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres de sociétés européennes à moyenne capitalisation  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 26 septembre 2016<br>Série D – 26 septembre 2016  | Série F – 26 septembre 2016<br>Série O – 30 juin 2016      |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,75 %   | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés européennes à moyenne capitalisation. Il permet de profiter des possibilités de croissance de l'économie européenne ainsi que des avantages d'une diversification à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › évalue les perspectives économiques en Europe, notamment la croissance prévue, les évaluations boursières et les tendances économiques;
- › met l'accent sur les perspectives des secteurs et des thèmes européens;
- › diversifie les placements en investissant dans plusieurs secteurs d'activité dans la région afin de réduire le risque;

- › choisit les sociétés affichant des taux de croissance supérieurs à la moyenne, un dynamisme d'exploitation solide et soutenu et un potentiel de croissance future de leur évaluation, de leurs bénéfices et de leurs flux de trésorerie;
- › emploie diverses méthodes d'évaluation pour déterminer le cours de l'action;
- › choisit des actions en fonction de la valeur intrinsèque de chaque entreprise, de critères relatifs à la liquidité et du risque global associé au portefeuille;
- › communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
- › mise sur les sociétés à moyenne capitalisation, mais peut également investir dans des sociétés à petite capitalisation;
- › peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 58,3 % et 26,7 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Europe Mid-Cap Net Index. L'indice MSCI Europe Mid-Cap Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à moyenne capitalisation des pays de marchés développés d'Europe. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions asiatiques RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres asiatiques  |  |                               |
| Date de création <sup>1</sup>   | Série A – 28 juin 2002<br>Série D – 3 juillet 2007  | Série F – 28 juin 2002<br>Série O – 1 <sup>er</sup> janvier 2008 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,75 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>       | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs <sup>3</sup>   | RBC Global Asset Management (Asia) Limited, Hong Kong, Chine  |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Le fonds a modifié ses objectifs de placement et a fusionné avec le Fonds d'actions japonaises Royal le 28 juin 2002. Étant donné qu'il s'agissait de changements importants, le fonds dans sa forme actuelle a été créé à ce moment-là.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> <p><sup>3</sup> Le sous-conseiller en valeurs est le sous-conseiller du Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC et du Fonds d'actions japonaises RBC, fonds sous-jacents du fonds, comme il est détaillé davantage ci-après à la rubrique « Stratégies de placement ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies ou ayant des intérêts commerciaux principaux dans des marchés d'Asie, comme le Japon, Hong Kong, la Corée du Sud, la Chine, Taiwan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Singapour, l'Inde, la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et l'Indonésie, directement ou indirectement, au moyen de placements dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Il est prévu que le fonds investira jusqu'à 100 % de son actif net dans d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (chacun, un « fonds sous-jacent »).

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents au sein de la famille de fonds RBC ou de fonds PH&N, y compris le Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC et le Fonds d'actions japonaises RBC, en fonction de la capacité du fonds sous-jacent à aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
- › choisit les fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille :
  - évalue les perspectives économiques en Asie, notamment la croissance prévue, les évaluations boursières et les tendances économiques;
  - met l'accent sur les perspectives des secteurs et des thèmes asiatiques;
  - diversifie les placements en investissant dans plusieurs secteurs d'activité dans la région afin de réduire le risque;
  - surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
  - communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;

### Fonds d'actions asiatiques RBC

- › un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98.
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds communs de placement différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds dépend directement du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont assujettis notamment aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;

**Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres asiatiques  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 10 mars 2014<br>Série D – 10 mars 2014  | Série F – 10 mars 2014<br>Série O – 10 mars 2014           |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,85 %   | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,10 %   | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,85 %   | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (Asia) Limited, Hong Kong, Chine  |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

➤ Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies ou ayant des intérêts commerciaux principaux dans des marchés d'Asie, comme Hong Kong, la Corée du Sud, la Chine, Taïwan, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Singapour, l'Inde, la Malaisie, la Thaïlande, les Philippines et l'Indonésie. Le fonds n'investit pas au Japon.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- évalue les perspectives économiques en Asie, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- met l'accent sur les perspectives des secteurs et les thèmes asiatiques;
- diversifie les placements du fonds par secteur d'activité dans la région pour aider à réduire le risque;

- surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elle évolue;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;

### Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC

- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé aux instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 32,6 %, 30,8 % et 12,4 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions chinoises RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'actions de la Chine élargie   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 27 avril 2020<br>Série D – 27 avril 2020  | Série F – 27 avril 2020<br>Série O – 27 avril 2020         |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,85 %   | 0,20 %                        |
|   | Série D   | 1,10 %   | 0,20 %                        |
|   | Série F   | 0,85 %   | 0,20 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,20 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (Asia) Limited, Hong Kong, Chine  |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

➤ Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés chinoises.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds investit dans un nombre de titres davantage concentré.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- évalue les perspectives économiques de la Chine et de marchés pertinents, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- investit dans des titres de capitaux propres cotés en Chine, ainsi que dans d'autres territoires où des titres de sociétés chinoises sont inscrits à la cote, dont Hong Kong, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne;

- peut investir dans des actions-A (dans le cadre du programme Shanghai-Hong Kong Stock Connect), des actions-B, des actions-H (inscrites sur le marché de Hong Kong) et des certificats américains d'actions étrangères;
- met l'accent sur les perspectives de secteurs et de thèmes différents;
- diversifie les placements du fonds par secteur d'activité pour aider à réduire le risque;
- surveille et étudie régulièrement les sociétés pour déceler les meilleures valeurs relatives;
- communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elles évolue;
- peut investir dans des sociétés de petite, moyenne et grande capitalisations;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;

### Fonds d'actions chinoises RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé aux placements en Chine;
- › un risque associé aux placements à Hong Kong;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux investisseurs institutionnels étrangers qualifiés;
- › un risque associé à Stock Connect;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 73,0 % et 19,1 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce fonds, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires de Tencent Holdings Ltd. et d'Alibaba Group Holdings Ltd. Le pourcentage maximum de l'actif net du fonds, selon sa valeur sur le marché, investi dans Tencent Holdings Ltd. et Alibaba Group Holdings Ltd. n'a jamais dépassé 10,5 % et 10,1 %. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur, ce facteur de risque étant décrit à la page 92.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI China Index (Net). Cet indice reproduit le rendement après impôt de titres de sociétés à grande et moyenne capitalisation parmi les actions de catégorie H, de catégorie B, de catégorie « Red chips », de catégorie « P chips » et les titres étrangers, comme les certificats américains d'actions étrangères.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Le fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Fonds d'actions japonaises RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |
|---|---|--|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres asiatiques  |  |
| Date de création  | Série A – 10 mars 2014<br>Série D – 10 mars 2014  | Série F – 10 mars 2014<br>Série O – 10 mars 2014           |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|   | Série A   | 1,85 %   |
|   | Série D   | 1,10 %   |
|   | Série F   | 0,85 %   |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> |
| <b>Frais d'administration</b>   |   | 0,15 %<br>0,15 %<br>0,15 %<br>0,02 %                       |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (Asia) Limited, Hong Kong, Chine  |  |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

➤ Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés japonaises.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- évalue les perspectives économiques au Japon, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- met l'accent sur les perspectives de différents secteurs et thèmes asiatiques;
- diversifie les placements du fonds par secteur d'activité pour aider à réduire le risque;
- surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- communique régulièrement avec les sociétés pour comprendre le contexte concurrentiel au sein duquel chacune d'entre elle évolue;

- peut investir dans des sociétés à grande, à moyenne et à petite capitalisation;
- peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds d'actions japonaises RBC

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé aux instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 43,3 %, 23,3 % et 15,6 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions de marchés émergents  |  |                               |
| Date de création   | Série A – 26 septembre 2016<br>Série D – 26 septembre 2016  | Série F – 26 septembre 2016<br>Série O – 26 septembre 2016 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série D   | 1,10 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,85 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs <sup>2</sup>  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |
| <sup>2</sup> Le sous-conseiller en valeurs est le sous-conseiller du Fonds de dividendes de marchés émergents RBC, du Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC, du Fonds d'actions de marchés émergents RBC, du Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC et du Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC, fonds sous-jacents du fonds, comme il est indiqué ci-après à la rubrique « Stratégies de placement ».   |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les organismes de placement collectif qui investissent dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Il est prévu que le fonds investira jusqu'à 100 % de son actif net dans les parts des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit les fonds sous-jacents au sein de la famille de fonds RBC ou de fonds PH&N misant sur les titres de capitaux propres de marchés émergents, dont le Fonds de dividendes de marchés émergents RBC, le Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC, le Fonds d'actions de marchés émergents RBC, le Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC, le Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC et le Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC, dont le sous-conseiller est RBC Global Asset Management (UK) Limited. Le fonds n'investira dans des parts d'autres fonds sous-jacents qu'en fonction de la capacité du fonds sous-jacent à aider le fonds à atteindre ses objectifs de placement prévus;
- › choisit les fonds sous-jacents à l'égard desquels le gestionnaire de portefeuille :
  - choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés situés dans des marchés émergents ou y faisant affaire,
  - évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques,
  - diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque,
  - emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions,

### Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC

- sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les rendements en dividendes, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds,
- › un fonds sous-jacent géré par RBC GMA ou un membre de son groupe peut intégrer des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Les décisions en matière de répartition et de rééquilibrage à l'égard du fonds ne sont habituellement pas influencées par les caractéristiques ESG d'un fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable » à la page 98;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement qu'il détient dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;

- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds de dividendes de marchés émergents RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'actions de marchés émergents  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 12 août 2013<br>Série D – 12 août 2013<br>Série F – 12 août 2013  | Série O – 10 juin 2013<br>Série FNB (Cboe CA : REMD) – 8 mars 2023 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,85 %   | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,10 %   | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,85 %   | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>         | 0,07 %                        |
|   | Série FNB   | 0,85 %   | 0,15 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Produire un rendement total à long terme composé de revenus de dividende et d'une croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées ou faisant affaire sur des marchés émergents qui produisent un rendement en dividendes supérieur à la moyenne.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés qui produisent un rendement en dividendes supérieur à la moyenne et qui sont situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire;
- › évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;

- › diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;
- › emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
- › sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

### Fonds de dividendes de marchés émergents RBC

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Les stratégies de placement du fonds comportent la négociation active et fréquente de titres en portefeuille. Nous pourrions déroger temporairement aux objectifs de placements fondamentaux du fonds en raison de conditions défavorables du marché, de l'économie, de la politique ou d'autres facteurs. Dans ce cas, nous pourrions, en tant que tactique de défense temporaire, augmenter l'avoir du fonds en liquidités ou en titres du marché monétaire à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille de croissance sélect RBC et le Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC détenaient environ 20,3 %, 15,3 % et 10,9 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque que le cours des parts de série FNB diffère de leur valeur liquidative;
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif pour les parts de série FNB;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

#### *Parts d'un fonds commun de placement*

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour les séries d'OPC, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

#### *Parts de série FNB*

Pour les parts de série FNB, le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, en espèces trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. **Le fonds prévoit distribuer les gains en capital nets annuellement en décembre, lesquels pourraient, à notre discrétion, être versés en espèces ou réinvestis automatiquement dans des parts de série FNB supplémentaires du fonds à un prix égal à la valeur liquidative par part de série FNB du fonds.** Dans le cas d'un réinvestissement, les parts de série FNB seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts de série FNB en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts de série FNB en circulation avant la distribution. RBC GMA pourrait, à l'occasion et à son entière appréciation, déclarer et verser des distributions supplémentaires de son choix à partir du revenu net ou des gains en capital nets réalisés d'un fonds.

**Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'actions de marchés émergents  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 28 février 2022<br>Série D – 28 février 2022  | Série F – 28 février 2022<br>Série O <sup>1</sup> – 30 juin 2021 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Non admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,85 %   | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,10 %   | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,85 %   | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>       | 0,07 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <sup>1</sup> Avant le 30 juin 2021, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.<br><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

Produire un rendement total à long terme composé de revenus de dividende et d'une croissance du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées ou faisant affaire sur des marchés émergents, à l'exclusion de la Chine, qui produisent un rendement en dividendes supérieur à la moyenne.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés qui produisent un rendement en dividendes supérieur à la moyenne et qui sont situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire;
- › évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- › diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;

- › emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
- › sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

### Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Les stratégies de placement du fonds comportent la négociation active et fréquente de titres en portefeuille. Nous pourrions déroger temporairement aux objectifs de placements fondamentaux du fonds en raison de conditions défavorables du marché, de l'économie, de la politique ou d'autres facteurs. Dans ce cas, nous pourrions, en tant que tactique de défense temporaire, augmenter l'avoir du fonds en liquidités ou en titres du marché monétaire à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, deux investisseurs détenaient environ 69,1 % et 29,6 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Emerging Markets ex-China Net Index. L'indice MSCI Emerging Markets ex-China Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents, à l'exclusion de la Chine. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Fonds d'actions de marchés émergents RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'actions de marchés émergents  |   |                               |
| Date de création  | Série A – 23 décembre 2009<br>Série T5 – 27 février 2017<br>Série D – 23 décembre 2009  | Série F – 23 décembre 2009<br>Série FT5 – 27 février 2017<br>Série O – 23 décembre 2009 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,85 %  | 0,15 %                        |
|   | Série T5  | 1,85 %  | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série FT5   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                              | 0,07 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés situés dans des marchés émergents ou y faisant affaire;
- › évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- › diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;

- › emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
- › sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement ajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

### Fonds d'actions de marchés émergents RBC

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et parts de série FT5 seulement);
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC détenait environ 22,4 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui

devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions de marchés émergents  |  |                               |
| Date de création <sup>1</sup>  | Série A – 27 juin 2023<br>Série D – 27 juin 2023  | Série F – 27 juin 2023<br>Série O – 27 juin 2023           |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Non admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,85 %   | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,10 %   | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,85 %   | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,07 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <sup>1</sup> Il existe une autre série de parts du fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés à la série de parts offerte aux termes du présent prospectus simplifié.   |   |  |                               |
| <sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire, à l'exclusion de la Chine.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés situés dans des marchés émergents ou y faisant affaire, à l'exclusion de la Chine;
- › évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- › diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;

- › emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
- › sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;

### Fonds d'actions de marchés émergents hors Chine RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, Capital Funding Alberta Limited détenait environ 100,0 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement de l'indice MSCI Emerging Markets ex-China Net Index. L'indice MSCI Emerging Markets ex-China Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation de pays de marchés émergents, à l'exclusion de la Chine. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces.

**Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'actions de marchés émergents  |   |                               |
| Date de création  | Série A – 21 octobre 2019<br>Série T5 – 21 octobre 2019<br>Série D – 21 octobre 2019  | Série F – 21 octobre 2019<br>Série FT5 – 21 octobre 2019<br>Série O – 21 octobre 2019 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,85 %  | 0,15 %                        |
|   | Série T5  | 1,85 %  | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,10 %  | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,85 %  | 0,15 %                        |
|   | Série FT5   | 0,85 %  | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                            | 0,07 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds investit dans un portefeuille davantage concentré en titres.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés situés dans des marchés émergents ou y faisant affaire;
- › évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- › diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;

- › emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
- › sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;

### Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et parts de série FT5 seulement);
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille de croissance sélect RBC, le Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC et le Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC détenaient environ 38,0 %, 22,4 %, 13,0 % et 11,1 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les**

**distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'actions de marchés émergents  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 18 juillet 2022<br>Série D – 18 juillet 2022  | Série F – 18 juillet 2022<br>Série O – 19 avril 2021       |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Non admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,85 %   | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,10 %   | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,85 %   | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,07 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› L'objectif du fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou qui y sont actives;
- › répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité des marchés émergents;
- › a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur les marchés émergents,
  - évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,

– tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines sociétés ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;

- › vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres de marchés émergents au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ces marchés) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
- › surveillera et examinera le fonds en permanence;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;

### Fonds d'actions de marchés émergents à faible volatilité QUBE RBC

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, un investisseur détenait environ 99,3 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Emerging Markets Minimum Volatility Index (Net). Cet indice reproduit le rendement après impôt d'une stratégie à variation minimale appliquée aux actions de sociétés de pays émergents à grande et moyenne capitalisation qui composent l'indice MSCI Emerging Markets Index. Par le passé, cette stratégie a permis d'obtenir une volatilité inférieure à celle de l'indice MSCI Emerging Markets Index. Le rendement des indices est indiqué en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.



**Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds indiciel d'actions de marchés émergents   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 24 janvier 2022<br>Série D – 24 janvier 2022  | Série F – 24 janvier 2022<br>Série O – 5 janvier 2022      |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,25 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,50 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,25 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier des marchés émergents généralement reconnu.
- Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice MSCI Emerging Markets Investable Market Net Index\* (ou son successeur). L'indice MSCI Emerging Markets Investable Market Net Index est conçu pour reproduire le rendement après impôt des sociétés à grande, à moyenne et à petite capitalisation issues de plus de 25 pays de marchés émergents partout dans le monde;

- investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif (en l'occurrence, le iShares Core MSCI Emerging Markets ETF). Le iShares Core MSCI Emerging Markets ETF vise à procurer une croissance à long terme du capital en reproduisant, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice MSCI Emerging Markets Investable Market Net Index, déduction faite des frais. Les parts du iShares Core MSCI Emerging Markets ETF sont achetées en dollars américains; les épargnants sont donc exposés au risque de change. Le rendement du fonds est composé d'une combinaison du rendement des marchés émergents et du rendement du change (c'est-à-dire le comportement du dollar américain par rapport au dollar canadien);
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

\* Tous les droits rattachés à l'indice MSCI Emerging Markets Investable Market Net Index sont acquis au profit de MSCI Inc. (« MSCI »). MSCI, les membres de son groupe et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

### Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque lié au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché boursier.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du ou des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du ou des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques lui-même.

Un placement dans le fonds peut également entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 87 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la reproduction de l'indice;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Lorsque la pondération indicielle d'une société donnée augmente, l'effet de toute augmentation ou diminution de la valeur de celle-ci sur la valeur liquidative par part et le rendement global du fonds augmentent. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur, ce facteur de risque étant décrit à la page 92.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Emerging Markets Investable Market Net Index. L'indice MSCI Emerging Markets Investable Market Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés de petites, de moyenne et de grande capitalisation situées dans des pays de marchés émergents. Le rendement de l'indice est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'actions de marchés émergents  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 12 août 2013<br>Série D – 12 août 2013  | Série F – 12 août 2013<br>Série O – 10 juin 2013           |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,85 %   | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,10 %   | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,85 %   | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,07 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › L'objectif du fonds consiste à procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés à petite capitalisation situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire;
- › évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- › diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;
- › emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;

- › sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du fonds;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille de croissance sélect RBC et le Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC détenaient environ 38,4 %, 26,6 % et 10,8 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds mondial de croissance de dividendes RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds mondial de titres de capitaux propres   |   |                               |
| Date de création <sup>1</sup>   | Série A – 29 décembre 2000<br>Série T5 – 24 septembre 2012<br>Série T8 – 3 juillet 2007<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 13 août 2001<br>Série FT5 – 25 janvier 2016<br>Série FT8 – 28 février 2022<br>Série O <sup>2</sup> – 5 septembre 2006 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série T5  | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série T8  | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série FT5   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série FT8   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup>  | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Depuis le 15 septembre 2021, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts du fonds le 15 septembre 2021 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Avant le 3 juillet 2007, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le gestionnaire de portefeuille est appuyé par son équipe des secteurs mondiaux composée de gestionnaires de portefeuilles et d'analystes-rechercheurs qui se concentrent sur les possibilités de placement sur la scène mondiale. L'équipe analyse les facteurs propres aux sociétés du secteur, fournissant des ressources en recherche mondiale en vue de la sélection des titres.

- › Le fonds cherche à investir dans les meilleurs thèmes de placement qui visent une gamme de secteurs.
- › Le choix des titres s'effectue selon un processus méthodique d'évaluation qualitative des entreprises et d'évaluations quantitatives.
- › Les sociétés sont choisies selon des caractéristiques clés, dont les suivantes :
  - capacité à faire croître leurs dividendes au fil du temps;

### Fonds mondial de croissance de dividendes RBC

- avantages concurrentiels durables et dynamisme attrayant du secteur;
- croissance à long terme supérieure à celle des pairs en raison de leur forte position concurrentielle;
- rentabilité élevée et durable;
- saine situation financière;
- équipe de direction, gouvernance et communication avec les actionnaires exemplaires;
- politique de versement de dividendes durable, cohérente et attrayante;
- valeur relative intéressante.
- › Le fonds investit dans une liste de sociétés ciblées, mais diversifiera ses placements entre différents secteurs.
- › Le fonds se concentrera sur les titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais investira également dans de plus petites sociétés.
- › Le risque général rattaché au portefeuille est géré au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres contenus dans l'indice de référence.
- › Le fonds peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe.
- › Le fonds peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère.
- › Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102.
- › Le gestionnaire de portefeuille intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › Le fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change.
- › Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs.

- › Le fonds peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.
- › Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 34,0 % et 15,1 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries, sauf les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds mondial de croissance de dividendes RBC**

Pour les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5, de la série T8, de la série FT5 et de la série FT8 (qui devrait demeurer à environ 5 % pour la série T5 et la série FT5 et à environ 8 % pour la série T8 et la série FT8), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5, des parts de série T8, des parts de série FT5 et des parts de série FT8. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5, des parts de série T8, des parts de série FT5 et des parts de série FT8, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5, les parts de série T8, les parts de série FT5 et les parts de série FT8 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres mondiaux  |   |                               |
| Date de création <sup>1</sup>  | Série A – 16 mai 2016<br>Série T5 – 16 mai 2016<br>Série D – 16 mai 2016  | Série F – 16 mai 2016<br>Série FT5 – 16 mai 2016<br>Série O – 16 mai 2016 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série T5  | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série FT5   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>                | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |   |                               |
| <sup>1</sup> Depuis le 15 septembre 2021, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts du fonds le 15 septembre 2021 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.  |   |   |                               |
| <sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer une croissance à long terme du capital tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs qui peuvent faire croître leurs dividendes au fil du temps, directement ou indirectement par l'entremise de placements dans d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds aura également recours à des instruments dérivés pour se protéger contre la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport à celle du dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

À l'heure actuelle, le fonds investit directement dans des titres de capitaux propres de sociétés exerçant leurs activités dans différents pays du monde.

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds a recours à des stratégies de placement similaires à celles du Fonds mondial de croissance de dividendes RBC, mais il a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre les devises et le dollar canadien sur le fonds. Le gestionnaire de portefeuille est appuyé par son équipe des secteurs mondiaux composée de gestionnaires de portefeuilles et d'analystes-rechercheurs qui se concentrent sur les possibilités de placement sur la scène mondiale. L'équipe analyse les facteurs propres aux sociétés du secteur, fournissant des ressources en recherche mondiale en vue de la sélection des titres.

- › Le fonds cherche à investir dans les meilleurs thèmes de placement qui visent une gamme de secteurs.
- › Le choix des titres s'effectue selon un processus méthodique d'évaluation qualitative des entreprises et d'évaluations quantitatives.



### Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC

- › Les sociétés sont choisies selon des caractéristiques clés, dont les suivantes :
  - capacité à faire croître leurs dividendes au fil du temps;
  - avantages concurrentiels durables et dynamisme attrayant du secteur;
  - croissance à long terme supérieure à celle des pairs en raison de leur forte position concurrentielle;
  - rentabilité élevée et durable;
  - saine situation financière;
  - équipe de direction, gouvernance et communication avec les actionnaires exemplaires;
  - politique de versement de dividendes durable, cohérente et attrayante;
  - valeur relative intéressante.
- › Le fonds investit dans une liste de sociétés ciblées, mais diversifiera ses placements entre différents secteurs.
- › Le fonds se concentrera sur les titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais investira également dans de plus petites sociétés.
- › Le risque général rattaché au portefeuille est géré au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres contenus dans l'indice de référence.
- › Le fonds peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe.
- › Le fonds peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère.
- › Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102.
- › Le gestionnaire de portefeuille intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100.
- › Le fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes ou de réduction de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change. Le fonds a recours à une couverture contre la fluctuation de la valeur des devises afin de réduire au minimum son exposition à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien.

- › Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu.
- › Le fonds peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.
- › Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et parts de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre les devises et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition aux devises.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien.

### Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI World Net Index couvert en dollars canadiens. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

#### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une**

**partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds d'actions mondiales RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres mondiaux  |   |                               |
| Date de création <sup>1</sup>  | Série A – 10 mars 2014<br>Série T5 – 27 février 2017<br>Série D – 10 mars 2014  | Série F – 10 mars 2014<br>Série FT5 – 27 février 2017<br>Série O – 10 mars 2014 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série T5  | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série FT5   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>                      | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Depuis le 15 septembre 2021, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts du fonds le 15 septembre 2021 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans un panier diversifié de titres de sociétés qui exercent leurs activités partout dans le monde, dans plusieurs secteurs d'activités;

- › évalue les perspectives économiques des régions du monde, y compris la croissance prévue, l'évaluation des marchés et les tendances économiques;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés offrant une croissance supérieure;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir dans des sociétés de moyenne à grande capitalisation, mais peut également investir dans de plus petites sociétés;
- › gère le risque d'ensemble du portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds;
- › peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe pour se protéger contre une perte de valeur dans certaines conditions du marché;
- › peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;

### Fonds d'actions mondiales RBC

- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés aux fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à d'autres fins que de protection, comme substituts de placements directs ou pour produire un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé aux instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille prudence élevée sélect RBC détenaient environ 38,1 % et 13,3 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une**

### Fonds d'actions mondiales RBC

partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds spécifique d'actions mondiales RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres mondiaux  |   |                               |
| Date de création <sup>1</sup>  | Série A – 28 avril 2014<br>Série T5 – 27 février 2017<br>Série D – 28 avril 2014  | Série F – 28 avril 2014<br>Série FT5 – 27 février 2017<br>Série O – 28 avril 2014 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série T5  | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série FT5   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>                        | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |   |                               |
| <sup>1</sup> Depuis le 15 septembre 2021, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts du fonds le 15 septembre 2021 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.  |   |   |                               |
| <sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres d'un ensemble diversifié de sociétés exerçant leurs activités dans plusieurs pays et réparties dans de nombreux secteurs d'activité.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds investit dans un portefeuille davantage concentré en titres.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

› investit dans un ensemble diversifié de sociétés exerçant leurs activités dans plusieurs pays et réparties dans de nombreux secteurs d'activité;

- › évalue les perspectives économiques de régions partout dans le monde, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés qui offrent une croissance supérieure;
- › surveille et étudie les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir dans des titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais également dans de plus petites sociétés;
- › gère le risque d'ensemble du portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds;
- › peut également détenir des liquidités et des titres à revenu fixe afin de protéger la valeur dans certaines conditions du marché;
- › peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;

### Fonds spécifique d'actions mondiales RBC

- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);

- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC détenait environ 18,9 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 et des parts de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement**

**Fonds spécifique d'actions mondiales RBC**

de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.



**Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres mondiaux  |  |                               |
| Date de création <sup>1</sup>  | Série A – 29 janvier 2018<br>Série D – 29 janvier 2018  | Série F – 29 janvier 2018<br>Série O – 29 janvier 2018     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %   | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs <sup>3</sup>  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <sup>1</sup> Depuis le 15 septembre 2021, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts du fonds le 15 septembre 2021 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.  |   |  |                               |
| <sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |
| <sup>3</sup> Le sous-conseiller en valeurs est le sous-conseiller du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, fonds sous-jacent du fonds, comme il est détaillé davantage ci-après à la rubrique « Stratégies de placement ».   |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

➤ Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés des « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres de capitaux propres d'un ensemble diversifié de sociétés exerçant leurs activités dans plusieurs pays et réparties dans de nombreux secteurs d'activité, tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds investit ses actifs principalement dans des parts du Fonds spécifique d'actions mondiales RBC, dont le sous-conseiller est RBC Global Asset Management (UK) Limited, ou dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Le fonds a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien sur le fonds.

Le processus de placement de chaque fonds sous-jacent est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- investit dans un ensemble diversifié de sociétés exerçant leurs activités dans plusieurs pays et réparties dans de nombreux secteurs d'activité;
- évalue les perspectives économiques de régions partout dans le monde, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés qui offrent une croissance supérieure;
- surveille et étudie les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- peut investir dans des titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais également dans de plus petites sociétés;
- gère le risque d'ensemble du portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds sous-jacent par rapport aux autres titres détenus par le fonds sous-jacent;

**Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC**

- › peut également détenir des liquidités et des titres à revenu fixe afin de protéger la valeur dans certaines conditions du marché;
- › peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Afin de réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien sur le fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds dépend directement du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Le fonds sous-jacent est assujéti notamment aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, un investisseur détenait environ 14,0 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre des devises et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition à des devises.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport à des devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds sous-jacent ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds sous-jacent devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur de devises par rapport au dollar canadien.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI World Net Index couvert en dollars canadiens. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés partout dans le monde.

### Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer le revenu net et les gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds leaders d'actions mondiales RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres mondiaux  |   |                               |
| Date de création  | Série A – 15 septembre 2021<br>Série T5 – 15 septembre 2021<br>Série D – 15 septembre 2021  | Série F – 15 septembre 2021<br>Série FT5 – 15 septembre 2021<br>Série O – 17 mai 2021 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série T5  | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série FT5   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                            | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds investit dans un portefeuille de titres plus concentré et principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit dans des sociétés variées exerçant leurs activités partout dans le monde et dans différents secteurs;
- › évalue les perspectives économiques des régions du monde, y compris la croissance prévue, l'évaluation des marchés et les tendances économiques;

- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés offrant une croissance supérieure;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut également investir dans des sociétés de petite à moyenne capitalisation;
- › gère le risque d'ensemble du portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds;
- › peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe pour se protéger contre une perte de valeur dans certaines conditions du marché;
- › peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;

### Fonds leaders d'actions mondiales RBC

- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de couverture pour se protéger contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, à des fins autres que de couverture, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;

- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille mondial équilibré RBC détenait environ 10,6 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI World Net Index. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés de partout dans le monde. Les rendements de l'indice sont exprimés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 ou de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

### Fonds leaders d'actions mondiales RBC

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres mondiaux  |   |                               |
| Date de création   | Série A – 18 juillet 2022<br>Série T5 – 18 juillet 2022<br>Série D – 18 juillet 2022  | Série F – 18 juillet 2022<br>Série FT5 – 18 juillet 2022<br>Série O – 18 juillet 2022 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série T5  | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série FT5   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                            | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs <sup>2</sup>  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |   |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |
| <sup>2</sup> Le sous-conseiller en valeurs est un sous-conseiller du Fonds leaders d'actions mondiales RBC, fonds sous-jacent du fonds, tel qu'il est décrit en détail à la rubrique « Stratégies de placement ».  |   |   |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés les « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les organismes de placement collectif qui investissent dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs, tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds investit son actif principalement dans des parts du Fonds leaders d'actions mondiales RBC ou dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Le fonds a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien sur le fonds.

Le processus de placement de chaque fonds sous-jacent est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds sous-jacent investit dans un portefeuille de titres plus concentré et principalement dans des actions de sociétés à grande capitalisation.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs;
- › évalue les perspectives économiques de régions partout dans le monde, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés offrant une croissance supérieure;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut également investir dans des sociétés de petite à moyenne capitalisation;

### Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC

- › gère le risque général rattaché au portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds sous-jacent par rapport aux autres titres détenus par le fonds sous-jacent;
- › peut investir dans des espèces et des titres à revenu fixe afin de protéger la valeur dans certaines conditions du marché;
- › peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Afin de réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien sur le fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

- › aura recours à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et à des fins de réduction de l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut recourir à des dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds dépend directement du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Le fonds sous-jacent est assujetti notamment aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, un investisseur détenait environ 12,6 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Ces risques sont expliqués plus en détail à partir de la page 87 du présent prospectus simplifié.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre une devise et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition aux devises.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien.



### Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI World Net Index couvert en dollars canadiens. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

#### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries autres que les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer le revenu net et les gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour toutes les séries, les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 ou de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception. La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds d'actions mondiales QUBE RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres mondiaux  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 12 juillet 2021<br>Série D – 12 juillet 2021  | Série F – 12 juillet 2021<br>Série O – 28 juin 2013        |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,75 %   | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde;
- › répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché mondial;
- › a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  - évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,

– tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;

- › surveillera et examinera le fonds en permanence;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds d'actions mondiales QUBE RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds fiduciaire de retraite équilibré PH&N et le Fonds équilibré PH&N détenaient environ 22,3 % et 10,2 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Les distributions sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux progress mondiaux   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 8 avril 2013<br>Série T5 – 25 janvier 2016<br>Série D – 8 avril 2013  | Série F – 8 avril 2013<br>Série FT5 – 25 janvier 2016<br>Série O – 18 janvier 2013 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série T5  | 1,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %   | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série FT5   | 0,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>                         | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

➤ Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché mondial étendu des titres de capitaux propres.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde;
- répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché mondial;
- a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  - évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,

- tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;

- vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres à l'échelle mondiale au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
- surveillera et examinera le fonds en permanence;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101;

### Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est indiqué à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'érosion du capital (parts de série T5 et de série FT5 seulement);
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Pour toutes les séries sauf les parts de série T5 et les parts de série FT5, ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Dans le cas de toutes les séries, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

Pour les parts de série T5 et de série FT5, ce fonds a l'intention de verser des distributions chaque mois. La somme de vos distributions mensuelles est fixée à nouveau au début de chaque année civile en fonction du taux de versement de la série T5 et de la série FT5 (qui devrait demeurer à environ 5 %), de la valeur liquidative par part à la fin de l'année civile précédente et du nombre de parts de série T5 et de parts de série FT5 du fonds que vous détenez au moment de la distribution. Bien que rien ne soit prévu à cet égard, nous pourrions également rajuster la distribution mensuelle sans préavis au cours de l'année si les conditions des marchés des capitaux ont eu une grande incidence sur la capacité de maintenir le taux de versement des parts de série T5 ou de série FT5. Vous pouvez connaître le montant de la distribution mensuelle par part actuel sur notre site Web à [www.rbcgam.com](http://www.rbcgam.com).

Le revenu et les gains en capital qui n'auront pas déjà été distribués au cours de l'année seront distribués en décembre. Dans le cas des parts de série T5 et des parts de série FT5, ces distributions de fin d'année additionnelles seront réinvesties dans des parts additionnelles du fonds afin de maintenir le taux de versement, même si vous avez choisi de recevoir vos distributions mensuelles en espèces.

**Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte non enregistré et si vous recevez vos distributions en espèces, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts constituera un gain en capital plus important (ou une perte en capital plus faible) pour une année au cours de laquelle vous avez fait racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté de vos parts n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité. Les parts de série T5 et de série FT5 sont principalement conçues afin d'être détenues dans un compte non enregistré.

**Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres mondiaux  |  |                               |
| Date de création   | Série A – 29 janvier 2018<br>Série D – 29 janvier 2018  | Série F – 29 janvier 2018<br>Série O – 29 janvier 2018     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %   | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

➤ Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (appelés des « fonds sous-jacents »), en mettant l'accent sur les fonds communs de placement qui investissent dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché mondial étendu des titres de capitaux propres, tout en réduisant au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds investit son actif principalement dans des parts du Fonds d'actions mondiales à faible volatilité QUBE RBC ou dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe.

Chaque fonds sous-jacent est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Le fonds a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien sur le fonds.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde;
- répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché mondial;
- a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  - évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  - tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines sociétés ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
- vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres à l'échelle mondiale au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
- surveillera et examinera le fonds sous-jacent en permanence;

### Fonds d'actions mondiales à faible volatilité neutre en devises QUBE RBC

- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101;
- › peut recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Afin de réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre une devise et le dollar canadien sur le fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

- › aura recours à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et à des fins de réduction de l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur d'une devise par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds dépend directement du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Le fonds sous-jacent est assujéti notamment aux risques suivants :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;

- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, un investisseur détenait environ 13,4 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre une devise et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition aux devises.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien.

### Classification du risque de placement

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI World Minimum Volatility Index (Net) en monnaies locales. L'indice MSCI World Minimum Volatility Index (Net) reproduit le rendement après impôt d'une stratégie à variation minimale appliquée aux titres de sociétés à grande et à moyenne capitalisation de pays de marchés développés figurant au sein de l'indice MSCI World Index. Par le passé, cette stratégie a affiché une volatilité inférieure à celle de l'indice MSCI World Index. Le rendement de l'indice est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds indiciel d'actions mondiales  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 24 janvier 2022<br>Série D – 24 janvier 2022  | Série F – 24 janvier 2022<br>Série O – 5 janvier 2022      |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,40 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,65 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,40 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Reproduire le rendement d'un indice du marché boursier mondial généralement reconnu.
- › Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres, selon essentiellement la même proportion que son indice de référence, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › gère le fonds de façon à reproduire le rendement de l'indice MSCI World Net Index\* (ou son successeur). L'indice MSCI World Net Index est conçu pour reproduire le rendement après impôt des sociétés à grande et à moyenne capitalisation issues de pays de marchés développés partout dans le monde;

- › investit jusqu'à 100 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres organismes de placement collectif (en l'occurrence, le iShares MSCI World ETF). Le iShares MSCI World ETF vise à procurer une croissance à long terme du capital en reproduisant, dans la mesure du possible, le rendement de l'indice MSCI World Net Index, déduction faite des frais. Les parts du iShares MSCI World ETF sont achetées en dollars américains; les épargnants sont donc exposés au risque de change. Le rendement du fonds est composé d'une combinaison du rendement des marchés mondiaux et du rendement du change (c'est-à-dire le comportement du dollar américain par rapport au dollar canadien);
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

L'épargnant qui investit dans un fonds indiciel doit savoir qu'il accepte pleinement le risque lié au marché, étant entendu que le fonds conservera ses avoirs malgré l'évolution négative du marché. Les épargnants doivent donc être prêts à subir les conséquences de replis périodiques du marché boursier.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du ou des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

\* Tous les droits rattachés à l'indice MSCI World Net Index sont acquis au profit de MSCI Inc. (« MSCI »). MSCI, les membres de son groupe et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.



### Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du ou des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume généralement les risques liés au fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Il peut également assumer quelques-uns de ces risques lui-même.

Un placement dans le fonds peut également entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 87 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la reproduction de l'indice;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Lorsque la pondération indicielle d'une société donnée augmente, l'effet de toute augmentation ou diminution de la valeur de celle-ci sur la valeur liquidative par part et le rendement global du fonds augmentent. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur, ce facteur de risque étant décrit à la page 92.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI World Net Index. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation de pays de marchés développés de partout dans le monde. Le rendement de l'indice est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, et ses gains en capital nets, s'il en est, annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds mondial de titres de capitaux propres   |  |                               |
| Date de création   | Série A – 22 janvier 2007<br>Série D – 3 juillet 2007   | Série F – 22 janvier 2007<br>Série O – 18 juillet 2008     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,85 %   | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,10 %   | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,85 %   | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | O'Shaughnessy Asset Management, L.L.C., Stamford, Connecticut   |  |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement global à long terme, consistant en une croissance du capital et en un revenu à court terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies partout dans le monde au moyen de l'Indexation Stratégique<sup>®</sup>, modèle de gestion de portefeuille conçu par Jim O'Shaughnessy en 1995. L'Indexation Stratégique est une méthode rigoureuse et systématique de sélection d'actions fondée sur des critères indicatifs d'un rendement supérieur à la moyenne sur de longues périodes. Suivant ce modèle, des actions, notamment des certificats américains d'actions étrangères, sont achetées et détenues pendant la durée de chaque exercice, sans égard aux cycles du marché.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › emploie une méthode quantitative exclusive de sélection de titres fondée sur la recherche et l'analyse de données historiques;
- › filtre les titres au moyen d'un modèle fondé sur des facteurs permettant de reconnaître les attributs de valeur, de croissance et de qualité attrayants;
- › filtre les titres en fonction de facteurs de risque d'ordre financier et de facteurs de risque liés à la gouvernance;

- › peut modifier les critères, au moyen d'une recherche quantitative permanente, en vue de faciliter l'atteinte de l'objectif de chaque stratégie, comme il est décrit ci-après:

#### La stratégie mondiale :

- › choisit des titres selon plusieurs « facteurs », notamment les suivants :
  - Évaluation. L'évaluation est fondée sur un ensemble de mesures, notamment les ratios de capitalisation boursière d'une société et les données des états financiers comme les ratios cours-ventes et cours-bénéfice;
  - Momentum. Le momentum est fondé sur un ensemble de mesures, notamment le rendement global sur six mois et le rendement global sur neuf mois;
  - Remboursement du capital aux actionnaires. Le remboursement du capital aux actionnaires est fondé sur un ensemble de mesures, notamment les dividendes et les rachats.

D'autres critères, comme le bilan global ou la qualité des bénéfices de chaque société, peuvent également être retenus pour établir l'attrait d'un titre. La stratégie mondiale sélectionnera pour faire partie du portefeuille les titres qui atteignent généralement certains seuils de capitalisation boursière et de liquidité.

Une exposition à un pays et à un secteur d'activité découle du choix de titres. Ainsi, le fonds pourrait être passablement sous-pondéré ou surpondéré dans certains pays ou secteurs d'activité en fonction de leurs indices mondiaux appropriés. Le fonds investit dans plusieurs régions comme l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Australasie et l'Extrême-Orient.

### Fonds mondial d'actions O'Shaughnessy RBC

- › peut s'écarter jusqu'à 12,5 % de la pondération de l'indice MSCI All Country World Index\* dans le cadre de placements dans des titres de marchés émergents;
- › consiste à investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin de réduire la complexité des opérations transfrontalières;
- › permet au fonds, afin de limiter les frais d'opérations, de recourir à des parts indicielles et à des instruments dérivés, comme des contrats à terme standardisés, à d'autres fins que de couverture afin de maintenir des positions sur le marché boursier à court terme;
- › ne permettra pas la couverture de l'exposition aux monnaies étrangères par rapport au dollar canadien;
- › permet de conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
- › consiste à acheter et vendre des titres tout au long de l'exercice en fonction des ventes et des rachats demandés par les épargnants.

Des titres peuvent être vendus au rééquilibrage périodique du portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille tient compte des mêmes facteurs que ceux dont il tiendrait compte à l'évaluation d'un titre qu'il compte acheter et vend habituellement les titres lorsqu'ils ne respectent plus les critères.

Au cours d'un exercice, la stratégie peut retirer des titres du portefeuille en raison de situations d'alerte, comme une activité de fusion et acquisition, un retraitement des données financières ou une omission d'attestation des états financiers.

Les enjeux en matière de gouvernance sont pris en compte à de multiples reprises tout au long du processus de placement. Au moment de délimiter l'univers de placement d'un fonds, le gestionnaire de portefeuille exclut les actions qui affichent de faibles résultats en matière de gouvernance au profit de celles qui affichent des résultats solides en matière de gouvernance. Les enjeux en matière de gouvernance sont également pris en compte au moment de rééquilibrer le portefeuille du fonds. Le gestionnaire de portefeuille a créé son système, ses composantes et ses sources de données de classement exclusif de nature quantitative, qui lui permettent d'évaluer la gouvernance selon des données financières portant sur les difficultés financières, les préoccupations relatives à des clauses restrictives, la constatation des revenus et des frais ainsi que l'évaluation de l'actif et du passif.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Le fonds entend respecter sa stratégie de placement malgré tout fait nouveau défavorable relatif à un émetteur, à un secteur d'activité, à l'économie ou au marché boursier en général. Le fonds pourrait ainsi subir des pertes considérables, puisqu'une situation défavorable susceptible d'influer sur le cours d'une action pourrait se produire et empirer au cours de l'exercice.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

\* L'indice MSCI All Country World Index est publié par Morgan Stanley Capital International Inc. Morgan Stanley Capital International Inc. n'a de lien ni avec RBC GMA ni avec les fonds, et elle ne se prononce pas sur l'opportunité de faire un placement dans le fonds. MSCI et Morgan Stanley Capital International sont des marques de commerce de Morgan Stanley Capital International Inc. ou des membres de son groupe.

**Fonds d'actions monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres mondiaux  |  |                               |
| Date de création   | Série A – 18 juillet 2022<br>Série D – 18 juillet 2022  | Série F – 18 juillet 2022<br>Série O – 24 avril 2014       |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,85 %   | 0,15%                         |
|  | Série D   | 1,10 %   | 0,15%                         |
|  | Série F   | 0,85 %   | 0,15%                         |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies partout dans le monde, y compris des sociétés situées ou actives dans des marchés émergents, au moyen d'une méthode de placement de nature quantitative. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché mondial étendu des titres de capitaux propres.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant les risques au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde, y compris des sociétés situées ou actives dans des marchés émergents;
- › répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché mondial;
- › a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  - évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,

– tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines sociétés ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;

- › vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres à l'échelle mondiale au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
- › surveillera et examinera le fonds en permanence;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101;
- › peut recourir à des instruments dérivés aux fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change;

### Fonds d'actions monde tous les pays à faible volatilité QUBE RBC

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour produire un revenu;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux instruments dérivés;
- › des risques associés aux opérations de prêts, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, quatre investisseurs détenaient environ 26,7 %, 20,9 %, 16,7 % et 11,7 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds mondial d'énergie RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds mondial de ressources naturelles  |   |                               |
| Date de création   | Série A – 30 novembre 1980<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 13 août 2001  | Série O – 27 février 2017<br>Série FNB (Cboe CA : RENG) – 8 mars 2023 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>            | 0,02 %                        |
|  | Série FNB   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**
**Objectifs de placement**

➤ Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde œuvrant directement ou indirectement dans le domaine de l'exploration, de la mise en valeur, de la production ou de la distribution de produits de l'énergie ou de produits connexes ou exerçant d'autres activités reliées au secteur de l'énergie.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- choisit des actions de sociétés gazières et pétrolières qui ont un style de gestion éprouvé, un bilan solide, de faibles coûts d'exploitation et des réserves prouvées de grande qualité, et dont la production annuelle de pétrole brut et de gaz naturel augmente de façon constante;
- surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;

- fait des prévisions quant au cours du pétrole brut et du gaz naturel dans le cadre de l'évaluation des perspectives du secteur;
- choisit des titres de petites, moyennes et grandes sociétés pétrolières et gazières, de même que de fournisseurs de services comme des sociétés de forage;
- peut investir dans des espèces afin de protéger la valeur dans certaines conditions du marché;
- peut également investir dans des fiducies de revenu;
- intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Fonds mondial d'énergie RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

La valeur des parts du fonds sera touchée par les fluctuations des prix du pétrole brut, du gaz naturel et d'autres ressources naturelles. Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation.
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux marchandises;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque que le cours des parts de série FNB diffère de leur valeur liquidative;
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif pour les parts de série FNB;
- › un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce fonds, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires d'Exxon Mobil Corp., de Shell PLC et de Chevron Corp. Le pourcentage maximum de l'actif net du fonds, selon sa valeur sur le marché, investi dans Exxon Mobil Corp., Shell PLC et Chevron Corp. n'a jamais dépassé 12,1 %, 11,6 % et 10,3 %, respectivement. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur, ce facteur de risque étant décrit à la page 92.

#### Politique en matière de distributions

##### *Parts d'un fonds commun de placement*

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour les séries d'OPC, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

##### *Parts de série FNB*

Pour les parts de série FNB, le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, en espèces annuellement en décembre. **Le fonds prévoit distribuer les gains en capital nets annuellement en décembre, lesquels pourraient, à notre discrétion, être versés en espèces ou réinvestis automatiquement dans des parts de série FNB supplémentaires du fonds à un prix égal à la valeur liquidative par part de série FNB du fonds.** Dans le cas d'un réinvestissement, les parts de série FNB seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts de série FNB en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts de série FNB en circulation avant la distribution.

**Fonds mondial de métaux précieux RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de métaux précieux  |   |                               |
| Date de création   | Série A – 30 novembre 1988<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 13 août 2001  | Série O – 2 août 2011<br>Série FNB (Cboe CA : RGPM) – 8 mars 2023 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup>        | 0,02 %                        |
|  | Série FNB   | 0,75 %  | 0,15 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**
**Objectifs de placement**

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde œuvrant directement ou indirectement dans le domaine de l'exploration, de l'extraction et de la production de métaux précieux (or, argent, platine) et dans celui des lingots, des pièces de monnaie, des reçus et des certificats. Le fonds peut investir jusqu'à 20 % de son actif dans l'argent et le platine.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

**Stratégies de placement**

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des sociétés qui ont une direction expérimentée et un bilan solide et disposent de corps minéralisés prouvés ou d'un excellent potentiel géologique;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;

- › diversifie les placements du fonds en investissant dans des titres de petits et grands producteurs et de sociétés spécialisées dans l'exploration;
- › peut investir dans des fonds négociés en bourse qui procurent une exposition à l'or et à l'argent conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable ou comme le permettent les dispenses décrites à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.



**Fonds mondial de métaux précieux RBC****Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

La valeur des parts du fonds sera touchée par les fluctuations du cours des métaux précieux. Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux marchandises;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque que le cours des parts de série FNB diffère de leur valeur liquidative;
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif pour les parts de série FNB;
- › un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce fonds, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires d'Agnico Eagle Mines Ltd. et de Barrick Gold Corp. Le pourcentage maximum de l'actif net du fonds, selon sa valeur sur le marché, investi dans Agnico Eagle Mines Ltd. et Barrick Gold Corp. n'a jamais dépassé 14,2 % et 10,4 %, respectivement. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur, ce facteur de risque étant décrit à la page 92.

**Politique en matière de distributions***Parts d'un fonds commun de placement*

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. Les gains que le fonds réalise sur ses placements dans des métaux précieux sont traités comme un revenu plutôt que comme des gains en capital. **Pour les séries d'OPC, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

*Parts de série FNB*

Pour les parts de série FNB, le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, en espèces annuellement en décembre. **Le fonds prévoit distribuer les gains en capital nets annuellement en décembre, lesquels pourraient, à notre discrétion, être versés en espèces ou réinvestis automatiquement dans des parts de série FNB supplémentaires du fonds à un prix égal à la valeur liquidative par part de série FNB du fonds.** Dans le cas d'un réinvestissement, les parts de série FNB seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts de série FNB en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts de série FNB en circulation avant la distribution.

**Fonds mondial de ressources RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds sectoriel mondial de titres de capitaux propres   |  |                               |
| Date de création                           | Série A – 29 décembre 2000<br>Série D – 3 juillet 2007  | Série F – 13 août 2001<br>Série O – 11 juillet 2011        |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %   | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance à long terme du capital en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde des secteurs de l'énergie, des matériaux, de l'industrie et des services aux collectivités.

Le fonds investira dans des sociétés exerçant, directement ou indirectement, des activités d'exploration, de mise en valeur, de production ou de distribution de ressources, notamment naturelles, y compris des sociétés qui fournissent des services au secteur des ressources naturelles ou qui bénéficient de l'évolution de ce secteur, ou celles qui conçoivent, élaborent ou procurent des produits et des services qui sont importants pour les infrastructures d'un pays ou d'une région et leur évolution future.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le gestionnaire de portefeuille est appuyé par son équipe des secteurs mondiaux composée de gestionnaires de portefeuilles et d'analystes-rechercheurs qui se concentrent sur les possibilités de placement sur la scène mondiale. L'équipe analyse les facteurs propres aux sociétés de chaque secteur, fournissant des ressources en recherche mondiale en vue de la sélection des titres.

- › Les titres sont choisis selon des caractéristiques clés, dont les suivantes :
  - joueur reconnu occupant une position de choix sur le marché ou un créneau défendable;
  - croissance prévisible;
  - rentabilité élevée et durable;
  - saine situation financière;
  - direction solide et continuité;
  - valeur relative intéressante.
- › Le fonds se concentrera sur les titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais investira également dans de plus petites sociétés.
- › Le risque général rattaché au portefeuille est géré au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds.
- › Le fonds peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe pour se protéger contre une perte de valeur dans certaines conditions du marché.
- › Le fonds peut également investir dans des fiducies de revenu.
- › Le fonds peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère.
- › Le fonds peut investir dans des fonds négociés en bourse qui procurent une exposition à l'or et à l'argent conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable ou comme le permettent les dispenses décrites à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Fonds mondial de ressources RBC

- › Le gestionnaire de portefeuille intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100.
- › Le fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change.
- › Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs.
- › Le fonds peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.
- › Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux marchandises;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce fonds, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires d'Exxon Mobil Corp. Le pourcentage maximum de l'actif net du fonds, selon sa valeur sur le marché, investi dans Exxon Mobil Corp. n'a jamais dépassé 10,5 %. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur, ce facteur de risque étant décrit à la page 92.

### Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds mondial de technologie RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds sectoriel mondial de titres de capitaux propres   |  |                               |
| Date de création <sup>1</sup>   | Série A – 28 juin 2002<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série F – 28 juin 2002  | Série O – 22 mars 2021<br>Série FNB (Cboe CA : RTEC) – 8 mars 2023 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>  | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,75 %   | 0,15 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,15 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>         | 0,02 %                        |
|   | Série FNB   | 0,75 %   | 0,15 %                        |
| <sup>1</sup> Le 28 juin 2002, le Fonds sectoriel mondial technologies Royal a fusionné pour devenir le Fonds de commerce électronique Royal. Le Fonds de commerce électronique Royal a alors pris la dénomination de Fonds sectoriel mondial technologies Royal. Étant donné qu'il s'agissait de changements importants, le fonds dans sa forme actuelle a été créé à ce moment-là.<br><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer une croissance à long terme du capital en investissant dans des titres de capitaux propres de sociétés partout dans le monde des secteurs de la technologie de l'information et/ou des services de communication.

Le fonds investira dans des sociétés qui élaborent ou commercialisent des produits et des services liés à la technologie et aux télécommunications, y compris des sociétés qui fournissent des services à des sociétés de technologie ou de télécommunications ou susceptibles de bénéficier de l'évolution des secteurs de la technologie de l'information et des services de communication.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le gestionnaire de portefeuille est appuyé par une équipe de gestionnaires de portefeuilles et d'analystes-rechercheurs qui se concentre sur les possibilités de placement sur la scène mondiale. L'équipe analyse les facteurs propres aux sociétés de chaque secteur, fournissant des ressources en recherche mondiale en vue de la sélection des titres.

- › Les titres sont choisis selon des caractéristiques clés, dont les suivantes :
  - joueur reconnu occupant une position de choix sur le marché ou un créneau défendable;
  - croissance prévisible;
  - rentabilité élevée et durable;
  - saine situation financière;
  - direction solide et continuité;
  - valeur relative intéressante.
- › Le fonds se concentrera sur les titres de sociétés à moyenne et grande capitalisation, mais investira également dans de plus petites sociétés.
- › Le risque général rattaché au portefeuille est géré au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds.

### Fonds mondial de technologie RBC

- › Le fonds peut également détenir des espèces et des titres à revenu fixe pour se protéger contre une perte de valeur dans certaines conditions du marché.
- › Le fonds peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère.
- › Le gestionnaire de portefeuille intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100.
- › Le fonds peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change.
- › Le fonds peut également recourir à des instruments dérivés comme des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs.
- › Le fonds peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.
- › Le fonds peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;

- › un risque que le cours des parts de série FNB diffère de leur valeur liquidative;
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif pour les parts de série FNB;
- › un risque associé à la cybersécurité.

À certains moments au cours de la période de 12 mois précédant la date du présent prospectus simplifié, plus de 10 % de l'actif net de ce fonds, selon sa valeur sur le marché, étaient investis dans des actions ordinaires de Microsoft Corp., de NVIDIA Corporation, d'Apple Inc. et d'Alphabet Inc. Le pourcentage maximum de l'actif net du fonds, selon sa valeur sur le marché, investi dans Microsoft Corp., NVIDIA Corporation, Apple Inc. et Alphabet Inc. n'a jamais dépassé 12,4 %, 12,4 %, 11,5 % et 10,7 %, respectivement. Cette situation pourrait donner lieu à un risque associé à l'émetteur dont la description figure à la page 92.

### Politique en matière de distributions

#### *Parts d'un fonds commun de placement*

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Pour les séries d'OPC, nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

#### *Parts de série FNB*

Pour les parts de série FNB, le fonds a l'intention de distribuer son revenu net, s'il en est, en espèces annuellement en décembre. **Le fonds prévoit distribuer les gains en capital nets annuellement en décembre, lesquels pourraient, à notre discrétion, être versés en espèces ou réinvestis automatiquement dans des parts de série FNB supplémentaires du fonds à un prix égal à la valeur liquidative par part de série FNB du fonds.** Dans le cas d'un réinvestissement, les parts de série FNB seront immédiatement regroupées de sorte que le nombre de parts de série FNB en circulation après la distribution sera égal au nombre de parts de série FNB en circulation avant la distribution.

**Fonds d'obligations à court terme sans combustibles fossiles Vision RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds canadien de titres à revenu fixe à court terme  |   |                               |
| Date de création  | Série A – 22 janvier 2021<br>Série D – 22 janvier 2021  | Série F – 22 janvier 2021<br>Série O <sup>1</sup> – 22 janvier 2021 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 0,90 %  | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,50 %  | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,40 %  | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>          | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Avant le 22 janvier 2021, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds sont de procurer un revenu à court terme et une stabilité du capital principalement au moyen de placements dans un portefeuille bien diversifié composé de titres à revenu fixe à court terme émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, mais qui ne comprend pas des titres d'émetteurs qui participent directement à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles, comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds commence par l'exclusion d'émetteurs figurant dans deux listes d'exclusion qui délimitent son univers de placement. La première liste d'exclusion est basée sur le rapport *Carbon Underground 200*, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98. En règle générale, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion de ce rapport n'est pas admissible dans le fonds.\*

RBC GMA s'est associée à Sustainalytics pour déterminer les émetteurs qui figurent sur la deuxième liste d'exclusion. En fonction des données qu'elle a recueillies, Sustainalytics dresse une liste d'exclusion d'émetteurs exerçant des activités dans l'extraction, le traitement et le transport de combustibles fossiles, en fonction

des revenus tirés de ces activités, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC ». En général, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion de Sustainalytics n'est pas admissible dans le fonds.<sup>†</sup>

Le fonds applique les deux listes d'exclusion parallèlement, et RBC GMA surveille continuellement le fonds pour déceler toute exposition du fonds à des titres d'émetteurs figurant sur les listes d'exclusion du fonds. Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec sa liste d'exclusion et informe RBC GMA de tout changement pouvant avoir une incidence sur l'admissibilité d'une entreprise. Parfois, le fonds peut déroger à ses listes d'exclusion lorsque RBC GMA établit qu'il serait dans l'intérêt du fonds de le faire, comme lorsque RBC GMA constate que les données utilisées pour dresser les listes d'exclusion sont inexactes ou incomplètes en raison de faits ou d'événements récents.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des obligations de sociétés et de gouvernements du Canada de qualité supérieure qui sont émises en dollars canadiens ou américains, qui ont été sélectionnées au moyen des critères d'exclusion ESG dont il est question ci-dessus;
- › applique son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds. Ce processus comprend l'intégration de facteurs ESG dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98 pour plus de renseignements;

\* Fossil Free Indexes LLC, fournisseur tiers indépendant, tient à jour la liste *Carbon Underground 200*, qui est revue chaque trimestre.

† La liste d'exclusion de Sustainalytics est tenue par Sustainalytics et est mise à jour chaque mois.

**Fonds d'obligations à court terme sans combustibles fossiles Vision RBC**

- › peut également investir dans des effets de commerce adossés à des actifs;
- › maintient une durée moyenne à l'échéance similaire à celle de l'indice obligataire à court terme FTSE Canada<sup>‡</sup>;
- › choisit des titres en fonction d'une analyse économique fondamentale, tenant compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique fiscale et monétaire du Canada, des États-Unis et d'autres marchés importants;
- › choisit des durées de placement en fonction des perspectives des taux d'intérêt;
- › analyse les notes de crédit de divers émetteurs afin de déterminer les titres les plus appropriés pour le portefeuille;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › peut investir jusqu'à 30 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Les stratégies de placement du fonds comportent la négociation active et fréquente de titres en portefeuille. Nous pourrions déroger temporairement aux objectifs de placements fondamentaux du fonds en raison de conditions défavorables du marché, de l'économie, de la politique ou d'autres facteurs. Dans ce cas, nous pourrions, en tant que tactique de défense temporaire, augmenter l'avoir du fonds en liquidités ou en titres du marché monétaire à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, un investisseur détenait environ 64,0 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

***Classification du risque de placement***

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

<sup>‡</sup> Tous les droits relatifs à l'« indice obligataire à court terme FTSE Canada » appartiennent à FTSE Global Debt Capital Markets Inc. FTSE<sup>MD</sup> est une marque de commerce de FTSE International Limited au Canada que FTSE utilise sous licence. FTSE International Limited et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

**Fonds d'obligations Vision RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds canadien de titres à revenu fixe  |  |                               |
| Date de création  | Série A – 30 novembre 2008<br>Série D – 30 septembre 2002   | Série F – 30 juin 2007<br>Série O – 30 septembre 2002      |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 0,50 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,40 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds consistent à obtenir des rendements relativement élevés et une stabilité du capital, principalement au moyen de placements dans un portefeuille bien diversifié de titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés du Canada qui agissent, sur le plan social, de façon responsable.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds commence par une sélection de sociétés à l'aide des critères d'exclusion ESG afin de délimiter l'univers de placement du fonds. RBC GMA s'est associée à Sustainalytics en vue de mettre en œuvre les critères d'exclusion ESG et pour déterminer les émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion du fonds. En fonction des données qu'elle a recueillies, Sustainalytics dresse une liste d'exclusion d'émetteurs en fonction de l'incidence de leurs produits, des controverses à l'égard des ESG et de leurs notes relatives, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC ». En général, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion du fonds n'est pas admissible dans le fonds.\*

RBC GMA surveille continuellement le fonds pour déceler toute exposition à des titres d'émetteurs figurant sur la liste d'exclusion du fonds. Sustainalytics examine régulièrement le portefeuille du fonds afin de veiller à ce qu'il demeure conforme à sa liste d'exclusion et informe RBC GMA de tout changement ayant une incidence sur l'admissibilité d'une société. Parfois, le fonds peut déroger à sa liste d'exclusion lorsque RBC GMA établit qu'il serait dans l'intérêt du fonds de le faire, comme lorsque RBC GMA constate que les données utilisées pour dresser la liste d'exclusion sont inexactes ou incomplètes en raison de faits ou d'événements récents.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des obligations de sociétés et de gouvernement du Canada de haute qualité qui sont émises en dollars canadiens ou américains, qui ont été sélectionnées au moyen des critères d'exclusion ESG dont il est question ci-dessus;
- › applique son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds. Ce processus comprend l'intégration de facteurs ESG dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98 pour plus de renseignements;
- › peut également investir dans des effets de commerce adossés à des actifs;
- › maintient une durée moyenne à l'échéance similaire à celle de l'indice obligataire universel FTSE Canada;<sup>†</sup>

<sup>†</sup> Tous les droits relatifs à l'« indice obligataire universel FTSE Canada » appartiennent à FTSE Global Debt Capital Markets Inc. FTSE<sup>MD</sup> est une marque de commerce de FTSE International Limited au Canada que FTSE utilise sous licence. FTSE International Limited et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

\* La liste d'exclusion de Sustainalytics est tenue par Sustainalytics et est mise à jour chaque mois.



**Fonds d'obligations Vision RBC**

- › choisit des titres en fonction d'une analyse économique fondamentale, tenant compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique monétaire et budgétaire du Canada, des États-Unis et d'autres marchés importants;
- › choisit des durées de placement en fonction des perspectives des taux d'intérêt;
- › analyse les notes de crédit de divers émetteurs afin de déterminer les titres les plus appropriés pour le portefeuille;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › peut investir jusqu'à 30 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Les stratégies de placement du fonds comportent la négociation active et fréquente de titres en portefeuille. Nous pourrions déroger temporairement aux objectifs de placements fondamentaux du fonds en raison de conditions défavorables du marché, de l'économie, de la politique ou d'autres facteurs. Dans ce cas, nous pourrions, en tant que tactique de défense temporaire, augmenter l'avoie du fonds en liquidités ou en titres du marché monétaire à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds équilibré Vision RBC détenait environ 24,1 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre, et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds canadien de titres à revenu fixe  |  |                               |
| Date de création   | Série A – 22 janvier 2021<br>Série D – 22 janvier 2021  | Série F – 22 janvier 2021<br>Série O – 22 janvier 2021     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 0,90 %   | 0,05 %                        |
|  | Série D   | 0,50 %   | 0,05 %                        |
|  | Série F   | 0,40 %   | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

Les objectifs de placement fondamentaux du fonds sont de procurer un revenu à court terme et une stabilité du capital principalement au moyen de placements dans un portefeuille bien diversifié composé de titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés du Canada, mais qui ne comprend pas des titres d'émetteurs qui participent directement à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles, comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds commence par l'exclusion d'émetteurs figurant dans deux listes d'exclusion qui délimitent son univers de placement. La première liste d'exclusion est basée sur le rapport *Carbon Underground 200*, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98. En règle générale, les titres d'un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion de ce rapport n'est pas admissible dans le fonds.\*

RBC GMA s'est associée à Sustainalytics pour déterminer les émetteurs qui figurent sur la deuxième liste d'exclusion. En fonction des données qu'elle a recueillies, Sustainalytics dresse une liste d'exclusion d'émetteurs exerçant des activités dans l'extraction, le traitement et le transport de combustibles fossiles, en fonction des revenus tirés de ces activités, comme il est décrit à la rubrique

« Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC ». En général, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion de Sustainalytics n'est pas admissible dans le fonds.†

Le fonds applique les deux listes d'exclusion parallèlement, et RBC GMA surveille continuellement le fonds pour déceler toute exposition à des titres d'émetteurs figurant sur les listes d'exclusion du fonds. Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec sa liste d'exclusion et informe RBC GMA de tout changement pouvant avoir une incidence sur l'admissibilité d'une entreprise. Parfois, le fonds peut déroger à ses listes d'exclusion lorsque RBC GMA établit qu'il serait dans l'intérêt du fonds de le faire, comme lorsque RBC GMA constate que les données utilisées pour dresser les listes d'exclusion sont inexactes ou incomplètes en raison de faits ou d'événements récents.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des obligations de sociétés et de gouvernements du Canada de qualité supérieure émises en dollars canadiens ou américains, qui ont été sélectionnées au moyen des critères d'exclusion ESG dont il est question ci-dessus;
- › applique son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds. Ce processus comprend l'intégration de facteurs ESG dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98 pour plus de renseignements;
- › peut aussi investir dans du papier commercial adossé à des actifs;

\* Fossil Free Indexes LLC, fournisseur tiers indépendant, tient à jour la liste *Carbon Underground 200*, qui est revue chaque trimestre.

† La liste d'exclusion de Sustainalytics est tenue par Sustainalytics et est mise à jour chaque mois.

**Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC**

- › maintient une durée moyenne à l'échéance similaire à celle de l'indice obligataire universel FTSE Canada;<sup>‡</sup>
- › choisit des titres en fonction d'une analyse économique fondamentale, tenant compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique fiscale et monétaire du Canada, des États-Unis et d'autres marchés importants;
- › choisit des durées de placement en fonction des perspectives des taux d'intérêt;
- › analyse les notes de crédit de divers émetteurs afin de déterminer les titres les plus appropriés pour le portefeuille;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › peut investir jusqu'à 30 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › peut recourir à des dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Les stratégies de placement du fonds comportent la négociation active et fréquente de titres en portefeuille. Nous pourrions déroger temporairement aux objectifs de placements fondamentaux du fonds en raison de conditions défavorables du marché, de l'économie, de la politique ou d'autres facteurs. Dans ce cas, nous pourrions, en tant que tactique de défense temporaire, augmenter l'avoir du fonds en liquidités ou en titres du marché monétaire à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, un investisseur et le Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC détenaient environ 53,6 % et 12,9 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

***Classification du risque de placement***

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le risque de placement attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice obligataire universel FTSE Canada. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité, y compris les obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

<sup>‡</sup> Tous les droits relatifs à l'« indice obligataire universel FTSE Canada » appartiennent à FTSE Global Debt Capital Markets Inc. FTSE<sup>MD</sup> est une marque de commerce de FTSE International Limited au Canada que FTSE utilise sous licence. FTSE International Limited et ses concédants de licences ne parrainent pas les parts du fonds, ne se prononcent pas sur celles-ci, ne les vendent pas et n'en font pas la promotion et ne font aucune déclaration, ne donnent aucune garantie et ne présentent aucune condition quant aux résultats découlant de l'utilisation de l'indice ou quant à la pertinence d'investir dans le fonds.

Fonds équilibré Vision RBC

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |
|--|---|--|
| Type de fonds  | Fonds mondial équilibré   |  |
| Date de création   | Série A – 3 juillet 2007<br>Série D – 3 juillet 2007<br>Série DZ <sup>1</sup> – 19 mai 2017   | Série F – 3 juillet 2007<br>Série O – 19 mai 2017          |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    |
|  | Série A   | 1,75 %   |
|  | Série D   | 1,00 %   |
|  | Série DZ  | 0,75 %   |
|  | Série F   | 0,75 %   |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup> |
|  | Avec prise d'effet le 1 <sup>er</sup> juillet 2024, les frais d'administration à l'égard des parts de série A, de série D, de série DZ et de série F seront réduits comme suit :                    |  |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais d'administration</b>                              |
|  | Série A   | 0,05 %   |
|  | Série D   | 0,05 %   |
|  | Série DZ  | 0,05 %   |
|  | Série F   | 0,05 %   |
| Sous-conseiller en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)   |  |
| <p><sup>1</sup> Depuis le 30 juin 2017, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série DZ du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série DZ du fonds le 30 juin 2017 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer une croissance à long terme du capital et, dans une moindre mesure, un revenu modéré.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres organismes de placement collectif gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds a recours à une méthode de placement socialement responsable.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'obligations Vision RBC, du Fonds d'actions canadiennes Vision RBC et du Fonds d'actions mondiales Vision RBC.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › commence par une sélection de sociétés à l'aide des critères d'exclusion ESG afin de délimiter l'univers de placement du fonds. RBC GMA s'est associée à Sustainalytics pour mettre en œuvre les critères d'exclusion ESG et pour déterminer les émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion du fonds sous-jacent. En fonction des données qu'elle a recueillies, Sustainalytics dresse une liste d'exclusion d'émetteurs en fonction de l'incidence de leurs produits, des controverses à l'égard des ESG et de leurs notes relatives, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98. En général, les émetteurs qui figurent sur les listes d'exclusion du fonds sous-jacent ne peuvent être admis dans le fonds sous-jacent;\*

\* La liste d'exclusion de Sustainalytics est tenue par Sustainalytics et est mise à jour chaque mois.

**Fonds équilibré Vision RBC**

- › surveille continuellement le fonds sous-jacent pour repérer les titres d’émetteurs qui figurent sur la liste d’exclusion du fonds sous-jacent. Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds sous-jacent pour s’assurer de sa conformité avec sa liste d’exclusion et informe RBC GMA de tout changement pouvant avoir une incidence sur l’admissibilité d’une entreprise. Parfois, le fonds sous-jacent peut déroger à sa liste d’exclusion lorsque RBC GMA a établi qu’il serait dans l’intérêt du fonds sous-jacent de le faire, comme lorsque RBC GMA constate que les données utilisées pour dresser la liste d’exclusion sont inexactes ou incomplètes en raison de faits ou d’événements récents;
- › investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe de sociétés qui ont été sélectionnées au moyen des critères d’exclusion ESG dont il est question ci-dessus;
- › applique son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds sous-jacent. Ce processus comprend l’intégration de facteurs ESG dans la mesure où l’exposition d’un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98 pour plus de renseignements;

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

- › a recours à une méthode de répartition de l’actif stratégique qui vise à établir la répartition d’actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l’avance pour chaque catégorie d’actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

| Catégorie d’actifs                   | Pondération cible |
|--------------------------------------|-------------------|
| Titres à revenu fixe                 | 40 %              |
| Titres de capitaux propres mondiaux  | 45 %              |
| Titres de capitaux propres canadiens | 15 %              |

- › ajuste le pourcentage de l’actif du fonds sous-jacent investi dans chaque catégorie d’actifs en fonction de l’évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d’actifs et gère la répartition de façon qu’elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible des catégories des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres mondiaux, et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres de capitaux propres canadiens;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d’intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l’exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d’exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l’exposition du fonds sous-jacent aux devises est entièrement couverte à l’égard de la partie de l’actif constituant un revenu fixe;

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d’ajuster efficacement et rapidement la combinaison d’actifs du fonds sous-jacent;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l’encaisse à court terme.

Lorsqu’il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › évalue les perspectives des marchés à l’échelle mondiale afin de déterminer la répartition entre les titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- › examine la conjoncture de l’économie et du secteur d’activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d’évaluer les perspectives de croissance de celles-ci;
- › choisit des sociétés dans divers secteurs d’activité afin d’assurer une diversification adéquate;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur selon leurs perspectives de croissance;
- › examine les statistiques financières de sociétés afin de déterminer si le cours de leurs actions est intéressant.

Lorsqu’il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › choisit des titres en fonction d’une analyse économique fondamentale, tenant compte de la croissance économique, de l’inflation ainsi que de la politique monétaire et budgétaire du Canada, des États-Unis et d’autres marchés importants;
- › choisit des durées de placement en fonction des perspectives des taux d’intérêt;
- › analyse les notes de crédit de divers émetteurs afin de déterminer les titres les plus appropriés pour le portefeuille.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d’investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité des fonds sous-jacents à atteindre les leurs.

## Fonds équilibré Vision RBC

Les risques associés à un placement dans le fonds sont semblables aux risques associés aux placements dans les titres des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement au placement dans ce fonds. Les fonds sous-jacents sont notamment assujettis aux risques suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titre;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

## Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds mondial équilibré   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 25 janvier 2021<br>Série D – 25 janvier 2021  | Série F – 25 janvier 2021<br>Série O – 25 janvier 2021     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,75 %   | 0,05 %                        |
|   | Série D   | 1,00 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F   | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

Procurer une croissance à long terme du capital et, dans une moindre mesure, un revenu modéré.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe canadiens, américains et internationaux, soit directement ou par l'entremise d'un placement dans des parts d'autres fonds communs de placement (appelés les « fonds sous-jacents ») gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe. Le fonds vise à écarter les titres d'émetteurs qui participent directement à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles, comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

On s'attend actuellement à ce que le fonds investisse jusqu'à la totalité de son actif net dans des parts du Fonds d'obligations à court terme sans combustibles fossiles Vision RBC, du Fonds d'obligations sans combustibles fossiles Vision RBC, du Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans combustibles fossiles Vision QUBE RBC, du Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC et du Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › commence par l'exclusion d'émetteurs figurant dans deux listes d'exclusion qui délimitent son univers de placement. La première liste d'exclusion est basée sur le rapport *Carbon Underground 200*, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100. En règle générale, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion de ce rapport n'est pas admissible dans le fonds sous-jacent.\* RBC GMA s'est associée à Sustainalytics pour repérer les émetteurs qui figurent sur la deuxième liste d'exclusion, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC ». En fonction des données qu'elle a recueillies, Sustainalytics dresse une liste d'exclusion d'émetteurs exerçant des activités dans l'extraction, le traitement et le transport de combustibles fossiles, en fonction des revenus tirés de ces activités. En général, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion de Sustainalytics n'est pas admissible dans le fonds sous-jacent.† Le fonds sous-jacent applique les deux listes d'exclusion parallèlement, et RBC GMA surveille continuellement le fonds sous-jacent pour déceler toute exposition à des titres d'émetteurs figurant sur les listes d'exclusion du fonds sous-jacent. Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds sous-jacent pour s'assurer de sa conformité avec sa liste d'exclusion et informe RBC GMA de tout changement pouvant avoir une incidence sur l'admissibilité d'une entreprise. Parfois, le fonds sous-jacent peut déroger à ses listes d'exclusions lorsque RBC GMA établit qu'il serait dans l'intérêt du fonds sous-jacent

\* Fossil Free Indexes LLC, fournisseur tiers indépendant, tient à jour la liste *Carbon Underground 200*, qui est revue chaque trimestre.

† La liste d'exclusion de Sustainalytics est tenue par Sustainalytics et est mise à jour chaque mois.

**Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC**

de le faire, comme lorsque RBC GMA constate que les données utilisées pour dresser les listes d'exclusion sont inexactes ou incomplètes en raison de faits ou d'événements récents;

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres et des titres à revenu fixe de sociétés qui ont été sélectionnées au moyen des critères d'exclusion ESG dont il est question ci-dessus;
- › applique son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds sous-jacent. Ce processus comprend l'intégration de facteurs ESG dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Se reporter aux rubriques « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98 et « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101 pour plus de renseignements;

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

- › a recours à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

| Catégorie d'actifs                              | Pondération cible |
|---|-------------------|
| Titres à revenu fixe                            | 40 %              |
| Titres de capitaux propres mondiaux             | 53 %              |
| Titres de capitaux propres de marchés émergents | 7 %               |

- › ajuste le pourcentage de l'actif du fonds sous-jacent investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible des catégories des titres à revenu fixe et des titres de capitaux propres mondiaux et un écart de 10 % par rapport à la pondération cible de la catégorie des titres de capitaux propres de marchés émergents;
- › peut recourir à des dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change. Habituellement, l'exposition du fonds aux devises est entièrement couverte à l'égard de la partie de l'actif constituant un revenu fixe;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement et rapidement la composition de l'actif du fonds sous-jacent;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;

- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Lorsqu'il choisit des titres de capitaux propres, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › évalue les perspectives des marchés à l'échelle mondiale afin de déterminer la répartition entre les titres de capitaux propres canadiens, américains et internationaux;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer les perspectives de croissance de celles-ci;
- › choisit des sociétés dans divers secteurs d'activité afin d'assurer une diversification adéquate;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur selon leurs perspectives de croissance;
- › examine les statistiques financières de sociétés afin de déterminer si le cours de leurs actions est intéressant.

Lorsqu'il choisit des titres à revenu fixe, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › choisit des titres en fonction d'une analyse économique fondamentale, tenant compte de la croissance économique, de l'inflation ainsi que de la politique fiscale et monétaire du Canada, des États-Unis et d'autres marchés importants;
- › choisit des durées de placement en fonction des perspectives des taux d'intérêt;
- › analyse les notes de crédit de divers émetteurs afin de déterminer les titres les plus appropriés pour le portefeuille.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fait d'investir dans une combinaison de fonds différents contribue à réduire la volatilité, mais fait aussi en sorte que le rendement du fonds soit directement tributaire du rendement des fonds sous-jacents dans lesquels il investit.

La capacité du fonds d'atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité des fonds sous-jacents d'atteindre leurs objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts des fonds sous-jacents qu'il détient. Le fonds assume les risques liés à un fonds sous-jacent proportionnellement aux placements qu'il détient dans ce fonds. Voici certains des risques auxquels est exposé le fonds sous-jacent :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;



**Fonds équilibré sans combustibles fossiles Vision RBC**

- › un risque associé à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

***Classification du risque de placement***

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada (2,0 %), de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada (9,0 %), de l'indice obligataire universel FTSE Canada (29,0 %), de l'indice MSCI World Net Index (53,0 %) et de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index (7,0 %).

L'indice des Bons du Trésor à 30 jours FTSE Canada reproduit le rendement des bons du Trésor à un mois du gouvernement du Canada. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement de titres à revenu fixe canadiens de qualité assortis d'échéances allant de un à cinq ans. L'indice obligataire universel FTSE Canada reproduit le rendement du marché canadien des titres à revenu fixe de qualité, y compris les obligations du gouvernement du Canada, de gouvernements provinciaux et de sociétés. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés partout dans le monde. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation de pays de marchés émergents. Les rendements des indices sont exprimés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer le revenu net et les gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser que vous souhaitez les recevoir en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions canadiennes Vision RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |  |                               |
|---|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds mondial équilibré   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 3 juillet 2007<br>Série D – 3 juillet 2007  | Série F – 3 juillet 2007<br>Série O – 19 mai 2017          |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,60 %   | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,85 %   | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,60 %   | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes et a recours à une méthode de placement socialement responsable. Il peut également investir dans des titres de sociétés étrangères comparables.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds commence par une sélection de sociétés à l'aide des critères d'exclusion ESG afin de délimiter l'univers de placement du fonds. RBC GMA s'est associée à Sustainalytics en vue de mettre en œuvre les critères d'exclusion ESG et pour déterminer les émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion du fonds. En fonction des données qu'elle a recueillies, Sustainalytics dresse une liste d'exclusion d'émetteurs en fonction de l'incidence de leurs produits, des controverses à l'égard des ESG et de leurs notes relatives, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98. En général, les émetteurs qui figurent sur les listes d'exclusion du fonds ne peuvent être admis dans le fonds.\*

RBC GMA surveille continuellement le fonds pour repérer les titres d'émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion du fonds. Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec sa liste d'exclusion et informe RBC GMA de tout changement pouvant avoir une incidence sur l'admissibilité d'une entreprise. Parfois, le fonds peut déroger à sa liste d'exclusion lorsque RBC GMA établit qu'il serait dans l'intérêt du fonds de le faire, comme lorsque RBC GMA constate que les données utilisées pour dresser la liste d'exclusion sont inexactes ou incomplètes en raison de faits ou d'événements récents.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres de sociétés canadiennes qui font partie de la sélection effectuée au moyen des critères d'exclusion ESG dont il est question ci-dessus;
- › applique son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds. Ce processus comprend l'intégration de facteurs ESG dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98 pour plus de renseignements;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés offrant une croissance supérieure;
- › diversifie le fonds parmi des groupes de secteurs de l'indice composé S&P/TSX;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;

\* La liste d'exclusion de Sustainalytics est tenue par Sustainalytics et est mise à jour chaque mois.

## Fonds d'actions canadiennes Vision RBC

- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs dans le but d'ajuster efficacement le degré d'exposition au marché canadien ou aux marchés étrangers;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître les revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change, dans la mesure où le fonds investit dans des titres étrangers;
- › un risque associé à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds équilibré Vision RBC détenait environ 32,7 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

## Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans combustibles fossiles Vision QUBE RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds canadien de titres de capitaux propres  |   |                               |
| Date de création  | Série A – 22 janvier 2021<br>Série D – 22 janvier 2021  | Série F – 22 janvier 2021<br>Série O <sup>1</sup> – 22 janvier 2021 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,85 %  | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>          | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Avant le 22 janvier 2021, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à l'aide d'une approche de nature quantitative, mais écarte les titres d'émetteurs qui participent directement à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles, comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel. Le fonds vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché plus étendu des titres de capitaux propres du marché canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds commence par l'exclusion d'émetteurs figurant dans deux listes d'exclusion qui délimitent son univers de placement. La première liste d'exclusion est basée sur le rapport *Carbon Underground 200*, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC ». En règle générale, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion de ce rapport n'est pas admissible dans le fonds.\*

RBC GMA s'est associée à Sustainalytics pour repérer les émetteurs qui figurent sur la deuxième liste d'exclusion. En fonction des données qu'elle a recueillies, Sustainalytics dresse une liste d'exclusion d'émetteurs exerçant des activités dans l'extraction, le traitement et le transport de combustibles fossiles, en fonction des revenus tirés de ces activités, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98. En général, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion de Sustainalytics n'est pas admissible dans le fonds.†

Le fonds applique les deux listes d'exclusion parallèlement, et RBC GMA surveille continuellement le fonds pour déceler toute exposition à des titres d'émetteurs figurant sur les listes d'exclusion du fonds. Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec sa liste d'exclusion et informe RBC GMA de tout changement pouvant avoir une incidence sur l'admissibilité d'une entreprise. Parfois, le fonds peut déroger à sa liste d'exclusion lorsque RBC GMA établit qu'il serait dans l'intérêt du fonds de le faire, comme lorsque RBC GMA constate que les données utilisées pour dresser la liste d'exclusion sont inexactes ou incomplètes en raison de faits ou d'événements récents.

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner des actions tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

\* Fossil Free Indexes LLC, fournisseur tiers indépendant, tient à jour la liste *Carbon Underground 200*, qui est revue chaque trimestre.

† La liste d'exclusion de Sustainalytics est tenue par Sustainalytics et est mise à jour chaque mois.

**Fonds d'actions canadiennes à faible volatilité sans combustibles fossiles Vision QUBE RBC**

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans les titres de capitaux propres de sociétés canadiennes qui ont été sélectionnées au moyen des critères d'exclusion ESG dont il est question ci-dessus;
- › applique son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds. Ce processus comprend l'intégration de facteurs ESG dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter aux rubriques « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98 et « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101 pour plus de renseignements;
- › répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché canadien;
- › a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché;
  - évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres;
  - tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines sociétés ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
- › vise un niveau de volatilité des rendements inférieur à celui du marché étendu des titres de capitaux propres du marché canadien au moyen du choix de titres (c.-à-d. en choisissant des titres dont la volatilité devrait être inférieure à la volatilité moyenne de ce marché) et de la composition du portefeuille (c.-à-d. en composant un portefeuille dont les titres et les pondérations sectorielles visent à réduire au minimum la volatilité absolue de l'ensemble du portefeuille). Pour ce faire, il aura recours à un processus de placement de nature quantitative fondé sur les données financières fondamentales des sociétés de même que les mesures de la volatilité historique;
- › surveillera et examinera le fonds en permanence;
- › peut investir un maximum de 25 % de son actif dans des titres étrangers;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs ou pour générer un revenu;

- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, trois investisseurs détenaient environ 17,3 %, 15,8 % et 15,5 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI Canada Minimum Volatility Index. L'indice MSCI Canada Minimum Volatility Index reproduit le rendement d'une stratégie à variation minimale appliquée aux titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à grande et moyenne capitalisation qui composent l'indice MSCI Canada Index. Par le passé, cette stratégie a permis d'obtenir une volatilité inférieure à celle de l'indice MSCI Canada Index.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

## Politique en matière de distributions

Le fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres de marchés émergents  |  |                               |
| Date de création   | Série A – 28 février 2022<br>Série D – 28 février 2022  | Série F – 28 février 2022<br>Série O – 4 janvier 2022      |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Non admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,85 %   | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,10 %   | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,85 %   | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,07 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées dans des marchés émergents ou y faisant affaire, mais écarte les titres d'émetteurs qui participent directement à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles, comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Le processus de placement du fonds commence par l'exclusion d'émetteurs figurant dans deux listes d'exclusion qui délimitent son univers de placement. La première liste d'exclusion est basée sur le rapport *Carbon Underground 200*, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98. En règle générale, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion de ce rapport n'est pas admissible dans le fonds.\*

RBC GMA s'est associée à Sustainalytics pour repérer les émetteurs qui figurent dans la deuxième liste d'exclusion. En fonction des données qu'elle a recueillies, Sustainalytics dresse une liste d'exclusion d'émetteurs exerçant des activités dans l'extraction, le traitement et le transport de combustibles fossiles, en fonction des revenus tirés de ces activités, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98. En général, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion de Sustainalytics n'est pas admissible dans le fonds.†

Le fonds applique les deux listes d'exclusion parallèlement, et RBC GMA surveille continuellement le fonds pour déceler toute exposition à des titres d'émetteurs figurant sur les listes d'exclusion du fonds. Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec sa liste d'exclusion et informe RBC GMA de tout changement pouvant avoir une incidence sur l'admissibilité d'une entreprise. Parfois, le fonds peut déroger à ses listes d'exclusion lorsque RBC GMA établit qu'il serait dans l'intérêt du fonds de le faire, comme lorsque RBC GMA constate que les données utilisées pour dresser les listes d'exclusion sont inexactes ou incomplètes en raison de faits ou d'événements récents.

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

\* Fossil Free Indexes LLC, fournisseur tiers indépendant, tient à jour la liste *Carbon Underground 200*, qui est revue chaque trimestre.

† La liste d'exclusion de Sustainalytics est tenue par Sustainalytics et est mise à jour chaque mois.

**Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC**

Le fonds investit dans un portefeuille de titres davantage concentré.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit principalement des titres de capitaux propres de sociétés situées ou faisant affaire dans des pays de marchés émergents qui ont été sélectionnées au moyen des critères d'exclusion ESG dont il est question ci-dessus;
- › applique son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds. Ce processus comprend l'intégration de facteurs ESG dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98 pour plus de renseignements;
- › évalue les perspectives économiques de chaque région d'un marché émergent, y compris les prévisions de croissance, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- › diversifie les placements du fonds par secteur d'activité et par pays d'un marché émergent pour aider à réduire le risque;
- › emploie un certain nombre de méthodes d'évaluation pour établir le prix des actions;
- › sélectionne les actions d'après la valeur intrinsèque de chaque société, les facteurs relatifs à la liquidité et le risque global du portefeuille;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, trois investisseurs détenaient environ 50,2 %, 25,9 % et 10,8 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

***Classification du risque de placement***

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et celui de l'indice MSCI Emerging Markets Net Index. L'indice MSCI Emerging Markets Net Index reproduit le rendement après impôt de titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation de pays de marchés émergents. Les rendements de l'indice sont exprimés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

**Politique en matière de distributions**

Le fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.



**Fonds d'actions mondiales Vision RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions mondiales   |  |                               |
| Date de création <sup>1</sup>  | Série A – 3 juillet 2007<br>Série D – 3 juillet 2007  | Série F – 3 juillet 2007<br>Série O – 19 mai 2017          |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 1,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série D   | 1,00 %   | 0,15 %                        |
|  | Série F   | 0,75 %   | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,02 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |  |                               |
| <p><sup>1</sup> Depuis le 15 septembre 2021, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts du fonds le 15 septembre 2021 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

➤ Procurer une croissance à long terme du capital.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés établies partout dans le monde et a recours à une méthode de placement socialement responsable.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds commence par la sélection de sociétés au moyen de critères d'exclusion ESG en vue de délimiter son univers de placement. RBC GMA s'est associée à Sustainalytics en vue de mettre en œuvre les critères d'exclusion ESG et pour repérer les émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion du fonds. En fonction des données qu'elle a recueillies, Sustainalytics dresse une liste d'exclusion d'émetteurs en fonction de l'incidence de leurs produits, des controverses à l'égard des ESG et de leur résultat relatif, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98. En général, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion du fonds n'est pas admissible dans le fonds.\*

RBC GMA surveille continuellement le fonds pour repérer les titres d'émetteurs qui figurent sur la liste d'exclusion du fonds. Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec sa liste d'exclusion et informe RBC GMA de tout changement pouvant avoir une incidence sur l'admissibilité d'une entreprise. Parfois, le fonds peut déroger à sa liste d'exclusion lorsque RBC GMA établit qu'il serait dans l'intérêt du fonds de le faire, comme lorsque RBC GMA constate que les données utilisées pour dresser la liste d'exclusion sont inexactes ou incomplètes en raison de faits ou d'événements récents.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- investit principalement dans des titres de sociétés de partout dans le monde qui font partie de la sélection effectuée au moyen des critères d'exclusion ESG dont il est question ci-dessus;
- applique son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds. Ce processus comprend l'intégration de facteurs ESG dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98 pour plus de renseignements;
- investit dans un panier diversifié de titres de sociétés qui exercent leurs activités partout dans le monde, dans plusieurs secteurs d'activités;
- cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés offrant une croissance supérieure;

\* La liste d'exclusion de Sustainalytics est tenue par Sustainalytics et est mise à jour chaque mois.

**Fonds d'actions mondiales Vision RBC**

- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
  - › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
  - › évalue les perspectives économiques des régions du monde, y compris la croissance prévue, l'évaluation des marchés et les tendances économiques;
  - › gère le risque d'ensemble du portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds;
  - › peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin de réduire la complexité des opérations transfrontalières;
  - › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
  - › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et à des fins de réduction de l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport au dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le degré d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés de change;
  - › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
  - › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
  - › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.
- › un risque associé à la liquidité;
  - › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
  - › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
  - › un risque associé aux séries multiples;
  - › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
  - › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds équilibré Vision RBC détenait environ 36,8 % des parts en circulation du fonds);
  - › un risque associé à la cybersécurité.

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG;

**Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |
|---|---|---|
| Type de fonds   | Fonds d'actions mondiales   |   |
| Date de création  | Série A – 28 août 2017<br>Série D – 28 août 2017  | Série F – 28 août 2017<br>Série O <sup>1</sup> – 30 juin 2017 |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                       |
|   | Série A   | 1,75 %  |
|   | Série D   | 1,00 %  |
|   | Série F   | 0,75 %  |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup>    |
| Sous-conseiller en valeurs  | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre   |   |
| <sup>1</sup> Avant le 30 juin 2017, les parts de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.<br><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |   |   |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

› Procurer une croissance du capital à long terme.

Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs, mais pas dans les titres d'émetteurs qui participent directement à l'extraction, au traitement et au transport de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole et le gaz naturel.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Le fonds investit dans un portefeuille de titres à concentration accrue.

Le processus de placement du fonds commence par l'exclusion d'émetteurs figurant dans deux listes d'exclusion qui délimitent son univers de placement. La première liste d'exclusion est basée sur le

rapport *Carbon Underground 200*, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98. En règle générale, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion de ce rapport n'est pas admissible dans le fonds.\*

RBC GMA s'est associée à Sustainalytics pour repérer les émetteurs qui figurent dans la deuxième liste d'exclusion. En fonction des données qu'elle a recueillies, Sustainalytics dresse une liste d'exclusion d'émetteurs exerçant des activités dans l'extraction, le traitement et le transport de combustibles fossiles, en fonction des revenus tirés de ces activités, comme il est décrit à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98. En général, un émetteur qui figure sur la liste d'exclusion de Sustainalytics n'est pas admissible dans le fonds.†

Le fonds applique les deux listes d'exclusion parallèlement, et RBC GMA surveille continuellement le fonds pour déceler toute exposition à des titres d'émetteurs figurant sur les listes d'exclusion du fonds. Sustainalytics surveille régulièrement le portefeuille du fonds pour s'assurer de sa conformité avec sa liste d'exclusion et informe RBC GMA de tout changement pouvant avoir une incidence sur l'admissibilité d'une entreprise. Parfois, le fonds peut déroger à ses listes d'exclusion lorsque RBC GMA établit qu'il serait dans l'intérêt du fonds de le faire, comme lorsque RBC GMA constate que les données utilisées pour dresser les listes d'exclusion sont inexactes ou incomplètes en raison de faits ou d'événements récents.

\* Fossil Free Indexes LLC, fournisseur tiers indépendant, tient à jour la liste *Carbon Underground 200*, qui est revue chaque trimestre.

† La liste d'exclusion de Sustainalytics est tenue par Sustainalytics et est mise à jour chaque mois.

**Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC**

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés variées exerçant leurs activités dans différents pays du monde et dans différents secteurs qui ont été sélectionnées au moyen des critères d'exclusion ESG dont il est question ci-dessus;
- › applique son processus de placement multidisciplinaire pour choisir les titres du fonds. Ce processus comprend l'intégration de facteurs ESG dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds Vision RBC » à la page 98 pour plus de renseignements;
- › évalue la perspective économique des régions partout dans le monde, dont la croissance prévue, les évaluations du marché et les tendances économiques;
- › examine la conjoncture de l'économie et du secteur d'activité ainsi que des données se rapportant aux sociétés afin d'évaluer leurs perspectives de croissance;
- › cherche des sociétés offrant la meilleure valeur relative d'après un rapport risque-rendement et privilégie les sociétés qui offrent une croissance supérieure;
- › surveille et évalue les sociétés de façon continue afin de repérer les meilleures valeurs relatives;
- › peut généralement investir dans des actions de sociétés de moyenne à grande capitalisation, mais peut aussi investir dans de petites sociétés;
- › gère le risque général rattaché au portefeuille au moyen de l'évaluation du rendement et de la volatilité prévus de chaque placement détenu par le fonds par rapport aux autres titres détenus par le fonds;
- › peut investir dans des espèces et des titres à revenu fixe afin de protéger la valeur dans certaines conditions du marché;
- › peut investir dans des certificats américains d'actions étrangères afin d'augmenter efficacement l'exposition au marché mondial et de réduire la complexité des opérations transfrontalières. L'utilisation de certificats américains d'actions étrangères n'élimine pas le risque de change ni le risque associé à un placement dans une société étrangère;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

- › peut également recourir à des instruments dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut conclure des opérations de mises en pension et de prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la concentration;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à la stratégie de placement fondée sur des facteurs ESG;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice MSCI World Net Index. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde. Les rendements de l'indice sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC

**Politique en matière de distributions**

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets annuellement en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille privé de revenu à court terme RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |  |   |                               |
|--|--|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de revenu canadien   |   |                               |
| Date de création   | Série F – 1 <sup>er</sup> novembre 2003  | Série O <sup>1</sup> – 21 août 2003                     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.  |   |                               |
|  | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F  | 0,35 %  | 0,05 %                        |
|  | Série O  | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,05 %                        |
| Administrateur   | Les éléments d'actif hypothécaires détenus sont assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement et sont administrés par ResMor Trust Company, de Calgary (Alberta), aux termes d'une convention datée du 22 septembre 2004. |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |  |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à offrir un taux concurrentiel de revenus mensuels en investissant dans des éléments d'actif à revenu fixe à court terme. Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe, de qualité et à court terme émis ou garantis par des gouvernements et des sociétés canadiens, dans des titres adossés à des créances et dans des obligations de sociétés. Le fonds investit également dans des hypothèques de premier rang de qualité souscrites sur des biens résidentiels canadiens assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (la « SCHL ») en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada).

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › choisit des échéances en fonction de données économiques fondamentales et de l'évolution des marchés financiers;
- › investit dans des hypothèques garanties par la SCHL en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (Canada). Cela signifie que le fonds n'assume pas le risque de défaut de paiement sur les hypothèques dans lesquelles il investit. Au plus 40 % de l'actif net du fonds peut être investi dans de telles hypothèques;
- › investit la partie du fonds consacrée aux obligations de qualité de sociétés dans des titres ayant une note minimale de BBB ou plus selon Dominion Bond Rating Service (DBRS) Ltd. ou une note équivalente définie par d'autres agences de notation reconnues;

- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres d'emprunt de sociétés de qualité inférieure (à rendement élevé) ayant obtenues une note inférieure à BBB(-) de DBRS Ltd. ou une note équivalente définie par d'autres agences de notation reconnues;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des titres étrangers;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Portefeuille privé de revenu à court terme RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net mensuellement. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Portefeuille privé de revenu RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds équilibré canadien  |   |                               |
| Date de création   | Série F – 1 <sup>er</sup> novembre 2003   | Série O <sup>1</sup> – 21 août 2003                     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F   | 0,50 %  | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,05 %                        |
| <p><sup>1</sup> Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer un flux de revenu mensuel concurrentiel au moyen de distributions de revenu de dividendes, de revenus d'intérêts et de gains en capital relativement avantageuses sur le plan fiscal, de même qu'un potentiel de croissance modérée du capital. Le fonds investit principalement dans des titres à revenu fixe canadiens à rendement plus élevé tels que des obligations de sociétés, des débentures, des billets et des actions privilégiées, ainsi que dans des actions ordinaires canadiennes à rendement élevé, des fiducies de placement immobilier (FPI), des fiducies de revenu et des placements similaires.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit dans des titres à revenu fixe et dans des titres de capitaux propres (notamment des fiducies de revenu) donnant lieu à des distributions de revenus d'intérêts, des distributions de dividendes et des distributions ordinaires élevées;
- › investit principalement dans des obligations de sociétés ayant une note minimale de BBB(-) ou supérieure selon DBRS Ltd. ou une note équivalente définie par d'autres agences de notation reconnues;
- › a recourt à une méthode de répartition de l'actif stratégique qui vise à établir la répartition d'actifs appropriée selon des lignes directrices générales établies à l'avance pour chaque catégorie d'actifs comme indiqué dans le tableau suivant :

| Catégorie d'actifs         | Pondération cible |
|----------------------------|-------------------|
| Titres à revenu fixe       | 45 %              |
| Titres de capitaux propres | 55 %              |

- › ajuste le pourcentage de l'actif du fonds investi dans chaque catégorie d'actifs en fonction de l'évolution des perspectives du marché pour chaque catégorie d'actifs et gère la répartition de façon qu'elle ne dépasse pas un écart de 15 % par rapport à la pondération cible de chaque catégorie d'actifs;
- › peut investir jusqu'à 10 % de la valeur marchande du fonds dans des obligations de sociétés de qualité inférieure (à rendement élevé) ayant obtenues une note inférieure à BBB(-) de DBRS Ltd. ou une note équivalente définie par d'autres agences de notation reconnues;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises selon son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut investir dans des fiducies de redevance/de revenus, des fiducies de placement immobilier et des véhicules similaires dont les distributions sont bien déterminées;
- › peut investir jusqu'à 35 % des éléments d'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;



### Portefeuille privé de revenu RBC

- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à un placement dans une fiducie;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net mensuellement et il peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de dividendes canadiens   |   |                               |
| Date de création  | Série A – 24 janvier 2022<br>Série D – 24 janvier 2022<br>Série F – 24 janvier 2022   | Série I <sup>1</sup> – 1 <sup>er</sup> novembre 2003<br>Série O <sup>2</sup> – 21 août 2003 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,50 %  | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,85 %  | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série I   | 0,55 %  | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup>                                  | 0,06 %                        |
| <p><sup>1</sup> Avec prise d'effet le 24 janvier 2022, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 24 janvier 2022 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à produire un rendement total à long terme composé de revenus de dividende réguliers, qui bénéficient du traitement fiscal préférentiel accordé aux dividendes de sociétés canadiennes et d'une croissance modeste du capital à long terme. Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires ayant des taux de rendement de dividendes au-dessus de la moyenne. Il investit également dans des actions privilégiées de grandes sociétés canadiennes.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- > choisit des sociétés qui présentent des perspectives de versements et de croissance de leurs dividendes ou qui sont susceptibles d'être touchées par des événements spéciaux comme des rachats d'actions sur le marché, des offres publiques d'achat et la déclaration de dividendes spéciaux;
- > tend à se concentrer sur les titres sensibles aux taux d'intérêt afin de procurer un revenu de dividende, en investissant dans des secteurs à haut rendement comme les services financiers, les services publics et les services de télécommunication;
- > peut investir dans des titres à revenu fixe tels que des obligations d'État, des obligations de sociétés et des bons du Trésor;
- > peut investir dans des actions privilégiées et des obligations convertibles;
- > peut investir jusqu'à 25 % des éléments d'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;
- > intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- > peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;

### Portefeuille privé de dividendes canadiens RBC

- › peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série A, de série D et de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions canadiennes   |   |                               |
| Date de création   | Série F – 1 <sup>er</sup> novembre 2003   | Série O <sup>1</sup> – 21 août 2003                     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F   | 0,75 %  | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,09 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | Beutel, Goodman & Company Ltd., Toronto (Ontario)   |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer un flux de revenu courant compétitif en comparaison avec celui qui peut généralement être disponible dans l'ensemble du marché canadien des titres de capitaux propres et un potentiel de croissance à long terme au moyen d'une plus-value du capital en investissant essentiellement dans des actions ordinaires et des titres équivalents choisis de sociétés canadiennes.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des sociétés canadiennes, qui versent des dividendes et dont la solidité financière est supérieure à la moyenne et les niveaux de rentabilité sont prévisibles et croissants;
- › diversifie le fonds parmi des groupes de secteurs de S&P/TSX au sein d'une fourchette d'expositions minimale et maximale;
- › n'a pas actuellement l'intention d'investir dans des titres étrangers, mais il peut y investir jusqu'à 25 % de l'actif du fonds;
- › ne peut acheter ni vendre d'instruments dérivés, y compris des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des opérations de mises en pension et de prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds pourrait tenir compte des facteurs ESG d'une société dans le cadre de son processus d'évaluation des perspectives et des résultats financiers de la société puisque des pratiques ESG insuffisantes pourraient nuire au rendement futur de la société. Ce processus est appelé l'« étude des facteurs ESG » et constitue un processus général que le gestionnaire de portefeuille applique à l'ensemble des fonds qu'il gère et non à un fonds en particulier. L'étude des facteurs ESG ne bénéficie pas d'une importance supérieure à celle des autres facteurs dont le gestionnaire de portefeuille tient compte lorsqu'il évalue une société; cependant, le fonds pourrait décider de ne pas investir dans une société dont les pratiques ESG révèlent un risque financier assez élevé. Le fonds ne tient pas compte des facteurs ESG pour atteindre des résultats non financiers, et les facteurs ESG ne sont pas utilisés pour établir la stratégie de placement principale du fonds.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Portefeuille privé fondamental d'actions canadiennes RBC

**Politique en matière de distributions**

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'actions de sociétés canadiennes à grande capitalisation   |   |                               |
| Date de création <sup>1</sup>   | Série A – 24 janvier 2022<br>Série D – 24 janvier 2022<br>Série F – 24 janvier 2022   | Série I <sup>1</sup> – 1 <sup>er</sup> novembre 2003<br>Série O <sup>2</sup> – 21 août 2003 |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>   | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A   | 1,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série D   | 0,85 %  | 0,10 %                        |
|   | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|   | Série I   | 0,55 %  | 0,10 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup>                                  | 0,06 %                        |
| <p><sup>1</sup> Avec prise d'effet le 24 janvier 2022, les nouveaux épargnants ne peuvent plus souscrire de parts de série I du fonds. Les épargnants qui détenaient des parts de série I du fonds le 24 janvier 2022 peuvent continuer d'effectuer des placements additionnels dans le fonds. En outre, RBC GMA peut aussi permettre à certains épargnants, y compris des fonds d'investissement gérés par RBC GMA ou des membres de son groupe, de continuer d'investir dans le fonds. Veuillez communiquer avec nous ou avec votre courtier pour de plus amples renseignements.</p> <p><sup>2</sup> Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer un rendement total à long terme composé principalement d'une plus-value du capital. Le fonds investit principalement dans des titres de capitaux propres de grandes sociétés canadiennes.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Le processus de placement du fonds est principalement fondé sur la recherche fondamentale, mais le gestionnaire de portefeuille tiendra également compte de facteurs de nature quantitative et technique. En fin de compte, les décisions sur le choix des actions sont fondées sur la connaissance de la société, de son secteur d'activité et de ses perspectives.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés canadiennes à grande capitalisation boursière, bien que le conseiller puisse tirer parti d'occasions parmi les sociétés à petite et moyenne capitalisation boursière;
- › recherche, surveille et étudie les secteurs et les sociétés qui offrent la meilleure valeur relative selon le ratio risque-rendement;
- › diversifie le fonds parmi des groupes de secteurs de S&P/TSX au sein d'une fourchette d'exposition minimale et maximale;

- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut investir jusqu'à 25 % des éléments d'actif du fonds dans des titres étrangers et des devises;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

### Portefeuille privé d'actions canadiennes RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 40,8 %, 21,3 % et 14,6 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série A, de série D et de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces. Les distributions versées à l'égard de parts détenues dans le cadre de régimes enregistrés, de CELI et de CELIAPP offerts par l'entremise de RBC Banque Royale sont toujours réinvesties.

**Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions américaines   |   |                               |
| Date de création   | Série F – 1 <sup>er</sup> novembre 2003   | Série O <sup>1</sup> – 21 août 2003                     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F   | 1,00 %  | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,09 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | Westwood Management Corp., Dallas, Texas  |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer un rendement total à long terme principalement au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans des actions ordinaires et des titres équivalents de sociétés des États-Unis qui se négocient en dessous de leur valeur intrinsèque potentielle.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- > investit dans des sociétés dont les titres sont réputés comporter un faible risque de perte en cas de baisse, mais qui sont susceptibles de générer un bénéfice et des flux de trésorerie supérieurs à ce que leurs cours laissent présager;
- > recherche des sociétés dont le rendement des capitaux propres s'améliore, le ratio d'endettement diminue, les flux de trésorerie disponibles sont positifs et les marges bénéficiaires augmentent, et qui sont susceptibles de générer un bénéfice supérieur aux attentes;
- > investit principalement dans des titres émis par des sociétés des États-Unis et des sociétés qui ne sont pas des sociétés des États-Unis qui composent les indices Russell 1000 ou S&P 500 et peut également investir dans d'autres titres des États-Unis;

- > répartit les placements du fonds entre les grands secteurs d'activités selon des expositions minimales et maximales;
- > ne peut acheter ni vendre des instruments dérivés, y compris des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré;
- > peut participer à des opérations de prêt de titres;
- > peut conclure des opérations de mises en pension et de prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- > un risque associé au marché;
- > un risque associé aux placements étrangers;
- > un risque associé au change;
- > un risque associé à la spécialisation;
- > un risque associé aux séries multiples;
- > des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- > un risque associé à un grand investisseur;
- > un risque associé à la cybersécurité.



### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions américaines   |   |                               |
| Date de création <sup>1</sup>  | Série F – 28 juin 2018  | Série O – 11 janvier 2010                               |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F   | 1,00 %  | 0,05 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,05 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | Westwood Management Corp., Dallas, Texas  |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Il existe une autre série de parts du fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits qui sont rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer un rendement total à long terme principalement au moyen d'une plus-value du capital, en investissant principalement dans un ou plusieurs fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »), dont les parts sont investies dans des actions ordinaires et des titres équivalents de sociétés des États-Unis qui se négocient en dessous de leur valeur intrinsèque potentielle. Le fonds vise également à réduire au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Le fonds investit son actif principalement dans des parts du fonds sous-jacent, soit le Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation RBC, pour lequel Westwood Management Corp. est également sous-conseiller.

Le fonds a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds.

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit dans des sociétés dont les titres sont réputés comporter un faible risque de perte en cas de baisse, mais qui sont susceptibles de générer un bénéfice et des flux de trésorerie supérieurs à ce que leurs cours laissent présager;

- › recherche des sociétés dont le rendement des capitaux propres s'améliore, le ratio d'endettement diminue, les flux de trésorerie disponibles sont positifs et les marges bénéficiaires augmentent, et qui sont susceptibles de générer un bénéfice supérieur aux attentes;
- › investit principalement dans des titres émis par des sociétés des États-Unis et des sociétés qui ne sont pas des sociétés des États-Unis qui composent les indices Russell 1000 ou S&P 500 et peut également investir dans d'autres titres des États-Unis;
- › répartit les placements du fonds sous-jacent entre les grands secteurs d'activités selon des expositions minimales et maximales;
- › ne peut acheter ni vendre des instruments dérivés, y compris des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des opérations de mises en pension et de prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Afin de réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Portefeuille privé d'actions de valeur de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC

#### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds est directement tributaire du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre les siens.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques liés à un placement dans le fonds sous-jacent dont il détient des parts. Il peut également s'exposer directement à ces risques.

Parmi les risques touchant le fonds sous-jacent figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds sous-jacent ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds sous-jacent devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

#### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions américaines   |   |                               |
| Date de création   | Série F – 1 <sup>er</sup> novembre 2003   | Série O <sup>1</sup> – 21 août 2003                     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F   | 1,00 %  | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,07 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | Brown Advisory, LLC, Baltimore (Maryland)   |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer une croissance à long terme, principalement au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans des actions ordinaires et des titres équivalents de sociétés des États-Unis offrant des perspectives de croissance au-dessus de la moyenne.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › repère des possibilités de placement à la suite d'une recherche fondamentale et ascendante approfondie effectuée au moyen de l'analyse des états financiers d'une société, de son modèle d'affaires à long terme et de son attrait au sein du secteur d'activité;
- › investit dans les sociétés qui présentent une combinaison attrayante de vastes occasions d'affaires durables sur le marché, une équipe de direction expérimentée et crédible, des produits ou des services exclusifs, une saine situation financière et des évaluations attrayantes par rapport à leur possibilité de croissance à long terme;
- › répartit les placements du fonds entre les grands secteurs de l'industrie;

- › peut investir dans des fonds négociés en bourse qui procurent une exposition à l'or et à l'argent conformément à la réglementation en valeurs mobilières applicable ou comme le permettent les dispenses décrites à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › ne peut acheter ni vendre des instruments dérivés, y compris des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le gestionnaire de portefeuille tient compte de recherches en matière de placements durables effectuées par les analystes de recherche ou tirées de données de tiers pour prendre des décisions en matière de placement s'il considère que ces recherches ont une incidence importante sur le rendement à long terme. Lorsque cette analyse est prise en compte, le gestionnaire de portefeuille évalue l'information qualitative et quantitative pertinente conjointement avec l'analyse fondamentale.

## Portefeuille privé d'actions américaines de croissance RBC

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>                     |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds                              | Fonds d'actions américaines   |   |                               |
| Date de création                           | Série F – 20 octobre 2008   | Série O – 20 octobre 2008                               |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais                                      | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,02 %                        |

<sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer un rendement total à long terme composé principalement d'une plus-value du capital. Le fonds investit principalement dans des actions ordinaires et des titres similaires de sociétés des États-Unis.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans les actions constituant l'indice S&P 500;
- › investit généralement dans un portefeuille de sociétés à grande capitalisation qui, globalement, démontre normalement des ratios cours/bénéfice, cours/valeur comptable et cours/flux de trésorerie inférieurs à ceux de l'indice S&P 500;
- › choisit des sociétés en fonction de l'amélioration de caractéristiques fondamentales, notamment la réorganisation de sociétés, les changements de direction, les nouveaux cycles de vie de produits et les changements à long terme dans l'équilibre de l'offre et la demande;
- › répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité selon des critères quantitatifs déterminés pour chaque secteur;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;

- › peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC et le Portefeuille de croissance sélect RBC détenaient environ 26,3 % et 11,6 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC

**Politique en matière de distributions**

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions américaines   |   |                               |
| Date de création <sup>1</sup>  | Série F – 4 juillet 2016  | Série O – 11 janvier 2010                               |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F   | 0,60 %  | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Il existe une autre série de parts du fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits qui sont rattachés aux séries de parts offertes aux termes du présent prospectus simplifié.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer un rendement total à long terme provenant principalement d'une plus-value du capital, en investissant principalement dans un ou plusieurs fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe (les « fonds sous-jacents »), dont les parts sont investies dans des actions ordinaires et des titres équivalents de sociétés des États-Unis. Le fonds vise également à réduire au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Le fonds investit son actif principalement dans des parts du fonds sous-jacent, soit le Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation RBC.

Le fonds a également recours à des stratégies visant à réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds.

Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit principalement dans les actions constituant l'indice S&P 500;
- › investit généralement dans un portefeuille de sociétés à grande capitalisation qui, globalement, démontre normalement des ratios cours/bénéfice, cours/valeur comptable et cours/flux de trésorerie inférieurs à ceux de l'indice S&P 500;

- › choisit des sociétés en fonction de l'amélioration de caractéristiques fondamentales, notamment la réorganisation de sociétés, les changements de direction, les nouveaux cycles de vie de produits et les changements à long terme dans l'équilibre de l'offre et la demande;
- › répartit les placements du fonds sous-jacent entre les secteurs d'activité selon des critères quantitatifs déterminés pour chaque secteur;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité;
- › peut également recourir à des instruments dérivés à des fins autres que de couverture comme substituts de placements directs;
- › peut utiliser des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;



### Portefeuille privé d'actions de base de sociétés américaines à grande capitalisation neutre en devises RBC

› peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Afin de réduire au minimum les incidences de la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien sur le fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds :

- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité; le fonds se couvre contre la fluctuation du dollar américain afin de réduire son exposition à la fluctuation de la valeur du dollar américain par rapport à celle du dollar canadien;
- › peut recourir à des instruments dérivés conformément à la dispense obtenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, comme il est décrit à la rubrique « Restrictions en matière de placement » à la page 101.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Le rendement du fonds est directement tributaire du rendement du fonds sous-jacent dans lequel il investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement reliée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre les siens.

Les risques liés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques liés à un placement dans le fonds sous-jacent dont il détient des parts. Il peut également s'exposer directement à ces risques. Parmi les risques touchant le fonds sous-jacent figurent les suivants :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Une description détaillée de ces risques figure à partir de la page 88.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre le dollar américain et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition au dollar américain.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds sous-jacent ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds sous-jacent devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien.

### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions de sociétés américaines à petite capitalisation et à moyenne capitalisation   |   |                               |
| Date de création   | Série F – 1 <sup>er</sup> novembre 2003   | Série O <sup>1</sup> – 21 août 2003                     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F   | 1,25 %  | 0,10 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,10 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | Kennedy Capital Management LLC, St. Louis (Missouri)  |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer une croissance à long terme, principalement au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans un portefeuille d'actions ordinaires et de titres équivalents de sociétés des États-Unis de petite à moyenne capitalisation.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit dans des titres de sociétés des États-Unis à petite capitalisation;
- › investit seulement dans des titres qui sont négociés régulièrement à une bourse ou un système de négociation américain reconnu;
- › investit principalement dans des actions de sociétés composant l'indice Russell 2000 (indice composé de sociétés à petite capitalisation);
- › répartit les placements du fonds entre les grands secteurs de l'industrie selon des expositions minimales et maximales;
- › ne peut acheter ni vendre d'instruments dérivés, y compris des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré;

- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme;
- › tient compte à l'occasion de facteurs ESG importants lorsque que cette façon de procéder est susceptible de donner lieu à une amélioration du rendement à long terme ajusté en fonction du risque des placements.

Dans le cadre de son processus d'investissement, le gestionnaire de portefeuille tient compte, entre autres, de facteurs ESG importants qui pourraient avoir une incidence sur les perspectives de croissance et la rentabilité futures d'une société. De plus, le gestionnaire de portefeuille recherche un rendement ajusté en fonction du risque approprié en tenant compte de la façon dont sont générés les produits d'exploitation de l'émetteur et en examinant la gouvernance de la société (comme la structure du conseil, la rémunération et les droits des actionnaires). Le gestionnaire de portefeuille a recours à différentes sources pour évaluer les critères ESG, y compris les services de procuration ISS, les données de FactSet Research Systems Inc., les documents déposés par les sociétés et les connaissances approfondies des membres de son équipe d'analystes spécialisés dans différents secteurs.

Portefeuille privé de sociétés américaines à petite capitalisation RBC

## Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

## Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Portefeuille privé d'actions EAEO RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions internationales   |   |                               |
| Date de création   | Série F – 1 <sup>er</sup> novembre 2003   | Série O <sup>1</sup> – 21 août 2003                     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,08 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | EARNEST Partners, LLC, Atlanta (Géorgie)  |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer une croissance à long terme, principalement au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans un portefeuille d'actions ordinaires, des certificats américains d'actions étrangères et de titres équivalents de sociétés importantes établies dans des pays développés d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit dans un portefeuille composé principalement de titres de sociétés de moyenne à grande capitalisation qui, au total, affiche normalement des ratios cours/bénéfice et cours/flux de trésorerie inférieurs à ceux des indices axés sur des régions d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient;
- › répartit les placements du fonds entre les régions et les secteurs d'activités selon des critères quantitatifs déterminés;
- › dans le cadre du processus d'investissement, repère et analyse les critères importants sur le plan environnemental, social et de gouvernance (ESG) et d'autres enjeux pertinents pour les investissements, notamment les enjeux financiers;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien;

- › peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres de sociétés qui ne sont pas établies dans les pays d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient, ce qui pourrait comprendre les marchés émergents;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des opérations de mises en pension et de prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

Dans le cadre de son processus d'investissement, le gestionnaire de portefeuille utilise des critères exclusifs appelés Return Pattern Recognition®, qui permettent de repérer des sociétés affichant des résultats financiers supérieurs à la moyenne. L'équipe d'investissement du gestionnaire de portefeuille procède ensuite à une analyse fondamentale des sociétés dans lesquelles elle envisage d'investir, ce qui comprend le repérage et la prise en considération de différents facteurs ESG qui, à son avis, pourraient avoir une incidence importante sur un émetteur et la valeur de ses titres. Par conséquent, les facteurs ESG peuvent varier en fonction notamment de l'industrie, du secteur et de la région géographique ainsi qu'en fonction des activités principales de chaque émetteur. Parmi les exemples de facteurs ESG, on compte les émissions de carbone et la consommation d'énergie (environnement), l'inclusion des genres et la fréquence des blessures (société) et l'indépendance du conseil (gouvernance). Lorsque l'analyse d'une société est

### Portefeuille privé d'actions EAEO RBC

terminée, l'équipe d'investissement décide au moyen d'un vote si elle sera incluse dans le portefeuille du fonds et, le cas échéant, dans quelle mesure. L'équipe des investissements surveille en permanence les sociétés comprises dans portefeuille du fonds.

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions internationales   |   |                               |
| Date de création   | Série F – 29 août 2007  | Série O – 29 août 2007                                  |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,15 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | Lazard Asset Management LLC, New York, New York   |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer un rendement total à long terme au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans des actions de sociétés établies principalement dans des pays développés d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient. Il peut également détenir des actions de sociétés qui ne sont pas établies dans des pays d'Europe, d'Australasie et d'Extrême-Orient, exception faite du Canada et des États-Unis.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit dans des sociétés dont le rendement financier est vigoureux et/ou en progression et dont les évaluations sont attrayantes;
- › répartit les placements du fonds entre les régions et les secteurs d'activités selon des critères quantitatifs déterminés; les pondérations par secteur et par pays sont fonction du processus ascendant de sélection des actions du gestionnaire de portefeuille;
- › peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres de sociétés établies dans des marchés émergents;
- › peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur des devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut participer à des opérations de prêt de titres;

- › peut conclure des opérations de mises en pension et de prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds tient également compte d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) importants sur le plan financier lorsqu'ils sont susceptibles d'influencer les avantages concurrentiels, la productivité financière et l'évaluation d'une entreprise, au besoin. Ces facteurs ESG, dont la pondération n'est pas nécessairement importante, s'inscrivent dans le processus de placement exclusif du gestionnaire de portefeuille lorsque, entre autres, l'analyse du rendement d'une entreprise intègre les risques et occasions relatifs aux facteurs ESG dans le processus d'analyse fondamentale ascendant du sous-conseiller.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à la spécialisation;
- › un risque associé aux sociétés à petite capitalisation boursière;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

Portefeuille privé d'actions outre-mer RBC

**Politique en matière de distributions**

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Portefeuille privé d'actions mondiales de croissance RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |   |   |                               |
|---|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds de titres de capitaux propres mondiaux  |   |                               |
| Date de création  | Série F – 2 août 2022   | Série O – 2 août 2022                                   |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|   | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série F   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|   | Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,15 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs  | Walter Scott & Partners Limited, Édimbourg, Royaume-Uni   |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer des rendements globaux à long terme au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans un portefeuille diversifié composé de titres de capitaux propres de sociétés exerçant des activités dans différents pays du monde.

Nous ne changerons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le fonds investit dans un portefeuille de titres qui se compose principalement d'actions de sociétés de moyenne à grande capitalisation.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- > investit dans des sociétés qui affichent des taux de croissance des bénéfices supérieurs à la moyenne dont le rendement financier est vigoureux et/ou en progression;
- > peut investir dans des fonds négociés en bourse;
- > intègre, dans le cadre de son processus de recherche, une évaluation des principaux risques et occasions relatifs aux facteurs ESG sur la situation financière des sociétés;
- > peut investir jusqu'à 20 % de l'actif du fonds dans des titres de sociétés établies dans des marchés émergents;
- > peut recourir à des instruments dérivés à des fins de protection contre les pertes découlant de la volatilité attribuable à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer cette volatilité et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;

- > peut participer à des opérations de prêt de titres;
- > peut conclure des opérations de mises en pension et de prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le processus de recherche fondamentale interne appliqué par des équipes du sous-conseiller vise à repérer les entreprises qui parviendront à générer de la richesse à long terme. Grâce à une analyse fondamentale quantitative et qualitative, la société vise à examiner les principaux risques et occasions touchant une société émettrice. Dans le cadre de cette évaluation globale, il est tenu compte des principaux risques et occasions relatifs aux facteurs ESG sur le plan financier parallèlement à d'autres éléments de recherche exclusifs, y compris les antécédents au chapitre de l'analyse financière et de l'analyse de l'évaluation. Les décisions en matière de placement prises par le sous-conseiller ne s'appuient pas uniquement sur des facteurs ESG.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- > un risque associé au marché;
- > un risque associé aux placements étrangers;
- > un risque associé au change;
- > un risque associé à la liquidité;
- > un risque associé à l'émetteur;
- > un risque associé à la spécialisation;
- > un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- > un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- > un risque associé aux séries multiples;



### Portefeuille privé d'actions mondiales de croissance RBC

- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à un grand investisseur;
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et celui de l'indice MSCI World Net Index. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde. Le rendement des indices est présenté en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Portefeuille privé d'actions mondiales RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |   |                               |
|--|---|---|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds de titres de capitaux propres mondiaux  |   |                               |
| Date de création   | Série F – 1 <sup>er</sup> novembre 2003   | Série O <sup>1</sup> – 21 août 2003                     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |   |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |   |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                 | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série F   | 1,00 %  | 0,15 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,15 %                        |
| Sous-conseiller en valeurs   | Capital International, Inc., Los Angeles, Californie  |   |                               |
| <p><sup>1</sup> Avant cette date, le fonds existait mais ses parts n'étaient pas offertes par voie de prospectus.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |   |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

L'objectif du fonds consiste à procurer une croissance à long terme, principalement au moyen d'une plus-value du capital, en investissant dans un portefeuille d'actions ordinaires, de certificats américains d'actions étrangères et de titres équivalents de sociétés établies aux États-Unis et dans les pays développés d'Europe, d'Australasie et de l'Extrême-Orient.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts du fonds.

*Stratégies de placement*

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit dans des sociétés qui sont réputées compter sur une équipe de direction supérieure, des perspectives de croissance du bénéficiaire ou des flux de trésorerie supérieurs, de la valeur à long terme dans une position concurrentielle sur le marché, de la valeur de l'actif, du potentiel des nouveaux produits et de l'expansion des marchés mondiaux;
- › cherche à repérer les sociétés sous-évaluées selon le cours de leur titre sur leur marché intérieur;
- › répartit les placements du fonds entre les régions et les secteurs d'activités selon des critères quantitatifs déterminés;
- › n'investira habituellement pas plus de 10 % de la valeur marchande du fonds dans des marchés en émergence, définis comme étant les marchés qui ne figurent pas au sein de l'indice MSCI World Equity;
- › ne peut couvrir son exposition au change;
- › ne peut acheter ni vendre d'instruments dérivés, y compris des options, des contrats à terme standardisés et des contrats à terme de gré à gré;

- › peut participer à des opérations de prêt de titres;
- › peut conclure des mises en pension et des prises en pension de titres comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le sous-conseiller en valeurs peut, dans le cadre de son processus d'investissement, tenir compte de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG ») qui, en fonction des faits et des circonstances, sont importants en ce qui a trait à la valeur d'un émetteur ou d'un instrument, bien que cette pratique ne soit pas une stratégie de placement principale du fonds. Les facteurs ESG, évaluées en partie en employant des données provenant de tiers, pourraient comprendre des enjeux environnementaux (notamment l'utilisation de l'eau, les niveaux d'émission, les déchets et l'assainissement), des enjeux sociaux (notamment le capital humain, la santé et la sécurité et les changements dans le comportement des clients) ou des enjeux de gouvernance (notamment la composition du conseil d'administration, la rémunération de la direction et la dilution pour les actionnaires). Ces facteurs seuls ne suffisent habituellement pas à orienter une décision de placement.

Le fonds peut investir jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB allemand et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB allemands, globalement, et jusqu'à 10 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par un seul FNB du Royaume-Uni et jusqu'à 20 % de sa valeur liquidative dans des titres émis par des FNB du Royaume-Uni, globalement, conformément à la dispense décrite à la rubrique « Dispenses et approbations » à la page 76.

## Portefeuille privé d'actions mondiales RBC

### Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé au marché;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé à la cybersécurité.

### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions à partir de son revenu net trimestriellement en mars, en juin, en septembre et en décembre. Le fonds peut distribuer les gains en capital nets et le revenu net au moment choisi par RBC GMA. Les gains en capital nets qui n'auront pas été distribués antérieurement seront distribués annuellement en décembre. **Dans le cas des parts de série F, toutes les distributions sont réinvesties dans des parts additionnelles du fonds, mais elles peuvent être versées en espèces si les arrangements nécessaires sont pris avec RBC GMA. Dans le cas des parts de série O, toutes les distributions sont effectuées en espèces, mais elles peuvent, si les arrangements appropriés sont pris avec RBC GMA, être réinvesties dans des parts additionnelles du fonds.**

**Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>  |  |  |                               |
|---|--|--|-------------------------------|
| Type de fonds   | Fonds d'obligations alternatives mondiales   |  |                               |
| Date de création  | Série A – 28 octobre 2020<br>Série F – 28 octobre 2020   | Série O – 28 octobre 2020                                  |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés  | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.   |  |                               |
| Frais   | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails.  |  |                               |
|   | <b>Série</b>   | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|   | Série A  | 1,50 %   | 0,05 %                        |
|   | Série F  | 0,75 %   | 0,05 %                        |
|   | Série O  | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>1</sup> | 0,05 %                        |
| Sous-conseillers en valeurs   | RBC Global Asset Management (UK) Limited, Londres, Angleterre (à l'égard d'une partie du fonds)<br>RBC Global Asset Management (U.S.) Inc., Minneapolis, Minnesota (à l'égard d'une partie du fonds) |  |                               |
| <sup>1</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le portefeuille à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ». |  |  |                               |

## Quels types de placement le fonds fait-il?

### Objectifs de placement

- › Procurer un rendement total composé d'un revenu en intérêts et d'une modeste appréciation du capital

Le fonds investit principalement dans des positions acheteur et vendeur de titres à revenu fixe de qualité émis par des entités et États souverains et des sociétés de partout dans le monde. Il peut également investir dans des titres d'emprunt à rendement élevé ainsi que des obligations d'État et de sociétés de marchés émergents à l'échelle mondiale.

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, contracter des emprunts et/ou acheter des dérivés aux fins de placement.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

### Stratégies de placement

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres à revenu fixe de qualité notés BBB(-) ou assortis d'une note supérieure attribuée par Standard & Poor's (ou une agence d'évaluation du crédit équivalente), quel que soit leur taux d'intérêt, leur exposition au crédit d'États souverains ou non souverains ou la monnaie dans lequel ils sont libellés et qu'ils soient émis sous forme de titres de trésorerie ou de dérivés;
- › peut chercher à produire un rendement dans toutes les conjonctures en investissant dans des positions acheteur et vendeur;
- › effectue une analyse détaillée des États souverains, des sociétés et des secteurs d'activité en vue de repérer les possibilités de placement qui offrent un potentiel plus élevé de rendements supérieurs tout en réduisant au minimum les possibilités de défaut;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des actions ordinaires et des actions privilégiées acquises directement ou par suite d'une restructuration ou de la bonification d'une émission d'obligations;
- › peut investir jusqu'à 20 % de la valeur liquidative du fonds dans des titres d'un seul émetteur (sauf les titres du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux du Canada et du gouvernement fédéral des États-Unis) et peut investir jusqu'à 35 % de la valeur liquidative du fonds dans des titres d'emprunt émis ou garantis par un ou plusieurs gouvernements nationaux ou organismes supranationaux comme la Banque mondiale auxquels Standard & Poor's Financial Services LLC, filiale de The McGraw-Hill Companies, Inc., ou une autre agence de notation similaire a attribué une note d'au moins AAA. Les titres d'emprunt doivent se négocier sur un marché mature et liquide et le placement doit respecter l'objectif de placement fondamental du fonds;
- › peut investir jusqu'à 30 % du portefeuille dans les titres suivants :
  - des titres d'emprunt mondiaux de sociétés qui ne sont pas de qualité (à rendement élevé) auxquels Standard & Poor's ou une agence de notation équivalente a attribué une note inférieure à BBB(-);
  - des obligations d'État et de sociétés de marchés émergents à rendement élevé;

**Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)**

- › peut recourir à des dérivés aux fins de couverture pour protéger le fonds contre les pertes ou atténuer la volatilité attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Intégration de facteurs ESG » à la page 100;
- › peut également recourir à des dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des dérivés conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables;
- › peut conclure des opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

**Recours à l'effet de levier**

Le fonds peut emprunter des fonds pour accroître l'effet de levier de ses placements. En tant qu'« OPC alternatif », le fonds n'est pas visé par certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des OPC classiques (sauf les OPC alternatifs) de recourir à l'effet de levier de leurs actifs pour emprunter, effectuer des ventes à découvert et/ou utiliser des dérivés. Il se peut que des décisions de placement concernant les actifs du fonds dépassent la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions ne sont pas les bonnes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements avaient été effectués uniquement dans le cadre d'un portefeuille acheteur sans effet de levier comme c'est le cas pour la plupart des OPC classiques qui investissent dans des actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement qui font appel à l'effet de levier augmentent le taux de rotation du fonds, les coûts associés à ses opérations et à ses incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

Le fonds peut créer un effet de levier au moyen de dérivés, de ventes à découvert et/ou d'emprunts. Aux termes des restrictions en matière de placement applicables aux OPC alternatifs qui sont énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale du fonds, correspondant à la somme de ce qui suit, ne doit pas dépasser 300 % de la valeur liquidative du fonds : i) la valeur totale de la dette impayée aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert et iii) la valeur notionnelle totale des positions du fonds sur des dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds dépasse 300 % de la valeur liquidative du fonds, le fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener l'exposition brute globale à un maximum de 300 % de la valeur liquidative du fonds.

Conformément au Règlement 81-102, le fonds peut emprunter des fonds jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et peut vendre des titres à découvert, dans la mesure où la valeur marchande totale des titres vendus à découvert est limitée à 50 % de sa valeur liquidative. Le recours combiné à la vente à découvert et à l'emprunt de fonds par le fonds est assujetti à une limite globale de 50 % de sa valeur liquidative. Si la valeur globale des fonds empruntés et de la valeur marchande totale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds dépasse 50 % de la valeur liquidative du fonds, le fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener la valeur globale des fonds empruntés et de la valeur marchande totale des titres vendus à découvert à un maximum de 50 % de la valeur liquidative du fonds.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fonds a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs et de recourir à des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux OPC classiques. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du fonds, il pourrait arriver, durant certaines conditions du marché, que ces stratégies accélèrent la baisse de valeur de votre placement. De plus, les conditions du marché pourraient faire en sorte qu'il soit difficile ou impossible pour le fonds de liquider une position.

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé aux taux d'intérêt;
- › un risque associé au crédit;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la vente à découvert;
- › un risque lié à l'effet de levier;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé aux placements étrangers;

## Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)

- › un risque associé au change;
- › un risque associé à l'utilisation des services d'un courtier principal pour la détention d'éléments d'actif;
- › un risque associé à la concentration;
- › un risque associé à l'émetteur;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation de dérivés;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Portefeuille équilibré sélect RBC, le Portefeuille prudence sélect RBC, le Fonds d'obligations de base plus à long terme PH&N et le Portefeuille prudence élevée sélect RBC détenaient environ 29,5 %, 25,1 %, 19,6 % et 10,8 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à la cybersécurité.

### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'un indice de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui de l'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada. L'indice des obligations globales à court terme FTSE Canada reproduit le rendement des titres à revenu fixe de qualité canadiens dont les périodes d'échéance varient de un à cinq ans.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

## Politique en matière de distributions

Ce fonds a l'intention de distribuer son revenu net et ses gains en capital nets trimestriellement en mars, juin, septembre et décembre. **Nous réinvestissons automatiquement les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.**

**Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                        |
|--|---|--|------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions alternatives mondiales  |  |                        |
| Date de création <sup>1</sup>  | Série A – 27 juin 2024<br>Série F – 27 juin 2024  | Série O – 27 juin 2024                                     |                        |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                        |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                        |
|  | Série   | Frais de gestion   | Frais d'administration |
|  | Série A   | 2,00 %   | 0,02 %                 |
|  | Série F   | 1,00 %   | 0,02 %                 |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>2</sup> | 0,02 %                 |
| <p><sup>1</sup> Avant le 27 juin 2024, les parts de série A, de série F et de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.</p> <p><sup>2</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                        |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer une croissance du capital qui est, pour l'essentiel, indépendante du rendement du marché boursier mondial.

Le fonds peut effectuer des ventes à découvert, contracter des emprunts et/ou acheter des dérivés aux fins de placement.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

Le fonds est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille :

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs inscrits à la cote de marchés boursiers mondiaux qui devraient afficher un rendement supérieur à celui de titres comparables, tout en vendant à découvert l'équivalent en dollars des titres de capitaux propres mondiaux qui sont susceptibles d'afficher un rendement inférieur;
- › répartit les placements du fonds entre les secteurs d'activité du marché mondial;

- › a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  - évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  - tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
- › surveillera et examinera le fonds en permanence;
- › peut recourir à des dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar américain. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;

**Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC**

- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101;
- › peut recourir à des dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des dérivés conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables ou à une dispense obtenue en vertu de celles-ci;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds prendra des positions acheteur et vendeur principalement dans des titres qui sont inscrits à la cote d'une bourse de valeur mondiale d'envergure. Le gestionnaire prévoit que la majorité des titres dans lesquels le fonds investit seront des titres qui composent l'indice MSCI All Country World Index.

Le fonds ciblera généralement des positions vendeur dans des titres qui, dans l'ensemble, correspondront à peu près aux positions acheteur dans le fonds. Les valeurs marchandes des positions vendeur et des positions acheteur ne seront pas toujours égales et pourraient devenir considérablement inégales pour plusieurs motifs, notamment la fluctuation des cours des positions vendeur et des positions acheteur, les entrées et sorties de trésorerie résultant des ordres d'achat et de rachat et de la conjoncture boursière en général. Se reporter à rubrique « Recours à l'effet de levier » ci-après.

Les stratégies de placement du fonds comportent la négociation active et fréquente de titres en portefeuille. Nous pourrions déroger temporairement aux objectifs de placements fondamentaux du fonds en raison de conditions défavorables du marché, de l'économie, de la politique ou d'autres facteurs. Dans ce cas, nous pourrions, en tant que tactique de défense temporaire, augmenter l'avoie du fonds en liquidités ou en titres du marché monétaire à court terme.

**Recours à l'effet de levier**

Le fonds peut emprunter des fonds pour accroître l'effet de levier de ses placements. En tant qu'« OPC alternatif », le fonds n'est pas visé par certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des OPC classiques (sauf les OPC alternatifs) de recourir à l'effet de levier de leurs actifs pour emprunter, effectuer des ventes à découvert et/ou utiliser des dérivés. Il se peut que des décisions de placement concernant les actifs du fonds dépassent la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions ne sont pas les bonnes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements avaient été effectués uniquement dans le cadre d'un portefeuille acheteur sans effet de levier comme c'est le cas pour la plupart des OPC classiques qui investissent dans des actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement qui font appel à

l'effet de levier augmentent le taux de rotation du fonds, les coûts associés à ses opérations et à ses incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

Le fonds peut créer un effet de levier au moyen de dérivés, de ventes à découvert et/ou d'emprunts. Aux termes des restrictions en matière de placement applicables aux OPC alternatifs qui sont énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale du fonds, correspondant à la somme de ce qui suit, ne doit pas dépasser 300 % de la valeur liquidative du fonds : i) la valeur totale de la dette impayée aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert et iii) la valeur notionnelle totale des positions du fonds sur des dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds dépasse 300 % de la valeur liquidative du fonds, le fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener l'exposition brute globale à un maximum de 300 % de la valeur liquidative du fonds.

Conformément au Règlement 81-102 et à la dispense qu'il a obtenue, le fonds peut emprunter des fonds jusqu'à concurrence de 50 % de sa valeur liquidative et peut vendre des titres à découvert, dans la mesure où la valeur marchande totale des titres vendus à découvert est limitée à 100 % de sa valeur liquidative. Le recours combiné à la vente à découvert et à l'emprunt de fonds par le fonds est assujéti à une limite globale de 100 % de sa valeur liquidative. Si la valeur globale des fonds empruntés et de la valeur marchande totale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds dépasse 100 % de la valeur liquidative du fonds, le fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener la valeur globale des fonds empruntés et de la valeur marchande totale des titres vendus à découvert à un maximum de 100 % de la valeur liquidative du fonds.

**Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le fonds a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs et de recourir à des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux OPC classiques. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du fonds, il pourrait arriver, durant certaines conditions du marché, que ces stratégies accélèrent la baisse de valeur de votre placement. De plus, les conditions du marché pourraient faire en sorte qu'il soit difficile ou impossible pour le fonds de liquider une position.

Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la vente à découvert;



### Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC

- › un risque lié à l'effet de levier;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation des services d'un courtier principal pour la détention d'éléments d'actif;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la concentration;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé au crédit;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert) et le Fonds d'actions américaines alpha plus RBC détenaient environ 64,3 % et 13,2 %, respectivement, des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif;
- › un risque associé à la cybersécurité.

#### *Classification du risque de placement*

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide d'indices de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice Citigroup 3 Month T-Bill (50 %) et de l'indice MSCI World Net Index (50 %). L'indice Citigroup 3 Month T-Bill reproduit le rendement des bons du Trésor américain émis au cours des trois derniers mois. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde. Les rendements des indices sont présentés en dollars américains.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

### Politique en matière de distributions

Le fonds entend effectuer des distributions de revenu net et de gains en capital nets, s'il en est, en mars, en juin et en septembre, et le revenu net restant et les gains en capital nets réalisés seront distribués en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces.

**Si les distributions trimestrielles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital au porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement au porteur de parts d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains**

**au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté par part n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité.

**Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert)**

| <b>DÉTAIL DU FONDS</b>   |   |  |                               |
|--|---|--|-------------------------------|
| Type de fonds  | Fonds d'actions alternatives mondiales  |  |                               |
| Date de création <sup>1,2</sup>  | Série A – 27 juin 2024<br>Série F – 27 juin 2024  | Série O – 27 juin 2024                                     |                               |
| Admissibilité pour les régimes enregistrés   | Admissible pour les régimes enregistrés comme les REER, FERR, REEE, REEI, RPDB et RER collectifs et les CELI et CELIAPP.  |  |                               |
| Frais  | Les frais correspondent aux frais de gestion et d'administration du fonds, aux taxes et impôts et aux autres frais du fonds. Se reporter à la rubrique « Frais » à la page 59 pour plus de détails. |  |                               |
|  | <b>Série</b>  | <b>Frais de gestion</b>                                    | <b>Frais d'administration</b> |
|  | Série A   | 2,00 %   | 0,02 %                        |
|  | Série F   | 1,00 %   | 0,02 %                        |
|  | Série O   | négociables et payés<br>directement à RBC GMA <sup>3</sup> | 0,02 %                        |
| <p><sup>1</sup> Avant le 27 juin 2024, les parts de série A, de série F et de série O du fonds étaient offertes par voie de placement privé.</p> <p><sup>2</sup> Il existe une autre série de parts du fonds, mais elle n'est pas offerte aux termes du présent document. Les droits rattachés à cette autre série de parts n'ont pas d'incidence sur les droits rattachés à la série de parts offerte aux termes du présent prospectus simplifié.</p> <p><sup>3</sup> Les parts de série O ne sont offertes qu'aux personnes, aux clients institutionnels ou aux courtiers qui ont conclu une entente d'achat de parts de série O directement avec RBC GMA. Aucuns frais de gestion ne sont payables par le fonds à l'égard des parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement ou indirectement à RBC GMA des frais négociés, lesquels ne dépasseront pas 2 %. Se reporter à la rubrique « Achats, échanges et rachats – Comment souscrire, faire racheter et échanger des parts d'un fonds commun de placement – Parts de série O ».</p> |   |  |                               |

**Quels types de placement le fonds fait-il?**

*Objectifs de placement*

- › Procurer une croissance du capital qui est, pour l'essentiel, indépendante du rendement du marché boursier mondial en investissant principalement dans des parts du Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (le « fonds sous-jacent »), tout en cherchant à réduire au minimum l'exposition à la fluctuation du change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le fonds sous-jacent peut effectuer des ventes à découvert, contracter des emprunts et/ou acheter des dérivés aux fins de placement.

Nous ne modifierons pas les objectifs de placement fondamentaux du fonds sous-jacent, à moins d'avoir obtenu le consentement d'une majorité des porteurs de parts votant sur cette question.

*Stratégies de placement*

À l'heure actuelle, le fonds devrait investir jusqu'à la totalité de son actif nets dans des parts du fonds sous-jacent.

Le fonds a également recours à une stratégie permettant de réduire les incidences sur le fonds de la fluctuation des taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien.

Le fonds sous-jacent est géré au moyen d'un modèle de placement de nature quantitative conçu pour sélectionner chaque action tout en contrôlant le risque au sein du portefeuille. Cette méthode se traduit par la création d'un portefeuille qui tire le maximum de l'exposition à des facteurs liés à un rendement supérieur, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque.

Pour atteindre les objectifs du fonds, le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent :

- › investit principalement dans des titres de capitaux propres d'émetteurs inscrits à la cote de marchés boursiers mondiaux qui devraient afficher un rendement supérieur à celui de titres comparables, tout en vendant à découvert l'équivalent en dollars des titres de capitaux propres mondiaux qui sont susceptibles d'afficher un rendement inférieur;
- › répartit les placements du fonds sous-jacent entre les secteurs d'activité du marché mondial;
- › a recours à un processus de placement de nature quantitative qui :
  - vise à exploiter aussi bien des occasions informatives que comportementales sur le marché,
  - évalue les sociétés en fonction de plusieurs facteurs à la sélection de titres,
  - tire le maximum d'une exposition à des facteurs qui, d'après nos études, sont associés à un rendement supérieur, comme la qualité et la croissance, tout en contrôlant l'exposition aux facteurs de risque, notamment les risques propres à certaines actions ou les risques associés à l'inclusion dans un secteur d'activité particulier. Dans le cadre de notre processus de placement de nature quantitative, nous évaluons ces facteurs en tenant compte des mesures conventionnelles tirées des états financiers, de même que des données sur le rendement historique des titres;
- › surveillera et examinera le fonds sous-jacent en permanence;

**Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert)**

- › peut recourir à des dérivés à des fins de protection contre les pertes attribuables à la fluctuation des taux d'intérêt, des indices boursiers ou des taux de change ou pour atténuer la volatilité qui en découle et pour réduire l'exposition du fonds sous-jacent à la fluctuation de la valeur de devises par rapport à celle du dollar canadien. Le gestionnaire de portefeuille fixera le niveau d'exposition aux devises en fonction de son évaluation actuelle des marchés du change;
- › peut investir jusqu'à 10 % de l'actif du fonds sous-jacent dans des parts d'autres fonds communs de placement gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe qui sont compatibles avec les objectifs de placement du fonds sous-jacent. Les placements dans des fonds du marché monétaire gérés par RBC GMA ou un membre de son groupe ne sont pas assujettis à la limite de 10 %, comme l'autorise le Règlement 81-102;
- › intègre des facteurs ESG dans le cadre de son processus d'investissement dans la mesure où l'exposition d'un émetteur aux facteurs ESG, et leur gestion, influencent le rendement rajusté en fonction du risque à long terme du titre et/ou du fonds sous-jacent. Se reporter à la rubrique « Questions relatives au placement – Investissement responsable – Fonds QUBE RBC® qui intègrent des facteurs ESG » à la page 101;
- › peut également recourir à des dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, comme substituts de placements directs;
- › peut recourir à des dérivés conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables ou à une dispense obtenue en vertu de celles-ci;
- › peut conclure des opérations de prêt, des mises en pension et des prises en pension de titres pour accroître ses revenus et/ou comme outil de gestion de l'encaisse à court terme.

Le fonds sous-jacent prendra des positions acheteur et vendeur principalement dans des titres qui sont inscrits à la cote d'une bourse de valeur mondiale d'envergure. Le gestionnaire de portefeuille du fonds sous-jacent prévoit que la majorité des titres dans lesquels le fonds investit seront des titres qui composent l'indice MSCI All Country World Index.

Le fonds sous-jacent ciblera généralement des positions vendeur dans des titres qui, dans l'ensemble, correspondront à peu près aux positions acheteur dans le fonds sous-jacent. Les valeurs marchandes des positions vendeur et des positions acheteur ne seront pas toujours égales et pourraient devenir considérablement inégales pour plusieurs motifs, notamment la fluctuation des cours des positions vendeur et des positions acheteur, les entrées et sorties de trésorerie résultant des ordres d'achat et de rachat et de la conjoncture boursière en général. Se reporter à la rubrique « Recours à l'effet de levier » ci-après.

Les stratégies de placement du fonds sous-jacent comportent la négociation active et fréquente de titres en portefeuille. Nous pourrions déroger temporairement aux objectifs de placements fondamentaux du fonds sous-jacent en raison de conditions défavorables du marché, de l'économie, de la politique ou d'autres

facteurs. Dans ce cas, nous pourrions, en tant que tactique de défense temporaire, augmenter l'actif du fonds sous-jacent en liquidités ou en titres du marché monétaire à court terme.

**Recours à l'effet de levier**

Le fonds (terme qui, dans la présente rubrique, désigne tant le fonds que le fonds sous-jacent) peut emprunter des fonds pour accroître l'effet de levier de ses placements. En tant qu'« OPC alternatif », le fonds n'est pas visé par certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des OPC classiques (sauf les OPC alternatifs) de recourir à l'effet de levier de leurs actifs pour emprunter, effectuer des ventes à découvert et/ou utiliser des dérivés. Il se peut que des décisions de placement concernant les actifs du fonds dépassent la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions ne sont pas les bonnes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements avaient été effectués uniquement dans le cadre d'un portefeuille acheteur sans effet de levier comme c'est le cas pour la plupart des OPC classiques qui investissent dans des actions. De plus, il faut s'attendre à ce que les stratégies de placement qui font appel à l'effet de levier augmentent le taux de rotation du fonds, les coûts associés à ses opérations et à ses incidences sur le marché, les frais d'intérêts et d'autres frais.

Le fonds peut créer un effet de levier au moyen de dérivés, de ventes à découvert et/ou d'emprunts. Aux termes des restrictions en matière de placement applicables aux OPC alternatifs qui sont énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale du fonds, correspondant à la somme de ce qui suit, ne doit pas dépasser 300 % de la valeur liquidative du fonds : i) la valeur totale de la dette impayée aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert et iii) la valeur notionnelle totale des positions du fonds sur des dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds dépasse 300 % de la valeur liquidative du fonds, le fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener l'exposition brute globale à un maximum de 300 % de la valeur liquidative du fonds.

Conformément au Règlement 81-102 et à la dispense qu'il a obtenue, le fonds peut emprunter des fonds jusqu'à concurrence de 100 % de sa valeur liquidative et peut vendre des titres à découvert, dans la mesure où la valeur marchande totale des titres vendus à découvert est limitée à 100 % de sa valeur liquidative. Le recours combiné à la vente à découvert et à l'emprunt de fonds par le fonds est assujéti à une limite globale de 100 % de sa valeur liquidative. Si la valeur globale des fonds empruntés et de la valeur marchande totale de l'ensemble des titres vendus à découvert par le fonds dépasse 100 % de la valeur liquidative du fonds, le fonds doit, dès que raisonnablement possible sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de ramener la valeur globale des fonds empruntés et de la valeur marchande totale des titres vendus à découvert à un maximum de 100 % de la valeur liquidative du fonds.

**Fonds d'actions mondiales neutre au marché QUBE RBC (CAD – Couvert)****Quels sont les risques associés à un placement dans le fonds?**

Le rendement du fonds dépend directement du rendement du fonds sous-jacent dans lequel le fonds investit.

La capacité du fonds à atteindre ses objectifs de placement est directement liée à la capacité du fonds sous-jacent à atteindre ses objectifs.

Les risques associés à un placement dans ce fonds sont similaires aux risques associés à un placement dans les parts du fonds sous-jacent qu'il détient. Il peut également s'exposer directement à ces risques. Un placement dans le fonds peut entraîner les risques suivants, expliqués plus en détail à partir de la page 88 du présent prospectus simplifié :

- › un risque associé à la stratégie de placement de nature quantitative;
- › un risque associé au marché;
- › un risque associé à la vente à découvert;
- › un risque lié à l'effet de levier;
- › un risque associé à la liquidité;
- › un risque associé à l'utilisation des services d'un courtier principal pour la détention d'éléments d'actif;
- › un risque associé aux placements étrangers;
- › un risque associé à la concentration;
- › un risque associé à l'intégration de facteurs ESG;
- › un risque associé à l'utilisation d'instruments dérivés;
- › un risque associé au change;
- › un risque associé au crédit;
- › des risques associés aux opérations de prêt, aux mises en pension et aux prises en pension de titres;
- › un risque associé aux séries multiples;
- › un risque associé à un grand investisseur (au 31 mai 2024, le Fonds multistratégie alpha RBC détenait environ 88,2 % des parts en circulation du fonds);
- › un risque associé à l'absence d'un marché actif
- › un risque associé à la cybersécurité.

Le fonds a la capacité d'investir dans des catégories d'actifs et de recourir à des stratégies de placement qui ne sont pas permises aux OPC classiques. Même si ces stratégies seront utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du fonds, il pourrait arriver, durant certaines conditions du marché, que ces stratégies accélèrent la baisse de valeur de votre placement. De plus, les conditions du marché pourraient faire en sorte qu'il soit difficile ou impossible pour le fonds de liquider une position.

Bien que ce fonds se protégera contre le risque de change entre des devises et le dollar canadien, il se pourrait qu'à certains moments le fonds ne soit pas en mesure de protéger adéquatement ses éléments d'actif sous-jacents contre les pertes attribuables à une exposition à des devises.

Le recours à des stratégies afin de protéger le fonds d'une hausse de la valeur du dollar canadien par rapport à des devises n'éliminera pas la fluctuation du cours des titres que détient le fonds sous-jacent ni ne préviendra les pertes si le cours des titres que détient le fonds

sous-jacent devait chuter. Ces stratégies limiteront également les occasions de gains en raison d'une augmentation de la valeur de devises par rapport au dollar canadien.

***Classification du risque de placement***

Comme les antécédents de rendement de ce fonds sont de moins de 10 ans, nous calculons le niveau de risque de placement de ce fonds à l'aide des indices de référence. Le niveau de risque attribué au fonds est fondé sur le rendement du fonds et sur celui d'un indice mixte composé de l'indice Citigroup 3 Month U.S. T-Bill (50 %) et de l'indice MSCI World Net Index couvert par rapport au dollar canadien (50 %). L'indice Citigroup 3 Month U.S. T-Bill reproduit le rendement des bons du Trésor américains émis au cours des trois derniers mois. L'indice MSCI World Net Index reproduit le rendement après impôt des titres de capitaux propres de sociétés à grande et moyenne capitalisation des pays de marchés développés de partout dans le monde. Les rendements des indices sont présentés en dollars canadiens.

Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Méthode de classification du risque de placement » à la page 121.

**Politique en matière de distributions**

Le fonds entend effectuer des distributions de revenu net et de gains en capital nets, s'il en est, en mars, en juin et en septembre, et le revenu net restant et les gains en capital nets réalisés seront distribués en décembre. **Nous réinvestissons automatiquement toutes les distributions dans des parts additionnelles du fonds, sauf si vous demandez à votre courtier de nous aviser de vous les verser en espèces.** Vous devez vous assurer que votre courtier nous avise si vous souhaitez recevoir vos distributions en espèces.

**Si les distributions trimestrielles régulières sont supérieures au revenu net et aux gains en capital nets du fonds pour l'exercice, les distributions excédentaires seront traitées comme un remboursement de capital au porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement au porteur de parts d'une partie du capital qu'il a investi. Ce montant excédentaire ne sera pas imposable entre vos mains au cours de son année de réception.** La partie de la distribution qui constitue un remboursement de capital viendra réduire le prix de base rajusté par part de vos parts. Si vous détenez vos parts dans un compte non enregistré et que vous recevez vos distributions en espèces plutôt que de les faire réinvestir dans de nouvelles parts, le montant de la réduction de votre prix de base rajusté par part sera comptabilisé comme un gain en capital plus important (ou une perte en capital réduite) durant l'année au cours de laquelle vous ferez racheter vos parts. Si vous détenez vos parts dans le cadre d'un compte enregistré, le montant de la réduction du prix de base rajusté par part n'aura aucune incidence sur le montant imposable au moment d'un retrait du compte enregistré. Pour de plus amples renseignements sur les incidences fiscales, veuillez consulter votre conseiller en fiscalité.

## Renseignements additionnels

### *Rendement passé et faits saillants de nature financière*

Davantage de renseignements, notamment sur le rendement passé et sur les faits saillants de nature financière, figurent dans les rapports annuel et intermédiaire de la direction sur le rendement de chaque fonds. Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents, il suffit d'appeler au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC et les fonds alternatifs RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC, de visiter notre site Web au <https://www.rbcgam.com/documentsreglementaires>, d'envoyer un courriel à [rbcgam@rbc.com](mailto:rbcgam@rbc.com) ou de vous adresser à votre courtier.

### *Questions relatives aux licences et aux marques de commerce*

#### **MSCI – MSCI Emerging Markets Investable Market Net Index et MSCI World Net Index**

MSCI et les membres de son groupe ne parrainent pas le Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC ni le Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC, ne se prononcent pas sur celui-ci, ne vendent pas ses parts et n'en font pas la promotion. MSCI, les membres de son groupe et toute autre partie participant à la création ou à la compilation de l'indice MSCI Emerging Markets Investable Market Net Index ou de l'indice MSCI World Net Index ne font aucune déclaration et n'offrent aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires des parts du Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC ou du Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC ni au public quant à la pertinence d'investir dans des fonds en général ou quant à la capacité de l'indice MSCI Emerging Markets Investable Market Net Index et de l'indice MSCI World Net Index de reproduire le rendement du marché des actions en général. MSCI est le concédant de licence de certaines marques de commerce, marques de service et noms commerciaux de MSCI et de l'indice MSCI Emerging Markets Investable Market Net Index et de l'indice MSCI World Net Index, lesquels sont établis, composés et calculés par MSCI sans l'obligation de tenir compte des besoins de l'émetteur des parts du Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC ou du Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC ou des propriétaires des parts du Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC et du Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC pour établir, composer ou calculer l'indice MSCI Emerging Markets Investable Market Net Index et l'indice MSCI World Net Index. MSCI n'est pas chargée de fixer le moment de l'émission des parts du Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC ou du Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC, leur prix ou leur quantité ni de l'établissement ou du calcul de la formule utilisée pour le rachat en espèces des parts du Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC ou du Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC ni n'y a participé. Aucun souscripteur, vendeur ni porteur des titres, ni aucune autre personne ou entité, ne devrait utiliser un nom commercial, une marque de commerce ou une marque de service de MSCI ou s'y rapporter en vue de parrainer le Fonds FNB indiciel d'actions de marchés émergents RBC ou le Fonds FNB indiciel d'actions mondiales RBC, de se prononcer sur celui-ci, de commercialiser ses parts ou d'en faire la promotion sans avoir d'abord communiqué avec MSCI pour savoir si sa permission est requise. Aucune personne ni entité ne doit en aucun cas prétendre à une affiliation avec MSCI sans obtenir au préalable l'autorisation écrite de celle-ci.

MÊME SI MSCI DOIT OBTENIR DE L'INFORMATION QUI SERA INCLUSE OU UTILISÉE DANS LE CALCUL DE L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS INVESTABLE MARKET NET INDEX ET DE L'INDICE MSCI WORLD NET INDEX AUPRÈS DE SOURCES QU'ELLE ESTIME FIABLES, NI MSCI, NI LES MEMBRES DE SON GROUPE, NI LES AUTRES PERSONNES QUI PARTICIPENT À LA CRÉATION OU À LA COMPILATION DE L'INDICE EMERGING MARKETS INVESTABLE MARKET NET INDEX ET DE L'INDICE MSCI WORLD NET INDEX NE GARANTISSENT L'EXACTITUDE OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS INVESTABLE MARKET NET INDEX ET/OU DE L'INDICE MSCI WORLD NET INDEX OU DE TOUTE DONNÉE QUI Y EST INCLUSE. NI MSCI, NI LES MEMBRES DE SON GROUPE, NI LES AUTRES PERSONNES QUI PARTICIPENT À LA CRÉATION OU À LA COMPILATION DE L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS INVESTABLE MARKET NET INDEX ET DE L'INDICE MSCI WORLD NET INDEX NE DONNENT DE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RÉSULTATS QUE LE TITULAIRE DE LICENCE, SES CLIENTS OU SES COCONTRACTANTS, LES PROPRIÉTAIRES DES PARTS DU FONDS FNB INDICIEL D' ACTIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS RBC OU DU FONDS FNB INDICIEL D' ACTIONS MONDIALES RBC OU TOUTE AUTRE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE OBTIENDRONT DE L'UTILISATION DE L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS INVESTABLE MARKET NET INDEX ET/OU DE L'INDICE MSCI WORLD NET INDEX OU DE TOUTE DONNÉE QUI Y EST INCLUSE À L'ÉGARD DES DROITS CONFÉRÉS SOUS LICENCE AUX TERMES DES PRÉSENTES OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI, NI LES MEMBRES DE SON GROUPE, NI LES AUTRES PERSONNES QUI PARTICIPENT À LA CRÉATION OU À LA COMPILATION DE L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS INVESTABLE MARKET NET INDEX OU DE L'INDICE MSCI WORLD NET INDEX NE SONT RESPONSABLES DES ERREURS OU OMISSIONS DANS L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS INVESTABLE MARKET NET INDEX ET L'INDICE MSCI WORLD NET INDEX OU TOUTE DONNÉE QUI Y EST INCLUSE OU RELATIVEMENT À CEUX-CI OU DE LEUR INTERRUPTION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNENT DE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, ET MSCI REJETTE EXPRESSÉMENT PAR LES PRÉSENTES TOUTE GARANTIE OU CONDITION DE QUALITÉ MARCHANDE OU DE CONFORMITÉ À UNE FIN OU À UN USAGE PARTICULIER EN CE QUI CONCERNE L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS INVESTABLE MARKET NET INDEX ET/OU L'INDICE MSCI WORLD NET INDEX OU TOUTE DONNÉE QUI Y EST INCLUSE. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE DE

CE QUI PRÉCÈDE, NI MSCI, NI LES MEMBRES DE SON GROUPE, NI LES AUTRES PERSONNES QUI PARTICIPENT À LA CRÉATION OU À LA COMPILATION DE L'INDICE MSCI EMERGING MARKETS INVESTABLE MARKET NET INDEX OU DE L'INDICE MSCI WORLD NET INDEX N'ENGAGERONT LEUR RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DE DOMMAGES-INTÉRÊTS DIRECTS, INDIRECTS, SPÉCIAUX, PUNITIFS, CONSÉCUTIFS OU AUTRES (Y COMPRIS LA PERTE DE BÉNÉFICES), MÊME S'ILS ONT ÉTÉ AVISÉS DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES-INTÉRÊTS.

**S&P Dow Jones – S&P/TSX Capped Composite Total Return Index et S&P 500 Total Return Index**

L'« indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX » et l'indice « S&P 500 Total Return Index » sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC ou de membres de son groupe (« SPDJI ») et de TSX Inc. que RBC GMA utilise sous licence. Standard & Poor's<sup>MD</sup> et S&P<sup>MD</sup> sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») et Dow Jones<sup>MD</sup> est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). TSX est une marque de commerce déposée de TSX Inc. Ces marques de commerce ont été accordées sous licence à SPDJI et ont fait l'objet d'une sous-licence accordée à RBC GMA qui les utilise à certaines fins. SPDJI, Dow Jones, S&P et les membres de leurs groupes respectifs (collectivement, « S&P Dow Jones Indices ») et TSX Inc. ne parrainent pas les fonds, ne se prononcent pas sur ceux-ci, ne vendent pas leurs parts et n'en font pas la promotion. S&P Dow Jones Indices et TSX Inc. ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie, qu'elle soit expresse ou implicite, aux propriétaires de parts des fonds ou aux membres du public concernant la pertinence d'investir dans des titres en général ou dans les fonds en particulier ou concernant la capacité de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX et de l'indice S&P 500 Total Return Index de reproduire le rendement général du marché. Le seul lien que S&P Dow Jones Indices et TSX Inc. entretiennent avec RBC GMA à l'égard de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX et l'indice S&P 500 Total Return Index porte sur l'attribution de licences à l'égard des indices et de certaines marques de commerce, de certaines marques de service et/ou de certains noms commerciaux de S&P Dow Jones Indices et/ou de ses concédants de licence. L'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX et l'indice S&P 500 Total Return Index sont établis, composés et calculés par S&P Dow Jones Indices LLC ou TSX Inc. sans tenir compte de RBC GMA et des fonds. S&P Dow Jones Indices et TSX Inc. ne sont pas tenues de tenir compte des besoins de RBC GMA ou des propriétaires de parts des fonds dans l'établissement, la composition ou le calcul de l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX et de l'indice S&P 500 Total Return Index. S&P Dow Jones Indices et TSX Inc. ne sont pas responsables de l'établissement des prix et du nombre de parts des fonds ni du moment de leur émission ou de leur vente ni de la détermination ou du calcul de l'équation suivant laquelle les parts des fonds seront converties en espèces, remises ou rachetées, selon le cas, et n'y ont pas participé. S&P Dow Jones Indices et TSX Inc. n'engagent aucune responsabilité ni ne sont assujetties à aucune obligation quant à l'administration, à la commercialisation ou à la négociation des parts des fonds. Rien ne garantit que les produits de placement fondés sur l'indice composé plafonné de rendement global S&P/TSX ou l'indice S&P 500 Total Return Index reproduiront avec précision le rendement de ces indices ou généreront des rendements positifs. S&P Dow Jones Indices LLC n'est pas un conseiller en valeurs. Le fait qu'un titre soit inclus dans un indice ne constitue pas une recommandation par S&P Dow Jones Indices d'acheter, de vendre ou de détenir ce titre et une telle inclusion ne devrait pas être considérée comme un conseil en matière de placement. Malgré ce qui précède, CME Group Inc. et les membres de son groupe peuvent émettre de façon indépendante et/ou parrainer des produits financiers qui ne sont pas liés aux fonds actuellement émis par RBC GMA, mais qui pourraient être similaires ou y faire concurrence. En outre, CME Group Inc. et les membres de son groupe peuvent négocier des produits financiers qui sont liés au rendement de l'indice S&P 500.

S&P DOW JONES INDICES ET LES CONCÉDANTS DE LICENCE INDÉPENDANTS NE GARANTISSENT PAS L'ADAPTATION, L'EXACTITUDE, LA CONVENANCE ET/OU L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE COMPOSÉ PLAFONNÉ DE RENDEMENT GLOBAL S&P/TSX ET DE L'INDICE S&P 500 TOTAL RETURN INDEX OU DES DONNÉES Y AFFÉRENTES NI DES COMMUNICATIONS, NOTAMMENT VERBALES OU ÉCRITES (Y COMPRIS LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES) À CET ÉGARD. S&P DOW JONES INDICES ET TSX INC. NE SERONT ASSUJETTIES À AUCUN DOMMAGE-INTÉRÊT NI À AUCUNE RESPONSABILITÉ POUR CE QUI EST DES ERREURS, DES OMISSIONS OU DES RETARDS À L'ÉGARD DE CES INDICES. S&P DOW JONES INDICES ET TSX INC. NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE QUANT À LA QUALITÉ MARCHANDE DE L'INDICE COMPOSÉ PLAFONNÉ DE RENDEMENT GLOBAL S&P/TSX ET DE L'INDICE S&P 500 TOTAL RETURN INDEX OU À L'ADAPTATION DE CEUX-CI À UN BUT OU UN USAGE EN PARTICULIER, QUANT AUX RÉSULTATS QUE RBC GMA, LES PROPRIÉTAIRES DES PARTS DES FONDS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ OBTIENDRONT DE L'UTILISATION DE L'INDICE COMPOSÉ PLAFONNÉ DE RENDEMENT GLOBAL S&P/TSX OU L'INDICE S&P 500 TOTAL RETURN INDEX OU QUANT AUX DONNÉES LIÉES À CEUX-CI. SANS QUE SOIT LIMITÉE LA PORTÉE DE CE QUI PRÉCÈDE, S&P DOW JONES INDICES ET TSX INC. NE SERONT DANS AUCUNE CIRCONSTANCE TENUES RESPONSABLES DE DOMMAGES-INTÉRÊTS INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES OU CONSÉCUTIFS, Y COMPRIS LES PERTES DE PROFITS, LES PERTES COMMERCIALES, LES PERTES DE TEMPS OU DE CLIENTÈLE, MÊME SI ELLES AVAIENT ÉTÉ INFORMÉES D'UNE TELLE POSSIBILITÉ, QUE CE SOIT EN VERTU D'UNE RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE, DÉLICTELLE, STRICTE OU AUTRE. IL N'Y A PAS D'AUTRES BÉNÉFICIAIRES D'ENTENTES OU D'ARRANGEMENTS CONCLUS ENTRE S&P DOW JONES INDICES ET RBC GMA QUE LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE S&P DOW JONES INDICES.

## Termes et expressions utilisés dans le présent prospectus simplifié

Nous avons rédigé le présent prospectus simplifié en langage clair afin de vous aider à comprendre le fonctionnement de nos fonds communs de placement. Étant donné que les expressions financières peuvent parfois être complexes, nous vous donnons ci-dessous une définition plus complète de certaines d'entre elles. Si, après avoir lu le présent glossaire, vous avez des questions, n'hésitez pas à téléphoner au numéro figurant à la dernière page du présent prospectus simplifié ou à vous adresser à votre courtier.

**Actions** – Titres représentant une participation dans le capital social d'une société qui donnent à leur propriétaire certains droits prescrits. Les porteurs d'actions privilégiées ont généralement priorité sur les porteurs d'actions ordinaires lorsqu'une société verse des dividendes ou liquide son actif.

**Billet** – Titre d'emprunt obligeant l'émetteur à verser une somme d'argent précise, sur demande ou à une date ultérieure prédéterminée, avec ou sans intérêts.

**Bon de souscription coté en bourse** – Donne à son propriétaire le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre certains titres à un prix spécifié d'avance dans un délai prescrit. Les bons de souscription cotés en bourse sont, comme leur nom l'indique, négociés dans le public.

**Bons du Trésor** – Titres d'emprunt à court terme émis ou garantis par les gouvernements fédéral, provinciaux ou autres. Les bons du Trésor sont émis à escompte et ne portent pas intérêt. Le rendement sur un bon du Trésor correspond à la différence entre le prix que vous payez et sa valeur nominale.

**Bourse** – La Cboe Canada et/ou la TSX, selon le cas.

**Capitalisation boursière** – Nombre d'actions en circulation d'une société multiplié par le cours de l'action.

**Certificats américains représentatifs d'actions étrangères** – Certificats libellés en dollars américains représentant la propriété d'actions d'une société étrangère. Les actions sont détenues par une banque, qui émet les certificats américains représentatifs d'actions étrangères et confirme qu'elle détient les actions sous-jacentes. Les certificats américains représentatifs d'actions étrangères permettent aux épargnants d'acquérir et de négocier en dollars américains des titres libellés dans une autre monnaie.

**Contrat à terme de gré à gré** – Engagement pris le jour même d'acheter ou de vendre une monnaie ou une marchandise à une date ultérieure déterminée et à un prix spécifié d'avance. Les modalités du contrat sont fixées au moment où l'engagement est pris. Les contrats à terme de gré à gré sont négociés par l'entremise d'un réseau informatique ou téléphonique hors bourse. Se reporter également à la définition de l'expression « Négociation hors bourse ».

**Contrat à terme standardisé** – Semblable à un contrat à terme de gré à gré sauf qu'il comporte des conditions standard et qu'il n'est négocié que sur un marché à terme, et non sur le marché hors bourse.

**Courtier principal** – Grande institution financière qui fournit des services à d'importants clients institutionnels, y compris des OPC alternatifs. Un courtier principal fournit une variété de services, notamment des services d'exécution d'opérations, de règlement, d'intermédiaire pour l'octroi de prêts de titres aux fins de ventes à découvert et d'intermédiaire pour des emprunts en espèces par voie de financement sur marge.

**Courtiers autorisés** – Courtiers inscrits qui concluent des conventions liant le courtier autorisé avec un ou plusieurs fonds et qui souscrivent et achètent des parts du ou des fonds en question, et courtier autorisé désigne l'un d'entre eux.

**Courtiers désignés** – Courtiers inscrits qui concluent une entente avec les fonds pour l'exécution de certaines fonctions concernant les fonds.

**Couverture** – Stratégie utilisée pour compenser ou réduire le risque relié à un ou plusieurs placements. Par exemple, si un fonds achète des placements évalués en dollars américains, il peut ensuite conclure une entente afin de protéger ou « couvrir » la valeur du placement contre les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport à celle du dollar américain.

**Débeture** – Obligation qui n'est pas garantie par un gage de biens mais qui s'appuie uniquement sur le crédit général de l'émetteur.

**Distribution sur les frais de gestion** – Une somme égale à la différence entre les frais de gestion applicables autrement payables et les frais réduits calculés par RBC GMA à l'occasion et distribuée trimestriellement au comptant par un fonds à certains de ses porteurs de parts importants.

**Effet de commerce** – Titre d'emprunt à court terme émis par des banques, des sociétés ou d'autres emprunteurs. L'émetteur s'engage à verser au porteur un certain montant, avec intérêts, à une date ultérieure prédéterminée. L'effet de commerce n'est généralement pas garanti par des actifs et est habituellement offert à des taux d'intérêt variant selon la durée jusqu'à l'échéance.

**Effet de commerce adossé à des actifs** – Titre d'emprunt à court terme émis par une fiducie ou une entité à but précis qui, à son tour, achète différents actifs qui produisent un revenu, comme une créance d'exploitation, un prêt à l'achat d'une automobile, un prêt garanti par la valeur d'une propriété et un prêt hypothécaire. La fiducie (aussi appelée une entité intermédiaire) finance l'achat des différents actifs par l'émission d'effets de commerce.

**Fonds indiciels** – Constituent un type de placement différent des fonds à gestion active. En effet, ces fonds suivent une stratégie de placement passive selon laquelle les titres du portefeuille sont choisis d'après leur représentation dans un indice donné. L'objectif de ce genre de placement consiste à procurer un rendement semblable à celui de l'indice choisi. Tout comme les autres fonds communs de placement, les fonds indiciels sont des placements liquides, et les titres qu'ils détiennent sont répartis entre divers secteurs d'activité. Les fonds indiciels comportent souvent des frais moins élevés, étant donné que les titres ne sont presque jamais choisis individuellement, ce qui élimine la nécessité de mener des recherches coûteuses. Les coûts d'opérations sont aussi réduits au minimum du fait qu'en règle générale les fonds changent les titres qu'ils détiennent uniquement quand il y a un changement dans la composition de l'indice pertinent. En conséquence, le taux de rotation des titres en portefeuille est moins élevé, ce qui peut donner lieu à des conséquences fiscales plus avantageuses pour les fonds.

**Frais d'échange au comptant** – Frais payables relativement aux échanges contre une somme d'argent d'un nombre prescrit de parts du fonds pertinent, représentant, selon le cas, les courtages, les commissions, les frais d'opérations et les autres frais que le fonds engage ou devrait engager dans le cadre de la vente de titres sur le marché afin d'obtenir les espèces nécessaires à l'échange.

**Frais de création au comptant** – Frais payables relativement aux souscriptions contre une somme d'argent d'un nombre prescrit de parts du fonds pertinent, représentant, selon le cas, les courtages, les commissions, les frais d'opérations et les autres frais que le fonds engage ou devrait engager dans le cadre de l'achat de titres sur le marché avec le produit en espèces.

**Grande capitalisation** – Fait référence à la capitalisation du marché. Les sociétés à grande capitalisation ont une valeur marchande totale supérieure à une certaine valeur d'une bourse donnée. Au Canada, les actions de sociétés à grande capitalisation ont généralement une capitalisation boursière supérieure à 6 milliards de dollars. Aux États-Unis, les actions de sociétés à grande capitalisation ont une capitalisation boursière supérieure à 10 milliards de dollars américains.

**Indexation** – L'indexation est une méthode de placement convenant aux épargnants qui cherchent à reproduire le niveau de risque et de rendement d'un indice boursier donné. L'indexation est une stratégie de placement passive dans le cadre de laquelle les titres sont choisis en fonction de leur représentation dans un indice de titres donné. L'objectif de l'indexation est de procurer un rendement semblable à celui de l'indice choisi.

**Indice** – Moyen de mesurer, dans le cas de certains indices, les hausses et les baisses de biens et de services de consommation clés et, dans le cas d'autres indices, les fluctuations de valeur des actions et des obligations.

**Indice de rendement global composé S&P/TSX (S&P/TSX)** – Cet indice pondéré en fonction de la capitalisation mesure le rendement de titres choisis inscrits à la Bourse de Toronto. Cet indice donne aux épargnants un aperçu du rendement global du marché boursier canadien.

**Indice Standard & Poor's 500 Total Return (S&P 500)** – Cet indice pondéré en fonction de la capitalisation mesure le rendement de 500 actions ordinaires de sociétés à grand nombre d'actionnaires représentant tous les principaux secteurs d'activité des États-Unis. Cet indice donne aux épargnants un aperçu du rendement global des marchés boursiers des États-Unis. Se reporter également à la définition d'« indice ».

**Instruments dérivés** – Instruments financiers dont la valeur est « dérivée » du rendement d'un actif, d'un indice ou d'un autre placement sous-jacent.

**Jour de bourse** – pour une part de série FNB, un jour où i) une séance de négociation ordinaire est tenue à la Bourse applicable et ii) le marché ou la bourse principale pour la majorité des titres détenus par le fonds est ouvert aux fins de négociation.

**Levier** – Le fait d'utiliser de l'argent emprunté pour financer un placement. L'effet de levier amplifie le gain ou la perte d'un épargnant, qui est mesuré en fonction de la portion du placement qui n'a pas été empruntée et non en fonction de l'investissement total. Par exemple, si vous empruntez 500 \$ pour faire un placement de 1 000 \$ et que la valeur du placement s'accroît de 100 \$, votre gain sera de 20 % (100 \$ de gain sur les 500 \$ non empruntés) et non de 10 %. De même, si la valeur du placement diminue de 100 \$, votre perte sera de 20 %.

**Liquidité** – Un placement « liquide » est un placement qui peut être acheté et vendu sur un marché public. La liquidité signifie également la possibilité de convertir facilement un placement en espèces à un prix raisonnable.

**Mise en pension de titres** – Une mise en pension de titres s'apparente à un prêt à court terme. Elle a lieu lorsqu'une partie achète un titre d'une partie à un certain prix et s'engage à le revendre plus tard à la même partie à un prix plus élevé. La différence entre le prix plus élevé et le prix initial équivaut à des paiements d'intérêt sur un prêt.



**Moyenne capitalisation** – Fait référence à la capitalisation du marché. Les sociétés à moyenne capitalisation ont une valeur marchande totale se situant dans la médiane des sociétés inscrites à une bourse donnée. Au Canada, les actions de sociétés à moyenne capitalisation ont généralement une capitalisation boursière se situant entre 1 milliard de dollars et 6 milliards de dollars. Aux États-Unis, les actions de sociétés à moyenne capitalisation ont une capitalisation boursière se situant entre 1 milliard de dollars américains et 10 milliards de dollars américains.

**Moyenne mobile** – En ce qui concerne un placement, il s'agit d'un outil statistique permettant d'analyser des données en vue de relever la tendance et de déterminer les niveaux de soutien et de résistance du cours des actions.

**Négociation hors bourse** – Cette expression désigne la négociation d'actions ou d'options au moyen d'un réseau informatique ou téléphonique plutôt que par l'entremise d'une bourse reconnue. Cette expression tire son origine de l'époque où les certificats d'actions étaient achetés au comptoir d'une banque ou d'un commerce.

**Nombre prescrit de parts** – Relativement à un fonds, le nombre de parts de série FNB calculé par RBC GMA à l'occasion aux fins des ordres de souscription, des échanges ou des rachats, ou à d'autres fins déterminées par RBC GMA.

**Obligation** – Titre d'emprunt à long terme émis ou garanti par un gouvernement ou une entreprise. L'émetteur s'engage à verser au porteur un certain montant d'intérêts et à rembourser le capital à l'échéance de l'obligation. La propriété des obligations peut être cédée à une autre personne. À ne pas confondre avec les obligations d'épargne du Canada qui, en général, ne peuvent être détenues et encaissées que par l'acheteur initial.

**Option ou option sur contrat à terme standardisé** – Donne à son propriétaire le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un contrat à terme standardisé dans un délai prescrit, à un prix spécifié d'avance. Comme leur nom l'indique, les options d'achat donnent le droit d'acheter, tandis que les options de vente donnent le droit de vendre. L'acheteur de l'option verse une prime au vendeur. Les options peuvent être négociées sur une bourse reconnue ou sur le marché hors bourse.

**Panier** – Selon le cas, les titres de capitaux propres, les obligations ou d'autres titres que RBC GMA peut déterminer à son gré et à l'occasion, aux fins des ordres de souscription, des échanges ou des rachats, ou encore à d'autres fins concernant les parts de série FNB.

**Part indicielle** – Titre d'une entité à vocation particulière qui détient des titres inclus dans un indice boursier à large diffusion, essentiellement selon la même répartition que celle de l'indice.

**Parts** – Les parts sont émises par une fiducie de fonds commun de placement et représentent votre placement dans le fonds en question. Lorsque vous investissez dans une fiducie de fonds commun de placement, vous achetez des parts ou des fractions de parts du fonds commun de placement en question.

**Prix de base rajusté** – En termes généraux, prix total payé pour toutes les parts d'une série d'un fonds détenues dans votre compte, y compris les distributions réinvesties. Le prix de base rajusté par part d'une série correspond au prix moyen pondéré payé par part.

**Ratio des frais de gestion (RFG)** – Total des frais qu'un fonds paye au cours d'une année donnée divisé par la moyenne de l'actif du fonds au cours de cette année.

**Remboursement de capital** – Un remboursement de capital survient habituellement lorsque l'objectif d'un fonds consiste à payer aux porteurs de parts une distribution mensuelle régulière fixe. Les fonds qui effectuent habituellement des distributions sous forme de remboursement de capital sont la Solution de versement géré RBC, la Solution de versement géré RBC – Évolué, la Solution de versement géré RBC – Évolué Plus, le Fonds de revenu mensuel RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC, le Fonds d'obligations à revenu mensuel RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu RBC et le Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay, ainsi que les parts de série T5, de série T8, de série FT5 et de série FT8 des fonds. Si la somme des intérêts, des dividendes et des gains en capital gagnés par le fonds est inférieure au montant des distributions régulières, le remboursement de capital s'ajoute pour combler le reste du paiement. Cette mesure aide à maintenir le taux de versement uniforme chaque mois. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi. Le principal avantage des distributions sous forme de remboursement de capital réside dans le fait qu'elles ne sont pas imposables dès leur réception. Elles sont donc différentes des autres types de distribution comme les intérêts, les dividendes et les gains en capital imposables, qui doivent être inclus dans le revenu pour l'année au cours de laquelle ils ont été reçus. Les sommes qui vous ont été versées sous forme de remboursement de capital sont indiquées sur votre relevé T3 (relevé 16 au Québec).

**Société à petite capitalisation** – Société dont la capitalisation boursière est petite par rapport à celle d'autres sociétés. La capitalisation boursière est établie en fonction du cours d'une action multiplié par le nombre d'actions en circulation. Au Canada, les actions de sociétés à petite capitalisation ont généralement une capitalisation boursière inférieure à 1 milliard de dollars.

**Swaps** – Contrats négociés entre des parties ayant convenu d'échanger des paiements établis d'après le rendement de placements différents. Parmi les types de swaps les plus courants, on retrouve le swap de taux d'intérêt. La partie A convient de payer à la partie B un montant établi d'après un taux d'intérêt fixé d'avance. En contrepartie, la partie B convient de payer à la partie A un montant variable établi d'après un taux de référence, comme le taux SOFR.

**Taux de rotation des titres en portefeuille** – Le taux de rotation des titres en portefeuille est établi selon la valeur la plus faible entre les titres achetés et le produit de la vente divisée par la moyenne de la valeur des titres en portefeuille sur le marché pour la période, excluant les titres à court terme.

**Titre assimilable à un titre d'emprunt** – Obligation de rembourser l'argent emprunté. Le montant à rembourser dépend du cours du marché, de la valeur d'un indice ou d'un indicateur économique comme la variation des taux d'intérêt et de change.

**Titre d'emprunt** – Obligation de rembourser l'argent emprunté dans un certain délai, avec ou sans intérêts. Les obligations, les débentures, les effets de commerce, les effets de commerce adossés à des actifs, les billets et les bons du Trésor constituent des titres d'emprunt.

**Titre d'emprunt assorti d'une sûreté** – Titre structuré adossé à des flux de trésorerie et/ou à la valeur marchande d'un portefeuille diversifié d'actif (la « sûreté »). La sûreté se compose principalement de titres d'emprunt en espèces et d'instruments dérivés de crédit. Les titres d'emprunt assortis d'une sûreté permettent aux épargnants d'accéder à un portefeuille diversifié et géré d'actif dans le cadre d'un seul placement pouvant offrir un rendement accru.

**Titre de capitaux propres** – Lorsque vous achetez des actions d'une société, vous faites l'acquisition de droits de « participation » ou de propriété dans la société en question. Les actions sont fréquemment appelées « titres de capitaux propres ».

**Titres** – Placements ou instruments financiers comme des actions, des titres d'emprunt et des instruments dérivés.

**Titres du marché monétaire** – Titres d'emprunt à court terme comme des bons du Trésor, des effets de commerce, des acceptations bancaires et des billets de dépôt au porteur.

**Valeur liquidative** – Relativement à un fonds, la valeur de l'actif total détenu par ce fonds, déduction faite de la somme correspondant au montant total de son passif.

**Valeur des parts, valeur par part ou valeur liquidative par part** – Valeur globale des actifs d'un fonds attribuable à une série, moins le passif attribuable à cette série, divisée par le nombre de parts en circulation de cette série.

**Valeur liquidative par part** – Relativement à un fonds, la valeur liquidative de ce fonds, divisée par le nombre total de parts de ce fonds en circulation.

**Volatilité** – Mesure statistique de l'écart des rendements pour un titre ou un indice boursier donné qui peut se mesurer au moyen de l'écart-type entre les rendements du titre ou de l'indice boursier.

Les parts des fonds RBC, des portefeuilles privés RBC et des fonds alternatifs RBC sont offertes et placées par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. et elles sont également placées par d'autres courtiers autorisés.

®/™ Marques de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.

™ Best-of-Sector est une marque de commerce de Jantzi Research Inc, utilisée sous licence.

© RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. 2024

---

### **Fonds RBC, portefeuilles privés RBC et fonds alternatifs RBC**

Des renseignements supplémentaires sur les fonds figurent dans leur aperçu du fonds, les rapports de la direction sur leur rendement, leurs états financiers et, s'il y a lieu, leurs aperçus du FNB. Ces documents sont intégrés par renvoi dans le présent prospectus simplifié et en font donc légalement partie intégrante, comme s'ils en constituaient une partie imprimée.

Pour obtenir gratuitement un exemplaire de ces documents, veuillez nous appeler sans frais au 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou au 1 800 463-FUND (3863) (en anglais) concernant les fonds RBC et les fonds alternatifs RBC ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC, nous écrire par courriel à [rbcgam@rbc.com](mailto:rbcgam@rbc.com) ou vous adresser à votre courtier.

Vous pouvez également obtenir le prospectus simplifié, les rapports de la direction sur le rendement des fonds, les aperçus du fonds et les états financiers sur le site Web des fonds RBC, des portefeuilles privés RBC et les fonds alternatifs RBC au [www.rbcgam.com/documentsreglementaires](http://www.rbcgam.com/documentsreglementaires).

On peut également obtenir ces documents et d'autres renseignements portant sur les fonds, comme les circulaires de la direction et les contrats importants, sur le site Web [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

### **RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.**

155 Wellington Street West  
Suite 2200  
Toronto (Ontario)  
M5V 3K7

Adresse postale :  
P.O. Box 7500, Station A  
Toronto (Ontario)  
M5W 1P9

Service à la clientèle : 1 800 668-FOND (3663) (en français) ou 1 800 463-FUND (3863)  
(en anglais) concernant les fonds RBC et les fonds alternatifs RBC  
ou au 1 800 662-0652 concernant les portefeuilles privés RBC ou au  
1 855 RBC-ETFS (722-3837) concernant les parts de série FNB

Services aux courtiers : 1 800 662-0652



**Gestion  
mondiale d'actifs**